UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01993930 5

relium 18-

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

A Monsieur

Hommage de l'auteur

J. Drouet

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

L'HOMME & L'ŒUVRE

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART

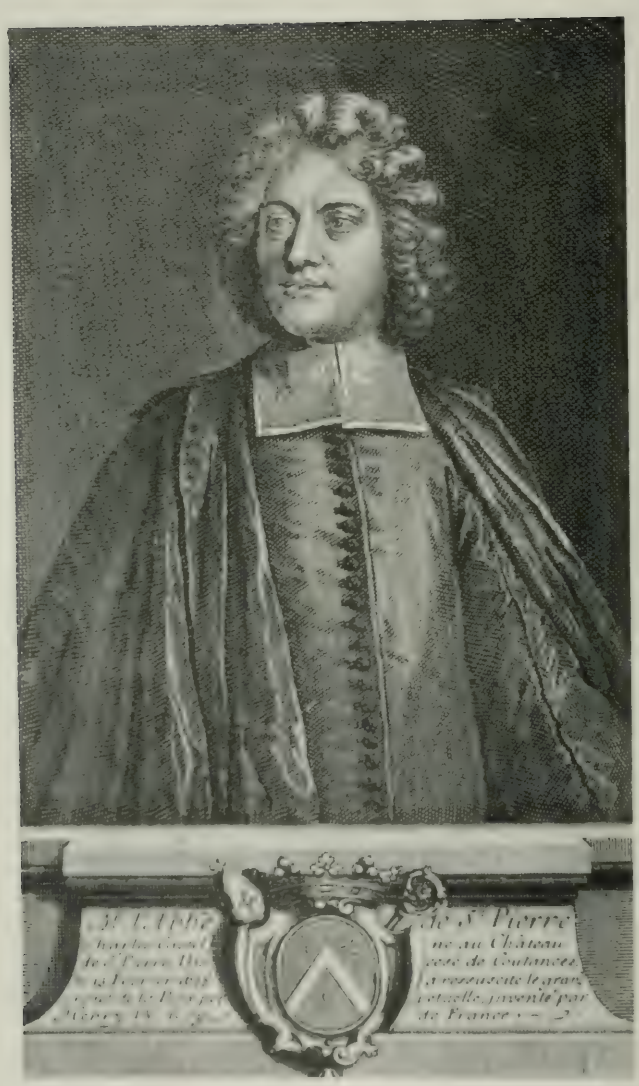
de S.t Pierre
ne au Château
cese de Coutances
a ressuscité le gran
de France

L'ABBÉ
DE SAINT-PIERRE

L'HOMME & L'ŒUVRE

PAR

Joseph DROUET

DOCTEUR ÈS LETTRES

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, Quai Malaquais

—

1912

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

JUN 13 1939

11438

PRÉFACE

L'abbé de Saint-Pierre a été présenté pour la première fois au public en 1858 [1] par M. Goumy dans une thèse qui eut l'honneur d'être remarquée de Sainte-Beuve et de fournir au célèbre critique le thème de l'une de ses *causeries* et non la moins piquante. Il est permis de dire des études, qui ont paru depuis lors sur le même sujet, qu'elles ne l'ont enrichi d'aucun élément nouveau. Faut-il en conclure que la matière soit épuisée et qu'après M. Goumy, il ne reste rien à glaner dans le champ où il a moissonné ? Nous ne l'avons pas pensé.

On a fait du chemin depuis le jour où écrivait M. Goumy et, quoi que l'on augure de son résultat final, il est certain que nous assistons en ce moment à une évolution qui gagne successivement tous les organes de la machine sociale. L'humanité veut du nouveau et il semble que nous sommes dans une ornière d'où il faut sortir à tout prix. Les paradoxes les plus étranges font cortège aux principes les plus incontestables et telle proposition, qui, au point de vue économique et financier, ne rencontrait aucun contradicteur, est aujourd'hui exclue de l'Ecole.

Etant donné cette mentalité particulière de notre époque, le nom de l'abbé de Saint-Pierre devait sortir de l'oubli. Entre nos aspirations et celles de l'homme qui voyait l'humanité marchant d'un pas toujours assuré, sans défaillance et sans recul,

1. *Etude sur la vie et les écrits de l'abbé de Saint-Pierre*. L'ouvrage de M. de Molinari, paru en 1857 : *L'abbé de Saint-Pierre, sa vie et ses ouvrages*, est plutôt un recueil de morceaux choisis de l'abbé de Saint-Pierre qu'une véritable étude sur le personnage qui est du reste envisagé presque exclusivement comme économiste.

dans la voie du progrès indéfini, il y avait trop de points de contact pour qu'il en fût autrement. Semblable au vieillard de la fable qui plantait pour ses arrière-neveux, l'abbé de Saint-Pierre a travaillé toute sa vie — il l'a répété à satiété — pour les siècles à venir et Dumas fils, sans le savoir, n'a guère fait que s'approprier la pensée de l'abbé en écrivant dans la préface du *Fils Naturel* que les hommes posent les chiffres et que le temps fait la preuve.

Celui qu'on appelait sous Louis XV un rêveur et dont le nom suffisait à faire sourire de pitié les encyclopédistes et Voltaire, celui-là était qualifié il y a quelques années de *contemporain égaré au XVIIIe siècle*[1]. Hier encore l'un de nos hommes d'État, allant promener sa parole primesautière dans l'Amérique du Sud, lui rendait solennellement hommage[2] et un écrivain distingué le sacrait patron de la critique littéraire[3].

C'est à faire croire que nous allons assister demain à la mise en pratique de l'œuvre du bon abbé... Il serait exagéré de le soutenir, mais cependant les pacifistes ne peuvent-ils pas le regarder comme un de leurs ancêtres, les apôtres de l'impôt sur le revenu lui demander d'utiles conseils et les promoteurs de la loi d'assistance aux vieillards et aux incurables lui emprunter pour devise ces lignes qui contiennent en germe toute une révolution sociale : « Celui qui est dans l'extrême pauvreté a un droit réel et positif, une action de droit naturel sur le riche. »

Cette évolution, M. Goumy n'a pu l'envisager ni même la pressentir, car elle s'est manifestée d'une façon presque soudaine et son ouvrage a devancé de plus de trente ans l'époque où il eût dû paraître, pour mettre dans tout leur relief les théories de l'abbé de Saint-Pierre et en faire voir toute la portée.

Pour la partie biographique, non seulement nous nous sommes reporté aux sources indiquées par M. Goumy, c'est-à-dire aux nombreux renseignements et documents que fournissent les œuvres de l'abbé lui-même et aux mémoires de son ami le mar-

1. S. Stéeler-Pascal, *Les projets de l'abbé de Saint-Pierre*. Paris, Rousseau, 1900.

2. Conférence de M. Clemenceau à Montevideo le 1er septembre 1910.

3. Article de M. Remy de Gourmont dans le journal *La France* du 1er décembre 1911.

quis d'Argenson ; mais encore et surtout nous avons eu la bonne fortune de rencontrer en M. Tony Genty, de Caen, un savant qui, avec un désintéressement et une obligeance dont nous tenons ici à le remercier, a bien voulu mettre à notre disposition une source de manuscrits en partie inédits et d'une *incontestable* authenticité.

Nous disons : incontestable, car les uns sont écrits de la main même de l'abbé de Saint-Pierre, avec cette orthographe qui lui était particulière et qui le rend parfois assez difficile à suivre, et les autres portent çà et là des additions et des corrections qui ne peuvent pas être attribuées à une main étrangère. Sans être expert en écriture, on est assuré que l'abbé n'en pourrait nier de bonne foi la paternité.

Ces manuscrits, qui remplissent toute une caisse, sont probablement ceux que l'abbé en mourant laissa au comte de Saint-Pierre, son frère et son héritier, comme l'atteste le procès-verbal d'apposition des scellés à son domicile, procès-verbal resté jusqu'ici inédit et que nous avons trouvé aux *Archives Nationales*. Dans les *Confessions*, Rousseau nous apprend que, sur la prière de ce comte de Saint-Pierre, il se chargea de faire le triage des papiers de l'abbé pour en extraire les idées et les projets intéressants, les remanier quant à la forme et les livrer au public. Il ajoute qu'il ne tarda pas à se rebuter et, après quelques essais, il déposa la plume. Ces manuscrits, jaunis par le temps et que les vers n'ont pas encore songé à attaquer, sont un jour sortis brusquement de leur obscurité, à la suite d'événements qui nous échappent, pour faire leur apparition sous le marteau du commissaire-priseur. Ce sont eux que nous avons pu consulter.

Ajoutons à ces sources un manuscrit de l'abbé de Saint-Pierre en trois volumes déposé à la bibliothèque municipale de Rouen et que l'abbé avait composé pour sa famille, ainsi qu'en témoigne une note autographe écrite sur la garde du premier volume.

Grâce à ces documents, nous avons pu reconstituer, non seulement dans les grandes lignes mais presque dans le détail, toute la vie de l'abbé de Saint-Pierre. Nous pourrons l'étudier dans sa famille ; le suivre à Paris dans sa *cabane* de la rue Saint-Jacques où il logeait avec Varignon et Vertot et où Fontenelle venait le voir régulièrement trois fois la semaine ; l'accompagner au Palais-Royal chez Madame, cette Allemande à peine dégrossie qui est si

loin de la spirituelle et jolie duchesse dont Bossuet reçut le dernier soupir. Nous le surprendrons, à l'âge de quatre-vingt trois ans, jasant avec madame Dupin dans l'allée de Sylvie. Enfin nous pénétrerons dans son appartement au lendemain de sa mort pour dresser l'inventaire de son mobilier.

Lorsqu'on a lu l'ouvrage de M. Goumy, on en retire l'impression que l'abbé de Saint-Pierre fut une contradiction vivante, un personnage unique et en quelque sorte phénoménal, dont le portrait doit être placé à part dans la galerie des hommes du XVIIIe siècle. Après avoir parcouru notre thèse, peut-être jugera-t-on l'abbé de Saint-Pierre d'une façon différente, car, selon nous, c'est un esprit positif et terre à terre plutôt qu'un rêveur courant après les chimères. C'est un réalisateur, qui vise à mettre au point les idées d'autrui, plutôt qu'un inventeur jetant dans la circulation des idées personnelles. En un mot, c'est un personnage dont le rôle ne doit pas être exagéré, bien que les théories humanitaires et économiques, dont il s'était fait le missionnaire, commencent à entrer dans le domaine pratique.

L'abbé de Saint-Pierre n'eut jamais dans sa vie qu'un souci : celui de faire le bien. La *gloriole* est un sentiment qui lui fut toujours étranger. Il était de ces convives dont parle l'Evangile, qui vont s'asseoir à la seconde place, non point par modestie, mais parce qu'ils croient n'avoir droit qu'à celle-là. Il nous faudrait une autorité qui nous manque pour casser son jugement.

PREMIÈRE PARTIE

L'HOMME

CHAPITRE I

LES PREMIÈRES ANNÉES

I. Les familles Castel de Saint-Pierre et Gigault de Bellefonds. — II. L'abbé de Saint-Pierre à Saint-Pierre-Eglise et au collège de Rouen. Fut-il ordonné prêtre ? — III. Ses études théologiques au collège de Caen.

I

Charles-François [1] Castel de Saint-Pierre naquit à Saint-Pierre-Eglise [2] « le mercredi 13 février 1658, sur les sept heures du matin [3] ». Il avait une sœur jumelle, Marie-Thérèse [4], et leur acte

1. L'abbé de Saint-Pierre n'a jamais porté que les prénoms de *Charles-Irénée*. Ce dernier qui a fait dire à Sainte-Beuve : « Irénée... c'est-à-dire pacifique... il y a de ces heureux hasards de noms », ne lui fut donné que le jour de sa confirmation. A cette époque, la confirmation s'administrait très tard et il ne serait pas surprenant que le futur auteur de la *Paix perpétuelle* l'ait lui-même choisi. Cf. *Ms.* 950 *de la bibliothèque de Rouen*.

2. Chef-lieu de canton à 17 kilomètres est de Cherbourg, à 10 kilomètres ouest de Barfleur.

3. *Mémoires* (inédits) *de Charles Castel, père de l'abbé de Saint-Pierre*. Tous les biographes, à notre connaissance, font naître l'abbé le 18 février, sauf M. Georges de Beaurepaire dans son discours de réception à l'académie de Rouen en 1902 et l'auteur des *Recherches historiques sur les vingt communes du canton de Saint-Pierre-Eglise*, qui ont inséré l'acte de baptême que nous reproduisons.

4. Décédée à l'abbaye de Montivilliers en avril 1664.

de baptême existe encore aux archives de la mairie de Saint-Pierre-Eglise : « Le quatorzième jour du mois de février 1658, furent baptisés Charles-François et Marie-Thérèse, enfants du sieur baron et dame de Saint-Pierre. Ledit Charles-François tenu et nommé par le sieur de Néville [1] et ladite Marie-Thérèse par la dame de Mesnileury [2], en présence du sieur de Mesnileury. »

Le château qui dresse à deux cents mètres du bourg de Saint-Pierre-Eglise sa sévère et majestueuse façade au bout d'une longue avenue de chênes séculaires, n'est pas celui où l'abbé a vu le jour. Du manoir où il est né et qui était, croyons-nous, d'architecture et de proportions beaucoup plus modestes, il ne reste plus aujourd'hui que les communs [3].

La famille de Saint-Pierre, dont le nom patronymique était Castel, appartenait à la bonne, sinon à la meilleure noblesse de Normandie, malgré les dires de Saint-Simon qui essaie de mettre en doute la qualité de ses parchemins [4]. A propos d'un frère de l'abbé, que nous rencontrerons plus tard en qualité de premier écuyer de la duchesse d'Orléans, épouse du Régent, voici ce qu'il écrit : « Saint-Pierre — c'est du premier écuyer qu'il s'agit — homme froid, se piquant de lecture et de philosophie... était un très petit gentilhomme de Basse-Normandie, *si tant est qu'il le fût bien*. M. le duc d'Orléans n'en faisait pas grand cas [5]. »

Si tant est qu'il le fût bien !.. En jetant là négligemment cette incidente, Saint-Simon s'est fait le complaisant écho d'une lettre anonyme adressée en 1701 au duc d'Orléans contre la noblesse des Castel. On y affirmait que le grand-père de l'abbé était tanneur, que son père avait acheté une charge pour s'exempter de la taille et que lui-même, « ayant été inquiété par le traitant

1. Pierre Jalot, marquis de Néville.

2. Jeanne Jalot, dame de Mesnileury.

3. Ce manoir fut construit au début du XVIIe siècle par le grand-père de l'abbé, Nicolas Castel, dont le château « environné de fossés revêtus avec pont-levis » avait été incendié par les ligueurs en 1595. (*Mercure Galant*, novembre 1701, p. 354). Le château actuel n'a été bâti que vers 1758 par le neveu de l'abbé, Bon Hervé-Castel.

4. Cf. aux *Pièces justificatives*, p. 351, la généalogie de l'abbé de Saint-Pierre.

5. Edition Chéruel en treize volumes. T. VII, p. 355 et t. III, p. 159 et 294.

pour sa noblesse.... avait fait faire de faux titres et qu'avec ces titres faux et un peu d'argent, on avait apaisé le traitant [1]. » Pour être véridique, Saint-Simon eût dû ajouter que cette affaire « qui avait fait beaucoup de bruit à la cour, à Paris et surtout en Normandie, où la famille était fort connue et distinguée parmi la noblesse », avait été, après une minutieuse enquête, appréciée par le roi lui-même comme elle devait l'être, c'est-à-dire comme l'œuvre d'un calomniateur... et d'un calomniateur maladroit qui ne connaissait pas les archives des Saint-Pierre.

Autrement il y eût appris que les Castel, qui blasonnaient de gueules au chevron d'argent accompagné de trois roses d'or, remontaient au XIIIe siècle [2], — que, mis en demeure de justifier de leurs droits, ils avaient été maintenus dans leurs titres et privilèges par la cour des aides de Normandie en 1509 — et que, érigée d'abord en baronnie par lettres patentes de février 1644, la tenue de Saint-Pierre avait été élevée à l'état de marquisat trente-cinq ans plus tard, après la mort de Charles Castel, en reconnaissance des loyaux services de la famille à la cause royale [3].

Dans la famille paternelle de l'abbé, il convient de faire une place à part à sa grand'mère Jeanne de Couvert [4], femme de Nicolas Castel. N'est-ce pas un cerveau puissamment organisé et merveilleusement équilibré que celui de cette « gentilfemme » appartenant à la réforme et « vacillant en sa créance [5] » ? Elle

1. *Le Mercure Galant*, novembre 1701, p. 351 et suiv... Cf. aux *Pièces justificatives* une partie de l'article du *Mercure* (p. 357).

2. *L'arrest du Conseil du* 21 *février* 1704 *qui maintient messieurs Castel de Saint-Pierre dans leur ancienne noblesse* fait remonter la famille à 1296. Dans les manuscrits de M. Tony Genty se trouve une liasse assez importante de papiers sur la famille Castel, qui donne la généalogie depuis 1296 jusqu'en 1700 avec les principaux faits de chaque personnage. D'après le manuscrit de Rouen (*Ms.* 950, *p.* 211), on trouve un Johannes de Castello en 1258, ambassadeur du roi d'Angleterre vers Alphonse, roi de Castille, et Hugo de Castello qui se porte caution pour Philippe-Auguste « avec huit autres grands seigneurs de France. »

3. *Recherches historiques...* par LOUIS DROUET, p. 87 et suiv.

4. D'hermine à la face de gueules, chargée de trois boucles d'or.

5. Comme cette « gentilfemme » vacillait en sa « créance », elle alla trouver à Caen les ministres La Benserie et Le Bouvier, ainsi que Bergaran Basnage, ministre de Sainte-Mère-Eglise et de Carentan, tous les trois de la R. P. R. et, d'accord avec le sieur de Sainte-Marie-du-Mont, elle

appelle à controverser devant elle les trois plus fameux ministres normands de la R. P. R. et le P. Gontier, l'adversaire le plus redouté du parti protestant ; puis, au sortir de là, elle s'en va publiquement abjurer entre les mains de l'évêque de Coutances et passe le reste de sa vie dans l'apostolat par la plume et par l'exemple. « Elle fit abjuration publique entre les mains de M. de Briroy, évêque de Coutances, nous disent les mémoires de son fils Charles Castel, vécut depuis saintement, en convertit plusieurs autres, car elle était savante en l'écriture sainte, aux langues latine, grecque, chaldéenne et syriaque, dont elle a laissé plusieurs écrits de sa main glosés des véritables significations pour confuter les *falsités* que les huguenots ont glissées dans leur bible, et après avoir racheté ses crimes par des aumônes qu'on a crues miraculeuses, décéda en opinion de sainteté le 11 février 1613. »

Par sa mère, l'abbé de Saint-Pierre était encore mieux apparenté. Il descendait de Bernardin Gigault de Bellefonds [1], gouverneur de Valognes et de Caen, qui sous Henri IV était venu faire souche en Normandie en épousant Jeanne Aux Epaules [2], fille du redoutable ligueur Robert Aux Epaules, seigneur de Sainte-Marie-du-Mont [3]. Les Gigault, non plus que les Castel, n'ont échappé à la plume acerbe de Saint-Simon. « Parenté médiocre, a-t-il écrit, on sait en Normandie quels sont les Gigault [4] ! »

arrangea une conférence où les trois ministres batailleraient contre le P. Gontier assisté d'un jacobin. Le P. Gontier était doué d'une éloquence de tribun qui lui avait procuré sur la population parisienne un véritable ascendant ; il ne se gênait pas devant le roi pour flétrir les désordres de la cour, pas plus qu'il ne se gênait pour traiter les Huguenots de vermines et de « cainailles ». La conférence eut lieu le 29 mars 1606 devant trente ou quarante gentilshommes et aboutit à la conversion au catholicisme de Jeanne de Couvert. Cf. A. Galland, *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie, de l'édit de Nantes à la Révolution*, Paris, 1898, p. 16 et 17.

1. D'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges d'argent.

2. *Recherche de la noblesse faite par ordre du roi en* 1666 *et années suivantes*, par Me Guy Chamillart, intendant. Caen, édit. Delesques, p. 387. Les Aux Epaules étaient apparentés à la maison de France, Jeanne Aux Epaules étant la petite-fille de Madeleine de Dreux, princesse de sang royal.

3. Canton de Sainte-Mère-Eglise, arrondissement de Valognes.

4. Edition Chéruel, tome III, p. 294.

Parenté médiocre ! A l'époque où Saint-Simon écrivait ces lignes, les Gigault s'étaient déjà fait dans l'histoire une place honorable avec deux des leurs : Villars [1] et Bellefonds. L'heureux vainqueur de Denain a rejeté dans l'ombre son cousin, l'infortuné témoin du désastre de la Hougue. Quelle belle figure cependant que celle de ce maréchal de Bellefonds, « homme d'esprit et de cœur, caractère intègre, préoccupé jusqu'à l'entêtement de ce qu'il croyait juste et vrai, marchant droit devant lui jusqu'à la disgrâce, tombant et se relevant avec la même dignité [2]. » L'historien n'a pas le droit d'oublier qu'à Versailles, alors que tout le monde tremblait devant Louvois, un seul homme osa lui tenir tête : le maréchal de Bellefonds, plus fier dans sa pauvreté que tous les princes du sang.

Les Gigault comptaient encore dans leurs rangs un ambassadeur du roi [3], un lieutenant général [4], deux membres de l'Académie française [5] et ils étaient alliés aux La Meilleraye, aux

1. Dans les *Annales Politiques*, l'abbé de Saint-Pierre a dit de Villars : « C'était un capitaine digne d'être mis en balance avec le fameux prince Eugène. Je ne sais qui des deux l'emporterait. Ce que je sais, c'est qu'il avait au plus haut point cette importante qualité de général que César mettait au-dessus de toutes les autres : *la célérité*. Ç'a été un homme illustre, puisqu'il a procuré à la nation de grands bienfaits par ses grands talents pour la guerre et surtout par les suites de la bataille de Denain. Il ne siérait pas à moi, son cousin-germain, d'en dire davantage. »

2. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 121. L'abbé de Saint-Pierre a dit de lui dans les *Annales Politiques* : « C'était un homme de beaucoup d'esprit et de valeur qui avait de grands talents pour la guerre et qui aurait fait une plus grande fortune, s'il n'avait pas été l'ennemi déclaré de Louvois. »

3. Le marquis de Villars, père du maréchal, « l'homme de France le mieux fait et de la meilleure mine », avait épousé une demoiselle de Bellefonds. Ambassadeur en Danemark et en Savoie, il réussit à se faire estimer et aimer partout. Il eut ensuite une place de conseiller d'épée et, au grand scandale de l'ordre du Saint-Esprit, il fut de la promotion de 1698. Sa femme, tante du maréchal de Bellefonds et de l'abbé de Saint-Pierre, « avait de l'esprit infiniment, plaisante, salée, ordinairement méchante ; tous deux fort pauvres, toujours à la cour où ils avaient beaucoup d'amis et d'amies considérables. » (Saint-Simon, t. I, p. 17).

4. Le lieutenant-général de Villars, frère cadet du maréchal.

5. Le maréchal de Villars fit partie de l'académie française en même temps que l'abbé de Saint-Pierre, aux démêlés duquel il ne paraît pas d'ailleurs qu'il ait pris la moindre part.

La Porte, aux Mazarin [1], aux Ventadour et aux Rohan [2].

L'histoire de la Fronde a enregistré le rôle joué par Charles Castel, père de l'abbé, alors que le duc de Longueville et le comte de Matignon, lieutenant-général en Basse-Normandie, menaient ouvertement la révolte contre la reine-mère et contre Mazarin. Au nom du marquis de Bellefonds, son neveu [3], dont il était le tuteur, il gouvernait la ville et le château de Valognes. A la tête d'une garnison de cent hommes seulement, secondé par son beau-frère de Sébeville, il avait soutenu contre Matignon et l'armée de six mille hommes placés sous ses ordres un siège de plus de quinze jours ; il n'avait capitulé qu'après avoir vu ses remparts démantelés par l'artillerie et à la condition que la garnison sortirait tambours battant, avec armes, bagages et munitions pour se retirer à Saint-Pierre-Eglise.

Cette belle conduite lui avait valu la charge de gouverneur de Valognes et de grand bailli du Cotentin. Il a mérité qu'un contemporain [4] traçât de lui le portrait suivant : « M. Charles Castel était un gentilhomme né sage, brave, libéral, attaché dès ses plus tendres années au service de son prince, sans autre vue que de faire son devoir et d'acquérir de la gloire ; fidèle dans des

1. Louis-Christophe Gigault de Bellefonds, gouverneur de Vincennes, fils du maréchal, avait épousé Marie-Olympe de La Porte Mazarin, petite-nièce du cardinal, fille du duc de la Porte et d'Hortense Mancini et petite-fille du maréchal de la Meilleraye. Peu de femmes ont fait, à la fin du XVIIe siècle, plus de bruit que cette duchesse de La Porte Mazarin, qui était la plus jolie et la plus intelligente des nièces du cardinal. Après avoir refusé quatre prétendants, dont Charles II, roi d'Angleterre, alors sans couronne, Turenne et Pierre II, futur roi de Portugal, elle épousa Armand de La Porte, marquis de La Meilleraye, qui prit en se mariant le titre de duc de Mazarin ; espèce de fou qui voulait un jour arracher les dents de ses filles, belles comme leur mère, pour qu'elles fissent naître moins de tentations. L'un des moindres incidents de la vie de la duchesse fut le siège de l'abbaye de Chelles, qu'elle soutint contre son mari avec les religieuses qui en avaient fermé les portes et haussé les ponts-levis.

2. La duchesse de Ventadour, née Aux Epaules, tante à la mode de Bretagne de l'abbé de Saint-Pierre, eut l'honneur de tenir sur les fonts baptismaux l'un des enfants de France. Sa fille épousa le prince de Rohan. *(Motifs pour donner à M. l'abbé de Saint-Pierre, abbé de Tiron et à M. l'abbé de Crèvecœur, son neveu, abbé d'Evron, chacun un indult pour les prieurés de ces deux abbayes.* Ms. fr. 12453 de la Bibliothèque nationale.*)*

3. Le futur maréchal.

4. Le P. Bouhours S. J., dans *La vie de madame de Bellefonds, supérieure et fondatrice du monastère des religieuses bénédictines de N.-D. des Anges établi à Rouen.* Paris, chez Mabre Cramoisi, 1686.

occasions délicates où le bien public sert de prétexte aux révoltes ; ne pouvant souffrir ce qui blessait tant soit peu l'autorité royale et faisant son affaire du bonheur de l'état, même aux dépens de sa fortune ; du reste ne ménageant rien pour rendre service à ses amis malheureux qui disposaient absolument de son bien et de sa personne ; si zélé pour l'utilité du peuple qu'il entreprit un gros procès contre des personnes puissantes dans le seul dessein de soutenir la cause publique et si désintéressé que, l'ayant gagné après beaucoup de peines et de dépenses, il en remit les intérêts au jugement de ses amis, se contentant du plaisir et de la gloire d'avoir servi sa province ; non seulement charitable, mais magnifique envers les pauvres dont il était le protecteur et le père. »

Le baron de Saint-Pierre avait épousé Madeleine Gigault de Bellefonds [1], dont le caractère nous a été décrit par Saint-Evremond sous le titre de : *Idée de la femme qui ne se trouve point et qui ne se trouvera jamais* [2]. Charles de Hennot a fait sa biographie [3]. On y lit que le baron et sa femme avaient fait reconstruire l'église de Saint-Pierre [4], qu'ils avaient fondé une école gratuite

1. Dans ses mémoires, Charles Castel raconte son mariage de la façon suivante : « Et le 2 mars, un lundi gras, pressé par des amis de me marier avant que de retourner à la campagne, j'épousai Madeleine Gigault de Bellefonds par préférence à deux autres maîtresses, l'une fille de M. de Vertammond, mon rapporteur au conseil, qui avait 150.000 livres, l'autre de madame de Préans qui en avait 200.000, et la mienne n'eut que 25.000, mais la préférai pour sa vertu comme fille de madame de Bellefonds, décédée en opinion de sainteté. »

2. *Œuvres de Saint-Evremond avec la vie de l'auteur*, par Monsieur des Maizeaux, 1753, tome III, p. 103-112. C'est l'abbé de Saint-Pierre qui nous donne cette clef dans *Plotine*, publiée par le comte de Villeneuve-Guibert. *(Le portefeuille de madame Dupin*, p. 241.*)* « Saint-Evremond, parent de mon père, dit-il, un peu touché du mérite de ma mère, en fit le portrait sous le nom d'Emilie, en 1648, lorsqu'elle avait vingt-trois ou vingt-quatre ans. La marquise de Sébeville, sœur de ma mère, me montra ce portrait en manuscrit que Saint-Evremond lui-même lui avait donné. On dit que, pour plaire à une dame qui était plus belle que vertueuse, il fit imprimer parmi ses ouvrages ce même portrait sous ce titre : *Idée de la femme qui ne se trouve point.*

3. *La mort et les funérailles de très illustre et très excellente dame Madeleine Gigault de Bellefonds, baronne de Saint-Pierre*, par Ch. de Hennot. Rouen, chez Viret, 1665.

4. « La construction et l'ameublement de l'église de Saint-Pierre lui coûtèrent (à Charles Castel) personnellement plus de 30.000 livres. La preuve de cette générosité princière se trouve dans un document authen-

pour l'instruction de tous les pauvres de Saint-Pierre-Eglise, Cosqueville, Clitourps, Varouville, *tant qu'il en voudra aller* [1] et même un hôpital où madame de Saint-Pierre allait soigner les malades, panser leurs plaies et les ensevelir après leur mort [2]. Cette femme, admirable par sa charité, « au cœur droit et généreux », à « l'esprit solide, pénétrant et délicat », à « l'humeur gaie et toujours égale » mourut à l'âge de trente-neuf ans. Elle avait eu treize enfants [3].

Trois des filles prirent le voile chez les bénédictines au couvent de Rouen, dont madame de Bellefonds, leur tante, était abbesse. Leurs frères fournirent tous une carrière des plus honorables. L'aîné, *Bon-Thomas*, devenu par droit d'aînesse d'abord baron puis marquis de Saint-Pierre, remplit avec distinction, comme son père, la charge de grand bailli du Cotentin, à laquelle il ajouta celle de subdélégué des maréchaux de France dans l'étendue de

tique : le compte de gestion du baron de Saint-Pierre comme trésorier, de 1643 à 1661, vérifié et approuvé par le clergé et les paroissiens. » (Louis Drouet, *op. cit.*, p. 30.) La baronne de Saint-Pierre ne montra pas moins de zèle que son mari et le P. Bouhours raconte « qu'elle ne portait aucune étoffe précieuse, nul passement d'or ou d'argent, ni même de dentelles de fil. Mais elle fournissait les églises de ses paroisses de très riches ornements et de très beau linge, surtout celle de Saint-Pierre que monsieur son mari avait fait bâtir et où le service divin se faisait avec une magnificence qui ne sentait point la campagne, jusque-là on y entretenait un clergé nombreux et une musique réglée. » (*Op. cit.*, p. 123.)

1. Par contrat du 29 septembre 1643, devant Me Hervieu, notaire à Saint-Pierre-Eglise, le baron de Saint-Pierre « désirant pourvoir à l'instruction de la jeunesse en la crainte de Dieu premièrement et aux bonnes mœurs, donna la somme de cent livres de rente, payables par quartiers, à commencer de ce jour, pour gages et entretien d'un maître d'école, homme de probité et de bon exemple, qui aura sous lui un sous-maître pour les A. B. C. D. et sera obligé, ledit maître d'école, d'instruire *gratuitement* les pauvres dudit lieu de Saint-Pierre-Eglise, Cosqueville, Clitourps, Varouville, et tant qu'il en voudra aller, les catéchiser en leur foi et leur montrer et enseigner comme aux fils de laboureurs et artisans qui ont moyen de donner le salaire ordinaire ; ouvrira l'école depuis le vingtième jour de septembre jusqu'au quinzième jour d'août, où il donnera vacances. »

2. Dans ce même hôpital, le baron et sa femme créèrent une « école chrétienne pour enseigner les articles de foi aux ignorants de tout âge et de tout sexe, pour les exhorter à bien vivre, pour apprendre divers ouvrages aux jeunes filles et les moyens de gagner leur vie ». (Bouhours, *op. cit.*, p. 69.)

3. Cf. aux *Pièces justificatives*, p. 354, un extrait des *Mémoires de Charles Castel* sur ses enfants.

son bailliage. Le deuxième, *Bernardin*, entra chez les jésuites et devint confesseur de la duchesse d'Orléans, mère du Régent. Le troisième, *Louis-Charles-Hyacinthe*, plus connu sous le nom de comte de Saint-Pierre ou de marquis de Crèvecœur et de Kersilis, passa de la marine, où il s'était élevé jusqu'au grade de capitaine de vaisseau, au service de la duchesse d'Orléans, épouse du Régent. C'est contre lui que s'est déchaînée la plume de Saint-Simon [1]. Le dernier enfin, *Antoine-François*, chevalier de Saint-Pierre, de l'ordre de Malte, mourut avec les titres de lieutenant-général des vaisseaux et de grand commandeur du Piéton en Flandre [2].

N'est-ce pas plus qu'il n'en faut pour faire justice de la diatribe dédaigneuse, ou plutôt mensongère du célèbre annaliste et montrer que l'abbé et sa famille faisaient assez bonne figure à la cour de Versailles ?

II

Le jeune de Saint-Pierre avait six ans quand sa mère mourut le 2 juin 1664. « Je ne mourrai contente, dit-elle à son mari, que

1. Cf. p. 2. « Le comte de Saint-Pierre étant capitaine de vaisseau avait été cassé, quoique bon marin, dit Saint-Simon, pour avoir mis la sédition dans la marine, lorsque le roi y voulut établir l'école du petit Renault. » (T. III, p. 159.)

2. « Le commandeur de Saint-Pierre a été l'un des chevaliers qui a le plus contribué à rétablir dans l'ordre de Malte une escadre de vaisseaux contre les corsaires de Barbarie ; c'est le premier qui l'ait commandée comme lieutenant général, après avoir été chargé d'en faire construire les vaisseaux à Toulon ; tout le monde sait combien cette escadre a diminué les pirateries de ces corsaires et les ravages qu'ils faisaient sur les côtes d'Italie. » *Ms. fr.* 12453 *de la Bibliothèque nationale*.

Le commandeur de Saint-Pierre eut l'honneur, après la belle victoire navale de Saint-Vincent, le 27 juin 1693, d'être dépêché à Versailles par Tourville pour en porter la nouvelle. « J'entretins hier, dit Racine, M. le chevalier de Saint-Pierre, frère du comte de Saint-Pierre, lequel fut cassé il y a deux ans. Je vous dirai en passant qu'on trouve que Tourville a fait fort honnêtement d'envoyer dans cette occasion le chevalier de Saint-Pierre et j'espère que la bonne nouvelle dont il est chargé fera peut-être rétablir son frère » (*Lettre à M. de Bonrepaus* le 28 juillet 1693 (Œuvres de Racine, éd. Hachette, t. VII, p. 102). On trouve dans les *Ouvrages de politique et de morale* de l'abbé de Saint-Pierre (t. XIII, p. 63-67) l'épitaphe posée dans l'église Saint-Jean à Malte par les officiers de l'escadre à la mémoire du commandeur de Saint-Pierre.

vous ne m'ayez permis de transporter à ma sœur de Bellefonds tous les droits que j'ai sur mes enfants. Je vous demande en grâce, mon cher mari, de la regarder toujours comme la meilleure des vos amies et de ne rien faire ni pour vous ni pour vos enfants sans son avis [1]. » Trois ans après [2], Charles-François de Saint-Pierre, qui avait suivi jusque-là les leçons de son curé, M. Doyard [3], fut confié par son père à madame Laurence de Bellefonds, sa tante, supérieure et fondatrice du monastère des religieuses bénédictines de Rouen.

Le futur abbé était en bonnes mains. Madame de Bellefonds, dit le P. Bouhours [4], conciliait en sa personne « ce que les deux sexes ont de plus excellent, et même de plus opposé, la force, l'intelligence et la capacité de l'un avec la douceur, la modestie et la piété de l'autre [5] ». Elle reçut les orphelins « comme un gage précieux de la confiance d'une si chère sœur et leur tint lieu de mère dans la suite, en sorte que pas un ne s'établit que par les avis et presque par le ministère de leur tante [6]. »

L'abbesse lui fit suivre, ainsi qu'à ses deux frères cadets, Antoine et Louis, les cours du collège des jésuites auxquels était réservé, comme on le sait, le soin d'élever les enfants de la noblesse et de la haute-bourgeoisie et c'est là que pour la première fois il fit la rencontre de Vertot et de Fontenelle. On ne conteste plus guère aujourd'hui que les collèges des jésuites au XVIIe siècle faisaient heureusement concurrence à l'enseignement de l'Université : « Ils enseignaient le grec, écrit M. Strowski [7], ils ensei-

1. Bouhours, *op. cit.*, p. 127.

2. *Ms. de Rouen* 950, p. 214.

3. « Ledit Charles étudie bien chez M. Doyard avec ses deux autres frères. » (*Mémoires de Ch. Castel.*)

4. Bouhours, *op. cit.*, p. 347.

5. Cette abbesse eut une sœur aînée aussi remarquable qu'elle, Judith de Bellefonds, dont le nom se trouve fréquemment dans la correspondance de madame de Sévigné. Après avoir eu le plus grand succès à la cour de Marie de Médicis, elle se fit carmélite sur les conseils de madame de Bréauté (Marie de Jésus) qui, comme elle, avait connu tous les agréments du monde et par ses entretiens et son exemple lui persuada de se donner à Dieu. Mademoiselle de Bellefonds entrée au Carmel à 17 ans, sous le nom d'Agnès de Jésus-Maria, fut élue sous-prieure à trente ans, prieure trois ans après et mourut en 1691 à l'âge de 80 ans. (*Lettres de madame de Sévigné*, Edit. Hachette, t. VI, p. 174, note 3.)

6. Bouhours, *op. cit.*, p. 128.

7. *Pascal et son temps*, t. I, p. 253.

gnaient même l'hébreu. S'ils s'en tenaient dans leur cours à l'aristotélisme, ils le corrigeaient par les doctrines les plus récentes ; ils ne laissaient pas ignorer à leurs élèves les découvertes et les idées du jour. Ils les initiaient à la vie du monde, ils ornaient à la fois les manières et l'esprit. Enfin et surtout ils associaient l'humanisme et la sagesse antique à la piété chrétienne. »

L'abbé de Saint-Pierre, qu'on accuserait difficilement de partialité en faveur des ordres religieux, a lui-même rendu justice à ses anciens maîtres. Il lui est arrivé un jour d'écrire des jésuites qu'ils sont plus utiles à eux seuls que tous les autres ordres réunis. Le souvenir qu'il a conservé de son séjour au collège de Rouen l'amènera à se prononcer très nettement pour l'éducation publique contre l'éducation privée et dans un acte de cession au profit du prieuré de Bellefonds, il déclarera qu'il fait cette libéralité pour conserver ce monastère à la ville de Rouen « où il a été élevé au collège des jésuites [1]. »

Nous ne savons rien de ses premières études et, ajoute d'Alembert [2], « nous n'y avons point de regret ». Tout autorise à croire que les jésuites trouvèrent en l'abbé de Saint-Pierre un sujet assez médiocre et rebelle à leurs leçons ; et l'on peut répéter après Sainte-Beuve qu'ils s'efforcèrent en vain de faire passer en lui la plus petite fleur, le plus léger parfum de l'antiquité [3]. L'abbé de Saint-Pierre nous semble insinuer assez clairement que le latin n'eut pas beaucoup de charmes pour lui lorsqu'il écrit : « Si l'on ne m'avait pas souvent et longtemps fait répéter et fait pratiquer les règles de la grammaire latine, je les aurais oubliées bientôt après les avoir connues », et il ajoutait : « C'est pour avoir observé pendant huit ou neuf ans, pour avoir été puni et avoir vu punir d'autres enfants que nous connaissons les principales règles latines [4]. »

1. Il faisait abandon au prieuré de Bellefonds du revenu des prieures de la Madeleine, près Vernon, et de la Théroudière à Tourny, qui dépendaient de l'abbaye de Tiron, dont il était commendataire. (Georges Dubosc, *L'abbé de Saint-Pierre au collège de Rouen* dans *Notre ancien lycée*, n° de janvier 1909.)

2. D'Alembert, *Histoire des membres de l'Académie française morts depuis* 1700 *jusqu'en* 1771, t. I, p. 95.

3. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. XV, p. 249.

4. *Ms. de Rouen. Projet pour perfectionner l'éducation.*

SIENA COLLEGE LIBRARY

En 1673, à l'âge de quinze ans, le jeune de Saint-Pierre était en logique. Avant même que l'année ne fût terminée, son père le ramena sous le toit paternel où il resta trois ans. Ici se place un détail de la vie du personnage que nous révèlent les manuscrits de Rouen [1] et qui montre que l'enfant est souvent l'homme en raccourci. L'abbé, voulant déjà mériter le titre de *bienfaiteur du genre humain*, s'initiait à la connaissance des lois et des usages locaux, afin de maintenir entre les familles cette paix qu'il devait plus tard s'efforcer de rétablir entre les nations [2]. A l'âge de dix-huit ans, ce nouveau Salomon avait dix ou douze procès à juger comme arbitre tant entre les gentilshommes qu'entre les paysans du canton de Saint-Pierre-Eglise [3].

La mort du baron de Saint-Pierre, survenue le 25 juin 1675, vint arracher l'abbé à ses pacifiques occupations. Le manoir paternel passant à son frère aîné, le futur auteur de la *paix perpétuelle* n'avait plus qu'à choisir entre les deux carrières réservées aux cadets de famille, la carrière ecclésiastique et la carrière des armes. Naturellement, la délicatesse de sa santé aidant, l'abbé se détermina pour l'Eglise. A l'en croire, lui, qui devait plus tard entrer en lutte ouverte avec les ordres monastiques, eut la velléité de se faire moine :

« Segrais, homme d'esprit, écrit-il en 1737 [4], me dit un jour que cette fantaisie de se faire religieux ou religieuse était la

1. *Ms.* 950, p. 214.

2. C'est l'abbé lui-même qui fait le rapprochement dans l'adresse au roi qu'il place en tête de son *Mémoire pour diminuer le nombre des procès*. « L'entreprise que j'ai l'honneur de proposer dans cet ouvrage à Votre Majesté n'est pas de faire cesser en Europe les guerres civiles et étrangères, c'est de diminuer très considérablement entre les familles de vos sujets le nombre prodigieux de procès qui sont des espèces de guerres entre les citoyens. »

3. Il suivait l'exemple de son grand-père, Nicolas Castel, qui, d'après les mémoires de Charles Castel, était « souvent pris pour arbitre aux grandes affaires ». On trouve dans le *Magasin pittoresque* (année 1846, p. 54-55) un conte de l'abbé de Saint-Pierre et la façon originale avec laquelle il mit fin au procès du chevalier de Saint-Pierre et du vicomte de Beauvilliers à propos de la succession du marquis de Villars.

4. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XIII, p. 168. L'abbé rappelle aussi cette anecdote dans les *Annales Politiques* (*Ms.* de l'Arsenal 3719, 130 H F) et il ajoute : « Après avoir été guéri de cette humeur mélancolique, j'en ai guéri mon neveu, le marquis de Saint-Pierre, dans le temps qu'il songeait à 15 ans à se faire jésuite. Je le mis dans les pages du feu roi Louis XIV et il fut bientôt guéri. »

petite vérole de l'esprit et que cette maladie prenait ordinairement entre quinze et dix-huit ans... Je fus attaqué à dix-sept ans de cette maladie. J'allai me présenter au père prieur des prémontrés réformés d'Ardennes auprès de Caen. Mais, par bonheur pour ceux qui profiteront de mes ouvrages, ajoute-t-il modestement, il douta que j'eusse assez de santé pour chanter longtemps au chœur et me renvoya consulter un vieux médecin du château de Caen, nommé Monlien, qui me dit que j'étais d'une santé trop délicate. J'ai donc eu cette maladie, mais ça n'a été qu'une petite vérole volante dont je n'ai point été marqué. »

L'abbé ne dit que trop vrai quand il déclare que cette variole a passé sur lui sans laisser de trace. L'évêque, qui lui administra la prêtrise, n'a pas eu malheureusement l'œil clairvoyant du prieur d'Ardennes. Car, si l'abbé de Saint-Pierre a été prêtre, il l'a été si peu ou plutôt si mal qu'on s'est demandé même s'il l'avait jamais été.

L'auteur des *Recherches historiques sur le canton de Saint-Pierre-Eglise* est d'avis qu'il entra seulement dans les ordres mineurs. « S'il eût été promu au sacerdoce, dit-il, il aurait pris la qualité de prêtre dans les actes religieux où il intervint. On l'aurait vu officier quelque part, surtout à Saint-Pierre-Eglise où il venait souvent. Or dans les registres de catholicité, nous rencontrons son nom à chaque page, il figure comme parrain ou comme témoin dans un grand nombre de baptêmes et de mariages. Tous ses titres y sont soigneusement et longuement énumérés, nulle part il n'est porté comme prêtre, jamais il n'administre les sacrements. Et certes, s'il en avait eu les pouvoirs, on n'aurait pas manqué de lui déférer cet honneur, au baptême de ses neveux principalement [1]. »

La question est nouvelle ; aucun des biographes de l'abbé de Saint-Pierre ne l'a même entrevue, malgré l'intérêt qu'elle présente. On nous permettra d'apporter notre contribution pour l'éclaircir.

Nous verrons plus loin qu'au titre d'abbé de Tiron, l'abbé de Saint-Pierre a réuni celui d'aumônier de la duchesse d'Orléans. Que le premier de ces titres ne prouve rien, l'abbaye de Tiron pouvant être un bénéfice simple ou à simple tonsure, nous le

1. *Recherches historiques....* par Louis Drouet, p. 100.

reconnaissons volontiers, mais il n'en est pas de même de sa charge d'aumônier. « L'aumônier, dit le dictionnaire de l'Académie de 1762, paru au lendemain de la mort de l'abbé, est un personnage qui a pour mission ordinaire de distribuer les aumônes de la personne à laquelle il est attaché, *de lui dire la messe* et de lui réciter les prières matin et soir. »

L'objection tirée de la vie rien moins que sacerdotale qu'a menée l'abbé de Saint-Pierre serait embarrassante si nous étions au siècle présent. Mais il ne faut pas perdre de vue que nous sommes à une époque où l'église est presque une carrière et où dans les rangs du clergé se glissent des cadets de famille qui n'ont du prêtre que l'habit.

Furetière, qui fut exclu de l'académie, était prêtre. Charpentier, son irréconciliable adversaire, le lui a assez durement reproché et cependant il est avéré qu'il n'approcha jamais de l'autel, « comme le faisaient d'ailleurs de son temps beaucoup de gens de lettres et d'érudits à qui les bénéfices étaient nécessaires pour vivre [1]. » Le fameux abbé de Voisenon, que Voltaire appelait plaisamment notre grand aumônier, était prêtre lui aussi, puisqu'il fut grand vicaire de Boulogne. On sait pourtant que pendant les trente dernières années de sa vie il fit toute autre chose, dans les coulisses du théâtre, que d'en remplir le ministère. Et l'auteur de Manon Lescaut, le célèbre abbé Prévost ! Qui ne connaît sa réponse au prince de Conti, lorsqu'il lui fut présenté comme aumônier : « Je dois vous dire, monsieur l'abbé, que je ne vais jamais à la messe. — Et moi, monseigneur, répondit Prévost sans sourciller, je dois vous confesser que je ne la dis pas davantage. »

L'abbé de Saint-Pierre, nous le constaterons, se posa toute sa vie en déiste, en adversaire même du catholicisme. La seule foi qu'il ait professée, c'est la foi au progrès. N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre que c'était lui que visait Bossuet dans la magnifique péroraison de son sermon sur l'unité de l'Eglise, quand il disait : « Déjà nous ne voyons que trop parmi nous de ces esprits libertins qui, sans savoir la religion, ni ses fondements, ni son origine, ni sa suite, blasphèment ce qu'ils ignorent et se corrompent dans ce qu'ils savent... Docteurs sans doctrine

1. *Recueil des factums de Furetière*, par Ch. Asselineau, p. xv.

qui pour toute autorité ont leur hardiesse et pour toute science leurs décisions précipitées... Opposons à ces esprits légers et à ce charme trompeur de la nouveauté la pierre sur laquelle nous sommes fondés, l'autorité de nos traditions et l'antiquité qui nous réunit à l'origine des choses. »

N'est-il pas vraisemblable qu'avec de pareilles doctrines l'abbé ait préféré laisser dans l'ombre un titre qu'au fond de sa conscience il avait abdiqué et qu'il ait décliné l'honneur, en supposant qu'on le lui ait offert, de conférer à ses neveux un sacrement qui, pour lui, n'était qu'une cérémonie de pure forme ?

Enfin, au chapitre III de *l'Emile*, Rousseau révèle un fait qui jette le plus triste jour sur les mœurs de notre personnage et semble couper court à toute discussion : C'est que l'abbé de Saint-Pierre, qui avait fait vœu de célibat « *comme tous les prêtres de sa communion* » se croyait tenu en conscience d'oublier son téméraire engagement [1]. Or Rousseau avait rencontré l'abbé de Saint-Pierre au château de Chenonceaux, chez madame Dupin, et tout porte à croire que c'est de la bouche même de celui-ci qu'il a recueilli cette confession qui, au surplus, n'est pas faite pour nous surprendre.

Le témoignage de Rousseau est d'autant moins sujet à caution qu'il est corroboré par d'Alembert. L'abbé de Saint-Pierre, nous dit d'Alembert, « écrivit contre le célibat des prêtres... Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point il a porté sur cet article délicat la sévérité de ses mœurs. Il assurait, au moins, qu'il avait respecté le lien conjugal. J'ai observé, disait-il, tous les préceptes du Décalogue, surtout le dernier : je n'ai jamais pris ni le bœuf, ni l'âne, ni la femme, ni la servante même de mon prochain. Si son *état* ne lui permettait pas les douceurs du mariage, il pratiquait ce qu'il répétait souvent : Que ceux à qui cet engagement si naturel est interdit doivent au moins se charger de l'éducation et de la subsistance de quelques enfants pauvres et abandonnés [2]. »

1. Edit. Pourrat, t. I, p. 406.

2. *Histoire des membres de l'académie française*, 1787, t. V, p. 115. Rousseau s'est chargé de nous raconter comment l'abbé, tout en respectant le dixième commandement entendait la loi du célibat. « On dit qu'il prit le parti d'avoir de jolies servantes avec lesquelles il réparait de son mieux l'outrage qu'il avait fait à son sexe par son téméraire engagement. »

Si son *état* ne permettait pas à l'abbé de Saint-Pierre de jouir des douceurs du mariage, c'est qu'il était lié au célibat autrement que par les ordres mineurs.

III

Reprenons le jeune de Saint-Pierre au point où nous l'avons laissé, c'est-à-dire au lendemain de sa visite à l'abbaye d'Ardennes. La théologie faisait à cette époque partie intégrante du cycle des études. Charles-François de Saint-Pierre, qui, à défaut de la soutane blanche du prémontré, s'était résolu à endosser le manteau noir du prêtre séculier, s'achemina vers Caen [1]. Les jésuites possédaient à Caen le célèbre collège du Mont à la fondation duquel son grand-père, alors gouverneur de la ville, avait joué un rôle prépondérant et qui était fréquenté par près de huit cents élèves venant de Normandie, de Champagne et même de Bourgogne [2]. Il est probable qu'il y fut attiré en grande partie par la présence de son frère Bernardin qui y professait la philosophie et peut-être même y exerçait déjà les fonctions de recteur [3].

C'est alors qu'il se lia d'une étroite amitié avec le fils d'un entrepreneur de Caen, Varignon, qui étudiait lui aussi la théologie et qui devait entrer à l'Académie des sciences quand l'abbé entrerait à l'Académie française. « Un goût commun pour les choses de raisonnement soit physiques, soit métaphysiques et des disputes continuelles furent le lien de leur amitié, dit Fontenelle [4]. Ils avaient besoin l'un de l'autre pour approfondir et

1. Ce séjour de deux années au collège de Caen a fait dire à la plupart des biographes de l'abbé de Saint-Pierre qu'il y avait fait toutes ses études.

2. *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen et en Basse-Normandie* par A. Galland, Paris, 1898, p. 11 et suiv.

3. « Bernardin Castel de Saint-Pierre, né le 29 septembre 1649, admis dans la congrégation des jésuites le 11 octobre 1664, enseigna la grammaire, les humanités et la rhétorique, six ans la philosophie, deux ans la théologie à Caen, fut recteur... » (Sommervogel, S. J., *Bibliothèque de la compagnie de Jesus*, t. VII).

4. *Eloge de Varignon*. (Œuvres complètes de Fontenelle, édit. de 1766, t. VI, p. 159).

pour s'assurer que tout était vu dans un sujet. Leurs caractères différents faisaient un assortiment complet et heureux : l'un par une certaine vigueur d'idée, par une vivacité féconde, et par une fougue de raison ; l'autre par une analyse subtile, par une précision scrupuleuse, par une sage et ingénieuse lenteur à discuter tout. »

Pas plus qu'il ne s'était passionné pour le grec et le latin, l'étudiant ne s'éprit des sciences sacrées. « L'habitude que j'avais prise de raisonner sur des idées claires et distinctes, dit-il, ne me permit pas de raisonner longtemps sur notre théologie [1] » ce qui, du reste, ne l'empêcha pas de s'occuper dans plusieurs opuscules de choses exclusivement religieuses. L'abbé n'aimait que les discussions utiles ; il ne voulait point de ces écoles « où les jeunes ecclésiastiques apprennent à disputer tous les jours avec aigreur et avec orgueil sur des questions de pure spéculation, au lieu de disputer doucement à qui pratiquerait le mieux la justice et la bienfaisance qui sont les principaux objets de la religion [2]. » Il a même écrit qu'il faut laisser peu à peu anéantir les écoles de théologie, qu'elles ne servent qu'à troubler les consciences, à former des erreurs et surtout des haines, des schismes et des partis dans un Etat [3]. Le silence, voilà l'unique remède, d'après lui, qu'il convient d'opposer à cette *maladie politique* qui trouble la société et que finissent nécessairement par engendrer les disputes théologiques [4]. »

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XIII. *Préface*, p. 3.

2. *Annales de Castel*, *Ms. de l'Arsenal* 130 *H*. Dans son *Credo*, revu et corrigé par Voltaire (cf. ch. XIV, p. 297), on lit : « Je crois que les disputes théologiques sont à la fois la farce la plus ridicule et le fléau le plus affreux de la terre, immédiatement après la guerre, la peste, la famine et la vérole. »

3. *Ms. de l'Arsenal* 130 *H*. Il ne faudrait pas en conclure que l'abbé prit en haine le collège de Caen, car sur le n° 312 du catalogue des manuscrits de la bibliothèque de cette ville nous lisons la note suivante de M. Mancel : « Tous les ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre ont été donnés par lui à la bibliothèque de l'Université où il avait fait ses études et portent pour *ex dono* ces mots : *Tribut de reconnescence*. »

4. On serait tenté de croire, à lire les lignes qui suivent, que le rêve de l'abbé de Saint-Pierre n'était pas éloigné de faire de la société une véritable trappe. « J'ai ouï conter au feu maréchal de Bellefonds un fait à propos du silence. Il n'approuvait pas l'extrême rigidité avec laquelle les religieux de la trappe observent un silence éternel entre eux et, comme il voyait qu'il en résultait quelques inconvénients, il demanda un peu à

L'abbé de Saint-Pierre n'était pas né théologien. Il est même regrettable qu'il n'ait pas observé lui-même en la matière cette loi du silence. La théologie n'y eut rien perdu et notre personnage n'eut fait qu'y gagner.

Ses études terminées, il s'achemina vers Paris [1].

l'abbé, qui avait rétabli la grande réforme du fameux saint Bernard, s'il ne serait pas plus à propos de relâcher un peu de la rigueur de la règle sur l'article du silence. N'êtes-vous pas très édifié, lui répondit l'abbé, de leur vie innocente, de leur mortification, de leur pénitence, de leurs pieux exercices, du service divin et de leur grande obéissance ? Ne voyez-vous pas qu'ils opèrent leur salut dans l'union et dans la charité ? Or, si je relâchais tant soit peu de la sévérité du silence, comme chacun de ces vertueux religieux a ses opinions, ses préjugés et son degré de lumières, il y aurait bientôt des disputes, des divisions et des partis parmi eux. Je ne dois qu'à leur grand silence la grande obéissance, la grande tranquillité et la grande union de ces cent quarante hommes qui composent cette communauté dont vous admirez la vertu. Je puis vous assurer que, sans ce silence qui a ses inconvénients comme vous le dites, je ne les tiendrais jamais unis et paisibles. Ainsi ils tomberaient dans des inconvénients incomparablement plus considérables que ceux que vous avez remarqués et qui naissent de ce silence qui vous paraît excessif et que vous reprochez à la règle de saint Bernard. » *Projet pour faire cesser les disputes séditieuses des théologiens. (Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 162).

1. On trouve dans les *Ouvrages de politique et de morale*, t. XII, p. 267, une note de l'abbé de Saint-Pierre intitulée : *Le séjour des villes capitales est le plus désirable.*

CHAPITRE II

L'ARRIVÉE A PARIS

I. Les sciences à Paris à la fin du XVIIe siècle. — II. Influence des milieux scientifiques sur l'abbé de Saint-Pierre. — III. La cabane du faubourg Saint-Jacques. L'abbé se consacre à l'étude de la morale puis de la politique. — IV. Le salon de madame de Lambert. L'abbé est reçu à l'Académie française.

I

L'abbé de Saint-Pierre vint se fixer à Paris en 1680 [1] et immédiatement il se mit à *courir*, suivant sa propre expression, après tous les savants en vogue, car il avait l'ardeur de celui qui sort d'un long jeûne et qui veut réparer le temps perdu. « J'allais, dit-il, au cours d'anatomie de feu M. Duverney. J'allais au cours de chimie de feu M. Lemery. J'allais à diverses conférences de physique chez M. de Launay, chez M. l'abbé Bourdelot et chez d'autres [2]. »

Le voilà en plein dans le courant qui à cette époque entraine tous les esprits vers les études scientifiques et qui en même

1. M. Gouny a cru devoir fixer après Fontenelle (*Eloge de Varignon*, édit 1766, t. VI, p. 159) l'arrivée de l'abbé de Saint-Pierre à Paris en 1686, en cette fameuse année de la *fistule* qui divise en deux parts le règne de Louis XIV. L'abbé n'aurait vu que le déclin du règne, ce qui expliquerait son antipathie contre celui auquel « les moins habiles ne donneront jamais le nom de Louis le Grand. » Le manuscrit 950 de la bibliothèque de Rouen (p. 214), qui contient l'autobiographie de l'abbé, fixe son arrivée dans la capitale en 1680 et nous lisons dans le discours de M. de Beaurepaire (p. 12) un extrait de manuscrit qui dit : « Je commençai à écrire des raisonnements et des faits sur la physique à Paris vers 1681. » Du reste, Bourdelot, dont l'abbé suivait les cours, est mort en 1685.

2. *Projet pour des conférences sur la physique*. (*Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 324).

temps les éloigne de l'idée religieuse. Disons-en quelques mots, ils vont nous aider à analyser notre personnage et à faire sa psychologie.

C'est alors que s'ouvrent partout des cours, des conférences et des écoles, où se coudoient les grands seigneurs, les bourgeois, les membres du clergé, les femmes elles-mêmes pour puiser à un enseignement qui les attire par le charme de la nouveauté. La science, reléguée jusque-là sur des cimes inaccessibles aux profanes, a quitté son air revêche pour prodiguer à la foule ses plus séduisants sourires, pénétrer partout et marquer tout de son empreinte. *Le Journal des Savants* se fonde pour faire connaître « les expériences de physique et de chimie, les nouvelles découvertes, les machines et inventions utiles ou curieuses, les observations du ciel et ce que l'anatomie pourra trouver de nouveau dans les animaux ». Molière mettra sur la scène des personnages en chair et en os quand il criblera de ses railleries une Armande ou une Bélise et Chrysale ne fera qu'interpréter l'opinion courante en plus d'un ménage bourgeois en disant à Philaminte :

« Les femmes d'à présent sont bien loin de ces mœurs,
« Elles veulent écrire et devenir auteurs.
« Nulle science n'est pour elles trop profonde,
« Et céans beaucoup plus qu'en aucun lieu du monde.
« Les secrets les plus hauts s'y laissent concevoir
« Et l'on sait tout chez moi, hors ce qu'il faut savoir.
« On y sait comme vont lune, étoile polaire,
« Vénus, Saturne et Mars dont je n'ai point affaire,
« Et dans ce vain savoir qu'on va chercher si loin
« On ne sait comment va mon pot dont j'ai besoin [1]. »

Ecoutons parler l'abbé de la Roque : « Depuis que les mathématiques, dit-il [2], ont trouvé le secret de s'introduire jusque dans les ruelles et de faire passer dans le cabinet des dames les termes d'une science aussi sérieuse et aussi solide que les mathématiques, on dit que l'empire de la galanterie va en déroute, qu'on n'y parle plus que de problèmes, corollaires, théorèmes, angles droits, rhomboïdes, etc... et qu'il s'est trouvé depuis peu deux demoiselles dans Paris, à qui ces sortes de connaissances ont tellement embrouillé la cervelle, que l'une n'a point voulu

1. *Les Femmes savantes*, II, VII.
2. *Journal des Savants*, 4 mars 1686, p. 58.

entendre une proposition de mariage, à moins que la personne qui la recherchait n'apprît l'art de faire des lunettes, dont le *Mercure Galant* a si souvent parlé, et que l'autre a rejeté un parfait honnête homme parce que, dans un temps qu'elle lui avait prescrit, il n'avait pu produire rien de nouveau sur la quadrature du cercle. » Et le journaliste ajoute : « Elles sont de meilleure foi, sans doute, que celle dont parle M. de Girard dans sa philosophie des gens de cour, car elle se maria sans mettre à aucune épreuve philosophique le mari qu'on lui proposait. Il est vrai qu'elle n'y trouva point son compte, puisque son mari mal endurant, fatigué de la voir passer les nuits à chercher avec des lunettes s'il y a des hommes dans la lune, la fit mettre en religion. Il y a des maris qui seraient bien aise que leurs femmes ne passassent leur temps qu'avec les étoiles ! [1] »

Dans un écrit intitulé : *Conversation de l'académie de M. Bourdelot*, daté de 1673, un sieur Legallois nous apprend qu'il y a à Paris « un grand nombre d'Académies toutes célèbres et de toutes sortes de caractères. Il y en a, dit-il, de publiques où tout le monde est bien venu, et de particulières où il ne va que ceux qui les composent. Il y en a où l'on traite indifféremment toutes sortes de matières, et d'autres où l'on ne parle que d'un seul sujet à chaque conférence. Il y en a dont les entretiens ressemblent à des conversations particulières, et d'autres où l'on ne confère qu'après qu'un particulier a longuement discouru sur quelque matière déterminée. »

Au nombre de ces « académies » que fréquente l'abbé de Saint-Pierre et où les jeunes savants et les étrangers viennent exposer les doctrines nouvelles et essayer leurs talents, figure celle de l'anatomiste Duverney, docteur de l'Université d'Avignon. Il a quitté sa ville natale pour venir à Paris où il donne des leçons au Grand Dauphin. Professeur d'anatomie au jardin du roi, il met tellement à la mode la science qu'il enseigne, qu'au rapport de Fontenelle, on se passe de main en main les pièces qu'il a préparées, et elles fournissent dans les salons le thème de la conversation du jour [2].

1. Cf. dans le *Grand Cyrus* de mademoiselle de Scudéry le portrait de *Damophile*.

2. « Je me souviens, dit Fontenelle, d'avoir vu des gens de ce monde-là qui portaient sur eux des pièces sèches préparées par lui pour avoir le

A côté de Duverney, il faut placer le chimiste, ou plutôt l'apothicaire Lemery qui porte à la science cabalistique de l'alchimie les premiers coups dans son laboratoire de la rue Galande. Esprit original, doué d'une parole pénétrante et primesautière, il acquiert bientôt une popularité telle qu'on s'écrase à ses cours où l'on voit les plus jolies mains tenir le scalpel, toucher des cornues, préparer des expériences, et de futurs présidents à mortier disséquer des grenouilles.

Mais le premier rang appartient sans conteste au médecin Pierre Michon, plus connu sous le nom de l'abbé Bourdelot, personnage remuant, ambitieux, plein de savoir faire, qui, après s'être glissé à la cour de Suède, après avoir capté la confiance du grand Condé et de sa famille, mène de front la philosophie et l'art médical sans négliger la poésie, la musique, et même à l'occasion la diplomatie. C'est le médecin à la mode, auquel sont dévolues la tâche et l'honneur de désencombrer l'intestin rebelle de la princesse Palatine, et de dégonfler la rate de madame de Sévigné.

Bourdelot avait créé autour de lui une véritable académie, faisant pour les hommes de science ce que Conrart avait déjà fait pour les hommes de lettres, et il n'avait pas tardé à éclipser tous les cénacles concurrents. Chaque samedi ses auditeurs se réunissaient chez lui rue de Tournon, et l'un de ses disciples nous a laissé en plusieurs volumes ce qu'on pourrait appeler le procès-verbal de ces réunions, qui ne laisse pas d'être curieux [1]. On y voit l'assistance discuter à propos des maladies astrales — d'une pierre qui attire le venin des morsures venimeuses — d'une dent qui, ayant été arrachée à un jeune homme et mise dans un coffre, en produisit trois autres à côté d'elle. On y apprend de la bouche de l'abbé Bourdelot pourquoi le vin rend certains hommes comme des singes, d'autres comme des pourceaux et d'autres comme des lièvres : c'est que les esprits du vin rencontrent dans les premiers un sens spiritueux qui les rend gaillards ; dans les seconds un sens plein de pituite qui les

plaisir de les montrer dans les compagnies, surtout celles qui appartenaient aux sujets les plus intéressants. » *(Eloge de Duverney)*.

1. Cf. *Le Correspondant* des 25 avril et 25 mai 1908 : *Un médecin courtisan au XVIIe siècle, Bourdelot*, par MM. J. Lemoine et A. Lichtenberger. Ces articles ont été réunis en volume en 1909 chez Hachette.

rend pesants ; et dans les troisiémes un sens plein de bile qui les rend maniaques. Il expliquait encore qu'il y avait en nous deux sortes d'esprits, les uns ronds, volatils et mobiles qui font la joie, l'amour et l'espérance ; les autres aigres, fixes et pointus qui font la haine, la crainte et l'envie. Il avait écrit que ses conférences étaient établies pour purger le genre humain des erreurs introduites par l'ignorance des hommes. « Nous allons droit à la vérité, disait-il, et nulle autorité ne nous en impose ! »

Nulle autorité, en effet, ne leur en imposait pas plus en philosophie et en théologie qu'en tout autre ordre d'idées ; car l'abbé Bourdelot en prenait à son aise avec tout le monde. Du père Malebranche il se plaisait à répéter que c'était un coupeur de cheveux en quatre. « Je ne suis pas prédicateur, disait-il en parlant de Bourdaloue lui-même et de ses confrères, mais, en fait de morale, je leur ferai voir des pays qui leur sont inconnus [1]. »

Nulle autorité ! C'est le programme, c'est la devise non pas seulement du maître, mais aussi de ses disciples. En vain Huet essaie-t-il de cantonner la raison dans son domaine et lui demande-t-il d'abandonner « à la foi la solution des problèmes qui touchent à Dieu, notre âme et la liberté. » En vain concède-t-il que la foi, de son côté, « laissera la raison étudier à son gré les choses naturelles et profanes, la physique et l'histoire [2]. » Bossuet perd son temps à écrire le 21 mai 1687 : « Croyez-moi, monsieur, pour savoir de la physique et de l'algèbre et pour avoir quelques vérités générales de la métaphysique, il ne s'ensuit pas pour cela que l'on soit fort capable de prendre parti en matière de théologie... », et quand Fénelon, rééditant sous une forme fantaisiste le mot de Pascal contre les géomètres, recommande « de se défier des ensorcellements et des attraits diaboliques de la géométrie », sa parole reste sans écho. De jour en jour on prend goût au fruit défendu.

Remarquez au pied de la chaire de Bourdelot ce jeune homme de 25 ans, frêle et délicat, logé rue de Cléry chez les frères Corneille, qui « après avoir toussé, relevé sa manchette, étendu la main et ouvert les doigts, débite gravement ses pensées quin-

1. Cf. G. Lanson, *Origines et premières manifestations de l'esprit philosophique dans la littérature française de 1675 à 1748.* (*Revue des cours et conférences*, 1907-1910).

2. *Revue des Deux-Mondes*, 1850, t. I, p. 1150.

tessenciées et ses raisonnements sophistiques [1]. » C'est l'ami de l'abbé de Saint-Pierre, c'est Fontenelle. Déjà il médite ses entretiens sur la *Pluralité des mondes*, son *Histoire des miracles*, son *Origine des fables* qui sont à la veille de paraître [2], pour jeter le mépris et le ridicule sur les croyances traditionnelles. Il s'en dégagera comme une odeur subtile d'impiété « que les contemporains, hommes et femmes, respireront avec délices parce qu'elle leur sera présentée dans des flacons élégants et bien ouvragés et dont le fond intellectuel de l'époque sera bientôt imprégné complètement [3]. »

II

L'abbé de Saint-Pierre passa environ trois ou quatre ans à courir ainsi des cours de Lémery à ceux de l'abbé Bourdelot et autres, non sans discuter leurs théories, car l'auditeur n'était pas de ceux qui s'inclinent sans être convaincus. La discussion a toujours été pour lui l'indispensable pierre de touche qui sert à vérifier la qualité du métal. « J'avais des camarades, dit-il [4], avec lesquels je disputais souvent à la promenade sur ces matières. Je crois devoir à ces exercices l'habitude à l'application, la docilité à tout écouter, à tout examiner, la facilité à changer d'opinion quand j'en apercevais une plus vraisemblable, la fermeté à garder mon opinion tant que je ne trouvais rien de plus vraisemblable... Et si j'ai acquis quelques connaissances utiles, je crois les devoir à ces trois ou quatre années d'exercices de mon esprit dans l'étude de la physique. »

Ce que l'abbé de Saint-Pierre ne dit pas, c'est que dans ce milieu il acquit, ou plutôt il développa une tendance qui était chez lui trop accusée pour n'être pas innée : celle de transplanter en matière philosophique le raisonnement et la forme usitées dans les sciences exactes. Nous retrouverons dans tous ses écrits les traces de cette influence. On comprend, sans qu'il soit besoin

1. L. Maigron, *Fontenelle, l'homme, l'œuvre, l'influence*, p. 420.
2. Le premier de ces ouvrages parut en 1686.
3. Maigron, *op. cit.*, p. 420.
4. *Projet pour des conférences sur la physique*. (*Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 324).

de s'étendre, que les vérités d'ordre moral ne se traitent pas comme un théorème de géométrie ou un problème d'arithmétique. Ce n'est ni avec une cornue ni par une équation algébrique que se démontrent l'immortalité de l'âme ou les maux qu'engendre la guerre, pas plus qu'on a recours au dynamomètre pour calculer la force d'un raisonnement. « Que pensez-vous, demande La Bruyère [1], de celui qui veut scier avec un rabot et qui prend une scie pour raboter ? » Quelques contemporains de l'abbé de Saint-Pierre ne l'ont pas compris, et lui moins que tout autre. Ne prend-il pas des airs de triomphe quand à la suite d'un raisonnement il écrit les quatre lettres cabalistiques : C. Q. F. D. [2] !

Le milieu que fréquentait l'abbé de Saint-Pierre n'était pas seulement scientifique ; il apparaît aussi comme profondément hostile au catholicisme et même à toute idée religieuse. Or c'est précisément cet état d'esprit que nous retrouverons maintenant chez notre personnage et qu'il conservera jusqu'à la fin de sa vie.

Que faut-il en conclure ? Faut-il penser qu'à ce moment s'opéra en lui-même une transformation radicale qui, en déracinant les croyances de son enfance et de sa jeunesse, le fit passer subitement dans les rangs de ceux qu'on appelait alors les libertins ? Est-il vraisemblable que l'élève des jésuites, resté jusque-là fidèle aux enseignements de ses maîtres, se trouva comme tant d'autres brusquement entraîné par le courant ?

Au premier abord, tout semble faire croire à une évolution radicale complète : les traditions profondément religieuses qu'il avait trouvées dans l'héritage du baron de Saint-Pierre et de sa femme [3] — l'atmosphère de piété, nous dirions presque de mysticisme, dans laquelle il avait vécu à Rouen près de l'abbesse des bénédictines — l'éducation à la fois intelligente et forte qu'il avait reçue chez le curé Doyard et au collège des jésuites — la velléité qu'il avait eue à dix-sept ans d'entrer chez les pré-

1. Chapitre du *Mérite Personnel*.

2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 101 ; t. V, p. 138, etc... Cf. CHAPITRE XIII, *Les théories de l'abbé de Saint-Pierre sur la littérature et sur les beaux-arts*.

3. L'abbé avait été voué par ses parents à saint François dont il porta l'habit jusqu'à sept ans. *(Mémoires de Charles Castel)*.

montrés. Toutes ces raisons réunies semblent amener naturellement cette conclusion que l'abbé, à vingt ans, en arrivant à Paris, ne pouvait pas être au point de vue religieux l'incroyant qu'il est devenu plus tard.

Ces raisons ne sont point sans valeur. La thèse contraire nous paraît cependant reposer sur des bases plus solides que nous exposerons brièvement.

Il est bien certain que l'abbé de Saint-Pierre n'a rien de commun avec ces *égotistes* littéraires qui, depuis Montaigne en passant par Rousseau et ses disciples, eurent la vaniteuse naïveté de croire qu'ils devaient au public leur confession, c'est-à-dire « le récit de leur vie la plus intime et la description de leur moi le plus secret [1]. » L'auteur de la *Paix perpétuelle* et de la *Taille tarifée* estimait qu'il avait autre chose à faire que d'écrire et de livrer à l'imprimerie le journal de son âme. Mais, à côté des vingt ou trente ouvrages qu'il a consacrés à développer et à propager ses projets, il a entretenu, notamment avec les femmes dont il s'était fait le directeur de conscience, une correspondance assez volumineuse où il parle dans l'intimité et sans réticence de tout ce qui le touche. Nous avons en outre sur sa jeunesse des mémoires inédits [2] qui, s'ils ne sont pas de lui, sont de quelqu'un qui l'approcha de près [3].

Or ce qui nous frappe, c'est que dans tous ses écrits — où cependant la question religieuse revient à tout propos et même hors de propos — on ne rencontre pas une ligne qui fasse allusion à une évolution dans les croyances du jeune provincial. On admettra pourtant que s'il s'était produit chez lui une de ces crises morales assez intense pour aboutir à la déroute de sa foi, un déchirement analogue à celui dont Jouffroy nous a laissé l'inoubliable expression dans une page célèbre, l'abbé qui n'avait rien à dissimuler et qui ne craignait pas de dire ce qu'il pensait, en aurait glissé quelques mots, ne fût-ce qu'à ceux pour lesquels il n'avait pas de secrets.

De l'éducation qu'il a reçue, le seul souvenir qu'il ait con-

1. *Jules Lemaître*.
2. *Ms. de Rouen*, 950.
3. On pourrait peut-être alors les attribuer au comte de Saint-Pierre, son neveu, celui qui après sa mort chargea Rousseau de reviser et d'éditer ses manuscrits.

servé est celui de ses humanités dont il ne parle que pour les maudire. Nous nous trompons, il y a aussi la visite qu'il fit à dix-sept ans à l'abbaye d'Ardennes. Mais à la réponse ironique du prieur et à la façon plaisante dont l'abbé nous raconte cet incident de son enfance, n'est-il pas visible que nous nous trouvons en présence d'une fantaisie de jouvenceau qui n'eut pas et qui ne pouvait pas avoir de lendemain.

L'abbé de Saint-Pierre n'était pas d'ailleurs un homme à subir l'influence de son milieu et à se laisser entraîner par le courant qui emportait son entourage. L'un des traits qui donnent à sa physionomie un cachet particulier d'originalité, c'est qu'il a toujours pensé par lui-même et que, s'il s'est occupé de l'opinion de son voisin, c'était pour la combattre et non pour la suivre. Il nous dit lui-même qu'il adorait la discussion. Il y a quelqu'un, disait Voltaire, qui a plus d'esprit que vous et moi, c'est *Monsieur Tout le Monde*. Tel n'a jamais été l'avis de l'abbé, dont l'unique souci semble être de faire bande à part et de marcher en dehors des sentiers battus. Il a dépensé son intelligence à s'insurger contre les idées et les institutions de son siècle et à lui préparer, comme on l'a dit spirituellement [1], un véritable lit de Procuste, sans même se demander s'il lui était possible d'y entrer. Nous le verrons exercer contre tout son incurable manie de critique et de discussion et, dès que l'idée d'une réforme aura surgi de son cerveau, en poursuivre la réalisation avec une ténacité que rien ne pourra désarmer, pas même le ridicule.

Et l'on voudrait qu'au moment d'entrer dans la vie, un homme ainsi organisé eût subitement rompu avec ses opinions pour embrasser celles de son milieu ! Pour admettre pareille hypothèse, il faudrait ne pas connaître le doux entêté qui, plutôt que de s'incliner devant la mémoire de Louis XIV, préféra sacrifier son fauteuil de l'Académie.

Au point de vue religieux, on peut, croyons-nous, classer en trois groupes les hommes capables de penser. A côté du croyant qui, éclairé par sa foi, marche droit au but qu'il s'est assigné, on trouve l'homme qui, s'il ne croit pas, éprouve au moins le besoin de croire et se demande avec anxiété de temps à autre où il va et de quoi sera fait le mystérieux lendemain de sa vie. Mais on

1. E. Goumy, *op. cit.*, p. 225.

rencontre aussi l'homme dont le cerveau est réfractaire à l'idée même du surnaturel.

L'abbé de Saint-Pierre a été atteint de cette myopie. Le cardinal de Retz, parlant de lui-même, disait qu'il avait « l'âme la moins ecclésiastique de tout l'univers ». Que l'on remplace le mot *ecclésiastique* par le mot *religieux* et l'on pourra appliquer la phrase à notre philosophe, dont la pensée, incapable d'un coup d'aile, n'a cessé de ramper terre à terre sans jamais sortir du domaine prosaïque de l'utilité et de l'intérêt. C'est un esprit scientifique, sec et froid — d'une froideur telle que ses contemporains se sont demandé si sous sa bonhomie se cachait une âme sensible. On l'a placé parfois à côté de Rousseau. S'il y a entre eux quelque trait de ressemblance, ce n'est pas au point de vue religieux et il suffit de rapprocher, pour s'en convaincre, le portrait de l'archevêque Agathon [1] et la profession de foi du *vicaire savoyard*. Il a au moins, ce petit vicaire, quelques accents partant d'un cœur qui n'est pas étranger au sentiment religieux, tandis qu'Agathon n'est autre chose qu'un débonnaire officier de police morale, inaccessible à toute conception surnaturelle.

Quand on a étudié l'abbé de Saint-Pierre, l'une des impressions les plus nettes qu'il laisse, c'est que le sentiment religieux n'a jamais réchauffé son âme. La foi ! non seulement il ne l'a jamais eue, mais nous oserions presque dire qu'il ne pouvait pas l'avoir, étant comme le terrain pierreux dont parle l'Evangile, sur lequel la semence est perdue d'avance. Telle est, selon nous, la raison pour laquelle le neveu de l'abbesse bénédictine, l'élève des jésuites a joué, sans avoir besoin de rompre avec son passé, un rôle analogue à celui des Encyclopédistes.

III

A Paris, l'abbé de Saint-Pierre retrouva ses deux anciens camarades du collège de Rouen — Fontenelle qui, malgré les sifflets sous lesquels venait de sombrer la tragédie d'Aspar, commençait d'être « une manière de personnage dans la répu-

1. *Agathon, archevêque très vertueux, très sage et très heureux.* (*Ouvrages de politique et de morale*, t. X, p. 340-418).

blique des lettres » — et Vertot qui vivait modestement du revenu de sa cure de Croissy-la-Garenne, tout en méditant sur les révolutions portugaises dont il devait écrire l'histoire.

« A nous quatre, Varignon, Saint-Pierre, Vertot et moi, dit Fontenelle, nous parlions une bonne partie des différentes langues de l'empire des lettres et les sujets de cette société se sont dispersés de là dans toutes les académies [1]. » Varignon, en effet, avait suivi son ami à Paris. L'abbé avait détaché trois cents livres de son modeste revenu [2] et lui en avait fait don avec une générosité qui était pour lui un véritable besoin et une simplicité si naturelle qu'on l'eût prise pour de l'indifférence [3]. « Je ne vous donne pas une pension, lui dit-il, mais un contrat, afin que vous ne soyez pas dans ma dépendance et que vous puissiez me quitter pour aller vivre ailleurs quand vous commencerez à vous ennuyer de moi. En attendant, vous discuterez avec moi, je ferai des objections, vous y répondrez et j'y gagnerai beaucoup. Il est trop juste que vous soyez indemnisé pour un pareil service [4]. » — « Ce peu, qui était beaucoup par rapport au bien du donateur, remarque Fontenelle [5], était beaucoup aussi par rapport aux besoins et aux désirs du donataire. L'un se trouva riche et l'autre encore plus d'avoir enrichi son ami. »

Le siège de la petite société était le modeste logement — la *cabane*, comme ils disaient — que l'abbé de Saint-Pierre occupait au haut du faubourg Saint-Jacques [6]. « M. Varignon logeait

1. *Eloge de Varignon. (Œuvres complètes de Fontenelle*, édit. 1766, t. VI, p. 158.)

2. L'abbé de Saint-Pierre disposait de 1.800 livres de rentes, équivalant de nos jours au double comme poids d'argent et probablement au triple pour le prix général des choses.

3. Si l'on en croit d'Alembert *(op. cit.*, t. I, p. 97), l'abbé goûtait beaucoup ce trait de La Fontaine qui, hors d'état de payer ses dettes et pressé par les créanciers, se reposait sans scrupules sur la caution qu'un de ses amis avait donnée pour lui et disait avec la bonhomie la plus naïve : « Il a répondu pour moi, il faudra bien qu'il paie ; j'en ferais autant à sa place », tant il lui paraissait naturel qu'on obligeât ses amis et qu'on eût recours à leur obligeance.

4. D'Alembert, *op. cit*, t. I, p. 96.

5. Fontenelle, *Eloge de Varignon*.

6. Judith de Bellefonds, tante de l'abbé, était alors prieure des Carmélites du faubourg Saint-Jacques où elle mourut le 24 septembre 1691. Nous n'avons rien trouvé à propos de ses relations avec l'abbé de Saint-Pierre.

tout en haut, il y composa son livre sur la nouvelle mécanique. M. l'abbé de Vertot, qui y venait aussi trois jours la semaine, logeait dans la chambre voisine et travaillait à son histoire des révolutions de Portugal. M. l'abbé de Saint-Pierre, qui logeait au-dessous, composait des observations morales sur les différents partis que prennent les hommes pour augmenter leur bonheur et M. de Fontenelle, qui logeait en bas, composait des poésies pastorales. Ils allaient l'après-midi continuer leurs conversations et leurs disputes au jardin du Luxembourg et profitaient ainsi de leurs critiques mutuelles [1]. »

« C'est le berceau du XVIIIe siècle, cette petite maison du faubourg Saint-Jacques, dit M. Faguet [2]. Un savant, un publiciste idéologue, un historien, un mondain curieux de toutes choses... ces gens sont comme les précurseurs de la grande époque qui remuera tout d'une main vive, laborieuse et légère, avec ardeur, intempérance et témérité. »

De tous, Fontenelle est assurément le plus brillant mais aussi le moins assidu : Il y vient passer « quelquefois deux ou trois jours. » Il en a néanmoins gardé un bon souvenir et il rappellera volontiers plus tard « l'extrême plaisir » qu'il avait de retrouver ses amis et de s'entretenir avec eux. L'abbé de Saint-Pierre est le chef de la société, il en est l'âme ; n'est-ce pas chez lui qu'on se réunit, et n'est-ce pas lui qui l'emporte sans contredit par l'amour de la discussion ! J'imagine qu'il doit tenir un rôle analogue à celui que lui prêtent les historiens du *Club de l'Entresol* [3]. Quelle joie d'avoir non seulement son fidèle *disputeur à gages*, mais encore deux autres compatriotes qui sont, comme lui, « pleins de la première ardeur de savoir » ! Il faut profiter de l'aubaine. Si l'abbé émet une idée, il demande à chacun son avis, veut qu'on lui présente le plus d'objections possible et il y répond avec autant d'exactitude que de persévérance, « toujours satisfait de ses propres solutions. » Quand c'est à l'un de ses amis d'exposer une théorie, il est aussi minutieux que pour lui-même ; et plus d'une fois, sans doute, la nuit a dû expulser la jeune bande des jardins du Luxembourg, sans que la question traitée ne soit, au gré de l'abbé, suffisamment élucidée. Fonte-

1. *Ms. de Rouen* 950, p. 215.
2. *XVIIIe siècle. Études littéraires*, 25e édition, p. 32.
3. D'Argenson et Bolingbroke. Cf. chapitre V, p. 78.

nelle retourne rue de Cléry chez ses oncles les Corneille, et tandis que Vertot l'accompagne, Varignon et Saint-Pierre continuent à échanger leurs idées sur le sujet inachevé. On devra en causer pendant tout le souper, à moins que Varignon ne réussisse à détourner habilement la conversation.

Les matières qui alimentent la discussion ne manquent jamais : à eux quatre, les habitants de la cabane parlent une bonne partie des différentes langues de l'empire des lettres. Il y a aussi trop de contrastes entre eux pour qu'il en soit autrement. Voyez Fontenelle, il compose des poésies pastorales sur le modèle des églogues de son maître Segrais — un autre normand que Varignon et Saint-Pierre ont connu à Caen et qui les introduira tous chez madame de La Fayette — Fontenelle est très occupé à rédiger les sentences galantes de ses petites bergères ; le bien public, l'intérêt général, l'amour de l'humanité sont des sentiments qui n'ont aucune emprise sur lui. C'est précisément ces hautes questions morales qui intéressent l'abbé de Saint-Pierre et à ses yeux la poésie, surtout comme la comprend son ami, n'est qu'un amusement d'enfant indigne d'un homme sérieux. Autant l'un met d'empressement à confier au premier venu la moindre idée nouvelle qui lui monte à la tête, autant l'autre se montre circonspect et réservé, On connaît sa maxime : « Si j'avais la main pleine de vérités, je me garderais bien de l'ouvrir [1]. »

Varignon se consacre de plus en plus à l'étude des sciences, tandis que l'abbé s'en éloigne chaque jour davantage et Fontenelle nous dit lui-même que leurs caractères étaient très différents. Tous du reste allaient suivre des chemins divers. L'un devait aboutir à l'Académie des inscriptions ; l'autre à l'Académie des sciences ; l'abbé à l'Académie française et Fontenelle à ces deux dernières à la fois.

A cette petite congrégation, il faut encore affilier le P. Malebranche, heureux de développer et d'expliquer dans sa conversation enjouée les théories audacieuses de son *Traité de la Nature et de la Grâce* qui allaient attirer sur sa tête les foudres du grand Arnauld. « Le père Malebranche, dit Le Beau [2], voulait bien se

1. Cf. P. Albert, *op. cit.* Fontenelle et Lamotte, 9e édit., p. 44.

2. *Eloge de Fontenelle, par M. Le Beau, secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions et belles-lettres, lu dans l'assemblée publique d'après Pâques* 1757.

rendre quelquefois dans cette petite société choisie et porter de l'aliment à ces jeunes esprits qui allaient être bientôt capables de voler de leurs propres ailes. » Ils étaient ses amis en même temps que ses disciples, car on ne pouvait être l'un sans l'autre. « Il eût été difficile d'être en liaison particulière avec un homme toujours plein d'un système qu'on eût rejeté et si l'on recevait le système, il n'était pas possible qu'on ne goûtât infiniment le caractère de l'auteur, qui n'était, pour ainsi dire, que le système vivant.[1] »

La société du faubourg Saint-Jacques dura trois ans. Elle fut dissoute quand Varignon, « totalement enfoncé dans les mathématiques », suivant l'expression de Fontenelle [2], fut nommé professeur au collège Mazarin et y alla demeurer [3].

A ce moment, l'abbé de Saint-Pierre a complètement rompu avec la physique pour diriger ses études du côté de la morale. « Le principal goût qui m'était resté de la lecture des ouvrages de Descartes et des Cartésiens au sortir du collège, dit-il, était pour l'étude de la physique, et comme par la mort d'un de mes parents j'étais demeuré maître de suivre mes goûts, je me livrai avec plaisir durant trois ou quatre ans à cultiver cette science... Mais en lisant les pensées morales de Pascal, je compris que les progrès que je pourrais faire dans la morale seraient *plus utiles pour augmenter mon bonheur et le bonheur de ceux avec qui j'aurais à vivre* ; aussi je quittai la physique pour étudier et méditer sur les réflexions de morale, et j'écrivais tous les jours quelques réflexions détachées soit pour ma propre instruction, soit pour celle des autres [4]. »

Mais la vocation vraie de l'abbé était la politique, qui devien-

1. Fontenelle. *Eloge de Malebranche.*

2. *Eloge de Varignon*, t. VI, p. 169.

3. « M. Varignon fut choisi trois ans après pour professeur de mathématiques au collège Mazarin, il y alla demeurer. M. l'abbé Vertot alla faire son séjour en Normandie à Saint-Pair près Duclair, curé considérable auprès de Caudebecq. M. de Fontenelle fut plus occupé dans son quartier et M. l'abbé de Saint-Pierre fut obligé d'aller à Brest après le mariage du comte de Saint-Pierre (avec Françoise de Kerven). Et de là il passa quelques mois en Basse-Normandie pour affaires de famille. Ainsi, au retour de Normandie, il quitta sa petite maison du faubourg Saint-Jacques. » (*Ms. de Rouen* 950, p. 215 et 216.)

4. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XIII, p. 3, et *Ms.* de *Rouen* 950, p. 215.

dra chez lui une passion. Nous le verrons en faire à tort et à travers. C'est une habitude, écrira-t-il, qu'on ne peut prendre trop tôt ni garder trop tard. Il émettra l'avis que le meilleur antidote contre l'ennui est la rédaction d'un mémoire politique ; il demandera qu'on en fasse à l'Académie et même à l'école.

Les manuscrits de Rouen nous apprennent comment il s'orienta de ce côté : « Après différentes lectures qu'il fit sur *les différents moyens que prennent les hommes pour augmenter leur bonheur et pour diminuer leurs maux*, il s'aperçut que la plus grande partie du bonheur ou du malheur venait des bonnes ou des mauvaises lois... Ce fut cette persuasion qui le détermina à s'appliquer désormais à l'étude du gouvernement, pour tâcher de découvrir le moyen de former des règlements sages et de faire faire de bons établissements qui engagent suffisamment les hommes par leur intérêt particulier à travailler constamment et avec ardeur pour procurer l'intérêt public... Cette réflexion, qui se présentait souvent à son esprit, le persuada que *la morale n'était pas la science la plus importante pour le bonheur des hommes*, mais que c'était la politique ou la science du gouvernement, et qu'une loi sage pouvait rendre incomparablement plus d'hommes heureux que cent bons traités de morale. Ainsi, dans le dessein de devenir plus utile à la société, il quitta l'étude de la morale pour l'étude de la politique [1]. »

La fréquentation de Plutarque fut loin d'être étrangère à cette nouvelle et définitive orientation de l'abbé de Saint-Pierre et, pour s'en étonner, il faudrait ne pas connaître la vogue dont a joui à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe l'auteur de la vie des *Hommes Illustres*. M. J. Lemaitre [2] ne nous montre-t-il pas Racine épluchant dans Plutarque, la plume à la main, tous les bouts de phrase qui paraissaient se rencontrer — en les sollicitant un peu— avec le dogme chrétien ! D'Argenson écrit dans ses *Mémoires* en 1744 : « On m'a fait l'honneur de dire de moi que, comme don Quichotte avait eu la tête tournée par la lecture des romans, il m'était arrivé la même chose par celle de Plutarque » — « C'est avec le secours du désir de la distinction la plus précieuse que j'avais puisée dans cette lecture,

1. *Ms. de Rouen*, p. 216 et 217.
2. *Jean Racine*, p. 60.

a dit l'abbé, que j'ai passé la plus grande partie de ma vie à méditer et à écrire... sur les moyens de perfectionner les différentes parties de la science du gouvernement [1]. »

A l'influence de Plutarque il faut joindre celle de Descartes pour lequel l'abbé avait un véritable culte et qu'il a toujours considéré comme « l'un des plus grands hommes qui aient jamais été [2] ». Le manuscrit de Rouen nous explique comment l'auteur du *Discours sur la méthode* avait poussé l'abbé de Saint-Pierre vers les études politiques. « Descartes, par ses méditations assidues et opiniâtres avait ouvert de nouvelles routes pour faire de grands progrès en peu de temps dans la physique... L'abbé jugea qu'avec un semblable travail il pourrait peut-être avec ses méditations ouvrir de nouvelles routes pour la politique [3] ». Il n'aura désormais qu'une idée fixe : l'amélioration matérielle du sort de l'homme. C'est elle qu'on apercevra à la base de tous ses ouvrages, sans en excepter un, malgré la diversité des questions sur lesquelles il a porté son examen.

Il s'est chargé de nous renseigner sur ses propres aptitudes et sur la vie telle qu'il la concevait pour lui en dépeignant l'écrivain politique. Les conditions qu'il exige, il a cru les réaliser lui-même et à ce titre le passage vaut d'être cité. « Il faut, nous dit-il [4], un génie né facile, appliqué, étendu, cultivé jusqu'à vingt ans par les diverses connaissances humaines. Il faut que depuis vingt ans il ait été exercé dans la capitale par les conférences, par les disputes, et par la lecture des mémoires modernes... Il faut qu'il soit accoutumé à la méditation et à la composition.

«Il faut un esprit juste, qui, à force d'examiner les vraies démonstrations et à force d'en former lui-même, ait acquis un sentiment délicat et sûr pour discerner promptement les conséquences justes et réelles des conséquences fausses et apparentes...

« Il faut un homme tempérant et d'une santé exempte de douleurs et d'infirmités, accoutumé à démontrer évidemment aux autres dans la composition ce qu'il s'est démontré à lui-même dans la méditation. Il faut un homme assez sensible à la

1. *Ms. de l'Arsenal* 130 H.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 48.
3. *Ms. de Rouen* 950, p. 218.
4. *Projet pour perfectionner le gouvernement des états.* (*Ouvrages de politique et de morale*, t. III, p. 121 et suiv.)

distinction entre pareils pour les surpasser en travail et en patience...

« Il faut un homme qui ait assez de revenu pour avoir et les commodités de la vie et surtout un copiste occupé à remettre au net durant le jour ce qu'il aura corrigé le matin... Il lui faut un domestique tranquille et qui ne lui cause pas trop de distraction...

« Il faut un génie sage, docile, qui écoute volontiers et qui profite aisément des lumières des autres. Il faut qu'il ne hasarde l'impression qu'à quarante ans, après qu'il aura souvent et longtemps corrigé ses compositions. »

Plusieurs de ces conditions, l'abbé les a remplies en effet : Il était tempérant, donnait en manuscrit ses ouvrages à quelques amis pour les corriger et tenait un grand compte de leurs observations. Sa fortune le mettait à l'abri des préoccupations matérielles, il payait un copiste. A quarante ans, il n'avait encore rien publié à l'exception de son discours de réception à l'Académie. Mais était-il un homme à l'esprit juste, au sentiment délicat et sûr ? Nous n'oserions l'affirmer avec autant d'assurance !

Aux raisons d'intérêt général qui déterminèrent la vocation de l'abbé de Saint-Pierre, peut-être convient-il d'ajouter un motif d'ambition personnelle, très excusable au surplus chez ce jeune homme laborieux et ardent qui nourrissait tant de beaux projets et qui, nous venons de le voir, avait très bonne opinion de sa personne. Dans quelque vingt ans, songeait l'abbé, le progrès qui marche avec le temps sans arrêt ni recul, amènera nécessairement d'heureuses modifications dans l'accès des fonctions publiques : Pour devenir ministre, il ne suffira plus d'être un flatteur aux expédients parfois malhonnêtes ; au contraire le roi choisira un homme estimable, d'une compétence reconnue. Plus versé que mes contemporains dans l'étude des questions politiques, ne serai-je pas alors tout désigné pour diriger les affaires publiques et occuper la haute charge de ministre général !

Il a écrit en 1730, dans les *Annales politiques*, un passage que les éditions imprimées n'ont pas reproduit [1] et où il laisse entre-

1. Ce passage se trouve dans le manuscrit de Rouen à l'année 1721, des *Annales de Castel*.

voir, non sans quelque dépit, ses illusions de jeunesse : « J'ai vécu trente ans dans la même maison avec le cardinal Dubois et même en quelque société. J'ai vu combien il souffrait, combien il avait à souffrir de ses inquiétudes, de ses jalousies, des dégoûts qu'on lui donnait et des obstacles qu'il rencontrait à son élévation. Ainsi il ne m'est jamais arrivé de lui porter envie dans ses richesses et dans son crédit. J'ai toujours été beaucoup plus heureux que lui dans ma place de simple particulier d'une fortune médiocre. Un homme de bien ne fait cas d'une grande place qu'autant qu'il peut y arriver par des voies innocentes et qu'autant qu'il peut y réussir mieux qu'un autre à procurer de grands avantages à sa patrie. *Ainsi, ne pouvant par la constitution présente de notre monarchie et par mon peu de talents pour la flatterie, devenir ministre général*, je me suis fait une occupation particulière à méditer tous les jours durant cinq ou six heures du matin pour montrer sur divers sujets aux rois et aux ministres futurs le but où ils doivent tendre et les moyens qu'ils doivent employer pour augmenter leur bonheur, en augmentant le bonheur des familles qu'ils gouvernent. Occupation plus estimable que celle de ces ministres du commun qui, faute d'avoir suffisamment médité avant d'entrer dans le ministère, ne font rien de grand que leur fortune. »

IV

La politique est une science expérimentale qui exige de celui qui s'y livre la connaissance des hommes et des choses. L'abbé de Saint-Pierre le comprit et quittant la cabane du faubourg Saint-Jacques, d'où les autres locataires avaient pris leur vol dans toutes les directions, il se logea en garni [1]. Il estimait pouvoir ainsi se déplacer plus facilement, étudier plus à son aise les mœurs et le caractère de ses contemporains et suivre « les plus habiles gens du royaume en chaque science », sans oublier les femmes à la mode dont les salons servaient de rendez-vous à toutes les illustrations du jour.

C'est à cette époque que La Bruyère représente l'abbé de

1. *Ms. de Rouen* 950, p. 216.

Saint-Pierre sous le pseudonyme de Mopse [1]. Le peintre a sans doute cédé au désir de donner plus de piquant et plus de relief à son œuvre, en quoi, d'ailleurs, il a parfaitement réussi. Dirons-nous qu'il a pris le crayon du caricaturiste à la manière de Cham ou de Sem ? Nous n'irons pas jusque-là. Mais, si les traits de l'abbé sont trop fortement dessinés, on aperçoit cependant fort bien notre importun personnage. « Je connais Mopse, dit La Bruyère, d'une visite qu'il m'a rendue sans me connaître. Il prie des gens qu'il ne connait point de le mener chez d'autres dont il n'est pas connu. Il écrit à des femmes qu'il connait de vue, il s'insinue dans un cercle de personnes respectables et qui ne savent quel il est, et là, sans attendre qu'on l'interroge, ni sans sentir qu'il interrompt, il parle et souvent et ridiculement. Il entre une autre fois dans une assemblée, se place où il se trouve, sans nulle attention aux autres ni à soi-même : on l'ôte d'une place destinée à un ministre, il s'assied à celle d'un duc et pair ; il est là précisément celui dont la multitude rit et qui seul est grave et ne rit point. Chassez un chien du fauteuil du roi, il grimpe à la chaire du prédicateur, il regarde le monde indifféremment, sans embarras, sans pudeur ; il n'a pas, non plus que le sot, de quoi rougir. »

L'auteur des *Moyens de conserver la paix dans la société*, Nicole, venait de rentrer précisément des Pays-Bas où, pour échapper à la malveillance de ses ennemis, il s'était prudemment retiré quelque temps. Segrais et le voisinage aidant, le futur auteur de la *Paix perpétuelle* compta bientôt au nombre des rares amis qui allaient le désennuyer dans son isolement du quartier de la Crèche, en lui racontant les événements du jour et surtout en controversant avec lui. « Je l'ai vu deux ou trois ans toutes les semaines, écrit-il. Il demeurait à la Crèche, dans mon quartier et, comme il aimait les nouvelles, je lui disais celles que j'apprenais chez madame de La Fayette. Je lui faisais quelques objections sur ses essais de morale et j'étais plus content de son esprit que de celui des autres jansénistes que je voyais [2]. » L'abbé ajoute ce petit détail qui est bien de nature à

1. *Les Caractères*, ch. II, édit. Renouard, t. II, p. 48. Toutes les clés qui ont paru sur *les Caractères* s'accordent pour reconnaître qu'en faisant le portrait de Mopse, La Bruyère visait l'abbé de Saint-Pierre.

2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XII, p. 288.

faire croire que, sur ses vieux jours, Nicole, ainsi qu'on l'a écrit, voyait partout des ennemis et que les jansénistes lui hantaient le cerveau : « Il n'a jamais songé... à me soupçonner d'être son espion, quoiqu'il sût bien que j'avais un frère jésuite, que j'avais fait mes études dans leurs collèges, que je voyais des jésuites et que j'étais de l'opinion de Molina, mais non du parti moliniste. »

L'abbé entra en relations avec le maréchal de Vauban, « esprit ferme et solide », qu'il aimait « fort entendre raisonner sur son métier » ; et il est permis de penser qu'il eut l'occasion de rencontrer chez ses cousins les maréchaux de Villars et de Bellefonds tous les personnages éminents de la fin du règne. Mais ce fut Fontenelle qui, dans l'occurence, lui servit véritablement de parrain en lui facilitant l'accès du salon de madame de Lambert.

On connaît ce célèbre salon. Moins frivole et moins futile que la cour de Sceaux chez la duchesse du Maine, plus décent que la cour du Régent, le salon de madame de Lambert n'était pas sans analogie avec l'hôtel de Rambouillet. Hommes et femmes d'esprit s'y succédèrent pendant plus de quarante ans : le marquis de Valincourt, le comte de Saint-Aulaire, le président Hénault, le marquis d'Argenson, l'abbé de Choisy, Marivaux, Terrasson, Mairan, Fontenelle, mademoiselle de Launay, madame du Caylus. C'était le seul, à un petit nombre d'exceptions près, qui se fut préservé de la maladie du jeu [1] et où l'on se rendît pour parler raisonnablement. On s'assemblait à une heure pour dîner et, après le repas, quand les esprits avaient été mis en train, l'entretien était ouvert pour se clore avant la nuit.

1. C'était l'époque, en effet, où la passion du jeu était devenue un véritable fléau. Toute la société s'adonnait avec frénésie au piquet, au brelan, au biribi, au portique, au hocca, à la bassette, au lansquenet, à l'ombre, au trou-madame, au reversi, etc... On y perdait des sommes considérables. « La reine, écrit madame de Sévigné, perdit l'autre jour la messe et 20.000 écus avant midi. » Le jour de Noël 1678, madame de Montespan perdit 700.000 écus. Monsieur, frère du roi, se voyait réduit à mettre ses pierreries en gage. (Cf. Du Bled. *La société française du XVIe au XXe siècle*. Paris, 1902, 3e série, XVIIe s., p. 289.)

Dans les *Annales Politiques*, l'abbé cite l'exemple du prince de Carignan, à l'hôtel de Soissons, qui tenait une maison de jeu lui rapportant 25.000 onces d'argent. Il a écrit une courte dissertation intitulée : *Le jeu est une maladie de l'Etat que la morale condamnera toujours inutilement sans le secours de la police. (Ouvrages de politique et de morale*, t. XIII, p. 357.)

Chacun des membres du cénacle apportait son tribut : une nouvelle, une fable, une maxime, une lettre, un portrait. Parfois on allait jusqu'à la tragédie, mais l'usage était de faire court, afin de laisser à la discussion plus de champ [1].

Toutefois les divertissements n'étaient pas prohibés et le président Hénault — celui qui à souper « tenait gaiement son verre à patte et faisait sortir de sa mousse une chanson qui avait des ailes », suivant l'expression imagée de Barbey d'Aurevilly [2] — le président Hénault raconte que la décoration changeait le soir ainsi que les acteurs : « Madame de Lambert, dit-il, donnait à souper à une compagnie plus galante ; son ton ne changeait point pour cela, elle prêchait la belle galanterie à des personnes qui allaient un peu au-delà. J'étais des deux ateliers, je dogmatisais le matin et je chantais le soir [3]. »

L'abbé de Saint-Pierre devait préférer à tout autre le salon de madame de Lambert, lui qui « se plaisait fort aux conférences des personnes habiles », qui ne jouait que très rarement « l'après-dîner, au piquet ou à l'ombre » et encore « à très petit jeu [4] ». Ce qui n'était pas non plus pour lui déplaire, c'était l'esprit de Mentor et de Fénelon qu'il y voyait prédominant, c'était ce souci de la modernité qui s'est traduit par des lettres où éclate le zèle de la chose publique [5].

L'honneur d'être reçu dans les salons de la marquise était fort recherché. Plus d'un l'avait brigué, qui n'avait pu l'obtenir et, après l'avoir obtenu on n'osait pas toujours en profiter. « Il ne suffisait pas d'apporter comme à Vaux, à Sully, à Maisons, à Sceaux, le prestige du nom, l'habitude de la cour, le goût du plaisir assaisonné d'un certain esprit d'opposition aux idées régnantes et aux personnages en faveur. On ne comptait que pour son savoir, ses ressources, ses talents [6]. » Heureusement pour l'abbé de Saint-Pierre que Fontenelle était le personnage

1. Cf. Ch. Giraud. *Etude sur le salon de la marquise de Lambert*. (*Journal des Savants*, 1880, p. 112 et suiv.) et Gréard, *L'éducation des femmes par les femmes*. Paris, 1886.

2. Œuvres, t. XIV, p. 104.

3. Président Hénault, *Mémoires publiés par le baron du Viguan*. Paris, 1855.

4. *Ms. de Rouen* 950, p. 220.

5. Ch. Giraud, *op. cit.*

6. Gréard, *op. cit.* p. 175.

prépondérant du salon de madame de Lambert, puisque aussi bien, suivant le témoignage de d'Alembert, l'abbé « portait dans le monde peu d'agrément et de ressources [1] ».

Ce qui n'était pas non plus pour diminuer le nombre des habitués ou de ceux qui aspiraient à le devenir, c'est que ce salon, plus encore que l'Abbaye-au-Bois de madame Récamier au XIXe siècle, était l'antichambre de l'Académie. Madame de Lambert, dit d'Argenson [2], « m'avait persuadé de me mettre sur les rangs pour une place à l'Académie française, honneur qu'elle avait la bonté de penser me convenir. Elle m'assurait le suffrage de ses amis qui étaient en grand nombre à l'Académie. On a même essayé de tourner en ridicule ce qui est une chose très réelle : c'est que l'on n'était guère reçu que l'on ne fût présenté chez elle. Il est certain qu'elle a bien fait la moitié de nos académiciens actuels ».

L'abbé n'attendit pas longtemps son tour et en 1694 [3] il se

1. Cf. dans le chapitre V, *les relations féminines de l'abbé de Saint-Pierre*. Nous possédons plusieurs lettres de l'abbé à la marquise de Lambert. Il les a faites imprimer sous le titre de *Lettres Morales*. (*Ouvrages de Politique et de Morale*, t. XVI, p. 166-186.) Ce titre, en effet, est bien choisi. Ce sont des dissertations philosophiques qui n'ont rien de commun avec la correspondance de madame de Sévigné. Cependant il y a certains passages qui nous montrent que l'abbé, lorsqu'il le voulait, savait dire des choses aimables aux femmes.

« Dites-moi de votre côté, lui écrit-il le 22 décembre 1703, quelque chose de vos lectures et de vos amusements, qui me fasse juger qu'au milieu de vos affaires, éloignée de vos amis, dans une campagne peu agréable par elle-même, vous passez doucement vos jours sans vous apercevoir qu'ils sont de la fin de décembre. J'aime à savoir que les personnes qui m'intéressent sont heureuses. Il me semble qu'il rejaillit toujours sur moi quelque chose de leur bonheur. Il est des amis difficiles qui trouvent mauvais que l'on ait du plaisir en leur absence. Il y a, ce me semble, dans ce sentiment plus d'amour-propre mal entendu que d'amitié. Je suis plus commode, madame, je vous souhaite des amusements à Saint-Bris. Songez-y bien, j'y consens, pourvu que vous vous trouviez encore mieux à Paris. »

2. *Mémoires du marquis d'Argenson*, édit. Barrière. Paris, 1846, p. 289. D'Argenson, qu'on appelait alors *d'Argenson-la-Bête* à cause de sa bonhomie et de ses manières embarrassées, était un admirateur passionné de l'abbé de Saint-Pierre. C'est ce qui lui a valu le titre de secrétaire d'État dans la république de Platon, que lui a plaisamment décerné Voltaire, après le maréchal de Richelieu.

3. *Journal de Dangeau*, jeudi 3 mars 1695. « L'abbé de Saint-Pierre fut reçu à l'Académie à la place de M. Bergeret : il était élu *il y a déjà trois mois*. L'abbé de Saint-Pierre est premier aumônier de Madame. »

parait, comme on disait alors, de l'immortelle verdure des lauriers du Parnasse [1]. Deux ans auparavant il avait été nommé premier aumônier de Madame, belle-sœur de Louis XIV et mère du futur Régent [2].

L'abbé de Saint-Pierre fut admis à l'Académie au titre de grammairien. La lutte des Anciens — groupés sous les ordres de Boileau — et des Modernes — obéissant au mot d'ordre de Perrault — venait de prendre fin par la réconciliation des deux chefs. On prétendit alors que les Modernes avaient, avec l'abbé, fait une nouvelle recrue [3] et il y avait bien quelque raison de considérer comme tel l'homme qui plus tard devait partir en guerre contre les langues mortes. En réalité, l'Académie, bonne fille, n'avait ouvert les bras ni à un Ancien ni à un Moderne. Le prétendu grammairien n'était qu'un barbare, étranger, hostile même à toute culture littéraire. Madame de Girardin disait : « A l'Académie française, la consigne est la même qu'à l'entrée du jardin des Tuileries : on ne laisse pas entrer les gros paquets. » L'abbé de Saint-Pierre, lui, n'avait même pas un petit paquet [4].

1. Voici comment, d'après Pellisson, se faisait alors une élection à l'Académie : « Le Directeur d'ordinaire, dit-il, ou quelque autre des académiciens propose celui qui se présente ; ou s'il y en a plusieurs, on les présente tous ensemble. Ensuite, on charge quelqu'un de la compagnie de savoir si le protecteur agrée qu'on délibère sur la réception de cette personne ou de ces personnes, et après qu'il a donné son consentement, on fait l'élection par les *ballottes* (boules) à la première assemblée. » (*Relations concernant l'histoire de l'Académie française*, édit. de 1753, p. 133.)

Nous n'avons pu retrouver aux archives de l'Académie les procès-verbaux dressés lors de ces deux scrutins et qu'il eût été intéressant de consulter pour savoir si l'abbé de Saint-Pierre se présenta seul (comme nous serions disposé à le croire) ou avec un concurrent.

2. *Ms. de Rouen* 950, p. 217. Son frère Bernardin était confesseur de la princesse depuis 1692. Elisabeth Charlotte, fille de l'électeur palatin d'Allemagne, Charles Louis, avait épousé en 1671 Monsieur, frère du roi, qui était depuis un an à peine, veuf d'Henriette d'Angleterre. Elle consacrait chaque jour quelques heures à écrire aux tantes et cousines, qu'elle avait sur tous les points de l'Europe, de longues lettres qui ont été publiées au siècle dernier et qui fourmillent sur son entourage de détails très curieux et souvent les plus drolatiquement racontés. Le nom de l'abbé de Saint-Pierre y figure deux ou trois fois. (Cf. ch. VII, p. 111).

3. « Pour Fontenelle et les Modernes c'était un auxiliaire et un renfort ; pour les autres ce n'était alors qu'un abbé de cour de mœurs douces et assez grandement apparenté. » (SAINTE-BEUVE, *Causeries du Lundi*, t. XV, p. 261).

4. L'abbé de Saint-Pierre avait cependant composé quelques traités qui n'étaient pas publiés. « Je me suis mis à lire des livres de morale, ancien-

bien qu'il fût près d'atteindre quarante ans. Il entrait les mains vides.

Plus heureux que La Fontaine — que le roi n'avait accepté qu'après un premier refus — plus heureux que Fontenelle — qui, devenu vieux, contait volontiers « qu'il avait été refusé quatre fois à ceux qu'il voyait piqués d'avoir échoué une ou deux fois [1] » — l'abbé de Saint-Pierre ne rencontra sur son chemin aucun obstacle. La toute-puissance de madame de Lambert et les intrigues de Fontenelle firent les trois quarts de la besogne ; l'insuffisance du candidat se chargea du reste.

Cette élection était néanmoins un véritable coup d'état que Fontenelle avait préparé. Maître de la place, il vengeait les échecs successifs que les partisans des Anciens lui avaient fait subir, il abusait de la situation prépondérante que les Modernes avaient acquise depuis son élection [2] et il continuait d'étaler le triomphe insolent dont il avait fait montre dès son discours de réception en blessant du même coup le malin Racine et l'irascible Boileau.

« J'ai traité de Topinamboux
« Tous ces beaux messieurs, je l'avoue,
« Qui de l'antiquité si follement jaloux
« Aiment tout ce qu'on hait, blâment tout ce qu'on aime.
« Et l'Académie, entre nous
« Souffrant chez soi de si grands fous
« Me semble un peu Tobinamboue [3] ».

Le fou que visait plus particulièrement Boileau était, dit-on [4], l'abbé de Saint-Pierre.

et modernes, dit-il, et puis à écrire sur ce sujet mes propres réflexions. Ainsi je commençai environ à vingt-sept ans, c'est-à-dire vers 1685, à écrire quelques-unes de celles que l'on trouvera dans cette collection et j'en écrivis durant six ou sept ans. (*Ms. Genty*, cité par Beaurepaire, *op. cit.*, p. 15).

1. Trublet, *Mercure français*, avril 1757.

2. Depuis l'élection de Fontenelle, il n'y eut qu'un seul partisan des Anciens à pouvoir forcer l'entrée de l'Académie. Ce fut La Bruyère, en 1693, et encore fallut-il que Bossuet se mêlât de son élection.

3. Boileau, *Œuvres complètes*, édit Garnier, 1860, p. 148.

4. A. Rouxel, *Chronique des élections à l'Académie française* (1634-1841). Paris, 1886, p. 67.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE

CHAPITRE III

LE MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

I. Discours de réception. Assiduité de l'abbé aux séances. — II. Il est nommé aumônier de la duchesse d'Orléans. — III. L'abbé commendataire de Tiron. — IV. Apparition du *Projet de paix perpétuelle*. Les relations de l'abbé de Saint-Pierre et du cardinal Dubois.

I

Ce fut le 16 mars 1695 que l'abbé de Saint-Pierre fit son entrée au Louvre dans la salle située « à rez-de-chaussée » que l'Académie tenait de la magnificence royale, « aux murailles de laquelle, dit un contemporain [1], se voient quelques tableaux : un de la Sainte-Vierge, un autre du roi en habit dont on se sert au sacre, le portrait du cardinal de Richelieu, celui du chancelier Pierre Seguier et celui de la reine Christine de Suède, sans oublier les portraits de tous les académiciens qu'on y rassemble autant qu'il est possible. »

A ce moment l'Académie était dans tout son éclat. Si l'on se demande à quelle époque de son existence elle a contenu le plus d'hommes distingués, je crois bien, dit M. Boissier [2], qu'il faudra répondre que « c'est à la fin du XVIIe siècle et, pour fixer une date précise, en 1693, quand elle a reçu La Bruyère. Elle avait sans doute perdu Corneille et Colbert. Mais elle possédait encore Bossuet, Fléchier, Fénelon, Racine, La Fontaine, Boileau et au-dessous d'eux le savant évêque d'Avranches Huet, Segrais, Perrault, Thomas Corneille et Fontenelle ».

L'abbé alla prendre place entre M. de Chaumont, bibliothécaire du roi, évêque de Dax, et le cardinal d'Estrées, l'heureux

1. Germain Brice, *Description de la ville de Paris*, 1752, t. I, p. 86.
2. *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1897.

diplomate qui avait gagné son chapeau à négocier entre le pape et les chefs du parti janséniste la trêve de l'Eglise. Feu M. Bergeret, auquel il succédait, n'avait guère fait parler de lui, pas plus au Parlement, où il avait exercé comme avocat, qu'au cabinet du Roi où il avait fini, en qualité de secrétaire, son estimable carrière. Il en était de même de ceux qui avant lui avaient occupé son fauteuil : qui connaît aujourd'hui le poète de Malleville ; Ballesdens, l'heureux rival de Pierre Corneille ; Géraud de Cordemoy, le lecteur du Grand Dauphin ? Quand le nouvel élu y vint s'asseoir, nul ne se douta qu'à plusieurs années de là il romprait bruyamment avec la tradition pour jeter sur le neuvième fauteuil [1] une renommée qu'il n'avait pas connue jusqu'alors [2].

L'abbé fut reçu par le chancelier en exercice, M. de La Chapelle, conseiller du Roi, receveur général des finances de La Rochelle [3]. Il nous faut renoncer sans regret à reproduire ici le discours de quinze pages du récipiendaire. Bornons-nous à en donner quelques extraits destinés à montrer qu'à l'occasion notre abbé savait sacrifier aux faux dieux et brûler de l'encens sur l'autel des idoles. Ecoutons-le faire l'éloge de l'Académie,

1. C'est en réalité un anachronisme de parler des fauteuils académiques au moment où l'abbé entra à l'Académie, car ces fauteuils ne firent leur apparition au Louvre qu'en 1713 : Le roi les y fit placer comme symbole de l'égalité en même temps que de la dignité académique. (Comte DE FRANQUEVILLE, *Histoire de l'Institut*, t. I, p. 6).

2. Le fauteuil de l'abbé de Saint-Pierre a été occupé après lui par Moreau de Maupertuis, Lefranc de Pompignan et le cardinal Maury jusqu'à la Révolution. Si l'on en croit M. de Franqueville, qui rattache sans solution de continuité l'Académie rétablie en 1816 à l'ancienne Académie française, ce fauteuil aurait eu depuis lors comme titulaires Ducis, de Sèze, de Barante, l'abbé Gratry, Saint-René Taillandier, Maxime du Camp et il serait occupé actuellement par M. Paul Bourget.

3. *La Chapelle*, célèbre par les épigrammes dont il fut assailli dans le monde littéraire pour ses productions indigestes. On lui doit (?) une Cléopâtre à propos de laquelle Boileau demande

« Qui du fade Boyer ou du sec La Chapelle
« Excita plus de sifflements. »

et un ouvrage en prose *Les Amours de Catulle*, qui lui valut l'épigramme connue de Chaulieu :

« Celui qui si maussadement
« Fit parler Catulle et Lesbie
« N'est point cet aimable génie
« Qui fit le voyage charmant
« Mais quelqu'un de l'Académie. »

dont plus tard il appréciera le rôle d'une façon assez dédaigneuse — des belles-lettres, qu'il prisera à la façon du paysan du Danube — et surtout du Grand roi sur la tombe duquel il devancera le jugement de la postérité.

« Quelque grand que soit un bienfait, messieurs, il peut être égalé par des sentiments de reconnaissance et, heureusement pour ceux qui par leur situation sont obligés de recevoir, ils ont dans leur cœur de quoi rendre, si leur cœur est assez sensible... Admis aujourd'hui par vos suffrages dans une Compagnie qui tient le premier rang dans le monde pour les Lettres, quel peut être mon devoir, messieurs, si ce n'est d'employer toutes mes forces pour vous persuader que, quelque considérable que soit la grâce que vous m'avez faite, j'en connais parfaitement le le prix et que mes sentiments sont tels qu'ils peuvent m'en acquitter.

« L'amour des Lettres, aussi grand peut-être en moi que dans ceux qui leur ont fait le plus d'honneur par leurs écrits, la haute idée que j'ai des Beaux-Arts et une vénération qui m'est naturelle pour tout ce qui en porte le caractère, me font sentir le bonheur d'entrer dans une société dont les Belles-Lettres ont formé les liens et dicté les lois, qu'elles animent sans cesse de leur esprit et à qui elles ouvrent tous leurs trésors... En vain la nature s'efforce de former de grands hommes, en vain elle les pare de ses dons et de ses richesses, son ouvrage demeurera toujours défectueux si les Lettres n'y mettent, pour ainsi dire, la dernière main...

« Vous avez reconnu, Messieurs, de quelle importance il était pour le bonheur et la gloire de la France de perfectionner l'éloquence. Vous avez judicieusement pensé que pour élever ce bel édifice, il fallait poser des fondements durables, fixer la valeur des termes et faire connaître les constructions les plus simples et les plus naturelles de ces termes. Ce sont des travaux dont les esprits de premier ordre voient l'importance et la beauté.

« C'est ce qu'a vu ce génie, que la Providence a mis sur nos têtes... Il sait ce prince, distingué entre les princes chrétiens par une piété pleine de raison, que les vices, les crimes et les malheurs de la société sont les suites de la barbarie et de l'ignorance... et qu'en faisant fleurir les lettres, on affermit l'empire de la religion et on lui ouvre le chemin à de nouvelles con-

quêtes... C'est ainsi, Messieurs, que sont estimées les Belles-Lettres par un prince qui a reçu du ciel le caractère du sage. Pourrais-je craindre après cela de m'être trompé sur le rang que j'ai cru qu'elles méritaient dans le monde ? Pourrais-je n'avoir pas une haute idée de cette Compagnie, qui en est le premier tribunal ? Et, lorsque vous me donnez part à vos honneurs et à vos travaux, pourrais-je n'être pas extrêmement sensible à votre grâce ? Et, vous, Messieurs, pourriez-vous douter de la grandeur de ma reconnaissance ? »

Je viens d'entendre, eût pu dire Théobalde, en toute vérité cette fois, une grande vilaine harangue qui m'a fait bailler vingt fois et qui m'a ennuyé à la mort. Mais l'abbé s'était chargé lui-même par avance de lui fermer la bouche : « Mon discours est médiocre ! s'écriait-il devant Fontenelle qui l'invitait à le retoucher. Tant mieux ! il me ressemblera davantage. Ces sortes de discours ne méritent pas, pour l'utilité dont ils sont à l'Etat, plus de deux heures de temps. J'en ai mis quatre et cela certes est fort honnête. »

L'abbé eût pu, avec plus de raison encore, ajouter que l'exemple de son confrère La Bruyère était une leçon et que le public n'était pas encore fatigué « d'entendre les vieux corbeaux croasser autour de ceux qui, d'un vol libre et d'une plume légère, se sont élevés à quelque gloire par leurs écrits. »

« Il était fait, dit M. Boissier, à propos du discours de La Bruyère [1], à ces banalités des réceptions académiques auxquelles on le conviait plusieurs fois par an, il y avait pris goût, et c'est précisément pour les entendre qu'il s'entassait dans la petite salle du Louvre. On comprend qu'il n'ait pas souhaité qu'on lui offrit autre chose et que le jour où il n'a pas retrouvé tout à fait ce qu'il était venu chercher, il ait été de méchante humeur. »

Ne nous montrons donc pas trop sévère pour l'abbé, tout en déplorant l'indigence de forme et d'idée qui éclate dans son discours, tout en reconnaissant qu'il n'est pas sorti des cinq éloges imposés par le règlement. Sachons-lui gré, au contraire, d'avoir eu au moins le bon goût d'éviter l'enflure, l'hyperbole et la préciosité que l'on rencontrait trop souvent sous la plume

1. *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1897.

de ses confrères [1]. Il a droit à des circonstances atténuantes...

De même pour le chancelier La Chapelle, dont la tâche, il faut le reconnaître, n'était pas aisée eu égard au bagage littéraire du récipiendaire et qui, pour un financier, nous paraît remuer assez agréablement l'ironie quand il met au même niveau l'abbé et son prédécesseur et quand il lui explique pourquoi l'Académie lui a ouvert ses portes.

« Monsieur, il n'est pas besoin de la sensibilité, la probité bien connue de votre cœur nous répond de vos sentiments pour un bienfait dont vous nous récompensez en le recevant, puisque c'est payer une grâce que de la mériter. Je ne sais même si déjà on ne vous doit pas ici de remerciements, vous y venez consoler une juste douleur, vous l'avez presque dissipée... Que dis-je ? Vous faites revivre l'illustre confrère que nous avons perdu, vous nous le rendez en vous... Voilà, Monsieur, ce qui vous acquitte envers nous et ce qui vous fait obtenir une place, au-dessus de laquelle l'esprit cultivé ne peut rien imaginer.

« On ne vous soupçonne point d'en ignorer l'éclat, vous l'avez souhaitée avec trop d'empressement, pour ne pas l'avoir connu. Mais le témoignage involontaire de votre conscience, qui vous force sans doute à vous avouer à vous-même que vous en êtes digne, vous a fait craindre les secrets reproches de votre modestie et vous a obligé à cacher dans l'éloge que vous venez de faire des Belles-Lettres une partie de cet éclat qui rejaillit sur vous.

« Il vous a été beau de vous taire sur ce sujet, il me serait honteux de n'en pas parler, puisque c'est faire votre éloge que de montrer tout l'honneur accordé à votre mérite. »

N'allons pas plus loin dans ces deux mauvais devoirs et bornons-nous à retenir de cette joûte oratoire, entre l'homme d'Eglise et le financier, ces quelques lignes où l'abbé de Saint-Pierre exprimait l'espoir que les alliés, ligués contre la France, demanderaient bientôt la paix : « Le calme, disait-il, rappellera leur raison égarée, et avec des yeux que l'envie ne troublera plus, ils verront enfin que cette grande puissance du roi dont ils

1. Boyer avait comparé l'Académie à l'antre d'Apollon « où, à peine on avait mis le pied sur le seuil, qu'on se sentait rempli du Dieu qui y présidait. » — Scudéry commençait ainsi son remerciement : « Celui qui croyait que le sénat romain était composé de rois, vous aurait assurément pris pour des dieux. »

ont été si longtemps alarmés a pour bornes insurmontables cette même sagesse et ces mêmes vertus qui l'ont formée. Heureux de n'avoir pu l'affaiblir, ils ne la regarderont plus que comme la tranquillité de l'Europe et comme l'unique asile contre l'oppression et les ambitieux. »

On voit poindre ici l'incorrigible pacifiste qui, vingt ans plus tard, s'érigera en censeur de celui dont il vient de faire l'éloge et n'est-ce pas déjà une critique de prêter au grand roi des vertus qu'il n'a point pour lui donner envie de les avoir [1].

Une fois entré dans les rangs de l'illustre compagnie, l'abbé y justifia sa présence par son exactitude, et les jetons qu'il emporta à chaque séance furent bien gagnés. Celui qui détachait chaque année trois cents francs pour s'assurer un contradicteur à gages, n'était pas homme à laisser échapper l'occasion qui lui était offerte, deux fois la semaine, de légiférer, réglementer et réformer à propos d'un mot, d'une virgule ou d'un accent.

Nous avons eu la curiosité de compulser les registres de l'Académie : il n'est pour ainsi dire pas de séances où le procès-verbal ne mentionne sa présence ; et à n'en pas douter, c'est à cette assiduité que ses confrères voulurent rendre hommage en l'appelant à trois reprises à exercer les fonctions de chancelier en 1704, 1705 et 1712.

A cette dernière époque les procès-verbaux nous apprennent que l'abbé prit une part des plus actives à une grande discussion qui s'engagea à l'Académie. Le Dictionnaire étant enfin terminé, elle se demandait quel travail entreprendre. Deux opinions étaient en présence : les uns voulaient composer une grammaire dans toutes les formes, les autres se livrer à une étude critique des meilleurs auteurs. Cherchant à concilier les deux opinions, l'abbé proposa « que de trois jours de la semaine, on en prit deux pour la grammaire et un pour la critique ». Ce fut du moins la conclusion pratique à tirer des deux interminables discours de quatre-vingt-dix-huit pages qu'il prononça à cette occasion et cela après que Fénelon eût donné lecture de sa lettre à l'Académie [2] !

1. E. Goumy, *op. cit.*, p. 20.

2. *Premier discours de M. l'abbé de Saint-Pierre sur les travaux de l'Académie française. Second discours de M. l'abbé de Saint-Pierre. Donné le 26 mai 1714 sur les travaux de l'Académie.* Ces deux discours imprimés sans titre général, sans mention d'imprimeur ni date, forment un volume

II

Deux ans avant son entrée à l'Académie française, l'abbé de Saint-Pierre avait acheté la charge de premier aumonier de Madame, non pas comme une sinécure et pour la vaine satisfaction de porter un titre recherché ; mais le réformateur, qu'était notre abbé, voulait avant tout voir de plus près à Versailles les principaux personnages du royaume, apprécier leurs talents, juger « s'ils étaient plus heureux et plus habiles à se rendre heureux que les simples particuliers ». Il désirait aussi connaître plus exactement les principaux ressorts du gouvernement afin de les perfectionner « soit pour augmenter la gloire de celui qui gouverne, soit pour augmenter les avantages de ceux qui sont gouvernés [1] ».

Quelques années après, le 4 janvier 1697, il écrivait à madame de Lambert une lettre qu'on nous permettra de reproduire presque entièrement à cause des nombreux détails qu'elle nous donne sur la vie de l'abbé de Saint-Pierre à cette époque [2]. Elle nous le montre, du reste, dès ce moment, tel qu'il doit rester jusqu'à la fin de sa vie.

de quatre-vingt dix-huit pages. (Cf. *Bibliothèque Nationale*, X, 3819).

Le premier discours, qui comprend douze articles dont le dernier est intitulé : *Histoire de l'Académie*, se termine par cette mention : « Ce discours fut communiqué en manuscrit au mois d'octobre 1712. On en tira quarante copies, pour les quarante académiciens, sur la fin de 1713. » Ajoutons que l'Académie avait fait imprimer à ses frais les quarante exemplaires, en même temps que les discours de Valincourt et de Fénelon, et que le 25 octobre 1714, jugeant que ces discours étaient suffisants pour l'instruction de tous les académiciens, elle décida « après une longue délibération » que les autres confrères qui auraient donné des avis détaillés sur les occupations de l'Académie « les feraient imprimer à leurs dépens s'ils en avaient envie, après qu'on les aurait lus à l'Académie. » (*Procès-verbal du 25 octobre* 1714).

Le second discours, donné en 1714, a pour but de concilier l'avis de l'abbé Genest et celui de Valincourt en proposant « que de trois jours de la semaine on en prenne deux pour la grammaire... un... pour les observations critiques. »

Ces deux discours ont été réimprimés en tête de l'*Histoire de l'Académie* de Pellisson. Amsterdam, Frédéric Bernard, 1717, et dans le tome XII de l'*Histoire de la République des Lettres*, par Masson.

1. *Ms. de Rouen* 950, p. 217.

2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XVI, p. 166.

« J'étais bien dans ma cabane du faubourg Saint-Jacques, Madame, occupé aux sciences, mais je me trouve encore un peu mieux ici dans une vie assez dissipée... Je jouissais agréablement de Paris. Je ne l'ai pas quitté. Je n'ai fait qu'ajouter les plaisirs de la nouvelle vie de la cour aux plaisirs que je goûtais à jouir des plaisirs de la ville. J'ai mis ainsi plus de diversité dans mes occupations, et vous savez, madame, de quelle importance est la diversité pour se sauver de cette insipidité et de cette langueur où sont sujets ceux qui se réduisent à une seule vie, qui à la longue devient trop uniforme pour être agréablement sentie.

« J'ai acquis ici plus de santé que je n'en avais dans ma solitude du faubourg Saint-Jacques. Il semble que ceux qui n'ont de passion que pour les sciences n'ont rien de plus à désirer que d'être absolument les maîtres de leur loisir ; mais j'ai éprouvé que cela même a son inconvénient du côté de la santé : car enfin, attiré par la curiosité, séduit par l'espérance d'inventer un jour quelque chose d'utile à mon pays, le moyen, quand rien ne nous arrête, de ne pas nous laisser aller à étudier trop longtemps de suite et sans assez de relâche ! Le moyen de s'empêcher de tomber l'aprés-dîner dans des excès d'étude d'autant plus à craindre que personne ne songe à vous en faire de reproche et que la mauvaise santé qui est en la punition ne se fait sentir que par degrés presque insensibles, et lorsqu'il est un peu tard pour y remédier !

« J'étais tombé dans le cas : ma santé s'était fort affaiblie. J'avais besoin pour me rétablir d'une manière de vie qui m'engageât à faire un peu plus d'exercice et que je trouvâsse une dissipation non pas tout à fait libre, mais en quelque façon indispensable, c'est ce que l'on trouve aisément dans la vie de la cour. Le hasard m'y offrit une place que j'acceptai, lorsque je songeais à tout autre chose, et il est arrivé depuis ce temps là que ma santé est devenue beaucoup moins délicate...

« Ma charge me plait, parce qu'elle n'est d'aucun assujettissement : elle me donne seulement le droit d'être avec bienséance où je me trouverais par inclination. S. A. R. Madame, à qui j'ai l'honneur d'être attaché, est d'un caractère doux, constant, raisonnable, et heureusement pour ceux qui sont de sa maison, ils n'ont à honorer dans un rang éminent que les mêmes qualités

qu'ils aimeraient dans leurs égaux. On ne doit se soucier pour lui plaire que de juger des autres avec équité et bonté...

« Le spectacle est ici plus beau pour un réfléchisseur et même plus intéressant qu'en aucun lieu du monde... En prenant une charge à la cour, je n'ai fait qu'acheter une petite loge pour voir de plus près ces acteurs qui jouent souvent, sans le savoir, sur le théâtre du monde des rôles très importants au reste des sujets. On les regarde communément avec envie et comme plus heureux que les autres, quand on ne les voit que de loin. J'étais curieux de savoir si l'on était en ce pays-ci plus heureux qu'ailleurs, et je vois avec étonnement que c'est moins le plus haut degré de fortune qui fait le plus haut degré de bonheur, que le plus haut degré de raison et de vertu...

« Je vois jouer tout à mon aise les premiers rôles et je les vois d'autant mieux que je n'en joue aucun, que je vais partout et que l'on ne me remarque nulle part.

« Vous connaissez le plaisir que j'avais à étudier les hommes à Paris, leur caractère et le degré de leur bonheur ; je les vois ici plus occupés, plus agités qu'à Paris, et c'est dans cet état qu'il est plus facile de les mieux voir, et comme les traits marquent alors davantage, il est plus aisé de les bien connaître.

« Je m'amuse aussi à écrire quelques faits importants des affaires générales, or vous savez que pour réussir à les bien connaître et à les bien représenter il est nécessaire d'être tout le plus près qu'on peut des acteurs principaux, c'est-à-dire le plus près de la source des événements.

« J'ai mes heures de retraite, surtout le matin. Je n'ai point quitté les réflexions ; ce que j'ai de plus, c'est de nouveaux sujets de réflexion ; celles que je fais ici roulent plus sur la politique que sur la morale ; mais à l'égard de la politique, je ne saurais voir les ressorts d'aussi près ailleurs que je ne les vois ici...

« Si je m'attache davantage à la politique qu'à la morale, c'est que je suis persuadé que les moindres découvertes que je pourrais faire dans la politique seraient d'une bien plus grande utilité pour le bonheur des hommes que les plus belles spéculations de morale que je pourrais faire...

« Je vois ici notre Gouvernement dans sa source et j'entrevois déjà qu'il serait facile de le rendre beaucoup plus honorable pour le roi, beaucoup plus commode pour ses ministres et beau-

coup plus utile pour les peuples. J'amasse ici des matériaux pour en former un jour quelque édifice qui puisse être de quelque utilité et vous savez que je me plais fort à cette étude [1]... »

Le portrait que l'abbé trace en passant de l'Altesse Royale, il l'a reproduit trait pour trait trente huit ans après, en 1735, dans ses *Annales Politiques* [2]. « Le 8 décembre (1722) mourut à Saint-Cloud feue dame Elisabeth Charlotte, fille de l'Electeur Palatin, mère du Régent, princesse très respectable pour son courage et par sa fermeté pour la justice ; son humeur douce, affable, compatissante, libérale, la faisait aimer de tout le monde. J'ai eu l'honneur de la servir pendant plus de vingt-cinq ans en qualité de premier aumônier et j'ai tout lieu de me louer de la bonté qu'elle avait pour moi et pour le feu père Saint-Pierre, jésuite, mon frère, son confesseur. »

L'abbé n'a pas cherché à habiller ni à dissimuler sa pensée ; mais nous ferons au peintre le reproche de ne pas avoir poussé assez loin le souci de la ressemblance dans le portrait de cette princesse aux mâles allures, aussi étrange au moral qu'au physique [3]. « Madame, dit Saint-Simon [4], tenait beaucoup plus de l'homme que de la femme ; elle était forte, courageuse, allemande au dernier point, franche, droite, bienfaisante, noble et grande en toutes ses manières et petite au dernier point sur tout ce qui regardait ce qui lui était dû... nulle complaisance, nul tour dans l'esprit quoiqu'elle ne manquât pas d'esprit... la figure et le rustre d'un Suisse, capable avec cela d'une amitié, tendre et inviolable. »

Il faut reconnaître que l'abbé avait la vue courte, quand il

1. « Il vendit sa charge en 1713 pour avoir plus de loisirs de méditer et de comparer et conserva son logement au Palais-Royal. » (*Ms. de Rouen* 950, p. 219).

2. Edit. 1757, p. 525.

3. « Il faut que vous ne vous souveniez guère de moi, écrivait la princesse elle-même le 22 avril 1698, si vous ne me rangez pas au nombre des laides ; je l'ai toujours été et je le suis devenue encore plus des suites de la petite vérole ; ma taille est monstrueuse de grosseur, je suis aussi carrée qu'un cube, ma peau est d'un rouge tacheté de jaune, mes cheveux deviennent tout gris, mon nez a été tout bariolé par la petite vérole ainsi que mes deux joues ; j'ai la bouche grande, les dents gâtées et voilà le portrait de mon joli visage. » (*Nouvelles lettres de la duchesse d'Orléans*. Edit. Brunet, p. 14.)

4. Edit. Chéruel, t. XIII, p. 16.

rend hommage à l'aménité de la princesse qui un jour administrait en pleine Cour un soufflet retentissant à son fils pour lui apprendre à épouser une bâtarde de sang royal et qui un autre jour menaçait le Grand Dauphin lui-même [1] de lui faire subir semblable traitement pour le corriger de l'habitude de plaisanter niaisement avec elle. Il est vrai que Madame s'était chargée en 1716 de faire parvenir elle-même à Leibniz le troisième volume du *Projet de paix perpétuelle* [2]. N'était-ce pas plus qu'il n'en fallait pour que l'abbé de Saint-Pierre ne remarquât dans la princesse que douceur et bonté ?

L'abbé a raison du moins quand il avoue que sa charge n'était guère assujettissante. C'était, disait-il, un bénéfice *simple*, apparemment parce qu'elle n'entraînait pour lui que de montrer de temps à autre sa soutane et son petit collet à Versailles, Saint-Cloud ou Marly. Madame — Liselotte, comme on l'appelait familièrement — dont on avait dépêché la conversion en trois jours à la veille de son mariage, s'est expliquée sur sa profession de foi religieuse dans une de ses lettres. Elle y raconte la conversation de son grand-maître des cérémonies Wendt avec un anglais Fielding. « Un jour, Wendt lui demande : Etes-vous Huguenot, monsieur ? — Non. — Vous êtes donc catholique ? — Encore moins. — Ah ! c'est que vous êtes luthérien ? — Point du tout. — Eh ! Qu'êtes-vous donc ? — Je m'en vais vous le dire, repartit l'Anglais, *j'ai un petit religion à part moi*. » Je crois, ajoutait Madame, que j'aurai bientôt moi aussi un petit religion à part moi [3].

Les questions religieuses « l'ennuyaient » : la musique religieuse lui faisait crier *a a i i* et à peine avait-elle mis les pieds à l'église qu'elle aspirait à en sortir. « J'ai un chapelain qui m'expédie la messe en un quart d'heure, c'est tout à fait mon affaire [4]. »

1. *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV* par Duclos. Edit. Didot, 1846, p. 122 et 123. On trouve un portrait de la princesse, qui correspond bien à celui qu'a esquissé l'abbé, dans la *Relation de la cour de France en* 1690, par Ezéchiel Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg. (Edition de la *Société de l'histoire de France* par Ch. Scheffer. Paris, 1882, p. 59 et suiv.).

2. Lettre de Leibniz du 30 octobre 1716 à M. Conrad Widon, sénateur de la république de Hambourg.

3. *Lettre du* 13 *septembre* 1690. Citée comme les deux suivantes par Arvède-Barine.

4. *Lettre du* 17 *juillet* 1695.

Des sermons, il ne fallait pas lui en parler, c'était de *l'opium*, et de l'opium qui agissait sur elle d'une façon tellement efficace que le roi était obligé de la réveiller à coups de coude tant elle ronflait bruyamment. Son confesseur, le P. Bernardin de Saint-Pierre, frère de l'abbé, était un personnage des plus accommodants et lui donnait toujours raison, quand elle lui disait sa façon de penser [1].

L'abbé lui-même était bien l'aumônier fait pour lui plaire. La personne qui écrivait à tout propos qu'elle ne croyait à aucun dogme, que Dieu n'exige de l'homme que de bonnes actions et que le reste n'est que *bavardage de la prétaille* [2], était destinée à goûter un aumônier incroyant. C'est par son intermédiaire que l'abbé de Saint-Pierre a dû sa nomination à l'abbaye de Tiron. Cette intervention fut-elle la récompense des services de l'aumônier du Palais-Royal ? Nous aimons mieux y voir la preuve que ces deux personnages aussi bizarres l'un que l'autre, mais qui dans le fond avaient très bon cœur, se comprenaient à merveille et s'entendaient de même.

III

Si l'on en croit les bons moines qui occupaient au XVIIe siècle l'abbaye de Tiron [3], celle-ci aurait joué dans l'histoire du moyen âge un rôle qui n'était pas sans gloire. Fondée au début du XIIe siècle « par Mgr Saint-Bernard lui-même » qui en aurait été le premier abbé, elle aurait servi de rendez-vous habituel aux rois et aux seigneurs en route pour la Palestine. C'est sous son cloître que les uns et les autres tenaient à honneur de « prendre la croisée » avant d'aller combattre « les Sarrazins et persécuteurs de notre saincte foy catholique [4]. »

Mais — hâtons-nous de le dire avec regret — la plume des

1. *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1879. Article de *M. Ernest Jaeglé* sur MADAME, p. 200.

2. *Lettre du* 13 *décembre* 1701.

3. Aujourd'hui Thiron-Gardais, chef-lieu de canton d'Eure-et-Loir à quinze kilomètres est de Nogent-le-Rotrou.

4. Enterinement par le bailli de Chartres des lettres du roi Louis XI confirmant aux religieux de Tiron le droit de prendre du sel sur les greniers de Bellême et de Mortagne. (*Archives d'Eure-et-Loir*, H. 1952).

religieux de Tiron n'est pas de celles qui inspirent confiance à l'historien. Ils ont dans leurs annales une page fâcheuse bien faite pour jeter le doute sur ce qu'ils écrivent [1], même quand ils s'adressent au roi pour l'apitoyer sur leur sort.

Quoi qu'il en soit de son passé, l'abbaye de Tiron ne se distinguait point par sa richesse, au moment où l'abbé de Saint-Pierre en prit possession le 31 décembre 1702 [2] et nous ne nous étonnons nullement de le voir, entre 1715 et 1723, écrire à un personnage dont le nom nous échappe, mais qui devait avoir ses petites entrées au Palais-Royal. « Je vous supplie aussi de le faire souvenir (le Régent) que je lui ai demandé une petite abbaye en Normandie pour avoir un carrosse et d'autres commodités qui deviennent des besoins en vieillissant [3]. » Le rêve de ce nouveau bénéfice ne devait pas se réaliser, ce qui n'empêcha pas l'abbé de Tiron de circuler en carrosse dans les rues de la capitale, ainsi qu'il en résulte de l'inventaire qui fut fait à sa mort. Il est vrai que le carrosse n'était qu'en location...

Le monastère de Tiron avait sous sa dépendance cinq abbayes — cinq *fillettes*, comme on disait alors — et dix-huit prieurés. Ses domaines s'étendaient bien sur quarante-huit paroisses, et à Paris même, il possédait dans dix-huit rues divers immeubles, notamment l'hôtel seigneurial de Tiron, situé rue de Tiron, et l'hôtel de Nesmond au coin du quai de la Tournelle et de la rue

1. En se rendant au siège d'Orléans, sous la conduite du comte de Salisbury, les Anglais passèrent par l'abbaye de Tiron, la livrèrent au pillage et même aux flammes. La plupart des chartres originales étant perdues, les religieux voulurent se reconstituer des titres leur accordant les privilèges dont ils avaient joui jusqu'alors. Mais, peut-être par ignorance de ce qui leur appartenait réellement, peut-être par le désir de s'attribuer de nouveaux droits, dit M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, ils fabriquèrent un nombre considérable de pièces où ils entassèrent à leur profit une foule de libertés qu'on n'avait pas besoin de spécifier aux époques où les chartres étaient censées écrites. En 1509, l'évêque et le chapitre de Chartres, alors en procès avec l'abbaye, s'inscrivirent contre ces chartres produites par les religieux. (*Archives d'Eure-et-Loir. Inventaire VIII*, 78, et *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron*, publié et annoté par M. Lucien Merlet. Chartres, 1883).

2. « Carolus II Castel de Saint-Pierre, primus eleemosynarius Carolæ Elisabethæ de Baviere, ducissæ Aurelianensis, designatus an. 1702 pridie cal. januar. possessionem misit anno 1703. » (*Gallia Christiana*, VIII, p. 1268).

3. *Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal*, 4258, 437, HF.

des Bernardins [1]. Mais la mense conventuelle ne donnait que 3.500 livres de revenu .[2]

Si modeste qu'il fût, ce bénéfice avait excité les convoitises, et l'abbaye de Tiron était tombée comme tant d'autres sous le régime de la commende. Triste régime qui dépouillait les moines du droit de placer sur le siège abbatial l'élu de leur choix et les soumettait à la volonté et même à la rapacité d'un étranger dont le seul titre était parfois d'avoir su tourner un agréable sonnet [3]. Le mot de rapacité n'a rien d'excessif. Combien ne voyait-on pas de ces abbés commendataires qui ne connaissaient leur abbaye que de nom, ou n'y faisaient que de rares et courtes apparitions, laissant l'administration du temporel à un procureur à gages qui réduisait les moines au delà de toute mesure. De là ces contestations sans nombre et sans fin dont les monastères sont le théâtre dans les derniers siècles de l'Ancien Régime entre l'abbé, qui dans le partage des revenus veut prélever la part du lion, et les religieux qui crient famine et qui, fatigués de s'épuiser en vaines lamentations, finissent par s'insurger.

Pour l'honneur de l'abbé de Saint-Pierre, disons que l'abbaye de Tiron ne donna pas sous son administration ce lamentable spectacle, et que la paix ne cessa de régner entre lui et les bénédictins qui en 1629 avaient été appelés par son prédécesseur, Henri de Bourbon, duc de Verneuil, pour réformer l'abbaye.

Malgré les minutieuses et sévères ordonnances édictées au cours du siècle précédent, le relâchement et même la licence s'étaient introduits dans l'abbaye et la nécessité d'une réforme s'était en effet imposée parmi les religieux. Sans s'attarder aux

1. *Archives d'Eure-et-Loir*, H. 1440, 1686, 1695.

2. *Journal des recettes, des cens et rentes de la mense conventuelle* : En 1728, 2481 livres 7 sols 2 deniers. — En 1729, 3082 livres 1 denier. — En 1730, 3527 livres 12 sols 6 deniers. — En 1731, 3086 livres 2 sols 6 deniers plus 7 poules, 15 chapons et 12 livres de beurre. (*Archives d'Eure-et-Loir*, H 1448).

Les biens des abbayes étaient ordinairement partagés en trois lots ou *menses*. La première mense appartenait à l'abbé, la seconde aux moines et la dernière, le *tiers lot*, était réservé pour les réparations de l'église et du monastère.

3. On prétend que Philippe Desportes, qui fut à Tiron l'un des prédécesseurs de l'abbé de Saint-Pierre, doit à un sonnet, adressé à l'amiral de Joyeuse, l'un des nombreux bénéfices dont il était titulaire et qui lui valaient ensemble 10.000 écus de rentes.

demi-mesures, Henri de Bourbon avait attaqué le mal à sa racine et faisant place nette à l'abbaye il y avait appelé au lieu des Bernardins les Bénédictins de Saint-Maur.

On sait que ceux-ci, à l'époque de l'abbé de Saint-Pierre, étaient dans tout l'éclat de leur prestige. Parmi eux venait de prendre naissance cette école de savants aussi modestes qu'infatigables qui s'étaient donné la tâche de renouveler en France les sciences historiques et dont le nom est devenu pour les érudits l'éloge le plus envié. C'était le moment où le plus illustre d'entre eux, le doux et calme Mabillon, le père de la diplomatique, l'heureux adversaire du fougueux abbé de Rancé, était présenté au roi par Le Tellier comme « le religieux le plus savant du royaume » et méritait d'entendre ce mot de la bouche de Bossuet : « Ajoutez, monsieur, *et le plus humble.* »

A peine arrivés à Tiron, les Bénédictins de Saint-Maur avaient jeté à l'abbaye même les fondations d'un collège qui ne tarda pas à prospérer. Quand l'abbé de Saint-Pierre fut nommé commendataire, ce collège venait d'être érigé par Louis XIV en « école royale militaire » où les officiers de l'armée envoyaient leurs fils, grâce aux bourses que beaucoup d'entre eux obtenaient de la munificence royale. En retour, le roi s'était réservé le droit d'y faire loger et nourrir un certain nombre de soldats invalides. A la fin du XVIIIe siècle, on y comptait plus de cent cinquante pensionnaires accourus de tous côtés, du Perche, de la Beauce et même de Paris.

L'abbé de Saint-Pierre visita souvent son abbaye, située sur le parcours de Paris à Chenonceaux où l'attirait à la fin de sa vie la présence de son illustre amie madame Dupin. Il eut l'occasion de constater par lui-même les résultats de l'éducation qui s'y donnait et dont on a conservé le programme détaillé [1]. Les notes retrouvées dans ses papiers témoignent qu'il sut les apprécier. « Pour rendre le collège établi dans mon abbaye de Tiron plus utile au public et à la congrégation, écrit-il en 1717 au supérieur général des Bénédictins [2], je propose de me joindre à elle afin d'obtenir des lettres patentes pour avoir la liberté d'y

1. *Mémoire instructif pour messieurs les parents qui veulent envoyer leurs enfants au collège de Tiron*, 1740. (*Cartulaire de l'abbaye publié par M. Merlet*).

2. Ms. Genty. *Sur les collèges de la congrégation de Saint-Maur*.

enseigner non seulement les humanités, mais encore tout ce qui s'enseigne dans les plus grands collèges comme philosophie, mathématiques, théologie, etc... et afin de procurer à ce collège un fonds plus considérable et plus certain tant pour la subsistance des professeurs que pour les autres frais du collège. Je propose encore de consentir que les prieurés dépendant de mon abbaye, qui sont entre les mains des religieux, soient unis à perpétuité à ce collège. »

Ce qui prouve bien l'intérêt que prenait l'abbé de Saint-Pierre au collège royal de Tiron et l'estime qu'il avait pour les professeurs, ce sont toutes ses démarches pour multiplier de tous côtés les collèges de la congrégation de Saint-Maur. Il demandait aux bénédictins [1] d'employer une partie de leurs revenus « à élever *gratis ou presque gratis* » un certain nombre d'enfants de pauvres gentilshommes, tout en leur faisant espérer que le gouvernement favoriserait très volontiers ces vues généreuses. Le public, ajoutait-il, ne crierait plus contre les grands biens de la congrégation, ni les ecclésiastiques contre les prieurés qu'elle possède sous le nom de ses religieux, car ils verraient qu'elle en fait un emploi très sage et très utile. Il envoya même au supérieur général des bénédictins un long mémoire dans ce but et celui-ci permit de créer, avec l'agrément de la Cour, une centaine de collèges nouveaux « en choisissant de préférence les endroits les plus éloignés des autres collèges ». Il ajouta que dans chaque établissement les bénédictins nourriraient et entretiendraient « douze pauvres gentilshommes à la nomination du roi, les uns gratis, les autres à moitié gratis [2] ».

Tout marchait pour le mieux, d'autant plus que le chancelier, auquel l'abbé avait envoyé son mémoire, en avait bonne opinion. Il en informa l'auteur en lui demandant un délai de trois jours pour prendre des mesures... Mais il faut qu'il y ait un côté plaisant dans tous les projets de l'abbé, même dans les meilleurs : au lieu d'attendre patiemment la décision du gouvernement, il se met en devoir de tracer au supérieur des bénédictins une ligne de conduite. Il lui écrivit en hâte [3] « Je crois que durant cet

1. *Lettre du 26 octobre* 1717. (Ms. Genty).

2. Ms. Genty. — Cf. *Premier mémoire* et *Second mémoire sur les collèges des bénédictins. (Ouvrages de politique et de morale*, t. XV, p. 345 et 354)

3. Ms. Genty.

intervalle il est à propos que le conseil de la congrégation nomme trois religieux qui méditent : 1° sur ce qu'ils ont à faire pour préparer chez eux peu à peu l'établissement de ces collèges, leurs moyens par rapport aux régents, aux fonds, aux plans d'éducation ; il vaut mieux entreprendre moins d'abord et mieux réussir — 2° sur les grâces qu'ils ont à demander à la cour : rédiger pour cela les articles d'une déclaration au roi qui leur serve de lettres patentes générales et que ces trois commissaires s'assemblent deux fois la semaine pour rectifier leurs vues, et que tous les quinze jours ils rendent compte au conseil général du résultat de leurs conférences. *Je m'offre d'assister une fois la semaine à la conférence des commissaires.* »

Nous ne savons ce qu'il advint de cette dernière proposition de l'abbé. Trois mois passèrent, un an, deux ans, et l'approbation du chancelier n'arrivait pas. L'abbé eut beau envoyer un nouveau Mémoire pour *multiplier et perfectionner les collèges de la congrégation de Saint-Maur*, puis un *Projet pour unir les prieurés des bénédictins à leurs collèges afin d'y élever de pauvres gentilshommes à la nomination du roi* [1], le gouvernement resta sourd à ces démarches et, le 24 mars 1724, l'abbé de Saint-Pierre eut la douleur d'écrire en marge d'un de ces Mémoires : « Le ministère n'a pas approuvé ce projet quant à présent pour plaire à la cour de Rome à laquelle les bénédictins, bons français, ne plaisent pas [2]. »

Les ennemis de la Congrégation de Saint-Maur l'avaient en effet accusée, à tort ou à raison, d'avoir en théologie quelques opinions erronées, et les démarches de l'abbé de Tiron n'aboutirent qu'à un résultat : celui de montrer aux historiens que l'abbé de Saint-Pierre fut certainement un des meilleurs commendataires du XVIIIe siècle.

IV

Académicien, premier aumônier de Madame, abbé à bénéfice, il ne manquait plus à l'abbé de Saint-Pierre que de monter sur

1. Ms. Genty.
2. *Ibid.*

la scène et de jouer un rôle dans la comédie dont « il suivait de près les acteurs. »

Il avait eu la bonne fortune de rencontrer à l'Académie, et peut-être de se lier avec l'abbé de Polignac, ce diplomate de premier ordre qu'on n'a pas craint d'appeler le premier homme de son siècle dans l'art de négocier et de bien dire. Comment l'abbé de Polignac fut-il amené à s'associer l'abbé de Saint-Pierre qui était à son antipode ? On en est réduit à des conjectures. C'est peut-être sur les instances de Madame et de sa belle-fille la jeune duchesse d'Orléans, près de laquelle la comtesse de Saint-Pierre avait un grand crédit. (Elle devint même sa favorite, nous dit Saint-Simon [1]). Il est possible aussi que le *Mémoire pour rendre la paix perpétuelle en Europe* [2], qui venait de paraître, contribua à attirer l'attention sur l'abbé de Saint-Pierre.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'aumônier de Madame accompagna Polignac en qualité de secrétaire en 1712, quand le cardinal fut désigné avec le maréchal d'Uxelles pour aller à Utrecht jeter les bases du fameux traité qui, après un an de discussions orageuses, mit fin à la guerre de la succession d'Espagne [3]. C'est ainsi que l'abbé de Saint-Pierre eut l'agrément d'entendre fredonner à la portière de sa voiture le couplet de la chanson faite pour la circonstance :

« Pour bien régler nos intérêts
« Et finir nos misères,
« On a nommé deux bons sujets
« Plénipotentiaires.
« Ce sont gens de fort grand renom
« La faridondaine, la faridondon
« Et partout ils ont réussi
« A la façon de Barbari,
« Mon ami.

C'était un rude joûteur, à l'occasion, que l'abbé de Polignac, ou plutôt M. le comte de Polignac, car il ne portait à Utrecht ni titres, ni habits ecclésiastiques, bien qu'il fût déjà cardinal *in*

1. Edit. Cheruel, t. III, p. 159.
2. A Cologne en 1712.
3. Le maréchal de Torcy, dans ses Mémoires, a raconté en détail toutes ces discussions et le nom de l'abbé de Saint-Pierre n'y figure pas. (*Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France*, 1839, t. VIII, p. 703-735).

petto. On sait le ton sur lequel il parla aux Hollandais lorsqu'au début des pourparlers ceux-ci prièrent les deux plénipotentiaires français de regagner leur pays : « Non, messieurs, nous ne sortirons pas d'ici, nous traiterons chez vous et nous traiterons de vous et nous traiterons sans vous. » Nous le verrons à deux ans de là donner à son ancien secrétaire un nouvel échantillon de sa parole incisive et cassante, lorsqu'il le fera expulser de l'Académie.

Peu de temps après, paraissait aux frais de l'abbé de Saint-Pierre — car jamais notre auteur n'eut la chance de rencontrer sur son chemin un éditeur qui consentit à courir les risques de le faire imprimer [1] — les deux premiers volumes du *Projet de paix perpétuelle*, dont le troisième devait être publié trois ans plus tard.

C'était encore faire œuvre d'homme politique — peut-être même avec l'espoir inavoué d'avoir sa part des dépouilles au lendemain du succès — que de travailler pour Dubois dont l'influence devenait grandissante. Quand le futur cardinal quitta Paris le 20 septembre 1717 pour exercer en Angleterre son talent indiscuté de diplomate, il laissait derrière lui des adversaires acharnés dont il avait besoin de connaître les calomnies, les médisances, les ruses, les démarches, afin de mieux déjouer leurs plans. Quelques-uns parmi eux conspiraient même sous la haute direction de Cellamare pour enlever la régence au duc d'Orléans et la donner au roi d'Espagne. La situation était grave et, dès le mois de mars suivant, Dubois envoyait de Londres un de ses attachés d'ambassade, Chavigny, dont la mission officielle était de porter en France le diamant *le Régent*, mais qui était surtout chargé de renseigner l'absent, d'exciter ses amis, de surveiller ses ennemis.

Avant l'arrivée de Chavigny, c'est-à-dire pendant cinq ou six mois, Dubois avait besoin de correspondants assidus. L'abbé de Saint-Pierre lui envoya régulièrement des nouvelles de Paris. Ils avaient lié connaissance chez la duchesse d'Orléans, ils habitaient tous les deux au Palais-Royal et leurs relations étaient

1. « M. l'abbé de Saint-Pierre faisait imprimer à ses dépens tous ses ouvrages pour les donner à ceux qui lui paraissaient en état ou d'en profiter par eux-mêmes ou de contribuer aux établissements qu'il proposait. » (MORERI, *Dictionnaire historique*, revu par DROUET, Paris, 1759).

assez suivies pour que l'abbé put écrire en 1730 qu'il avait vécu trente ans « en quelque société [1] » avec le cardinal. Nous n'avons pas retrouvé les lettres de l'abbé de Saint-Pierre, mais une réponse que Dubois lui adressait se trouve aux archives du ministère des Affaires étrangères ? Elle fera connaître le ton familier de la correspondance [2] : « Je m'aperçois terriblement, mon cher abbé, que vous m'avez abandonné, car je n'apprends plus rien de France. Tout autre que vous aurait droit d'exiger de moi des remerciements fréquents ; mais un philosophe et un citoyen doivent agir sans aucun intérêt personnel, et combien de choses vous avez faites sans aucune correspondance ni aucun retour de la part de ceux pour qui elles ont été faites ! Continuez donc à me mander ce qui se passe, avec vos réflexions et celles du public, sans souhaiter que je vous réponde. Parlez-moi comme on parle à Dieu : je ne vous promets pas une récompense éternelle, mais une reconnaissance qui ne finira point ; et si à la fin il me survient quelque loisir, je vous dédommagerai sur le pédiposte [3], sur l'éducation des princes [4] et sur le dessein que j'ai, si j'échoue dans ma négociation, de rétablir mon honneur en faisant accepter l'arbitrage universel. Vous voyez bien que je veux capter votre bénévolence et vous mettre dans mes filets. Mais je parle plus sérieusement que vous croyez et je m'en rapporte à votre voisin à qui je vous prie de faire mes compliments et ceux de toute l'Angleterre car il est le favori de cette nation, c'est-à-dire des esprits les plus solides qu'il y ait dans le monde. Priez-le de faire ma cour à madame de Féniole et d'en faire quelquefois un article de vos lettres. Je n'ai plus qu'à vous souhaiter, mon cher abbé, que vous soyez un rose-croix, dont vous avez assez la mine, ou pour dire quelque chose de plus fort encore, que vous viviez autant que vos ouvrages. Il serait indigne de finir avec vous avec les paraphes et les culs de lampe qu'on met au bas des lettres qu'on écrit aux autres. *Vale et me ama.* »

1. *Ms. de Rouen.* Annales de Castel, année 1721.

2. Cette lettre se trouve au n° 314 de la *Correspondance politique d'Angleterre* (fol. 38). Elle a été reproduite en partie dans l'*Esprit public au XVIIIe siècle* (p. 114) de M. Aubertin.

3. Allusion au *Mémoire sur le pédiposte* de l'abbé de Saint-Pierre.

4. Allusion au *Projet* de l'abbé de Saint-Pierre *sur l'éducation des dauphins.*

Il est regrettable que les lettres de l'abbé à Dubois ne nous soient point parvenues. Nous connaissons leur existence grâce à quelques autres correspondants de Dubois qui écrivent à l'ambassadeur le 12, le 18, le 19 janvier, le 1er, le 4, le 11 et le 19 février 1718 [1], qu'ils envoient avec leurs lettres une lettre de l'abbé de Saint-Pierre. Ces missives devaient fourmiller des détails que Mopse avait scrupuleusement notés et qu'il racontait avec sa franchise habituelle. Dubois n'était pas sans les goûter puisque nous le voyons écrire au Régent lui-même le 28 février 1718 : « Je supplie V. A. R. de recommander à M. de Saint-Pierre de continuer à m'envoyer les nouvelles qu'il me faisait tenir par M. de Nancré [2]. » Mais ces nouvelles n'avaient pas d'importance au point de vue de la politique internationale, elles ne servaient qu'à informer Dubois des complots qui se tramaient contre lui. Aussi les lettres n'ont-elles pas été versées aux archives diplomatiques et, à moins qu'elles ne dorment dans les cartons de quelque bibliothèque particulière, il est probable qu'elles auront été détruites.

1. Archives du ministère des Affaires étrangères. *Correspondance politique d'Angleterre*, nº 314, fol. 118, 120, 284, 308 — nº 315, fol. 62, 110.
2. *Ibid.*, nº 315, fol. 253.

CHAPITRE IV

L'EXCLUSION DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

I. Première affaire avec l'Etablissement d'une Taille proportionnelle. Apparition de La Polysynodie. — II. Le procès de l'abbé de Saint-Pierre. L'exclusion. — III. Vaines demandes de réintégration.

I

Le 2 septembre 1715, le procès-verbal de l'Académie enregistrait en ces termes la mort de Louis XIV survenue la veille : « Hier, à huit heures un quart du matin, l'Académie fit la plus grande perte que jamais compagnie ait faite. La couronne de sa tête tomba, elle perdit son auguste protecteur ; sa douleur ne peut être exprimée, elle tâchera de rendre ses regrets aussi immortels et aussi publics que la gloire de son héros qui ne mourra jamais et qui remplit toute la terre [1]. »

Trois ans plus tard, l'événement le plus inattendu offrait à la Compagnie l'occasion de réaliser son vœu et nous touchons ici au point culminant de la vie académique de l'abbé de Saint-Pierre en entrant dans l'historique des événements qui vont en précipiter si brutalement la fin.

La première escarmouche de l'abbé avec ses confrères se produisit à l'occasion du *Mémoire sur l'Etablissement de la Taille Proportionnelle*, dans lequel l'auteur, laissant sa plume courir la bride sur le cou, « hasardait, dit d'Alembert, des expressions peu flatteuses pour la mémoire du roi défunt. »

Invité à s'expliquer à la séance du 14 juin 1717, l'abbé de Saint-Pierre reconnut sa faute, et la Compagnie, persuadée qu'il « n'avait péché que par un zèle outré pour le bien public [2] »,

1. *Procès-verbal du lundi 2 septembre* 1715.
2. *Procès-verbal du lundi* 14 *juin* 1717.

touchée d'ailleurs de son repentir, se borna à lui infliger pour pénitence d'aller « lui-même avouer sa faute à Mgr le Régent et lui marquer sa douleur. » Celui-ci se montra bon prince. Il représenta au coupable « qu'il avait eu tort de toutes manières, que la mémoire du feu roi devait être précieuse à tous les Français et surtout à un académicien, mais qu'il était content de son repentir [1]. » En prenant congé, il le pria même de remercier de sa part l'Académie du zèle qu'elle avait montré en la circonstance.

L'incident était oublié, lorsque parut en 1718 la *Polysynodie* sur laquelle nous aurons à revenir. Expliquant les avantages que présentait à ses yeux la pluralité des conseils dans le gouvernement, l'abbé faisait le procès en règle du roi défunt. « Quelle opinion, disait-il [2], le feu roi a-t-il laissée de lui à ses voisins ? N'ont-ils pas cru, n'ont-ils pas écrit qu'il était un voisin fâcheux, sans parole, injuste et d'autant plus digne de leur haine qu'il employait plus de puissance à les ruiner ?... D'un autre côté, a-t-il forcé ses sujets, par l'abondance qu'il leur a procurée, à regretter son administration. Plût à Dieu que, pour sa réputation et notre utilité, il eût été durant tout son règne occupé à faire fleurir le commerce, à diminuer tant d'obstacles qui le gênent, à augmenter les facilités qui le multiplient, à paver les grands chemins, à les rendre encore plus sûrs, à rendre les rivières navigables, à rendre nos lois plus propres à diminuer le nombre des procès, à perfectionner la manière de lever des subsides, de sorte que les peuples en payassent moins et qu'il en revint plus aux coffres publics, à perfectionner les établisse-

1. *Procès-verbal du jeudi* 17 *juin* 1717.

2. Redressons ici l'erreur commise par M. de Molinari (*op. cit.*, p. 12) qui est allé chercher dans les *Annales Politiques* (édit de 1757, t. II, p. 501), pour l'attribuer à la *Polysynodie*, le portrait suivant qui n'a paru que quarante années plus tard. « On pourra bien, dit l'abbé en parlant de Louis XIV, lui donner le surnom de Louis le Puissant, de Louis le Redoutable, car nul de ses prédécesseurs n'a été si puissant et ne s'est fait tant redouter. Mais les moins habiles ne lui donneront jamais le surnom de Louis le Grand tout court et ne confondront jamais la grande puissance avec la véritable grandeur. C'est que cette grande puissance, à moins qu'elle n'ait été employée à procurer de grands bienfaits aux hommes en général et aux sujets et aux voisins en particulier, ne fera jamais un homme fort estimable. En un mot, la grande puissance seule ne fera jamais un grand homme. »

ments qui regardent les pauvres et l'éducation des enfants, à favoriser les arts et les sciences à proportion de leur utilité, à trouver les moyens de faire distribuer les emplois et les récompenses avec justice et sans égard pour les recommandations, à ôter la vénalité des charges, les survivances et les brevets de retenue, à diminuer nos besoins en diminuant nos jeux de hasard, à perfectionner nos mœurs en trouvant les moyens de rendre la vertu et les talents utiles plus honorés, plus respectés, plus justement récompensés... »

Ce jugement devait produire et produisit en réalité d'autant plus d'impression qu'il répondait aux sentiments secrets de beaucoup de contemporains : « Personne, dit Saint-Simon, ne se scandalisait d'un ouvrage qui pouvait manquer de prudence, mais qui n'exposait que des vérités dont tout ce qui vivait avait été témoin. » Dans l'ancienne cour, ce fut une *tolle* général où l'on vit se distinguer plus particulièrement le turbulent duc du Maine, encore sous le coup de l'arrêt qui venait de le déclarer inhabile à succéder à la couronne et à la veille d'entrer dans la conspiration de Cellamare. — Le vieux maréchal de Villeroi dont les *manèges*, les *déclamations* et les *tintamarres* dans la circonstance sont restés légendaires [1]. — Et enfin, comme toujours, le cardinal de Polignac qu'on était sûr de rencontrer sur la la brèche, quand il s'agissait de défendre une mémoire, dont il semblait s'être approprié la garde.

Ajoutons avec Duclos [2] à tous ces anciens courtisans du feu roi, ceux qui voulaient faire pièce au régent, le « mortifier dans un officier de sa maison » et surtout ruiner l'institution des conseils devenus impopulaires et destinés à disparaître quelques mois après [3].

1. On trouve dans les *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV* par Duclos (Didot, 1886, p. 110) ce propos attribué au maréchal de Villeroi qui peint bien son caractère de courtisan : « Il faut tenir le pot de chambre aux ministres tant qu'ils sont en place et le leur verser sur la tête quand ils n'y sont plus » et il ajoutait : « Quelque ministre des finances qui vienne en place, je déclare d'avance que je suis son serviteur, son ami et même un peu son parent. »

2. Duclos, *op. cit.*, p. 198.

3. L'exclusion académique de l'abbé de Saint-Pierre est du commencement de mai 1718, et les conseils furent supprimés le 24 octobre suivant. La chute fut décidée par une lettre que Dubois écrivit de Londres au

L'auteur de la *Polysynodie* ne se contentait pas d'attaquer Louis XIV ; sinon le Régent eût peut-être encore fermé l'oreille à toutes les clameurs hostiles. Mais l'abbé ne se permettait-il pas aussi d'attaquer les bases du gouvernement monarchique, n'allait-il pas jusqu'à s'en prendre au régent lui-même en lui insinuant que le conseil de régence n'était qu'un conseil de parade !

Le régent ne plaisanta pas : sur son ordre le livre facticux fut saisi, et l'imprudent libraire, qui l'avait exposé à la devanture de sa boutique, fut jeté en prison [1].

II

L'Académie ne pouvait rester indifférente à cette nouvelle incartade. Saisie de l'affaire par le cardinal de Polignac, elle désavoua hautement l'auteur de *La Polysynodie* et, sans différer, envoya trois délégués [2] près du Régent pour « lui témoigner la douleur qu'elle avait qu'un de ses membres se fût porté à un excès si condamnable [3]... « Monseigneur, dit Dangeau, monsieur le cardinal de Polignac nous apporta hier à l'Académie un livre de M. l'abbé de Saint-Pierre et nous en lut quelques endroits qui parurent très offensants pour la mémoire du feu roi, notre protecteur et notre maître. Notre indignation fut générale et, si nous avions été en plus grand nombre que nous n'étions, nous

Régent. « Je n'examine pas, disait-il, la théorie des conseils, elle fut, vous le savez, l'objet idolâtré des esprits creux de la vieille cour. Humiliés de leur nullité, dans les fins du dernier régime, ils engendrèrent ce système sur les rêveries de M. de Cambrai. Mais je songe à vous, je songe à votre intérêt. Le roi deviendra majeur, ne doutez pas qu'on ne l'engage à faire revivre la manière du feu roi si commode, si absolue, et que les nouveaux établissements ont fait regretter. Vous aurez l'affront de voir détruire votre ouvrage. Supprimez donc les conseils, si vous voulez être toujours nécessaire, et hâtez-vous de remplacer des grands seigneurs qui deviendraient vos rivaux par de simples secrétaires d'Etat qui, sans crédit, sans famille, resteront vos créatures. » (LEMONTEY, *Histoire de la Régence*, t. I, p. 193).

1. *Journal de Dangeau, samedi* 30 *mai* 1718, *et procès-verbal de la séance du* 7 *mai* 1718.

2. Fleury, évêque de Fréjus, chancelier, l'abbé de Dangeau, directeur et Dacier, secrétaire.

3. Procès-verbal du 28 avril 1718.

aurions parlé de le déposer. Nous n'avons pu différer un moment à témoigner à V. A. R. combien nous sommes affligés qu'un homme de notre corps ait offensé la mémoire d'un si grand roi, manqué de respect au roi son arrière petit-fils et son successeur, et à V. A. R. dépositaire de son autorité souveraine.[1] »

A quoi le Régent répondit « qu'il était très persuadé que l'Académie n'avait aucune part à la faute de l'abbé de Saint-Pierre, qu'il en avait reçu le matin une grande lettre où il tâchait de se justifier et où il alléguait pour toute raison qu'en écrivant sur cette matière il n'avait pu écrire autrement qu'il avait fait, ce qui était bien plus persévérer dans sa faute que la reconnaître et s'en repentir[2]. » Il termina en se déclarant satisfait, et même très satisfait, du zèle de l'Académie.

Vingt-quatre heures après, la compagnie était convoquée pour statuer sur le cas du délinquant. Mais, le nombre des membres présents ne permettant pas de délibérer, il fallut ajourner la séance au jeudi suivant, après avoir décidé que « l'Assemblée étant déjà convoquée pour ce jour là pour affaires importantes, il ne serait pas adressé de nouvelle convocation ». Décision au moins singulière dont l'abbé ne manquera pas d'ailleurs de tirer parti le moment venu.

La séance du 5 mai 1718 est demeurée célèbre dans les annales de l'Académie. Vingt-quatre membres y assistaient[3]. Les places prises, on écarta de suite, sur la proposition du directeur, toutes les autres questions à l'ordre du jour, « attendu qu'il n'y en avait point de si importante que celle qui était arrivée depuis huit jours et que c'était sur celle-là que la Compagnie devait s'arrêter. » Puis l'évêque de Fréjus[4], ayant demandé « la permission de parler avant qu'on allât aux opinions », s'exprima en ces termes :

« Je regarde, messieurs, l'affaire sur laquelle nous allons opiner comme la plus importante qui ait occupé jusqu'ici la Compagnie.

1. Procès-verbal du 30 avril 1718.

2. Procès-verbal du 30 avril 1718.

3. L'abbé de Dangeau, directeur, l'évêque de Fréjus, chancelier, Dacier, secrétaire, le cardinal de Polignac, l'abbé Bignon, l'évêque de Metz, l'abbé Massieu, de la Motte, Malezieu, l'abbé Genest, l'abbé Renaudot, de Boze, le marquis de Dangeau, de Valincourt, Danchet, Fontenelle, de Sacy, l'abbé Fleury, l'abbé de Choisy, le duc de la Force, La Chapelle, l'abbé de Louvois, Mallet et le marquis de Mincure.

4. Le futur cardinal de Fleury.

Ce n'est point de la gloire du feu roi dont il s'agit, elle se soutiendra bien sans nous, et la Postérité lui rendra justice, quand même nous ne la lui ferions pas dans la personne d'un de nos confrères qui a eu la témérité d'attaquer sa mémoire dans des écrits qu'il a avoué être de lui. Je fais profession d'honorer sa famille, et elle mérite de l'être par tous les honnêtes gens ; mais quand il s'agit de l'honneur d'un corps, on ne serait pas digne d'en être si on ne lui préférait pas les amitiés et les liaisons particulières. Permettez-moi donc, messieurs, s'il vous plaît, de faire quelques réflexions sur cette affaire, que vous aurez sûrement faites avant moi.

« Vous aviez imposé la loi, à tous ceux que vous recevriez, de faire l'éloge du feu roi et ce prince a été, pendant cinquante ans, le sujet de tous nos panégyriques. Un de nos confrères a la hardiesse de venir démentir pour la seconde fois, à la face du public, les justes louanges que nous lui avons si longtemps données. Si nous laissons cette hardiesse impunie, n'aura-t-on pas raison de dire que les plumes de l'Académie sont des plumes vénales consacrées à la fortune et à l'intérêt et que les louanges qu'elle donne ne durent qu'autant que la vie des princes qu'elle loue.

« Quand un de nos confrères (Furetière) attaqua autrefois la Compagnie, avec quelle chaleur ne se porta-t-elle pas unanimement à le retrancher de son corps ? On dira donc que nous ne vengeons que nos injures particulières, qu'on ne nous offense pas à la vérité impunément, mais que nous sommes peu touchés des offenses faites à notre protecteur de qui nous ne pouvons rien espérer après sa mort. Supposons, pour un moment, messieurs, que le roi soit parvenu à l'âge de sa majorité, attendriez-vous un ordre de sa part pour venger l'injure faite à son bisaïeul ? Et ce que vous feriez alors, qui peut vous empêcher de le faire aujourd'hui ? J'ose donc dire, messieurs, que le public attend de vous une punition proportionnée à l'offense. Pourrait-il être content d'une réparation, si forte qu'elle fût, renfermée dans ces murailles ? On ne peut que vous louer de l'indulgence que vous eûtes pour la première faute de votre confrère. Mais si vous traitiez de même la seconde, ce ne serait plus une compassion pour le coupable mais une indifférence trop marquée pour la gloire du Roi et plus encore pour l'honneur de la Compagnie.

« J'ose même avancer qu'il serait honteux à nous de délibérer là-dessus et que la manière la plus convenable et la plus noble de montrer notre zèle, serait de rayer, par une acclamation unanime, ce confrère du catalogue des Académiciens.

« Monseigneur le Régent a déjà marqué son indignation en supprimant tous les exemplaires de ce libelle et en faisant arrêter l'imprimeur. Il louera notre résolution et certainement il aura la bonté de la confirmer. Il a voulu laisser agir librement la Compagnie et ne pas contraindre ses suffrages pour ne pas lui ôter le mérite du parti qu'elle prendra. M. le duc du Maine et M. le maréchal de Villeroy, qui ont eu l'honneur de lui en parler, m'ont permis, messieurs, de vous assurer de ses intentions. »

Le cardinal de Polignac, « estimant qu'avant toutes choses il était nécessaire que la Compagnie fût informée de *l'attentat* de M. l'abbé de Saint-Pierre », voulut donner lecture de plusieurs passages de l'ouvrage. Mais à peine en eut-il lu dix ou douze articles que d'une commune voix « la Compagnie s'écria que cela suffisait. »

On se disposait à voter, lorsque M. de Sacy, porteur d'un long mémoire [1] qu'il avait reçu la veille de l'abbé de Saint-Pierre, demanda la permission d'en donner connaissance. Le signataire y représentait que la Compagnie en jugeant son cas séance tenante dérogerait aux statuts qui lui défendaient de rien décider « sans avoir fait auparavant une convocation expresse *ad hoc* après trois séances d'intervalle. » Il demandait qu'on lui accordât ce délai pour comparaître et s'expliquer.

Le débat s'engagea aussitôt sur cette question préalable de procédure : « Si l'abbé de Saint-Pierre, dit le cardinal de Polignac, était tombé pour la première fois dans la faute énorme dont toute l'Académie est si justement indignée, on pourrait écouter de sa part, non des justifications, mais des témoignages sincères de son repentir. Ce que l'on vient de lire, messieurs, est plutôt

1. La seconde édition de la *Polysynodie* (1719, in-12) contient à la fin « le *Mémoire de M. l'abbé de Saint-Pierre à l'Académie pour sa justification* ». Elle fut imprimée à Amsterdam, chez Villard et Changuion. L'abbé fait suivre son nom de la mention : « *Ci-devant* de l'Académie française. » Quant aux discours de Fleury et de Polignac, on les trouve en tête des *Annales Politiques* dans les éditions de 1758 et de 1767.

une apologie de sa conduite qu'un aveu de son égarement : il persiste à soutenir qu'il n'est point coupable et cette opiniâtreté à poursuivre en toute occasion la mémoire du feu roi, lui paraît si peu criminelle qu'il n'en laisse pas seulement espérer la correction. Comment nous en flatterions-nous, puisque c'est une rechute, au mépris de la réprimande qu'on lui fit, de l'indulgence que l'Académie voulut bien avoir pour lui et de ses propres engagements ? Vous vous en souvenez, messieurs, il nous avait promis d'une manière très positive qu'il en profiterait à l'avenir. Au lieu de se rétracter, comme il était de son devoir et comme il en avait donné l'espérance, au lieu de réparer dans quelqu'ouvrage le tort qu'il s'était fait à lui-même aussi bien qu'à nous, son acharnement le porte à publier de nouvelles calomnies contre ce grand Roi que nous avons toujours fait profession d'admirer et de célébrer par nos éloges. M. l'abbé de Saint-Pierre se sépare aujourd'hui de tous ses confrères, comme pour leur donner là-dessus un démenti solennel. Il oublie, en outrageant son maître et les grâces qu'il en a reçues, le respect qu'il doit non seulement au Roi, mais au Régent. Le caractère royal, toujours le même, ne cesse jamais d'être l'objet de notre vénération la plus profonde, et quand on ose l'insulter, on attaque également et ceux qui le portent, et ceux qui sont dépositaires de l'autorité qui l'accompagne.

« Quand le feu Roi voulut bien ajouter à tous ses autres titres glorieux celui de notre protecteur, il mit pour ainsi dire entre nos mains le dépôt de sa gloire. Quels remercîments ne lui fîmes-nous point de ce qu'il nous avait jugés dignes d'un si grand honneur ? Etait-ce pour participer un jour, par une indigne tolérance, au crime de ceux qui tâcheraient de couvrir sa mémoire d'ignominie ?

« Vous avez frémi, messieurs, à la lecture que je vous ai faite des articles odieux dont ce livre est rempli. A peine avez-vous pu attendre qu'elle fut achevée. Vous avez senti votre devoir, vos cœurs se sont déclarés, il ne s'agit plus que d'expliquer votre jugement. Je sais qu'il y en a parmi vous, messieurs, qui sans disconvenir de l'énormité de la faute sont touchés de compassion pour le coupable, et dont la justice est balancée par l'amitié personnelle qu'ils ont pour lui.

« Mais enfin nous avons nos règles : elles disent qu'un Acade-

micien qui offensera l'honneur de ses confrères perdra sa place irrémissiblement. Le feu Roi n'est-il pas plus que tous nos confrères ensemble ? En un mot, il est d'une nécessité absolue que cette aventure fasse un vide dans l'Académie. Qui de nous pourrait se croire permis de s'asseoir dans ce lieu avec celui qui n'a pas craint de calomnier indignement notre Protecteur, notre bienfaiteur et notre Roi. »

Quand le fougueux orateur eut terminé ce que d'Alembert, non sans quelque raison, appelle sa violente « catilinaire », le siège de l'Académie était fait. En vain deux ou trois voix s'élevèrent pour demander avec M. de Sacy l'ajournement du débat — parmi lesquelles celle du savant abbé de Fleury « qui, ayant écrit avec tant de vérité l'Histoire de l'Eglise, savait que les Conciles n'avaient jamais refusé d'entendre les hérétiques et ne croyait pas se montrer plus difficile pour la gloire du Roy que l'Eglise ne l'avait été pour la gloire de Dieu [1]. »

Toutes les autres voix, dit le procès-verbal, furent à la refuser (la motion de Sacy). On avait, disaient les uns, l'aveu du coupable et sa confession même par la lettre écrite au régent ; que pouvait-il alléguer pour sa justification qui fût valable ? Le délai sollicité, disaient les autres, ne pouvait que fournir à l'abbé « les moyens d'éluder le jugement de la Compagnie, et ravir l'occasion de marquer notre zèle pour la mémoire du feu roy ». Ceux-ci objectaient que la rétractation de l'abbé de Saint-Pierre n'était qu'une satisfaction dérisoire, la faute ayant été publique et le désaveu ne devant être connu que de peu de personnes. Ceux-là ajoutaient « que si cette jurisprudence jusqu'ici inouïe s'introduisait, que des coupables en matière aussi grave en fûssent quittes pour un désaveu, cela ouvrirait la porte à une licence effrénée que rien ne pourrait arrêter ». Mais tous étaient d'accord pour reconnaître que le cas à juger était un cas extraordinaire.

A tous ces arguments plus pauvres les uns que les autres et qui témoignent de la passion qui animait contre l'abbé de Saint-Pierre la majorité de ses confrères, ajoutons-en un autre : C'est que l'affaire, comme on dit vulgairement au Palais, n'allait pas toute seule. Oui, le cas était extraordinaire, si extraordinaire

1. D'Alembert. *Eloge de l'abbé de Saint-Pierre.*

même que les statuts ne l'avaient pas envisagé. L'article X prévoyait bien les attaques injurieuses dirigées par l'un des membres de la compagnie contre tous ses confrères ou contre quelqu'un d'entre eux et punissait de l'exclusion celui qui s'était rendu coupable d'un pareil manquement. Mais le moyen d'appliquer le texte au cas de l'abbé de Saint-Pierre, et le moyen, d'autre part, de le punir en l'absence d'un texte visant le fait qui lui était reproché ? La question n'avait pas dû échapper à la perspicacité des juristes de l'Académie et ce fut pour s'épargner la peine de la résoudre qu'on enleva à l'inculpé celle de la poser en présentant sa défense.

La question préalable résolue, il ne restait plus aux juges qu'à se mettre d'accord sur la peine à appliquer : peine temporaire ou peine perpétuelle. Ce fut celle-ci qui l'emporta. Toutes les voix « généralement », dit le procès-verbal, furent à la déposition. Mais il n'y eut pas un seul opinant « qui en donnant sa voix ne témoignât la douleur qu'il avait qu'un devoir indispensable l'obligeât à se porter à cette sévérité contre un de ses confrères, mais que cette rigueur était d'autant plus nécessaire que six mois auparavant on avait pardonné à M. l'abbé de Saint-Pierre une pareille faute sur le repentir qu'il en avait témoigné et qu'on s'était contenté de lui faire une grave censure[1]. »

S'éleva-t-il dans l'esprit des juges au dernier moment quelques scrupules sur ce vote par acclamation qui garantissait si peu la liberté de chacun ? Peut-être, car on vota ensuite au scrutin secret et toutes les boules, à l'exception d'une seule, confirmèrent le jugement.

La bataille était finie. Le courageux langage de l'abbé n'avait abouti qu'à relever encore davantage, avec le prestige du dieu, l'enthousiasme de ses partisans. « Je suis obligé, dit le secrétaire avant de déposer la plume, de dire ici que, si pendant plus de cinquante années les éloges du feu roi ont retenti dans la salle de l'Académie, jamais ils n'y ont éclaté avec tant de force et d'une manière si glorieuse pour ce grand prince que dans cette journée où, trois ans après sa mort, chacun a relevé ses vertus avec plus de zèle et d'ardeur qu'on n'avait jamais fait dans sa vie. »

1. Procès-verbal du 5 mai 1718.

Le directeur, le chancelier et le secrétaire furent chargés d'aller rendre compte au régent du jugement qui avait été rendu et d'en demander ensuite au jeune roi la confirmation. Après avoir remercié l'Académie et lui avoir dit une fois de plus qu'il était fort satisfait du zèle qu'elle avait montré en cette occasion, le régent ajouta qu'il fallait « suivre les règlements et les usages de la compagnie et faire comme on avait fait à l'égard de Furetière dont la place n'avait pas été remplie [1] ». Quant au jeune roi Louis XV, qui avait alors huit ans, il témoigna également « sa satisfaction en des termes qui marquaient combien la gloire du roi son bisaïeul lui était chère [2] ».

III

Dix-huit mois plus tard, l'auteur infortuné de *La Polysynodie* se hasarda à solliciter la révision de son arrêt. Il écrivit le 24 novembre 1719 à M. de Boze, directeur de l'Académie, « afin d'obtenir la permission de rentrer dans les conférences » et pour demander la liberté de se justifier « ou du moins d'excuser par des intentions d'un bon citoyen et d'un sujet affectionné les expressions qui avaient paru condamnables » dans son livre. En même temps il adressait à tous ses confrères une lettre que nous nous garderons de reproduire. Il y consacre près de trois pages à répéter sous toutes les formes que la sentence dont il a été l'objet est irrégulière, parce qu'il n'a pas été appelé à se défendre, et il sollicite non pas tant son acquittement que la réduction de sa peine [3].

1. Procès-verbal du samedi 7 mai 1718.

2. « Le cardinal de Noailles travailla avec M. le duc d'Orléans comme à l'ordinaire et puis les trois officiers de l'Académie lui rendirent compte de ce qui s'était passé hier sur l'abbé de Saint-Pierre. Il approuva la déposition mais il dit qu'il fallait en user comme on avait fait de Furetière qui fut déjà déposé et dont on ne remplit point la place. » (*Journal de Dangeau*, vendredi 6 mai 1718.) Saint-Simon ajoute à cette note : « M. le duc d'Orléans, qui n'aimait pas les Saint-Pierre et qui entendait les cris de la vieille cour, trouva fort bon que l'abbé de Saint-Pierre fût chassé de l'Académie, mais, peu amoureux du feu roi et de son gouvernement et toujours enclin au *mezzo-termine*, il se moqua d'eux pour remplir sa place. »

3. Voir cette lettre aux *Pièces justificatives*, p. 358.

Avant de délibérer, l'Académie, suivant son habitude, crut devoir prendre les ordres du régent : une députation lui fut envoyée. Il la congédia « avec beaucoup de sécheresse » dit d'Alembert [1], en exprimant son mécontentement de ce qu'on avait encore invoqué son nom dans cette affaire dont il ne voulait plus qu'on lui parlât et dont il entendait encore moins se mêler. L'affaire fut enterrée.

Est-ce à la demande de l'abbé de Saint-Pierre que dix ans après nous voyons le duc de Richelieu employer ses talents de diplomate à la ressusciter ? Nous ne savons. Mais l'abbé d'Olivet [2] nous apprend que l'ambassadeur s'arrêta vite dans le chemin des négociations. L'homme à bonnes fortunes ne tarda pas à se convaincre qu'il était plus facile d'avoir raison d'une vertu féminine que d'un amour-propre académique. Je lui fis lire, dit l'abbé d'Olivet, les deux harangues prononcées lors de l'exclusion et il comprit « qu'un courtisan ne devait pas songer présentement à défaire ce qui a été fait ». L'abbé, lui, comprit que toute nouvelle tentative serait inutile et n'insista pas. Il faudra qu'il meure pour que son nom reparaisse sur les registres de l'Académie.

Vingt-cinq ans auparavant, Furetière, expulsé de l'Académie pour avoir, dit-on, volé le Dictionnaire, avait fait appel de sa condamnation devant le public et ce petit procureur fiscal de Saint-Germain-des-Prés, fils de laquais ou non, n'avait pas tardé avec son ironie froide et son incontestable talent de caricaturiste, à mettre les rieurs de son côté. C'était presque au début de la campagne dont l'Académie ne verra jamais la fin, car il y aura toujours des esprits chagrins pour se dire avec Louis Veuillot :

« Comment se fait l'Académie,
« Pourquoi Pantoufle en est et Sabot n'en est pas. »

L'abbé de Saint-Pierre n'essaya pas de reprendre la plume de pamphlétaire. Il pardonna et oublia... Il fit mieux encore, il écrivit à M. de Sacy la lettre suivante : « Je vous supplie, monsieur, de marquer de ma part à la Compagnie que je ressens fort la perte que je fais d'être privé désormais du plaisir et de l'honneur d'assister aux assemblées. Vous savez, monsieur, par les

1. *Eloge de l'abbé de Saint-Pierre.*

2. Lettre du 18 janvier 1730. (*Histoire de l'Académie française*, édit. Livet, 1858, t. II, p. 423.)

démarches que j'ai faites, combien je désirais éviter cette perte. Mais je vous supplie de témoigner en même temps à mes anciens confrères que je ressens encore plus la peine que mon imprudence leur a fait souffrir. Je vous supplie encore, monsieur, de les prier de ma part de me pardonner le déplaisir que je leur ai causé et que je leur ai pardonné le grand tort qu'ils m'ont fait et que si j'étais jamais en pouvoir de rendre service à ceux mêmes qui ont paru les plus animés et qui ont le plus penché à la sévérité, j'en saisirais les occasions avec joie. Je n'ai point de meilleure preuve de la sincérité de mes sentiments que la confiance avec laquelle je m'adresserais à eux si j'avais besoin de leur secours. La Raison et la Religion m'inspirent ces sentiments et je crois que vous me connaissez assez pour en pouvoir répondre. J'ai prié mes amis de parler dans le même sens aux autres personnes que l'on m'a dit que j'ai offensées incessamment. Je m'en vais à la campagne de peur que l'on ne me fasse parler contre mes véritables sentiments et j'ai besoin de calme et de repos. »

CHAPITRE V

LE CLUB DE L'ENTRESOL. LES RELATIONS FÉMININES DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

I. L'abbé de Saint-Pierre au club de l'Entresol. Il est cause de la fermeture du club. — II. L'abbé et les salons à la mode. Ses relations avec madame Dupin.

I

L'abbé de Saint-Pierre se trompait en écrivant à M. de Sacy que l'ostracisme dont il était frappé lui faisait le plus grand tort. L'Académie avait, sans le savoir, travaillé à sa gloire. Elle lui avait assuré l'immortalité... le jour où elle l'avait choisi et, en l'expulsant de son sein, elle lui tressait une sorte de piédestal que n'avaient pu élever ni le *Projet de paix perpétuelle* ni *La Polysynodie*. Immédiatement tous les ennemis de l'illustre compagnie se groupèrent autour de lui et la Renommée — cette sourde sonneuse de fanfares qui ne s'entend pas elle-même quand elle sonne car souvent elle s'interromprait [1] — embouche sa trompette pour porter le nom de l'abbé aux quatre points cardinaux. On commença dès lors à l'appeler le *fameux* abbé de Saint-Pierre.

Le club de l'Entresol, qui venait de se fonder, lui ouvrit ses portes avec empressement. On connaît le rôle joué à l'époque par cette académie indépendante qui, pour siéger en dehors du Louvre, n'en faisait pas moins parler d'elle, et dont les samedis, de cinq à huit heures du soir, attiraient autour d'une tasse de thé en hiver et d'un verre de limonade en été [2], tous les esprits

1. Barbey d'Aurevilly. *Les Œuvres et les hommes*, XX, 32.
2. *Mémoires de d'Argenson*. Cf. L. Lanier. *Le Club de l'Entresol* (Mémoires de l'Académie d'Amiens, 1880).

curieux et frondeurs. L'emploi du temps y était déterminé par un règlement : On ne se bornait pas à y lire les gazettes et à y causer politique, on y travaillait même et non sans méthode car chaque membre avait choisi son sujet d'études.

D'Argenson s'était chargé du droit public ; Plelo — celui qui devait plus tard se faire tuer à Dantzig — exposait les fondements du droit monarchique. A Caraman avait été réservé l'histoire du commerce « à quoi il avait du penchant, à cause de son canal du Languedoc dont il était le principal actionnaire ». D'Oby, avocat général au Grand Conseil, commenta l'histoire des Etats Généraux et des Parlements. Enfin, Montesquieu et l'Ecossais Ramsay y donnèrent les prémices de leurs productions philosophiques.

Cet essai de *club à l'anglaise*, comme a dit Sainte-Beuve, où l'on se laissait aller à des rêveries humanitaires, où tout en parlant de pacification générale, on recherchait les moyens d'enrayer à la fois le paupérisme et l'autorité royale, ne pouvait pas rester fermé au frondeur que l'Académie avait exilé du Louvre. Ce n'est pas assez dire qu'il s'y fit une large place : « Il est celui, dit d'Argenson, qui nous fournissait le plus de lectures de son cru, tout son temps et ses forces, dans un âge trés avancé, étant dévoués aux systèmes politiques qu'il invente et découvre sur toutes les parties du gouvernement. Il désirait que plusieurs de nous emportassent ses mémoires pour écrire des réflexions et des objections sur ses systèmes, auxquelles il répliquait avec autant d'exactitude que de persévérance dans ses idées quoiqu'il se pique de ne pas abonder dans son sens [1]. »

L'abbé de Saint-Pierre, déclare de son côté Bolingbroke qui avait été le parrain de la société, « se trouvait là comme dans un pays qu'on a souhaité longtemps et inutilement de voir et où l'on se trouve enfin. Ses systèmes qui sont connus du public ne respirent que bureaux de découvertes, que conférences politiques. Il a depuis longtemps embrassé de toutes ses forces cette science de la philosophie politique si cultivée chez les grecs par les Platon, les Dion (Chrysostome), si inconnue et presque insultée chez nous. Dans un âge fort avancé, avec des applaudissements médiocres du public, il se console par la vue

1. *Mémoires de d'Argenson*. Edit. Bathery, p. 99.

de l'avenir et s'encourage à persévérer dans ses recherches et dans ses découvertes qui le promènent dans toutes les parties du gouvernement. Il nous communiquait donc tous ses ouvrages non imprimés, demandait des objections par écrit et y répondait constamment, toujours satisfait de ses propres solutions [1]. »

C'est du reste à cette période de sa vie, pendant qu'il fréquente le club de l'Entresol, que le cerveau de l'abbé travaille avec plus d'acharnement et produit avec plus de fécondité que jamais. Statistique, administration, instruction publique, ponts et chaussées, guerre, marine, finances, diplomatie, morale, sermons, théâtre, il écrit sur tout, et il peut dire comme le poète latin : *Homo sum et nihil humani a me alienum puto.*

Il se livre même à des calculs sur la durée des différents métiers à la mode. « Semblable en quelque sorte à cet Anglais qui avait poussé la finesse de l'arithmétique jusqu'à déterminer l'année précise de la fin du monde, l'abbé de Saint-Pierre, rapporte d'Alembert [2], avait aussi calculé à sa manière l'époque où chaque préjugé, chaque erreur, chaque sottise des hommes devait finir, et nous pouvons donner par un seul trait quelque idée de la certitude de ses spéculations : il n'hésitait point à prédire qu'il viendrait un temps où, pour emprunter ses propres termes, le capucin le plus simple en saurait autant que le plus habile jésuite. »

L'Entresol ne tarda pas à faire parler de lui, on postulait pour y être admis, on commentait les conclusions des principaux membres, on s'intéressait aux discussions. Ce fut sa réputation de bon *entre-soliste* qui valut à M. de Plélo sa nomination d'ambassadeur à Copenhague. Horace Walpole, quand il fut admis en 1726, fit une harangue pendant plus de deux heures pour prouver la nécessité de maintenir l'alliance de la France et de l'Angleterre. On parla même un instant de transformer le club en Académie officielle et de réaliser le rêve de l'abbé de Saint-Pierre qui dans son *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats* insiste sur l'importance d'une Académie politique [3].

1. *Lettres de Bolingbroke*, éditées par le général de Grimoard. Paris, 1808, t. III, p. 469.

2. D'Alembert, *op. cit.*, t. I, p. 117.

3. « Un état sera heureux, dit-il, et bien gouverné à proportion que la science du gouvernement y fera de plus grands progrès en peu de temps,

Ce fut l'abbé qui perdit l'Entresol, déjà fortement compromis par les indiscrets bavardages de l'abbé de Pomponne[1], cet homme d'esprit « qui n'avait pas plus de tête qu'une linotte » : « Vous avez à votre conférence, dit un jour le cardinal de Fleury à l'abbé Alary, un politique triste et désastreux qui est l'abbé de Saint-Pierre. » Et un autre jour que Pomponne avait fait une charge à fond contre la pragmatique de l'empereur Charles VI il ajouta : « Dites à vos messieurs de l'Entresol qu'ils prennent garde à leurs discours et que des étrangers même sont venus s'en plaindre à moi. »

Il n'en fallut pas plus pour déterminer les habitués de l'Entresol à mettre une sourdine à leurs déclamations. Ils se séparèrent sous le prétexte des vacances qui approchaient, bien décidés à faire le silence sur leur club devant le cardinal et le garde des sceaux Chauvelin « de peur qu'on ne leur dit en particulier les mêmes choses qu'à M. l'abbé Alary. »

Mais l'abbé de Saint-Pierre avait vu là une trop belle occasion de mettre sur le chantier un nouveau projet : « On ne s'occuperait d'aucune affaire du temps, dit-il, mais seulement d'examiner ses projets politiques ou d'en proposer d'autres avec démonstrations par corollaires, éclaircissements, objections et réponses[2]. » N'eut-il pas la malencontreuse idée de vouloir faire approuver son projet par le cardinal ! Au lieu d'y réussir, il attira la prohibition que ses amis avaient voulu éviter avec soin et le 11 août 1731 Fleury lui écrivit la lettre suivante : « Je vois, monsieur,

c'est-à-dire à proportion qu'elle y sera cultivée avec plus d'ardeur et de travail par un plus grand nombre d'esprits du premier ordre, occupés les uns à faire des découvertes, les autres à les rectifier, les autres à leur donner l'autorité de règlement, les autres à les faire bien exécuter et à moins de frais qu'il est possible.

« De là il suit que pour cultiver cette science avec plus de succès il faut de bons mémoires politiques imprimés sur toutes les parties principales. De là il suit qu'il faut des récompenses sûres pour les auteurs qui composent ces bons mémoires. De là il suit qu'il faut une Académie politique destinée à examiner ces mémoires, à les rectifier et à les approuver avant l'impression. De là il suit qu'un Etat sera mal gouverné et malheureux à proportion que la science du gouvernement y fera moins de progrès, et plus lentement, faute d'Académie politique. »

1. « L'abbé de Pomponne fut outré de l'admission de l'abbé de Saint-Pierre ; il ne l'aime pas de longue main pour je ne sais quelles tracasseries passées entre eux à l'hôtel de Torcy. » (D'Argenson, *op. cit.*, p. 102.)

2. Bolingbroke, *op. cit.*, p. 481.

par votre lettre d'hier, que vous vous proposiez dans vos assemblées de traiter des ouvrages de politique. Comme ces sortes de matières conduisent ordinairement plus loin qu'on ne voudrait, il ne convient pas qu'elles en fassent le sujet. Il y en a beaucoup d'autres qui ne peuvent avoir les mêmes conséquences et qui ne sont pas moins dignes d'attention. Ainsi, supposé que *vous jugiez à propos de continuer vos assemblées*, je vous prierai d'avoir attention à ce qu'il n'y soit point parlé de choses dont on puisse avoir sujet de se plaindre. » Le destinataire de la missive — ou plutôt les destinataires, car la lettre s'adressait en réalité à tous les membres de l'Entresol — surent lire entre les lignes et le club fut fermé sans autre forme de procès.

II

Pour placer les théories dont son portefeuille était gonflé, l'abbé de Saint-Pierre n'avait plus d'autre refuge que les relations mondaines ; et encore les hommes ne tenaient-ils que médiocrement à converser avec lui. Son panégyriste d'Alembert a dû le reconnaître quand il parle dans son *Eloge* de « ceux qui avaient la patience et l'équité de l'entendre », de l'effort de courage qu'ils croyaient avoir fait et de l'importunité que ses visites causaient.

L'abbé lui-même se rendait compte du peu de succès que ses conférences obtenaient dans la société. « Quand j'écris, disait-il, personne n'est forcé de me lire ; mais ceux que je voudrais forcer à m'écouter se contraindraient pour en faire au moins semblant, et c'est une gêne que je leur épargne autant que je puis... [1] » Il ne faut pas s'en étonner quand on connaît le bonhomme, et qu'on a vu sa persistance à rabâcher toujours les mêmes théories.

Congédié de la compagnie des hommes, l'abbé de Saint-Pierre rechercha de plus en plus la société des femmes, non pas qu'il eût la moindre prétention de se livrer à des conquêtes, dont, par modestie sinon par principe, il était éloigné, mais, comme le

1. *Histoire des membres de l'Académie française*, 1787, tome I. *Eloge de l'abbé de Saint-Pierre*, p. 105 et 106.

remarque d'Alembert, il leur trouvait plus de patience et plus d'indulgence pour le supporter. « Peut-être aussi ce fond d'inclination si pardonnable qu'on a toujours pour elles agissait en lui, sans qu'il s'en aperçût, et le trompait lui-même sur le motif de la préférence qu'il leur accordait [1]. »

S'il n'eut pas dans les salons à la mode la situation brillante de son ami Fontenelle — la bienséance faite homme, disait-on, — il entretint cependant des relations suivies avec plusieurs des femmes les plus célèbres de ce XVIIIe siècle qui a été si justement appelé « la gloire du salon et le triomphe de la femme [2] ». La marquise de Lambert le faisait entrer à l'Académie, madame d'Avaray l'invitait à passer l'été à la campagne [3], madame de Tencin et madame Geoffrin le recevaient dans leurs fameuses réunions, et Rousseau nous atteste qu'il était *l'enfant gâté* de madame Dupin [4].

Elles ne l'appelaient jamais que le bon abbé, et subissaient son autorité comme celle du patriarche de la philosophie la plus douce et de la bonté la plus agréable. Il leur faisait faire des compositions qu'il corrigeait, il écrivait de petits ouvrages à leur intention, leur prodiguait ses conseils, et parfois, quand la paix était troublée, il intervenait dans leurs querelles pour la rétablir [5]. « J'ai fait connaissance et amitié avec madame la duchesse d'Aiguillon, disait-il, parce qu'elle a pris du goût pour la philosophie et par le désir qu'elle a d'être estimée d'un philosophe [6]. »

Chez madame de Tencin qui, après une aventureuse jeunesse [7], s'était prise de belle passion pour les lettres, l'abbé rencontrait la plupart de ses meilleurs amis : Fontenelle, l'ancien

1. D'Alembert, *op. cit.*, p. 106.

2. Henry Bordeaux. *La vie de société en France*, *Correspondant* du 10 août 1902, p. 245.

3. Plusieurs des lettres de l'abbé de Saint-Pierre à madame Dupin sont datées d'Avaray, situé dans le Loir-et-Cher entre Mer et Beaugency. Il y écrit un jour : « Je passe ici mes jours agréablement ; on ne s'ennuie point de moi et je m'y trouve fort à mon aise. » (*Le portefeuille de madame Dupin* publié par le Cte de Villeneuve, p. 181.)

4. « Madame Dupin, dit Rousseau, était une des trois ou quatre jolies femmes de Paris, dont le vieux abbé de Saint-Pierre avait été l'enfant gâté. » (*Confessions*, 2e partie, l. VII, année 1742.)

5. *Le portefeuille de madame Dupin*, p. 158.

6. *Ibid.*, p. 186-187.

7. Elle avait connu le cloître, le Régent et la Bastille.

habitué du salon de la marquise de Lambert. — Bolingbroke, avec lequel il s'était lié au congrès d'Utrecht et son collègue au club de l'Entresol, — Astruc, son médecin, qui écrivit dans le *Mercure* [1] un article fort élogieux pour le *fauteuil de poste* inventé par l'abbé.

La conversation était légère, comme les mœurs l'avaient été, chez la tenancière de ce bureau d'esprit. Chacun plaçait son mot, et Marmontel, désolé de ne rien trouver, critiquait avec amertume : « Dans Marivaux, l'impatience de faire preuve de finesse et de sagacité perçait visiblement ; Montesquieu, avec plus de calme, attendait que la balle vint à lui ; Mairan guettait l'occasion ; Astruc ne daignait pas l'attendre ; Fontenelle seul la laissait venir sans la chercher et il en usait si sobrement que ses mots fins, ses jolis contes n'occupaient jamais qu'un moment ; Helvétius, attentif et discret, y recueillait pour semer un jour [2]. » Madame de Tencin, fort habituée aux hommes, surveillait sa *ménagerie, ses bêtes* — comme elle disait de ses habitués — et s'en acquittait du reste à merveille.

Quant à l'abbé de Saint-Pierre, il se contentait surtout d'écouter. « Lorsqu'on peut faire autant de plaisir par bien écouter, disait-il, à quoi bon se donner la peine de bien parler ? » Si vous ne parlez pas « on estimera votre discernement... et votre modestie..., et puis si les autres ne remportent pas une grande idée de votre esprit, de votre mémoire, de votre érudition, ils remporteront une bonne opinion de votre goût qui a su approuver, comme il faut, ce qu'ils jugeaient digne d'approbation [3]. »

S'il parlait, c'était avec beaucoup de précaution. Pour ne point froisser le goût de ses voisins, il avait toujours soin d'ajouter à ses jugements des expressions modestes et polies : *pour moi, encore, quant à présent*. Il disait : « Le potage est un peu trop salé *pour moi*. — La musique française est plus agréable *pour moi, quant à présent*, que la musique italienne. — Je ne vois pas *encore* cela comme vous », et il proposait aux autres de l'imiter afin « de faire régner davantage dans la société la paix, la concorde, la tranquillité, la douceur par une manière polie de s'exprimer [4]. »

1. Avril 1735.
2. *Mémoires*, t. I, p. 301.
3. *Ouvrages de morale et de politique*, t. XIII, p. 290.
4. Ms Genty. *Importance des expressions modestes et polies.*

Parfois, quand la conversation tournait à la médisance, ou à la calomnie, l'abbé le faisait remarquer... même aux femmes. Une de ses amies avait un jour dit d'une personne qu'elle était ennuyeuse. Je lui fis observer, raconte-t-il, « qu'elle avait dit d'une absente un défaut véritable et que cela était contre la règle : *Ne parlez des absents que comme vous voudriez qu'ils parlassent de vous*. S'ils avaient remarqué en vous, lui dis-je, quelque défaut ou quelque faute dans votre conduite, seriez-vous bien aise qu'ils les relevassent en votre absence [1] ? »

Mais, si l'on avait entamé un de ses sujets favoris, c'est alors qu'il ne tarissait plus. Madame Geoffrin, qu'il ne put pratiquer longtemps [2], lui portait une affection pleine de respect. C'est elle qui répétait à d'Alembert : « J'ai fait mon profit de ce que me disait souvent le bon abbé de Saint-Pierre, que la charité d'un homme de bien ne devait pas se borner à soulager ceux qui souffrent, qu'elle devait s'étendre aussi jusqu'à l'indulgence dont leurs fautes ont si souvent besoin, et j'ai pris comme lui pour devise ces deux mots : *Donner et Pardonner* [3]. » Or, un jour qu'il était venu de bonne heure, madame Geoffrin, craignant qu'il ne se perdit dans des digressions sans fin, le provoqua sur un terrain très circonscrit où il pouvait se mouvoir de pied ferme, puis, après lui avoir procuré un petit triomphe : « Monsieur l'abbé, lui dit-elle, vous avez été d'une excellente conversation. — Madame, répondit-il en souriant, je ne suis qu'un mauvais instrument dont vous avez bien joué [4]. »

« Outre ses connaissances politiques qui étaient fort étendues, remarque d'Alembert [5], il avait dans la tête beaucoup de faits et d'anecdotes, les contait bien quoique très simplement et surtout avec la plus exacte vérité. On n'est pas, disait-il, obligé d'amuser, mais on l'est de ne tromper personne. » Il avait même assez d'esprit pour lancer de temps en temps des mots qu'on retenait. D'une dame qui parlait bien, mais dans le monologue

1. Ms. Genty. *Les personnes équitables ne relèvent point les fautes ni les défauts des autres.*

2. L'abbé mourut en 1743 et madame Geoffrin avait ouvert son salon en 1741 dans la rue Saint-Honoré que l'abbé habita les dernières années de sa vie.

3. *Mémoires de Morellet*, t. I, p. 245.

4. D'Alembert, *op. cit.*, p. 106.

5. *Ibid.*

seulement, il disait : « Elle danse bien, mais ne sait pas marcher. » Un jour, entendant une jeune et jolie femme s'exprimer avec beaucoup de grâce sur un sujet frivole il s'écria : « Quel dommage qu'elle n'écrive pas ce que je pense ! » Une autre fois, se trouvant à Versailles où l'appelait sa charge de premier aumônier de la duchesse d'Orléans, il fut rencontré par un évêque qui lui dit, croyant faire une excellente épigramme : « Quel séjour pour un philosophe ! — Pensez-vous, répliqua-t-il, qu'il vaille mieux pour un évêque ! » C'est lui qui a écrit : « La plupart des jolies femmes sont des énigmes qui amusent agréablement jusqu'à ce qu'on les ait devinées [1]. »

Mais, « les gens à *bons mots* et ceux qui jouent le rôle de bouffons ne plaisent pas longtemps [2] » aussi préféra-t-il être *celui qui rend service*. Grâce à lui, madame de Staal, alors mademoiselle de Launay, fut attachée à la maison de la duchesse du Maine dont elle gagna la confiance [3].

L'abbé était aussi un bon conseiller et plus d'une jeune femme recourait à son expérience. A l'une d'elles qui allait faire son entrée à la Cour, il écrivait : « En général, parler moins à la Cour qu'à Paris, surtout les premiers six mois ; que l'on dise : *Elle est fort civile, fort polie, mais elle parle peu*. Elle craint encore plus de blesser qu'elle ne désire de plaire, et comme la cour est pleine

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XVI, p. 257.
2. *Ibid.*, t. XVI, p. 202.
3. « J'ai eu obligation à madame de Vauvray, écrit-elle dans ses Mémoires, de m'avoir fait connaître d'un assez grand nombre de gens du monde et de gens d'esprit... Un jour que l'abbé de Saint-Pierre dînait chez elle avec M. de Fontenelle et que j'y étais, ils raisonnèrent sur ma situation et sur les moyens de m'en procurer une avantageuse. Cet abbé, protecteur du genre humain, imagina qu'il fallait me proposer à madame la princesse pour me mettre auprès de mademoiselle de Clermont qu'elle avait prise avec elle et à qui il paraissait qu'elle voulait donner une éducation meilleure que ne l'ont ordinairement les princesses. Il nous dit que l'abbé Couture était déjà chargé de l'instruire de l'histoire et de plusieurs choses convenables à son sexe et à son rang, que je pourrais être proposée comme capable de suivre de telles vues et de l'avancer dans les connaissances qu'on voulait lui faire acquérir ; qu'il fallait m'adresser à M. de Malezieux que je voyais souvent à Sceaux, le prier d'en faire l'ouverture à madame la princesse et de lui rendre bon témoignage de moi. » Mademoiselle de Launay suivit les conseils de l'abbé et plut tant à la duchesse que celle-ci se l'attacha à sa personne au lieu d'en faire l'institutrice de la petite princesse. (*Mémoires*, t. X, p. 688, 3e série de la collection des *Mémoires pour servir à l'histoire de France.*)

d'intérêts opposés, elle ne veut offenser personne [1]. » Et le bon abbé d'entrer dans maints détails pour lui dicter sa ligne de conduite.

La duchesse d'Aiguillon lui communiquait plusieurs pensées du docteur Swift qu'elle avait traduites, et il y ajoutait une petite préface pour distinguer les pensées belles de celles qui ne sont que jolies [2]. C'est à elle qu'il disait, ce dont elle était charmée : « Votre esprit galoppe toujours, le mien ne va jamais que le pas [3]. »

Son amie la plus chère, celle à laquelle il donnait tout son temps était, sans contredit, la jeune et spirituelle madame Dupin qui n'avait que vingt-huit ans quand son « enfant gâté » entrait dans sa soixante-dix huitième année. M. Dupin avait acheté l'hôtel Lambert à l'île Saint-Louis et y avait installé sa jeune femme. Leur salon était devenu rapidement le rendez-vous de la meilleure compagnie, et madame Dupin trônait au milieu de ces hommes éminents, les charmant tous par son esprit et sa grâce, sachant les écouter, leur répondre et les faire valoir. « Sa maison aussi brillante alors qu'aucune autre dans Paris, dit Rousseau [4], rassemblait des sociétés auxquelles il ne manquait que d'être un peu moins nombreuses pour être l'élite dans tous les genres... On ne voyait chez elle que ducs, ambassadeurs, cordons bleus. Madame la princesse de Rohan, madame la comtesse de Forcalquier, madame de Mirepoix, madame de Brignolet, milady Herver pouvaient passer pour ses amies. M. de Fontenelle, l'abbé de Saint-Pierre, l'abbé Sallier, M. de Fourmont, M. de Bernis, M. de Buffon, M. de Voltaire étaient de son cercle et de ses dîners. Si son maintien réservé n'attirait pas beaucoup les jeunes gens, sa société d'autant mieux composée n'en était que plus imposante. »

Le vieux philosophe avait séduit l'esprit de madame Dupin qui l'emmenait passer la belle saison en Touraine dans son château de Chenonceaux, et quand les circonstances les séparaient pour quelques jours, la jeune châtelaine et son vieil enfant s'écri-

1. Ms. Genty. *Observations sur la conduite à la cour.*
2. *Le portefeuille de madame Dupin*, p. 187. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XV, p. 182-189.
3. *Ibid.*, p. 193.
4. *Confessions*, 2e partie, l. VII, année 1742.

vaient des missives charmantes qui montrent l'intimité cordiale et de bon aloi qui existait entre eux [1]. Les autres correspondants de madame Dupin enviaient galamment le sort du bon abbé : L'un d'eux écrivait de Paris à la châtelaine de Chenonceaux « Depuis quinze jours je souffre beaucoup, si j'avais le sort de M. l'abbé de Saint-Pierre cela adoucirait mes douleurs [2] » et Montesquieu en 1744 lui disait : « Ce serait un grand plaisir pour moi de vous y rendre une longue visite (à Chenonceaux) et de vous suivre dans vos tournées comme faisait le pauvre abbé de Saint-Pierre, qui n'a jamais eu dans sa vie des regrets que de vous quitter, c'est-à-dire de mourir [3]. »

La lettre de madame de Tencin à madame Dupin est bien caractéristique du genre de succès que notre patriarche obtenait [4] « Vous êtes une friponne, ma belle petite dame, quand vous me dites : *mon abbé* ; vous savez bien en votre conscience que cet abbé ne sera à moi ni à personne qu'autant que vous le voudrez. Le voilà attaché à votre char, il est vrai que les chaînes sont de roses, ce sont cependant des chaînes et je ne sais ce que dit la philosophie de voir un de ses plus chers nourrissons garotté de cette sorte. La description que vous me faites de vos promenades nous a beaucoup divertis, je dis *nous*, car je n'ai pas l'injustice de garder pour moi seule d'aussi jolies lettres que les vôtres. En vérité je vous loue et je vous admire de vous admirer comme vous faites à votre campagne ; je vois que vous avez autant de raison que d'agrément. Je ne doute pas que ce ne soit là ce que votre abbé dit à la philosophie pour s'excuser. Quand nous le renverrez-vous ? je vous conseille cependant de le garder le plus que vous pourrez. Je n'ai pas besoin cependant de vous vanter les douceurs de son commerce ; vous les connaissez encore mieux que moi : il vous apprendra à maintenir votre âme en paix : voilà une grande marque de sa bienfaisance, c'est, à la lettre, rendre le bien pour le mal, puisque vous avez sûrement un peu troublé la tranquillité dont il avait toujours joui... Adieu, ma belle

1. M. Gaston de Villeneuve-Guibert a publié cinquante deux lettres adressées par l'abbé de Saint-Pierre à madame Dupin (*Le Portefeuille de Madame Dupin*, p. 151-302).

2. *Le portefeuille de Madame Dupin*, p. 531.

3. *Ibid.*, p. 433.

4. La lettre est datée de Paris du 30 juin 1735, l'abbé avait donc 77 ans.

petite dame, il faut, s'il vous plaît, que cette lettre vaille quelque chose à l'abbé ; si vous m'aimez, vous l'embrasserez pour moi des deux côtés... Je vous embrasse, ma chère friponne, d'aussi bon cœur que je vous demande d'embrasser l'abbé qui est vôtre et qui n'est plus que vôtre. »

L'abbé lui-même écrivait de son côté à madame Dupin : « Madame de Tencin et M. le Vayer parlaient hier de vos charmes à M. l'ambassadeur de Portugal qui disait : Est-ce que je ne la verrai point ? Ils lui dirent en me montrant : « *Tenez, rien ne lui échappe, même les sages* [1]. » Un jour qu'il allait la revoir après une séparation de quelques mois : « Dieu sait avec quel plaisir j'embrasserai mon aimable commère si elle veut embrasser un compère de quatre-vingt un ans [2]. » A quoi madame Dupin répondait : « Vous êtes un bon coquin d'abbé [3]. »

Il nous a tracé le portrait de son amie en une vingtaine de pages, sous le titre de *Plotine aimable, estimable et heureuse*, pour être utile aux jeunes personnes qui voudront acquérir comme elle une réputation flatteuse et des vertus agréables [4]. « J'entreprends aujourd'hui de faire le portrait d'une personne très aimable sous le nom de Plotine. Je ne dirai point que c'est *l'idée de la femme qui ne se trouve point* [5], elle existe, on pourra même deviner aisément qui est l'original, et m'accuser peut-être de l'avoir flatté dans ma peinture, mais on pardonne aux peintres d'embellir un peu, pourvu qu'ils ne changent pas la physionomie et que l'original soit reconnaissable dans la copie. »

S'il fallait juger d'un mot ce petit éloge, nous dirions que l'abbé de Saint-Pierre a paré madame Dupin de toutes les qualités qu'il considérait comme primordiales, et par dessus tout la bonté et la charité ; et il ajoute : « Plotine cherche dans ses amis plus de délicatesse du côté de la vertu que du côté de l'esprit. »

Aussi, que ne ferait-il pas pour cette aimable Plotine ! Il a quatre-vingt trois ans bien sonnés et il lui sert encore de commissionnaire : « Je demande à Ricœur [6], lui écrit-elle de Che-

1. *Portefeuille de madame Dupin*, p. 182. Lettre de 1738.
2. *Ibid.*, p. 194. *Lettre du 22 janvier* 1739.
3. Ms. Genty.
4. *Portefeuille de Madame Dupin*, p. 241-257.
5. Allusion au portrait que Saint-Evremond traça sous ce titre de Madeleine Gigault de Bellefonds, mère de l'abbé de Saint-Pierre.
6. Ricœur (ou Riqueur) était le secrétaire de l'abbé.

nonceaux le 18 octobre 1741 [1], quatre aulnes d'un petit gros de Tours mince, pareil à l'échantillon que j'envoie. S'il ne trouve pas à assortir la couleur en gros de Tours, il faudra l'assortir en gros taffetas d'Italie ou d'Angleterre. J'ai besoin de ces quatre aulnes pour achever un lit, je vous prierai, mon bon abbé, de me donner le mémoire de ces déboursés, car vous ne devez pas faire toutes ces commissions gratis... »

Il s'occupe de lui expédier les livres dont elle a besoin, il est aussi son nouvelliste. Il lui apprend qu'on soupçonne que la « reine est grosse », que M. de Fontenelle a la goutte, que mademoiselle Lemaire — cette fameuse cantatrice qui malgré la vulgarité de son esprit et de son éducation arrachait des larmes à ses auditeurs par son chant et son jeu — est sur le point de rentrer à l'Opéra [2]. Il parle de la duchesse de Richelieu qui prend toujours du lait, et avec grand succès [3] — de la comtesse de Sandwich qui a été très mal de différentes coliques [4] — du duc d'Orléans dont le fils a grandi de deux pouces en huit mois [5] — d'une lettre du Cardinal qui, jointe à une indigestion de poisson et à des avant-coureurs d'apoplexie, a terminé la carrière de M. de Lusson [6].

Enfin il dirige l'éducation du jeune fils de madame Dupin, Jacques-Armand Dupin de Chenonceaux, en pension rue de Seine au faubourg Saint-Victor chez M. d'Alibart, savant professeur d'histoire et de sciences, habile naturaliste et physicien, à qui l'on doit en partie l'établissement du paratonnerre. « M. votre fils, écrit-il un jour [7], m'avait demandé congé pour un vendredi, jour de fête, pour aller à Vincennes, et sa demande me parut raisonnable. — A dix ans, écrit-il ailleurs, il montre un esprit qui me fait juger que ce ne sera pas un sujet médiocre. Il vous causera ou beaucoup de peine, s'il est injuste, ou beaucoup de joie, s'il est juste et bienfaisant. » La première partie

1. Ms. Genty. *Lettre publiée par M. de Beaurepaire, op. cit.*, p. 36.
2. *Portefeuille de madame Dupin*, p. 167, 168, 169. *Lettre du 29 septembre* 1735.
3. *Ibid.*, p. 205.
4. *Ibid.*, p. 106.
5. *Le Portefeuille de madame Dupin*, p. 218.
6. *Ibid.*, p. 178.
7. Le 7 octobre 1741. *Ibid*, p. 226.

de la prophétie est la seule malheureusement qui devait s'accomplir [1].

Cependant, l'abbé de Saint-Pierre avait bien fait tout son possible pour être digne de la confiance de madame Dupin et il avait eu soin d'examiner avec son élève les actions de justice et de bienfaisance des hommes illustres de Plutarque afin de lui apprendre à distinguer ce qu'il y a de plus estimable parmi les hommes. Mais ne le rendons pas responsable de ces désordres : Madame Dupin n'eut-elle pas la fâcheuse inspiration, après la mort de son vieil ami, de remettre son fils entre les mains de l'auteur d'*Emile* ! Le résultat fut ce qu'il devait être.

1. Le jeune homme engagé dans des spéculations ruineuses joua pour combler le déficit, et perdit en une nuit plus de sept cents livres, ce qui força M. Dupin à vendre l'hôtel Lambert. Après maintes aventures, fuyant tout à la fois les créanciers et les lettres de cachet il se réfugia en Hollande. Un ordre royal le fit reconduire à la frontière et il fut enfermé dans la prison d'Etat de Pierre-Encise près de Lyon. Son père prit la résolution de le faire voyager et l'embarqua pour l'île de France où il mourut en 1767, le 3 mai, alors que redevenu plus sage, il s'apprêtait à regagner la France.

CHAPITRE VI

LES DERNIÈRES ANNÉES

I. L'activité de l'abbé de Saint-Pierre. — II. Il invente le *trémoussoir* ou *fauteuil de poste*. — III. Sa mort. Son genre de vie comme alimentation et logement. — IV. L'Académie et les honneurs funèbres.

I

A la fermeture du club de l'Entresol, l'abbé de Saint-Pierre a 73 ans. Tous ses ouvrages sont parus, à l'exception des *Annales politiques*. Va-t-il songer à prendre un peu de repos et abandonner son rôle de réformateur pour passer paisiblement au milieu de ses amies les douze années qu'il a encore à vivre ? Non. Son activité ne se ralentit pas et, s'il ne produit plus de nouvelles œuvres, il consacre tout son temps à propager celles qu'il a livrées à la publicité. L'écrivain fait place à l'apôtre. Quand nous nous occuperons du *Projet de paix perpétuelle* et de la *taille tarifée*, nous le verrons entreprendre une correspondance sans fin avec les souverains, les ministres, les intendants et tous ceux qui, à ses yeux, disposeront de quelque influence.

En 1734, paraît le *Charles XII* de Voltaire. L'abbé le lit avec plaisir, mais n'est pas pleinement satisfait. Aussi prend-il la plume pour écrire, non pas tant sur l'auteur et son ouvrage, que sur le héros du livre. Des *Réflexions morales et politiques sur la vie de Charles XII, roi de Suède*, ne tardent pas à paraître et comprennent presque deux cents pages [1]. Quant à l'auteur, l'abbé se charge de lui donner quelques conseils : « Destinez le reste de votre vie, lui dit-il, non plus à divertir les dames d'esprit et d'autres enfants ; songez à instruire les hommes... et lais-

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 378. Cf. chapitre XI, p. 235.

sez là vos ouvrages de *glorioles* pour marcher vers le sublime de la gloire [1]. »

En 1735 et en 1736, il prend part aux discussions provoquées par la constitution *Unigenitus* en publiant trois lettres contre ceux qui voulaient traiter les jansénistes en pestiférés et les éviter non seulement dans les églises mais « partout ailleurs [2]. »

Quelques années plus tard, au moment où Frédéric monte sur le trône, l'abbé se fait un devoir de commenter pieusement l'*antimachiavel* [3]. « L'examen de cet ouvrage, remarque-t-il, m'a paru d'autant plus important que la matière en est la plus importante qu'on puisse examiner pour le bonheur des états, que la qualité de l'auteur en est plus considérable, que ses sentiments, sont plus raisonnables et que ses décisions sont plus sages et plus utiles pour l'augmentation du bonheur, soit des souverains, soit de leurs sujets [4]. »

Les échecs répétés qu'il subit ne le découragent pas ; il s'en console en travaillant pour l'avenir. Faisant un retour sur lui-même, il écrit non sans tristesse : « Je me trouve depuis plus de vingt-cinq ans *solliciteur de l'intérêt public*, mais sans crédit et par conséquent fort peu utile au public présent », et il a soin d'ajouter aussitôt avec assurance : « Il est vrai que mes projets subsisteront et que plusieurs entreront peu à peu dans les jeunes esprits de ceux qui auront un jour part au gouvernement et pourront être alors fort utiles au public futur : et cette considération m'a toujours payé magnifiquement de mes peines présentes [5]. »

Au surplus, l'abbé de Saint-Pierre a laissé entrevoir son état d'âme dans une note curieuse intitulée : *Projet pour rendre utiles à la patrie des découvertes politiques qui ne seraient point*

1. La lettre de l'abbé de Saint-Pierre à Voltaire se trouve aux *pièces justificatives*, p. 359.

2. *Première réponse... Seconde réponse de M. l'abbé de Saint-Pierre à la quatrième lettre du sieur Pelletier, chanoine de Reims, sur la communication avec les jansénistes.* S. l., 1735. — *Défense de la foi catholique, apostolique et romaine contre un libelle intitulé : Les illusions des communicants... adressée à l'auteur par M. l'abbé de Saint-Pierre.* S. l., 1736.

3. *Réflexions sur l'antimachiavel de* 1740 (*Ouvrages de politique et de morale*, t. XVI, p. 459-534).

4. *Ibid.*, p. 459.

5. *Observations politiques sur le gouvernement des rois de France.* (*Ouvrages de morale et de politique*, t. IX, p. 241.)

goûtées par le ministère présent [1]. « Je suppose un homme de bien, dit-il, un bon citoyen qui, durant une partie de sa vie, a composé plusieurs bons projets propres à perfectionner diverses parties du gouvernement. Je suppose en même temps que le ministère présent, à cause de certains intérêts particuliers, se trouve fort éloigné de désirer l'exécution de quelques-uns [2], soit par une excessive timidité, soit par crainte de donner prise à ses envieux, soit faute de loisir pour les examiner, soit faute de lumières pour en juger sainement, soit par un respect excessif pour le gouvernement précédent, soit par crainte d'être obligé à une grande augmentation de travail, soit par ignorance de la bonne économie publique qui sait faire dépenser peu à l'Etat pour lui procurer beaucoup, soit par une jalousie commune aux petits esprits qui ne veulent exécuter que les projets qu'ils ont inventés et qui craignent que l'on estime quelqu'un plus profond politique qu'ils ne sont eux-mêmes.

« Dans cette situation, que doit faire ce bon citoyen pour ne pas laisser ses travaux inutiles à la patrie ? Les donnera-t-il à la bibliothèque du roi dans laquelle personne de ceux qui seraient capables d'en profiter et d'en faire profiter le public ne les ira jamais chercher et dans laquelle il ne pourra jamais en avoir communication que par la permission expresse du ministère ? Les laissera-t-il à des héritiers qui les regarderont comme papiers inutiles parce que ceux qu'ils consulteront n'en connaîtront pas l'importance ?

« Il y a un moyen pour les rendre utiles un jour aux ministres futurs et par conséquent à la nation. Il peut en faire un recueil et en faire faire diverses copies. Si ces mémoires politiques sont bons, ils seront bientôt imprimés en Hollande ; il en entrera en France, or il est impossible que tous ceux qui aimeront à s'instruire des différentes parties du gouvernement ne les lisent et ne les relisent avec attention. Or ce sera parmi ce grand nombre de lecteurs favorables à ses bons projets, que le roi futur sera pour ainsi dire forcé de prendre un jour son ministre général, ses ministres particuliers, les conseillers d'état et les inten-

1. *Ms. Genty.*
2. L'abbé avait d'abord écrit : « *se trouve fort éloigné d'en désirer l'exécution* ».

dants [1]. Ainsi, il en arrivera tout naturellement que les ministres futurs se feront honneur dans cinquante ou soixante ans d'exécuter dans leur vieillesse des projets qu'ils ont approuvés jeunes et de faire valoir ce dont leurs prédécesseurs n'ont pas fait assez de cas.

« C'est ainsi que le bon citoyen qui, pour plaire à l'Être souverainement bienfaisant, travaille à faire cesser de grands maux dans sa nation et à lui procurer de grands biens, ne pouvant être d'aucun secours à ses contemporains par quelques-uns de ses projets [2], peut facilement procurer de grands avantages à leurs petits enfants et rendre ainsi par reconnaissance à la postérité ce qu'il a reçu de bienfaits par les travaux de ses prédécesseurs.

« Il a encore une voie pour empêcher ses bons projets de tomber dans le néant, il peut les prêter à ceux qui en sont curieux avec permission de les extraire et de les faire copier, afin que ce qu'il a trouvé de bon ne soit pas perdu pour sa patrie. Ainsi, la plupart de ses démonstrations ne tomberont point dans l'anéantissement et passeront de main en main par tradition jusqu'à quelque ministre suffisamment autorisé pour se faire honneur d'exécuter un projet qu'il adopte comme un enfant trouvé, parce que personne ne songe à l'adopter comme sien. »

Il est regrettable que cette note n'ait point paru avec le titre suivant : *Moyens à employer pour faire entrer dans la pratique les projets des inventeurs de constitutions.* Il ne manque pas d'hommes d'Etat en chambre qui ont dans leurs cartons des projets tout prêts et qui se désolent à la pensée que leurs manuscrits prendront directement à leur mort le chemin de l'officine de l'apothicaire ou de l'arrière-boutique de l'épicier. L'abbé leur indique là un moyen infaillible pour que le fruit de leurs veilles et de leurs insomnies échappe à cette lamentable destinée.

Pour que ses projets aient encore plus de chances de subsister, l'abbé de Saint-Pierre s'occupe de les revoir et de les corriger avec l'intention d'en donner au public une seconde édition. Il aurait divisé son œuvre en deux parties : *Politique* et *Morale*, et

1. L'abbé de Saint-Pierre n'eut pas la joie de voir son ami et disciple d'Argenson, ministre des affaires étrangères. Il est mort une année trop tôt.

2. L'abbé a ajouté après coup : *par quelques-uns de ses projets.*

mis un peu plus d'ordre qu'il y en a dans l'édition de Rotterdam. Il devait placer les pensées morales sur chaque matière « les unes tout auprès des autres, car les vérités sur le même sujet, disait-il se soutiennent et font plus d'impression sur l'esprit du lecteur. »

Les ouvrages de politique auraient compris trois titres : *Ministère du dedans*, *Ministère des Finances*, *Ministère des affaires étrangères*. La méthode du *scrutin perfectionné* devait trouver place dans le premier ; le *projet de Taille Tarifiée* dans le second ; la *Paix Perpétuelle* dans le dernier.

« J'aurais pu faire ce travail moi-même, écrit-il, mais la première attaque de paralysie qui m'arriva au mois d'août 1739 m'en ôta l'espérance. La seconde attaque, qui m'arriva il y a trois mois, m'a confirmé dans mon impuissance, et c'est pour cela que je souhaite que mes héritiers fassent faire à loisir ce que j'avais à dessein de faire moi-même [1]. »

Il voulut néanmoins résumer « *ses quatre plus importants projets politiques* [2] » en une vingtaine de pages, à la fin de 1742. Son secrétaire a écrit sous sa dictée, et l'abbé n'a pu y ajouter que quelques lignes, d'une main tremblante, avec des brouillons... Il a près de quatre-vingt cinq ans.

De ces quatre projets, celui de l'arbitrage prend tout naturellement à lui seul une dizaine de pages. Quant aux autres, ce sont : « *L'établissement d'une académie politique* pour avoir à choisir entre plus de bons sujets de meilleurs intendants, les meilleurs conseillers d'Etat et les meilleurs ministres, pour faire faire dans chaque Etat plus de progrès dans la science la plus importante de toutes les sciences humaines. » — « *L'établissement des prix de vertu*, dans les collèges, pour rendre un jour le genre humain plus vertueux et par conséquent plus heureux. » — Enfin, « *l'établissement du scrutin exempt de cabales*, pour faire rendre plus sûrement justice dans les promotions aux officiers les plus distingués entre leurs pareils par leur mérite national. » On peut dire que l'abbé de Saint-Pierre mourut la plume à la main, fidèle jusqu'au bout aux idées qu'il avait défendues et prêchées pendant tout le cours de sa longue existence.

1. Ms. Genty. *Sur la seconde édition de mes ouvrages.*
2. Ms. Genty. *Les quatre plus importants projets politiques de M. l'abbé de Saint-Pierre.*

II

Il ne faut pas oublier le fauteuil dont l'abbé de Saint-Pierre est l'inventeur. Un jour, il avait entendu dire à Chirac, premier médecin du roi, qu'un voyage en chaise de poste était le remède le plus efficace contre beaucoup de maux attribués « à la mélancolie, aux vapeurs, à la bile et aux obstructions du foye, de la rate et des autres glandes du bas-ventre [1]. » Mais, la chaise de poste n'était pas un remède à la portée de toutes les bourses, et était par elle même assez embarrassante : aussi l'abbé de réfléchir et de chercher le moyen de parer à ces inconvénients.

Le 31 décembre 1734, — l'abbé avait alors 76 ans — fonctionnait pour la première fois un fauteuil qui, au moyen d'un mécanisme procurait à la personne assise le même *trémoussement* qu'une chaise de poste en mouvement, et qui reçut le nom de *trémoussoir* ou de *fauteuil de poste* [2]. Il était construit de façon à ce qu'on pût augmenter à volonté les secousses en faisant glisser le fauteuil sur une chaise mobile à des distances convenues ou en augmentant la vitesse de la roue servant à l'actionner.

Toujours hanté par l'illusion, l'abbé n'était pas éloigné de croire qu'il avait trouvé le remède à un grand nombre de maux et le moyen de remplacer la chasse, la marche, la saignée. Il considérait sa machine comme indispensable pour les gens d'étude, les communautés religieuses, les ministres mêmes qui pourraient se faire lire leurs correspondances pendant qu'ils

1. *Mercure de France*, décembre 1734, et *Ouvrages de politique et de morale*, t. X, p. 436 et suiv. — FAUTEUIL DE POSTE. Machine pour guérir et pour éloigner les maladies que causent : l'excès de nourriture, la vie trop sédentaire et le défaut de transpiration suffisante, p. 2879. — Cf. *L'intermédiaire des chercheurs et des Curieux*, n° du 30 août 1892. Article du docteur Cabanès.

2. Voici ce qu'on trouve dans l'encyclopédie de Diderot à l'article : TRÉMOUSSOIR : « Dans une foule de circonstances où le mouvement paraît être le moyen le plus propre à guérir certaines affections, on a imaginé d'imiter à l'aide d'une machine celui que peut faire éprouver une voiture mue avec plus ou moins de rapidité. Cet appareil nommé *trémoussoir* ou *fauteuil de poste* peut être construit de diverses manières : en général, il faut que l'étendue ainsi que la nature des mouvements qu'il communique et la durée du temps pendant lequel on en fait journellement usage, soient toujours réglées sur la disposition actuelle des malades. »

seraient sur le trémoussoir. Il l'expérimente lui-même et constate qu'installé dans la machine, « il peut lire les mémoires de Trévoux[1]. » Les personnes saines devraient l'utiliser aussi, les unes «pour conserver leur degré de santé », les autres « pour éviter des saignées de plénitude ».

La réclame de dix pages insérée au *Mercure de France*[2] est un modèle du genre. Il faut croire que le « *boniment* » de l'inventeur — c'est le mot juste — porta ses fruits, car le trémoussoir eut, pendant un certain temps, une grande vogue. Voltaire lui-même, qui n'aimait guère l'abbé de Saint-Pierre, se servit de l'instrument et s'en montra satisfait. La chanson s'en mêla avec un noël, sur l'air des *Bourgeois de Châtres*, où l'on disait[3] :

« La poste est chose chère
« Tous n'ont pas de l'argent :
« Comment donc pourrait faire
« Un malade indigent ?
« A force de rêver, à la fin, j'imagine
« Certaine invention, don, don,
« Duguet[4] me construira, la, la,
« Fort bien cette machine. »

« A l'aide d'une chaise,
« Mouvante, par ressorts,
« On peut tout à son aise
« Se trémousser le corps.
« Cela ferait filtrer plus aisément la bile
« Pour l'opération, don, don,
« Le patient aura, la, la,
« Un trémousseur habile. »

Le mot *trémoussoir* prit droit de cité dans le langage courant[5], et le médecin Astruc, professeur au collège royal de médecine

1. Ms. de M. Genty. Cf. *Ouvrages de morale*, t. X, p. 436.
2. Décembre 1734, p. 2879 à 2889.
3. Mercier de Saint-Léger. *Notice raisonnée des ouvrages de Gaspard Schott, jésuite*, 1725, p. 53.
4. Duguet, bon machiniste de l'époque, était l'ingénieur du trémoussoir.
5. Au lendemain de la représentation d'un opéra de Fuselier, les *Fêtes Indiennes* ou les *Indes Galantes*, un critique écrivait à l'abbé Desfontaines : « Cette musique est une magie perpétuelle, la nature n'y a aucune part, rien de si scabreux et de si radieux ; c'est un chemin où l'on cahote sans cesse. Le musicien me dispense d'acheter le fauteuil de l'abbé de Saint-Pierre. L'excellent trémoussoir que cet opéra ! dont les airs seraient très propres à ébranler les nerfs engourdis d'un paralytique. » (XXIe *lettre des observations sur les écrits modernes*, p. 238. Cité par Mercier, p. 55).

vanta dans les colonnes du *Mercure* [1] les bienfaits de la nouvelle invention. Son article était suivi d'un avertissement qu'on nous permettra de citer en entier, il prouvera au lecteur incrédule que l'abbé de Saint-Pierre n'était pas dépourvu d'un certain sens pratique :

« M. Duguet, auteur de la machine, demeure rue de l'Arbre-Sec, au Vase d'Or. On voit le mémoire sur l'utilité et l'usage de cette Machine dans le *Mercure de France*, décembre 1734, deuxième volume, page 2889.

« Les malades qui voudront essayer chez eux l'effet de la Machine pendant quelques jours donneront trois livres pour le premier jour et vingt-cinq sols pour chacun des autres jours qu'ils la garderont. On donne douze sols pour voir la machine et pour en faire l'essai.

« L'auteur a trouvé le moyen d'ajouter aux nouvelles machines qu'il a envoyées dans les pays étrangers, le mouvement vertical de haut en bas au mouvement horizontal de droite à gauche, ce qui les rend beaucoup plus commodes et plus utiles à la santé. »

Hélas ! ces divers perfectionnements n'empêchèrent pas le trémoussoir de tomber peu à peu ou plutôt très vite en défaveur ; l'abbé en fut pour ses frais d'invention et l'ingénieur Duguet qui avait partagé ses illusions en fut pour ses frais de fabrication. L'abbé eut beau faire savoir au public qu'à La Haye, en Allemagne, à Berlin, sur le Rhin, à Bruxelles, le trémoussoir avait eu le plus grand succès ; le public resta sourd à sa réclame et les paralytiques et les goutteux persistèrent à aller demander leur guérison au médecin et à l'apothicaire [2].

L'abbé venait souvent à Saint-Pierre-Eglise où il avait con-

1. *Observation de M. Astruc, professeur de médecine au collège royal, sur la machine appelée : Fauteuil de poste. Mercure*, avril 1735, p. 677-688. — M. Astruc soignait l'abbé. (*Lettre à Madame Dupin*, publiée par le comte de Villeneuve-Guibert, p. 211).

2. Le docteur Charcot a repris, il y a une quinzaine d'années, l'idée de l'abbé. Ayant depuis longtemps observé que certains malades se trouvaient soulagés par un voyage prolongé en voiture ou en chemin de fer, il fit construire un fauteuil mis en action par un moteur électrique ; et qui, par des mouvements d'oscillation assez énergiques, donnait au patient la sensation qu'il était assis sur la banquette d'un wagon fortement cahoté. D'où le nom de *fauteuil trépidant* dont on a baptisé cet ingénieux instrument de torture qui est une *médication vibratoire*.

servé une maison à peu de distance du château de son frère, à un carrefour connu sous le nom de carrefour Dorey. « Comme on a plus de loisir à la campagne, disait-il, vous pouvez mettre ce séjour beaucoup plus à profit pour avancer les découvertes que le séjour de la ville, qui sert à rectifier par la communication, ce que l'on a trouvé à la campagne par la méditation et par la lecture [1]. »

Sa grande charité, ses manières simples et accueillantes, son abord bienveillant lui attiraient une nombreuse clientèle de pauvres et de malheureux. Il soulageait les uns dans leur infortune, aidait les autres de ses conseils et, à défaut des nations, rétablissait l'union dans les familles. Nul n'était plus heureux que lui quand il était parvenu à terminer un procès par un arrangement. Pour être agréable à ses fermiers, il se faisait un plaisir de servir de parrain à leurs enfants ; et nombreux sont les actes de baptême qu'il a signés en cette qualité et que l'on retrouve encore aux archives de la commune. Son portrait, qui d'ailleurs est des plus médiocres, préside aux délibérations du conseil municipal. Il y a quelques années, le maire, l'honorable M. Delacour, proposa de donner à la rue des Juifs le nom de l'abbé. Pourquoi cette proposition est-elle restée sans écho ? Les registres du conseil sont muets sur ce point.

III

L'abbé de Saint-Pierre mourut des suites d'une apoplexie [2] à Paris, le 29 avril 1743, vers les six heures du soir, en son appartement situé 16 « rue et faubourg Saint-Honoré [3] ». Les « saignées pansements et opérations » du sieur Dario, chirurgien, ne purent rendre la vigueur à une constitution épuisée par quatre-vingt cinq années d'existence.

Déjà, en 1740, l'abbé avait été obligé d'aller prendre les eaux

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XIV, p. 19.

2. « L'abbé de Saint-Pierre est mourant. Il relève d'une troisième apoplexie, mais sans grande espérance d'aller loin. » *(Lettre de d'Olivet le 30 mars* 1742).

3. *Scellé après le décès de Messire Charles-Irénée de Castel de Saint-Pierre, abbé de Tiron. Etude de Me Abraham Desnoyers (Archives nationales,* Y 15172).

à Bourbon : « J'ai été attaqué mardi d'une paralysie de la langue, écrivait-il quelque temps auparavant à Madame Dupin [1]. J'en ai été soulagé par deux saignées, mais non guéri. Je prends des bouillons de vipère de l'ordonnance de monsieur Astruc. Je sortirai demain. Je vois avec plaisir, qu'apparemment je vous verrai encore avant de commencer l'autre vie. M. de Fontenelle qui sort d'ici, m'a dit que ma maladie a fait beaucoup dire de bien de moi, et à quelque chose malheur est bon. »

Du reste l'abbé avait toujours eu grand soin de sa santé. *Dans ses observations sur la sobriété* [2], il s'était élevé contre l'excès de nourriture qui « fait trop de sang » et, en vingt-cinq paragraphes, il en avait décrit les effets désastreux. Le manuscrit de Rouen nous donne d'intéressants détails sur son genre de vie : « Il se couchait ordinairement à huit heures et se levait à quatre ; il ne travaillait point l'après-dîner, il mangeait du pain et du beurre le matin sur les sept heures et buvait presque une chopine de vin et deux pintes d'eau : ensuite il ne but que de l'eau le matin à son déjeuner. Il attribuait à ce régime l'exemption des maladies douloureuses de gravelle et de goutte, et croyait pouvoir se guérir de la plupart des maladies en mangeant très peu et en buvant beaucoup d'eau chaude quand il se sentait indisposé [3]. »

« Les repas que je fais chez moi sont légers, écrivait-il le premier juillet 1698 à madame du Tort [4], et ce qui est heureux c'est que la raison me le conseille en même temps que ma fortune me l'ordonne. Des mets simples et en petite quantité me font aisément sobre, et la sobriété me conserve l'appétit la meilleure de toutes les sauces. Cela fait que les repas que je fais ailleurs me semblent d'autant meilleurs qu'ils sont plus différents de mes repas domestiques. »

L'abbé avait découvert tant d'avantages à son système, qu'il voulait le faire connaître autour de lui. Les médecins, disait-il, devraient peindre tous les maux qui viennent de l'excès de nourriture. Mais ils ne sont pas assez bons citoyens pour entreprendre

1. *Le portefeuille de madame Dupin*, p. 210.
2. Paris, 1735, chez Gonichon et *Ouvrages de politique et de morale*, t. X, p. 418-447.
3. Ms. 950, t. III, p. 219.
4. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XVI, p. 181.

INSTITUTE OF MEDIAEVAL ST
ST. MICHAEL'S

un pareil ouvrage ; ils aiment mieux employer leur temps à gagner de l'argent, à guérir ceux qui sont malades d'intempérance. Aussi prît-il lui-même la plume pour décrire les avantages de la sobriété et pour donner les moyens de l'acquérir.

N'exagérons point toutefois, et l'abbé, quand il en avait l'occasion, était un excellent convive. « Je crois que, pour entretenir la santé du corps et de l'esprit, il faut de temps en temps un peu d'extraordinaire dans les repas, et surtout un peu de bon vin [1]. — Je n'achète rien au prix de ma santé, j'en ai trop peu pour la risquer ; mais, après tout, je ne suis pas fâché de regarder une demi-bouteille de bon vin, tantôt comme remède, tantôt comme préservatif contre un certain excès de sérieux qui ressemble fort à la mauvaise humeur [2]. » Il écrit même un jour : « A m'entendre faire les éloges du vin pris quelquefois en plus grande quantité qu'à l'ordinaire, vous me prendriez pour quelque ivrogne ; mais à me voir boire sans crainte un demi-verre de vin d'Auvillers, vous me prendriez sans peine pour un homme qui n'est pas assez mal avisé pour chercher le plaisir dans l'excès [3]. »

Dans les dernières années de sa vie, au moins à partir de 1737, l'abbé de Saint-Pierre avait laissé le soin de sa maison à son secrétaire Henri Riqueur et à sa femme. Moyennant la somme de six cent soixante-quatorze livres « par quartier », ils s'étaient chargés de la « nourriture ordinaire [4] » de l'abbé et de ses quatre domestiques [5] « avec la fourniture de bois, de chandelle et de blanchissage [6] » ; et suivant convention, passée devant Me Davust notaire, le 31 juillet 1742, Riqueur louait à l'abbé de Saint-Pierre un carrosse et deux chevaux pour sept cents livres « par

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XVI, p. 481.

2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XVI, p. 480. *Lettre à madame du Tort.*

3. *Ibid.*, t. XVI, p. 480.

4. Après l'inventaire fait à la mort de l'abbé, Riqueur réclame, en plus de ses gages, la somme de « soixante livres pour avances et déboursés faits par lui pendant la maladie dudit de Saint-Pierre pour dépenses extraordinaires, tant pour volailles, gelées et médicaments. »

5. Les quatre domestiques de l'abbé étaient : Henri Riqueur, sa femme, François Daudin, dit petit laquais, payé cent cinquante livres par an, et Jeanne Guerrand « fille, servante, domestique », payée cent vingt livres.

6. Tous ces détails sont fournis par le scellé fait par Me Abraham Desnoyers après le décès de l'abbé.

quartier. » Les gages de Riqueur et de sa femme s'élevaient à quatre cents livres par an.

Nous ne savons pas exactement à quelle époque l'abbé abandonna le logement qu'il occupait au Palais-Royal depuis plus de quarante ans [1], pour aller habiter au faubourg Saint-Honoré non loin du salon de madame Geoffrin et de l'hôtel du comte de Saint-Pierre, son frère, dans une maison appartenant au sieur de Pernet, maître d'hôtel du roi.

Il avait au rez-de-chaussée [2] une salle à manger, une cuisine et un bûcher, ainsi qu'une écurie-remise, avec un jardin dont l'entretien lui coûtait quarante-huit livres par an.

Le premier étage était composé de quatre pièces : une antichambre, sa chambre à coucher et un cabinet donnant sur la rue, une seconde chambre occupée par Riqueur et sa femme. Au troisième étage, l'abbé avait loué deux autres chambres, l'une pour les domestiques et l'autre pour servir de débarras.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de décrire le mobilier de la principale chambre, celle où il est mort et qu'il occupait lui-même. On verra qu'elle servait à la fois de bureau, de salon et de chambre à « Messire Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, abbé commendataire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Chartres, l'un des quarante de l'Académie française et ci-devant premier aumônier de feu S. A. R. Madame, duchesse d'Orléans. »

D'un côté de la cheminée, une armoire [3], de l'autre un grand bureau à écrire et deux tablettes remplies de livres [4] ; un poêle de fonte, une pendule à répétition, six fauteuils de bois de hêtre

1. Dans les manuscrits de M. Genty, les lettres adressées par l'abbé de Saint-Pierre en 1739, sont encore datées du Palais-Royal. — Il avait un bail, 16, faubourg Saint-Honoré.

2. Aussitôt après la mort de l'abbé de Saint-Pierre, Me Abraham Desnoyers, avocat au Parlement, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, fut requis d'aller apposer les « scellés et cachets » sur les « meubles et effets » se trouvant dans l'appartement et d'en « faire telle description que de raison. » (*Archives nationales*, Y 15, 172). Cf. aux *Pièces justificatives*, p. 360, un extrait de l'inventaire.

3. La clef de cette armoire était dans la poche de culotte de l'abbé, nous dit le notaire. Dans la poche il y avait 210 livres, et dans l'armoire 174 livres.

4. La bibliothèque était dans le cabinet près de la chambre, et la plus grande partie des papiers dans la chambre du troisième étage.

verni recouverts d'étoffe, une petite table de travail, deux autres tables recouvertes de serge verte, des tentures en « siamoise flambée », un petit tabouret recouvert de tapisserie, un lit et tous ses accessoires, un lit de repos, un vieux fauteuil de commodité, une chaise de commodité recouverte d'une étoffe bleue, un tableau ovale, peint sur toile, représentant Louis XIV, tels sont les meubles qui furent trouvés, au moment du décès, dans la chambre de l'abbé par Me Desnoyers, notaire.

Il ne paraît pas que le défunt ait laissé un testament, encore bien qu'il pensât à la mort, et qu'il ne s'en effrayât pas : « J'ai atteint aujourd'hui la quatre-vingtième année de mon âge, avec de la santé, écrivait-il le 13 février 1738. Si la vie est une loterie pour le bonheur, il se trouvera qu'à tout prendre il m'est échu un des meilleurs lots que je ne changerais pas contre un autre, *et il me reste une grande espérance au bonheur éternel.* »

Le dernier écrit que nous possédons de lui, daté du 15 avril 1743 [1], ne comporte qu'une petite page. Il se termine par cette phrase inachevée : « O Paradis immortel qui commencera pour un homme mortel, mais dont le bonheur conmmencera dans la vie future, et s'il commence il ne finira point, parce que ce qui est fini ne peut avoir de fin... »

Il paraît que peu de jours avant sa mort, il reçut la visite de Voltaire, et que celui-ci lui demanda comment il envisageait sa fin prochaine. Comme un voyage à la campagne, répondit-il [2]. La veille même, à quelqu'un de son entourage, il répétait le mot de Patru : « Un mourant a bien peu de choses à dire lorsqu'il ne parle ni par faiblesse, ni par vanité. »

Si l'on en croit d'Argenson, l'abbé aurait consenti par condescendance pour sa famille à remplir ses devoirs de chrétien sur son lit de mort. Mais la cérémonie terminée, il aurait rappelé le prêtre et lui aurait dit : « Qu'il n'avait qu'à se reprocher cette action, qu'il ne croyait pas un mot de tout cela, que c'était une vile complaisance pour sa famille et pour sa maison et qu'il voulait être le confesseur de la vérité toute sa vie. »

Cette version doit être exacte. On n'a aucune raison d'en douter. C'était la façon courante dont on quittait la vie au milieu

1. Donc quatorze jours avant sa mort. (Ms. Genty).

2. Voltaire. *Œuvres complètes* en 52 volumes. Edition Moland chez Garnier, 1883-1885, t. XIV, p. 129.

du XVIIIe siècle : Bien qu'on ne crût à rien, on se jugeait obligé de subir le cérémonial ordinaire et de mourir, comme on avait vécu, esclave soumis de la mode et des habitudes mondaines.

IV

Malgré Boileau, qui avait fait à ses confrères un sermon digne de Bourdaloue sur le pardon des injures [1], l'Académie avait décidé de ne point faire à Furetière de service funèbre. Elle traita l'abbé de Saint-Pierre avec plus d'indulgence et le 9 mai 1743 un service fut célébré pour le repos de son âme à l'église des Cordeliers « soit pour réparer une destitution que l'Académie moderne n'approuvait pas ; soit parce que les torts du défunt plus qu'effacés par 20 ans de proscription n'avaient eu pour objet aucun de ses confrères ; soit enfin, car nous voulons croire qu'on n'oublia pas la meilleure raison, parce qu'un citoyen si vertueux ne devait pas être frustré des honneurs funéraires qu'on accorde à tant d'hommes indignes de les obtenir [2]. »

On lui donna pour successeur Maupertuis, cet ancien officier de la Roche-Guyon devenu mathématicien. Mais l'éloge de l'abbé de Saint-Pierre fut interdit et il fallut que Maupertuis renonçât à jeter sur la tombe de l'académicien défunt ces vaines fleurs qui, suivant l'expression de d'Alembert, n'ajoutent assurément rien à la renommée, mais qui ne doivent se refuser qu'au vice. La responsabilité de cette prohibition fut, à l'époque, attribuée à l'abbé Boyer, évêque de Mirepoix, précepteur des enfants de

1. « Messieurs, leur dit-il, il y a trois choses à considérer ici : *Dieu*, le *public* et l'*Académie*. A l'égard de *Dieu*, il vous saura sans doute très bon gré de lui sacrifier votre ressentiment et de lui offrir des prières pour un mort qui en a besoin plus qu'un autre, quand il ne serait coupable que de l'animosité qu'il a montrée contre vous. — Devant le *Public*, il vous sera très glorieux de ne pas poursuivre votre ennemi par delà le tombeau ; et pour ce qui regarde l'*Académie*, sa modération sera très estimable quand elle répondra à des injures par des prières et qu'elle n'enviera pas à un chrétien les ressources qu'offre l'Eglise pour apaiser la colère de Dieu ; d'autant mieux, qu'outre l'obligation indispensable de prier Dieu pour vos ennemis, vous vous êtes fait une loi particulière de prier pour vos confrères. »

2. D'ALEMBERT, *op. cit.*, tome V, p. 250.

France qui, en sa qualité de ministre de la *feuille*, jouissait à la cour du crédit que l'on sait [1].

Les registres de l'Académie sont du reste intéressants à consulter. Nous y lisons le jeudi 2 mai 1743 : « L'Académie a appris aujourd'hui *avec douleur* la mort de l'abbé de Saint-Pierre arrivée le 29 d'avril de cette année. » C'était la formule habituelle, mais le secrétaire soit par ordre, soit pris d'un remords de conscience, a effacé les mots *avec douleur*.

Le jeudi 30 mai de la même année on lit que la Compagnie s'est assemblée « au nombre de 19 pour la proposition d'un académicien à la *place de M. l'abbé de Saint-Pierre.* » Naturellement, les mots suspects sont encore barrés, mais cette fois une note au bas de la page nous en donne la raison : « Dans les billets de convocation, soit pour la proposition, soit pour le second scrutin, le Roi avait ordonné qu'on ne mettrait point le nom de M. l'abbé de Saint-Pierre, mais simplement pour la *proposition d'un Académicien* et *pour le second scrutin d'un Académicien*, ce qui a été exécuté. »

Enfin, le jeudi 27 juin 1743, nous trouvons : « Monsieur Bignon, bibliothécaire du roi, et Monsieur de Maupertuis sont venus prendre aujourd'hui leur séance à l'Académie... et dans le discours de Monsieur de Maupertuis, non plus que dans la réponse de Monsieur de Moncrif, on n'a point parlé de Monsieur l'abbé de Saint-Pierre, ainsi que le roi l'avait ordonné. » La France était sauvée !...

L'abbé dut attendre encore trente-deux ans [2] pour que le parti de l'oubli reprit le dessus et pour que d'Alembert arrachât enfin le crêpe noir qui, pareil à celui des doges décapités de Venise, voilait le cadre de l'abbé de Saint-Pierre dans la galerie des portraits académiques.

D'Alembert ne prononça pas le mot de réparation, et pour cause. Comme l'a très judicieusement observé Sainte-Beuve, la condamnation de l'abbé, qui au premier abord pouvait se présenter comme un acte de servilité, n'était en réalité qu'un acte religieux de fidélité envers le passé.

1. « L'ordre de ne point parler de M. l'abbé de Saint-Pierre, lorsqu'il fut remplacé à l'Académie, était venu de la cour. » *(Lettre de l'abbé d'Olivet*, août 1743, édit. Livet, p. 447).

2. Le 16 février 1775.

Ajoutons, nous, que le roi avait toujours été plein de bontés pour l'Académie, qu'il lui payait ses scribes, son encre, ses plumes et son papier, qu'il la logeait même chez lui, au Louvre. D'où le titre de « domestique » de Sa Majesté que l'Académie s'était empressée de se décerner comme un honneur [1]. En vérité, les confrères de l'abbé de Saint-Pierre étaient liés aussi par la reconnaissance.

1. Cf. LAVISSE. *Histoire de France*, tome VII, II, p. 89.

DEUXIÈME PARTIE

L'ŒUVRE

CHAPITRE VII

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE POLITIQUE. LE PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE

I. La genèse du *Projet de paix perpétuelle.* — II. Les précurseurs de l'abbé de Saint-Pierre : Les scolastiques ; Sully et les *Economies Royales ;* Emeric Crucé et le *Nouveau Cynée ;* le landgrave Ernest de Hesse-Rheinfels et le *Catholique Discret.* — III. Le *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe* de l'abbé de Saint-Pierre. — IV. Un appendice de la *Paix perpétuelle : Règle pour discerner le droit du tort, le juste de l'injuste entre nation et nation.* — V. Opinion des contemporains de l'abbé de Saint-Pierre. Démarches de l'abbé en faveur de son ouvrage. — VI. Les *Essais* sur la paix perpétuelle de Bentham et de Kant. La Conférence de La Haye.

I

La genèse du *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe* a donné lieu a une erreur de la part des biographes de l'abbé de Saint-Pierre. Tous, sauf M. Goumy [1], admettent que le rêve de l'abbé prit corps à Utrecht, lorsque notre auteur y accompagna le cardinal de Polignac et assista aux discussions qui précédèrent le fameux traité. Il faut avouer que la thèse était vraisemblable, le traité d'Utrecht étant de 1712 et le *Projet de paix perpétuelle*

1. M. Goumy écrit : « Le duc de Bourgogne est mort en février 1712, le mémoire de l'abbé lui fut vraisemblablement présenté dans le courant de 1711, sinon avant. Ce n'est donc pas à la suite des négociations d'Utrecht que l'abbé conçut son projet. Il ne le publia, il est vrai, qu'en 1713, mais on voit qu'il l'avait écrit quelque temps auparavant. » *(Op. cit.*, p. 28).

ayant paru en 1713. La vérité, c'est que l'ouvrage doit son origine à un accident de bien moindre importance.

Au courant de l'hiver 1706, l'abbé voyageait en Basse-Normandie, dans son pays natal. Sa chaise versa, se rompit et s'embourba si bien qu'il resta « dans les boues et la pluie jusques avant dans la nuit. » Tout autre que notre infortuné voyageur se fût borné à faire le serment d'attendre désormais le soleil et les beaux jours pour se mettre en route. Mais cependant qu'on réparait sa chaise, le bienfaiteur du genre humain, couvert de boue et mouillé jusqu'aux os, portait bien au delà sa pensée. Il songeait « à la perte immense qui devait se faire annuellement dans l'Etat, à cause du mauvais état de la voirie ». Peu après, paraissait aux carreaux du libraire un factum ayant pour but de mettre en relief le grand intérêt « qu'il y aurait à rendre les chemins plus praticables en hiver, avec un règlement détaillé permettant de parvenir à ce résultat [1] ».

Quelle corrélation y a-t-il entre la paix perpétuelle et les chemins bourbeux de Saint-Pierre-Eglise où la voiture de l'abbé perdit l'équilibre ? Nous ne le saisissons guère. Ce qui est hors de doute, c'est que l'auteur touchait à la fin de son ouvrage, lorsque tout à coup il s'arrêta stupéfait : « Je finissais de mettre la dernière main à ce mémoire, dit-il, lorsqu'il m'est venu à l'esprit un projet d'établissement qui par sa grande beauté m'a frappé d'étonnement. Il a attiré depuis quinze jours toute mon attention. Je me sens d'autant plus d'inclination à l'approfondir que plus je le considère, et ce par différents côtés, plus je le trouve avantageux aux souverains. C'est l'établissement d'un arbitrage permanent entre eux pour terminer sans guerre leurs différends futurs et pour entretenir aussi un commerce perpétuel entre toutes les nations. Je ne sais si je me trompe, mais on a fondement d'espérer qu'un traité se signera quelque jour, quand on peut en tout temps le proposer, tantôt à l'un, tantôt à l'autre des intéressés, quand il est facile à chacun d'eux de voir qu'à

1. *Mémoire sur la réparation des chemins*, 10 janvier 1708. « En hiver 1707 il alla à Saint-Pierre-Eglise pour des affaires de famille. Ce fut là qu'il composa deux ouvrages : l'un sur l'importance et les moyens de rendre les chemins aussi commodes en hiver qu'en été, l'autre, sur la première ébauche de son grand ouvrage intitulé : *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe.* » (*Ms. de Rouen* 950, p. 219).

tout prendre, ils auront beaucoup plus d'avantages à le signer qu'à ne le pas signer. C'est avec cette espérance que je me porte avec ardeur et joie à la plus haute entreprise qui puisse tomber dans l'esprit humain. Je ne sais pas où j'irai, mais je sais ce que disait Socrate : Que l'on va loin lorsqu'on a le courage de marcher longtemps et sur la même ligne. »

L'heure était propice, car jamais, sinon peut-être après 1815, la France n'aspira davantage à la paix et à la tranquillité. Les guerres, dont Louis XIV venait d'ensanglanter l'Europe, n'avaient eu pour résultat que d'affaiblir la puissance extérieure du royaume, de ruiner son crédit et d'augmenter la misère des campagnes. C'était l'époque où le roi pouvait se demander avec anxiété si les Alliés lui laisseraient la France en l'état où le traité des Pyrénées l'avait mise en 1659. S'il était encore des partisans acharnés de la guerre, on n'entendait plus comme autrefois leurs appels continuels à de nouvelles victoires ; on ne les voyait plus occupés à rechercher des prétextes plus ou moins plausibles pour conquérir un nouveau territoire ; et ceux-là qui précédemment n'avaient pas craint de faire dans leurs ouvrages l'apologie de la guerre restaient silencieux.

On n'était plus au temps où les théoriciens politiques, soutenant la prééminence de Louis XIV sur les autres monarques, en déduisaient le droit pour le roi de France d'agrandir sans cesse son domaine et où l'un d'eux écrivait ces lignes que n'eût pas désavouées Joseph de Maistre : « Les mers toujours calmes et celles qui sont toujours orageuses se rencontrent également inutiles à la navigation ; il faut que le vent y donne du mouvement, sans toutefois que les vagues puissent engloutir les vaisseaux qu'elles soutiennent et il faut qu'il y ait de petites tempêtes pour animer la sagesse d'un pilote qu'une bonace continuelle jetterait dans une périlleuse oisiveté... Il est nécessaire tout de même que dans un grand état et surtout parmi les nations du tempérament de la nation française, il y ait toujours quelque médiocre agitation et que le bruit des armes y produise un effet semblable à celui que les vents pourraient causer sur la mer... La guerre, en un mot, affermit la paix des républiques comme un orage fait que l'air reprend une sérénité plus assurée[1]. »

1. *Traitté de la politique de France*, par M. P. H., marquis de C. *Reveü, corrigé et augmenté d'une seconde partie avec quelques réflexions sur cet*

Ces lignes étaient écrites en 1677 à la veille de la paix de Nimègue. En 1708, on les désavouait : Louis XIV n'allait pas tarder à faire son solennel *Confiteor* et dès maintenant, ceux qui parlaient de la guerre n'élevaient la voix que pour la maudire. La paix, tel était le but de tous les politiques et de tous les philosophes ! On connait la page où La Bruyère dépeint la barbarie des champs de bataille avec les balles de mousquet, les boulets de canon et les bombes et où il s'efforçait de montrer à ses contemporains combien la guerre était stupide : « Que si l'on vous disait que tous les chats d'un grand pays se sont assemblés par milliers dans une plaine et qu'après avoir miaulé tout leur saoûl, ils se sont jetés avec fureur les uns sur les autres et ont joué ensemble de la dent et de la griffe ; que de cette mêlée il est demeuré de part et d'autre neuf à dix mille chats sur la place, qui ont infesté l'air à dix lieues de là par leur puanteur, ne diriez-vous pas : Voilà le plus abominable sabbat dont on ait jamais ouï parler ?... Et si les uns et les autres vous disaient *qu'ils aiment la gloire*, ne ririez-vous pas de tout votre cœur de l'ingénuité de ces pauvres bêtes ? »

L'abbé de Saint-Pierre ne se contenta pas de mêler ses plaintes à celles de ses contemporains ; il voulut édifier une théorie qui donnerait infailliblement la paix à l'humanité. Eloigner les guerres le plus possible ne lui suffit pas, il rêva d'une paix *perpétuelle* et par là prit une place à part au milieu des esprits généreux qui s'attaquaient au terrible fléau. Il se mit au travail avec un acharnement que rien ne put arrêter, pas même les plaisanteries auxquelles on se livrait sur son compte. Beaucoup de ceux, qui appelaient la paix de tous leurs vœux, se refusaient à croire qu'elle pût être éternelle, sinon dans l'autre vie, et ils traitaient de chimérique l'entreprise de l'abbé. On dut lui demander s'il connaissait le cimetière qui portait pour devise les mots *Pax perpetua*, ou encore lui faire remarquer malicieusement le souhait que le prêtre adresse sur le bord de la tombe au chrétien qui entre dans la vie éternelle : *ad dirigendos pedes in viam pacis.*

Le 28 juin 1711, la duchesse d'Orléans écrivait à la princesse Sophie de Hanovre, sa tante : « L'abbé de Saint-Pierre, mon

traitté par le Sr l'Ormegregny. Cologne, chez P. du Marteau, 1677, p. 206, 207 et 208.

premier aumônier, fait tout un projet pour la réalisation d'une paix éternelle. J'envoie à E. L. son premier *cahier* [1], mais je doute qu'il écrive le livre tout entier, car on l'a déjà beaucoup raillé pour cela » ; et quelques jours après, le 25 juillet, elle ajoutait : « Le pauvre abbé de Saint-Pierre a été de nouveau très plaisanté avec son livre [2]. » L'abbé n'en continua pas moins à poursuivre son but et, l'année suivante, en 1712, il avait la joie de publier à Cologne un *Mémoire pour rendre la paix perpétuelle en Europe*. Suivant la remarque d'un chroniqueur de l'époque [3], « c'était le premier fruit de ses réflexions sur un si beau sujet. »

Les critiques firent un grand nombre d'objections à l'auteur. L'abbé se crut obligé d'approfondir davantage la matière et de fortifier son système en répondant à ces objections [4]. C'est ce qui donna lieu à l'édition du *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, dont les deux premiers tomes parurent à Utrecht le 15 janvier 1713 [5]. Le troisième tome, daté de 1717, fut imprimé

1. Le mot *cahier* est écrit en français dans la lettre de la princesse.

2. E. Bodeman. *Aus den briefen der herzogin Elisabeth von Orleans an die hurfurftin Sophie von Hannover*. Hannover, 1891, p. 278 et 281.

3. *Nouvelles littéraires*. La Haye, chez du Sauzet, 1716, tome V, p. 26. A notre connaissance, cette chronique est la seule à mentionner ce premier essai de l'abbé de Saint-Pierre, qui se trouve à la bibliothèque nationale.

4. « Il était si docile sur les critiques que l'on faisait de ses ouvrages, que je lui ai ouï dire que de quarante critiques qu'un procureur du parlement, homme d'esprit, fit sur les deux premiers tomes de son *Projet de paix perpétuelle*, il en avait changé trente-huit. » (Ms. 950 de la bibliothèque de Rouen, p. 220.)

5. *L'Avis du libraire au lecteur* n'est pas dépourvu d'intérêt. En voici le début : « Il a paru, il y a un an, un volume in-12 imprimé à Cologne intitulé : *Mémoire pour rendre la paix perpétuelle en Europe*. Il a été lu et recherché des gens d'esprit avec une avidité incroyable, quoique ce ne fût que l'essai de l'ouvrage que voici. L'auteur, encouragé par le succès et éclairé par les critiques, lui a donné sa véritable forme, il y a fait des changements considérables et l'a augmenté du double.

« Au reste, comme ce projet peut devenir un jour très utile et aux souverains et à leurs sujets, j'ai cru faire plaisir au public de lui procurer cet ouvrage qui m'a été remis par une personne de la première qualité, encore plus distinguée par sa vertu que par sa naissance, pleine de zèle pour la chrétienté et particulièrement pour sa patrie et qui n'a d'autre but que celui de voir avant sa mort une paix perpétuelle solidement établie entre les puissances de l'Europe.

« Ce manuscrit lui étant tombé entre les mains, il n'a rien oublié pour se hâter dans la conjoncture présente d'en faire part au public et me

chez Deville à Lyon, sous le nom d'Utrecht [1]. Comme l'ouvrage était très long, l'abbé en publia un *abrégé* en 1729 et mit en un seul volume ce qu'il y avait de plus important dans les trois autres, « en y ajoutant plusieurs considérations nouvelles. » Cet abrégé eut une nouvelle édition « corrigée et augmentée » en 1738. Pour bien connaître le système de l'abbé de Saint-Pierre, il est nécessaire de compulser ces différentes éditions ; mais auparavant il ne sera pas sans intérêt de rechercher si notre auteur a eu des devanciers et de voir dans quelle mesure il s'en est inspiré.

II

Avant l'ère chrétienne, on peut citer quelques exemples d'arbitrage. Aux temps héroïques de la Grèce, Amphyction, roi d'Athènes, avait constitué cette célèbre assemblée à laquelle il avait donné son nom et qui était formée par les députés des douze villes principales de la Grèce. Lorsqu'un différend survenait entre deux de ces villes, les autres prononçaient une sentence ou faisaient accepter un arrangement entre les parties. Cyrus prit le roi des Indes comme arbitre des contestations qu'il avait avec le roi d'Assyrie ; les Carthaginois soumirent à des juges leurs différends avec le roi de Numidie, Masinissa ; à Rome l'intervention des féciaux servait à empêcher les hostilités, tant que tout espoir d'arbitrage n'était pas perdu. Mais ce sont là des cas isolés. En réalité, l'état de paix pour une nation indiquait, la plupart du temps, l'absence de troubles intérieurs, et n'excluait nullement l'idée d'une expédition militaire. La solidarité internationale n'est pas encore née, bien que plusieurs philosophes commencent à l'entrevoir.

L'avènement du christianisme renversa l'ordre de choses établi, au point de vue théorique tout au moins, car pratique-

l'ayant remis dans cette vue, j'ai donné tous mes soins pour savoir qui était l'auteur d'un aussi bel ouvrage. J'ai appris avant la fin de l'impression de ce livre que l'auteur s'appelle Monsieur l'abbé de Saint-Pierre. Il est homme de qualité... etc. »

Le second tome contient le portrait de l'abbé de Saint-Pierre.

1. *Ms.* 950 *de la bibliothèque de Rouen*, p. 221. Le *Journal littéraire* (mai et juin 1714, p. 30) et le *Journal des savants* (janvier 1717, p. 82 et février 1717, p. 134) en publièrent des extraits.

ment rien ne fut changé ; seules, les violences contraires à la morale, jugées licites sous les Romains de la part des belligérants, furent désormais prohibées. La guerre est dénoncée comme souvent funeste [1] et contraire aux enseignements d'universelle fraternité prêchés par le Christ et vulgarisés par saint Paul. Cependant, la coutume militariste est si invétérée, que les pères de l'Eglise s'accordent à permettre le port des armes aux simples chrétiens [2], sinon aux ecclésiastiques eux-mêmes [3].

Mais, en même temps qu'un esprit de plus en plus belliqueux se manifestait à l'époque des hérésies et du régime féodal, on vit se développer, à la lumière de l'unité religieuse des états de l'Europe centrale et occidentale, l'idée d'une organisation pacifique normale et durable entre les diverses nations : Ce fut *la chrétienté*. La foi absorbait tout, y compris la sociologie ; la religion ne pouvait arriver à pénétrer l'organisme international qu'en s'assimilant peu à peu à lui. De là, cette coïncidence naturelle, du Xe au XIIIe siècle, de l'esprit de paix intérieure et des expéditions lointaines.

C'est alors qu'on voit Robert le Pieux de France et Henri le Saint d'Allemagne rêver d'établir dans leurs états la paix de Dieu, à l'abri de laquelle les mœurs se seraient régénérés et les caractères adoucis. « Ils voulaient, dit leur historien [4], protéger les faibles et les pauvres, en mettant un terme aux brigandages dans l'intérieur des duchés de leurs royaumes. Puis, un jour, l'idée devait leur venir d'unir leurs efforts et de travailler en commun à la réforme du catholicisme et à la proclamation d'une paix quasi universelle. » En août 1023, ils eurent une entrevue sur les bords de la Meuse [5] et décidèrent de se rendre à Pavie l'année suivante pour y rencontrer le pape Benoît VIII et s'entendre avec lui. Mais le pape et l'empereur furent emportés par la mort avant d'avoir pu réaliser leur dessein.

On aboutit du moins à la *trêve de Dieu* qui remonte à l'an 1027,

1. Tertullien. *De corona militis*, chap. XI. — *Apocalypse*, ch. XIII.
2. Origène. *Contra Celsum*, VII, 73.
3. Saint-Augustin. *Ep.* 138, XII. Les circonstances d'ailleurs (démembrements, invasions barbares) expliquent cet entraînement des prêtres et des prélats eux-mêmes à prendre les armes.
4. Pfister. *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, p. 363.
5. Pfister. *Etudes sur le règne de Robert le Pieux*, p. 172.

peut-être même auparavant [1], et qui interdisait de faire la guerre, sous peine d'excommunication, pendant certaines périodes déterminées. En 1041, le concile de Montriond, près de Lausanne, déclare que tout chrétien doit s'abstenir de faire la guerre depuis le soir du mercredi jusqu'au matin du lundi, pendant le temps de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie et de la Septuagésime à l'octave de Pâques. Quelques années plus tard, en 1054, le concile de Narbonne ajoute à cette liste de jours pacifiques : la semaine de la Pentecôte, les fêtes de la Vierge, de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre-aux-Liens, de saint Laurent, de saint Michel et de saint Martin. Les docteurs des universités de Bologne et de Padoue interviendront comme arbitres pour mettre fin aux luttes des petits états d'Italie et d'Allemagne, en attendant que le pape lui-même soit appelé à juger les différends entre les nations chrétiennes.

La doctrine est facile à résumer : Tous les hommes sont fils de Dieu et frères en Jésus-Christ, rachetés par le même sang, appelés au même bonheur. Il doit donc y avoir une répercussion de cette solidarité, c'est la vertu de charité et l'effet de cette charité mutuelle est précisément *la paix*. A dire vrai, dans ces préoccupations théologiques, il semble bien que l'idée d'une législation positive des relations entre peuples n'a pas effleuré avec netteté l'esprit du moyen âge, autrement que par l'intermédiaire de la religion chrétienne.

Peut-être faut-il faire cependant une exception à propos des hérétiques cathares ou albigeois. Ils divisent l'histoire en trois parties. La première période, au temps d'Abraham, avait vu le règne du Père, c'était alors le règne de la justice ; la seconde, à l'avènement du christianisme, caractérisée par l'amour fraternel, était le régime du Fils. Enfin, disaient-ils, nous entrons dans une troisième période, le règne du saint Esprit qui est aussi le règne de chacun de nous [2]. Et pour le mieux réaliser, ils proposaient l'union par delà les frontières, espérant arriver à une entente parfaite, *in concordiam* [3].

Plus tard, la question pacifique se pose sur un autre terrain. On abandonne la morale pour faire appel à l'intérêt, mais, en

1. Cf. Lavisse, *Histoire de France*, 2. II, p. 136.
2. Lavisse, *Histoire de France*, 3. I, p. 314.
3. Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*.

même temps, les juristes mettent en évidence la conception romaine de l'Etat et aboutissent à la théorie des nationalités envisagées comme des organismes fermés, absolument indépendants les uns des autres et n'ayant d'autres rapports que ceux qui sont nécessités par leur propre intérêt. Plus de loi commune à toutes les nations et qui leur soit supérieure. Pour fonder l'union pacifique, il ne reste plus que le consentement des Etats qui ne se considèreront comme obligés à tenir leurs promesses que dans la mesure où leur égoïsme les retiendra.

C'est précisément à l'époque où la législation positive a perdu sa meilleure base que commencent à se dessiner des projets de paix perpétuelle, et nous retrouvons maintenant les véritables devanciers de l'abbé de Saint-Pierre, car l'abbé, sacrifiant au goût de son milieu, a laissé de côté les assises que lui fournissait la philosophie médiévale, en prouvant, dans un appendice, que la morale et l'intérêt sont indissolublement liés l'un à l'autre. L'idée de la paix perpétuelle fut présentée par Emeric Cruce dans le *Nouveau Cynée* en 1623 [1] et quelques années auparavant par Henri IV, ou plutôt pour être exact par Sully, sous le nom de son maître. Elle franchit même les frontières pour inspirer en 1660 au landgrave Ernest de Hesse Rheinfels son *Catholique Discret* [2].

Si nous devions nous en rapporter exclusivement aux dires de l'abbé de Saint-Pierre, nous pourrions assurer qu'il n'a tenu compte en aucune manière des ouvrages d'Emeric Cruce et du prince de Hesse. Il semble les ignorer. Au contraire, il va s'abriter du nom de Henri IV, le plus populaire et le plus regretté des rois, et quand il faudra mettre un titre à son livre, il écrira sans hésiter : *Projet de Henri le Grand pour rendre la paix perpétuelle. Eclairci par M. l'abbé de Saint-Pierre.*

Le calcul était habile et l'abbé n'a pu s'empêcher de laisser entrevoir que, s'il s'effaçait ainsi, c'était moins par modestie que par intérêt : « Heureusement pour le succès de ce projet,

1. *Le Nouveau Cynée, ou discours d'état représentant les occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce pour tout le monde.* Paris, chez Jacques Villeny, 1623.

2. Le titre complet du livre est : *Der so wahrhafte als ganz aufrichtliche un discret gesuinte katholik.*

dit-il, je n'en suis pas l'auteur. C'est Henri le Grand qui en est le premier inventeur et si, en cherchant un préservatif contre les maux que nous cause la guerre, je suis parvenu, à force de méditation, à me rencontrer dans un plan tout semblable dans le fond à celui de cet excellent prince... d'un côté je me sers de son dessein comme de guide, pour m'assurer moi-même que je ne suis pas égaré dans le mien : et de l'autre je m'en sers comme de bouclier pour me mettre à couvert contre les insultes de ceux qui voudraient me traiter de visionnaire. J'ai alors l'avantage de n'avoir point à me défendre moi-même et de n'avoir qu'à défendre d'extravagance en politique un prince reconnu de tout le monde pour très sensé dans le gouvernement de son état. »

Hatons-nous d'ajouter que l'abbé de Saint-Pierre, en se donnant ainsi comme le continuateur de Henri IV, commettait volontairement ou non une grave erreur. En réalité le projet de l'abbé de Saint-Pierre différait totalement de celui de Henri IV, à supposer même que Henri IV ait songé sérieusement à la paix perpétuelle.

Le but de Henri IV était d'abaisser la maison d'Autriche en essayant de nouer contre elle une ligue de puissances. La paix perpétuelle ne figurait pas dans son projet, elle est venue s'y juxtaposer plus tard, à titre d'accessoire, lorsque Sully voulut montrer que la politique contre l'Espagne était le moyen de réaliser un équilibre stable qui, une fois établi et maintenu, empêcherait les peuples d'en venir aux mains à tout propos.

Sully, pour réaliser son dessein, avait rêvé de remanier la carte de l'Europe et de la diviser en quinze états, grands et petits, monarchiques et républicains, égaux en droits, formant tous une *confédération chrétienne* dont tous les différends eussent été soumis au sénat de la république chrétienne. L'Autriche n'avait sa place dans le sein de cette république chrétienne qu'à la condition d'adhérer préalablement au partage des états européens et il fallait l'amener à le faire « premièrement par les prières et douces exhortations de tous les autres potentats de l'association..., secondement par instances formelles, exemples et raisons et finalement par nécessaires résolutions et concordances [1]. »

1. *Économies royales*. Edit. Michaud et Poujoulat. Paris, 1836, t. II, p. 430.

Or voici que l'abbé de Saint-Pierre déclare que l'Autriche peut entrer dans l'union des états sans avoir à donner, comme le proposait Henri IV, la Flandre aux Hollandais, le Milanais au duc de Savoie, Naples au pape, la Sicile à la république de Venise, la Bohême aux Bohêmiens, la Hongrie aux Hongrois, le Tyrol et le Trentin aux Suisses. Sully veut supprimer les états artificiels et mettre en pratique ce que l'on a appelé depuis le principe des nationalités et l'abbé, dès les premières lignes de son ouvrage, commence par formuler cette règle très rassurante pour les souverains : *Que chacun conservera ses frontières telles qu'elles résultent de la possession et des traités en vigueur* [1]. Il nous semble qu'on ne peut contredire plus formellement le projet des *Economies Royales.*

L'abbé de Saint-Pierre aurait pu se mettre avec plus de raison sous l'égide d'Emeric Cruce. Sans doute, ce nom était trop peu connu pour servir au bon abbé « comme de bouclier » contre les insultes de ceux qui le traitaient d'utopiste et de visionnaire. Mais cependant c'est l'auteur du *Nouveau Cynée* qui, le premier, est parti d'une idée purement sentimentale pour établir les règles de la paix et pour essayer de supprimer à jamais la guerre C'est lui, et non l'abbé de Saint-Pierre, qu'il faut considérer comme le premier ancêtre des pacifistes. A ce titre, il mérite d'attirer quelques instants l'attention, d'autant plus qu'il est dans son projet deux points, et deux points très importants, que l'on retrouve dans l'œuvre de l'abbé de Saint-Pierre : le maintien du *statu quo* et l'espérance de voir les souverains contribuer eux-mêmes à la réalisation de la paix éternelle [2].

Leibniz déclare ne pas ignorer l'existence de son ouvrage :

1. *Abrégé du projet de Paix Perpétuelle.* Edit. de 1738, p. 21.

2. On ne possède guère de renseignements sur Emeric Cruce — ou Emeric de la Croix, car les auteurs ne sont même pas d'accord sur son nom. — Né à Paris vers 1590, il publia en 1618 une édition annotée des œuvres de Stace et deux ans plus tard des notes sur la Thébaïde *(Notæ in Statii Thebaïdos).* En 1613 il avait fait des vers latins en l'honneur de Henri IV et en 1629 il en publia d'autres au sujet de l'expédition de Louis XIII en Italie. Il mourut à Paris en 1648. Son édition des œuvres de Stace, dédiée à Henri Godefroy, forme plus de 1.400 pages in-4° ; elle provoqua une polémique entre Jean-Frédéric Gronovius et Cruce qui riposta par un écrit intitulé : *P. Papiani Statii Silvarum frondatio sive antidiatribe,* et précédé d'une lettre à Henri Leclerc du Tremblay, le frère du fameux père Joseph.

« Etant fort jeune, dit-il [1], j'ai eu connaissance d'un livre intitulé : *Nouveau Cynéas*, dont l'auteur inconnu conseillait aux souverains de gouverner leurs états en paix et de faire juger leurs différends par un tribunal établi ; mais je ne saurais plus trouver ce livre et je ne me souviens plus d'aucunes particularités. L'on sait que Cynéas était un confident du roi Pyrrhus qui lui conseilla de se reposer d'abord, puisqu'aussi bien c'était son but, comme il le confessait, quand il aurait vaincu la Sicile, la Calabre, Rome et Carthage. »

L'auteur du *Nouveau Cynée* a des vues fort larges, et, comme le dit avec beaucoup de raison un de nos contemporains [2], son ouvrage est aussi bien écrit qu'il est noblement pensé. Il a pour but de « déraciner le vice le plus commun et qui est la source de tous les autres, à savoir *l'inhumanité* [3] ».

Les esprits trop déliés le considéreront peut-être comme une utopie et le compareront « à la république de Platon, qui ne fut jamais qu'en l'idée et imagination de son auteur ». Cruce s'empresse de les rassurer en leur déclarant qu'il propose « une chose non seulement possible, mais aussi de laquelle les anciens ont eu l'expérience. Sous l'empire d'Auguste, dit-il [4], toutes les nations étaient pacifiées ; et du règne de François Ier on a vu fleurir la paix quelques années par toute l'Europe. Qui nous empêche d'espérer un bien dont les siècles passés ont joui ? Je crois qu'il n'y a rien si facile que cette affaire, si les princes chrétiens le veulent entreprendre et notamment notre Hercule français, *Louis le Juste*, dont le surnom me donne bon augure. Il ne faut donc point dire que les propositions qui se font de la paix universelle sont chimériques et mal fondées ».

Après ce préambule, l'auteur aborde son sujet en recherchant les origines des guerres. Il laisse de côté les discordes civiles, qui ne rentrent pas dans le cadre qu'il s'est tracé, ainsi que les guerres de religion, car elles n'existent pas, l'expérience ayant

1. *Recueil de diverses pièces sur la philosophie, la religion naturelle, l'histoire*, etc., *par MM. Leibniz, Clarke, Newton et autres auteurs célèbres* Amsterdam, 1720, t. II, p. 169 et suiv.

2. M. Ernest Nys. *Revue de droit international et de législation comparée*, 1890, p. 378.

3. *Nouveau Cynée*. Préface, p. II.

4. *Ibid.* Préface, p. IV.

fait connaître que la religion n'est le plus souvent qu'un prétexte pour en venir aux mains [1]. Il ne fera pas non plus mention des *guerres nécessaires* qui ont « jadis contraint plusieurs nations de sortir en troupe de leur pays et chercher, par force, nouvelles demeures [2] », car aujourd'hui ces « débordements de peuples » sont excessivement rares.

Il reste donc, au dire d'Emeric Cruce, quatre causes de guerres, qu'il va étudier successivement : « Pour l'honneur, ou pour le profit, ou pour réparation de quelque tort, ou bien pour l'exercice [3] ».

L'honneur que l'on recherche dans les combats ne mérite que le mépris, quand il n'est pas mis au service du droit. « Quelle apparence y a-t-il d'estimer tant une chose que les imbéciles animaux peuvent exécuter ? » L'inconstance de la fortune se joue des plus grands et, au lieu de trouver la réputation qu'ils cherchent, les hommes tombent parfois en une honteuse servitude et servent de jouet à leurs ennemis. Aussi, tant que les princes ne travailleront pas à une concorde générale, ils auront toujours de quoi craindre, d'autant plus que « bien souvent un peuple reculé, dont on se doutait le moins, est capable de ruiner une monarchie [4] ».

Le profit, que l'on croit retirer de la guerre, est encore plus incertain que l'honneur. Les princes y épuisent toujours leurs finances et « pour deux soldats qui s'y enrichiront, on en trouvera cinquante qui n'y gagneront que des coups ou des maladies incurables... Celui qui se peut vanter le plus de ses exploits militaires, c'est le Grand Seigneur, car, outre que ses sujets font profession des armes, ses entreprises ont réussi si heureusement qu'il n'y a, pour le présent, monarchie comparable à la sienne. Voyez néanmoins ce qu'il a gagné depuis plusieurs ans. Il n'a quasi fait que se défendre et a été réduit à des extrémités par ses propres sujets qui lui doivent bien faire penser à sa conservation, plutôt qu'à une nouvelle conquête, et considérer que, si la force établit les monarchies, elle les peut aussi ruiner [5] ».

1. *Nouveau Cynée*, p. 4.
2. *Ibid.*, p. 4.
3. *Ibid.*, p. 3.
4. *Nouveau Cynée*, p. 74.
5. *Ibid.*, p. 13 et 14.

Les violations de l'intégrité territoriale et des droits de succession à la couronne sont, d'après Cruce, la troisième cause des guerres et peut-être la moins facile à supprimer. Il suffit cependant de contempler l'origine des empires et des royaumes pour trouver une solution. La royauté vient de Dieu, comme les bornes des seigneuries et des royaumes sont tracées par lui. Il fait des changements quand bon lui semble, et il n'est en la puissance d'aucun prince de rompre un ordre divinement établi, même pour rentrer en possession de ses anciens droits [1].

Enfin la guerre peut avoir pour cause principale le besoin qu'ont certains hommes de prendre les armes, de sentir la poudre, de mettre la main sur le pommeau de leur épée et le pied sur un champ de bataille. Le monde n'est pas fait pour de telles gens ; il n'y a qu'à les envoyer chez les cannibales et les sauvages qui n'ont rien de l'homme que la figure [2].

De toutes ces constatations nous devons forcément déduire, continue Cruce, que la guerre est inutile, qu'elle est toujours nuisible et que personne ne se trouve dans la nécessité d'y avoir recours. Une conclusion s'impose alors, c'est qu'il faut la supprimer et assurer *à perpétuité* [3] le règne de la paix. Comment ? Par l'arbitrage des potentats et autres souverains.

Tous garderont leurs possessions en l'état où elles se trouvent et ils enverront des ambassadeurs dans une ville d'Europe, Venise par exemple, pour former un conseil chargé de juger tous les différends qui pourraient survenir. « Pour autoriser davantage le jugement, on prendrait avis des grandes républiques qui auraient aussi en ce même endroit leurs agents [4], » telles les républiques de Venise et de Suisse ; et si quelqu'un « contrevenait à l'arrêt d'une si notable compagnie, il encourrait la disgrâce de tous les autres princes, qui auraient beau moyen de le faire venir à la raison. »

Pour entreprendre un projet aussi important, il faut qu'un prince puissant exhorte tous les autres. « Il n'y a personne qui soit plus capable de cela que le pape. C'est son devoir de moyenner une concorde générale entre les princes catholiques. » Quant

1. *Nouveau Cynée*, p. 15, 16 et 17.
2. *Nouveau Cynée*, p. 20.
3. *Ibid.*, p. 59.
4. *Ibid.*, p. 60 et 61.

aux Mahométans, qui sont une partie notable du monde, le roi de France, plus que tout autre, « pour le crédit et réputation qu'il a parmi eux, pourra plus aisément les faire condescendre à la paix [1]. »

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet d'Emeric Cruce. Nous ne saurions dire d'une façon précise en quelle estimé il fut tenu par les contemporains, bien qu'il ne paraisse pas avoir exercé une très grande influence... du moins s'il faut en croire les rares auteurs qui en parlèrent alors. Dans la *Bibliographia politica*, Gabriel Naudé trouve que le *Nouveau Cynée* a été « fait plutôt par récréation d'esprit que par aucune opinion qu'eut l'écrivain que l'avis qu'il donne peut jamais réussir [2] » et quelques années plus tard, en 1664, Charles Sorel écrit dans la *Bibliothèque françoise* [3] : « Il y a un livre appelé le *Nouveau Cynée* qui donne des avis pour établir une paix générale et la liberté par tout le monde. On se figure quelque chose à y souhaiter pour y trouver du succès. »

C'est Grotius, le fameux jurisconsulte hollandais, qui semble avoir fait le meilleur accueil au *Nouveau Cynée*, quand deux ans après Emeric Cruce il écrira ces quelques lignes dans son *De jure pacis et belli* : « Il serait utile et en quelque sorte nécessaire que les puissances chrétiennes fissent entre elles quelque espèce de corps, dans les assemblées duquel les démêlés de chacune se terminassent par le jugement des autres non intéressées et que l'on cherchât même les moyens de contraindre les parties à s'accommoder sous des conditions raisonnables [4]. »

Quoi qu'il en soit, le livre d'Emeric Cruce eut l'honneur d'être réédité l'année qui suivit son apparition, en 1624. L'auteur n'y apporta aucune modification ; il changea seulement le titre de son ouvrage. Au lieu du *Nouveau Cynée ou Discours d'état représentant les occasions et moyens d'établir une paix générale*, il écrivit : *Le Cinée d'état sur les occurences de ce temps*. C'était le premier *Traité pour rendre la paix perpétuelle*.

1. *Nouveau Cynée*, p. 220 et 221.

2. *La bibliographie politique du Sr. Naudé*. Traduction de Charles Challine. Paris, 1642.

3. *La bibliothèque française ou le choix et l'examen des livres français qui traitent de l'éloquence, de la philosophie de la dévotion et de la conduite des mœurs*.

4. Grotius. *De jure pacis et belli*. Traduction Barbeyrac.

L'ouvrage du prince de Hesse nous a été indiqué par Leibniz. Il est de 1660. « Feu le landgrave Ernest de Hesse-Rheinfels, écrit Leibniz, avait commandé des armées avec réputation dans la grande guerre d'Allemagne et s'était appliqué aux controverses de religion et aux belles connaissances après la paix de Westphalie, et, ayant quitté les protestants [1], avait fait tenir un colloque entre le père Valerio Magni, capucin, et le docteur Habercorn, célèbre théologien de la confession d'Augsbourg. Il s'était avisé dans son loisir qu'il distinguait par ses voyages faits incognito, de faire plusieurs ouvrages en allemand, français et italien qu'il faisait imprimer et donner à ses amis. Le plus considérable était en langue allemande intitulé le *Catholique discret*, où il raisonnait librement et souvent très judicieusement sur les controverses théologiques. Mais, comme ce livre contenait des endroits délicats, il le communiquait à très peu de personnes et il en fit un abrégé qui parut dans les boutiques des libraires. *Il y avait dans cet ouvrage un projet approchant de celui de M. l'abbé de Saint-Pierre*, mais il n'est pas dans l'abrégé. Le tribunal de la société des souverains devait être établi à Lucerne. Quoique je n'eus l'honneur d'être connu de ce prince que peu de temps avant sa mort, il me fit part de ses vieilles pensées et il me confia un exemplaire de cet ouvrage qui est assez rare [2]. »

L'abbé de Saint-Pierre connaissait-il le *Catholique discret* dans son édition complète ? Nous ne saurions l'assurer, puisqu'il n'y fait aucune allusion dans son traité de paix. Il est permis de supposer toutefois que la duchesse d'Orléans le lui a communiqué. Elle s'intéressait au travail de son aumônier, et, en sa qualité de princesse allemande, elle n'était pas sans posséder l'ouvrage de son cousin [3].

III

Le projet de l'abbé de Saint-Pierre n'est, à vrai dire, que le développement du *Nouveau Cynée*. A la base des deux ouvrages

1. Le landgrave se convertit en 1652 au catholicisme.

2. *Recueil de diverses pièces sur la philosophie*... etc., *par MM. Leibniz, Clark... et autres auteurs célèbres*. Amsterdam, 1720, t. II, p. 170.

3. On peut encore ajouter à la liste des prédécesseurs de l'abbé : NEUMAYR avec son ouvrage *Van Friedens Handlungen* (1624) et W. PERIN, *An Essay on the present and futur Peace* (1693).

nous trouvons le même principe : *Que le seul moyen de supprimer à jamais la guerre est l'alliance générale des souverains d'Europe réglant par voie d'arbitrage tous les différends qui pourraient s'élever entre eux*. Seulement, Cruce s'en est tenu aux généralités et n'a pas poursuivi plus avant son travail, tandis que le principal dessein de l'abbé a été de formuler des règles *pratiques* pour l'établissement de la diète européenne. Il les a exposées en cinq articles *fondamentaux* qui constituent le fond de son projet.

Le premier de ces articles établit entre les souverains adhérents une alliance perpétuelle ayant pour base, au point de vue de la délimitation des frontières, la possession et les traités en vigueur. Le but de cette alliance était de procurer à ses membres et à leurs successeurs « durant tous les siècles à venir » neuf effets principaux, à savoir (nous citons les propres expressions de l'abbé) : « 1° ... une sûreté entière contre les grands malheurs des guerres étrangères. 2° ...une sûreté entière contre les grands malheurs des guerres civiles. 3° ... une sûreté entière de la conservation de leurs états. 4° ... une sûreté beaucoup plus grande de la conservation de leur personne et de leur famille dans la possession de la souveraineté selon l'ordre établi dans la nation. 5° ... une diminution très considérable de leur dépense militaire, en augmentant cependant leur sûreté. 6° ... une augmentation très considérable du profit annuel produit par la continuité et la sûreté du commerce. 7° ... le perfectionnement des lois et des règlements... 8° ... une sûreté entière de terminer plus promptement sans risques et sans frais leurs différends futurs. 9° ... une sûreté entière de l'exécution prompte et exacte de leurs traités passés et futurs [1]. »

Le second article obligeait chacun des alliés à contribuer tous les mois, à proportion des revenus annuels et des charges de son état, à la sûreté et aux dépenses communes [2].

Le troisième soumettait les différends à l'arbitrage des puissances étrangères au litige, les alliés renonçant pour toujours, en leur nom et au nom de leurs successeurs, à la voie des armes [3]. Les trois quarts des votes étaient nécessaires à une sentence

1. *Abrégé du Projet de Paix Perpétuelle*. Edition de 1738, p. 21-22.
2. *Ibid.*, p. 25.
3. *Ibid.*, p. 26-27.

définitive. Les principaux souverains et états, dont la ligue devait être composée, étaient inscrits dans l'ordre suivant :

1° Le roi de France.
2° L'empereur d'Allemagne.
3° Le roi d'Espagne.
4° L'empereur ou l'impératrice de Russie.
5° Le roi d'Angleterre, électeur.
6° La république de Hollande.
7° Le roi de Danemark.
8° Le roi de Suède.
9° Le roi de Pologne, électeur.
10° Le roi de Portugal.
11° Le souverain de Rome.
12° Le roi de Prusse, électeur.
13° L'électeur de Bavière et co-associés.
14° L'électeur Palatin et co-associés.
15° Les Suisses et co-associés.
16° Les électeurs ecclésiastiques et associés.
17° La république de Venise et co-associés.
18° Le roi de Naples.
19° Le roi de Sardaigne.

Chacune de ces dix-neuf puissances devait avoir un seul vote dans la diète européenne. L'abbé y adjoint pour former une voix la république de Gênes, les ducs de Modène et de Parme [1].

Le quatrième article stipulait que, au cas où la puissance condamnée refuserait de s'incliner devant la décision arbitrale, les autres puissances l'y contraindraient par la force [2].

Le cinquième enfin réservait aux adhérents la faculté de faire ultérieurement toutes additions à la convention nécessaires pour remplir le but de l'alliance, à la condition toutefois de ne « jamais rien changer aux cinq articles fondamentaux que du consentement unanime de tous les alliés [3]. »

C'était, pour parler notre langue positive d'aujourd'hui, un syndicat d'assurance mutuelle contre la guerre, et non seulement

1. *Abrégé du Projet de Paix Perpétuelle*. Edit. de 1738, p. 247 et 248.
2. *Abrégé du Projet de paix perpétuelle*. Edit. de 1738, p. 29.
3. *Ibid.*, p. 31.

contre la guerre étrangère, mais encore contre la guerre civile. L'alliance se proposait en effet, nous venons de le voir, de procurer aux souverains « dans tous les temps d'affaiblissement, une sûreté beaucoup plus grande de la conservation de leur personne et de leur famille *dans la possession de la souveraineté selon l'ordre établi dans la nation* [1]. » On était encore au début du XVIIIe siècle, et l'on ne saurait faire grief à l'abbé de Saint-Pierre d'avoir rêvé une sainte-alliance.

Mais là où l'on peut se montrer sévère à son endroit, c'est lorsqu'il base le maintien de la paix sur le *statu quo*. Il aurait dû comprendre que son projet n'avait de chances de succès que s'il supprimait les états artificiels. Sans doute l'entreprise était vaste autant qu'ardue, mais elle était nécessaire parce qu'elle était juste. Conserver les frontières actuelles, n'était-ce pas consacrer les coups de force, tenir la porte ouverte à toutes les revendications et vouloir guérir le mal sans remonter à sa cause ? C'est ce que n'a pas voulu voir le bon abbé qui prend « pour point fondamental la possession actuelle et l'exécution des derniers traités [2]. »

Les traités, passe encore, bien qu'ils ne puissent être tous mis sur la même ligne et que tous ne soient pas également obligatoires pour leurs signataires. Mais la possession, est-il quelque chose de moins probant ! Il suffit de réfléchir un instant pour saisir la différence profonde qu'il y a entre la possession et la propriété et que si la propriété est toujours un droit, la possession n'est jamais qu'un fait. Vraie entre les individus, cette distinction l'est davantage encore entre les nations. Pour n'en citer qu'un exemple, quelques années après la mort de l'abbé, la

1. *Abrégé du Projet de Paix Perpétuelle*. Ed. de 1738, p. 22. Dans son premier projet, celui de 1713, qui était divisé en douze articles *fondamentaux*, huit articles *importants* et huit articles *utiles*, l'abbé de Saint-Pierre était encore plus explicite : « La Société européenne, disait-il, ne se mêlera point du gouvernement de chaque état, si ce n'est pour conserver la forme fondamentale et pour donner un prompt et suffisant secours aux princes dans les monarchies et aux magistrats dans les républiques entre les séditieux et les rebelles. Ainsi elle garantira que les souverainetés héréditaires demeureront héréditaires et que les électives demeureront électives. Ceux qui auront pris les armes contre le prince ou qui dans les républiques les auraient prises contre les premiers magistrats seront punis de mort avec confiscation de leurs biens. »

2. *Ibid.*, p. 23.

Russie, l'Autriche et la Prusse coupaient en trois la Pologne et s'en partageaient les morceaux ; elles en prirent possession. Oserait-on dire — à moins d'admettre qu'un acte de brigandage international suffit pour constituer un titre — qu'elles en acquirent la propriété ?

L'objection cependant n'a pas dû échapper à l'abbé de Saint-Pierre, mais il lui fallait arracher le consentement de ceux dont il voulait obtenir la signature ; et le moyen de faire renoncer l'Empereur à la possession de la Hongrie, de Naples et de Milan ! Il aime mieux, dans une seconde partie, indiquer aux souverains les puissants motifs qu'ils auront de signer les cinq articles, cet « élixir merveilleux » qui ramènera l'âge d'or. Il s'adresse d'abord à l'Empereur, puis au roi de France, enfin aux autres potentats d'Europe. Il est intéressant de le suivre dans les arguments qu'il emploie et qui ne sont pas sans faire honneur à la fécondité de son esprit.

« Heureusement pour toutes les nations de l'Europe, dit l'abbé, au début du chapitre qui concerne l'Empereur [1], je puis parler devant un prince très prudent, très raisonnable, très éclairé, très équitable qui consulte en public et en particulier des personnes sages et des gens de bien affectionnés à sa personne et à sa maison, qui s'intéressent à son bonheur et à sa gloire. Il peut peser leurs raisons et prendre son parti avec sagesse. Ainsi je puis espérer que si ces mémoires vont jusqu'à lui, je n'aurai pas exposé en vain qu'il est de son plus grand intérêt de solliciter l'alliance générale et indissoluble entre tous les souverains chrétiens. » L'Empereur, c'était alors Charles VI, dont le but principal était d'assurer sa succession à Marie-Thérèse, sa fille, qu'il voulut faire reconnaître par les puissances, ce qui n'empêcha pas, du reste, après sa mort, la *guerre de la succession d'Autriche*. L'abbé de Saint-Pierre va lui prouver que le seul moyen de garantir la durée de sa maison sur le trône, et d'assurer l'exécution de la pragmatique sanction, c'est de signer les cinq articles. Il lui promet encore « l'augmentation de son revenu et de ses sujets » et il termine par une comparaison entre Charles-Quint victorieux et Charles VI pacificateur. « La gloire de Charles VI — à supposer naturellement qu'il signe les cinq

1. *Abrégé du Projet de Paix Perpétuelle*. Ed. de 1738, p. 46.

articles — passera de génération en génération, de siècle en siècle et parmi toutes les nations avec éclat et avec les bénédictions dues aux pacificateurs de la terre, c'est-à-dire aux plus grands bienfaiteurs des hommes et aux princes les plus dignes des grands honneurs et des plus légitimes louanges [1]. »

Au roi de France, l'abbé a consacré une partie du Projet en trois volumes, ce qui ne l'empêche pas d'insister de nouveau dans l'*Abrégé* sur les *douze avantages principaux* que le monarque retirera de la signature de ces cinq articles : Grande augmentation du revenu ; Perfectionnement des arts, des collèges, du droit ; Sûreté de la maison royale, en un mot, magnifiques économies et perfectionnement de toutes les branches de l'administration. Sa conclusion mérite d'être citée : « Qui pourrait imaginer ou prévoir, dit-il [2], et par conséquent estimer les avantages que produira aux habitants d'Europe la société européenne, cinq cents ans après son établissement. Nous ne saurions prévoir la centième partie de ces avantages, nous n'en voyons d'ici que les premières sources ; mais ce qui résultera de la combinaison infinie de ces premières sources, cela est hors de la portée de l'esprit humain, et qui sait si de plusieurs de ces combinaisons il ne naîtra pas de nouvelles sources de biens encore plus précieux que tous ceux que les hommes ont goûtés jusqu'ici ? »

Au roi d'Espagne [3], il assure que les Anglais, les cinq articles une fois signés, s'empresseront de lui restituer Gibraltar par la raison fort simple qu'ils n'auront plus besoin de flotte dans la Méditerranée pour protéger leur commerce. Au roi d'Angleterre [4], il propose ses cinq articles comme un moyen infaillible de perpétuer sa famille sur le trône ; de même qu'il les propose au Parlement britannique comme le moyen le plus efficace d'arrêter les empiètements du roi ; car il voit dans ses cinq articles un remède à tous les maux. Les Vénitiens veulent-ils maintenir la domination de leur Sénat et de leur Conseil des Dix ? Qu'ils signent les cinq articles ! Les Hollandais veulent-ils n'avoir plus à redouter l'autorité du Stahouder ? Qu'ils signent les cinq articles ! Il n'est qu'un peuple qui ne doit pas éprouver

1. *Abrégé de Paix Perpétuelle*, p. 60.
2. *Abrégé*, p. 114, 115.
3. *Ibid.*, p. 117 et tome III du *Projet de Paix Perpétuelle*
4. *Ibid.*, p. 118, 119, et tome III du *Projet de Paix Perpétuelle*.

le bienfait de cette panacée, c'est le peuple turc pour l'expulsion duquel l'abbé se prononce, mais non sans démontrer que l'entreprise sera aussi avantageuse que possible aux puissances confédérées [1].

Le *Projet de Paix perpétuelle* comporte une troisième partie où l'abbé de Saint-Pierre développe les objections, qu'on lui a faites ou qu'on aurait pu lui faire ; il y répond méthodiquement avec l'espoir de convaincre tous ses lecteurs [2]. Mais il est une objection à laquelle il n' a pas répondu, et elle est fondamentale. Rousseau l'a présentée dans son *Jugement sur la paix perpétuelle*. « Les souverains se soumettront-ils dans leurs querelles à des voies juridiques que toute la rigueur des lois n'a jamais pu forcer les particuliers d'admettre dans les leurs ? Un simple gentilhomme offensé dédaigne de porter ses plaintes au tribunal des maréchaux de France, et vous voulez qu'un roi porte les siennes à la diète européenne ? Encore y a-t-il cette différence que l'un pèche contre les lois et expose doublement sa vie, au lieu que l'autre n'expose guère que ses sujets ; qu'il use, en prenant les armes, d'un droit avoué de tout le genre humain et dont il prétend n'être comptable qu'à Dieu seul ? »

En définitive, le fameux projet de l'abbé de Saint-Pierre ne démontrait qu'une seule chose, c'est que si son auteur était pétri de bonnes intentions, il ne connaissait pas la nature humaine. Autrement il eût compris que parmi tous ces souverains, auxquels il offrait son invention, pas un, même des plus petits, ne pouvait consentir à s'amoindrir en renonçant à tout jamais à l'espoir de devenir plus puissant.

1. C'est dans le tome III du *Projet* que l'abbé est le plus explicite. Dans l'*Abrégé* il n'est question des Turcs qu'incidemment : l'auteur parle des dépenses destinées à doubler les garnisons des états limitrophes de la Turquie. L'abbé a changé d'opinion car dans les deux premiers tomes du *Projet* (t. I, p. 269, 271 ; t. II, p. 157, 275, 295), il propose de conclure avec eux des traités d'alliance et de commerce, et même de les admettre comme associés dans l'Union européenne. Henri IV, on le sait, se prononçait pour leur expulsion.

2. Dans l'*Abrégé* il y a vingt-cinq objections.

IV

Au tribunal arbitral réclamé par l'abbé de Saint-Pierre pour tenir entre les peuples le glaive et la balance de la justice, ne fallait-il pas un code où il puiserait les motifs de sa sentence ? Ne le fallait-il pas également aux plaideurs appelés à comparaître devant lui ? De ce code, l'abbé de Saint-Pierre a écrit une préface dans un opuscule dont ses biographes n'ont point parlé. Il l'a intitulé lui-même : *Règle pour discerner le droit du tort, le juste de l'injuste entre nation et nation*[1] et cet essai de droit international n'est pas sans intérêt.

C'est une chose terriblement vague que le droit international. Le droit propre à chaque nation a ses règles positives, consignées dans des textes précis, avec des tribunaux régulièrement constitués pour les appliquer, les interpréter et même, s'il le faut, suppléer à leur insuffisance. Rien de pareil entre les nations. Indépendantes les unes des autres, c'est à peine si elles se considèrent comme engagées par les traités qu'elles ont signés. L'intérêt parle, les circonstances s'y prêtent et le lendemain on déchire le traité conclu la veille pour faire appel à la force brutale, Le jugement de la conscience publique, le jugement de l'histoire, voilà les seuls recours qui appartiendront au vaincu et l'on sait que ni l'une ni l'autre n'ont de gendarmes à leur disposition pour faire exécuter une décision.

Qu'est-ce donc que le droit international ? Y en a-t-il même un qui soit bien constaté ? On pourrait à cette question répondre à la fois oui et non.

Oui, il y a un droit international, si l'on veut entendre par là un ensemble de règles reconnues, de principes admis, posés pour déterminer les obligations mutuelles des états. Un magistrat anglais, lord Cairms, le définissait très heureusement en le réduisant à une opinion. « C'est, dit-il, l'expression formelle de l'opinion publique du monde civilisé, touchant les règles de conduite qui doivent régir les nations indépendantes, opinion qui a pour source les convictions morales et intellectuelles de

1. Cet opuscule se trouve au commencement du tome XV des *Ouvrages de politique et de morale*.

l'humanité. » Mais qui sera l'interprète de l'opinion publique, qui parlera en son nom, et surtout donnera à ses sentences l'autorité qui s'attache aux jugements d'un tribunal ? Et c'est ici qu'après avoir reconnu l'existence d'un droit international, nous sommes amenés à dire que dans la pratique il n'existe pas, ou plutôt — pour employer une expression de M. Michel Chevalier — « qu'il est dans un état intermédiaire entre la vie et le néant puisqu'il manque de sanction », ou encore « qu'il est dans l'état actuel des choses ce que sont, dans les commissions, les membres qui n'ont que voix consultative. Il vient après le canon, qui a voix délibérative ».

Le droit des gens ainsi défini n'était pas chose nouvelle au XVIIIe siècle, quand l'abbé de Saint-Pierre a pris la plume pour donner son avis sur les principes dont il doit s'inspirer. Il y avait longtemps que Cicéron avait écrit : « *Qui autem civium rationem dicunt habendam, externorum negant, hi dirimunt communem humani generis societatem.* » Il y avait longtemps que les penseurs étaient d'accord pour voir dans le genre humain une association dont tous les membres sont solidaires.

Pour ne citer que les auteurs les plus rapprochés du XVIIIe siècle, la question avait inspiré au fameux jurisconsulte hollandais Grotius, son traité *De jure belli et pacis* dans lequel il considère l'homme comme un être naturellement et nécessairement sociable.

Dès 1548, l'espagnol Balthazar d'Ayala avait même posé les principes de la guerre en disant : 1° qu'elle ne peut se justifier que par la nécessité ; — 2° que dans une guerre même juste on ne doit pas se proposer la destruction de l'ennemi, on doit se contenter de lui infliger des dommages dans la mesure nécessaire pour assurer la paix ; — 3° que le vainqueur doit faire usage de la victoire avec modération et humanité chrétienne.

L'homme d'état espagnol supposait, on le voit, que le sentiment chrétien était au fond de tous les cœurs, et que la morale chrétienne était le type auquel devaient se conformer les actes des princes. Visiblement, il se rattache à l'école de ce grand roi dont la figure domine tout le moyen âge, et devant laquelle Voltaire lui-même s'est incliné avec admiration : Saint Louis. Plût à Dieu que ses principes eûssent trouvé des adhérents !

L'abbé de Saint-Pierre s'est-il inspiré des travaux de ses

devanciers ? Ce n'est pas douteux. Il l'a fait en affirmant qu'il en est des nations comme des particuliers. Ce ne sont, après tout, que des agglomérations ou des associations d'individus, et elles ont entre elles les mêmes obligations et les mêmes droits que les individus eux-mêmes. Elles sont même plus étroitement tenues à cause des suites sanglantes et terribles qu'engendrent leurs démêlés.

Mais là où l'abbé a fait œuvre originale et philosophique, c'est en dégageant avec une netteté et une précision que l'on trouve rarement sous sa plume les raisons qui sont à la base de son affirmation. Nous avons, dit-il, la notion qu'il y a entre individus des choses justes et des choses qui ne le sont pas ; et nous l'appliquons de nous-mêmes entre nations. C'est ainsi que d'un souverain offensé nous disons qu'il a le droit de se plaindre. Pour fonder un droit, il faut une loi, quelle est-elle ?

La voici en forme de *commandement*. L'auteur de la nature ne nous a-t-il pas dit de ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît ? — La voici en forme de *convention* : Ne sommes-nous pas convenus pour notre bonheur mutuel que nous ne causerions aucun dommage sans le réparer ? — La voici en forme de *maxime* : Il est de l'intérêt de tout homme que les autres ne fassent pas contre lui ce qu'il ne voudrait pas qu'on fît contre lui-même.

On a dit avec raison que l'abbé de Saint-Pierre était un des chefs, un des fondateurs de l'école utilitaire [1]. On l'a même, à juste titre selon nous, blâmé d'avoir fait à l'intérêt une trop large place dans sa doctrine, en étudiant et en résolvant, presque à cette seule lumière, toutes les questions sur lesquelles il a porté son examen.

Ici, nous retrouvons ce mobile de l'intérêt social. Mais, comme il est bien à sa place dans cette thèse qui, à tout prendre, n'a qu'un seul but : celui d'ancrer dans l'esprit du lecteur la persuasion que le bonheur de l'humanité doit être cherché dans l'observation de la loi divine et que l'un et l'autre sont aussi inséparables que l'effet l'est de la cause.

Thèse incontestablement juste, dont l'expérience n'a cessé de démontrer la vérité et qui cependant ne cesse et n'a jamais

1. G. de Molinari, *op. cit.*, p. 247.

cessé d'être battue en brèche. La loi divine, la loi morale, la loi naturelle — peu nous importe la dénomination, car dans l'espèce elles répondent à la même idée — nous commandent de ne pas faire à autrui ce que nous ne nous voudrions pas qu'on fît à nous-mêmes. Il est aisé de comprendre que, si ce précepte était mis en pratique, l'idéal d'ordre, de justice et de paix dont tout le monde parle sans rien faire pour l'atteindre, serait un fait accompli.

Cependant, s'il est un préjugé vieux comme le monde dont nous sommes nous-mêmes chaque jour presque inconsciemment les victimes, c'est que le mal d'autrui est notre bien. Montaigne ne disait pas autre chose lorsqu'il affirmait *ex professo* comme un fait d'observation « que le profit de l'un fait le dommage de l'autre. »

N'est-ce pas cet indéracinable préjugé que l'on rencontre encore au fond de cette doctrine économique qui nous présente la vie comme un champ de bataille où les nations et les individus sont nécessairement aux prises sans relâche et sans merci, et où le plus faible n'a qu'une perspective : celle d'être égorgé ? N'est-ce pas lui enfin qui, au siècle dernier, dictait à un homme d'état moderne cette maxime digne de Machiavel : « La force prime le droit ? »

Il faut savoir gré à l'abbé de Saint-Pierre de s'être élevé contre ce préjugé et d'avoir osé dire que l'intérêt de l'humanité n'est pas dans la satisfaction de nos appétits, mais dans la soumission à la loi morale, et que si cette loi est méconnue, il vient tôt ou tard un moment où elle se venge. « Chaque jour a son lendemain et le lendemain d'un jour coupable est toujours un lendemain justicier. »

Il faut lui en savoir gré, car les conséquences sociales de son système s'aperçoivent de suite. Si l'intérêt social et la loi morale sont indissolublement liés l'un à l'autre, l'humanité se trouvera naturellement portée à faire le bien et à éviter le mal, puisqu'en faisant tort à autrui, l'homme se fait, par voie de conséquence, tort à lui-même.

C'était le meilleur développement que l'abbé de Saint-Pierre apportait à l'appui de son *Projet de paix perpétuelle*.

V

On peut dire sans exagération que l'avènement de la fraternité des peuples fut la marotte et l'idée fixe de notre abbé pendant tout le cours de sa longue vie. Dans son *Projet pour perfectionner l'éducation*, ne va-t-il pas proposer avec le plus grand sérieux que son traité de paix serve de livre de lecture aux écoliers et dans ses *Annales Politiques* il parlera peut-être une trentaine de fois des avantages de la diète européenne !

Aussi, combien sa déception dut être grande, de voir tous ses contemporains l'accabler de quolibets et ridiculiser son projet. Voltaire se montra un des plus caustiques : « La seule paix perpétuelle qui puisse être établie chez les hommes, dit-il, est la tolérance. La paix imaginée par un Français nommé l'abbé de Saint-Pierre est une chimère qui ne subsistera pas plus entre les princes qu'entre les éléphants et les rhinocéros, entre les loups et les chiens. Les animaux carnassiers se déchirent toujours à la même occasion [1]. »

Dans son petit poème de la *Tactique* [2], parlant de l'art militaire, il ajouta :

« ... Je vous l'avoûrai, je formais des souhaits
Pour que ce beau métier ne s'exerçât jamais
Et qu'enfin l'équité fit régner sur la terre
L'impraticable paix de l'abbé de Saint-Pierre. »

et dans une note du même poème il repoussa d'une manière plus nette encore l'établissement d'une paix perpétuelle qu'il trouvait plus difficile à établir qu'une langue universelle.

On connaît le jugement du cardinal Dubois [3]. C'est le rêve d'un homme de bien, disait-il en parlant du Projet de Paix perpétuelle.

De son côté, Leibniz invitait ironiquement l'abbé de Saint-Pierre à réserver pour la croix du cimetière sa pacifique devise :

1. *Œuvres complètes de Voltaire*, avec des notes et la vie de l'auteur par Condorcet. Paris, chez Furne, 1835 (14 vol.), t. V, p. 355.
2. Cité par G. de Molinari, *op. cit.*, p. 105.
3. Œuvres complètes de Voltaire (Edit. Moland), t. XXIII, p. 128.

« J'ai vu, écrivait-il à Grimarest [1], quelque chose du projet de M. de Saint-Pierre pour maintenir une paix perpétuelle en Europe. Je me souviens de la devise d'un cimetière avec ce mot : *Pax perpetua. Les morts ne se battent point mais les vivants sont d'une autre humeur* et les plus puissants ne respectent guère les tribunaux. Il faudrait que tous ces messieurs donnassent caution bourgeoise : Un roi de France par exemple cent millions d'écus et un roi de la Grande-Bretagne à proportion, afin que les sentences du Tribunal puissent être exécutées sur leur argent en cas qu'ils fussent réfractaires. »

« Il n'y a que la volonté qui manque aux hommes pour se délivrer d'une infinité de maux... écrivait le même philosophe à l'abbé lui-même, le 7 février 1715. Un souverain qui le veut bien, peut préserver ses états de la peste, il peut encore garantir ses états de la famine, mais pour faire cesser la guerre il faudrait qu'un autre Henri IV, avec quelque grand prince de son temps, goûtât votre projet. Le mal est qu'il est difficile de le faire entendre aux grands princes. Un particulier n'ose s'y émanciper et j'ai même peur que de petits souverains n'osâssent le présenter aux grands... Je vous souhaite, monsieur, autant de vie qu'il en faut pour goûter les fruits de vos travaux [2]. »

Grimm lui-même, qui est sympathique à l'abbé de Saint-Pierre, écrira un peu plus tard : « S'il est vrai que Henri IV se soit préoccupé du projet de la monarchie universelle et que son ministre Sully ait eu dans la tête celui d'une paix perpétuelle, ne faisons point à ces deux grands hommes l'injure de croire qu'ils aient conçu ces projets d'une manière aussi puérile que le bonhomme Saint-Pierre et son rédacteur Jean-Jacques Rousseau [3]. »

D'autres se seraient découragés ; pour l'abbé de Saint-Pierre, ce fut un stimulant que cette avalanche de plaisanteries. Confiant dans la vérité de sa cause, il organisa en faveur de son

1. Cité par E. Goumy, *op. cit.*, p. 35.

2. Lettre datée de Hanovre. (*Œuvres de Leibniz, publiées pour la première fois d'après les manuscrits originaux avec notes et introduction*, par A. Foucher de Careil. Paris, 1862, t. IV, p. 325). Cette lettre est suivie des *Observations sur le Projet d'une paix perpétuelle de M. l'abbé de Saint-Pierre* (p. 327).

3. Correspondance de Grimm, Diderot, etc... Edit. Tourneux, t. IV, p. 395.

traité une véritable persécution contre les ministres ou contre les princes ennemis auprès desquels il avait accès. Sa persistance était telle qu'on a dit de lui qu'il aurait adressé son livre à Charles XII s'il l'eût connu, ou bien à Attila, si Attila eût été encore en vie.

Nous voyons son nom revenir à tout propos sous la plume infatigable du roi philosophe Frédéric II. « L'abbé de Saint-Pierre, écrivait-il à Voltaire le 12 avril 1742, l'abbé de Saint-Pierre, qui me distingue assez pour m'honorer de sa correspondance, m'a envoyé un bel ouvrage sur la façon de rétablir la paix en Europe et de la constater à jamais. La chose est très praticable... Il ne manque pour la faire réussir que le consentement de l'Europe et quelques autres bagatelles semblables [1]. »

Ce à quoi Voltaire informé que son royal correspondant avait fait venir douze danseurs et danseuses de l'Opéra, répliquait le 15 mai suivant : « Mon espoir (en la paix) n'est pas uniquement fondé sur le projet que l'abbé de Saint-Pierre a envoyé à Votre Majesté. Je présume qu'elle voit les choses que veut voir le pacificateur trop mal écouté de ce monde et que le roi philosophe sait parfaitement ce que le philosophe qui n'est pas roi s'efforce en vain de deviner... Ce qui me donne une sécurité parfaite, c'est la douzaine de *feseurs* et de *feseuses* de cabrioles que Votre Majesté fait venir de France dans ses états. On ne danse guère que dans la paix [2]. »

Monté sur le trône en 1740, Frédéric était entré la même année en Silésie, à la tête d'une armée, pour enlever cette province à l'héritière de Charles VI. On vit alors le successeur du plus fidèle allié de l'Autriche, tourner sa puissance contre une maison longtemps défendue et secourue par ses ancêtres. Ne trouvant qu'une faible résistance, il devint bientôt maître des places les plus considérables ; et l'armée suivante il continuait sa campagne qui ne devait se terminer qu'en 1745, après la victoire de Friedberg. De tels événements ne pouvaient échapper à l'abbé de Saint-Pierre et nous trouvons dans les manuscrits

1. Lettre datée de Tribau. (*Œuvres complètes de Voltaire*. Edit. Moland, t. XXXVI, p. 124.)

2. Lettre datée de Paris. (*Œuvres complètes*, même édition, t. XXXVI, p. 127.) Cf. p. 142. 145, etc.

que M. Genty nous a confiés [1], des remarques datées les unes du 10 mars 1741, les autres du 8 avril. Elles montrent à quel degré l'abbé poussait l'optimisme quand il s'agissait de son rêve.

« D'un côté, toutes les louanges que nous avons entendues sur la justice du roi de Prusse, disait-il, ses lettres de politesse à la reine de Hongrie, ses écrits pleins de maximes justes, surtout l'ouvrage précieux qu'on lui attribue contre les fourberies, les scélératesses et les injustices approuvées par Machiavel, forment un préjugé très grand en faveur de son caractère juste. Mais de l'autre, son entreprise d'entrer à main armée dans une des provinces de la reine de Hongrie, y faire des conquêtes malgré les garnisons qu'il a faites prisonnières de guerre, lui qui pouvait, avant d'employer la voie de la force et de la violence, employer la voie des souverains médiateurs et même des juges souverains composés de la diète de l'Empire, voilà ce qui fait paraître au gros du monde une contradiction manifeste dans le caractère de justice de ce prince tant vanté comme juste. Voilà ce qui forme *l'énigme politique.* »

L'abbé explique cette contradiction. C'est que Frédéric n'a pas vu de quel côté était le bon droit. Faute de lumières suffisantes le monarque est tombé dans l'injustice malgré sa bonne intention. Son gouverneur aurait dû lui répéter souvent : Tenez pour *mal moral*, pour *injuste* tout ce que vous ne voudriez pas qu'un autre fit contre vous. Voilà ce qui lui a manqué. Aussi doit-on l'éclairer ; et le vieillard de montrer en quoi l'invasion de la Hongrie n'est pas admissible et de conseiller au roi de Prusse, pour retrouver sa bonne réputation, de s'en remettre au jugement d'arbitres comme les Hollandais et les Anglais. Il profite de l'occasion pour demander au souverain de contribuer « à former en Europe une ligue totale, défensive et perpétuelle et un arbitrage perpétuel entre les souverains par la signature des cinq articles fondamentaux pour y rendre la paix perpétuelle et inaltérable. »

On sait de quelle façon Frédéric tint compte des exhortations de l'abbé. A ce moment là même, au mois d'avril, il surprenait à Molvitz le comte de Neipperb qui commandait vingt-cinq

1. Cf. *Préface*.

mille Autrichiens, et le mettait en déroute. Puis, la victoire de Czaslau aboutissait au traité de Breslaw qui lui donnait la Basse-Silésie et une partie de la Bohême. C'était la paix... paix de bien courte durée. Le traité de Breslaw est du 11 juin 1742 et le 16 septembre 1744 Frédéric, qui avait repris les armes, s'emparait de Prague qu'il ne devait conserver que quelques mois. L'abbé de Saint-Pierre avait néanmoins confiance et l'une de ses dernières lettres est précisément adressée au roi de Prusse « *qui peut devenir père de sa patrie* [1]. »

On jugera du doux entêtement du *bonhomme candide* par la correspondance qui s'échangea en 1740 entre lui et le cardinal de Fleury, son ex-confrère de l'Académie.

Fontenelle ayant écrit au cardinal pour lui souhaiter une bonne année et l'ayant invité à calmer la fièvre qui commençait à échauffer les uns contre les autres, les Espagnols et les Anglais, Fleury lui répondit plaisamment qu'il faudrait pour cela que les princes prissent quelques doses de l'élixir du Projet de Paix Perpétuelle de son vieil ami l'abbé de Saint-Pierre. Fontenelle fit part de cette réponse à l'abbé. Vous croyez que celui-ci prit la chose en riant ? Pas du tout ! Convaincu que l'occasion était unique pour placer ses cinq articles, il écrivit sur-le-champ à Fleury la lettre suivante :

« Je suis heureux, Monseigneur, que vous m'ayez ordonné d'appliquer mon remède universel pour guérir la fièvre de nos voisins ; vous m'avez ainsi autorisé à vous demander avec plus de raison quel homme il y a en Europe qui puisse, plus habilement que vous, faire l'application de ce remède universel. Voilà pourquoi je prends la liberté, Monseigneur, de vous envoyer en cinq articles la composition de ce merveilleux remède que les malades prendront volontiers de votre main, dès que vous l'aurez pris vous-même par précaution, et il deviendra ainsi parfaitement à vous, puisque vous seul en pouvez faire l'application. Et tous les Etats de l'Europe vous remercieront de leur

1. Ms. Genty. Cette lettre est datée du 3 avril 1743, donc trois semaines environ avant la mort de l'abbé de Saint-Pierre. Elle est signée : *Un de ceux qui commenceront à aimer la sagesse à quatre-vingts ans passés.*

avoir ainsi indiqué un si bon remède et un si bon préventif contre les maladies futures.

Paradis aux bienfaisants !

L'abbé de Saint-Pierre [1]. »

Et en post-scriptum : « Je ne suis que l'apothicaire de l'Europe ; vous êtes le médecin. N'est-ce pas au médecin à ordonner et à appliquer le remède ? »

Suivent les cinq articles. A quoi le Cardinal oubliant ses vieux griefs contre « le politique triste et désastreux » de l'Entresol, répondit par ces lignes :

« Vous avez oublié, Monsieur, un article préliminaire pour base aux cinq que vous me proposez ; c'est de commencer avant de les mettre en pratique, par envoyer une troupe de missionnaires pour y préparer l'esprit et le cœur des princes contractants, et vous confirmant la dignité d'apothicaire de toute l'Europe, de préparer des potions calmantes et adoucissantes pour tenir les humeurs liquides et solides dans un juste équilibre [2]. »

Incapable de se tenir pour battu sur un pareil sujet, l'abbé réplique, le 15 janvier 1740 :

« J'admire votre bonté, Monseigneur, dans les six lignes que vous m'écrivez de votre main, et c'est cette même bonté qui me donne la confiance d'y répondre. Il s'agit par rapport au roi, de savoir si tout bien pensé, il y a beaucoup à gagner pour lui et pour sa postérité à signer les cinq articles fondamentaux et à la proposer à signer à ses voisins. Pour l'en convaincre il n'y a pas besoin d'autre missionnaire que vous, Monseigneur, et pouvez-vous jamais lui exposer de plus grands motifs que les sept principaux avantages de la signature ». Et à la lettre était joint un mémoire d'une douzaine de pages contenant les sept avantages « temporels » qu'il y aurait à « suivre le premier des cinq articles fondamentaux de la diète européenne [3] ».

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XVI, p. 119.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XVI, p. 126.
3. Dans les papiers de M. Genty se trouve une autre lettre du cardinal de Fleury datée du 17 février 1734, qui accuse réception d'un *mémoire d'observations*. « Elles sont assurément très sages et très judicieuses, dit-il,

Dans les seize tomes de ses *ouvrages de politique et de morale*, qu'il fit éditer à Rotterdam [1], nous trouvons de nombreuses observations sur le même sujet : *Paix perpétuelle, Arbitrage, Diète européenne*. En général, ces observations sont très courtes, huit à dix pages tout au plus [2]. Citons-en quelques-unes. *Avantages que les alliés de l'Empereur trouveront à préférer le traité d'alliance générale pour l'établissement de la Diète européenne au traité d'une alliance partielle pour faire durer l'équilibre* [3]. — *Observations sur les intérêts des souverains de l'Europe à l'occasion du traité signé à Vienne le* 16 *mars* 1731 *entre l'Empereur et le roi d'Angleterre, et les traités subséquents signés à Séville, à Vienne et à Florence* [4]. — *Il est possible de procurer la paix à l'Europe et de la rendre solide*. Décembre 1733 [5]. — *Projet pour parvenir à la paix*. Février 1734 [6]. — *Nul souverain n'a tant d'intérêt à signer les cinq articles fondamentaux que le roi d'Espagne* [7]. — *Sur les moyens de faire présentement une paix durable* [8]. — *Contre l'avis de quelques Français qui voudraient que la France armât puissamment*. Avril 1741 [9], etc...

On se bat avec les Autrichiens à propos de la succession de

mais pour les mettre en pratique il faudrait que les puissances de l'Europe se réglassent par la justice, et on est certainement très éloigné d'être à ce point. »

1. « Mes ouvrages sont plus connus des lecteurs étrangers que des lecteurs français : C'est que la plupart ont été imprimés à Rotterdam chez Beman ; peu ont été imprimés à Paris, à cause d'une espèce d'inquisition qui y est sur les livres, qui rebute les auteurs mêmes qui n'ont que de bonnes intentions. (Ms. Genty. *Sur la seconde édition de mes ouvrages)*.

2. Nous connaissons la raison de cette brièveté par une lettre de l'abbé de Saint-Pierre à d'Argenson. En décembre 1731, l'année où l'Entresol fut fermé, d'Argenson se proposait d'envoyer au cardinal de Fleury, alors ministre, un projet sur la réforme de la taille et auparavant il le soumit à l'abbé. Celui-ci, après en avoir pris connaissance, renvoya le manuscrit avec quelques remarques. « Il faut compter que si le mémoire passe sept ou huit pages, disait-il, le cardinal ne le lira point et le renverra au contrôleur général. Mais l'auteur peut le réduire à huit pages s'il n'y veut parler que de la nécessité de faire cesser les grandes pertes annuelles que la répartition arbitraire de la taille cause à l'Etat. »

3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VIII, p. 159.

4. Ms. Genty et Archives nationales R^4 825.

5. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VIII, p. 303.

6. *Ibid.*, t. VIII, p. 338.

7. Ms. Genty.

8. *Ibid.*

9. Archives nationales R^4 825.

Pologne, et un mot du prince Eugène au comte de la Merci court le monde : « Tachez, mon cher comte, de battre le général français, avait dit le prince, car pour les soldats de cette nation, n'espérez-pas de les vaincre [1]. » L'abbé enregistre ce fait, y ajoute quelques observations et imprime le tout sous le titre : *Opinion du fameux prince Eugène sur la valeur des Français.* Car, bien que guerrier, le vainqueur d'Oudenarde et de Malplaquet, était une de ses idoles. N'avait-il pas dit un jour beaucoup de bien de la Paix Perpétuelle ? L'auteur ne l'oubliait pas et il conservait précieusement l'extrait d'une lettre du duc de Richelieu à l'abbé de Saint-Rémy, son secrétaire, où on lisait [2] :

« Dites à l'abbé de Saint-Pierre que l'autre jour le prince Eugène me parla *de lui-même,* de son livre qu'il m'a dit avoir lu tout entier et recommencé plusieurs fois des endroits. Il en fait l'éloge et dit que si tous les princes étaient sages ils suivraient ce projet. Ce sont de ces systèmes qui ont trouvé grâce devant lui et véritablement le prince Eugène pense ce qu'il dit et soutient le projet de l'abbé. »

Restons sûr cette bonne impression, bien que nous ne voulions pas garantir l'authenticité de l'anecdote.

VI

Les idées de l'abbé de Saint-Pierre sur la paix perpétuelle ont-elles pris racine et fructifié après sa mort ? C'est la question que nous avons à résoudre avant d'en finir avec le fameux traité. Sans vouloir exagérer l'influence de l'abbé de Saint-Pierre, il est permis d'y répondre affirmativement.

« La seconde moitié du XVIIIe siècle — écrivait-on en 1870 [3] alors que la guerre franco-allemande donnait aux pacifistes une terrible leçon — ne fournit pas de successeurs aux avocats de la paix perpétuelle. Qu'étaient devenus les beaux projets de l'abbé de Saint-Pierre et de Rousseau ? Leurs disciples les mettaient en oubli, ou plutôt, de leurs livres ingénus dignes de l'âge d'or ils

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XII, p. 144.
2. Ms. Genty. La lettre est datée de *Vienne, le 3 mai* 1727.
3. M. Louis Etienne. *La guerre au XVIIIe siècle. Revue des Deux-Mondes.* Livraison du 15 décembre 1870, p. 714.

faisaient des cartouches. De nouveau la France sacrifiait au génie de la guerre, entraînée cette fois non plus par les projets ambitieux d'un gouvernement, mais par sa propre volonté et sous l'impulsion d'un sentiment national. » Effectivement, si Montesquieu et Voltaire se sont attaqués à la guerre, ils n'ont jamais rêvé de l'abolir ; l'un s'est contenté de la circonscrire et l'autre, en la couvrant de ridicule, croyait bien qu'elle y pourrait survivre.

Mais le projet de l'abbé a franchi les frontières. En 1789, Jérémie Bentham y empruntait des latériaux précieux pour édifier son plan de paix perpétuelle : *A plan for an universal an perpetual peace* [1], et six ans plus tard Emmanuel Kant, brandissant lui aussi le rameau d'olivier, entrevoyait dans l'avenir la concorde générale de toutes les nations. Mais, tandis que, pour l'abbé de Saint-Pierre, la réunion de la diète européenne suffisait par elle-même à supprimer la guerre, l'économiste anglais et le philosophe allemand posent certaines conditions préalables à la possibilité d'une entente entre les diverses puissances.

Le projet de Bentham est basé sur deux propositions fondamentales destinées à supprimer les causes de la plupart des guerres : D'abord la réduction et la fixation des forces militaires et navales de chaque état et en second lieu l'émancipation des colonies.

C'est alors que pour régler les différends qui pourraient encore surgir entre les nations malgré le double antidote qu'il a inventé, Bentham réclame *l'établissement d'une diète européenne.* On a érigé en maxime, dit-il [2], l'observation qu'une nation ne doit pas concéder à une autre un point évidemment juste. Cela veut dire, sans doute, évidemment juste aux yeux de la nation qui est juge dans sa propre cause, aux yeux de la nation dont on demande la concession. Cela veut dire qu'une nation ne doit rien

1. Le *Projet* de Bentham se trouve à la fin de son livre sur le droit international dont il forme la quatrième partie. Cf. *Principles of international Law (Essay IV : A plan for an Universal and Perpetual Peace).* — *Bentham Works, now first collected under the superintendence of his executor, John Bowring.* Edinburg, tome II, 1839.

2. Cité par H. Wheaton dans *Histoire des progrès du droit des gens en Europe et en Amérique depuis la paix de Westphalie jusqu'à nos jours.* Leipzig, 1865, t. I, p. 400.

concéder de ce qu'elle regarde comme étant de son droit, c'est-à-dire qu'elle ne doit rien concéder. Dans tous les cas où il y a dissidence d'opinions entre les négociations des deux puissances la guerre doit suivre nécessairement. Le jour où ce tribunal aura été institué, ajoute-t-il, la nécessité de la guerre ne sera plus aussi impérieuse et la décision des arbitres, juste ou injuste, sauvegardera le crédit et l'honneur des puissances en cause.

Le congrès — la cour commune pour employer l'expression de Bentham — devait être formé par un délégué de chaque puissance auquel on adjoignait un suppléant. Leurs pouvoirs étaient de prononcer une décision, de la faire publier dans les territoires des états intéressés et, après un certain délai, de mettre l'état réfractaire au ban de l'Europe. On reconnaît ici les idées de l'abbé de Saint-Pierre. Il n'y a guère qu'une seule différence vraiment importante à noter. L'abbé, on s'en souvient, déclarait dans le quatrième de ses articles fondamentaux que si une puissance condamnée refusait d'obéir à la décision des arbitres, les alliés devaient employer la voie des armes pour l'y contraindre. Bentham, plus logique, écarte la nécessité de recourir à ce moyen radical et trouve qu'un appel à l'opinion publique des deux nations par la voie de la presse est suffisant pour empêcher le gouvernement réfractaire de persister dans un déni de justice, surtout si la diète a la faculté de donner la plus grande publicité à ses jugements motivés. Encore ne faut-il pas exagérer cette différence car Bentham, par une contradiction étrange, proclame un peu plus loin la nécessité d'une force armée pour exercer les fonctions de gendarme. Ajoutons que l'abbé de Saint-Pierre, persuadé de l'efficacité du tribunal arbitral, ne craint pas d'entrer dans les plus petits détails, tandis que Bentham paraît beaucoup moins convaincu et c'est ce qui explique le manque de précision et l'absence de développement qui sont une des notes caractéristiques du passage que nous venons d'étudier.

Seul, l'intérêt des souverains préoccupait l'abbé de Saint-Pierre. Sans doute, les sujets devaient profiter des bienfaits de la paix universelle, mais ce n'était qu'indirectement et par ricochet. A ce sujet, Bentham se sépare nettement de lui : son projet est avant tout établi dans l'intérêt des peuples. C'est que Bentham est un citoyen anglais, nourri de la philosophie du XVIIIe siècle, imbu d'idées républicaines et qu'il écrit en 1789, au

moment où la France elle-même va briser la monarchie absolue et donner aux *sujets* le titre de *citoyens*. Mais encore, à y bien réfléchir, cette différence n'est pas aussi profonde qu'il semblerait au premier abord. Cet intérêt manifeste que l'abbé de Saint-Pierre porte aux souverains n'est-il pas plutôt apparent que réel ? Il s'agit, pour l'abbé, d'intéresser les rois à sa cause et il est capable de tout sacrifier à la réalisation de son idée. Ce chimérique devient par moments un esprit pratique au premier chef, ou du moins il essaie de l'être, s'il n'y réussit pas toujours. Il aurait encore vécu au moment de la Révolution qu'il eût certainement apporté les modifications nécessaires : il n'eût plus été question que de l'intérêt du *peuple souverain*.

Notre supposition ne manque pas de bases : Lorsque parurent les deux premiers volumes de son traité, en 1713, Anne Stuart régnait en Angleterre et l'abbé croyait, comme tout le monde, qu'elle assurerait sa succession à son frère ; aussi mit-il quelques mots en faveur du prétendant. Quatre ans plus tard, quand le troisième volume vit le jour, Georges Ier était monté sur le trône comme le plus proche héritier protestant désigné par le parlement d'Angleterre et les prévisions de l'abbé se trouvaient en défaut. Mais l'auteur n'en fut pas embarrassé. Il se contenta de dire que s'il avait écrit quelques mots précédemment en faveur du prétendant, c'est qu'il le croyait destiné à régner après sa sœur, qu'il s'accommodait fort bien du roi Georges, « établi du consentement de la nation » — et qu'au surplus peu lui importait que le roi fût d'une famille ou d'une autre, son projet étant bon pour le roi d'Angleterre quel qu'il fût.

Dans l'*Essai philosophique*[1] de Kant sur la paix perpétuelle nous retrouvons encore le système de la diète européenne ; c'est même le seul point qu'il a de commun avec le projet de l'abbé de Saint-Pierre.

Kant vise, au moyen de ses articles préliminaires, à préparer d'avance chez les peuples un état moral qui puisse s'accommoder avec la confédération qu'il va proposer. Et d'abord, « on ne regardera pas comme valide tout traité de paix où l'on se réser-

1. *Projet de Paix perpétuelle. Essai philosophique par Emmanuel Kant traduit de l'allemand sur la neuvième édition avec un nouveau supplément de l'auteur* par J. Tirsot (à la fin des *Principes métaphysiques du droit*. Paris, 1837).

verait tacitement la matière d'une nouvelle guerre. » Secondement « tout état ne pourra jamais être acquis par un autre état ni par échange, ni à titre d'achat ou de donation. » Troisièmement « les troupes réglées doivent être abolies avec le temps. » Quatrièmement « on ne doit point contracter de dettes nationales pour soutenir les intérêts de l'état au dehors. » Cinquièmement « aucun état ne doit s'ingérer de force dans la constitution ou dans le gouvernement d'un autre état. » Sixièmement enfin « on ne doit pas se permettre, dans une guerre, des hostilités qui seraient de nature à rendre impossible la confiance réciproque, quand il sera question de la paix. »

Ces articles une fois passés dans les mœurs, il sera loisible alors de parler de paix perpétuelle et le philosophe allemand la croit possible à une double condition :

1° Que chaque citoyen concourt par son sentiment à décider la question si l'on fera la guerre ou non. Décréter la guerre, n'est-ce pas pour des citoyens décréter contre eux-mêmes toutes les calamités de celle-ci, savoir : de combattre en personne, de réparer péniblement les dévastations qu'elle cause, de se charger de tout le poids d'une dette nationale ? L'on se gardera bien de précipiter une entreprise aussi hasardeuse.

2° Que le jour arrive où prédominera l'esprit de commerce « qui s'empare tôt ou tard de chaque nation » et est incompatible avec la guerre. La puissance pécuniaire étant de toutes celles du second ordre la plus sûre, les Etats se verront obligés de travailler au noble ouvrage de la paix, quoique sans aucune vue morale et quelque part que la guerre éclate de chercher à l'instant même à l'étouffer par des médiations comme s'ils avaient contracté, à cet effet, une alliance perpétuelle [1].

Il ne resterait plus qu'à former la diète européenne, sorte de *fédération de peuples* « qui s'étendrait *insensiblement* à tous les états » par voie d'attraction. L'état le plus avancé en civilisation, c'est-à-dire celui qui serait le plus rapproché de la forme républicaine, attirerait les autres. « Si le bonheur voulait qu'un peuple aussi puissant qu'éclairé pût se constituer en république — gouvernement qui, par sa nature, doit incliner à une paix

1. Cf. Victor Delbos. *Les idées de Kant sur la Paix perpétuelle. Nouvelle revue*, 7 août 1899.

perpétuelle — il y aurait dès lors un centre pour cette association fédérative. D'autres états pourraient y adhérer pour garantir leur liberté d'après les principes du droit public, et cette alliance pourrait s'étendre insensiblement [1]. »

Il est intéressant de rapprocher des idées de Kant la conversation que Napoléon avait avec Las Cases sur le même sujet le 24 décembre 1816 [2]. « La paix dans Moscou accomplissait et terminait mes expéditions de guerre... Un nouvel horizon allait se dérouler ; le système européen allait se trouver fondé, il n'était plus question que de l'organiser. Tranquille partout, j'aurais eu aussi mon *congrès* et ma *sainte-alliance*. Ce sont des idées qu'on m'a volées. Dans cette réunion de tous les souverains nous eûssions traité de nos intérêts en famille et compté de clerc à maître avec les peuples... L'Europe n'eût bientôt fait véritablement qu'un même peuple et chacun, en voyageant partout, se fût trouvé toujours dans la patrie commune. »

Passant en revue tout ce qu'il eût proposé pour la prospérité, les intérêts, la jouissance et le bien-être de l'association européenne, Napoléon, dit Las Cases, eût voulu les mêmes principes, le même système partout, un code européen, une cour de cassation européenne redressant pour tous les erreurs, comme la nôtre redresse chez nous celles de nos tribunaux. Il eût demandé toutes les rivières navigables pour tous, la communauté des mers, que les grandes armées permanentes fussent réduites désormais à la seule garde des souverains. « De retour en France, disait-il, au sein de la patrie, grande, forte et tranquille, j'eûsse proclamé ses limites immuables, toute guerre civile purement défensive, tout agrandissement nouveau antinational ; j'eûsse associé mon fils à l'Empire, mes loisirs et mes vieux jours eûssent été consacrés, en compagnie de l'impératrice et durant l'apprentissage royal de mon fils, à visiter lentement et en vrai couple campagnard, avec nos propres chevaux, tous les recoins de l'empire, recevant les plaintes, redressant les torts et semant de toutes parts les monuments et les bienfaits. Mon cher, voilà encore de mes rêves [3] ! »

Napoléon Ier, disciple de l'auteur de *la paix perpétuelle* ! Il

1. *Essai philosophique...* trad. Tissot, p. 299.
2. *Mémorial de Sainte-Hélène*. Edit. Bourdin, 1842, t. II, p. 144-145.
3. Cf. Arthur Lévy. *Napoléon pacifiste*.

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S C.C. LIBRARY

est de ces rapprochements bizarres... Nous devons même ajouter que, dans plusieurs autres circonstances, l'Empereur a emprunté au bon abbé de Saint-Pierre quelques-unes des idées qui lui étaient les plus chéres. Nous le remarquerons du reste un peu plus loin [1].

Nous retrouverons encore l'influence de l'abbé si nous feuilletons les plans que nos pacifistes modernes élaborent, car ils basent eux aussi leurs systèmes sur la confédération européenne. « Ah ! le rapprochement franco-allemand, disait le professeur Fœrster après le comte Kamarrowsky [2], peut-être faudra-t-il attendre, pour le voir s'effectuer, l'avènement de la fédération des Etats-Unis d'Europe. Car c'est dans cette fusion des races de notre vieux monde que réside le secret de la paix universelle. Les Etats-Unis d'Europe, ce serait la formule libératrice qui concilie et accorde, sans léser en rien les droits de leur personnalité ethnique, des races autonomes [3]. »

C'est qu'on est toujours à dresser des plans comme au temps de l'abbé de Saint-Pierre... Sans doute, ce serait calomnier notre époque de prétendre que les idées de justice et d'humanité n'ont pas fait un grand pas sur le terrain international. Le nombre est légion, non seulement des économistes, mais encore des hommes d'état qui en ont été les apôtres. La guerre est maintenant plus humaine ; la mer est devenue libre ; la traite des noirs est proscrite à l'égal d'un trafic déshonorant ; le principe de l'extradition des criminels est entré dans presque toutes les législations ; les étrangers trouvent en dehors de leur patrie plus d'égards et de sécurité. Bien plus, l'arbitrage a effective-

1. Cf. chapitre VIII, p. 175 et chapitre XI, p. 309.

2. Cité par C. Seroux d'Agincourt dans l'*Exposé des projets de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre (et de Henri IV) de Bentham et de Kant*. Paris, 1905, p. 501.

3. Parmi les projets de paix publiés au siècle dernier et de nos jours on peut citer le *Nouveau projet de paix perpétuelle entre tous les peuples de la chrétienté. Ouvrage composé et revu plusieurs fois dans l'intervalle de temps de* 1815 *à* 1826, sans nom d'auteur. Paris, Delaunay, 1826, 2 volumes ; *La grande illusion* (Paris, Hachette, 1910), où l'auteur s'efforce de montrer que la force militaire est devenue dans le monde moderne, au point de vue économique et social, la plus vaine des vanités ; et le *Nouveau Projet de traité de Paix Perpétuelle* par le docteur Marchand (Paris, Renouard, 1842) qui termine son ouvrage en donnant en 142 articles le « Projet de traité de confédération entre les puissances. »

ment résolu des différends très graves et fort difficiles à trancher, comme celui auquel donna lieu entre la Russie et l'Angleterre le fameux incident de Hull, comme celui de Casablanca dans lequel l'amour-propre et la dignité, sinon l'honneur de deux grandes nations se trouvaient engagés.

Mais de ces magnifiques conquêtes, dont nous avons le droit d'être fiers, faut-il conclure qu'un jour viendra fatalement où les peuples régleront toujours leurs conflits autour du tapis vert [1] ? Il est permis de l'espérer, mais jusqu'à présent les événements ne sont pas faits pour en donner l'assurance. « Si un prince puissant, écrivait l'abbé de Saint-Pierre, voulait, préférant le bonheur de ses sujets à la gloire du conquérant, prendre en main cette cause de la paix, il pourrait arriver à faire appliquer mon projet. » Ce prince s'est révélé et il ne paraît pas que la généreuse tentative de Nicolas II ait produit le merveilleux résultat que prophétisait l'optimiste abbé.

Il y a une dizaine d'années, quand le czar appela tous les états du monde civilisé à La Haye, que proposait-il ? En politique avisé, il se gardait bien de demander au Congrès la proclamation *hic et nunc* de la paix universelle. Il ne proposa même pas le désarmement à longue échéance. Plus modeste dans ses ambitions, il formula ses vœux dans les propositions suivantes : 1° Les nations s'engageaient en cas de conflit et *en tant que les circonstances le permettraient*, à recourir à la médiation d'une puissance amie avant d'en venir aux mains. 2° Si cet engagement venait à être méconnu par les nations litigantes, la parole était aux autres puissances qui avaient l'obligation morale d'intervenir et de les rappeler au respect de leur signature. 3° Pour assurer l'efficacité de cette médiation, une commission internationale était instituée, ayant pour mission d'élucider les circonstances qui auraient donné naissance au conflit et d'éclaircir sur les lieux les questions de fait. 4° Enfin l'arbitrage — non plus la médiation — était obligatoire à titre d'exception pour régler certains différends d'ordre secondaire limitativement déterminés, ne touchant ni aux intérêts vitaux, ni à l'honneur national

1. Cf. dans *Les Pères de la Révolution française* par J. Fabre, dans le chapitre consacré à l'abbé de Saint-Pierre, le paragraphe intitulé : *L'élaboration graduelle de la justice internationale* (p. 91 et suiv.).

des parties en cause, tel le cas où il y aurait à interpréter une convention postale.

L'opinion avait accueilli l'initiative du czar non seulement avec faveur, mais avec la conviction que de la conférence de La Haye il sortirait des résultats importants. Pendant plusieurs mois on a discuté, de magnifiques discours ont été prononcés... et à quoi a-t-on abouti ? A une convention ? Non pas, mais à un vœu platonique, à une *recommandation*. La commission, en dernière analyse, n'a pu se mettre d'accord que sur un point : c'est qu'il y avait lieu de recommander l'arbitrage comme le moyen le plus équitable et le plus efficace de régler les litiges entre nations. Pour le cas où cette parole de paix viendrait à trouver un écho, on constitua une cour d'arbitrage dont chaque puissance peut se servir ou se passer à sa guise.

En réalité, c'était un avortement et on l'a vu avec trop d'évidence quelques années plus tard, quand la Russie elle-même s'est trouvée malgré elle engagée dans une guerre dont personne ne pouvait prévoir les conséquences ni la fin.

Dès le début du gouvernement de Juillet, en 1831, des conférences s'étaient tenues à Paris entre les ambassadeurs des grandes puissances et dans le protocole qui fut alors signé, les contemporains eurent la joie de lire ces lignes qui légitimaient de belles espérances en faveur de la paix : « Les soussignés, dans le but d'affermir la paix générale et de soulager les peuples du fardeau des armements extraordinaires qui leur sont imposés, ont reconnu avec une vive satisfaction, après un examen attentif de la situation actuelle de l'Europe, que les rapports d'union et de bonne harmonie heureusement établis entre les puissances et basés sur l'indépendance des états, ainsi que sur le principe inaltérable du maintien des traités, rendent aujourd'hui possible l'adoption d'une mesure qui forme l'objet des vœux les plus ardents de leurs gouvernements : celle du désarmement. »

Nous ne pourrions plus maintenant faire ces heureuses constatations, car, tandis que le monde continue à retentir des hymnes à la paix, on entend le bruit des armes que l'on forge partout avec la même hâte et la même terreur d'être surpassé et devancé par son voisin. Les budgets de l'armée et de la marine ont augmenté dans des proportions si considérables qu'on peut se demander s'ils ne conduiront pas à la banqueroute les grandes

puissances européennes. Cette vision des épées éguisées, cette odeur de poudre sèche donnent à réfléchir. Le temple de Janus pourrait bien encore ouvrir ses portes et, pendant que nous appelons de tous nos vœux l'ère de la paix perpétuelle, nous devons songer au sage proverbe latin : *Si vis pacem, para bellum.* Nous ne faisons du reste en cela que partager l'avis du bon abbé de Saint-Pierre car, à l'encontre de Bentham et de Kant qui considéraient le désarmement comme une des causes de la cessation de la guerre, l'abbé ne l'a jamais envisagé que comme une *conséquence* de la perpétuité de la paix.

CHAPITRE VIII

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE POLITIQUE *(suite)*. SES PROJETS DE POLITIQUE INTÉRIEURE

I. Idées de l'abbé de Saint-Pierre sur l'origine de la souveraineté, sur la forme politique du gouvernement, sur la division des pouvoirs et sur les Etats généraux. — II. Le *Discours sur la Polysynodie*. — III. Le *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats*. — IV. L'abbé de Saint-Pierre et la vénalité des charges. — V. Le *Projet pour rendre les titres honorables plus utiles à l'Etat*. — VI. Le *Projet pour diminuer le nombre des procès. Utilité des dénombrements*. Les académies de l'armée et de la marine.

I

La seule théorie qui se dégage de l'œuvre politique de l'abbé de Saint-Pierre, c'est que pour lui comme ses pour contemporains le principe d'autorité ne saurait être un objet de foi indiscutable. Elle a vécu, la doctrine du droit divin des rois que Jacques Ier et Louis XIV sont allés emprunter à la pragmatique sanction de Louis de Bavière en 1338 ! La souveraineté n'est plus qu'une création de l'homme qui l'a constituée lui-même en sacrifiant une partie de son indépendance pour obtenir de plus grands avantages, ou, plus exactement, dans l'espoir de rendre son sort moins misérable.

A l'origine, dit l'abbé, les hommes vivaient dans la dégradation et l'ignorance : « Ils cherchèrent dans la société de plusieurs familles et dans un même village plus de sûreté contre les violences des voleurs et des ennemis ; ils y cherchèrent plus de commodité et de secours pour la vie et dans le commerce, ce qui se fait par l'échange. La crainte d'être tués ou pillés par les villages voisins leur inspira de convenir entre eux de certaines conditions de société qui leur apportèrent divers avantages...

Ils convinrent d'établir une société entre plusieurs villages, de former quelques lois et de choisir un certain nombre de chefs propres à faire observer les lois faites et à en former de nouvelles. Il a fallu, comme dans une famille particulière, ou laisser ou donner l'autorité et la force ou à un homme seul ou à un conseil seul et à la pluralité des voix, pour faire obéir malgré eux ceux qui ne seraient pas assez sages pour obéir aux règlements et pour voir que sans règlements, sans subordination et sans obéissance il n'y a point de société à espérer et que sans société tout mal est à craindre et presque aucun bien n'est à espérer [1]. »

C'est la thèse de l'état de nature et du contrat social, ces deux éléments que l'école de Grotius venait d'introduire dans le droit naturel. Presque tous les philosophes du XVIIIe siècle l'adopteront, les uns, comme l'abbé de Saint-Pierre, en constatant que l'état de nature fut un état de guerre et d'insécurité ; les autres, comme Rousseau, en prétendant au contraire que l'homme naît bon et que la société le déprave. On en voit les conséquences immédiates : la souveraineté devient une délégation consentie en droit, sinon en fait, par les sujets. Au-dessus du monarque apparaît l'intérêt du corps social et plus tard on en tirera le principe de la résistance à l'oppression considéré comme le plus sacré des devoirs.

L'œuvre politique de l'abbé de Saint-Pierre ne contient pas d'autres aperçus généraux. (Encore cette dissertation sur l'origine de la souveraineté n'est-elle exposée qu'incidemment dans un opuscule sur le « ministère général ».) Il ne faut donc pas chercher une théorie très nette et très précise en faveur de la royauté ou de la république. M. de Molinari assure que l'abbé fut un partisan sincère de la monarchie [2] et d'autres pourraient prétendre avec vraisemblance — en faisant remarquer que les circonstances l'obligeaient à garder une certaine réserve — qu'il fut un républicain de la première heure [3].

Nous serions fort embarrassé de prendre parti. D'un côté, il semble n'avoir pour la monarchie que de la défiance, il la redoute

1. *Observations sur le ministère général. (Ouvrages de politique et de morale*, t. VI, p. 12 et suiv.).

2. Molinari, *op. cit.*, p. 370.

3. Cf. le *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats. (Ouvrages de politique et de morale*, t. III, p. 198 et suiv.).

et il cherche les moyens de la rendre impuissante. De l'autre, il apparait bien qu'il n'a pris de la devise républicaine que la *fraternité*. La seule *liberté* qu'il réclame est celle de faire des mémoires politiques et il n'imagine pas qu'on puisse en souhaiter d'autre. Il ne faut pas non plus lui parler d'*égalité* car si ce cadet de famille demande la suppression du droit d'aînesse pour augmenter sa part d'héritage, il n'a pas la moindre velléité d'anticiper sur la nuit du 4 août et de renoncer à ses privilèges.

Essayez de dégager un argument en faveur de l'une ou de l'autre des deux thèses dans ces quelques lignes qu'il écrivait à propos d'un livre du marquis d'Argenson : *Jusques où la démocratie peut être admise dans le gouvernement monarchique* [1]. « L'auteur, dit-il, parait un peu plus porté pour la démocratie que pour la monarchie et il aurait raison à cause du proverbe : *plusieurs yeux voient mieux qu'un seul*, quoiqu'il ne soit pas toujours vrai s'ils ne sont égaux en bonté. Cela serait vrai encore si le peuple pouvait étudier aussi utilement la science du gouvernement que les plus riches ; cela serait vrai encore si parmi le peuple l'intérêt particulier y cédait plus souvent que chez les grands à l'intérêt public. Pour une bonne démocratie il y faudrait six ou sept classes supérieures et inférieures de politiques habiles qui fûssent parvenus par le scrutin de la plus basse classe à la plus haute ; toutes ces classes rassemblées pourraient représenter utilement le peuple pour faire de nouveaux règlements, de nouveaux établissements et pour créer de nouveaux subsides. Mais, sans cela, je ne suis pas plus pour la démocratie que pour nos monarchies ordinaires telles qu'elles sont encore imparfaites par rapport à la plus grande utilité publique. »

En réalité, l'abbé de Saint-Pierre a voulu faire avant toute chose *œuvre pratique* et il n'a pas pris le temps d'esquisser *in abstracto* un système politique comme allaient en élaborer les philosophes du siècle. Il se contente d'améliorer, de *perfectionner*, comme il dit, le gouvernement de chaque Etat et le moyen le plus simple, le plus expéditif est de se servir de ce qui existe. Aussi va-t-il se baser sur le maintien du *statu quo*, comme il l'avait déjà fait à propos de la paix perpétuelle. Il sera monarchiste en France et en Espagne, républicain à Venise et en Suisse

1. Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal 2337 (57 S. A. F.).

et il imaginera une constitution capable de s'adapter à tous les gouvernements.

Cette constitution, il l'a comparée lui-même à un orgue de barbarie, sur lequel un enfant de dix ans peut jouer un très bel air en tournant une manivelle, sans rien savoir de la musique, et cela par l'effet nécessaire de l'ingénieuse construction de l'instrument [1]. L'abbé a confectionné l'orgue : il se compose de plusieurs parties que nous étudierons dans les paragraphes suivants. Quant à la personne qui tournera la manivelle, doit-elle être un roi, un doge ou un président, cela n'a pas d'importance. Le monarque est-il infirme, jeune ou sans expérience, la régente sans capacité pour les affaires [2] ? On ne s'en apercevra même pas. La machine de l'abbé de Saint-Pierre « ayant une fois son mouvement, agit d'elle-même, se dirige elle-même vers la plus grande utilité publique. L'Etat devient florissant par sa seule bonne constitution [3]. » Qu'est-il besoin après cela de perdre son temps à vouloir passer de la république à la monarchie ou inversement [4] ?

Sans doute on trouvera dans maints endroits de son œuvre et principalement dans ses *Annales Politiques* des dissertations en faveur du droit héréditaire. Dans les *Observations politiques sur le gouvernement des rois de France*, on le verra même qualifier Pépin le Bref d'usurpateur [5] et dire que le concile national de Soissons, les Etats du royaume et la décision des papes ne peuvent couvrir l'injustice de son usurpation. Cette opinion découle très nécessairement non pas des idées monarchiques de l'abbé de Saint-Pierre, mais de son horreur de la guerre civile, « le plus grand malheur dont un Etat puisse être affligé. » Il est pour l'hérédité parce que « dans le droit que donne la naissance seule, tout est disposé de longue main à l'obéissance au fils aîné ou à son fils et par conséquent *à la tranquillité publique* [6]. »

Cela est si vrai que le jour où un bouleversement intérieur

1. *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats*, p. 40.
2. *Ibid.*, p. 199.
3. *Ibid.*, p. 198.
4. *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats*, p. 200.
5. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 68-69.
6. *Annales Politiques*, année 1727.

ne serait plus à craindre dans le royaume, l'abbé accepterait volontiers une monarchie élective. Il suffirait alors de « mettre en œuvre la méthode du scrutin perfectionné dans les élections des rois, pour éviter les cabales intérieures et extérieures qui se font toujours pour l'intérêt particulier au préjudice de l'intérêt général [1]. »

On a divisé en deux classes les philosophes du XVIIIe siècle qui se sont rués à l'assaut du monde féodal en décadence. On a mis d'un côté les novateurs qui aspiraient — consciemment ou inconsciemment — au bouleversement total de l'organisation politique du royaume ; et de l'autre les *réformateurs*, esprits plus modérés qui, sans réclamer la destruction de l'édifice, demandaient d'importantes réparations. Faut-il placer l'abbé de Saint-Pierre dans la catégorie des novateurs et dire, comme on l'a fait, qu'il était « un des écrivains les plus novateurs du XVIIIe siècle qui en compte tant [2] ? » Nous verrons que oui.

Mais ce n'est pas un révolutionnaire, ou s'il l'est, c'est à son insu. La révolution et la guerre civile sont trop proches parentes pour qu'il ne les confonde pas dans une commune haine. En cela, au surplus, il est bien de son époque ; les esprits les plus hardis ne prétendront demander comme lui que des réformes compatibles avec les principes de l'ancien régime et Camille Desmoulins pourra écrire un demi-siècle plus tard, en songeant à cette tendance d'esprit qui persistera jusqu'aux premiers jours de la Révolution : « Nous n'étions peut-être pas à Paris dix républicains le 12 juillet 1789. »

Si nous revenons à la comparaison qu'établissait l'abbé de Saint-Pierre entre sa machine gouvernementale et un orgue de barbarie, on aperçoit quels résultats désastreux se produiraient si, au lieu d'un seul enfant, il y en avait plusieurs à vouloir tourner la manivelle. Tandis qu'ils se disputeraient, un coup mal dirigé fausserait les rouages de l'instrument et l'orgue ne tarderait pas à s'arrêter. Aussi, d'après l'abbé de Saint-Pierre, la souveraineté doit-elle être attribuée à un seul homme ou à un seul conseil. Il est nettement hostile au principe de la séparation

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 69.
2. L. Ameline, *op. cit.*, p. 29.

des pouvoirs que Montesquieu devait poser quelques années plus tard. « Il n'y a rien de pire qu'une autorité partagée, dit-il, car si une partie des associés n'est pas suffisamment subordonnée à une autorité supérieure, c'est une source des guerres civiles et les guerres civiles la source du renversement des Etats. Le gouvernement républicain lui-même ne peut être fondé que sur l'unité d'autorité et cette unité doit résider dans l'avis qui passe à la pluralité des voix du conseil suprême [1]. »

De même il critique vivement les institutions de l'Angleterre, le régime des assemblées représentatives et le système électif de ce pays [2]. Quant aux états généraux, il est d'accord avec Saint-Simon et presque tous ses contemporains pour les regarder comme une assemblée d'ignorants ou d'esprits vulgaires : « Quelle nouvelle lumière peut-on attendre dans la politique d'une multitude de gens qui, pour la plupart, n'en ont étudié aucune partie et parmi lesquels, comme parmi le peuple, dominent ceux qui ont le plus d'éloquence naturelle sans aucune solidité ? » Voltaire allait traduire en vers cette opinion quelques années plus tard dans la Henriade :

« ..... De mille députés, l'éloquence stérile
« Y fit de nos abus un détail inutile,
« Car de tant de conseils l'effet le plus commun
« Est de voir tous nos maux sans en soulager un ».

Ce que l'abbé de Saint-Pierre propose, ce sont des conseils pour aider le roi dans sa tâche et même pour le remplacer au besoin. Il a exposé sa théorie dans le *Discours sur la Polysynodie* paru en 1718 et dans le *Projet pour perfectionner le gouvernement des états* qui ne fut édité qu'en 1733.

II

A peine investi de la régence, le duc d'Orléans avait résolu de donner au gouvernement une forme nouvelle. Cédant aux ins-

1. *Observations sur le ministère général. (Ouvrages de politique et de morale*, t. VI, p. 13).

2. *Observations sur les quatre principaux défauts du gouvernement d'Angleterre. (Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 141 et suiv.).

tances presque unanimes de la nation, il voulut concilier l'autorité avec des formes administratives moins absolues et abolir le despotisme du règne précédent. Un projet était déjà tout préparé : celui de Saint-Simon, *approuvé*, disait l'auteur, *par Mgr le duc de Bourgogne*. Il s'agissait d'introduire la noblesse dans l'administration, « avec la dignité et l'autorité qui lui convenait », de lui livrer le gouvernement et de créer une aristocratie administrative. C'est dans ce dessein que Saint-Simon avait imaginé l'institution des conseils, « cet objet idolâtré des esprits creux de l'ancienne cour », selon le mot insolent du cardinal Dubois.

Le régent, après avoir songé un moment à imiter la constitution anglaise, adopta les conseils créés par Saint-Simon, mais y introduisit les magistrats afin de balancer l'influence de la noblesse. Sous l'autorité suprême du conseil de régence, il instituait six conseils : Celui des affaires ecclésiastiques présidé par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, celui des affaires étrangères présidé par le maréchal d'Uxelles, celui des finances présidé par le maréchal de Villeroy puis par le duc de Noailles, ceux de la guerre, de la marine et de l'intérieur présidés par les maréchaux de Villars et d'Estrées et par le duc d'Antin.

On a sévèrement jugé l'institution du Régent. Les uns, partisans du pouvoir absolu, y voient une diminution de l'autorité royale — on l'appelait par dérision les soixante-dix ministères, — les autres, ennemis systématiques de l'ancienne monarchie, l'attaquent comme une tentative de domination oligarchique. Le plus juste reproche qu'on a pu leur faire, c'est de confondre la délibération et l'exécution. « Autant, dit d'Argenson, les conseils peuvent être utiles quand ils sont dirigés, que les questions qui leur sont soumises ont été d'avance préparées par l'autorité et que celle-ci décide souverainement après les avoir consultés, autant ils sont dangereux lorsqu'au lieu de leur laisser le soin d'éclairer le pouvoir on le leur abandonne tout entier. Alors ils dégénèrent en vraie *pétaudière* : on tracasse, on dispute, personne ne s'entend, et il n'en résulte que désordre et anarchie. »

Ce qui est certain aussi, c'est que les *conseils* furent en butte à une sourde hostilité... hostilité tellement forte que l'institution allait tomber pour faire place à un Dubois et à un Law d'abord, à une Pompadour et à une Dubarry un peu plus tard.

Au commencement de mai 1718, quand parut le *Discours sur la Polysynodie*, les conseils n'étaient qu'à quelques mois de leur abolition puisqu'elle date du 24 octobre de la même année. Il n'était pas besoin d'être prophète pour le prévoir. D'Argenson a même prétendu que l'abbé de Saint-Pierre avait été chargé par le Régent de leur donner une sorte d'extrême-onction et de prononcer sur leur tombe l'oraison funèbre de circonstance.

L'hypothèse ne parait pas vraisemblable. Saint-Simon, qui s'est étendu sur le *furieux bruit* que fit alors la *Polysynodie* et qui était bien renseigné, dit que l'abbé « donna l'essor à son imagination en faveur du bien public » et suivit son propre mouvement. D'ailleurs, si jamais le Régent avait demandé l'apologie d'un système qu'il devait supprimer — ce qui est étrange — le panégyriste a pris de singuliéres libertés avec son programme. Rousseau nous fait remarquer fort justement que l'abbé « tournait avec assez d'adresse en objections contre son propre système les défauts à relever dans celui du Régent, et que, sous le nom de réponses à ces objections, il montrait sans danger et ces défauts et leurs remèdes [1] ».

Ce qui est vrai, c'est que l'abbé voyait une excellente occasion d'éclairer « les bons Français » sur leurs véritables intérêts ; voilà pourquoi il parla. Beaucoup disaient : le gouvernement des conseils est déplorable, bon tout au plus pour les esprits creux et bâti sur des rêveries [2]. Supprimons-le et rétablissons l'ancien état de choses. A quoi l'abbé répondit : le gouvernement actuel est déplorable, j'en conviens, mais celui que vous préconisez est pire encore. Le mieux est de prendre un troisiéme parti que voici : gardez l'institution des conseils, et apportez-y toutes les modifications nécessaires pour enrayer les abus. Ces modifications, j'ai pris la peine de les noter, et je les abandonne à vos réflexions.

Aussi, au début de l'ouvrage, il va montrer qu'à tout prendre « la Polysynodie ou pluralité des conseils est la forme du minis-

1. *Jugement sur la Polysynodie de l'abbé de Saint-Pierre.*

2. Cf. *Les représentations adressées au Régent, le 7 février* 1718, *sur les inconvénients des conseils, par le parlement de Paris. (Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIe siècle*, publiées par Jules Flammermont, t I, 1715-1752. Paris, 1888).

tère la plus avantageuse pour un roi et pour son royaume [1] ». « Il ne faut pas penser, dit-il [2], que si une Polysynodie particulière est défectueuse, surtout dans les premières années de son établissement et dans un royaume où presque tout est bouleversé quand elle y a été introduite, la Polysynodie en général ne soit pas infiniment préférable au *vizirat* [3]. » Puis il se hâte d'ajouter : « Un établissement aussi vaste, qui n'a point encore eu dans le monde d'excellent modèle, ne peut pas en si peu de temps acquérir la perfection ; et c'est en partie pour donner quelques idées propres à le perfectionner que j'ai entrepris cet ouvrage... J'ai tâché d'en éclaircir la matière dans le dessein de contribuer autant qu'il est en mon pouvoir, à perfectionner un si bel établissement. » Comme le dit J.-J. Rousseau dans le *Jugement sur la Polysynodie*, l'abbé de Saint-Pierre voulait modifier un gouvernement qui déclinait et « lui rendre cette vigueur universelle qui met, pour ainsi dire, toute la personne en action ».

Il propose d'abord d'ajouter deux nouveaux conseils à ceux qui fonctionnent déjà : l'un pour la justice, l'autre pour le commerce. (Ses projets *pour diminuer le nombre des procès* et *pour perfectionner le commerce en France* nous font connaître l'attention qu'il prêtait à ces deux matières qu'on traitait alors avec beaucoup trop de négligence.) Le système de la Polysynodie comportait donc huit conseils chargés, comme ceux du Régent, de discuter, de délibérer, d'adopter ou de rejeter à la majorité chaque affaire : justice, police — et par police le XVIIIe siècle entend tout ce qui correspond à notre ministère de l'intérieur — finances, commerce, affaires étrangères, guerre, marine, affaires de religion.

Mais à cette modification secondaire il faut en ajouter deux autres ; et celles-là étaient si importantes que Rousseau pouvait écrire [4] sans exagérer : « Ce n'est rien moins qu'une révolution dont il est question dans la Polysynodie. »

1. Le titre complet de l'ouvrage est : *Discours sur la Polysynodie, où l'on démontre que la Polysynodie ou la pluralité des conseils est la forme de ministère la plus avantageuse pour un roi et pour son royaume.*

2. *Discours sur la Polysynodie. Préface.*

3. L'abbé de Saint-Pierre appelle *vizirat* le gouvernement confié à un seul ministre auquel le roi donne toute son autorité. Ainsi en Turquie, et en France sous les rois fainéants avec les maires du palais et sous Louis XIII avec Richelieu.

4. *Jugement sur la Polysynodie de l'abbé de Saint-Pierre.*

Non content d'ouvrir les conseils à la noblesse et à la magistrature, l'abbé de Saint-Pierre demandait en effet de soumettre les membres de ces conseils à l'élection : *ils auraient eu le droit de se recruter eux-mêmes.* Il lui paraissait évident que si les conseils n'étaient remplis que des créatures des ministres il n'y aurait point de liberté réelle et de réforme sérieuse.

L'abbé va encore plus loin en instituant un conseil général ou *conseil suprême* destiné à être « le centre, le soutien, l'âme et le lien de tous les conseils particuliers », c'est-à-dire à tenir la place du roi, à penser et à travailler pour lui, à le suppléer lorsque la maladie, la minorité, les veilles ou l'aversion du travail l'empêchent de « faire ses fonctions ». Il invente la formule que M. Thiers devait rendre fameuse : le roi règne et ne gouverne pas. « Si par miracle, dit Rousseau, qui résume les idées de l'abbé, quelque grande âme peut suffire à la pénible charge de la royauté, l'ordre héréditaire établi dans les successions et l'extravagante éducation des héritiers du trône fourniront toujours deux imbéciles pour un vrai roi. Il y aura des minorités, des temps de délire et de passion qui ne laisseront souvent à la tête de l'Etat qu'un simulacre de prince. Il faut cependant que les affaires se fassent. Chez tous les peuples qui ont un roi, il est donc absolument nécessaire d'établir une forme de gouvernement qui se puisse passer du roi, et dès qu'il est posé qu'un souverain peut rarement gouverner par lui-même, il ne s'agit plus que de savoir comment il peut gouverner par autrui, c'est à résoudre cette question qu'est destiné le discours sur la polysynodie [1]. »

« Un conseil, ajoute l'abbé, n'est point sujet aux défaillances des rois ; il n'est jamais infirme, il ne vieillit point, il est toujours laborieux et intelligent. Il n'y a pas à craindre avec lui ces temps calamiteux si communs dans les monarchies. » Quant au monarque il n'aura à intervenir que « dans les grandes circonstances, dans les affaires extraordinaires » en sa qualité de *dictateur-né.*

C'est, pour employer le terme de l'abbé lui-même, le régime de l'*aristomonarchie* ou encore ce que Rousseau appelle le gouvernement subordonné ou le gouvernement en sous-ordre. Le monarque reste toujours absolu. Nous disions au début de ce chapitre que l'abbé de Saint-Pierre n'a pas songé à remplacer

1. *Abrégé du traité de la Polysynodie.*

la royauté par la république ; il n'a même pas proposé d'édifier une monarchie constitutionnelle au lieu d'une monarchie absolue. Comme il veut mettre le gouvernement entre les mains des plus sages, à quoi bon une opposition qui n'aurait d'autre résultat que de gêner la manœuvre des pilotes et d'exposer le navire à se briser contre les écueils ! Son idéal de gouvernement c'est le *despotisme éclairé* que l'on retrouve au XVIIIe siècle dans les œuvres de Voltaire, de d'Argenson, et de Grimm et dans celles de d'Aguesseau et de Turgot. On y sent, dans une certaine mesure, l'inspiration de Fénelon, qui avait rêvé d'une monarchie à l'image de la famille, « où le père ne décide pas de tout despotiquement... et consulte ses enfants les plus âgés et les plus sages [1] ». Mais aucun n'est allé, comme l'abbé, jusqu'à vouloir enlever au roi toute la réalité du pouvoir pour en faire un être sinon inutile du moins condamné à un rôle purement représentatif ou décoratif. A ce point de vue, l'auteur de la Polysynodie est bien l'un des plus novateurs parmi les philosophes politiques du XVIIIe siècle.

L'abbé de Saint-Pierre s'est plu à décrire minutieusement tous les avantages de son système. Il a d'abord compris que le danger était du côté des vizirs et des sultanes, c'est-à-dire du côté des ministres et des favorites qui allaient mener la France à l'orgie politique, financière et morale de la régence avant d'ajouter à son histoire pendant le règne de Louis XV des pages que l'on voudrait déchirer. Nous sommes à l'époque où Lesage vient de faire paraître son *Gil Blas* et de montrer comment, quand on manque de scrupules, en même temps que de naissance, on réussit à faire son chemin. Il suffit de passer, comme dit Brunetière [2], par le canal de la domesticité. Alberoni et Dubois éloignent la noblesse du gouvernement et l'on comprend la remarque de Rousseau : « Un homme de naissance, dit-il, qui n'a pour cette foule de valets que le mépris qu'ils méritent, dédaigne d'entrer en concurrence avec eux dans la même carrière et le gouvernement de l'état est toujours prêt à devenir la proie du rebut de ses citoyens [3]. » La polysynodie perfec-

1. *Essai philosophique sur le gouvernement civil*, XV.
2. *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française*, 3e série, p. 94.
3. *Abrégé du discours sur la Polysynodie.*

tionnée, en établissant dans l'administration civile « des grades honnêtes », permettait de rapprocher la noblesse des affaires et de donner non plus à la bassesse, mais au mérite, la direction du gouvernement. De plus, elle enlevait aux femmes le pouvoir qu'elles avaient usurpé, car il est plus facile à une intrigante de placer un vizir que cinquante conseillers et de séduire un homme que tout un collège.

Le régent avait eu l'idée de faire circuler les départements entre les membres du conseil des finances. L'abbé de Saint-Pierre propose d'étendre cette disposition à tous les conseils pour prévenir les malversations des commis « qui, changeant de bureaux avec leurs maîtres, n'auront pas le temps de s'arranger pour leurs friponneries aussi commodément qu'ils le font aujourd'hui » ; pour faire disparaître la routine et pour ménager plus d'égalité dans le pouvoir. Elle empêchait aussi les présidents des conseils de rester trop longtemps au même poste et de devenir par la suite des *demi-vizirs*, c'est-à-dire des ministres à la Richelieu ou à la Mazarin.

La polysynodie avait encore d'autres avantages. Une assemblée nombreuse et éclairée aurait donné plus de lumières au roi qu'un ministre général. Le monarque lui-même eût été plus apte aux affaires car il n'aurait pu assister aux conseils sans s'en instruire. En un mot, les bienfaits de la polysynodie devaient être la prédominance de l'intérêt général sur l'intérêt particulier et « l'augmentation des lumières chez les gouvernants. »

L'abbé de Saint-Pierre a fait remarquer que l'exécution de son plan n'était pas applicable en tout temps. Il y a des moments de crise où les conseils permanents doivent céder la place à des commissions extraordinaires. Ainsi, quand les finances sont dans un certain désordre, il faut nécessairement les confier à un seul homme, à un Rosni ou à un Colbert. « Ce qui signifierait, dit Rousseau, que les conseils ne sont bons que pour faire aller les affaires quand elles vont toutes seules. »

La remarque de l'abbé est en effet bizarre ; l'auteur s'en est excusé lui-même quelques années plus tard. Le Discours sur la Polysynodie, écrira-t-il en 1733, « n'était qu'une première ébauche très imparfaite, mal digérée, où il y a plusieurs vues fausses et plusieurs expressions peu exactes et qui ont donné lieu à des interprétations entièrement opposées à mes inten-

tions [1]. » C'est peut-être aussi, parce qu'il n'était qu'une ébauche, que le discours sur la polysynodie est un des mieux écrits parmi les ouvrages de l'abbé. Rousseau l'a prétendu [2] et il pourrait bien avoir raison.

III

Cette ébauche, l'abbé l'a reprise pour la modifier et la continuer dans son *Projet pour perfectionner le gouvernement des états* [3]. « Ce qu'il y avait de bon dans le *discours sur la polysynodie* a été mis dans ce projet où le système est présentement éclairci, rectifié et comme il est bien lié et que les fondements en sont bien démontrés, il se perfectionnera de règne en règne lorsque, pour le bonheur des états d'Europe, quelque souverain aura commencé à intéresser les ministres pour en faire l'essai [4]. »

Au lieu des huit conseils qu'il proposait dans la Polysynodie, l'abbé de Saint-Pierre se contente de conseils facultatifs ou de bureaux auprès de quatre ministères. Les deux premiers de ces ministères devaient s'occuper des affaires « du dedans », le troisième des « affaires du dehors », c'est-à-dire des relations avec les puissances étrangères, le dernier, supérieur aux autres, eût été le ministère général. Quant aux conseils, leur rôle se bornait désormais à donner des avis. Voilà les modifications...

Les additions sont plus importantes car c'est dans cet ouvrage que sont exposées les théories de l'abbé de Saint-Pierre sur l'académie politique et sur la méthode du scrutin perfectionné... théories qu'il aurait suffi d'appliquer pour amener l'âge d'or !

La paix perpétuelle n'était que *l'éclaircissement* du projet de

1. *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats*, p. 94.

2. *Jugement sur la polysynodie de l'abbé de Saint-Pierre.*

3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. III. Dans *l'épître au roi*, placée en tête de l'*Abrégé du Projet de Paix Perpétuelle* (édit. de 1729) il écrit : « J'espère, dans peu, vous présenter l'éclaircissement d'un merveilleux plan de gouvernement que l'on attribue à votre illustre père, prince très éclairé, très laborieux et très bienfaisant. Il contient deux moyens propres pour gouverner avec une grande facilité et cependant avec un très grand succès. »

4. *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats*, p. 94.

Henri IV. Ici, l'abbé va se placer sous l'égide du duc de Bourgogne, car, suivant le mot de Voltaire [1], il ressemblait aux anciens législateurs qui disaient avoir reçu leurs lois de la bouche des demi-dieux. « C'est dans l'établissement de l'académie politique et dans l'établissement du scrutin perfectionné, dit-il au début de l'ouvrage [2], que consistait la forme de gouvernement que l'on attribue au duc de Bourgogne. » Il ajoute même un peu plus loin, avec non moins d'assurance, que ces projets ont été retrouvés dans les papiers du prince.

Voltaire s'est chargé de faire tomber la légende. « On remontra à l'abbé de Saint-Pierre qu'il était faux que dans les papiers du duc de Bourgogne on en eût trouvé un seul qui eût le moindre rapport à ces romans politiques, qu'il n'était pas permis d'abuser ainsi d'un nom si respectable et de mentir si grossièrement pour autoriser les chimères [3]. »

L'abbé dut répondre en s'excusant : « Je n'en ai de preuves que des ouï-dires vraisemblables. C'était un prince très appliqué à la science du gouvernement, plein de bonnes intentions, qui demandait aux hommes les plus vertueux et les plus habiles des mémoires pour bien gouverner qu'il mettait à part, apostillait de sa main ceux qu'il approuvait pour les relire et pour les perfectionner... De là sont nées apparemment les opinions qu'il eût exécuté ces beaux projets si une mort précipitée ne l'eût empêché de régner. Je n'ai donc sur cela que des ouï-dire... etc [4]. »

On pourrait répliquer à l'abbé de Saint-Pierre, conclut très justement Voltaire, que ces prétendus ouï-dires n'avaient pas le moindre fondement et qu'il les inventait pour s'autoriser

1. L'abbé de Saint-Pierre, dit Voltaire, d'ailleurs excellent citoyen, s'y prenait d'une autre façon pour faire goûter ses idées... Il les appuyait du suffrage du duc de Bourgogne et prétendait que ce prince avait toujours été occupé du scrutin perfectionné, de la paix perpétuelle et du soin d'établir une ville pour la diète européenne, ou européane ou europaine. Il ressemblait aux anciens législateurs qui disaient avoir reçu leurs lois de la bouche des demi-dieux. » *(Doutes sur le testament du cardinal de Richelieu,* Edit. Moland, t. XXV, p. 307).

2. *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats,* p. 10.

3. *Défense de Louis XIV contre les* Annales politiques *de l'abbé de Saint-Pierre.* (Extrait des *Fragments sur l'histoire générale*). Edit. Moland, t. XXIX, p. 267.

4. *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats,* p. 191 et 192.

d'un grand nom. Il ne tenait qu'à M. Caritidès [1] d'attribuer ses projets à Louis XIV [2].

Pour en revenir à la théorie de l'abbé de Saint-Pierre, il s'agissait de montrer au lecteur « une chose de la dernière importance, c'est qu'avec le secours de l'académie politique et du scrutin perfectionné, une régente ordinaire et par conséquent un roi peu habile et peu laborieux gouvernerait l'Etat avec beaucoup plus de succès que le prince le plus intelligent, le plus laborieux, le plus bienfaisant, ne pouvait jamais le gouverner sans un pareil secours [3]. »

L'académie politique, composée de quarante membres, se recrutait dans trois compagnies d'*étudiants politiques*, de trente membres chacune, pris dans la magistrature, dans la noblesse et dans le clergé. Le tiers-état en était par conséquent exclu. Chacune de ces compagnies devait nommer au scrutin trois membres entre lesquels le roi en choisissait un et ainsi de suite jusqu'à ce que le nombre des quarante académiciens fût atteint. En cas de vacance, on recourait au même procédé [4].

L'académie politique une fois constituée avait un double rôle. D'abord elle examinait les mémoires renfermant des vues ou des inventions nouvelles dans le domaine des sciences du gouvernement et récompensait leurs auteurs. En second lieu, elle était destinée à pourvoir au recrutement des conseils.

Aux yeux de l'abbé de Saint-Pierre, le bonheur de l'Etat dépend de son progrès en politique et il faut essayer de diriger le plus possible les esprits cultivés vers la science du gouvernement. « Veux-tu faire croître le mérite, dit un proverbe persan, sème la récompense. » L'académie politique aura précisément ce rôle « de démêler les bons mémoires des mauvais, de juger du degré d'utilité de chaque projet et par conséquent de la grandeur de la récompense » à donner à l'inventeur [5]. L'abbé propose d'attribuer à l'auteur d'un bon projet une rente annuelle de

1. Personnage des *Fâcheux*, III, II.
2. *Défense de Louis XIV contre les* Annales politiques. (Edit. Moland, t. XXIX, p. 269).
3. *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats*, p. 10.
4. *Ibid.*, p. 13.
5. *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats*, p. 22.

vingt ans, « qui sera la deux centième partie de l'utilité annuelle qu'il procurera à l'Etat [1] ». Ceux qui auront été appelés à juger le projet : le rectificateur académicien, le rapporteur du conseil et le ministre doivent également se partager une rente de vingt ans égale à celle qui sera due à l'inventeur, car, sans récompense suffisante, il n'y aurait aucune sûreté d'avoir des rectificateurs laborieux et constants [2].

C'est alors que les « grandes récompenses promises feraient travailler tous les jours pour l'utilité publique non seulement plus de trois cents génies de la première classe, mais encore quatre fois davantage d'esprits de la seconde classe au perfectionnement continuel de la science du gouvernement ; et à l'exemple de la France les autres esprits de la première classe des nations d'Europe s'y appliqueraient presque tous et chaque nation profiterait ainsi des découvertes l'une de l'autre [3]. »

Bien qu'elle soit exposée d'une façon bizarre, la proposition de l'abbé de Saint-Pierre méritait de retenir quelques instants l'attention. N'y a-t-il pas quelque analogie avec l'académie des sciences morales et politiques qui distribue chaque année des prix de diverse importance aux auteurs des mémoires sur la science du gouvernement !

Pour le recrutement des conseils, la « merveilleuse méthode du scrutin » entrait en jeu. L'académie proposait au roi des candidats tirés de son sein pour les places d'intendants et de maîtres des requêtes et ceux-ci, maîtres des requêtes et intendants, divisés en compagnies, présentaient les conseillers qui choisissaient eux-mêmes les ministres. Le roi, cependant, n'était pas lié par la présentation. Il faut remarquer aussi que ce n'étaient pas les inférieurs, mais les égaux, qui choisissaient.

L'abbé de Saint-Pierre trouve son système si avantageux qu'il propose de l'appliquer non seulement aux fonctions supérieures du gouvernement mais encore à tous les degrés de la hiérarchie civile et militaire [4].

1. *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats*, p. 22.
2. *Ibid.*, p. 24.
3. *Ibid.*, p. 23.
4. On retrouve quelque chose d'analogue dans une loi de la Constituante du 23 septembre et du 23 octobre 1790. Cette loi règle, sauf pour les grades supérieurs, l'avancement dans l'armée par la présentation des égaux. En 1870, les mobiles choisissaient leurs chefs et sous la législation

Cette méthode du scrutin repose sur une observation psychologique assez sûre. « Il est certain que trente pareils qui vivent dans un même lieu, qui se rencontrent souvent ou à table ou dans les conférences, comme trente lieutenants, trente capitaines d'un même régiment, trente conseillers d'une même compagnie se comparent plus souvent entre eux et connaissent mieux que personne les degrès de leurs qualités, de leurs talents et de leurs défauts par rapport au service de la nation [1]. »

Il y a à craindre les cabales, mais, pour les éviter, on devra faire surveiller les scrutins par des commissaires qui « ne manqueront pas de remettre à chaque élection devant les yeux des électeurs, que si dans chaque élection de cette année et des années suivantes chaque électeur et chaque indicateur fait son devoir de bon citoyen pour nommer celui qu'il croit le plus capable de bien servir la patrie sans avoir attention ou à ses inclinations ou à ses aversions particulières, toute la nation en ressentira bientôt des effets avantageux [2]. »

Il y a à redouter aussi les ministres et les favoris nécessairement hostiles à une constitution qui leur ferait perdre « considérablement de leur autorité, de leur crédit et de leur fortune, soit pour eux, soit pour leurs enfants, soit pour leurs parents et pour leurs amis [3]. » C'est même la plus grosse objection que l'abbé aperçoit et, pour la résoudre, il demande « que les rois commencent par dédommager actuellement leurs ministres et même leurs favoris, s'ils en ont, par une grosse pension actuelle donnée dès à présent à eux, à leurs enfants et petits-enfants ou héritiers durant quatre-vingts ans, afin que, loin de craindre ces établissements, ils les désirent au contraire très fortement. Or, ajoute-t-il, des établissements que le roi, les ministres et les sujets désireraient fortement ne seraient-ils pas facile à exécuter [4] ? »

actuelle, dans chaque régiment, les adjudants doivent proposer eux-mêmes chaque année au ministre de la guerre celui d'entre eux qu'ils jugent susceptible de devenir officier sans avoir à passer par une école d'instruction.

1. *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats*, p. 28.
2. *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats*, p. 141.
3. *Ibid.*, p. 24.
4. *Ibid.*, p. 25.

L'Académie politique et le scrutin perfectionné une fois établis dans le royaume, voyez comme la tâche du monarque serait simple et facile. Pour les règlements et les établissements nouveaux, — qui seraient nécessairement très avantageux à l'Etat, puisqu'ils auraient passé aux bureaux consultatifs de chaque ministère, — il lui suffirait de vérifier les souscriptions du bureau. Pour le choix des ministres chargés d'appliquer ces règlements, comment pourraient-ils ne pas être excellents, puisqu'ils auraient été « choisis eux-mêmes par scrutin entre les meilleurs conseillers d'Etat, choisis eux-mêmes par scrutin entre les meilleurs intendants, choisis eux-mêmes par scrutin entre les maîtres des requêtes les plus intelligents, les plus laborieux et les plus vertueux, choisis eux-mêmes par scrutin entre les excellents académiciens politiques [1]. »

De même pour les emplois publics, le monarque n'aurait besoin que de voir la signature des commissaires sur le procès-verbal du scrutin et d'ordonner aux ministres d'expédier les brevets de nomination conformément à ces résultats, chose qui ne demande ni beaucoup d'application, ni beaucoup d'esprit ; et cependant toute la science du gouvernement est là [2] !

Les avantages du système une fois établis, l'abbé de Saint-Pierre passe aux objections qu'il va réfuter. (C'est le même plan qu'il avait déjà suivi dans le projet de paix perpétuelle). Nous nous bornerons à noter les plus intéressantes.

De quoi s'occupera un monarque intelligent et laborieux si, comme vous le prétendez, la machine politique fonctionne toute seule ? L'abbé répond : D'abord il pourra être un Salomon qui fera lui-même des découvertes et ensuite, dans les plus belles machines politiques il y a toujours quelque chose à raccommoder, quelque ressort à fortifier, quelque roue mal engrenée ; ce sera le rôle du roi de faire ces réparations et d'entretenir la manivelle pour empêcher tout grincement [3].

Comment estimer le profit annuel d'une invention politique, demandera quelque contradicteur ? Une machine industrielle peut être appréciée facilement en argent, mais à l'égard des découvertes en politique, il est impossible d'en estimer au juste

1. *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats*, p. 37.
2. *Ibid.*, p. 38.
3. *Ibid.*, p. 81 et suiv.

l'utilité... Il n'est rien de plus simple, au contraire, dit l'abbé. Prenons par exemple un bon projet comme celui que j'ai fait pour perfectionner l'éducation. « Qu'on sache combien cent mille pères de famille donneraient d'argent par an pour être sûrs d'avoir des enfants dix fois plus raisonnables, plus justes, plus patients, plus polis, plus bienfaisants, plus appliqués à bien réussir dans leur profession, on saura ce qu'un bon règlement, ce qu'un bon établissement sur l'éducation apportera d'utilité à ces cent mille pères de famille ; qu'on sache ce qu'ils donneraient par an eux et les autres citoyens pour avoir des camarades et des voisins dix fois plus justes et plus bienfaisants, on saura en revenu annuel l'estimation de l'utilité de ce règlement [1]. »

Au lieu de donner aux ministres de grosses pensions, vous feriez peut-être mieux de changer leurs mœurs. Et l'abbé de répondre : Assurément, mais mon système est plus court et plus facile ; or il est nécessaire d'agir promptement [2].

On mène l'Etat à la banqueroute s'il faut donner tant de rentes à tant de découvreurs ! Votre calcul est faux, reprend l'abbé, il pèche par la base. En effet, plus les différents biens de l'Etat seront augmentés, grâce à ma méthode, plus l'Etat s'enrichira. Cinquante ans après l'établissement de l'académie politique et du scrutin, la valeur des états sera doublée ou triplée, tant par la diminution des maux journaliers [3] que par l'augmentation de diverses espèces de biens et de plaisirs. Or l'Etat ne devra qu'un vingtième de l'augmentation et encore en rente viagère : c'est une opération très avantageuse.

Ne nous demandons pas si le projet était séduisant. Il n'est pas douteux qu'il y aurait eu quelque chose de changé en France si, du haut en bas de l'échelle administrative, la faveur et l'intrigue avaient fait place au mérite, à l'intelligence et au travail. C'était bien là le but que poursuivait l'auteur du scrutin perfectionné. Sans croire, avec l'optimiste abbé, que sa méthode eût amené l'âge d'or, on peut dire qu'elle eût constitué une heureuse

1. *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats*, p. 97.
2. *Ibid.*, p. 115.
3. *Ibid.*, p. 102.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE

innovation en établissant une sélection équitable entre les individus et en mettant sur le pavois des hommes de valeur. Elle aurait évité la sélection à rebours qui allait fleurir sous Louis XV et elle aurait mis fin à la vénalité et à l'hérédité des charges, une de ces plaies de l'ancien régime qui allait être parmi les principaux agents de sa chûte [1].

Ne nous demandons pas davantage si le projet était hardi et courageux. Il fallait avoir l'âme dont parle le poète, cuirassée d'un triple airain, pour s'élever avec une pareille indépendance contre les abus. Dans une saisissante image, Taine compare la France d'alors à une vaste écurie « où les chevaux de race ont double ou triple ration pour être oisifs ou ne faire que demi-service, tandis que les chevaux de trait font le plein service avec une demi-ration qui leur manque souvent. Encore faut-il noter que parmi ces chevaux de race il est un troupeau privilégié qui, né auprès du râtelier, écarte ses pareils et mange à pleine bouche, gras, brillants, le poil poli et jusqu'au ventre en la litière, sans autre occupation que de toujours tirer à soi. Ce sont les nobles de cour qui vivent à portée des grâces, exercés dès l'enfance à demander, obtenir et demander encore, uniquement attentifs aux faveurs et aux froideurs royales, pour qui l'Œil de bœuf compose l'univers [2]. »

Cette écurie, en nouvel Hercule, l'abbé de Saint-Pierre eût voulu la nettoyer ; mais il entreprenait une tâche qui dépassait ses forces. « Quand tous les avantages du nouveau plan seraient incontestables, dit Rousseau [3], quel homme de sens oserait entreprendre d'abolir les vieilles coutumes, de changer les vieilles maximes et de donner une autre forme à l'Etat que celle où l'a successivement amené une durée de treize cents ans ! »

Depuis lors, la Révolution a passé, qui a fait table rase des institutions et ouvert à tous les citoyens, sans distinction d'origine, les carrières et les emplois publics. S'est-elle inspirée de la « merveilleuse » méthode de l'abbé de Saint-Pierre ? Il semble

1. L'abbé était bon prophète : « Ce sera un jour une des principales causes du bouleversement de la monarchie, écrit-il, si quelque roi par sa sagesse ne remédie promptement aux grands maux causés par la vénalité des charges et des emplois. » *(Annales politiques*, t. I, p. 65).

2. *Ancien Régime*. Edit. in-12, t. I, p. 100.

3. *Jugement sur la Polysynodie de l'abbé de Saint-Pierre.*

que oui, car la constitution consulaire du 22 frimaire an VIII a organisé un système électoral dont la hiérarchie n'est pas sans analogie avec le scrutin perfectionné. Qu'on en juge :

Au plus bas degré de la hiérarchie se trouvent *les assemblées électorales d'arrondissement*, composées des cinq ou six millions de Français majeurs qui n'appartiennent pas à la classe des domestiques.

Ces assemblées désignent un dixième de leurs membres pour former une liste de cinq à six cent mille personnes, dite *liste de notabilités communales*. C'est parmi les membres de cette liste que le gouvernement choisit les fonctionnaires de l'arrondissement et de la commune : maires, sous-préfets, juges de première instance.

A leur tour, les notabilités communales désignent un dixième de leurs membres pour former une seconde liste de cinquante à soixante mille citoyens, celle des *notabilités départementales*. Le gouvernement y prend les fonctionnaires du département : préfets, conseillers généraux, juges d'appel.

Enfin, les notabilités départementales nomment un dixième d'entre elles pour composer la liste des *notabilités nationales* sur laquelle on doit prendre les ministres, les conseillers d'état, les membres du corps législatif, les juges du tribunal de cassation.

La constitution de l'an VIII n'a plus qu'un intérêt historique et depuis son abrogation beaucoup de constitutions ont régi les citoyens français. Mais on n'a plus songé au scrutin perfectionné. Peut-être n'est-elle pas encore sonnée l'heure à laquelle les gouvernants — quelle que soit d'ailleurs la forme de leur gouvernement — renonceront d'eux-mêmes à disposer des emplois publics en faveur de leurs amis et où le népotisme aura cessé d'être une réalité vivante !

Reconnaissons toutefois que les mœurs se sont sensiblement améliorés depuis que le concours a été placé à l'entrée d'une foule de carrières comme moyen de sélection. Entre le système de l'abbé de Saint-Pierre et celui de Diderot — car c'est Diderot qui le premier a eu l'idée du concours — on a donné la préférence à celui-ci. Nous ne devons pas nous en plaindre : il n'est pas de scrutin, si perfectionné qu'il soit, ou l'intrigue ne finisse par prévaloir au détriment du mérite personnel.

IV

Du scrutin perfectionné à la vénalité des charges, la transition est toute naturelle, puisque l'un devait amener nécessairement l'abolition de l'autre. De cette plaie de l'ancien régime, l'abbé s'est occupé à plusieurs reprises et dans plusieurs de ses ouvrages. On ne sera pas surpris d'apprendre qu'il en pense exactement ce qu'en disait un siècle plus tard un de ses compatriotes, originaire comme lui du canton de Saint-Pierre-Eglise, et qui a pris sa place non seulement parmi les économistes, mais aussi parmi les hommes d'Etat : nous voulons parler d'Alexis de Tocqueville [1].

L'institution datait depuis longtemps déjà ; c'était même un de nos meilleurs rois, Louis XII, *le père du peuple*, qui l'avait établie pour subvenir aux frais de la guerre d'Italie et des protestations s'étaient élevées au sein des Etats généraux quand par hasard on les réunissait encore. « Qui vend office vend justice, ce qui est chose infâme », disaient-ils et ils répétaient après Montaigne [2] : « Qu'est-il plus farouche que d'une nation où par légitime coutume la charge de juger se vende et les jugements soient payés à purs deniers comptants et où légitimement la justice soit refusée à qui n'a de quoi la payer. »

Jamais cependant le mal ne fut poussé plus loin que depuis les belles années du règne de Louis XIV, « parce que jamais les besoins d'argent n'avaient été plus grands [3] ». L'abbé de Saint-Pierre avait vu les ministres créer de nouveaux offices aussi grotesques qu'inutiles, tels que les crieurs héréditaires d'enterrements, les vendeurs d'huîtres, les contrôleurs visiteurs des suifs, les contrôleurs des perruques... C'était au point que Saint-Simon pouvait qualifier très justement l'institution de

1. *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 160 et suiv.

2. *Essais*. Livre I, ch. 22. François Hotman assimilait le trafic des offices, que l'on achetait en gros, pour revendre en détail, au commerce des bouchers qui achetaient un bœuf, le dépeçaient, et en vendaient les morceaux. *(Franco Gallia*, ch. XXI. « *Sicut lanii bovem opimum pretio emptum post in macello per partes venditant* ».)

3. Tocqueville, *op. cit.*, p. 161.

« gangrène qui ronge tous les ordres et toutes les parties de l'Etat. »

L'abbé n'avait qu'à s'appuyer sur le bon sens et sur la justice pour attaquer le mal. C'est ce qu'il fit... Laissons-le nous expliquer lui-même les inconvénients de la vénalité militaire[1] : Pour le faire, « rien ne paraît plus propre, dit-il, que de comparer deux armées de trente mille hommes chacune, mais dont l'une n'aura que des officiers qui ont commencé par la vénalité et l'autre dont les officiers auront monté par les degrès de valeur, de vertu et de talent et par scrutin entre trente pareils.

« Il est bon d'observer que, tout le reste étant égal, l'armée qui aura de la supériorité du côté des officiers particuliers aura de la supériorité dans le total. Or qu'est-ce qui rend un officier supérieur à un autre officier ? 1° Plus de courage. 2° Plus de lumière et de capacité. 3° Plus de réflexion sur les expériences. Or, où prendra-t-il cette supériorité ? Et où prendra-t-il cette émulation si la supériorité d'argent ou d'ancienneté l'emporte sur la supériorité du mérite national ?

« Il n'y a personne qui ne sache que le manque de finances dans l'Etat pour récompenser des officiers a porté les ministres à permettre de vendre les charges de magistrature ; que la même disette a rendu vénales très mal à propos les charges de commissaires de marine et autres. La vénalité affaiblit fort nos armées ; mais comment guérir cette plaie qui s'est augmentée tous les jours ? On peut la guérir peu à peu dans douze ou quinze ans : 1° avec la méthode de remboursement par les rentes viagères ; 2° avec la méthode du scrutin perfectionné. »

Au lieu de prier les bénéficiaires des charges d'abandonner la la place purement et simplement, l'abbé demande en effet qu'ils la vendent à un prix dont le montant, fixé par l'Etat, soit assez modique pour que dans les trois mois de la vacance il se trouve facilement quatre concurrents au moins et que « la compagnie puisse choisir celui dont elle attend plus de secours et plus d'honneur. » Il faut avouer que la méthode était très loyale et très sensée, mais quand au mois d'août 1789 l'Assemblée Constituante supprima la vénalité des charges, elle n'eut point recours aux moyens proposés par l'abbé de Saint-Pierre.

1. *Œuvres de politique et de morale*, t. VIII, p. 269.

V

La merveilleuse méthode du scrutin perfectionné, la panacée de tous les maux politiques avait encore pour but de rendre les *titres honorables* — traduisons : les titres nobiliaires — « plus utiles au service du roi et de l'Etat [1] ». « Comme le mérite, les talents et les services rendus à l'Etat sont personnels, les récompenses doivent l'être aussi, dit d'Alembert [2]. Ainsi la famille d'un citoyen, lorsqu'elle n'a d'autre mérite que celui de lui appartenir, ne devrait pas participer aux honneurs qu'on lui rend, si ce n'est autant que cette participation serait elle-même un honneur de plus pour le citoyen. Cette participation devrait-elle donc s'étendre au-delà du temps où le citoyen peut en jouir, c'est-à-dire au-delà de la vie ? Et la noblesse héréditaire, surtout dans les pays où les nobles ont beaucoup de prérogatives, n'a-t-elle pas l'inconvénient de faire jouir des avantages dus au mérite des hommes souvent inutiles ou même nuisibles à la patrie ? »

Ce passage, on dirait que d'Alembert est allé l'emprunter à l'œuvre de l'abbé de Saint-Pierre, tant il résume bien le *Projet pour rendre les titres honorables plus utiles à l'Etat*. Témoin de l'incapacité des nobles maréchaux de France et de l'inutilité des ducs, l'abbé ne proposa rien moins en effet que le titre de noblesse devint personnel et viager. En fait, c'était la suppression de la noblesse qu'il réclamait, car ce qui la constitue c'est le privilège héréditaire ; le noble, suivant l'expression de Beaumarchais, est celui qui s'est donné la peine de naître. Suppression incomplète, cependant, car l'abbé tient compte de l'état des choses et *laisse aux nobles héréditaires actuels tous leurs privilèges*.

Il faut donner les nouvelles lettres de noblesse « à ceux qui ont rendu de plus grands services à l'Etat, et cela se peut mesurer par la comparaison de l'utilité des emplois, et, dans chaque genre d'emploi, à ceux qui *seront élus à la pluralité du scrutin*. J'en dis autant, ajoute-t-il, des titres des Ducs, des Comtes, des Marquis, des Barons, titres qui ne doivent jamais être hérédi-

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. II, p. 121-150.
2. *Œuvres complètes*, t. V, p. 293.

taires, ni attachés à du temps, si l'on veut conserver dans l'Etat cette émulation si importante au service de la nation [1]. »

Il admet même qu'on puisse acheter un titre pour de « l'argent » si la somme est considérable et si « elle procure à l'Etat une plus grande utilité publique que celle qu'ont procuré les autres nobles ». Quant à l'hérédité elle est essentiellement mauvaise, le fils et le petit-fils ne travaillant plus pour l'utilité publique parce qu'ils n'ont plus à attendre de récompense capable de les exciter à bien faire.

C'est contre le titre de duc qu'il a dirigé ses plus violentes attaques : « Autrefois, dit-il [2], les titres honorables n'étaient point distingués des emplois honorables, un duc était un général d'armée comme le mot latin *Dux* le montre. Général d'armée est un titre très honorable parce que c'est un emploi très honorable, et cet officier mérite des honneurs et des distinctions flatteuses parce qu'il est regardé comme un homme choisi avec justice entre les plus vaillants et les plus habiles capitaines pour rendre au péril de sa vie de très grands services à la patrie.

« De là il suit que les généraux d'armée, tels que sont parmi nous les maréchaux de France, devraient être les vrais ducs de France, que ça été une très mauvaise politique de créer des ducs sans emploi, sans fonction de général d'armée, que ça a été une très grande imprudence de créer des ducs héréditaires, et que c'est le comble de l'injustice et de la malhabilité de donner des préséances et des distinctions honorables à la Cour à des personnes qui n'ont aucun mérite distingué envers la nation et de refuser ces distinctions à des maréchaux de France illustres, tels qu'étaient il y a quatre-vingt-dix ans le maréchal de Gassion, le maréchal de Fabert et de notre temps le maréchal de Catinat et le maréchal de Vauban, etc... qui n'ont jamais été ducs. »

« L'hérédité du titre de duc, écrit-il ailleurs, est très nuisible aux Etats... Il est de l'intérêt de ces *fainéants honorés* qu'on ne leur reproche pas leur fainéantise, leur peu de talents et leur vie inutile et oiseuse : ainsi ils jettent autant qu'ils peuvent du mépris sur ceux qui travaillent et cherchent à se distinguer pour

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VII, p. 48. — Cf. Les *Annales Politiques*, t. I, p. 26.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. II, p. 123.

l'utilité de la patrie. Ils prônent autant qu'ils peuvent et attachent une sorte de distinction aux fainéants comme eux qui ne se piquent que d'être agréables à la Cour ou dans le monde, qui raffinent sur les modes, sur les parures, sur les habits, sur les ajustements. »

On peut se demander si ce n'est pas une réponse aux violentes attaques de M. le duc de Saint-Simon contre les Saint-Pierre. La réponse touchait d'autant mieux son but que le fameux annaliste, si entiché et si jaloux, comme l'on sait, de tous les privilèges de la noblesse, si pointilleux sur les rangs et les préséances de son ordre, avait compliqué son système des Conseils de mille détails d'étiquette qui le compromettent à nos yeux par une teinte de ridicule.

L'abbé de Saint-Pierre ne borne pas seulement ses attaques au titre de duc. Il veut également limiter les titres de comte à trente et les attribuer aux lieutenants généraux et ceux de vicomte à soixante. Il réclame aussi la suppression de l'ordre du Saint-Esprit, cet établissement *puéril* d'Henri III. « Le roi y gagnerait plus de quatre cents livres de rente qu'il pourrait employer à des établissements très utiles à la nation, il y gagnerait même d'être dispensé de vaines cérémonies très ennuyeuses [1]. » L'ouvrage se termine par la maxime de Salomon : *Da illi honorem secundum meritum suum.*

Napoléon Ier a repris l'idée de l'abbé de Saint-Pierre en instituant une noblesse militaire avec ses maréchaux ducs et ses généraux comtes. Mais le titre devenait héréditaire. La légion d'honneur se rapprocherait davantage du système de l'abbé de Saint-Pierre, puisque le titre est personnel et viager et qu'il est aussi, en quelque sorte, un brevet de noblesse — brevet bien supérieur à l'autre parce que fondé non plus sur la naissance mais sur le mérite du citoyen.

VI

L'abbé de Saint-Pierre, qui préconisait ardemment l'utilité des mémoires politiques, avait cru devoir en composer lui-même,

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. II, p. 148.

bien que l'académie, qu'il rêvait d'établir, n'existât pas encore pour les couronner. Nous venons d'examiner les plus importants. Il serait trop long d'étudier tous les autres — car ils sont nombreux — d'autant plus qu'ils n'ont pas grand intérêt pour nous. Cependant il faut en excepter trois qui méritent de retenir l'attention : l'idée maîtresse qui les a conçus a été réalisée dans la suite et continue encore de nos jours à s'appliquer. Dans le *Mémoire pour diminuer le nombre des procès* [1], l'abbé de Saint-Pierre s'est fait le champion de l'unification de nos lois. L'opuscule sur l'*utilité des dénombrements* [2] prévoit le rôle important que joue la statistique dans les gouvernements et dans les sciences sociales à notre époque. Enfin, l'académie militaire et l'académie de marine [3], dont l'abbé réclamait la création, sont assez semblables aux comités et aux conseils qui sont formés par les grands chefs arrivés au bout de leur carrière et que nos règlements actuels ont organisés auprès des ministères de la guerre et de la marine.

Dans les *Annales Politiques* [4], à l'année 1667, l'abbé de Saint-Pierre a résumé son projet d'unification des lois : « Tandis que Louvois ne donnait au roi que de fausses idées sur la gloire qui peut venir de la supériorité de force, tandis qu'il ne lui parlait que de desseins de conquêtes, Colbert, avec son attention pour le dedans de la France, fit achever un travail qui fit depuis beaucoup d'honneur au roi et à son ministre : ce fut l'ordonnance pour abréger le cours des procès [5]. C'était un bel ouvrage qui coûta beaucoup de peine à Colbert et à ceux qu'il y employa et qui effectivement a été très utile au royaume par l'uniformité que cette ordonnance y établit dans toutes les provinces pour la manière de procéder. Il est vrai qu'il y est resté plusieurs imperfections et qu'il en restera toujours dans de semblables travaux ; mais il sera facile de remédier à celles que nous avons aperçues, si nous formons un bureau perpétuel pour ces corrections, tel ou à peu près semblable à celui que Colbert forma pour commencer la réforme de la procédure.

1. Paris, chez Cavelier, 1725.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 255.
3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VIII, p. 235 et 268.
4. Edit. 1757, p. 183 et suiv.
5. *Ordonnance sur la procédure civile* dite *Code Louis*.

« Cette uniformité, que le roi établit dans toutes les provinces dans les lois de la procédure, nous fait désirer que le roi son successeur établisse un semblable bureau pour établir dans les mêmes provinces pareille uniformité, par une même loi civile, que l'on pourra appeler *droit français* pour tout l'empire français, comme Justinien avait fait faire dans un pareil bureau une ordonnance que l'on appela le *droit romain* pour tout l'empire romain. Nous désirerions que ce bureau fût perpétuel, pour perfectionner perpétuellement une pareille ordonnance et que l'on donnât tous les dix ans au public cette ordonnance perfectionnée. C'est sur cette matière que j'ai fait imprimer un ouvrage qui a pour titre : *Projet pour diminuer le nombre des procès.* »

C'est donc une réforme progressive qu'il demande ; on exécutera le projet insensiblement, peu à peu. Mes devanciers, dit-il, embrassaient le dessein de rendre tout d'un coup tous les articles de toutes les coutumes uniformes pour tout le royaume au lieu de le restreindre à former de temps en temps des ordonnances faciles à mettre en lois générales, tantôt sur une matière, tantôt sur une autre. « Ainsi, pour vouloir exécuter tout à la fois, tant le facile que le plus difficile, ils n'ont pu venir à bout même d'une partie du plus facile. »

Les premiers devanciers de l'abbé de Saint-Pierre, c'était Louis XI, s'il faut en croire Commynes ; c'était Dumoulin qui au XVIe siècle avait écrit une *Oratio de concordia et unione consuetudinum Franciæ* [1]. Les Etats Généraux avaient aussi réclamé plusieurs fois cette grande et utile réforme. En 1560, ils demandaient qu'il fût fait « recueil de ce qui devait être dorénavant gardé et observé entre les sujets, retranchant le surplus, et que par ce moyen on coupât le chemin à toutes longueurs et affluences des procès [2]. » En 1576, en 1614, un même vœu était présenté. Chaque fois c'était en vain car *le code du roi Henri III* publié en 1603 et le *code Michaud* de 1629 restèrent, on le sait, lettre morte. Les réformes générales, comme le dit l'abbé, avaient échoué pour avoir trop embrassé du même coup [3].

Mais le même reproche ne doit pas s'appliquer aux devanciers immédiats de l'abbé de Saint-Pierre, à Colbert et à Lamoignon.

1. *Œuvres.* Paris, 1860, t. II, p. 690.
2. Cf. PLANIOL. *Traité élémentaire de droit civil,* 5e édit., t. I, p. 21.
3. *Mémoire pour diminuer le nombre des procès,* p. 19.

Colbert a travaillé *progressivement* [1] à l'unification du droit, il n'a même pas eu le temps de s'occuper des matières de droit civil. Ses grandes ordonnances sont si bien rédigées qu'elles ont servi de modèle aux codes spéciaux qui furent faits plus tard sur les mêmes matières. Lamoignon ne rêve pas non plus d'une réforme radicale et subite : il tenta de codifier tout le droit civil, il est vrai, mais avec l'intention de ne le mettre d'abord en vigueur que dans la coutume de Paris, puis dans les pays de droit écrit, enfin après une troisième période, dans la France entière [2]. Son œuvre allait être reprise par le chancelier d'Aguesseau.

L'abbé ne rend donc pas justice à ses deux illustres devanciers. Il n'est pourtant que leur modeste continuateur. Au lieu des discussions serrées et des exposés précis qui caractérisent les ordonnances de Colbert et les arrêtés de Lamoignon, nous apercevons, dans le projet de l'abbé, nombre d'observations, d'éclaircissements, d'objections, de réponses qui obscurcissent parfois la matière au lieu de la rendre plus nette. Il demande quelque part que l'on renonce « à ces vieux termes, à ces vieilles expressions, qu'on ne comprend plus, qu'il est nécessaire de commenter et qui sont l'origine de tant de procès. » Il a raison, mais s'il fallait les remplacer par ses expressions, son style et son mode de discussion, nous croyons bien que ce serait tomber de Charybde en Scylla.

Néanmoins, au milieu de ces développements longs et confus, apparaissent beaucoup d'idées justes qui ne sont pas sans lui faire honneur, à lui, ou à ses inspirateurs... car notre écrivain est honnête et ne prétend pas au mérite de l'invention : « J'ai trouvé en communiquant mes vues à plusieurs magistrats et à plusieurs jurisconsultes très expérimentés et très éclairés, qu'elles leur étaient pour la plupart déjà venues à l'esprit. Ainsi je ne fais proprement dans cet ouvrage que suppléer par mon travail au loisir qui leur manque en donnant à ces pensées l'étendue qu'elles demandent [3]. »

1. En 1667, il s'occupe de la procédure civile ; en 1670, de la procédure criminelle ; en 1673, du commerce terrestre ; en 1681, de la marine.

2. *Arrêtés de M. le P. P. de L. ou les lois projetées dans les conférences du premier président de Lamoignon pour les pays coûtumiers de France et pour les pays qui s'y régissent par le droit écrit.* Paris, 1702.

3. *Projet pour diminuer le nombre des procès*, p. 2.

Ce sont surtout les qualités que l'abbé de Saint-Pierre exige des lois qui méritent d'être notées. Plus d'étendue, plus de clarté, plus d'utilité et plus d'uniformité, c'est en quoi se résument tous les perfectionnements [1].

Plus d'*étendue* ! La loi doit embrasser, autant que possible, non seulement les dispositions générales mais aussi « toutes les espèces des cas particuliers sans exception » pour ne laisser à l'arbitraire des juges que la vérification des faits allégués par les parties [2]. Il condamne à l'avance ces utopistes de la Révolution qui parlaient d'un code assez court pour qu'il puisse être appris par cœur par tous les citoyens et il restreint aussi, sans la supprimer, car c'est impossible, cette tendance qui de nos jours donne pour ainsi dire un pouvoir législatif à la cour de Cassation.

Plus de clarté ! Les lois doivent être si claires que chacun en les lisant y voie la décision du cas qu'il cherche « de manière à n'avoir pas besoin d'interprète [3]. »

Plus d'utilité ! Il faut que toute disposition législative favorise l'intérêt général, inspire l'application au travail, l'économie, la probité, la bienfaisance, facilite le commerce intérieur et extérieur [4].

Enfin, les lois doivent être les mêmes pour toutes les provinces d'un même état et pour toutes les parties de chaque province. Sinon c'est l'incertitude, la confusion, les procès. Qu'on ne parle pas de la théorie des climats pour dire que leur diversité exige des lois différentes, ou alors que « l'on nous prouve [5] que sur aucun titre de la coutume comme les tutelles, les ventes forcées... etc., le climat de Paris, de Toulouse, de Bordeaux, de Marseille demandent des lois contraires à celles qui conviennent au climat de Rouen, de Lille, de Valenciennes et que ces climats différents demandent des lois opposées sur la procédure civile et criminelle. »

Qu'on n'objecte pas davantage les intérêts lésés des particuliers ou de certaines provinces. « Quand les changements dans les coutumes sont utiles à l'Etat en général, l'objection n'a plus

1. *Projet pour diminuer le nombre des procès*, p. 38.
2. *Ibid.*, p. 30.
3. *Ibid.*, p. 36.
4. *Ibid.*, p. 37.
5. *Ibid.*, p. 116.

de force. » Au surplus, à un seul peuple il faut une seule loi. « S'il n'est pas nécessaire que les Normands aient des lois locales contraires entre elles en Normandie, est-il nécessaire que les Français aient des lois locales contraires entre elles dans le royaume de France ?... Ne sont-ils pas présentement une même nation ? »

Quelques années après l'apparition du projet de l'abbé de Saint-Pierre, les ordonnances de d'Aguesseau sur les donations (1731), sur les testaments (1735) et sur les substitutions (1747) allaient être, après l'œuvre de Colbert, le second essai pratique de codification. Avant de mourir, l'abbé eut la joie de voir publier les deux premières. Il en conclut que, par le temps que ces ordonnances avaient mis à se former, l'unification du droit français demanderait au moins quarante ou cinquante ans pour s'accomplir [1]. C'est qu'en effet l'œuvre était ardue — il fallait supprimer les traditions locales et vaincre l'opposition des provinces — si ardue même que personne ne la reprit. On continua, selon l'expression de Voltaire [2], à changer de lois en voyageant aussi souvent que de chevaux et, sauf pour les matières unifiées par Colbert et d'Aguesseau, le droit français devait rester divisé et morcelé jusqu'au jour où la Révolution apporterait non pas la modification progressive que l'abbé avait réclamée, mais une réforme radicale.

Le mot *statistique* n'apparaît pas dans la langue française avant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Cela ne veut pas dire que la chose fût inconnue auparavant et, de fait, elle existait depuis un siècle quand Gottfried Achenwall, professeur à l'université de Gœttingue, la baptisa de ce nom en 1749. Dans son livre de la *Dîme*, Vauban parle du « projet de *dénombrement* et de l'utilité à en retirer [3] » et l'opuscule de l'abbé de Saint-Pierre est intitulé : *Utilité des dénombrements*.

A vrai dire, cette science de la statistique, qui a pris de nos jours une si grande extension, était encore à ses débuts. Vauban fut peut-être le premier à en comprendre l'importance. L'abbé

1. *Annales politiques*. Ed. 1757, p. 581 et 617.
2. *Œuvres complètes*. Edit. Moland, t. XV, p. 427.
3. *Dîme royale*, ch. VII et X.

de Saint-Pierre eut le mérite d'en rappeler l'utilité au gouvernement qui semblait l'avoir oubliée.

« Notre politique est encore dans l'enfance, écrit-il [1], puisque nous en sommes encore à dire que nos ministres, chacun dans son département, devrait avoir soin de procurer au public des dénombrements exacts de tout ce qui entre dans la science du gouvernement... Nous avons grand intérêt d'avoir dans cette science un grand nombre de démonstrations. Or nous ne pouvons les avoir solides qu'en réduisant toutes les preuves à la simple arithmétique fondée sur les dénombrements. Les bons dénombrements tâchent d'estimer tout par rapport au revenu annuel en argent comme un point fixe d'estimation du nombre et de la grandeur des avantages et des désavantages annuels d'un projet. Or, comment fonder sur chaque matière des calculs arithmétiques si le ministère ne nous procure des dénombrements exacts sur toutes ces matières. »

L'abbé propose alors de dresser les statistiques par l'intermédiaire des intendants qui enverront au roi des mémoires sérieux et détaillés à l'aide des documents qu'ils auront recueillis sur place. Un bureau, composé de membres appartenant à l'académie politique, le *bureau des dénombrements*, centraliserait tous les renseignements et les ferait imprimer tous les cinq ans au moins pour les donner au public, « afin que, tombant entre les mains des politiques spéculatifs, ils puissent, avec le loisir qu'ils ont, en faire des combinaisons utiles au bien public ».

Aujourd'hui, les données de la statistique servent de base aux moralistes, aux économistes et aux politiques : elle est considérée comme un instrument nécessaire et le cercle de ses informations tend toujours à s'élargir. Le passage, que nous avons reproduit, ne semble donc être qu'une suite de vérités banales qu'il est inutile de rappeler parce que tout le monde les connaît et ne les discute pas... Mais il faut songer, pour bien juger l'abbé de Saint-Pierre, qu'au moment où il écrivait, rien n'existait encore pour renseigner le gouvernement sur le mouvement de la population, sur l'étendue exacte du territoire, sur la quantité des importations et des exportations, à plus forte raison sur les matières de moindre importance.

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 164 et 165.

C'est à propos de cet opuscule que M. de Molinari appelait l'abbé de Saint-Pierre un *rêveur de génie* [1]. Le terme est peut-être exagéré mais n'empêche que l'abbé était un précurseur... Ajoutons que ce projet se distingue par une concision à laquelle le bon abbé n'a malheureusement pas accoutumé ses lecteurs.

Les académies jouent un rôle très important dans l'œuvre de l'abbé de Saint-Pierre. C'est grâce à elles que doivent se réaliser tous les perfectionnements... Aussi voyons-nous l'abbé proposer d'en établir pour l'armée et pour la marine.

L'académie militaire [2] comprendra trois lieutenants-généraux, douze maréchaux de camp, dix-sept brigadiers... Elle sera divisée en trois bureaux présidés chacun par un lieutenant-général et s'occupera de tous les moyens propres à perfectionner l'art militaire, produira des mémoires, rédigera des rapports, examinera et récompensera les observations et les inventions qui lui seront soumises. Un des bureaux sera chargé de faire imprimer les meilleurs ouvrages sur les fortifications et les meilleures instructions pour l'attaque ou pour la défense des places. Un autre annotera et complètera le code militaire. Le troisième aura dans ses attributions les améliorations susceptibles d'être apportées à l'approvisionnement des vivres, aux hôpitaux, aux munitions, aux armes, aux magasins. Il sera encore chargé de trouver les moyens de fortifier l'émulation entre les soldats, entre les officiers... de perfectionner la méthode du scrutin, de dresser des cartes topographiques, etc...

L'académie de marine [3] « *ad instar* de l'académie militaire est un moyen général qui renferme tous les moyens et tous les projets qui peuvent s'imaginer pour faire faire un grand progrès à toutes les parties qui regardent la marine ». Elle s'occupe plus spécialement du code maritime, des inventions, de l'instruction des officiers. « Les académiciens, dit-il, auraient soin de faire imprimer tout ce qui regarde l'instruction des officiers de marine, soit pour instruire les commandants, soit pour servir aux plus habiles, soit pour rectifier les cartes marines... Ce recueil d'ou-

1. *Op. cit.*, p. 184.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VII, p. 235 et suiv.
3. *Ibid.*, t. VII, p. 266.

vrages s'appellerait *Bibliothèque Marine* et chaque tome de ce recueil se perfectionnerait à toutes les éditions par les académiciens. »

Les comités techniques d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie, du génie, le conseil supérieur de la guerre et celui de la marine ne s'occupent-ils pas eux aussi d'examiner les inventions et les mémoires qu'on leur soumet, d'étudier tous les perfectionnements possibles ? Il nous semble qu'ils ont plus d'un trait de commun avec les académies de l'abbé de Saint-Pierre.

CHAPITRE IX

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE FINANCIER. LA TAILLE TARIFÉE

I. Abus dans le recouvrement de la taille. Lettre du régent demandant aux « sujets zélés » des avis pour y remédier. — II. La *taille tarifée* de l'abbé de Saint-Pierre. — III. Mise en pratique du projet de l'abbé dans quelques généralités. Ses résultats. — IV. L'abbé de Saint-Pierre et Turgot. — V. *Observation pour perfectionner la capitation.*

I

Demandez dans votre entourage ce que fit l'abbé de Saint-Pierre et ce qu'il fut. L'on vous répondra qu'il a écrit le *Projet de paix perpétuelle* et qu'un jour l'Académie française l'expulsa de son sein pour irrévérences à la mémoire du Grand Roi. Juste ce qu'on lit dans le manuel de l'école primaire au-dessous de l'image d'Epinal qui a la prétention de reproduire ses traits ! On oublie que son meilleur titre est celui de *père de la taille tarifée.*

Le régime fiscal de l'ancienne monarchie ne manquait pas d'impôts vexatoires et onéreux : les aides, la gabelle, la dîme, ont laissé le plus fâcheux renom dans la mémoire populaire... Mais nulle taxe ne fut plus détestée que la taille. La première fois qu'elle apparaît dans les chartes, en 1060, c'est un impôt seigneurial ; on le range aussitôt parmi les coutumes injustes et les autres instruments d'oppression. Avec Charles VII, elle devient royale et perpétuelle et c'est le type de l'impôt arbitraire tyrannique et ruineux [1].

C'est que la taille, qui par elle-même n'était ni injuste ni excessive, entraînait beaucoup d'abus. Non seulement elle avait

1. On sait que le mot *taille* vient de ce qu'à l'origine, ceux qui étaient préposés pour la levée de cet impôt avaient des tailles de bois sur lesquelles ils marquaient ce que chaque habitant payait.

le vice commun à tous les impôts d'alors : les privilèges [1], mais encore elle était *arbitraire*. Les collecteurs, agents subalternes souvent ignorants, obligés de ménager les riches et partant d'écraser les pauvres, contraints d'avoir égard aux recommandations des seigneurs et des privilégiés, ne pouvaient imposer chaque taillable avec égalité et proportion. Ajoutons aussi que l'on se trouvait en présence d'un impôt global sur le revenu qui favorisait — et peut-être nécessitait — l'arbitraire de la taxation et les excès de pouvoir.

« Il n'est pas possible, dit l'abbé, de faire quelque séjour à la campagne sans être témoin des injustices criantes qui se font dans la répartition de la taille arbitraire, sans entendre parler du grand nombre de frais, de contraintes, que souffrent tous les jours les pauvres taillables non protégés. Il n'est pas possible d'avoir un peu d'humanité sans être sensiblement affligé de ces fâcheuses exécutions où les collecteurs, pour des taxes excessives, ôtent durement aux pères et aux mères de quoi nourrir et habiller leurs petits enfants. » Un jour, à Saint-Pierre-Eglise, ils avaient saisi la poêle de la pauvre femme d'un maçon, mère de quatre enfants. L'abbé l'apprend et il fait venir les collecteurs pour leur reprocher leur dureté : « Mais mon affliction redoubla, ajoute-t-il [2], quand le principal d'entre eux me dit qu'ils n'étaient venus à cette extrémité que pour délivrer leurs vaches et leurs brebis que l'huissier des tailles avait emmenées le jour précédent et pour délivrer deux de leurs camarades de prison, et nous allons de ce pas, ajouta-t-il, faire malgré nous de pareilles exécutions dans dix ou douze maisons. Nous ne faisons point d'autre métier deux jours de la semaine et les collecteurs des paroisses voisines sont encore pis que nous à cause de l'excessive augmentation de la taille. Je n'en savais point tant, leur dis-je en les renvoyant et je ne vois que trop que ce n'est pas vous qui avez tort. »

Il ne faut donc pas s'étonner si au XVIIe siècle tant d'auteurs élevèrent la voix contre ces abus et s'efforcèrent d'y trouver des

1. Les nobles, les ecclésiastiques et beaucoup de roturiers pourvus d'offices royaux n'étaient pas considérés comme taillables. De même, un grand nombre de villes avaient obtenu l'exemption de cet impôt.

2. *Mémoire sur l'établissement de la taille proportionnelle*. Ed. 1717.

remèdes. C'est Vauban dans la *Dîme Royale*[1] qui propose de remplacer tous les impôts par une contribution unique du dixième au maximum du revenu de tous les biens : terres, maisons, rentes, gages, pensions, salaires ; et Auber, qui dans le *Mémoire concernant les tailles*[2] veut établir une taille proportionnelle sur chaque taillable « au sol la livre de ses biens et facultés ». C'est l'abbé de Saint-Pierre dans le *Mémoire sur l'établissement de la taille proportionnelle*[3] et dans le *Projet de taille tarifée*[4]. C'est Boisguillebert[5], c'est Le Trosne[6], c'est Boulainvilliers[7], c'est Mirabeau[8], c'est Turgot[9].

Le gouvernement lui-même s'était rendu compte depuis longtemps de la situation. Dès 1664, Colbert, dans un mémoire rédigé pour servir d'introduction aux maîtres des requêtes chargés de parcourir la France, leur avait recommandé de ne rien négliger pour empêcher l'oppression des faibles et des

1. Rouen, 1707.

2. Paris, 1721.

3. Le livre parut le 27 mai 1717, sans nom d'auteur. Quelques mois auparavant, suivant son habitude, l'abbé en avait distribué quelques copies aux personnes susceptibles d'y ajouter des remarques utiles et d'y apporter des améliorations.

4. C'est le titre de l'édition de 1739. La première édition, qui est de 1723, a pour titre : *Projet de taille tarifée pour faire cesser les maux que causent en France les disproportions ruineuses dans la répartition de la taille arbitraire.*

« La misère excessive où l'abbé de Saint-Pierre avait vu les habitants de la campagne causée par la disproportion de la taille arbitraire lui fit beaucoup de peine, rapporte le manuscrit de Rouen. Il fit un mémoire sur les moyens d'y remédier et entreprit même un voyage pour voir le succès de l'établissement que M. Renaut, M. de Chateautiers et M. de Creil intendant de La Rochelle faisaient de la dîme royale dans l'intendance de La Rochelle. En 1718, il passa environ trois mois en ce pays et en rapporta les matériaux d'un ouvrage sur cette matière. Il le fit imprimer sous le titre de *projet de taille tarifée.* » (Ms. 950 de la bibliothèque de Rouen, p. 219.)

5. *Détail de la France*, Rouen, 1695, et *Factum de la France*, Rouen, 1706,

6. *De l'administration municipale et de la réforme de l'impôt*, Bâle, 1779.

7. *Mémoire touchant la taille réelle et proportionnelle.* La Haye et Amsterdam, 1727.

8. *Théorie de l'impôt.* S. l., 1740.

9. Cf. A. de Tocqueville. *L'Ancien Régime et la Révolution*, livre II, chap. XII. *Comment, malgré les progrès de la civilisation, la condition du paysan français était quelquefois pire au XVIIIe siècle qu'elle ne l'avait été au XIIIe.*

pauvres. Le duc d'Orléans prit pitié lui aussi de ce peuple des campagnes dont La Bruyère a fait un tableau si effrayant et qui vivait de « pain noir, d'eau et de racines ». Aussitôt nommé régent du royaume, il envoie le 4 octobre 1715 à tous les intendants des provinces une *lettre circulaire*[1] « pour encourager les sujets zélés à donner des mémoires pour le soulagement des taillables opprimés par des taxes disproportionnées et ruineuses. »

Après avoir recommandé aux intendants de surveiller minutieusement leurs officiers ou receveurs, le régent les prie de lui « mander les noms de ceux qui ne rempliront pas leur devoir » et il promet une récompense chaque année « à un ou deux receveurs en chaque généralité qui se trouveront avoir apporté plus de ménagements dans les poursuites » contre les paysans. « Désirant au surplus, ajoute-t-il, de rendre publique l'intention que j'ai de travailler au soulagement des peuples fatigués depuis plusieurs années par différentes impositions et voulant que tous sujets zélés me puissent fournir des avis pour remédier aux abus qui se

1. *Lettre circulaire de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans régent du royaume à MM. les intendants des provinces.* (Une copie de cette lettre se trouve dans les manuscrits de la bibliothèque de M. Tony Genty. L'abbé l'a insérée dans le *Projet de taille tarifée*, t. I, édit. 1723.)

Il y a aux Archives nationales (R⁴ 825) une autre lettre sur le même sujet : « Sa Majesté étant informée qu'au préjudice des différents édits, arrêts et règlements concernant les tailles, il subsiste beaucoup d'inégalité dans la répartition qui en est faite, et désirant faire cesser les justes plaintes qui lui en sont journellement portées ; ouï le rapport, le roi étant en son conseil, de monsieur le duc d'Orléans régent, a ordonné et ordonne que dans deux mois au plus tard, à compter du jour de la publication du présent arrêt, les receveurs des tailles de chaque élection, dans l'étendue des vingt généralités des pays taillables, seront tenus d'envoyer au conseil un état détaillé paroisse par paroisse des terres affermées à prix d'argent dans chaque paroisse, en se conformant au modèle qui leur sera adressé avec le présent arrêt, en expliquant le nom et la qualité des propriétaires, le prix et la somme pour laquelle lesdits fermiers ont été employés aux rôles des Tailles pour les années 1718 et 1719. A l'effet de quoi chacun des collecteurs des paroisses seront tenus de leur fournir l'état particulier desdits baux certifiés d'eux ; le dit état dressé sur la copie des dits baux que chaque fermier fournira au collecteur certifié de lui, pour sur lesdits états particuliers être dressé par chacun des receveurs des tailles l'état général qui leur est donné par le présent arrêt. Enjoint Sa Majesté, aux siens commissaires départis dans les provinces et généralités des pays d'élection de tenir la main à l'exécution du présent arrêt. » *(Papiers ayant appartenu à la famille d'Orléans.)*

sont commis jusqu'à présent, je souhaite que vous envoyiez des imprimés de cette lettre aux syndics ou marguilliers de toutes les paroisses de votre généralité afin que personne n'ignore quelles sont mes dispositions à cet égard. »

L'abbé de Saint-Pierre conserva précieusement dans ses archives une copie de la lettre du régent et cependant ne se mit pas de suite au travail, car il était occupé à rédiger son *Projet pour rendre les chemins plus praticables en hiver* [1]. Mais quelques mois après, l'opuscule aussitôt achevé, il s'empressa de prendre place dans les rangs des « sujets zélés » que le régent appelait à son aide et de rechercher les moyens les plus simples et les plus pratiques d'obliger les collecteurs à faire une juste répartition. Dès le commencement de l'année 1717, parut un *mémoire sur l'établissement de la taille proportionnelle.*

Cette plaquette d'une centaine de pages n'est en réalité qu'une ébauche. L'abbé en convient lui-même dans la préface en expliquant les raisons qui l'ont déterminé à en publier quelques exemplaires. « J'espère, dit-il, que ceux qui aiment le bien public, après l'avoir lu, me communiqueront ou quelques nouveaux moyens pour faciliter l'établissement de la taille proportionnelle, ou quelques difficultés qui paraissent s'y opposer afin que, *dans une nouvelle édition*, je fasse usage des uns et que je tâche d'apporter les éclaircissements nécessaires pour les autres. » Ce mémoire est à la taille ce que le *mémoire pour rendre la paix perpétuelle en Europe* était au projet en trois volumes. « Pour faire un bon ouvrage, disait l'abbé [2], il faut avant l'impression le donner à plusieurs bons critiques laborieux et profiter avec docilité de leurs observations. »

Ce fut en 1723, sept ans après l'apparition de la lettre du régent, que le système de la taille tarifée vit définitivement le jour. Cette longue période, l'abbé l'avait employée « à lire, à méditer, à faire diverses recherches en diverses provinces et surtout à consulter un grand nombre des plus habiles hommes et des plus instruits sur la matière [3] ». Il mit à profit ses longs séjours à Saint-Pierre-Eglise dans la généralité de Caen et à

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VII, p. 1-32.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XIII, p. 369.
3. Edit. de 1723. *Epître au régent*, p. 2.

Crèvecœur-sur-Eure dans la généralité de Rouen [1] ; il passa même trois mois dans l'intendance de La Rochelle pour se documenter [2]. Plus tard, en 1737 et en 1739, l'abbé apporta quelques modifications à son œuvre ; des essais avaient été faits qui en dévoilèrent plusieurs inconvénients et il voulut y remédier. Mais les principes de la taille tarifée exposés en 1723 n'ont pas varié ; on trouve toujours à la base du système la déclaration du taillable et un tarif proportionné à l'importance de l'assiette de l'impôt.

II

L'une des principales causes de la disproportion excessive qui se produisait dans la répartition de la taille venait de l'ignorance où l'on était du revenu de chaque taillable. Il fallait donc se renseigner... « Comment un intendant, demande l'abbé de Saint-Pierre [3], sera-t-il sûr de répartir avec proportion deux millions quatre cent mille livres sur les dix élections de sa généralité qui sont toutes inégales en revenus, s'il ne sait pas précisément en quoi consistent ces inégalités du total de revenu annuel de chacune d'elles ? Comment saura-t-il avec certitude le total du revenu annuel d'une élection s'il ne sait avec certitude le total du revenu des taillables de toutes les paroisses qui la composent ? Comment saura-t-il avec certitude le total du revenu annuel des taillables d'une paroisse s'il ne sait avec certitude le revenu de chaque taillable de cette paroisse ? »

L'abbé répond : Personne ne peut mieux connaître que le taillable lui-même son revenu total. Aussi l'un des principaux articles de la méthode de la taille tarifée consiste-t-elle à demander à chaque imposé l'estimation vraie de tous ses différents revenus. Cette déclaration n'est pas obligatoire *en principe* : Les déclarants sont taxés d'après la déclaration qu'ils ont faite, et les autres selon la connaissance que les collecteurs peuvent acquérir de leur fortune. Il n'en est point de même en fait car l'intendant doit augmenter de quatre sous par livre la taxe du

1. Edit. de 1717 *Préface.*
2. Ms. de Rouen 950, p. 219.
3 Edit. 7137. *Supplément,* p. 85 et 86.

non-déclarant et il est permis aux principaux habitants du village de donner par écrit la déclaration du revenu de celui qui n'aura pas voulu le faire. Des peines sont prévues contre ceux qui fournissent une fausse estimation : à savoir une taxation au quadruple et une amende arbitraire au profit de la paroisse qu'ils auront voulu frauder et des collecteurs qui les auront poursuivis.

Cette première partie du projet n'est pas originale car déjà Boisguillebert [1] avait proposé la déclaration par le taillable de ses revenus. Il n'en est pas de même de la suite de l'ouvrage, c'est l'abbé qui a inventé les tarifs d'où le nom de *père de la taille tarifée* qu'on lui a donné [2]. La seconde base sur laquelle repose le système de l'abbé de Saint-Pierre, consiste en effet à régler par des tarifs le montant de l'impôt. On décompose le revenu d'un taillable en dix-sept sources différentes [3] et à chacune de ces catégories on applique un tarif spécial. Le revenu d'un moulin, par exemple, ne sera pas taxé comme celui d'un pré ; le gain du journalier et celui du notaire se verront appliquer des tarifs différents.

Le système de l'abbé de Saint-Pierre préconise donc un impôt sur le revenu basé sur la déclaration et divisé en cédules correspondant à des groupes de revenus qui ne sont pas taxés au même taux. C'est le système de la loi italienne de 1877 ou quelque chose d'analogue aux cinq cédules du parlement britannique du 22 juin 1842 qui rétablit l'*Income-Tax*.

Les collecteurs de la taille tarifée ne font la répartition du subside, et cela sous peine d'amende, que d'après les déclara-

1. *Le détail de la France* et *Factum de la France*.

2. Aubert de Tourny, intendant de Limoges.

3. 1° La maison qu'occupe le taillable et dont il est propriétaire ; 2° la maison ou les maisons qu'il baille à louage ; 3° la maison qu'il tient à louage ; 4° le moulin dont il jouit ; 5° le moulin ou les moulins qu'il baille à louage ; 6° ses terres dont il jouit ; 7° ses terres qu'il baille à ferme ; 8° les terres qu'il tient à ferme ; 9° les recettes générales, soit à régie, soit à forfait ; 10° les rentes actives du taillable ; 11° l'argent et les effets qu'il a dans le commerce ; 12° son travail et son industrie. Cette source se subdivise en cinq autres : *a)* travail et industrie des taillables ayant une profession libérale ; *b)* travail et industrie des artisans ; *c)* travail et industrie des simples journaliers ; *d)* travail et industrie des veuves ; *e)* travail et industrie des infirmes ou de ceux qui ont une nombreuse famille. (Cf. *La Taille Tarifée de l'abbé de Saint-Pierre*, par Ch. Paultre.)

tions des imposés et d'après les tarifs. « Or alors ni l'ignorance du revenu, ni la haine des collecteurs ne présideront plus à la répartition des taxes des taillables et il y aura une espèce de nécessité que la justice et la proportion soient toujours exactement gardées contre tous et c'est le sublime de la loi [1]. »

Lorsque le commissaire a établi le rôle d'une paroisse, le total des sommes à payer par chacune ne coïncide pas toujours avec celui des impositions porté dans le mandement de l'intendant. S'il est plus élevé, d'un dixième par exemple, le commissaire doit faire diminuer d'un dixième chaque ligne du rôle et mentionner la différence. Dans le cas contraire, il augmentera d'un dixième « ou autre partie aliquote » les sommes dues par les imposés en ayant soin de signaler cette augmentation.

Deux registres, *le registre des déclarations* et *le registre de proportion* [2] sont les pièces maîtresses du système. Le premier contient le nom, la profession et la fortune des taillables de la paroisse et chacun signe sur le registre au bas du paragraphe qui le concerne ; s'il ne sait pas écrire, sa déclaration est signée par deux témoins. Quant aux taillables non déclarants, les collecteurs mentionnent leurs revenus en présence des douze principaux habitants de la paroisse nommés par le subdélégué.

L'abbé donne un modèle de son registre :

« ETIENNE FATOME, maréchal.
« Tient une maison à loyer par quinze [3] livres.
« Possède une rente de quarante livres sur Gilles Mettier.
« Certifié ce 2 juin 1732.

Signé : FATOME.

« ETIENNE PRATON, journalier, chargé de deux petits enfants [4].
« Tient à loyer la maison qu'il occupe par dix livres.
« Possède une rente de neuf livres sur Pierre Launay.
« Certifié ce 1 juin 1732.

Signé : PRATON [5].

1. Ed. de 1737. *Supplément*, p. 88.
2. Ce registre n'apparait que dans les éditions de 1737 et de 1739.
3. Les sommes doivent être inscrites en lettres.
4. Ceux qui veulent avoir une diminution « en considération des enfants au-dessous de dix ans » doivent le déclarer sur le registre.
5. Ed. 1737, p. 104 et suiv.

Le registre de proportion contient la classification des revenus et la proportion dans laquelle l'impôt doit les frapper. Il est établi d'après le registre des déclarations, les collecteurs ajoutant à chaque article de la ligne du taillable la somme réglée par le tarif pour son industrie, sa maison, sa ferme... « Mais, ajoute l'abbé, ils ne mettront point les noms de celui qui lui doit une rente, ni à qui il doit, ni le nom de qui il tient une ferme, ni le nom de celui à qui il baille à loyer ; il suffit que ces noms soient dans le registre des déclarations... A la fin de tous les articles de chaque taillable, ils mettront le total des sommes tarifées et à la fin du registre le total des totaux des taxes tarifées de tous les taillables de la paroisse[1]. »

Dans le registre de proportion, on verra sous les noms de Fatôme et de Praton[2] :

« ETIENNE FATOME, maréchal[3]. Industrie	deux livres	
« Tient une maison à loyer par quinze livres. Tarif		quinze sous
« Rente de quarante livres. Tarif .		quatre sous
« TOTAL	deux livres,	dix-neuf sous
« ETIENNE PRATON, journalier, chargé de deux petits enfants. Industrie	Néant	
« Rente de neuf livres. Tarif . . .		dix-huit sous
« TOTAL		dix-huit sous

L'abbé de Saint-Pierre a sacrifié plus encore que dans ses autres ouvrages à la manie qu'il a de s'occuper des minuties. D'ordinaire, lorsqu'il faut apporter une modification importante à nos lois, le parlement ne perd pas son temps à légiférer sur les détails ; il laisse ce soin au pouvoir exécutif qui, par un règlement d'administration publique, fixera les conditions d'application de la nouvelle loi. Ce règlement sera l'œuvre des chefs de bureau

1. Ed. 1737, p. 107.
2. Cf. ci-dessus, p. 191.
3. Ed. 1737, p. 110.

dans les ministères. Comme il est inutile, sinon impossible, au meilleur règlement d'entrer dans tous les détails, l'initiative individuelle des fonctionnaires suppléera au besoin au silence du décret.

L'abbé de Saint-Pierre ne se contente pas d'être législateur, il remplit aussi l'emploi de chef de bureau. Il va même plus loin car il se charge du rôle du fonctionnaire subalterne... C'est ainsi qu'il demandera au secrétaire de la paroisse, *pour éviter les ratures*, d'écrire les déclarations du taillable sur un *brouillon* et de les transcrire ensuite au propre sur le registre où signera le déclarant [1].

Une troisième disposition du système de la taille concerne la réforme de la collecte. L'abbé la considère comme un peu moins importante que les deux premières et c'est plutôt en appendice qu'il aurait dû la placer.

Les collecteurs, chargés de recouvrer l'impôt, étaient recrutés parmi les taillables de chaque paroisse d'après un système de roulement qui appelait même à ces délicates fonctions des hommes qui ne savaient ni lire, ni écrire, ni calculer. L'indemnité qu'on leur donnait ne les dédommageait pas de la moitié des frais qu'ils faisaient et ils ne remplissaient leur rôle que forcés et contraints [2].

L'abbé propose de les remplacer par des compagnies de collecteurs volontaires et perpétuels [3], payés chacun cinq cents livres par an, à raison de sept à huit collecteurs pour un groupe d'environ vingt-cinq paroisses. Le recouvrement de la taille serait fait plus facilement par des gens de métier « sages et sensés » et « il n'y aurait plus de procès entre les habitants pour passer la collecte chacun à son tour [4]. »

Le plan de ce projet ne comporte pas moins de vingt-neuf articles pour diriger l'établissement des collecteurs perpétuels ; vingt-huit titres servant à former un règlement général pour parvenir à l'exécution de ce projet ; trente-neuf observations extrêmement étendues pour consolider les moyens proposés dans les titres ; soixante-quatorze objections pour développer

1. Edit. 1723, p. 49.
2. Ed 1737, p. 51.
3. *Ibid.*, p. 63.
4. *Ibid.*, p. 65.

toutes les difficultés ; autant de réponses pour les résoudre les unes après les autres.

Cette remarque faite au point de vue littéraire, supposons pour un instant que toutes les déclarations des taillables soient loyales, que l'intendant soit intègre et qu'il connaisse d'une façon exacte les revenus de chacun, le système de l'abbé de Saint-Pierre est excellent, conforme aux règles les plus équitables et supprime tous les abus.

Mais l'abbé n'a-t-il pas tort de compter sur la bonne foi des contribuables ou de ses voisins ? A moins de recourir à des procédés vexatoires et même en y ayant recours, le revenu ne restera-t-il pas une chose insaisissable ? « Pour former des tarifs justes, disait un contemporain de l'abbé[1], il faut connaître la valeur précise des biens et ce dédale est impénétrable. Car, comment opérer exactement dans une aussi prodigieuse variété de terrains différents, je ne dis pas dans chaque province, mais dans chaque village, dans chaque hameau, dans chaque canton. Comment estimer le rapport de ce mélange confus de terres bonnes, médiocres et mauvaises dans la production desquelles il y a des subdivisions infinies, dépendantes de l'industrie, de l'intelligence et souvent du hasard. Comment, dans cette diversité de fruits, dont les prix varient suivant l'indulgence des temps, évaluer une valeur certaine sur un produit si inconstant ? Comment approcher d'une juste estimation dans une opération vague et dont l'obscurité augmente par les mesures différentes et par la division et la réunion fréquente des portions ? Au milieu de tant de ténèbres, comment faire une évaluation précise des gains qu'on cache et des pertes qu'on augmente ? Comment en extraire un prix moyen ? L'estimation prise sur la valeur du fond est encore abusive ; on achète souvent trop cher, rarement à bon marché ; dans l'un et l'autre cas le rapport est obscur et dépend des talents, de l'intelligence et de la dépense dans la culture. Les déclarations seront donc toujours fausses quelques peines qu'on y attache ; et elles le seront d'autant plus que dans une opération douteuse il semble qu'il soit permis à tout le monde d'affaiblir ses produits, parce qu'ils varient réellement en proportion des

1. *Réflexions sur la taille tarifée de l'abbé de Saint-Pierre. (Bibliothèque de l'Arsenal.* Ms. 3053, 209 BSAF.)

gains et des pertes, des événements heureux ou fâcheux, du travail, de l'industrie, des saisons favorables ou contraires. »

On se rappelle l'anecdote racontée dans les *Confessions* [1] sur ce paysan qui ne laissait en évidence sur sa table que du lait écrémé et du gros pain d'orge. « Il me fit entendre, dit Rousseau, qu'il cachait son vin à cause des aides, qu'il cachait son pain à cause de la taille. » Si le projet de l'abbé de Saint-Pierre eût été appliqué dans ce coin perdu de Savoie, il est probable que la déclaration de ce paysan, en dépit de tous les systèmes, n'eût guère été véridique.

Que dire aussi de cette permission que l'abbé donne aux habitants de faire par écrit la déclaration du revenu de leurs compatriotes récalcitrants ! N'est-ce pas la porte ouverte à toutes les injustices et à toutes les vengeances ? La *charité bienfaisante* pour laquelle il avait une dévotion si grande devait être bien souvent foulée aux pieds... d'autant plus que la taille était un impôt de répartition [2], c'est-à-dire un impôt dont la taxation profite à l'un dans la mesure où elle nuit à l'autre.

L'abbé croyait encore que les intendants *renseignés* ne commettraient plus d'injustices. Il paraît ne pas se douter, tant il est optimiste, que plus d'un cédera aux instances de quelque puissant seigneur et commettra *sciemment* et par complaisance des actes arbitraires. Et les privilégiés, et les protégés, si fort intéressés à perpétuer les disproportions ! L'abbé ne se rend donc pas compte qu'ils jouissaient d'une puissance capable de faire trembler les taillables non protégés, capable aussi d'en imposer aux intendants eux-mêmes. Ce sera là précisément la cause principale de l'échec de la Taille Tarifée...

Aussi ne croyons-nous pas être taxé de sévérité en répétant après un auteur du temps [3] : « Les maux que cause la Taille arbitraire sont très bien détaillés par l'abbé de Saint-Pierre et

1. Partie I, liv. IV, année 1732. Ed. Didot, p. 152 et 153.

2. C'est en cela qu'elle se distingue de l'impôt global sur le revenu dont on parle tant depuis plusieurs années.

3. *Ms. de la Bibliot. de l'Arsenal* 3053. Cf. aux Archives nationales R^1 825 un « Mémoire pour faire connaître le peu d'utilité que l'on retirerait de la Taille Tarifée, et les avantages que produirait la taille proportionnelle. Ce mémoire contient aussi les moyens de corriger les abus qui se sont introduits en tous les recouvrements, lesquels abus sont infiniment à charge aux sujets du roi. »

ils sont vrais. Il en expose d'abord les abus avec une précision et une probité qui frappent, et il compte y remédier par la Taille Tarifée. Mais, avec tout le zèle et la droiture possibles, et je puis le dire, avec des talents bien suffisants pour y parvenir, je crains bien qu'il ne soit trompé... La taille tarifée ne fait qu'éloigner les abus sans rompre les désordres et elle ne fournit pas assez abondamment aux besoins de l'Etat pour qu'on puisse se flatter de parvenir au but que se propose l'auteur avec toute la candeur d'un bon citoyen. »

« *La taille tarifée ne fait qu'éloigner les abus* », c'est là son seul mérite... C'en est un cependant, et qui lui fit obtenir un succès relatif dans plusieurs provinces.

III

Les deux volumes, qui contenaient le projet de l'abbé de Saint-Pierre, venaient à peine de faire leur apparition aux boutiques de Saugrain, d'Emery et de Pierre Martin, libraires à Paris, que déjà leur auteur adressait un mémoire au gouvernement pour lui rappeler qu'il était « de la sagesse du ministère de faire des essais de Taille Tarifée » dans quelques élections du royaume [1]. Le Conseil, disait l'abbé, trouverait peut-être, après ces essais, la mise en pratique de mon projet si avantageux à l'Etat qu'il déciderait de la généraliser. Il était donc d'une très grande utilité d'entreprendre ce travail le plus tôt possible « pour en faire goûter les fruits à la nation ».

Dès l'année suivante, il écrivait au curé de Mamneville [2], M. Guimonneau, qu'on avait suivi « le nouveau projet de Rôle tarifé » dans plusieurs provinces de l'intendance d'Alençon, dans intendance de Paris, et dans un grand nombre d'élections de la généralité de Rouen. « M. Bignon, homme vertueux, ajoutait-il, s'est résolu pour cela à augmenter son travail, celui de ses secrétaires et de ses commissaires [3]. » L'abbé doit exagérer un peu ; il

1. Ms. Genty.

2. Mamneville près de Pont-Audemer dans la Seine-Inférieure. C'est dans ce village que l'abbé séjournait fréquemment dans ses premières années, au manoir de Bonnebos, chez les Lefort de Mamneville (*Ouvrages de politique et de morale*, t. XV, p. 147).

3. *Lettre du 7 janvier* 1724. Ms. Genty.

ne semble pas qu'il faille prendre à la lettre toutes ses affirmations. C'est ainsi qu'il déclare que l'intendant de Rouen, M. de Gasville, se donne beaucoup de mal pour rectifier le recouvrement de la taille; or quinze jours plus tard, le 1er février 1724, le procureur en l'élection de Pont-Audemer, M. Varenne, ayant appris les espérances que le bon abbé fondait sur M. de Gasville, lui écrit pour l'avertir que cet intendant « n'est pas très porté pour l'établissement de la nouvelle taille et qu'il fait des difficultés » ; et Varenne déclare que des six personnes de l'élection, il est le seul partisan du système « *admirable* » de l'abbé de Saint-Pierre.

C'est un peu plus tard, vers 1730, que le *Projet de Taille Tarifée* commença véritablement à être mis en pratique. Quand on eut constaté le peu de succès qu'obtenaient les essais entrepris sous l'empire des idées de Boisguillebert et de Vauban, Fleury se tourna du côté de l'abbé de Saint-Pierre. Au mois de mars 1732 une lettre circulaire du Conseil, adressée aux intendants, faisait connaître l'intention du contrôleur général Orry d'appliquer le système de la Taille Tarifée, et peu de temps après, les intendants recevaient un plan dressé par le contrôleur.

Ce plan, qui était avec des modifications celui de l'abbé, fut mis en pratique dans plusieurs généralités, à Caen, à Tours, à Alençon, à Soissons, à Rouen, en Guyenne, à Châlons, en Picardie et à Limoges. Aussi voyons-nous l'abbé de Saint-Pierre se mettre en relations avec les intendants. Il travaille avec eux quand les affaires de leur généralité les appellent à Paris ; il leur écrit de longues lettres ; il n'hésite même pas à entreprendre des voyages fatigants pour se rendre compte par lui-même des résultats pratiques de son système ; il se fait renseigner par les curés de campagne sur les plus petits détails ; il donne des conseils, rédige des mémoires, et, malgré les années, il semble avoir gardé toute l'ardeur d'une jeunesse, confiante en l'avenir, qui n'a pas encore eu de désillusions.

« J'ai travaillé utilement en Normandie à l'établissement de la taille tarifée, écrit-il le 2 août 1736, à madame Dupin, et j'en ai beaucoup de joie, car j'en espère un grand soulagement pour dix-huit cent mille pauvres familles taillables, opprimées par des protections partiales et injustes. Je voudrais bien aussi mettre l'ouvrage en train en Touraine, mais je l'espère peu ; je ferai

pourtant un voyage à Tours pour essayer. La cessation des malheurs journaliers de tant de malheureux serait pour moi une grande source de plaisir [1]. »

Ce que l'abbé oublie de dire, c'est que dans la généralité de Caen, son projet n'eut qu'un succès médiocre. Beaucoup de taillables négligeaient de donner leurs déclarations par écrit ou bien en donnaient d'inexactes, et les commissaires ne se montraient pas assez consciencieux pour vérifier les déclarations ou pour rédiger les procès-verbaux des contestations qui s'élevaient entre les taillables. Aussi ne voit-on pas se renouveler à l'apparition des Tarifs en Normandie les réjouissances qui avaient marqué à Lisieux en 1717 l'établissement de la Taille proportionnelle. Les fêtes, raconte un mémoire du temps, durèrent toute une semaine, les rues étaient allumées, les familles que la taille avait divisées donnèrent de grands dîners en signe de réconciliation. « On a vu tant de joie répandue sur tous ces visages qu'on a jugé par là combien le peuple est sensible au bonheur d'être délivré des misères de l'imposition arbitraire [2]. »

A Tours, l'abbé obtenait plus de succès. Les essais avaient pleinement réussi, et le conseil, satisfait du résultat obtenu, envoya des ordres à l'intendant pour continuer la Taille Tarifée là où elle existait déjà, et pour l'établir là où elle ne l'était pas encore.

Mais ce fut en Picardie et à Limoges que le *projet* rencontra le plus de sympathies, et l'abbé de Saint-Pierre a eu soin de publier les deux lettres que les intendants de ces généralités, Chauvelin et Aubert de Tourny, lui adressèrent à ce sujet [3].

L'abbé avait écrit le 18 octobre 1740 à M. de Tourny [4] pour lui demander combien il y avait de paroisses tarifées dans la généralité de Limoges, et pour le prier de lui envoyer les imprimés de Taille Tarifée de l'année. L'intendant lui répondit le 28 octo-

1. *Le Portefeuille de Madame Dupin*, publié par le comte de Villeneuve-Guibert, p. 175.

2. *Bibliothèque nationale*, Lf.^{84} 16. « *Relation des réjouissances qui se sont faites en la ville de Lisieux pour l'établissement de la taille proportionnelle en la dite ville.* »

3. *Ouvrages de morale et de politique*, t. XVI, p. 110-115.

4. Louis-François Aubert de Tourny, né aux Andelys en 1690 et appelé en 1730 à l'intendance de Limoges, conseiller d'Etat, devint en 1743 intendant de Guyenne.

bre que sur les neuf cent soixante-seize paroisses ou collectes de son département, il y en avait six cent trente-cinq chez lesquelles la taille de 1740 avait été tarifée. Il lui expédiait en même temps l'ordonnance du 3 février 1740 en demandant à l'abbé de lui dire ce qu'il en pensait. « Je me ferai le plus grand plaisir de profiter de vos bontés et de vos lumières, ajoutait-il, pour rectifier tout ce qui aura besoin de l'être. A tout autre, monsieur, qu'à vous, ce serait ici le lieu et le moment de m'étendre sur le bien que produit cette opération, tant dans la répartition des impositions que pour leur recouvrement. Mais vous n'avez besoin ni d'en être instruit, ni d'en être persuadé, il me suffit de vous apprendre que toutes les paroisses de mon département en sentent l'avantage au point qu'il n'en est pas une dont le général des habitants ou ne soit bien aise que le tarifement y soit établi, ou ne désire de l'avoir bientôt, et ne me sollicite par des requêtes de ne le pas différer... Ce n'est pas pour flatter le *Père de la Taille Tarifée* que je vous tiens ce discours, mais pour rendre témoignage à la vérité. »

Un pareil compliment adressé par un homme comme M. de Tourny est l'un des titres de gloire les plus considérables de l'abbé de Saint-Pierre. D'ailleurs l'œuvre de cet intendant ne fut pas vaine et inutile, puisqu'elle subsista malgré les efforts de tous ceux qui avaient intérêt à la détruire et malgré les nouveaux intendants, ses successeurs, qui ne mirent pas beaucoup d'énergie à la défendre. Sans Tourny, Turgot n'aurait jamais pu accomplir la lourde tâche qu'il s'imposa, de donner à la répartition de la Taille dans le Limousin une proportion aussi juste qu'elle pouvait l'être au XVIIIe siècle [1].

Deux mois après la lettre de M. de Tourny, Chauvelin, auquel l'abbé avait probablement adressé les mêmes demandes, lui annonçait que sur les quatorze cents paroisses de son département, douze cent vingt ou trente étaient tarifées. « Je ne sais pas, lui écrit-il, qui a pu vous dire qu'il y avait des oppositions, car il y a plus de quatre ou cinq ans que je n'ai sur cela aucune difficulté. J'aurais même entièrement fini, si je n'avais mieux aimé en faire moins et revoir celles qui étaient faites, afin de les faire mieux. »

1. Cf. le paragraphe 4. *L'abbé de Saint-Pierre et Turgot.*

La correspondance de l'abbé avec l'intendant de Picardie ne s'arrêta pas là et le 2 novembre 1742 le père de la taille tarifée, qui allait bientôt atteindre sa quatre-vingt sixième année, félicite Chauvelin des réformes et des perfectionnements qu'il a apportés à l'application de la taille. Après lui avoir redit tous les avantages que son travail a procurés à la généralité d'Amiens, il termine sa lettre par ces mots : « Je fais partie du public de France, aussi je vous dois un remerciement comme à mon bienfaiteur [1]. »

Un mois avant sa mort, il tient à complimenter sur ses nouveaux intendants le contrôleur général des finances M. Orry [2]. « J'espère qu'ils travailleront mieux que les autres à l'établissement de votre taille tarifée qui est la seule méthode que l'on ait pu trouver pour mettre tous les ans plus de proportion entre la taxe de l'intendant et le revenu de paroisse à paroisse et plus de justice dans la répartition entre les taillables et pour diminuer par conséquent leurs haines de famille à famille. » Il envoyait avec sa lettre les exemplaires qui lui restaient de la seconde édition de la taille pour permettre aux nouveaux intendants de « connaître la grande utilité de leur travail. »

Chauvelin, pour rendre plus zélés les commissaires élus, les récompensait en les déchargeant de la capitation et en leur donnant une petite gratification. « Tout cela ne fait pas grand objet, disait-il, mais j'y donne par supplément force éloges et doux propos et cette monnaie, quelque légère qu'elle soit, a cours comme vous savez dans le commerce. » L'abbé de Saint-Pierre est de cet avis. Il croit même que la bonne réputation de l'intendant, l'estime en laquelle il est tenu, la considération dont il jouit, peuvent être d'une très grande importance pour la réussite de la taille tarifée. Il avait le dessein d'écrire un opuscule à ce sujet [3]. Sans doute n'en aura-t-il pas eu le temps, mais nous trouvons dans les manuscrits de M. Genty de très curieux renseignements qu'il envoie à un nouvel intendant sur la ville qu'il doit habiter et sur les personnages susceptibles de le conseiller.

1. Ms. Genty. Sur l'application de la taille tarifée en Picardie il est intéressant de consulter les *Archives de la Somme* (C. 1110 et 1111).

2. Ms. Genty. *Lettre écrite à M. Orry, contrôleur général et ministre d'Etat.* Mars 1743.

3. Ms. Genty.

Afin que cet intendant — c'est celui de Caen — puisse mener à bien l'application de la taille tarifée, il ne faut pas qu'il commette d'impairs [1] !

IV

Turgot, avant d'être contrôleur général des finances et ministre de Louis XVI, avait passé plusieurs années à Limoges [2] en qualité d'intendant. On sait qu'il créa de nouvelles routes dans sa province, qu'il ouvrit des ateliers de charité, tâcha de diminuer la charge des corvées, établit la libre circulation des grains, et que, pendant une disette, il se donna beaucoup de peine pour procurer au peuple les denrées de première nécessité. C'est ce qui a fait dire qu'il existe une grande relation entre l'œuvre de Turgot et les réformes proposées par l'abbé de Saint-Pierre [3].

Mais l'œuvre principale de Turgot dans le Limousin fut la réforme de la taille et c'est à ce titre surtout qu'il peut être considéré comme un disciple de l'abbé. Il s'y consacra tout entier. En vain le contrôleur général Bertin lui proposa l'intendance de Lyon ; il voulut rester à Limoges pour perfectionner les réformes déjà commencées par Aubert de Tourny. Quand le système des tarifs fut enfin reconnu officiellement par la déclaration royale du 30 décembre 1761, ce fut lui qui établit le projet et la cour des aides l'adopta avec quelques modifications.

Or Turgot a suivi les principes posés par l'abbé de Saint-Pierre. C'est toujours la déclaration du taillable et la règle des tarifs qui restent à la base du système. Il n'a fait que remédier par de nouvelles dispositions aux inconvénients que la pratique mettait à jour. Il ordonnera par exemple aux commissaires de se transporter dans les paroisses afin d'y constater les changements survenus chaque année dans le patrimoine des taillables [4]

1. Cf. aux Pièces justificatives, p. 363 un extrait des *Notes* envoyées par l'abbé de Saint-Pierre à l'intendant de Caen.

2. De 1761 à 1774.

3. Siegler-Pascal, *op. cit.*, p. 128. C'est encore Turgot qui, devenu ministre, devait accomplir la suppression des douanes intérieures réclamée par l'abbé de Saint-Pierre.

4. D'Hugues. *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*, p. 45.

et de vérifier contradictoirement avec les habitants l'état des cotes inexigibles présenté par les collecteurs.

Turgot compléta même la réforme en remplaçant les collecteurs annuels par des préposés perpétuels et cette idée est encore empruntée à l'abbé de Saint-Pierre. Moins de trente ans après la dernière édition du projet de taille tarifée, Turgot écrivait aux commissaires [1] : Le second point dont j'ai à vous entretenir « consiste à supprimer la collecte forcée en rendant la levée des impositions assez avantageuse pour qu'il se présente dans les paroisses des gens qui se chargent *librement et à perpétuité* de la levée de toutes les impositions. » Cette réforme n'était pas régulière et l'abbé de Saint-Pierre était d'avis qu'il fallait un règlement pour instituer des préposés perpétuels. Turgot se souciait peu d'en réclamer un qui aurait pu créer des difficultés et il établit de sa propre autorité la réforme.

Ajoutons que le succès couronna les efforts de l'économiste. En 1790 la taille était encore levée en Limousin d'après les règles que Turgot avait établies et depuis 1767 les récriminations des taillables avaient cessé. L'abbé de Saint-Pierre et Turgot avaient obtenu ce beau résultat [2].

V

Aprés l'étude de la taille tarifée, il convient de dire quelques mots de l'*Observation pour perfectionner la capitation* [3]. C'est un petit opuscule de trente-deux pages imprimé en 1734 et inséré dans le *Mémoire sur le ministère des finances*. Il eût été mieux placé en appendice au *Projet de taille tarifée* dont il est le corrollaire. Notez qu'il est noyé au milieu des vingt-quatre *observations* qui forment le mémoire et qu'aucune disposition typographique

1. *Archives de la Corrèze*. Lettre du 15 juillet 1766, citée par Ch. Paultre.

2. René Lafargue. *L'agriculture en Limousin au XVIIIe siècle et l'intendance de Turgot*. Paris, 1902.

3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VIII, p. 68-101. On sait que la capitation frappait tous les sujets, nobles compris, tandis que les nobles et quelques autres privilégiés étaient exempts de la taille. Pour les taillables, la perception des deux impôts : taille et capitation, se confondait ; il s'agit donc ici plus spécialement de la perception de la capitation chez les non taillables.

ne le fait remarquer des autres dont la plus longue a douze pages et dont plusieurs n'occupent à peine qu'une page, sinon une demi-page, telle la douzième : sur les « pensions [1]. »

« Si par la lecture du *Projet de Taille tarifée*, remarque l'abbé [2], le lecteur a bien compris la grande utilité et la facilité de la méthode des tarifs, des déclarations volontaires et des compagnies des collecteurs volontaires, il lui sera aisé de comprendre que l'on peut, dans le recouvrement de la capitation, en faire un usage très avantageux en faveur des capitables excessivement taxés par rapport à leur revenu. Il est certain que quant à présent faute de règle, faute de point fixe, il y a grand nombre de capitables vexés..., et plusieurs capitables protégés, qui sont excessivement favorisés et qui, ne portant pas le poids qu'ils devraient porter, font tant, par leur crédit, et par les protections qu'ils mendient, que, les non-protégés étant surchargés, le recouvrement de leur taxe se fait difficilement. »

L'abbé de Saint-Pierre va tenter d'y porter remède en montrant que la capitation, comme la taille, doit être proportionnée au revenu de l'imposé. — Lorsqu'elle fut établie en 1695, c'était un impôt par classe, basé sur la qualité, la dignité, l'emploi ou le métier du capitable. Tous les seigneurs des paroisses étaient imposés à une même taxe annuelle ; tous les colonels payaient la même somme. Il en était ainsi pour tous les sujets à l'exception des pauvres et des ordres mendiants. L'abbé attaque ce mode de répartition comme injuste, car dans chaque classe il y a des différences de fortune considérables : on en arrive à exiger de certains capitables vingt fois plus qu'ils ne peuvent donner et par contre à demander aux plus riches de la même classe vingt fois moins qu'ils ne doivent d'après la plus stricte équité [3].

Plus tard, les inconvénients, que l'abbé signale, avaient été supprimés en partie lorsque le conseil donna aux Intendants « des ordres particuliers de ne plus suivre scrupuleusement l'édit, qui prenait pour fondement la règle si fautive de mettre des taxes égales sur les capitables de même classe. Le ministre leur manda... de suivre, autant qu'ils pourraient, la seule règle qui soit raisonnable en pareil cas, c'est-à-dire de proportionner leur

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VIII, p. 49.
2. *Ibid.*, t. VIII, p. 69.
3. *Ibid.*, p. 71.

taxe à leur revenu annuel [1]. » Mais c'était sortir d'un premier inconvénient pour tomber dans un second, celui de la répartition arbitraire, l'intendant manquant « de connaissance suffisante du revenu de chaque capitable [2]. »

C'est alors que l'abbé de Saint-Pierre énonce dans une seconde partie les « moyens pour garantir les capitables de la disproportion [3]. » Comme dans le *projet de Taille tarifée*, la déclaration de l'imposé se trouve à la base du système : « Le règlement donnera à tout capitable noble la liberté de signer dans un registre, au greffe de la capitation, la déclaration et l'estimation *en gros* de son revenu. » Voici un modèle de déclaration : *Louis de..., écuyer, a déclaré que son revenu annuel, en déduisant le dixième pour la régie et pour les réparations et les rentes qu'il doit, monte à la somme de* 2.300 *livres, année commune, et qu'il a quatre enfants, dont un dans le service*[4]. Les « non nobles » sont obligés de donner *en détail* le revenu de leurs terres, de leurs maisons, de leurs rentes : seuls les effets qu'ils ont dans le commerce peuvent être déclarés en gros.

L'abbé ne demande qu'un seul registre : celui des déclarations. Mais cela n'empêche pas qu'il y ait des tarifs. Chaque feuille du registre est en effet divisée en deux marges : dans l'une « on observe de mettre la taxe de proportion produite par le tarif et dans l'autre la taxe réelle ou taxe exigible [5] ».

Comme dans le *projet de Taille tarifée* il y a des collecteurs volontaires — l'abbé les appelle ici : répartiteurs — chargés d'établir le rôle et d'estimer le revenu des capitables qui n'ont pas fait de déclaration [6]. On les choisit parmi les déclarants, ils sont exempts de la moitié de leur capitation et ont droit aux deux tiers des amendes des faux déclarants [7].

Comme dans la *taille tarifée* enfin, il y a une peine prononcée

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VIII, p. 74.
2. *Ibid*, p. 79.
3. *Ibid.*, p. 82.
4. L'abbé propose que la nourriture de chaque enfant soit estimée au vingtième du revenu et que les enfants au service passent pour double charge, parce qu'il est « toujours à propos de marquer une distinction suffisante pour les familles qui produisent des officiers et des soldats. » (*Ibid*, p. 83).
5. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VIII, p. 98.
6. *Ibid.*, p. 85.
7. *Ibid.*, p. 95.

contre le non déclarant. Ce n'est pas l'augmentation de quatre sous par livre, mais une amende plus élevée : les déclarants doivent être diminués d'un cinquième de leur capitation ; et de tous les cinquièmes ainsi retranchés, il est fait une somme totale à répartir dans le rôle au sou la livre sur les non-déclarants [1].

Le règlement de l'abbé porte encore quelques articles supplémentaires. C'est ainsi qu'il veut dans chaque élection un rôle spécial pour la noblesse séparé du rôle des non nobles exempts de la taille, « parce que la noblesse ne doit pas être confondue avec le peuple [2] ». Il demande aussi que les gentilshommes, qui demeurent dans les villes où ils paient des droits d'entrées comme le reste des bourgeois, aient un tarif moindre que les gentilshommes de la campagne [3].

L'abbé termine son opuscule en priant le gouvernement de commencer au plus tôt des essais de la capitation perfectionnée « dans trois ou quatre généralités ». Nous ne croyons pas que son désir ait été exaucé, car nous n'en avons trouvé aucune trace dans le courant du XVIIIe siècle.

1. *Ouvrages de politique et de morale*, p. 86.
2. *Ibid.*, p. 83.
3. *Ibid.*, p. 84.

CHAPITRE X

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE ÉCONOMISTE

I. Idées générales. — II. Projets pour soulager les pauvres et pour renfermer les mendiants. — III. Projet pour rendre les chemins praticables en hiver. — IV. Projet pour perfectionner le commerce de France. — V. Mémoires sur le pédiposte et sur l'agrandissement des capitales. — VI. L'augmentation des monnaies, la méthode des annuités, le commerce des rentes sur l'Etat.

I

Si l'abbé de Saint-Pierre avait voulu consacrer uniquement à l'étude de l'économie politique les fécondes ressources de son intelligence et sa passion pour le bien public, l'avènement de la paix perpétuelle n'eût pas été retardé. Mais il ne serait peut-être pas exagéré de dire que l'abbé eût fait avancer d'un grand pas cette science alors toute nouvelle qui rentrait si bien dans le cadre des occupations qu'il s'était tracées. L'économie politique ne tend-elle pas, d'après sa définition même, à satisfaire les besoins de l'homme et à lui procurer le plus de bonheur possible ! Rossi dit bien qu'elle se borne à l'étude de la richesse, mais l'abbé lui donne avant Droz, avant Sismondi et avant Storch un domaine plus large en lui assignant pour but le développement du bien être individuel et de la propriété collective [1].

Qu'on lise les ouvrages de l'abbé sur les chemins, sur le commerce, sur l'agriculture, sur l'assistance obligatoire, on constatera que la plupart des idées qu'il émet nécessitent moins de

1. L'économie politique « a pour objet le bien être physique de l'homme » *(Sismondi)*. — « C'est une science dont le but est de rendre l'aisance aussi générale que possible » *(Droz)*. — « C'est la science des lois naturelles qui déterminent la prospérité des nations » *(Storch)*.

réserves encore que le *Projet de taille tarifée*. La remarque est d'autant plus importante que l'abbé de Saint-Pierre écrivait il y a près de deux cents ans, alors que le système mercantile en Europe et le colbertisme en France continuaient d'être en honneur. Comme économiste, il est vraiment un de nos contemporains égaré au XVIIIe siècle [1].

Il ne nous a pas laissé de traité complet d'économie politique. Ce n'était pas dans sa manière : aux théories générales, aux vues d'ensemble, aux œuvres de longue haleine, il préférait les questions particulières, les matières très circonscrites qu'il traitait alors dans les moindres détails. Il s'est donc contenté d'étudier quelques projets qui se sont présentés successivement à son esprit ou qu'il considérait comme plus importants.

Est-ce à dire qu'on ne puisse dégager de son œuvre économique quelques idées générales ? Non. Ainsi, longtemps avant Adam Smith, il met en lumière dans la production de la richesse l'importance du travail, dont il dessine le rôle moral avec beaucoup de justesse. Il prévoit l'importance du machinisme, « ce perfectionnement qui consiste à faire les mêmes ouvrages meilleurs et à moins de frais ». La division du travail lui semble une méthode indiscutable qu'il va jusqu'à introduire dans la Polysynodie. Après Boisguillebert, il demande la liberté du travail qu'une règlementation trop minutieuse et des privilèges trop nombreux avaient considérablement restreinte sinon totalement supprimée. « J'ai vu il y deux ans, écrit-il, un arrêt du Conseil qui obligeait tous ceux qui veulent mettre des terres en vignes d'en obtenir la permission de l'intendant. Or chacun est plus éclairé que les autres sur ce que son héritage peut lui être le plus utile... La liberté de la culture est utile au public, il ne faut pas la diminuer. » Mais l'abbé ne tombe pas dans l'erreur des physiocrates : s'il réclame pour les sujets la liberté de suivre leurs goûts, c'est à la condition « qu'il n'en résulte aucun dommage ni pour les particuliers ni pour l'Etat ». Enfin nous rencontrons un exposé de l'influence des climats que n'aurait pas désavoué Montesquieu.

Voilà les quelques idées générales de l'abbé de Saint-Pierre

1. SIEGLER-PASCAL. *Un contemporain égaré au XVIIIe siècle. Les projets de l'abbé de Saint-Pierre.*

en matière économique. On sait qu'elles sont encore en honneur et que plus d'un contemporain les a faites siennes. Mais l'abbé s'est contenté de les signaler sans insister, tandis que dans les projets particuliers il expose longuement son avis, présente tous les avantages et après avoir résumé les objections qui s'offrent à l'esprit, prend plaisir à les réfuter une à une pour terminer par cette conclusion qui ne varie pas : Il est nécessaire d'apporter une réforme, celle que je présente est la meilleure *et c'est ce que je m'étais proposé de démontrer* [1].

II

Le législateur de nos jours, qui a créé le droit à l'assistance, aurait pu se borner à reproduire en préface les lignes suivantes du livre de l'abbé de Saint-Pierre *sur le gouvernement intérieur de l'Etat* [2]. « Celui qui est dans l'extrême pauvreté a un droit réel et positif, une action de droit naturel sur le riche. Sa grande misère fait son droit et un droit incontestable. Or n'est-ce pas à la bonne police de faire en sorte par un bon règlement que le *droit du pauvre sur le riche* soit acquitté et que la première de toutes les lois soit observée ? Ainsi il paraît qu'en faveur des pauvres familles de Paris, il faut un règlement qui fasse payer à tous les citoyens riches l'aumône de justice qui est due aux citoyens qui sont en danger de périr de misère. »

A cette importante question, l'abbé a consacré le *Mémoire sur les pauvres mendiants et sur les moyens de les faire subsister* [3] et le *Projet pour soulager les pauvres des paroisses de Paris* [4]. Sans doute, l'assistance, quand elle constitue un droit pour l'indigent, a de graves dangers. Tous les économistes classiques sont d'accord sur ce point et Malthus ne se trompait pas quand il disait : « Le nombre des indigents tend à augmenter en raison directe des secours qu'on leur assure. » Mais nous devons admettre malgré tout que ceux qui n'ont pas la force de travailler et qui sont dénués de toute ressource ont le droit d'être secourus.

1. Cf. par exemple *Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 316.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VII, p. 253.
3. Paris, 1724, chez Emery.
4. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VII, p. 248.

L'abbé de Saint-Pierre nous donne la liste de ces malheureux : il y a les infirmes comme les aveugles ; il y a les orphelins et les enfants trouvés, les « incommodés à cause de leur grande vieillesse », les nombreuses familles qui « ont besoin d'une partie de leur subsistance, les uns plus, les autres moins, à proportion du nombre des enfants [1] ». Au nom de la solidarité sociale, comme on a coutume de dire maintenant, au nom de la charité et de l'amour du prochain, comme disent les chrétiens, la société a le devoir de s'occuper de ces déshérités pour les secourir quand la famille n'est pas là pour le faire — c'est le cas des enfants trouvés — ou quand elle est elle-même dans le dénuement. « Si une société civilisée, dit M. Gide [2], doit laisser mourir de faim ses enfants et ses vieillards, mieux vaudrait retourner à l'état sauvage où on les étrangle, il est vrai, mais pieusement et pour ne pas les laisser longtemps souffrir. »

L'abbé organise l'assistance de ces pauvres en demandant la création de maisons particuliéres, comme les Quinze-Vingts, pour les infirmes et d'hôpitaux-écoles pour les enfants trouvés. Les orphelins, qui ont de la parenté pauvre, disait-il, seraient placés chez ces parents que la paroisse aiderait de ses aumônes. Quant aux familles nombreuses, les paroisses devaient être chargées de les secourir à domicile, de même que les pauvres honteux résolus à souffrir la dernière misère plutôt que d'aller à l'hôpital [3].

L'abbé de Saint-Pierre ne considère l'hôpital que comme un moyen auquel on doive recourir le moins souvent possible, sauf en cas de nécessité. « On voit, dit-il, beaucoup de pauvres familles composées de père et de mère, aïeul ou aïeule et de beaucoup d'enfants et de petits-enfants, qu'il faut faire subsister chez eux, plutôt que de les distribuer dans diverses maisons de l'hôpital général [4]. » Il en donne trois raisons : « Premièrement, parce qu'étant sous la discipline des parents, les enfants en sont mieux soignés et mieux disciplinés. Secondement, parce que, en leur donnant de quoi les nourrir deux ou trois jours la semaine, cela avec leur travail suffit pour les soutenir, au lieu que dans

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 36.
2. *Principes d'économie politique*, 8e édit. Paris, 1903, p. 405.
3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VII, p. 251.
4. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VII, p. 250.

l'hôpital il faudrait qu'ils tirassent toute leur subsistance de chaque semaine entière aux dépens de l'hôpital. En troisième lieu, parce qu'ils travaillent davantage et plus utilement chez eux que dans l'hôpital, parce qu'ils travaillent pour eux-mêmes et l'augmentation de travail enrichit l'Etat [1]. »

Pour examiner les titres et la situation des pauvres, l'abbé propose de créer un bureau spécial dans chaque paroisse. A Saint-Roch de Paris, les quinze prêtres des quinze quartiers de la paroisse se servent d'un modèle d'information imprimé « pour faire avec exactitude et avec facilité les informations de la pauvreté de celui qui demande du secours [2] ». Pourquoi ne pas procéder de la même façon dans les autres paroisses ?

Pour se procurer les fonds nécessaires, l'Etat peut recourir à l'impôt : Ainsi, « il n'y a qu'à augmenter un peu la taxe des maisons à proportion de leur loyer [3] ». Mais l'abbé compte aussi sur l'aumône volontaire : il l'appelle *l'aumône de bienfaisance* par opposition à *l'aumône de justice* ou taxe exigée par l'Etat. Afin de susciter ces dons volontaires, il demande qu'on établisse dans chaque paroisse un *registre des bienfaits* où seraient inscrites les personnes les plus charitables et les plus généreuses. Il désire aussi que les directeurs des compagnies de charité donnent des preuves publiques du bon emploi des fonds : Si l'on pouvait soupçonner dans la paroisse une mauvaise administration de l'argent réservé aux pauvres, l'aumône volontaire diminuerait beaucoup et pourrait peut-être s'anéantir [4].

A côté des vieillards, des enfants, des infirmes et des nombreuses familles, se trouve la catégorie des pauvres qui peuvent travailler. Pour ces derniers, l'abbé préconise à très juste titre l'assistance par le travail ; et c'est dans ce but que le *Projet pour renfermer les mendiants* a été écrit. Il y a de très grands inconvénients à leur faire des aumônes manuelles : Le premier, dit l'abbé, c'est que ceux qui reçoivent le plus ne sont pas ceux qui méritent le plus ; le deuxième, c'est que ces aumônes accoutument à la fainéantise qui produit de petits fripons, des filous et des voleurs de grand chemin ; le troisième, c'est que ce ne

4. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VII, p. 250.
1. *Ibid.*, p. 257.
2. *Ibid.*, p. 255.
3. *Ibid.*, p. 256.

sont pas les riches qui donnent le plus ; le quatrième, c'est l'impression pénible que cause aux étrangers et aux habitants une ville où pullulent les mendiants [1].

On fournirait de l'ouvrage « chez eux avec liberté ou dans un hôpital sans liberté » à tous les pauvres inoccupés qui sont en état de travailler. Alors, remarque l'abbé [2], « de trois mille mendiants de Paris il y en a la moitié qui, de peur d'être menés à l'hôpital et de jeûner deux ou trois mois à la maison de correction au pain et à l'eau, cesseront de mendier et trouveront à travailler chez eux ou ailleurs, de sorte qu'il n'y en aurait pas quinze cents à nourrir, à loger et à occuper. Il faudrait seulement publier que ceux qui voudraient volontairement se renfermer dans l'hôpital ne seraient point mis à la maison de correction et seraient mis à l'ouvrage volontaire, nourris et entretenus. »

L'assistance ainsi comprise entraîne de lourdes charges. « Je sens bien qu'il faut une augmentation de bâtiments, qu'il faut acheter des meubles, des habits, des vivres. » Le travail des mendiants ne fournirait que la moitié environ de leur subsistance. Pour couvrir le reste des frais, l'abbé demande « que le roi accorde quinze sols d'augmentation sur les droits d'entrée par muids de vin [3]. »

Le système de l'abbé de Saint-Pierre est plus doux que toutes les ordonnances édictées par la royauté contre les mendiants, et qui restaient lettre morte [4]. Il fut communiqué à la cour au commencement de l'année 1724 [5] et une déclaration du roi parut e 18 juillet suivant. « Il y eut un conseil des finances à Chantilly, rapporte Villars [6], dans lequel il fut décidé des matières très importantes, entr'autres une déclaration pour ne plus souffrir les pauvres mendiants et vagabonds dans tout le royaume. Ils furent distingués en Invalides et Valides. On prit des mesures pour trouver des fonds extraordinaires pour nourrir ceux qui

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 37 et suiv.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 42.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 43.
4. En 1596, on avait expulsé dans les vingt-quatre heures tous les mendiants de Paris, *sous peine de la hart*.
5. « Ce mémoire ayant été donné à la Cour au commencement de l'année 1724, il parut le 18 juillet suivant une déclaration du roi pour renfermer les mendiants. » *(Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 55.)
6. *Mémoires manuscrits*. Archives nationales R^4 825, fol. 133.

ne pourraient pas gagner leur vie, et pour forcer ceux qui pourraient travailler à ne pas être inutiles à l'Etat. »

L'exécution de l'ordonnance eut un grand succès, nous dit l'abbé [1], et il semblait que cet établissement devait durer longtemps, mais il subsista deux ans à peine. Les mendiants semblaient sortir *de dessous terre* lorsqu'on s'avisa de pourvoir à leur entretien aux frais du public, en sorte que les ressources manquèrent bientôt pour continuer l'œuvre commencée.

Sous Louis XVI, un nouvel acte royal, l'ordonnance du 27 juillet 1777, prescrivit que les mendiants professionnels seraient admis dans les hôpitaux, que des ateliers seraient ouverts aux ouvriers sans travail.

Mais cette ordonnance fut aussi éphémère que les précédentes avaient été vaines. La principale cause de la mendicité, c'était la taille et tous les autres impôts de l'ancien régime qui, grâce aux privilèges, demandaient le plus à ceux qui avaient le moins. L'abbé de Saint-Pierre nous le dit lui-même [2] : « Il faut tâcher de découvrir les sources de la mendicité pour les faire tarir. La plus considérable, c'est la ruine des taillables qui est causée par une répartition très disproportionnée... Les enfants sont envoyés à mendier par leurs parents qui n'ont plus les moyens de les nourrir. J'ai été plusieurs fois témoin malheureux de cette étrange misère et c'est pour cela que j'ai proposé dans le projet de Taille Tarifée des moyens d'empêcher cette disproportion ruineuse. » On ne supprimait pas la cause, comment s'étonner que l'effet subsistât ?

Il faut ajouter que l'abbé de Saint-Pierre avait plus que tout autre le droit d'élever la voix en faveur des miséreux. Non seulement il avait remis en honneur le mot *bienfaisance* [3], mais ce

1. *Ouvrages de morale et de politique*, t. IV, p. 56.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 41.

3. Voltaire et quelques auteurs après lui (Littré et Paul Albert) ont prétendu que l'abbé avait employé le premier le mot *bienfaisance*. L'abbé écrit en effet : « J'ai cherché un terme qui nous rappelât précisément l'idée de faire du bien aux autres, et je n'en ai pas trouvé de plus propre pour me faire entendre que le terme de *Bienfaisance*. » C'est probablement cette phrase qui a fait dire à Voltaire dans le *discours sur l'homme* (septième discours sur la vraie vertu. *Œuvres complètes*, édit. Moland, t. IX, p. 424 et t. XXXV, p. 31).

« Certain législateur dont la plume féconde
Fit tant de vains projets pour le bien de ce monde

qui vaut mieux encore, il en avait montré par son exemple la signification pratique. D'Alembert, en effet, nous raconte que pour dédommager l'Etat des sujets qu'il ne lui donnait pas, il se chargeait d'élever des enfants pauvres ou abandonnés, et leur faisait apprendre « un métier utile et solide » qui pût les mettre à l'abri de l'indigence [1]. Il lui appartenait mieux qu'à personne d'écrire un *Projet pour soulager les pauvres.*

III

A l'importante question du bon entretien des routes, l'abbé de Saint-Pierre avait consacré dès 1708 un mémoire, suivi quelques années plus tard, en 1715, d'un second opuscule [2]. Il

Et qui depuis trente ans écrit pour des ingrats
Vient de créer un mot qui manque à Vaugelas.
Ce mot est *bienfesance*, il me plaît, il rassemble
Si le cœur en est crû, bien des vertus ensemble.
Petits grammairiens, grands précepteurs de sots,
Qui pesez la parole et mesurez les mots,
Pareille expression vous semble hasardée,
Mais l'univers entier doit en chérir l'idée. »

Voltaire se trompe, déclare M. de Molinari, « le mot *bienfaisance* existait déjà dans la langue mais il était peu usité. » Bailly, de son côté, dans l'éloge qu'il a composé sur Gresset, disait : « Gresset était doux, humain et bienfaisant ; c'est lui qui a enrichi la langue du mot *bienfaisance*, c'était le mot de son cœur. » (MOLINARI, *op. cit.*, p. 30.

D'autres auteurs prétendent que cette « charmante appellation » a Balzac pour père. Quoi qu'il en soit, *bienfaisance* a figuré pour la première fois au dictionnaire de l'Académie dans l'édition de 1762. La vieille langue française disait : *bénéficence.*

1. *Histoire des membres de l'Académie française*, t. I, p. 116. — D'Alembert ajoute : « Encore choisissait-il parmi ces métiers ceux qui, étant d'une nécessité indispensable, doivent en conséquence subsister toujours... Un de ces métiers qui selon lui ne devait avoir qu'un temps était celui de perruquier dont il augurait mal, on ne sait pourquoi, quelque commodité qu'il procure aux têtes chauves et quelque ancien même qu'il soit déjà, comme l'a prouvé le savant Thiers dans son docte et profond *Traité des Perruques*, ce qui ne semble pas annoncer leur prochaine décadence. Notre académicien comptait beaucoup plus sur la durée des métiers de boulanger, de tailleur, de cordonnier, et ne payait l'apprentissage des enfants qu'il élevait que pour des métiers de cette utilité première et immuable. » (T. V, p. 194).

2. *Mémoire sur la réparation des chemins*, 10 janvier 1708. — *Mémoire pour perfectionner la police sur les chemins*, 6 septembre 1715.

les a résumés en 1733 dans le *Projet pour rendre les chemins praticables en hiver* [1].

Jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, les grandes routes ne furent point entretenues ou le furent aux frais de tous ceux qui s'en servaient, c'est-à-dire de l'Etat et des propriétaires riverains [2]. A vrai dire, elles étaient dans un état déplorable et quand l'abbé se rendait de Paris en Normandie, il avait le loisir de le constater. Un jour même, c'était en 1706, sa chaise s'était embourbée si bien qu'il abait dû rester dans « les boues et la pluie jusques avant dans la nuit. » C'est à cet accident de voiture que nous devons son premier mémoire composé à Saint-Pierre-Eglise pendant l'hiver de 1707 [3]. Il y cite en exemple les chemins de l'élection de Valognes et « du canton du Val de Saire, au milieu duquel est le bourg de Saint-Pierre-Eglise, lieu de sa naissance » *parce qu'il les connaît mieux que partout ailleurs.*

Son but est de faire inscrire au budget des dépenses publiques une somme importante pour la réfection des vieux chemins et pour la création de nouvelles routes. L'argent dépensé à cet usage, dit-il, serait placé à 800 °/°. « J'espère que l'on verra facilement que lorsque je propose d'augmenter le subside nécessaire pour réparer les chemins, je ne fais autre chose que de proposer au gouvernement de dépenser et d'avancer cent pistoles par an en pavé pour en recueillir par an plus de huit cents [4]. » Après avoir estimé les pertes annuelles de l'élection de Valognes, les dépenses que nécessiterait la réfection des routes dans cette région, le profit que les voies bien entretenues procureraient aux habitants, l'abbé étend ses dénombrements à tout le royaume. Les calculs qu'il a faits pour l'élection de Valognes l'amènent à avancer que les pertes annuelles causées dans le royaume par le mauvais état des chemins montent à près de quarante-quatre millions ; et il ajoute qu'on peut les faire cesser avec une augmentation de subside d'environ quatre millions [5].

Nous n'allons pas rechercher si l'abbé de Saint-Pierre, en sacrifiant à sa manie de statistique, fait des calculs justes ou

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 3-33.
2. A. DE TOCQUEVILLE. *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 198.
3. *Manuscrit de Rouen*, 950, p. 219.
4. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 3.
5. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 32.

bien erronés ; mais ce que nous voulons retenir de ses mémoires sur les chemins, c'est la conscience qu'il a du rôle joué par le transport dans la circulation des richesses.

Ce qui augmente le prix des marchandises, écrit-il [1], ce sont les frais du voyage ; souvent elles ne coûtent presque rien sur le lieu, comme la pierre dans la carrière. Mais il en coûte pour la tirer et pour la transporter. Il faut entretenir des hommes et des chevaux, acheter des voitures. « Or, si les chemins étaient aussi commodes en temps de pluie qu'en temps sec, si par des zigzags ou par des tournants on avait rendu plus faciles les montées et les descentes, si par des pavés on avait remédié aux trous et aux ornières... chaque cheval porterait en hiver autant qu'en été, c'est-à-dire un quart de plus, et ferait un quart plus de chemin en même espace de temps. De même, s'il y avait plus de ponts, on abrégerait fort le chemin. »

En second lieu, le commerce se faisant par des échanges où le plus souvent les parties gagnent l'une et l'autre, il serait avantageux pour les citoyens de les faciliter ; on obtiendrait ce résultat si dans les six mois d'hiver les acheteurs et les vendeurs n'avaient rien à craindre des mauvais chemins et si les marchandises pouvaient se « voiturer » facilement aux foires, aux marchés, aux ports et aux villes.

De plus, ajoute l'abbé, il y a beaucoup de gens qui ont des terres à visiter et qui n'osent y aller l'hiver, les chemins n'étant point praticables. « Ainsi, ils manquent à vendre et à acheter à propos, les denrées trop gardées dépérissent, les réparations triplent, les moulins chôment, les ouvriers ne sont employés qu'à demi... et toutes ces choses sont en pure perte pour l'Etat. »

L'abbé de Saint-Pierre n'oublie pas non plus l'importance des voies de communication au point de vue stratégique. D'après lui, la principale qualité d'un général d'armée est la célérité, et il faut, pour exécuter rapidement un plan de campagne, que la marche des troupes soit rendue aisée par le bon état des routes.

C'est dans la création d'un *bureau général des chemins et canaux* qu'il place toute sa confiance. A ce bureau seraient subordonnés des bureaux provinciaux présidés par l'intendant, dont les membres devraient être recrutés d'après la méthode

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 5.

du scrutin perfectionné. Il réclamait aussi la création d'une école des ponts et chaussées.

Son projet allait être pris en considération. « Avant mon premier mémoire, écrit-il en 1733 [1], la dépense des ponts et chaussées ne montait par an qu'à deux millions. La cour y fit attention sous le ministère de feu monsieur Desmarets à qui j'envoyai le mémoire ; elle résolut de l'augmenter, et cette dépense monte présentement à près de quatre millions [2]. »

Quelques années après sa mort, en 1760, les ponts et chaussées étaient réunis en un service spécial dans le département du contrôleur général ; en 1767 l'école des ponts et chaussées était fondée et au début de la Révolution la France possédait huit mille lieues de chemins, la plupart ouverts depuis 1750. Quant au bureau général et aux bureaux provinciaux proposés par l'abbé de Saint-Pierre, ils ont servi de modèle au corps des ponts et chaussées tel qu'il existe actuellement en France, exception faite toutefois du scrutin perfectionné.

Pour susciter des aumônes volontaires, l'abbé demandait, nous l'avons vu, la création d'un registre spécial destiné à garder le nom des personnes généreuses et à le publier. Il propose ici « que le magistrat de police fasse faire des inscriptions sur les chemins pavés pour annoncer le nom de celui qui aurait donné pour faire paver à ses frais tant de toises de chemin, et le faire nommer aux prières publiques comme bienfaiteur du public dans l'église de sa paroisse ; on verrait en peu d'années, conclut-il, incomparablement plus de chemins pavés aux environs de Paris. »

Qu'il eût été heureux de saluer l'apparition des chemins de fer et comme il aurait suivi avec impatience la construction de la nouvelle ligne de Barfleur à Cherbourg. Depuis quelques mois on peut traverser en wagon le canton de Saint-Pierre-Eglise, quelle douce satisfaction pour l'abbé de pouvoir décrire tous les avantages que son pays natal en retirera. Ce serait la seconde édition de son *Projet pour rendre les chemins praticables en hiver*.

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 26.

2. Cf. « *Deux lettres de M. l'abbé de Saint-Pierre à monsieur de Tourlaville*, 1707 » *publiées par le comte de Blangy*. Caen, Valin, 1894.

IV

Nous avons constaté que c'est principalement au point de vue commercial que l'abbé de Saint-Pierre se place pour envisager l'utilité des bons chemins. C'est qu'on ne saurait trop favoriser le commerce, n'est-il pas un élément « nécessaire pour augmenter *considérablement* les richesses des Etats et les commodités des sujets ? » Il « augmente le travail et l'industrie de la nation » ; rend l'argent plus productif ; diminue la mendicité ; contribue pour une grosse part à la richesse privée et par là même à la richesse publique ; permet d'utiliser plus avantageusement les colonies ; fait progresser les arts et les sciences ; c'est enfin un des meilleurs agents de la paix européenne [1].

Le bon entretien des routes était un des moyens proposés par l'abbé pour aider au relèvement de notre commerce, mais il y en a beaucoup d'autres : tels la réfection des canaux et la réforme des lois commerciales dont un bureau spécial devrait avoir la charge ; il y a surtout la bonne réglementation du commerce maritime auquel l'abbé a consacré le *Projet pour perfectionner le commerce de France* [2]. « Je ne parle guère dans cet ouvrage que du commerce maritime, dit-il [3]. Ce n'est pas que le commerce par terre et les manufactures ne méritent une grande considération, mais parce que le commerce maritime est de beaucoup le plus considérable » et il ajoute : « Comme entre les commerces maritimes celui de la compagnie des Indes tient le premier rang, je m'y arrêterai aussi davantage. »

Il fait sur le commerce une véritable théorie où il analyse très justement la loi de l'offre et de la demande ; préconise la liberté dans la fixation du prix, excepté pour le pain et se rend parfaitement compte de cet élargissement de l'échange qu'on appelle le crédit [4]. On le voit insister sur l'avantage qu'il y aurait à multiplier les petits ports le long des côtes ; il propose de faire exploiter

1. *Œuvres de politique et de morale*, t. V, p. 196 et suiv.
2. *Ibid.*, t. V, p. 193 à 317.
3. *Ibid.*, t. V, p. 196 et 197.
4. Voyez aussi l'*Observation sur le commerce intérieur d'un Etat. (Ouvrages de politique et de morale*, t. VII).

les colonies par des familles pauvres. Il veut surtout vaincre le préjugé qui éloigne du commerce la noblesse française et nous devons dire quelques mots sur ce point que l'abbé de Saint-Pierre traite avec beaucoup plus de détails que les précédents.

Depuis le milieu du siècle de Louis XIV, la noblesse ne dérogeait plus en faisant le commerce maritime, mais elle y manifestait peu de goût. La plupart du temps les cadets continuaient d'opter entre la carrière militaire et l'état ecclésiastique au lieu d'imiter la noblesse anglaise « beaucoup plus sensée » qui se jetait dans le commerce et répugnait à « demeurer inutile dans les provinces ». Pour développer le goût et les aptitudes du commerce l'abbé demande l'établissement de deux compagnies de trente cadets nobles, l'une à Port-Louis [1] et l'autre dans les Indes.

Ces cadets devaient apprendre pendant deux ans les principes de la navigation et du commerce et les « langues commerçantes », pour voyager ensuite sur les vaisseaux comme écrivains ou comme suppléants des enseignes. « De cette manière, remarquait l'abbé [2], le commerce maritime se peuplera peu à peu en cent ans de l'ancienne noblesse dont les uns seront capitaines, les autres directeurs, les autres dans les emplois subalternes et tout cela viendra des deux pépinières de ces deux compagnies [3]. » Ces compagnies ne seront pas formées tout d'un coup, mais on choisira tous les ans dix écoliers de Paris, dont les parents auront donné leur nom au registre de la compagnie des Indes, quand ils auront atteint l'âge de quinze ans ; chaque année dix cadets quitteront l'établissement de Port-Louis ou celui des Indes et seront remplacés par le même nombre d'écoliers. « Ainsi on ne pourra pas craindre qu'un trop grand nombre de noblesse abandonne la guerre pour se jeter dans le commerce [4]. »

Ce n'est pas à la France à s'enrichir par la supériorité de son commerce, objectera-t-on, c'est à elle à soumettre les nations commerçantes à la supériorité de ses armes, c'est à Rome à subjuguer Carthage. « Discours d'esprits frivoles [5] » répond l'abbé,

1. C'est-à-dire *Lorient*.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 226.
3. L'abbé entend par *ancienne noblesse* la famille qui peut prouver par titres une filiation noble depuis deux cents ans.
4. *Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 227.
5. *Ibid.*, p. 244.

ils n'ont donc nulle connaissance de la situation des affaires générales de l'Europe ! *La supériorité des troupes se trouve toujours là où est la supériorité d'argent* et cette supériorité appartient aux nations commerçantes.

Pour honorer encore plus la profession des marchands maritimes, l'abbé de Saint-Pierre demande au roi de donner tous les deux ans une patente de noblesse à une famille de marchands choisie au scrutin perfectionné. Il pose une condition : « C'est que les enfants qui iront s'établir ailleurs que dans la ville de commerce avant cinquante ans... ne jouiront pas du privilège de noble et seront censés avoir dérogé [1] ». De cette manière on remplacera les familles nobles qui s'éteignent et ce sera en donnant de l'émulation « pour avancer le commerce et pour y faire demeurer les anciennes familles de commerçants dans les villes marchandes et dans le commerce au moins deux ou trois générations. »

La seconde partie du projet de l'abbé a trait au perfectionnement de la compagnie des Indes. Au lieu d'une régie comptable, il voudrait une régie à forfait, c'est-à-dire une ferme avec un seul actionnaire : le roi, qui achèterait le fonds de la compagnie. Il fallait, pour la bonne exécution de ce plan, exposer aux fermiers associés les principales conditions du bail perpétuel et l'abbé en donne un « canevas » en dix articles avec des éclaircissements et des réponses qui ne tendaient rien moins qu'à modifier presque entièrement l'organisation de la compagnie [2]. Il déclare, en terminant son opuscule, que la question « mériterait un autre mémoire plus détaillé encore que celui-ci » et qu'il y travaillera probablement « afin que l'établissement puisse être prêt à se former la dernière année du bail perpétuel [3] ». Son vœu ne s'est pas réalisé. Il avait dit que s'il prenait la plume, c'était dans la vue d'engager les gouvernants à augmenter tous les jours le commerce maritime et il avait ajouté : « Sans une pareille espérance, je laisserais là mes observations et je porterais mes vues sur d'autres matières importantes à l'augmentation du bonheur de notre nation [4]. » Peut-être jugea-t-il le gouverne-

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 229.
2. *Ibid.*, t. V, p. 285.
3. *Ibid.*, t. V, p. 316.
4. *Ibid.*, t. V, p. 207 et 208.

ment trop indifférent et trop négligent, peut-être fut-il découragé aussi par l'affaiblissement continu de notre commerce qui allait porter jusqu'à la Révolution la peine de la révocation de l'édit de Nantes et des désordres financiers de la Régence.

V

Aux projets de l'abbé de Saint-Pierre sur le commerce, il faut ajouter un mémoire sur le *pédiposte*, qui n'a pas été publié, mais qui n'en est pas moins intéressant [1]. Le *Pédiposte*, c'est la poste à pied que l'abbé propose d'établir à Paris sur le modèle de la *Penny-poste*, ou poste à un sou, établie à Londres en 1680. Il s'agissait de faire porter pour un sou les lettres et les paquets pesant moins d'une livre d'une extrémité de Paris à l'autre et même dans la banlieue. A Paris, les courriers auraient eu lieu presque à toute heure du jour, dans la banlieue le matin et le soir seulement.

De même, disait l'abbé, que l'établissement de la grande poste a augmenté considérablement le commerce et procuré une très grande utilité aux sujets et à l'Etat, de même le pédiposte, toutes proportions gardées, sera aussi utile aux habitants de Paris et des environs. « Pour juger de l'utilité de la grande poste par rapport au commerce, on peut compter que la dépense des hommes et des chevaux qui y sont employés monte à plus de trois millions, qu'outre cela il en revient au roi plus de trois millions et comme l'utilité qu'en retirent les sujets est dix fois plus grande que ce qui leur en coûte, on peut assurer que cette utilité pour tout le royaume monte à plus de soixante millions par an. On peut estimer sur le même pied l'utilité qui revient aux habitants de Londres de la penny-poste, car pour nourrir et entretenir cent personnes, le fort portant le faible, avec les loyers des bureaux et autres frais de régie, il faut plus de quarante mille francs. Outre cela, la compagnie qui tient le penny-poste à ferme en rend plus de vingt-cinq mille francs de fermage et y gagne au moins quinze mille livres. Ces trois articles font quatre-

1. *Ms. de la bibliothèque de l'Arsenal* 4258, 437 HF, fol. 58. On trouvera ce mémoire aux *Pièces justificatives*, p. 364.

vingt mille livres. Or comme l'utilité qu'en retire chaque habitant de Londres et des environs monte à dix fois plus qu'il ne lui en coûte, il est évident que le profit total, que leur procure à tous cet établissement, monte à plus de huit cent mille livres par an et c'est un pareil profit que l'établissement de la pédiposte procurerait aux habitants de Paris et des environs, et c'est ce que je m'étais proposé de démontrer. »

Le mémoire de l'abbé de Saint-Pierre est de 1716 ou de 1717. C'est vers cette époque précisément que l'on plaça des boîtes dans Paris pour permettre de faire passer une lettre dans l'intérieur de la ville, par exemple du Luxembourg à la Grange Batelière. Mais les Parisiens ne trouvèrent rien de mieux que de les remplir d'immondices ou de les briser pendant la nuit. La réforme resta en suspens et l'abbé n'eut pas le plaisir de voir la création de la petite poste en 1759 desservie par deux cents facteurs. « Le roi, raconte Barbier dans son journal, établit un bureau de correspondance par poste entre les citoyens de la ville de Paris dans l'enceinte des barrières moyennant deux sols par lettre que l'on paiera d'avance au bureau où l'on mettra la lettre [1]. » Encore cette réforme ne réalisait pas pleinement le vœu de l'abbé, qui rêvait d'élargir le ressort de la petite poste en y comprenant les bourgs et les villages de la banlieue de Paris.

Les idées de l'abbé de Saint-Pierre sont plus discutables lorsqu'il propose au roi de favoriser et au besoin de provoquer « cette pente générale des sujets de province de venir demeurer dans la capitale et de l'agrandir par leur séjour [2]. » Il touche au grand problème de la centralisation et de la décentralisation en prenant délibérément parti dans le sens opposé aux idées de la plupart des penseurs de son siècle. Les promoteurs de la décentralisation ne seront pas sans lui jeter la pierre ; et les autres, ses partisans, devront reconnaître que les avantages qu'il promet aux grandes villes n'ont pas tous une très grande valeur. Plus la capitale sera grande et peuplée, dit-il, plus il sera aisé de mettre un terme aux guerres civiles. N'est-ce pas une erreur évidente et ne faut-il pas

1. Juillet 1759. 7e série, p. 170 (Paris, 1866).

2. *Avantages que doit produire l'agrandissement continuel de la ville capitale d'un Etat. (Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 102-165).

mieux penser que plus une capitale est grande, plus il est difficile de la maîtriser et cela pour deux raisons : d'abord parce qu'elle est matériellement plus forte et en second lieu parce qu'au point de vue moral elle sait qu'elle représente la nation toute entière qui suivra docilement les décisions qu'une révolution parisienne aura décrétée.

Ces réserves faites, nous reconnaissons que les autres avantages que l'abbé de Saint-Pierre nous expose ont une grande valeur ; et notamment le progrès de la raison et des connaissances utiles dépend dans une certaine mesure de la centralisation des livres, des publications, des documents en un même lieu. Au reste à quoi bon s'insurger contre un fait ; l'avenir a réalisé le vœu de l'abbé et, pour ne parler que de la France, c'est en vain qu'on voudrait empêcher cette attirance que Paris ne cesse d'exercer. Lorsqu'on créa les Universités de province, c'était dans un but de décentralisation, et certains pensaient que les étudiants s'achemineraient moins nombreux vers la capitale. Les statistiques prouvent qu'ils ont été déçus.

L'agrandissement de Paris doit amener avec lui plusieurs perfectionnements nécessaires. « Il faut, par exemple, augmenter le nombre des principaux magistrats pour la police, pour le civil et pour le criminel et par conséquent augmenter le nombre de leurs tribunaux. Il faut divers lieutenants de police pour les divers quartiers d'environ cent mille habitants ; mais il faut un magistrat général de police choisi parmi les lieutenants, ce magistrat aura seul relation à la cour pour en recevoir les ordres importants... Il faut augmenter en proportion la facilité de la navigation ; il faut augmenter la facilité des voitures et des chemins qui tendent à la capitale. Il faut élargir insensiblement les rues du centre. Il faut multiplier et agrandir les halles et les places des marchés ; il faut, à proportion des habitants, augmenter les bâtiments et les revenus des hôpitaux et des maisons de correction [1]. »

Toutes ces réformes ne se sont-elles pas réalisées, depuis la création des commissaires de police de quartiers et du préfet de police jusqu'aux embellissements auxquels M. Haussmann a attaché son nom.

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 103.

VI

L'abbé de Saint-Pierre a consacré deux autres opuscules à exposer ses théories économiques et financières : *Le Discours contre l'augmentation des monnaies et sur l'utilité de la méthode des annuités* [1] ; le *Projet pour rendre les rentes sur l'Etat d'un commerce plus facile et plus fréquent* [2].

Dans le premier, il attaque avec beaucoup de raison l'usage désastreux qu'on avait de changer le titre et la valeur des monnaies par une ordonnance royale qui déclarait que dix sous vaudraient vingt ou trente sous ou même davantage, suivant les besoins du fisc. Il démontre que ce genre d'expédient, si facile en apparence, est en réalité très onéreux pour l'Etat, très pernicieux pour le roi en même temps que très disproportionné et très injuste [3]. Le règne de Law, qui poussa les variations des monnaies jusqu'à ses dernières limites, n'était-il pas encore présent à toutes les mémoires ! Sans doute la réaction était venue et en 1726, sous le ministère de Fleury, la valeur de la livre tournoi avait été enfin arrêtée définitivement ; mais un revirement était à craindre et l'abbé croyait qu'il n'était pas inutile de montrer au jeune roi le danger d'une telle opération. Comme il eût applaudi nos lois modernes de mettre au premier rang des crimes contre l'Etat l'altération monétaire.

Au lieu de l'augmentation des monnaies, il proposait au roi, pour se procurer de l'argent, la forme des *annuités* usitées en Angleterre. En contractant un emprunt, l'Etat s'engageait à payer à ses créanciers une somme fixe par an, comprenant à la fois l'intérêt et l'amortissement de manière à se libérer dans un temps donné. « Ces annuités, disait l'abbé, sont des rentes annuelles non perpétuelles que l'Etat qui emprunte s'oblige de payer au particulier prêteur durant un certain nombre d'années, en payant tous les ans quelque chose sur le capital ; ainsi ces annuités remboursent au prêteur, année par année, partie de son capital avec son intérêt et c'est ce qui fait que ces rentes

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. II, p. 199.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 215.
3. *Ibid.*, t. II, p. 201.

cessent entièrement au bout d'un certain nombre d'années et ne sont point perpétuelles [1]. »

Afin de rendre ces titres plus en faveur auprès du public, l'abbé demande qu'on en facilite l'échange, en supprimant toutes les formalités inutiles et que les annuités soient insaisissables. Il propose d'y affecter un subside particulier, « par exemple la taille d'une seule généralité [2] », le fonds des postes ou d'autres fonds particuliers.

Le système des annuités s'est peu développé en France, on ne l'a vu employé par l'Etat que dans les emprunts indirects et spéciaux qu'il conclut avec les personnes morales administratives ou certaines grandes sociétés financières comme la Banque de France. Mais l'insaisissabilité des rentes et la facilité de leur échange, réclamées par l'abbé, sont adoptées par notre législation. En ce qui concerne le fonds de garantie, si les pays dont les finances sont prospères ne le constituent pas, il n'en est pas de même pour l'Egypte et la Turquie.

Dans le *Projet pour rendre les rentes sur l'Etat d'un commerce plus facile et plus fréquent*, l'abbé de Saint-Pierre semble avoir nettement entrevu l'avenir, lorsqu'il aperçoit toutes les facilités usitées de nos jours soit pour donner faveur aux rentes, soit encore pour activer leur circulation en remplaçant la monnaie. L'abbé ne demande rien moins dans ce petit opuscule que la création de la Bourse et l'émission des titres au porteur.

Des contrats de rente sur l'Etat au taux de deux et demi pour cent seraient inscrits, d'après son système, sur un grand livre déposé à l'hôtel de ville. Le rentier ne pourrait enlever son titre, mais en aurait un récépissé qu'il pourrait transmettre ou vendre à sa guise. « Ces rentes en banque, écrit l'abbé, auront leur prix sur la place en argent comptant, et ce prix sera plus fort selon que cette rente annuelle sera régulièrement payée par les dépositaires teneurs de comptes ouverts ; selon que le fonds destiné pour payer cet intérêt paraîtra plus assuré, selon que le ministre paraîtra plus affermi, selon que la guerre paraîtra plus éloignée ; selon que la guerre commencée paraîtra devoir moins durer ; selon que l'argent paraîtra moins rare, c'est-à-dire selon que le crédit public augmentera. »

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. II, p. 214.
2. *Ibid.*, p. 221.

« Ce prix sera quelquefois petit, quelquefois grand, selon l'opinion variable que le peuple aura des affaires publiques, mais il est visible que l'acheteur de rentes préfèrera les rentes en banque aux rentes immobilières, à cause de la commodité de pouvoir facilement en vendre et en acheter au prix de la place, et à cause de la commodité de pouvoir s'en servir d'un moment à l'autre ou pour payer des créanciers, ou pour acheter des maisons, des charges, des terres avec pareils effets au prix de la place [1]. »

N'est-ce pas une lumineuse analyse du jeu de la bourse moderne, avec l'énumération des causes qui, en dehors de l'agiotage, influent le plus sur la hausse ou la baisse des valeurs ?

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 217 et 218.

CHAPITRE XI

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE HISTORIEN

I. Le but que l'abbé de Saint-Pierre poursuit dans ses ouvrages historiques. — II. La théorie des *grands hommes*. Solon, Lycurgue, Pierre le Grand, Charles XII. — III. *Observations politiques sur le gouvernement des rois de France.*

I

« C'est l'histoire, disait Fénelon [1], qui montre les grands exemples, qui fait servir les vices mêmes des méchants à l'instruction des bons, qui débrouille les origines et qui explique par quel chemin les peuples ont passé d'une forme de gouvernement à une autre. » L'abbé de Saint-Pierre, qui assistait à la lecture du mémoire *sur les occupations de l'Académie française* [2], n'a retenu que la première partie de la phrase. Débrouiller les origines, noter les changements de gouvernement, à quoi bon ! ce n'est pas un but sérieux. Mais donner de grands exemples à suivre, faire servir les vices des méchants à l'instruction des bons, perfectionner la raison, augmenter les lumières de ceux qui gouvernent, voilà le véritable rôle de l'histoire, le seul. « L'historien, écrit-il, montre par des réflexions justes, à ceux qui doivent entrer dans les affaires publiques, les moyens d'éviter des maux et d'obtenir des avantages pareils à ceux qu'il raconte [3]... C'est principalement par le secours des expériences des autres et de nos réflexions sur ces expériences que nos successeurs peuvent apprendre à éviter les fautes dans le gouvernement [4]. »

1. *Lettre à l'Académie*, VIII.
2. Cf. ch. III, p. 48.
3. Ms. Genty. *Pour perfectionner les histoires générales* (revu en 1739).
4. *Projet pour établir les annalistes d'Etat. (Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 229).

L'abbé ajoute : « Il serait à souhaiter que les historiens de la nation fussent toujours d'excellents politiques pour nous instruire de ce qui nous aurait pu préserver de nos malheurs. Mais comme c'est un souhait inutile, il est à propos que nos philosophes politiques suppléent à ce qui manque à nos historiens [1]. » Voilà pourquoi il va de nouveau prendre la plume.

Seulement, il voudra faire ressortir avec tant de netteté les leçons morales et politiques de l'histoire, les dégager et les formuler lui-même avec tant d'évidence, — au lieu de laisser au lecteur le soin de tirer les conséquences pratiques — qu'il en viendra fatalement à envisager les faits d'un point de vue exclusif et à les raconter d'une manière incomplète. N'allons pas lui demander de dire toute la vérité ; il n'admet pas la règle posée par Cicéron : *Quis nescit primam esse historiæ legem, ne quid falsit dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat* [2]. Les hommes, à son avis, ne sont que des enfants, et il faut leur donner des histoires expurgées. Il a distingué l'histoire de la chronique : l'histoire, c'est-à-dire les actions, les entreprises et les qualités du prince et des grands hommes qui emploient leurs talents au service de la patrie ; la chronique, c'est-à-dire le récit des découvertes arrivées dans le même temps ; et il écrit « qu'il faut au chroniqueur un esprit de précision, une crainte d'affirmer mal à propos, une attention à ne pas donner comme certain ce qui n'est que douteux, enfin il faut une grande exactitude dans les citations, *toutes qualités qui ne sont pas nécessaires au même degré à l'historien* [3]. »

Pourvu qu'après la lecture de l'histoire nous soyons persuadés qu'il faut appliquer la fameuse règle : *Abstine a malo, fac bonum*, pour y trouver notre profit, le reste est inutile. Quand l'abbé propose de créer des annalistes d'Etat et qu'on lui objecte leur partialité à l'égard du gouvernement qui les paiera, il répond : « Ne vaut-il pas encore mieux, pour les lecteurs, avoir du beau faux à approuver et à imiter, que du vilain faux à haïr [4] ? »

Il a encore un autre but ; il y voit le moyen de vulgariser ses

1. *Observations politiques sur le gouvernement des rois de France. (Ouvrages de politique et de morale,* t. IX, p. 2).
2. *De Oratore,* II, 62.
3. Ms. Genty.
4. *Ouvrages de politique et de morale,* t. IV, p. 246.

projets ; et pour en montrer la solidité il les applique aux événements passés : « Qu'y a-t-il de plus propre à persuader de les mettre en exécution, remarque-t-il [1], que de faire sentir aux lecteurs que, si dès ces temps là ils avaient été établis, ces malheurs ne seraient point arrivés aux rois ni à leurs sujets. » Celui-là c'est son principal but, et l'on devine aisément à quelles conséquences absurdes il conduit, si l'on sait que l'abbé ne tient aucun compte des circonstances de temps et de lieu. L'établissement du scrutin perfectionné, la signature des cinq articles de la *Paix Perpétuelle* lui hantent tellement le cerveau qu'il en parle à tout propos. Il exposera les avantages que César, Pharamond ou Clotaire [2] en auraient pu tirer. Il remontera même plus loin dans l'histoire pour nous expliquer avec un sérieux qui fait sourire que Romulus n'eût pas été mis à mort s'il avait eu la précaution de faire élire son *sénat* au scrutin perfectionné [3] ! « Mais, conclut-il tristement, on était encore bien éloigné alors de cette admirable méthode que la raison humaine laisse encore inutile dans la plupart des Etats [4]. »

Voilà le critérium historique de l'abbé de Saint-Pierre dans les *Observations pour rendre la lecture des hommes illustres de Plutarque beaucoup plus agréable et plus utile* [5], dans la *vie de Lucurgue* [6] et dans la *vie de Solon* [7].

Ce sera le même critérium dans les *Observations politiques sur le gouvernement des rois de France* [8], dans la *vie du czar Pierre Ier* [9] et dans les *Réflexions morales et politiques sur la vie de Charles XII roi de Suède* [10]. Seulement, les faits que raconte l'abbé de Saint-Pierre étant plus récents, les allusions à ses projets paraissent moins bizarres, abstraction faite des chapitres qui ont trait aux premiers rois de France.

Enfin, les *Annales Politiques* méritent une place à part, et

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 2.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 12, 40, 66.
3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 197.
4. *Ibid.*, t. XI, p. 198.
5. *Ibid.*, t. XI, p. 173-257.
6. *Ibid.*, t. XVI, p. 283-321.
7. *Ibid.*, t. XVI, p. 321-359.
8. *Ibid.*, t. IX, p. 1-297.
9. *Ibid.*, t. IX, p. 378-421.
10. *Ibid.*, t. IX, p. 297-378.

les jugements sévères que nous venons de porter ne visent pas cet ouvrage. Ici, l'abbé n'est plus égaré par l'ignorance. Il raconte dans l'ordre chronologique les principaux faits qui se sont déroulés depuis 1658, année de sa naissance, jusqu'en 1739, en y ajoutant, comme toujours, ses observations personnelles. Mais il s'agit d'événements dont il a été le témoin, de personnages qu'il a connus, et il devient un historien ou plutôt un chroniqueur sérieux qui expose clairement les faits, les apprécie avec justesse et en tire à propos la moralité. Il a le droit d'écrire en tête de ses *Annales* [1] : « J'ai passé plus de cinquante ans à la Cour et dans la ville capitale ; j'ai connu personnellement la plupart des princes, des ministres, des généraux et ceux qui ont fait les principaux personnages de mon temps. J'ai médité sur la plupart des affaires dont j'écris : j'ai été témoin ou j'ai parlé aux témoins. »

Il est bien renseigné et il le montre. S'il introduit la plupart des idées qu'il a émises ailleurs, c'est sous une forme nette et concise, avec une adresse qui étonne. Aussi les critiques s'accordent-ils à dire que les *Annales Politiques* sont le meilleur et le plus intéressant de ses ouvrages.

Voltaire a eu beau les traiter de dédaigneuse façon [2], son avis n'a pas force de loi. On a même assuré [3] que, si le *Siècle de Louis XIV* l'emporte de beaucoup par sa clarté, le naturel, la rapidité et l'harmonie du style, l'ouvrage de l'abbé est supérieur à celui de Voltaire comme valeur historique : « Quoiqu'il n'y ait nulle comparaison, disait Grimm [4], entre le bon sens lent et tranquille de l'abbé de Saint-Pierre et le génie de M. de Voltaire, je ne balancerais pas à donner la préférence à ces *Annales* sur le *Siècle de Louis XIV*. Dans celui-ci je ne vois presque partout qu'un panégyriste d'autant plus dangereux qu'il est plus séduisant et qui vante comme belles et comme grandes beaucoup

1. *Annales Politiques*. Edition de 1757. Préface. T. I, p. 11.

2. « Ces Annales, il le faut avouer, sont une satire continuelle de ce monarque qui méritait plus d'estime, et cette satire n'est pas assez bien écrite pour faire pardonner son injustice. » Cf. *Défense de Louis XIV contre les* Annales politiques *de l'abbé de Saint-Pierre*. (VOLTAIRE. *Œuvres complètes*. Edit. Moland, t. XXIX, p. 267.)

3. Sabatier de Castres dans *Les Trois siècles de la littérature française*. Paris, 1772, t. III, p. 262.

4. *Lettre du* 15 *février* 1758. (*Correspondance*, t. III, p. 474).

d'actions qu'une philosophie épurée méprise et condamne. »

Voltaire, en effet, flatte peut-être trop la mémoire de Louis XIV il se laisse éblouir par la magnificence du grand roi et par le bruit du canon. L'abbé de Saint-Pierre, au contraire, se plaçant toujours au point de vue utilitaire, envisage les choses avec plus de sang-froid et moins de partialité. Si le *Siècle de Louis XIV* est le beau côté de la médaille, les *Annales Politiques* en sont le revers, et c'est pourquoi, même après avoir lu et admiré le livre de Voltaire, il n'est pas sans intérêt, si l'on veut se faire une idée vraie de cette époque, de connaître également l'ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre. Nous n'en parlerons pas davantage ici, et l'on voudra bien se reporter à l'édition annotée que nous venons de publier [1].

Quant aux autres ouvrages historiques de notre auteur, nous croyons suffisant d'en tourner rapidement les feuillets. Seules, les *Observations politiques sur le gouvernement des rois de France* méritent d'attirer quelques instants l'attention.

II

Dans les *Observations pour rendre la lecture des hommes illustres de Plutarque beaucoup plus agréable et plus utile* [2], et dans le *Discours sur le grand homme et l'homme illustre* [3], l'abbé de Saint-Pierre a passé en revue quelques-uns des personnages les plus célèbres de l'antiquité et des temps modernes : Thésée, Romulus, Solon, Epaminondas, Alexandre, Caton, Scipion l'Africain, César, Sylla, Descartes, Charles-Quint et Henri IV. Ce qui nous intéresse, c'est que pour les mieux juger, pour donner de leur caractère une appréciation plus nette, il a cru bon de bâtir tout d'abord une *théorie des grands hommes* qui, à défaut d'autre mérite, ne manque pas d'originalité. Cette théorie lui servira de pierre de touche et il placera chaque personnage dans l'une des trois classes qu'il distingue : hommes puissants, hommes illustres et grands hommes.

1. Paris, Champion, 1912.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 173.
3. *Ibid.*, p. 33.

L'homme puissant est au dernier échelon de la hiérarchie. La puissance lui est venue, la plupart du temps de la naissance, des conjonctures de la fortune ou des différents arrangements extérieurs de la Providence [1]. Les sérieuses qualités de l'esprit et du cœur lui manquent, il n'a point procuré de grands bienfaits à la société, ce n'est pas un homme estimable. « En un mot, la grande puissance seule ne fera jamais un grand homme [2]. » Le prototype de l'homme puissant, c'est Louis XIV.

L'homme illustre s'est distingué par ses bienfaits et ses grands talents, mais non par sa grande vertu. Tel Alexandre « qui n'agissait que par ambition pour son propre intérêt, pour son propre agrandissement, pour son propre plaisir [3]. » Tel César « qui ne travaillait que pour sa propre élévation et pour augmenter sa propre puissance [4] ». L'homme illustre ce sera encore celui qui a mis toute son ardeur, toute sa constance, toute la force de son esprit à surpasser ses pareils, et y a réussi malgré de très grandes difficultés ; seulement ses efforts ne visaient que des bagatelles « très peu utiles à la grande augmentation du bonheur de sa patrie [5] ». Ainsi, Molière, ayant eu le tort de ne rien perfectionner et de ne rien démontrer, ne sera pas classé dans la catégorie des grands hommes mais dans celle des hommes illustres. L'abbé a soin d'ajouter qu'il emploie le terme d'une façon absolue. Il se sert même quelquefois, pour mieux faire comprendre sa pensée de l'expression : *Homme illustre tout court* [6].

Le grand homme enfin mérite notre estime, nos louanges, notre respect intérieur parce qu'il a travaillé au bonheur du genre humain avec désintéressement, soit par *l'action* comme Epaminondas [7], soit par la *méditation* comme Descartes [8]. Le premier a été inspiré par un grand désir du bien public, a surmonté de grandes difficultés et a rendu de grands services à son pays, il remplit les trois conditions que l'abbé exige des *prati-*

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 33.
2. *Annales Politiques*, p. 501.
3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 35.
4. *Ibid.*, p. 39.
5. *Ibid.*, p. 53.
6. *Ibid.*, p. 69.
7. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 35.
8. *Ibid.*, p. 48.

ciens [1]. Il a droit au titre de grand homme. Le second par une prodigieuse étendue d'esprit, par une justesse de raisonnement surprenante pour son temps, par une grande ardeur pour le travail et par une grande constance pour la méditation a vaincu de très grands obstacles pour perfectionner dans les hommes leur manière de raisonner. Il a abouti à des résultats considérables ; avant lui nous marchions en aveugles et il nous a indiqué la ligne droite dans le chemin de la vérité. Son entreprise avait un motif très louable et très vertueux, il ne recherchait ni les revenus ni les grands emplois, il ne souhaitait que la gloire précieuse de rendre service à la société. Le voilà un grand homme sans contestation, et l'un des plus grands hommes qui aient jamais été [2].

En résumé, il faut que le grand homme soit « grand bienfaiteur des hommes en général par des méthodes ou des vérités très importantes bien démontrées, ou grand bienfaiteur d'une nation en particulier soit par une conduite sage et vertueuse durant une longue suite d'années, soit par des règlements et des établissements très importants, soit par des grands avantages remportés sur les ennemis de la nation [3]. »

Telle est la théorie des grands hommes, elle nous permettra, le cas échéant, de comprendre plus facilement les jugements de l'abbé de Saint-Pierre.

La *Vie de Lycurgue* [4] et la *Vie de Solon* [5] ont été écrites dans le but de rendre les lecteurs plus sages et plus vertueux... Lycurgue et Solon ont l'honneur, d'autant plus précieux qu'il est plus rare, d'être classés par l'abbé de Saint-Pierre dans la catégorie des grands hommes. Lorsque nous étudierons les réformes que l'abbé voulait apporter à l'Académie française [6], nous verrons qu'il proposait de créer un *bureau de l'éloquence et des vies des hommes illustres* chargé d'écrire la vie « de ceux qui ont procuré le plus de bienfaits à leur patrie et à l'humanité ». Il a commencé

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 45.
2. *Ibid.*, p. 48 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 61.
4. *Ibid.*, t. XVI, p. 283.
5. *Ibid.*, t. XVI, p. 321.
6. Cf. chapitre XIII, p. 274.

par donner l'exemple et ces deux opuscules sont les premiers —et les derniers — d'une collection qu'il entrevoyait monumentale [1].

Ce n'est pas que l'abbé soit un fervent admirateur de Sparte... Il s'élève contre l'usage qu'avaient les Lacédémoniens « de dérober finement les meubles peu utiles et de pur luxe [2] » ; il se scandalise de ce que Lycurgue ait permis aux plus belles jeunes filles de chanter toutes nues devant les jeunes gens les louanges des citoyens [3] morts pour la patrie ; il ne comprend rien à l'absence complète de travail, d'industrie et de commerce, au partage égal des terres qu'il remarque à Lacédémone ; l'éducation des hommes lui semble trop exclusivement militaire...

Pourquoi citer Lycurgue en exemple alors qu'il a tant de reproches à lui faire ? C'est que Lycurgue s'est distingué dans l'histoire par une action très louable. « Le prince son frère, l'un des deux rois héréditaires, vint à mourir et, à ce que l'on croyait, sans enfants : ainsi il devenait roi par sa naissance, car on ne savait pas que la reine veuve était grosse. Dès que cette veuve s'aperçut de sa grossesse, elle fit dire en secret à Lycurgue que s'il voulait lui promettre de l'épouser, elle savait bien les moyens de se délivrer de sa grossesse sans danger [4]. » Mais Lycurgue repoussa les propositions de cette femme... Bien plus, il pria quelques fidèles officiers de se trouver à l'accouchement de la reine, en leur ordonnant de lui apporter aussitôt l'enfant. Il se trouvait alors à souper avec plusieurs magistrats, il prit l'enfant — c'était un garçon — et dit à ses convives avec un heureux empressement : Voilà votre roi. « Toute l'assemblée, qui était fort nombreuse, se leva et témoigna une grande joie, ce qui fit que Lycurgue le nomma sur-le-champ *Carilaüs*, comme qui dirait *joie du peuple*. Il le donna à la nourrice et eut toujours grand soin de sa santé et de son éducation [5]. »

On pourrait peut-être ajouter que l'abbé de Saint-Pierre a choisi Lycurgue pour avoir l'occasion de critiquer les Antrustions et en même temps de placer, ou plutôt de recommander

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 179.
2. *Ibid.*, t. XVI, p. 296.
3. *Ibid.*, t. XVI, p. 302.
4. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 286.
5. *Ibid.*, t. XI, p. 288.

son *Projet de paix*. Il montre en effet que ce fameux tribunal n'a pas donné tous les résultats qu'on en devait attendre *faute d'un article essentiel* [1] : il manquait un arbitrage perpétuel composé des députés de toutes les républiques grecques, pour juger à la pluralité des voix les différends entre Etats et pour faire exécuter leurs jugements par une supériorité suffisante de troupes toujours prêtes à faire obéir les parties condamnées. Cette remarque faite, l'abbé en ajoute une autre pour rappeler le projet merveilleux et pacifique du roi Henri IV. « Je l'ai éclairci de nos jours, et il le sera toujours de plus en plus dans la suite, jusqu'au jour où le Salomon de son siècle aura l'honneur de l'exécuter ». L'abbé ne se contente même pas de faire cette digression à propos de son projet — notez que l'opuscule ne contient que trente-cinq petites pages— il va y consacrer encore une vingtaine de lignes un peu plus loin [2]. Il est vrai que dans la *Vie de Solon* il n'y fera aucune allusion.

L'abbé de Saint-Pierre se trompe moins sur Solon que sur Lycurgue. Tandis que le Lacédémonien n'était en réalité qu'un chef de régiment qui dicte des *ordres du jour* ou rédige des *règlements de service*, — ce dont l'abbé ne s'est pas aperçu — Solon a le caractère d'un véritable législateur. Aussi l'auteur de la *Polysynodie* a-t-il la compétence suffisante pour le juger, et il le fait avec justesse. Solon est encore un pacificateur, et l'auteur de la *Paix Perpétuelle* doit admirer celui dont la sagesse termina, pour un moment du moins, les discordes profondes qui avaient affaibli la patrie et qui l'avaient conduite à la guerre civile.

L'abbé, à la fin de l'opuscule, émet un jugement qui étonne au premier abord. « Je croirais volontiers, dit-il [3], Lycurgue plus courageux et en un sens plus vertueux que Solon, mais je croirais Solon plus humain, plus indulgent, d'une humeur plus douce et plus sociable que Lycurgue ; tous deux d'un esprit égal, mais Lycurgue plus estimable et Solon plus aimable. » Si l'on réfléchit quelques instants, on se rappelle qu'aux yeux de l'abbé, Lycurgue est lui aussi un véritable législateur, et que c'est un honneur pour Solon de lui être comparé. Au surplus, ce sont « les plus

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XVI, p. 306.
2. *Ibid.*, p. 318.
3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XVI, p. 358.

grands bienfaiteurs de leur patrie .[1] » Ils ont donné de bonnes lois à leurs concitoyens, « ils leur ont montré et fait agréer les meilleurs moyens de diminuer leurs maux et de multiplier leurs biens... voilà pourquoi je penche à les regarder comme les deux plus sages et les deux plus estimables d'entre les Grecs, et je n'en vois point effectivement de plus grands parmi les hommes illustres de Plutarque [2]. » C'est la véritable conclusion de l'abbé de Saint-Pierre, bien qu'elle se trouve en tête de la vie de Solon.

L'intérêt de l'humanité a encore conduit notre auteur à écrire des « réflexions morales et politiques » sur deux hommes qui firent beaucoup de bruit en Europe au début du XVIIIe siècle : Pierre I et Charles XII. « J'ai fait en lisant leur vie, nous dit-il [3], plusieurs réflexions qui peuvent apporter quelque utilité non seulement aux souverains futurs leurs pareils, mais encore à ceux d'entre les particuliers qui, animés d'une ambition louable, chercheront avec empressement à surpasser de beaucoup leurs pareils en talents et en vertus pour devenir plus utiles à leur patrie. » Pour parler plus brièvement, ces réflexions auront comme but de nous montrer que les événements se seraient déroulés de meilleure façon si Charles XII et Pierre Ier avaient appliqué les projets de l'abbé de Saint-Pierre.

« Pour moi, disait Grimm [4], j'avoue que j'aime jusqu'à son rabâchage éternel ; il renvoie partout à son scrutin perfectionné et à sa diète européenne avec une confiance qui m'amuse beaucoup. » Grimm faisait cette remarque à propos des *Annales Politiques*. S'il avait lu la *Vie du Czar Pierre Ier, empereur de Moscovie*, peut-être aurait-il changé d'avis, car la monomanie de l'abbé tient réellement trop de place dans les jugements qu'il émet ici, ce qui ne l'empêche pas cependant de rendre justice à la grandeur de Pierre, à son intelligence et à sa volonté.

La *Vie de Charles XII* n'a pas le même inconvénient. A part une allusion au *Plan d'éducation des Dauphins* que nous étudierons plus loin [5], l'abbé de Saint-Pierre ne semble pas avoir la

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XVI, p. 321.
2. *Ibid.*, p. 322.
3. *Ibid.*, t. IX, p. 197.
4. Lettre du 15 février 1758.
5. Chapitre XII, p. 256.

préoccupation trop exclusive de présenter ses projets. Il a, au surplus, un autre souci, celui de répondre au *Charles XII* de Voltaire. Voltaire lui a envoyé un exemplaire de son livre, et l'abbé trouve, non sans raison, que l'auteur n'a eu qu'un but : celui de plaire [1]. Aux louanges du littérateur, il va opposer la vérité ; au lieu de « divertir les dames d'esprit et les autres enfants » il va instruire les hommes et plus particulièrement « ceux qui nous gouvernent [2] » en montrant Charles XII possédé d'une idée fixe et absurde, celle d'imiter César et Alexandre. Seulement, il aurait pu, tout en restant historien, écrire d'une façon plus soignée. Les « dames d'esprit » ne sont pas les seules à aimer le beau style.

III

C'est tout une revue de notre histoire agrémentée de remarques originales que l'abbé de Saint-Pierre a esquissée dans ses *Observations politiques sur le gouvernement des rois de France*. Depuis Pharamond jusqu'à Louis XIV, tous les monarques sont jugés les uns après les autres : Qu'ont-ils fait, qu'auraient-ils dû faire ? Ce sont les deux questions qui vont se poser à chaque règne. La seconde réponse ne variera pas : *Paix perpétuelle*, *Scrutin perfectionné*, *Education des dauphins* reviendront toujours sous la plume de l'abbé. En ce qui concerne les événements eux-mêmes, nous ne serons guère renseignés que sur ceux qui peuvent amener l'auteur à placer un de ses remèdes favoris.

Les détails que l'abbé nous donne sur les rois Mérovingiens sont assez curieux. Grâce à lui, nous savons que Childéric, fils de Mérovée, était *grand*, *beau*, *bien fait*, mais que ce don Juan préhistorique avait le tort d'abuser de ses avantages auprès des dames de la cour, ni plus ni moins que Louis XIV, ce qui lui fournit occasion d'observer qu'une belle figure est souvent pour les princes la source des plus grands malheurs [3]. Il nous

1. Cf. aux *pièces justificatives*, p. 359, la lettre que l'abbé écrivit à Voltaire à cette occasion.

2. Expressions employées par l'abbé de Saint-Pierre dans sa lettre à Voltaire.

3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 18.

apprend que Caribert était passionné pour les sciences et pour les arts ; ce pourquoi il lui pardonne d'avoir pratiqué la polygamie. Il était, dit-il, du nombre de ceux qui se croient cela permis [1]. Savez-vous pourquoi il a un faible pour Dagobert ? C'est à cause d'une réponse qu'il fit un jour à Judicaël, comte de Bretagne, et qui laisse l'abbé dans l'admiration. Invité à dîner par le roi, le comte refuse parce qu'il avait promis d'aller ce jour-là chez saint Ouen, chancelier de France. « Ce n'est que trop juste, dit poliment Dagobert. Il faut que la vertu soit préférée à la puissance [2]. » Passons sans insister et arrivons aux Carolingiens.

Pépin le Bref est un usurpateur et l'abbé en profite pour disserter sur la monarchie héréditaire. « Pépin, dit-il, fit rendre justice entre ses voisins et rendait justice à ses sujets. Mais il ne rendit pas justice à la famille de Clovis sur laquelle il usurpa la couronne. Je dis usurpa, car ni le concile national de Soissons, ni les Etats du royaume, ni la décision des papes ne sauraient jamais couvrir suffisamment l'injustice de cette usurpation. Je conviens que Childéric III n'était pas capable de gouverner un grand royaume, mais il pouvait s'en reposer sur un ministre *général* ; et d'ailleurs un prince imbécile peut avoir un fils qui sera lui-même homme de mérite. Enfin le droit héréditaire vaut incomparablement mieux pour les monarchies mêmes, que le droit Electif parce que l'on n'a pas encore mis en œuvre la méthode du scrutin perfectionné dans les élections des rois, pour éviter les cabales intérieures et extérieures qui se font toujours pour l'Intérêt particulier au préjudice de l'Intérêt public [3]. »

L'abbé consacre douze pages à Charlemagne [4]. Il ne lui refuse pas catégoriquement, comme à Louis XIV, le surnom de Grand ; mais il ne le classe qu'au rang des *hommes illustres*, parce qu'il n'a pas fait un assez bon usage de sa puissance. Il lui reproche d'avoir partagé par son testament la monarchie Franque entre ses trois fils « au lieu de donner toute l'autorité à l'aîné et les apanages aux cadets. » Il ne se doute pas que le pouvoir royal

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 36.
2. *Ibid.*, p. 45.
3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 68-69.
4. *Ibid.*, p. 70 à 82.

était alors considéré comme la propriété privée du monarque au même titre et dans les mêmes conditions que les autres éléments de son patrimoine, ses terres, ses armes ou ses troupeaux. L'abbé du reste ne paraît pas très bien renseigné sur cette période, car il ne dit pas, lui, l'auteur du *Projet pour perfectionner le commerce de France*, que Charlemagne fut un de ses devanciers, en s'efforçant d'établir l'unité des poids et des mesures, en favorisant l'agriculture et en protégeant le commerce. Il conclut même : « Charlemagne aimait les arts et les sciences, il fit venir des savants et entre autres Alcuin, anglais, mais je ne vois pas de collèges établis de son temps [1]. » Il ne sait donc pas que Charlemagne créa de petites et de grandes écoles, et qu'il présidait lui-même, sous le nom de David, les séances de l'école Palatine qu'il avait fondée. L'abbé, il est vrai, n'avait que Velly pour le documenter ; c'est une circonstance atténuante.

A propos de Louis le Débonnaire, notre auteur se livre à une démonstration de linguistique pour démontrer l'identité des deux noms de *Clovis* et de *Louis* : « *Clovis* en latin s'écrivait communément par les uns *Hlodovicus*, et par les autres *Hlodoveus* et jamais *Cludovicus*. Ce n'est que par les modernes qu'il a été écrit *Clodoveus*. Or que signifie la lettre H avant la lettre L ? Quelques-uns croient que c'est pour signifier que cette lettre L se prononçait comme elle se prononce dans le mot *mouillé* ; et ce qui me ferait pencher de cet avis, c'est que j'ai observé que dans certaines provinces, les paysans prononcent ainsi le mot *Louis* par la lettre *L* mouillée : il paraît même, par le mot latin que nous devrions prononcer *Lovis* comme *Clovis* et non par *Louis* [2]. »

Louis le Pieux, qui eût dû, d'après l'abbé, se faire seconder par un ministre général, lui procure l'occasion de nous parler des quatre conditions qu'il faut exiger de tout ministre : esprit supérieur, habileté dans la science du gouvernement, naissance commune, grande probité [3]. « Mais Louis le Débonnaire n'avait aucun scrutin à consulter pour connaître la différente valeur de ceux qu'il devait appeler au ministère comme les plus habiles et les plus vertueux de son royaume ; et comme il n'avait ni la

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 83.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 3.
3. *Ibid.*, p. 84.

colère, ni le courage, ni l'esprit de son père, c'était une espèce de nécessité qu'il changeât souvent de ministres et qu'il eût un gouvernement faible et inconstant. »

Sous Charles le Chauve, ce sont les prétentions des papes à déposer les rois qui occupent plus spécialement l'abbé [1]. Avec Louis II le Bègue nous rencontrons une première attaque contre la vénalité des charges [2]. L'auteur y revient un peu plus loin [3] en la donnant comme une des causes principales qui ont amené la décadence de la monarchie franque. Le partage du royaume entre les enfants mâles en est la seconde cause. La troisième — la plus importante — l'abbé l'expose sententieusement comme conclusion aux observations sur les rois de la seconde race. « La maison de Charlemagne, dit-il, périt par des Maires du Palais successifs et trop puissants, et particulièrement faute de diète européenne qui seule, comme immortelle, peut conserver toujours les maisons souveraines d'Europe [4]. »

Le premier roi de la dynastie capétienne Hugues Ier n'était pas sans défauts ; mais l'abbé les lui pardonne [5]. Il ne lui tient même pas rigueur de son insurpation « parce qu'elle s'est justifiée tant par l'extinction de la famille intéressée, que par la possession légitime et continue de ses successeurs. Henri Ier succéda à Robert le Pieux malgré sa mère qui voulait faire élire Eudes, son fils cadet. L'abbé remarque que la succession du fils aîné du roi à la couronne n'était pas encore solidement établie par les lois ; et il y voit la preuve « de la barbarie et de l'ignorance grossière de la politique » à cette époque [6].

« Une autre preuve de la grande ignorance de ce siècle-là dans les matières les plus importantes, c'est l'erreur extravagante où étaient les grands et les petits, qu'un pèlerinage à Jérusalem était un moyen beaucoup plus efficace pour le salut, que les œuvres de justice et de bienfaisance que chacun pouvait faire tranquillement dans sa condition. Ainsi parmi les pèlerins de la

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 97.
2. *Ibid.*, p. 100-102.
3. *Ibid.*, p. 114.
4. *Ibid.*, p. 121.
5. *Ibid.*, p. 125.
6. *Observations politiques sur le gouvernement des rois de France*, t. IX, p. 130.

Palestine on voit Robert II, duc de Normandie, et Fouques, comte d'Anjou [1]. »

C'est qu'en effet les croisades ne plaisent guère à l'abbé de Saint-Pierre ; il les considère comme un *projet chimérique* basé sur une *erreur grossière*, et réalisé grâce à *l'éloquence désastreuse de fanatiques* comme Pierre l'Ermite et saint Bernard [2]. « Cette erreur ne pouvait jamais avoir de succès que dans un siècle très *grossier* et très *ignorant* [3]. »

Ces qualificatifs, l'abbé les prodigue à chaque page de cette période. C'est même, selon lui, la stupidité du peuple qui maintint alors Philippe Ier dans une obscurité d'où il voudrait le faire sortir. « On ne lui tient pas assez de compte, dit-il, de l'attention qu'il eut pour maintenir la Paix, comme si la base du bonheur de la Nation n'était pas l'exemption de la guerre. Mais les gens de bien et les sages ont toujours fort estimé cette grand patience qu'il eut à souffrir des injures personnelles, plutôt que de faire prendre les armes à ses sujets, et les vexer par des subsides extraordinaires qui sont nécessaires dans la guerre [4]. »

Suger nous est représenté comme le fils « d'un pauvre artisan, qui se trouva homme de beaucoup d'esprit et de beaucoup de courage [5] ». L'abbé ne dit rien de plus du fameux ministre, tant il a hâte d'arriver à l'événement le plus important à son point de vue du règne de Louis VII, la seconde croisade.

Louis VII, dit-il [6], se repentait d'avoir fait brûler mille ou douze cents rebelles qui s'étaient réfugiés dans une église, et il crut « qu'il ne pourrait pas mieux en faire pénitence qu'en faisant une seconde croisade ». Sur quoi il fait observer « qu'il valait bien mieux pour Louis employer son argent à dédommager les familles de ceux à qui il avait ôté la vie et à soulager d'autres pauvres familles ou à établir des collèges dans son propre pays, que d'aller à huit cents lieues de là faire une dépense vingt fois plus grande et moins utile ».

L'abbé revient encore sous Philippe-Auguste et sous saint

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 132.
2. *Ibid.*, p. 136-172.
3. *Ibid.*, p. 138.
4. *Ibid.*, p. 140.
5. *Ibid.*, p. 144.
6. *Ibid.*, p. 144.

Louis à l'importance des croisades. C'est la question qui l'occupe presque exclusivement à cette époque, il ne la laisse que pour s'attaquer çà et là au pouvoir des papes et pour rire de leurs excommunications. Ce ne sont pas ces excommunications qui nous damnent, mais nos seules injustices ; les peuples mieux éclairés maintenant n'ont plus rien à craindre, il fallait être sot et ignorant comme autrefois pour croire que ce fut un obstacle au salut.

« Philippe-Auguste était plus vaillant guerrier qu'habile politique [1]. » Quant à Louis VIII, il a eu tort, au lieu de songer à chasser entièrement les Anglais du royaume, de *s'amuser* « à faire la guerre aux princes qui étaient fauteurs de l'hérésie des Albigeois ; entreprise qu'il pouvait facilement différer à deux ans de là. Ce fut une grande imprudence qui coûta beaucoup dans la suite à la France et à sa postérité [2]. »

Saint Louis n'a pas été un grand roi. Au lieu de se lancer dans l'entreprise des croisades, il aurait agi plus sagement en consacrant son temps et son argent à créer des ponts, des routes, des canaux, des ports, à multiplier les collèges et les hôpitaux. Il n'aurait pas commis de mauvaise action — car c'en était une que ses croisades — comme contraire à la règle : Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit à vous même. « Si le Sultan d'Egypte fût venu ravager les côtes de Provence et de Languedoc et y faire des conquêtes pour y établir son mahométisme, Louis IX aurait-il trouvé ce procédé juste [3] ? »

L'abbé reproche encore à saint Louis de s'être laissé diriger par les moines, d'avoir été trop dévot, d'avoir perdu son temps à réciter pendant quatre ou cinq heures du jour des prières peu utiles au prochain, au lieu de les employer à modifier et à améliorer son gouvernement. L'abbé veut bien cependant reconnaître à saint Louis deux causes d'excuses : et d'abord son éducation fut déplorable, « pleine d'ignorance et de superstitions ». De là vinrent « les injustices qu'il commit avec les meilleures intentions, avec le désir le plus ferme et le plus

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 158.
2. *Ibid.*, p. 159.
3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 168.

sincère de faire justice [1] ». La seconde circonstance atténuante, c'est que saint Louis vivait à une époque où la raison humaine était peu développée : « Au reste on ne doit pas lui reprocher son peu de lumière dans un siècle si ignorant, et l'on doit lui tenir un grand compte de ses bonnes intentions en toutes ses entreprises et du grand courage qu'il montra toute sa vie pour faire justice, pour la faire rendre et pour faire de bons établissements utiles à ses sujets. Et en vérité, c'est un grand titre de sainteté, que des intentions continuelles de plaire à Dieu [2]. » C'est la conclusion de l'abbé de Saint-Pierre sur le plus grand homme du moyen âge, mais elle ne fait pas oublier les quelques pages qui la précèdent.

Les démêlés de Philippe le Bel et de Boniface VIII ramènent l'abbé à l'excommunication et au pouvoir des papes. Il laisse aller sa plume la bride sur le cou, répète les réflexions qu'il a déjà faites auparavant et se lance dans une charge à fond contre les prétentions de la cour romaine. Il propose d'interdire à tout prêtre français l'acceptation du chapeau de cardinal, veut exiger que chaque ordre religieux ait son supérieur général en France et demande l'institution d'un conseil pour faire respecter la déclaration de 1682 et les libertés de l'église gallicane.

La meilleure action de Philippe V a été de mourir... car il faisait le chimérique dessein d'aller conquérir la Palestine, et sa mort l'a empêché de réaliser son projet. « Nous étions encore alors très ignorants, conclut l'abbé [3], et le bon sens n'avait pas encore éloigné nos princes et leurs conseils de semblables desseins. »

C'est par la même conclusion qu'il termine l'histoire du règne de Philippe VI. « Les hommes de trente ans de ce temps là, dit-il, n'étaient guère plus raisonnables que ceux de quinze d'aujourd'hui parce qu'ils étaient la moitié plus ignorants et par conséquent plus superstitieux [4]. »

Jean le Bon est un *sot* [5] ; Etienne Marcel est un *fou éloquent* [6].

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 172.
2. *Ibid.*, p. 172.
3. *Ibid.*, p. 189.
4. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 193.
5. *Ibid.*, p. 195.
6. *Ibid.*, p. 196.

Par contre, Charles V est l'un des meilleurs de nos rois, doux, affable, juste, patient, bienfaisant, qu'on servait encore plus par inclination que par intérêt [1].

Le malheureux règne de Charles VI nous ramène aux avantages de la Diète Européenne dont l'établissement eût garanti la France des guerres civiles et étrangéres, qui sont les plus grands malheurs d'un état.

Il serait surprenant que Jeanne d'Arc, aux yeux de notre historien, fût autre chose qu'une « jeune paysanne, sage, brave, mais un peu visionnaire... et sujette à avoir des songes [2] ».. L'abbé fait suivre de cette observation le résumé de sa vie et de ses hauts faits : « On voit que le fanatisme fondé sur des songes et qui cause quelquefois de grands malheurs quand il est conduit avec imprudence, peut quelquefois produire de bons effets quand il est bien dirigé. Ce qui est de vrai, c'est que le fanatisme de la Pucelle commença à accoutumer Charles VII au travail des affaires et aux fatigues de la guerre ; ce qui le rendit enfin après vingt ans de guerres, maître de toutes les provinces que les Anglais possédaient en France... Quelques-uns ont prétendu que toute l'aventure de la Pucelle fut un jeu concerté entre le comte de Dunois et la maîtresse du roi, pour le faire sortir de sa léthargie. Je crois bien qu'ils se servirent utilement de cette fanatique, mais elle n'aurait jamais pu jouer la fanatique aussi bien qu'elle le joua, en s'exposant hardiment comme elle fit dans les combats, si elle n'avait pas cru être inspirée. Il y avait donc fanatisme véritable du côté de la fille, et habileté à le mettre en œuvre du côté du comte de Dunois et de la belle Agnès Sorel [3]. »

La fin du règne de Charles VII, et la révolte du dauphin contre son père, sont prétextes à l'abbé pour revenir sur les avantages de la diète européenne, du scrutin perfectionné et du collège des Dauphins qui sont des « préservatifs sûrs contre cette espèce de maladie où les monarchies sont sujettes [4]. »

Louis XI « croyait au paradis et à l'enfer, mais il était dans l'erreur populaire de croire qu'avec des pèlerinages, avec beau-

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 200.
2. *Ibid.*, p. 209.
3. *Ibid.*, p. 213.
4. *Ibid.*, p. 215.

coup de messes et beaucoup de prières récitées sur son chapelet, avec la vénération pour les reliques, avec les fondations pour les prières, il pouvait être injuste sans avoir à craindre l'enfer [1]. »

La conquête de Naples sous Charles VIII, quoique très heureuse, fut très imprudente [2]. Louis XII est un prince généreux mais trop confiant ; c'est lui qui commença à vendre les charges publiques, ce qui nous vaut de nouvelles considérations sur la vénalité et sur le scrutin perfectionné. François Ier a eu tort de conquérir le Milanais. « Il est vrai qu'il y avait droit, mais quand un droit doit coûter vingt fois plus qu'il ne vaut, rien n'est plus prudent que de l'abandonner [3]. » Au surplus, ce roi était jeune, courageux, mais mal conseillé et mal entouré ; beaucoup de valeur et peu de prudence [4] ; esprit vif qui ne pouvait s'appliquer longtemps ; bon et brave gentilhomme, d'un bon commerce, aimable dans la société, mais de capacité médiocre [5], voilà François Ier.

Sur les « Troubles causés par la différence de religion », l'abbé fait une remarque générale : « C'était, dit-il [6], une maladie d'Etat d'autant plus difficile à prévenir et à guérir que c'est une maladie populaire fondée sur l'ignorance et par conséquent sur la superstition qui produit l'intolérance dans le parti le plus fort » et il ajoute un peu plus loin [7] : « Ces sortes de maladies ne seront plus si à craindre à l'avenir, parce que les sciences ont pris depuis quatre-vingts ans beaucoup d'accroissement » et que nous sommes « plus tolérants que nos sots ancêtres persécuteurs ».

Henri II érigea en duchés Aumale et Montmorency [8], et l'abbé résume son *Projet pour rendre les titres honorables plus utiles à l'Etat*. Le règne de François II fut très agité par les factions du peuple « causées par les disputes entre les théologiens sur la nécessité de telles ou telles cérémonies extérieures et de certaines opinions ou formules incompréhensibles [9] », et l'abbé

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 222.
2. *Ibid.* p. 225.
3. *Ibid.*, p. 232.
4. *Ibid.*, p. 236.
5. *Ibid.*, p. 238.
6. *Ibid.*, p. 239.
7. *Ibid.*, p. 240.
8. *Ibid.*, p. 243.
9. *Ibid.*, p. 244.

reproche aux Calvinistes de vouloir introduire des nouveautés dans la religion. Si l'Eglise est infaillible, leur dit-il, pourquoi vous en séparer ? Si elle ne l'est pas, pourquoi transporter son infaillibilité aux livres saints [1] ?

L'abbé, en effet, ne prend parti pour personne dans les guerres de religion, ou plutôt il prend parti contre tout le monde. S'il avait été là il aurait proposé ses remèdes, et tout d'abord les articles de la diète européenne, mais il a trouvé encore « d'autres préservatifs que l'on peut mettre en œuvre contre les guerres civiles de religion. » C'est très simple : Il suffirait de démontrer, même dès le collège, par la simple idée de l'Etre Parfait : 1° que toutes les erreurs sont involontaires, 2° que rien d'involontaire n'est punissable par l'être souverainement juste et bienfaisant, 3° que l'homme toujours juste envers son prochain, de peur de déplaire à Dieu, n'est jamais punissable, 4° que l'homme bienfaisant envers son prochain pour plaire à Dieu et pour l'imiter mérite d'être récompensé [2]. « Si ces quatre propositions sont vraies, conclut-il, si elles avaient été bien démontrées à Luther, à Calvin et aux autres hérésiarques anciens, nous n'aurions jamais eu d'hérétiques, ni par conséquent de guerres de Religion. »

Sa conclusion sur Charles IX mérite d'être notée : « On cherche dans l'histoire de ce Prince, dit-il [3], quelque règlement, quelque établissement qui tende à perfectionner les lois et la police, et on ne trouve que l'édit qui fait commencer l'année au premier janvier. Voilà ce qu'il a fait durant quatorze ans de règne ! »

Henri III était mal élevé, sans lecture, incapable de toute application, fainéant, débauché, n'ayant ni le courage ni la force de travailler aux affaires [4]. Il aurait dû avoir comme Louis XIII un ministre général de naissance commune, « facile à détruire d'un seul mot » au lieu de prendre le duc de Guise.

Ce qui fait le mérite de Henri IV, c'est d'avoir inventé la Paix Perpétuelle, aussi est-il un grand roi, malgré ses faiblesses. L'abbé le dit ici, il le répètera à la fin des *Annales Politiques* dans une comparaison entre Henri et Louis XIV [5].

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 248.
2. *Ibid.*, p. 265, 266.
3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 253.
4. *Ibid.*, p. 254.
5. *Ibid.*, p. 274 et suiv.

A part quelques considérations sur les ministres généraux, le règne de Louis XIII est consacré uniquement à faire l'éloge du scrutin perfectionné et à parler des ordres religieux, oratoriens, jésuites, lazaristes, et bénédictins entre lesquels l'abbé veut établir une grande émulation. Notons aussi la fondation de l'Académie française qu'il qualifie de « très mince établissement pour l'utilité de la nation [1]. »

Pendant la minorité de LouisXIV, la reine aurait pu choisir « un meilleur ministre général que le cardinal Mazarin [2]. » Un peu plus de vigilance, d'activité, et surtout de courage et de vigueur dans Mazarin aurait tout soumis ». C'est ainsi qu'il a emprisonné quatre ans trop tard le cardinal de Retz. On eût évité la Fronde [3] !

Les *Observations politiques sur le gouvernement des rois de France* s'arrêtent à la fin de la minorité de Louis XIV et l'abbé de Saint-Pierre termine par cet *avertissement* : « L'auteur a fait un journal politique de France depuis 1658, temps de sa naissance, jusqu'à la fin de sa vie [4]. »

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IX, p. 288.
2. *Ibid.*, p. 293.
3. *Ibid.*, p. 294.
4. *Ibid.*, p. 296.

CHAPITRE XII

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE ÉDUCATEUR

I. Prééminence de la morale. Suppression des langues mortes. Programmes très chargés. — II. Avantages de l'éducation publique sur l'éducation privée. L'abbé veut faire instruire les Dauphins dans les collèges. — III. L'éducation des filles, — IV. Il est anti-féministe. — V. L'éducation du peuple.

I

Est-ce pour avoir vu les bénédictins à l'œuvre dans son abbaye de Tiron que l'abbé de Saint-Pierre s'est occupé toute sa vie de l'éducation des enfants ? Il ne le dit pas, mais au surplus, la question de l'éducation n'était-elle pas assez importante par elle-même pour fixer les regards de ce moraliste toujours soucieux de perfectionner l'humanité [1] ! Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il y ait consacré non seulement un livre tout entier [2], mais encore de nombreux mémoires insérés dans ses *Ouvrages de Politique et de Morale* [3]. Si les éducateurs qui travaillaient devant lui n'ont pas été étrangers à l'adoption de toutes ses théories, c'est seulement en ce sens qu'ils lui ont permis de se mettre face à face avec la réalité et de constater dans les diverses

1. « J'ai toujours regardé l'éducation de la jeunesse non seulement comme une partie principale du bon gouvernement, mais encore comme la base de la crainte et de l'espérance religieuse qui doivent dominer dans notre conduite. » (Préface du *Projet pour perfectionner l'éducation.*)

2. *Projet pour perfectionner l'éducation dans les collèges.* Paris, Briasson 1728.

3. *Avantages de l'éducation des collèges sur l'éducation domestique* (t. XI, p. 108-122 ; t. XII, p. 294 ; t. XV, p. 264-304, t. XVI, p. 359-425). — *Education des enfants chez les maîtres de pension* (t. XIV, p. 32-110). — *Education, plan général* (t. XVI, p. 425). — *Questions sur l'éducation des collèges* (t. X, p. 201-210). — *Additions aux traités de l'éducation* (t. VII, p. 199-228).

méthodes pédagogiques les avantages ou les inconvénients que la pratique pouvait dévoiler.

Il faut rappeler aussi qu'on s'occupait de plus en plus de l'éducation. Pour ne citer que les principaux livres écrits sur ce sujet, il y eut à l'époque l'*Education des Filles* de Fénelon ; le *Télémaque* ; le *Traité des Etudes* de Rollin ; les *Pensées sur l'éducation de Locke* traduites en 1728 ; les *Avis d'une mère à son fils* et les *Avis d'une mère à sa fille* de madame de Lambert, et bientôt allait paraître le plus fameux de tous, l'*Emile* de Rousseau.

Tous ces auteurs ont une idée commune avec Montaigne quand ils subordonnent l'instruction à l'éducation et toutes les études à l'enseignement de la morale. Ils répètent après l'auteur des *Essais* : « Si l'âme de l'enfant n'en va en meilleure branle, j'aimerais autant qu'au lieu d'étudier il eût joué à la paume. » C'est l'école du bon sens.

L'abbé de Saint-Pierre a trop souci de la morale pour ne pas être de cette école-là. La véritable éducation tend à l'action. « Ma science est d'apprendre à vivre » disait Montaigne, et il répétait sous toutes les formes que le gain de l'étude c'est de devenir « meilleur et plus sage ». S'il s'est attaqué avec tant de vivacité à l'instruction purement livresque, c'est précisément parce qu'elle avait le tort de négliger l'éducation pratique et morale. « Celui-ci, tout pituiteux, chassieux et crasseux que tu vois sortir après minuit d'une étude, penses-tu qu'il cherche parmi les livres comment il se rendra plus homme de bien, plus content et plus sage ? »

L'abbé de Saint-Pierre ne dira pas autre chose : « Tout le monde convient, écrit-il [1], que dans l'éducation il est incomparablement plus important au bonheur des enfants et de la société de les rendre beaucoup moins colères, moins impatients, moins impolis, moins présomptueux, moins fiers, moins méprisants, moins étourdis, moins imprudents, moins indiscrets, moins menteurs, moins légers, moins opiniâtres, moins médisants, moins haineux, moins malfaisants, en un mot moins injustes qu'ils ne sortent présentement du collège. Ces mauvaises habitudes, lorsqu'elles n'ont pas été anéanties par les habitudes

1. *Questions pour perfectionner l'éducation des collèges*, p. 1.

contraires, ne font que croître à mesure que l'on avance en âge, et se manifestent à l'occasion d'objets plus importants.

« Tout le monde convient qu'il serait incomparablement plus avantageux, soit pour les écoliers, soit pour leurs familles, soit pour leurs concitoyens, si par des répétitions fréquentes et journalières et par d'autres exercices on leur donnait dans le collège de beaucoup plus fortes habitudes qu'on ne leur donne présentement à l'obéissance, à l'observation de la discipline, à la constance dans le travail, à la patience dans les injures, à l'indulgence pour les fautes des autres, à la politesse et à la discrétion dans les discours et dans les actions, aux manières douces et modestes, à la justesse dans les expressions, à raisonner conséquemment, en un mot à l'observation de toutes les parties de la prudence, de la justice et de la bienfaisance chrétienne, que si par d'autres nombreuses répétitions on les rendait plus habiles à parler et à composer en prose et en vers latins ou grecs.

« De sept ou huit heures que l'on emploie par jour à l'éducation, on en emploie plus de six aux exercices qui regardent les bagatelles, ne convient-il pas d'en employer au moins quatre aux exercices de ces vertus dont les habitudes sont dix fois plus importantes à l'augmentation du bonheur des enfants et de leurs concitoyens ? »

Seulement, il y a cette différence entre Montaigne et l'abbé de Saint-Pierre, indépendamment du style, que l'un esquisse la théorie et laisse au lecteur le soin de juger lui-même. L'abbé, au contraire, aborde le côté pratique, et quelles illusions il se fait à ce point de vue ! Il se complait dans des développements interminables qu'il juge nécessaires pour faire pénétrer sa pensée au plus profond des esprits, et il ne réussit qu'à la rendre fastidieuse. Il tourne et retourne autour de son principe, le délaye le plus longuement possible, et il finit par nous le déprécier... d'autant plus qu'il en tire des conséquences absurdes et qu'il se fait d'étranges illusions sur les moyens à prendre pour les réaliser.

Il enseignera la vertu comme la géométrie, le latin ou la littérature ! « Ne pourrait-on pas dès les premières années, demande-t-il [1], employer une grande partie des heures du matin

1. *Questions pour perfectionner l'éducation des collèges*, p. 3 (Ms. Genty)

aux exercices les plus importants, à conter des histoires où il y ait des actions vertueuses à louer ou des actions injustes à blâmer... et leur apprendre ainsi à bien juger du bon et du mauvais ? Ne pourrait-on pas dans la même matinée leur faire remarquer la justesse et la conséquence d'un discours, l'injustesse et l'inconséquence d'un autre discours ? » Il faudrait encore leur apprendre des formules vertueuses mises autant que possible « en beaux vers » et leur faire accomplir des *devoirs de vertu*. « Faites-moi un acte de prudence, dira le maître à l'élève, faites-moi un acte de justice... » L'abbé n'oublie qu'une chose, c'est de réclamer l'institution de *professeurs de vertu*. C'eût été la conséquence rigoureuse de son système et il n'aurait pas manqué d'ajouter quelques pages à son livre pour indiquer les qualités à exiger de ces professeurs, la place hiérarchique à leur donner au milieu de leurs collègues, et le montant du traitement à leur attribuer.

Il propose encore de jouer de temps en temps des scènes vertueuses dont les écoliers seront les acteurs, mais les jésuites l'avaient devancé en instituant ces représentations théâtrales dont les jansénistes de Port-Royal se scandalisaient. Dans son plan les élèves étaient intimement associés à l'œuvre de leur éducation et se formaient en jurys pour décerner l'éloge et le blâme « en présence et sous la présidence du régent ». Ce n'est pas non plus une idée nouvelle, puisque chez les jésuites la police de la classe incombait aux meilleurs élèves surnommés *decurions* ou *préteurs*.

Comme les collégiens de l'abbé de Saint-Pierre passaient la moitié de la journée aux études de vertu, il semble bien que les autres matières devaient en souffrir : c'étaient les « *exercices moins importants* ! » Aussi l'abbé ne voit-il aucun inconvénient à simplifier le plus possible, sinon à supprimer le latin et le grec. A quoi cela avancerait-il les jeunes étudiants ? Il ne s'agit pas d'en faire des Romains, des Athéniens ou des Spartiates, mais des hommes *à peu près bons à tout*, comme dirait Duclos : « Nous avons dix fois plus besoin dans le cours de la vie des opérations de l'arithmétique et de la géométrie pratique pour niveler, pour mesurer les parties de la terre, pour lever des plans, pour arpenter ; de la géographie ; de l'histoire des hommes

illustres, que de nous amuser à faire des vers grecs, des amplifications de rhétorique, des vers latins... On nous apprend l'inutile et on nous laisse ignorer le plus important [1]. — La connaissance des langues, écrit-il ailleurs, n'est guère utile qu'autant qu'*elles peuvent servir au commerce des marchandises*... Un jour viendra même que nous sentirons que nous aurons moins besoin de savoir les langues mortes que le malabarais et l'arabe [2]. »

Là encore il se rapproche de Montaigne qui, l'un des premiers, avait secoué le joug des langues classiques, et qui a dit : « C'est un bel agencement sans doute que le grec et le latin, mais on l'achète trop cher... Je voudrais premièrement bien savoir ma langue et celle de mes voisins. »

Cependant, les jouissances intellectuelles sont quelque chose dans la vie, en élargissant l'horizon borné de nos vues ! et l'abbé semble l'oublier. Il faut rappeler, à sa décharge, que l'étude du latin occupait alors dans les études une part beaucoup trop importante. Chez les jésuites comme à Port-Royal et dans l'Université, l'histoire était bannie presque totalement : on ne l'enseignait qu'à propos d'un texte classique ; de même, les sciences étaient fort négligées malgré l'influence des idées cartésiennes. Seul, l'Oratoire avait donné à la langue française la place prépondérante — et l'Oratoire ne possédait pas beaucoup de collèges — ; seul il avait créé des chaires spéciales pour les sciences et l'histoire. Ne faisons donc pas grief à l'abbé de Saint-Pierre de vouloir moderniser à l'excès l'enseignement secondaire. Il a droit à des circonstances atténuantes.

Il y a aussi du Montaigne dans l'abbé de Saint-Pierre quand il veut instruire l'enfant sans contrainte, comme en se jouant. Mais quelle naïveté de penser qu'en donnant à certains travaux le nom de *jeux* : jeux du dictionnaire, jeux d'histoire, jeux de commerce, les écoliers s'y laisseront prendre ! Il aurait dû commencer par éliminer la paresse, ce vice avec lequel il faut toujours compter. Pourquoi ne s'en est-il pas aperçu, soit à Tiron, s'il passait l'inspection des classes, ce qui est très vraisemblable, soit à Paris dans les pensionnats de MM. d'Alibart et Saint-Isbert pour lesquels il écrivait des plans d'études [3] ? Les pro-

1. *Annales politiques*. Edition de 1757, t. I, p. 40.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VI, p. 135 ; t. VII, p. 157-160.
3. Cf. *Pièces justificatives*, p. 368.

grammes qu'il élabore sont tellement chargés, les règlements si méticuleux que ce serait merveille si les élèves de ces honorables maîtres de pension avaient jamais pris la maison qui les abritait pour le Paradis terrestre... Du Paradis terrestre, le programme de l'abbé ne pouvait leur rappeler que la sentence terrible : Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front.

La meilleure remarque de l'abbé pour le perfectionnement de l'éducation est peut-être la dernière, quand il demande un *bureau perpétuel* pour recueillir toutes les observations que les gens compétents peuvent faire sur la matière, pour les rectifier et au besoin les autoriser par des statuts, et surtout pour faire autant que possible « l'uniformité dans tous les collèges du royaume pour les pratiques démontrées les meilleures. » C'était le ministère de l'Instruction publique que l'abbé de Saint-Pierre rêvait presque un siècle avant sa fondation.

II

La question reste toujours pendante entre les partisans de l'éducation domestique et ceux de l'éducation publique ; elle le restera longtemps encore. Pour beaucoup de nos contemporains, pour la presque totalité même, elle ne présente qu'un intérêt purement théorique. Si le système de Rousseau est le meilleur, combien d'enfants pourront être élevés comme Emile ? Ceux dont les parents sont assez riches pour se payer le luxe d'un précepteur... Mais les autres, l'immense majorité, ceux qui plus tard seront la nation ! Sans entrer dans des discussions byzantines, ils iront nécessairement demander aux collèges l'instruction et l'éducation que l'Eglise ou l'Etat y dispensent dans des conditions pécuniaires relativement modérées.

Il n'en était pas de même au XVIIe siècle et au XVIIIe. Le père de famille avait deux routes qui se présentaient à ses regards, et il fallait choisir la meilleure. Terrible problème à résoudre, car l'une et l'autre avaient des aspérités et des ornières en même temps que des endroits agréables, des sites enchanteurs et des abords faciles. Que faire, sinon d'aller demander conseil aux

hommes de l'art ! Hélas, on n'était guère plus avancé car les Aristotes de la pédagogie n'osaient pas se prononcer.

Quintillien, qui a été professeur, qui a pu observer la tournure d'esprit des jeunes gens et découvrir par leur fréquentation les meilleurs moyens d'utiliser leurs dons naturels et de combattre leurs défauts instinctifs, le psychologue Quintilien déclare bien sans doute qu'au point de vue des études l'éducation publique est préférable, mais quand il s'agit de la formation morale, il s'arrête, expose toutes les objections que formulent d'habitude ceux qui préfèrent l'enseignement domestique et ne conclut pas [1].

Le bon Rollin sera encore moins affirmatif ; il sent la responsabilité qu'il peut encourir du fait de se prononcer pour un système contre l'autre, et il préfère ne pas s'en charger. « C'est aux parents, dit-il, à bien examiner devant Dieu quel parti ils doivent prendre... Pendant tout le temps que j'ai été chargé de l'éducation de la jeunesse, parfaitement instruit des dangers qui se rencontrent dans les maisons particulières et dans les collèges, *je n'ai jamais osé prendre sur moi de donner conseil sur cette matière...* Je crois devoir encore garder la même neutralité [2]. »

L'abbé de Saint-Pierre aura le mérite de tirer d'embarras le père de famille resté dans l'indécision et qui viendra le consulter. Mettez votre enfant au collège, lui dira-t-il, il y gagnera non seulement au point de vue intellectuel, ce qui est secondaire, mais encore et surtout au point de vue moral. Et comme le père a déjà entendu chez Quintilien ou chez Rollin toutes les objections qu'on peut faire à l'éducation publique au point de vue des mœurs, il ne jugera pas à propos de les lui rappeler. Il se contentera de parler des avantages du système qu'il préconise et, afin que nul n'en ignore, il reviendra dans ses ouvrages jusqu'à cinq fois sur la question.

Qu'on ne lui parle pas de la complexité du sujet, il ne paraît pas l'apercevoir et il décide d'autorité. L'éducation publique est préférable pour vingt raisons ni plus, ni moins [3], qu'il expose en paragraphes dont on parvient à réduire le nombre sans trop de peine et sans diminuer aucunement les avantages de l'éducation

1. *Institution Oratoire.*
2. *Traité des Etudes*, VIII, art. 2.
3. *Projet pour perfectionner l'éducation*, ch. XIII. *Education domestique (Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 108).

collective. L'abbé comptera par exemple comme neuvième avantage [1], l'exemple des récompenses données aux bons élèves qui incitent les autres à les imiter et le douzième consistera dans les prix donnés publiquement à la fin de l'année « en présence des étrangers, au son des tambours, des timbales et des trompettes ». On voit qu'avec une telle méthode, l'abbé aurait pu allonger considérablement sa liste.

Au surplus, voici les principaux motifs exposés par l'auteur de préférer l'éducation collective à l'éducation privée :

D'abord, le précepteur a moins d'aptitudes que le professeur de collège, car « il arrive tout neuf à son métier » et n'a jamais vécu avec de vieux précepteurs qui auraient pu l'aider de leur expérience. Ensuite, au point de vue de l'instruction, l'écolier apprend non seulement quand il est interrogé, mais encore lorsqu'il entend interroger les autres. Le procédé est moins uniforme et par conséquent moins ennuyeux. A noter encore qu'au point de vue physique, les jeux de ballon, de volant et autres sont plus faciles à organiser dans les collèges : considération très importante puisque ces exercices sont excellents pour la santé. Si le collégien est malade, le médecin attaché à l'établissement le traitera mieux que les médecins ordinaires parce qu'il a l'habitude de soigner les maladies des enfants, « ce qui n'est pas non plus un médiocre avantage. »

Nous avons réservé pour la fin tout ce qui a trait à la formation morale du jeune homme : Le désir de se distinguer en bien, la crainte de la honte et du mépris, l'exemple des punitions infligées aux uns et des récompenses données aux autres, la peur d'être tourné en ridicule excitent l'écolier à bien faire et sont d'excellents ressorts qui manquent ou qui du moins ne sont pas aussi puissants dans l'éducation domestique.

Puis, le collège facilite la pratique de la justice, de la politesse et de la prévenance, donne l'habitude de souffrir les injures avec patience et avec douceur. En un mot, il forme le caractère. Il ôte aux enfants la sotte vanité de se croire supérieurs aux autres par leur naissance, et les contestations qu'ils ont entre eux, en aiguisant leur esprit, servent à les « détromper des opinions fausses. »

1. *Projet pour perfectionner l'éducation*, ch. XIII.

L'éducation collective, en retirant l'enfant de la maison paternelle, l'enlève par là-même à la fréquentation des domestiques souvent mal élevés et lui permet de mieux respecter ses parents, car il les voit moins souvent et « *familiarité engendre mépris.* » Elle le force encore à prendre soin de ses affaires, à acquérir des habitudes d'ordre et de propreté... et « il est plus avantageux de commencer par une vie dure que par la mollesse. »

Enfin, les enfants contractent dans les collèges des amitiés durables, « qui leur servent dans la suite de leur vie pour leurs affaires et pour leur fortune... » Et l'abbé termine comme il a commencé en rappelant à ses lecteurs que l'éducation morale doit passer avant tout. « Je conviens, dit-il, qu'avec un précepteur habile, un enfant pourra faire plus de progrès du côté de l'esprit et de la mémoire, mais que lui servira ce progrès, s'il est plus fier, plus vain... » en un mot moins vertueux ?

L'abbé de Saint-Pierre n'a pas vu que le principal obstacle, qui empêche les familles de franchir le seuil du collège, a trait précisément à la morale. Il semble ignorer le danger que courent les mœurs dans l'éducation publique. Il l'a cependant entrevu quand il en vient à traiter la question des *chambrées* : Il veut qu'elles ne comprennent pas moins de six personnes ni plus de huit dont deux régents « pour veiller à entretenir la paix, le silence et *surtout l'innocence.* » De la part d'un moraliste comme l'abbé de Saint-Pierre et sur un sujet aussi grave, on était en droit de s'attendre à un peu plus de développements.

Mais au lieu de s'arrêter quelques instants à calmer les consciences inquiètes, il poursuit sa route en ligne droite : l'éducation publique est la meilleure ; elle va supplanter l'éducation privée ; les collèges actuels ne suffisent pas et il faut les *multiplier.* Nous avons vu toutes les démarches qu'il entreprît avec le supérieur général des Bénédictins de Saint-Maur pour transformer en collèges plusieurs maisons de la congrégation [1]. Le voici maintenant qu'il rédige un *Projet sur la multiplication et le perfectionnement des écoles et des collèges* [2] puis un *Plan d'éducation des Dauphins* [3]

1. Ch. III, p. 57-59.
2. Ms. Genty.
3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VI, p. 132. Voir notamment le ch. IV : « *Motifs pour établir le collège de dauphins et pour leur donner plusieurs condisciples.* »

où il prétend démontrer que les rois eux-mêmes doivent donner à leurs fils les bienfaits de l'éducation publique.

Déjà dans son *Projet pour perfectionner l'Education*, il avait dit quelques mots à propos des Dauphins. Après avoir énuméré tous les avantages des collèges, il ajoutait : « Ce serait aisé de démontrer que les enfants des rois et des princes, pour être beaucoup mieux élevés, devraient suivre l'exemple du grand Cyrus qui profita si bien de l'éducation publique. Ce que l'on pourrait faire en considération d'un prince du sang qui travaillerait dans une chambre commune, ce serait d'y mettre un préfet mieux choisi, un domestique de plus et des camarades choisis parmi les plus vertueux, mais toujours chambre commune, pour lui procurer le long du jour le grand avantage d'une émulation perpétuelle. » Le collège, du reste, eût été spécialement réservé aux princes du sang et à la haute noblesse.

De telles idées peuvent se discuter à l'heure présente où les monarques ont perdu l'auréole qui les élevait pour ainsi dire jusqu'à la divinité. Les enfants de Louis-Philippe furent élevés avec les fils de la bourgeoisie, et nous avons fini par constater que le sang des rois n'est pas d'une autre essence que celui du plus pauvre de leurs sujets.

A l'époque de l'abbé de Saint-Pierre, c'était Louis XIV, c'était Louis XV qui régnaient. Comment mettre au collège, sur le même banc que ses futurs sujets, un duc de Bourgogne qui, au dire même de l'un de ses admirateurs, « ne regardait les hommes que comme des atômes avec qui il n'avait aucune ressemblance, quels qu'ils fussent. A peine messieurs ses frères lui paraissaient-ils intermédiaires entre lui et le genre humain, quoiqu'on eût toujours affecté de les élever tous trois ensemble dans une égalité parfaite. »

L'abbé ajoutait quelque part : « *Mais je fais plutôt des vœux que je ne donne des conseils.* » C'était répondre à l'avance aux objections que pouvait susciter son projet [1].

1. Nous ne parlons que de l'éducation des *Dauphins*, car en ce qui concerne les princes, la proposition de l'abbé n'était pas originale. Le grand Condé, par exemple, avait mis son petit-fils au collège de Clermont à Paris, et le prince en était sorti en 1684 après huit ans d'études dont deux années de philosophie, sans avoir pu soutenir la « dispute habituelle ». Condé lui-même avait été élevé au collège de Bourges où il était séparé des autres élèves par une petite balustrade dorée.

III

Madame Dupin, qui consacrait tous ses loisirs à l'étude, s'était occupée de l'éducation des filles qu'elle voulait plus sérieuse et moins superficielle [1]. L'abbé de Saint-Pierre dut être pour elle un précieux auxiliaire, car il a consacré à cette matière deux mémoires excellents [2], dont l'un même a eu les honneurs d'une nouvelle édition en 1868 [3].

Fénelon, quelques années avant l'abbé de Saint-Pierre, en 1687, pouvait écrire sans être taxé d'exagération : « Rien n'est plus négligé que l'éducation des filles. La coutume et le caprice des mères y décident souvent de tout : on suppose qu'on doit donner à ce sexe peu d'instruction... On ne manque pas de se servir de l'expérience qu'on a de beaucoup de femmes que la science a rendues ridicules ; après quoi, on se croit en droit d'abandonner aveuglément les filles à la conduite des mères ignorantes et indiscrètes [4]. » — « Nous les négligeons dans notre police, ajoutait l'abbé de Saint-Pierre [5], comme si elles ne devaient pas faire la moitié des familles... il est plus à propos que chaque état donne plus d'extension que par le passé à l'éducation des filles. »

Les deux esprits chimériques se rencontraient pour tenir un langage très pratique, très libéral et très opportun : Il était ordinaire de n'apprendre aux femmes ni à lire, ni à écrire, ni à compter [6] et Chrysale lui-même n'avait pas lieu d'être satisfait, car pour faire « aller son ménage » et « régler la dépense avec économie » il faut au moins qu'une ménagère sache les quatre règles [7]. Ces déplorables habitudes semblent si invétérées que

1. Comte DE VILLENEUVE-GUIBERT, *op. cit.*, p. 17.
2. *Projet pour perfectionner l'éducation des filles.* (*Œuvres diverses*, t. II.) *Projet pour multiplier les collèges de filles* (*Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 271).
3. *Projet pour multiplier les collèges de filles.* Nouvelle édition par Victor Develay. Paris, *Académie des bibliophiles*, 1868, in-32.
4. *Traité de l'Education des filles.*
5. *Projet pour perfectionner l'éducation*, p. 61. (Ms. Genty).
6. *Traité de l'éducation des filles*, ch. XII.
7. GOUMY, *op. cit.*, p. 247.

Rousseau ne les attaquera pas ; l'éducation de Sophie est la plus strictement traditionnelle et la plus différente qu'il se puisse de l'éducation d'Emile [1]. C'est Fénelon qui le premier aura fait entendre une parole sensée en rappelant que les femmes ne sont pas créées uniquement « pour gouverner leurs ménages et obéir à leurs maris sans raisonner. » L'abbé de Saint-Pierre a eu le mérite de marcher sur ses traces et de parler avec plus de hardiesse et plus de netteté.

Tous les deux sont d'accord pour dire que l'oisiveté doit être considérée par la femme comme le plus dangereux et le plus méprisable de tous les maux, et que le meilleur préservatif, c'est le travail manuel : filer, coudre, broder, faire de la tapisserie... Mais l'abbé ajoute avec raison la lecture à ces différentes occupations, tandis que Fénelon n'a pas osé le faire par crainte de « trop ébranler les imaginations vives [2] ».

« Il faut avoir pour but, écrit encore l'abbé, d'instruire les filles des éléments de toutes les sciences et de tous les arts qui peuvent entrer dans la conversation ordinaire, et même de plusieurs choses qui regardent les diverses professions des hommes, histoire de leur pays, géographie, lois de police, principales lois civiles, afin qu'elles puissent entendre avec plaisir ce que diront les hommes, leur faire des questions à propos et entretenir plus facilement conversation avec leurs maris des événements journaliers de leurs emplois. »

Si l'on veut faire de sa femme la compagne de toute sa vie, il faut en effet qu'il existe entre les deux époux non seulement le lien matériel, mais encore et surtout le lien intellectuel. Sinon c'est pour l'homme l'isolement moral, et plus d'un peut-être, comme Albert Derize, le héros du roman de M. Bordeaux : *Les Yeux qui s'ouvrent*, sera tenté d'aller chercher près d'une étrangère les satisfactions intellectuelles dont il ne peut jouir à son foyer [3].

« Aucun lien de pensée ne subsiste entre nous, remarque tristement Albert Derize [4]. Ma tendresse refusait d'en convenir, nos conversations insignifiantes me deviennent insupportables. En

1. *Jean-Jacques Rousseau*, par Jules Lemaître, p. 233.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 271.
3. Cf. *Princesses de science*, par Colette Yver.
4. *Les Yeux qui s'ouvrent*. Plon, 1907, p. 159, 160, 164, 205, 206.

vain je tâche à les soulever de terre. Elisabeth [1] toujours les laisse retomber... Elle m'écoute distraitement, ne s'intéresse pas, répond à peine, ou prend un autre sujet, un sujet de tout repos, un sujet personnel... J'essaye de lui faire la lecture, elle m'interrompt par des riens... Et si je me fâche elle s'étonne et je recueille tous les torts. Lorsque je découvre dans l'histoire, ou même dans les journaux, notre époque si vivante n'en est pas dépourvue, un de ces traits de générosité ou de courage qui m'exalte, je brûle de lui communiquer mon exaltation. Elle est de marbre pour ces choses qui ne la touchent pas de près... Les livres que je lui propose de lire, elle les parcourt ou ne les finit pas.

« Elle laisse en friche son esprit comme un beau domaine abandonné... Comment une femme peut-elle accepter aussi aveuglément la pire des séparations, la séparation morale ? Après plus de sept ans de mariage je m'en étonne encore... Ce qui me passionne n'intéresse même pas Elisabeth. Elle ignore ou méprise la richesse de la vie. Par nonchalance ou indifférence, elle renonce à en tirer parti, elle la resserre quand je tente de l'élargir. Nous vivons côte à côte : elle ne sait rien de moi et n'en saura jamais rien. Il n'y a entre nous ni difficulté, ni intimité. C'est la paix du ménage, de tant de ménages divisés en secret sans même le savoir quelquefois. »

Aussi, l'abbé de Saint-Pierre, *pour permettre aux femmes de comprendre leurs maris*, ne se contente pas comme Fénelon d'un peu d'histoire, de géographie et d'arithmétique, il veut encore qu'elles ne soient étrangères à aucune des sciences « les plus en usage et les plus utiles à la société » et qu'elles aient des notions d'astronomie, de physiologie et de physique. « Un peu d'astronomie, dit-il, pour pouvoir faire usage de l'almanach, pour savoir comment se font les éclipses, ce que peut être les comètes, les impostures des diseurs et des diseuses de bonne aventure... Un peu de connaissance de la machine du corps des animaux, de la nutrition et de l'admirable économie de cette machine, pour admirer la grande sagesse et la grande puissance de l'être bienfaisant qui l'a composée... Il est à propos qu'elles connaissent aussi quelque chose sur les causes de plusieurs effets naturels, comme de la pluie, de la grêle, de la neige, du tonnerre... Et si

1. Sa femme.

j'appuie un peu pour donner aux femmes durant leur éducation un peu de connaissance des causes naturelles, des effets surprenants, c'est afin de les éloigner de la superstition qui cause tant de maux. »

Il ne manque à ce programme qu'un peu de littérature, mais nous verrons ce que l'abbé de Saint-Pierre en pensait [1]. Sans cette déplorable lacune, il n'y aurait qu'à applaudir sans restriction à ce plan d'éducation, d'autant plus que l'abbé ne peut pas être taxé d'exagération. Si l'on peut lui adresser un reproche, c'est de n'instruire les femmes que dans la seule intention de rendre le ménage moins ennuyeux.

Doit-on le féliciter aussi de placer les jeunes filles comme les jeunes gens dans les collèges ? Beaucoup d'éducateurs répondront que *non* : La jeune fille, diront-ils, doit recevoir toute son éducation au foyer familial. C'est par l'exemple que lui donne sa mère des vertus domestiques qu'elle s'instruit et s'apprête à remplir ses devoirs sociaux de maîtresse de maison. L'abbé prétend au contraire que toutes les qualités de la femme, « habitudes à la discrétion, à la politesse, à la patience des injures, à la lecture, à l'ouvrage des mains [2] », ne peuvent s'acquérir que par « *dix ou douze années d'éducation dans les collèges* [3]... Il est certain, dit-il, qu'une pareille éducation changerait fort les mœurs des femmes ; il est certain que les vertueuses seraient alors le plus grand nombre et que les dissipées seraient à la fin honteuses de leur petit nombre ; il est certain que les maisons et les familles particulières seraient incomparablement mieux réglées et qu'il en résulterait de grands avantages pour l'Etat [4]. »

L'abbé procède ici par voie d'affirmation plutôt que par voie de raisonnement, contrairement à son habitude. Mais faut-il le condamner dans ses affirmations ? Sans doute l'éducation de la jeune fille dirigée par la mère est la meilleure ; encore faut-il que la mère soit capable d'exercer ce rôle difficile et délicat. Quand parurent le traité de Fénelon et les projets de l'abbé, il est certain que beaucoup de femmes, sinon la majorité, manquaient des aptitudes nécessaires. Si l'on comptait aisément les pères

1. Cf. ch. XIII, p. 280.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 271.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

qui surveillaient de leurs yeux, comme le maréchal de Belle-Isle, toute l'éducation de leurs fils pour la conduire eux-mêmes avec méthode, sévérité et tendresse, on peut en dire autant de l'attitude des mères à l'égard de leurs filles. Ouvrez les *mémoires* de Mme de Genlis [1] et vous verrez comment la petite Félicité de Saint-Aubin est élevée à la maison : Elle ne voit ses parents « qu'un moment à leur réveil et aux heures des repas » et passe sa vie avec des femmes de chambre. N'eût-il pas mieux valu la mettre au couvent, chez ces religieuses de Saint-Cyr dont l'abbé s'est plu, à très juste titre, à nous vanter les qualités d'éducatrices. Hélas, dans ce siècle raffiné où la vie de salon a détruit l'union du foyer, les petites de Saint-Aubin ne sont malheureusement pas rares et nous devons féliciter l'abbé d'avoir écrit à leur intention le *Projet pour multiplier les collèges de filles.*

N'en est-il pas de même à beaucoup d'époques, et celle que nous vivons montre-t-elle une génération de mères éducatrices ? Sans être pessimiste, on peut constater que trop de femmes n'ont point la force ou ne veulent pas montrer l'énergie nécessaire pour diriger l'éducation de leurs filles. Les projets de l'abbé de Saint-Pierre seront très bons pour leurs enfants. A condition toutefois qu'on exige de sérieuses garanties des maîtresses qui auront mission de pétrir ces jeunes intelligences, et c'est sur quoi l'abbé insiste en proposant de donner à ces maîtresses une éducation spéciale, appropriée à leur délicate mission.

Il n'y avait alors qu'une seule maison d'éducation digne de ce nom, la célèbre maison de Saint-Cyr. L'abbé voulut en faire une pépinière de maîtresses, et il rêva d'y fonder *l'ordre de l'Education.*

Il a fallu attendre jusqu'à 1881 pour que l'école normale supérieure de Sèvres vienne réaliser le vœu de notre auteur. Il n'y a qu'une disposition du projet de modifiée, les « Sévriennes » ne constituant pas un ordre religieux. L'abbé de Saint-Pierre lui-même aurait été le premier à souscrire en 1881 à cette modification bien secondaire à ses yeux.

1. Ch. 2 et 3. Cité par TAINE. *L'Ancien régime*, édit. in-12, t. I, p. 211.

IV

Madame Dupin prétendait que son sexe était aussi capable que l'autre d'occuper les emplois publics et de suivre les carrières que les hommes se réservent. Elle revendiquait pour les femmes le droit d'avoir une influence utile dans le gouvernement, de prendre part aux affaires publiques, de s'immiscer dans les négociations diplomatiques, d'exercer même le pouvoir suprême [1]. A notre époque, on eût dit qu'elle était une ardente féministe ; peut-être aurait-elle réclamé sa place parmi les suffragettes, car elle n'aurait pas admis vraisemblablement que, sous un régime égalitaire, les hommes seuls eussent le droit de voter. C'est précisément pour permettre aux femmes de grimper à l'assaut de toutes les fonctions publiques qu'elle s'occupa de leur éducation.

On voit qu'elle était loin de poursuivre le même but que Fénelon qui subordonnait le savoir au jugement et à l'utilité pratique et qui envisageait avant tout la femme dans son rôle au foyer domestique.

L'abbé de Saint-Pierre est de l'avis de Fénelon, de l'avis de madame de Maintenon aussi, cette femme de bon sens qui eut du génie en matière d'éducation [2]. « Le but des collèges de filles, écrit-il [3]; c'est de les élever pour être et femmes et mères de famille et voisines justes et bienfaisantes. » Il n'est pas féministe, le bon abbé, quoiqu'il veuille pour les femmes, une certaine instruction. Les jardins de Chenonceaux — l'allée de Sylvie comme disait Jean-Jacques — ont dû entendre plus d'une fois les discussions aimables et courtoises qu'il avait avec madame Dupin.

Il se plaisait du reste beaucoup à dialoguer sur ce sujet. Un jour, qu'il était très occupé à prouver à une de ses amies l'inégalité des sexes, voici qu'une tierce personne vient troubler leur entretien. Il part. Mais le lendemain il reprend par écrit la discus-

1. Comte de Villeneuve-Guibert, *op. cit.*, p. 16.
2. M. Lanson. *Histoire de la littérature française*, p. 482.
3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XIII, p. 142.

sion interrompue : « Madame, il me semble que nous n'étions pas encore parfaitement d'accord hier, quand une visite est venue m'enlever une prosélyte, mais je ne lâche pas prise aisément, j'y perdrais trop et vous n'y gagneriez point assez [1]. »

Un autre jour il a constaté avec peine qu'après une discussion très vive chacun a conservé son opinion. C'est la « fin ordinaire de toutes les disputes, remarque-t-il [2], parce que la conversation, lorsqu'elle est tumultueuse, entraîne toujours le désordre des idées et par conséquent la faiblesse des raisons. » Mais il ne se tient pas pour battu et il prend aussitôt la plume pour montrer que la vie retirée des femmes en Espagne, en Portugal et en Italie est bien plus convenable que la liberté dont elles jouissent en France.

L'ancien élève de l'anatomiste Duverney s'est souvenu de ses premières études pour en conclure, grâce aux rapports mystérieux du physique et du moral, qu'il y a une grande différence entre l'âme de l'homme et celle de la femme, différence qui est tout à l'avantage de l'homme.

« L'anatomie raisonnée, dit-il [3], nous montre que le corps des femmes en général est plus délicat, plus mou que celui des hommes, que les vaisseaux sont plus lâches, moins élastiques et plus pleins de liqueurs que les nôtres ; de là il suit que peut-être les femmes penseront plus vivement, plus finement, plus délicatement que les hommes, mais il suit également qu'elles auront moins de suite dans leurs pensées, moins de force dans leurs raisonnements, moins d'étendue dans leurs vues. Il suit que comme les abeilles elles seront très propres à cueillir un peu de miel sur des fleurs, mais qu'elles ne pourront jamais l'employer à ses différents usages, le varier, changer sa forme, lui donner cette consistance qui le rend plus utile qu'agréable ; il suit qu'elles seront très propres à la conversation et aux ouvrages d'amusement, mais que bientôt, lasses d'un premier effort, elles ne pourront traiter une matière dont il faut établir une multitude de principes, combiner et rapprocher une infinité de consé-

1. Ms. Genty.
2. *Ibid.*
3. On nous permettra de faire ici de nombreuses citations parce qu'elles sont inédites et qu'elles nous montrent l'abbé de Saint-Pierre sous un jour que personne n'a encore envisagé.

quences : il suit qu'elles viendront à bout de quelques détails bornés, mais qu'elles ne pourront jamais embrasser un objet dont les détails ne finissent pas. Eblouies par la quantité de routes qui se présenteraient à elles, leurs yeux ne verraient plus rien, et s'ils les conduisaient encore, ce ne serait que pour les égarer.

« Ne me dites pas, madame, que ces visions sont l'ouvrage d'une imagination échauffée et prévenue. Elles existent dans la nature et tout réfléchisseur les trouvera en plus grand nombre peut-être, et peut-être plus fortes que je ne les présente. Mais, pour ne vous laisser aucun faux-fuyant, j'ajouterai une raison qui frapperait le moins clairvoyant, n'est-il pas vrai [1] ? »

Quelle est cette raison ? Ce sont les maladies des femmes et leur destination à être enceintes neuf mois par an — car la vocation de la femme est de travailler à la reproduction du genre humain. Or, est-il vraisemblable « que l'auteur de la nature toujours sage dans toutes ses vues ait voulu qu'un être toujours ou presque toujours infirme, s'occupât de grands objets ?... La providence a réglé nos rangs et nos places, ce serait la méconnaître que de nous imputer le règlement. »

Une autre raison encore, c'est que les femmes ont mission de remplir certaines fonctions auxquelles un homme ne pourrait suppléer. Nourrir les enfants, les élever, conduire le ménage... « Ce n'est pas une loi dure et cruelle inventée par l'injustice des hommes, et établie par l'autorité du plus fort, qui réduit les femmes à l'état qu'elles ont, c'est toujours des devoirs qui les lient, qui les attachent, devoirs qu'elles seules peuvent remplir et dont elles ne pourraient songer à se dispenser sans renverser l'ordre le plus juste et le plus naturel. »

Au surplus, elles n'ont pas à se plaindre de leur sort : « Une femme qui remplit bien son état fait beaucoup plus dans la société qu'un homme qui remplit le sien. Les bornes étroites qu'il semble que la Providence a mises à votre esprit sont bien récompensées par l'excellence et la prééminence des qualités de votre cœur. La vie dissipée et presque toujours étrangère à nous-mêmes que nous menons nous empêche de travailler à la culture de cette partie essentielle. La force de nos organes entraîne

1. Ms Genty.

presque nécessairement la raideur des sentiments. Au contraire, la vie retirée et paisible que vous menez vous laisse toujours avec vous-mêmes... la délicatesse de vos organes donne moins d'essor aux sens, donne moins de prise au vice. »

Frédéric Ier ne pouvait souffrir une femme dans les rues. Quand il en rencontrait quelqu'une, il la renvoyait chez elle avec une paire de soufflets ou quelques coups de canne disant : « Que fait ici cette gueuse ? Les honnêtes femmes restent dans leur ménage. » L'abbé de Saint-Pierre, sans aller jusqu'à cette extrémité, remarque avec satisfaction que dans l'antiquité les femmes observaient de ne pas fréquenter les hommes pour éviter les occasions de manquer à leurs devoirs.

Jetons les yeux, ajoute-t-il, sur toute la surface de la terre et nous verrons que le même usage est partout observé, en Asie, en Afrique, en Europe, partout... sauf en France. En effet, « toute aimable, toute raisonnable qu'est cette nation, elle a le malheur de se soustraire en ce point à l'ordre naturel. C'est moins un crime pour eux qu'une faute occasionnée par le vice de leur constitution et de leur établissement dans le pays qu'ils occupent. Tout le monde sait que les Français d'aujourd'hui sont les descendants d'un essaim que les aquilons ont chassé du Nord, cet essaim en venant inonder et envahir les Gaules amena avec lui des femmes et des enfants. Pendant le voyage et pendant le cours des combats et des victoires, les femmes étaient indispensablement mêlées avec les hommes et vivaient avec eux. Comme cette événement n'a pas été l'ouvrage d'un jour, l'habitude de ce mélange se forma et dégénéra en usage, qu'*on n'imagina peut-être pas de combattre par la difficulté qu'il y aurait eu à le vaincre.* » et il ajoute : « L'on ne peut nier que cet usage n'entraîne avec lui de plus grands inconvénients que son contraire [1]» Ces inconvénients il les résume ainsi : les femmes qui jouissent d'une grande liberté ne s'occupent pas de leurs enfants et risquent de perdre leur vertu et leur honneur.

1. Toutes ces citations sont extraites des manuscrits de M. Genty. Nous trouvons dans le *Portefeuille de madame Dupin* (p. 263-302) une *lettre sur les femmes* que M. de Villeneuve-Guibert attribue à l'abbé de Saint-Pierre, et où l'abbé expose des théories très féministes. Mais nous inclinons à croire que ce n'est pas de lui, le style de cette lettre n'ayant rien de commun avec celui de notre abbé.

V

« Ce n'est pas assez de perfectionner les collèges pour les riches, si le gouvernement ne songe pas en même temps aux moyens de perfectionner la raison du bas peuple en perfectionnant la sorte d'éducation que les maîtres d'école, les curés et les vicaires peuvent donner au peuple les fêtes et les dimanches et surtout aux habitants des campagnes [1]. » Aussi, après avoir perfectionné l'éducation des Dauphins, des princes et des classes dirigeantes, l'abbé de Saint-Pierre va-t-il s'occuper de l'éducation populaire qui certes était loin d'avoir atteint l'importance qu'elle a acquise de nos jours, mais qui existait cependant.

« A chaque instant, dit Siméon Luce, il est fait mention d'écoles rurales dans les documents où l'on s'attendait le moins à trouver des renseignements de ce genre, et l'on ne peut guère douter que, pendant les années même les plus agitées du XIVe siècle, la plupart des villages n'aient eu des maîtres enseignant aux enfants la lecture, l'écriture et un peu de calcul [2]. » A l'époque de l'abbé de Saint-Pierre, on se rappelle peut-être [3] que son père avait fondé une école gratuite pour les enfants pauvres de Saint-Pierre-Eglise et des environs. Dans le même canton, à Théville, messire Guillaume Renouf établit en 1674 une école « où tous les enfants pauvres et riches seront reçus, les pauvres de quelque paroisse qu'ils soient, gratuitement sauf (au maître) d'exiger de ceux qui auront moyen son salaire [4] ». A Néville, en 1702, c'est le curé David Fossard qui verse 12.000 livres « pour la fondation d'une école en ladite paroisse, pour l'instruction gratuite de la jeunesse et principalement en faveur des pauvres dont il ne pourra être exigé aucun salaire [5] ». A Carneville, à Gouberville, à Gonneville, au Theil, paroisses du canton de Saint-Pierre-

1. *Observations pour augmenter l'instruction du peuple* (Ms. Genty). Cf. *Œuvres de politique et de morale*, t. XIII, p. 362.
2. *Vie de Bertrand Duguesclin*, p. 15.
3. Cf. ch. I, p. 8.
4. Etude de Jean Renouf, tabellion à Saint-Pierre-Eglise.
5. Etude de François Le Mignot, notaire à Barfleur.

Eglise, il y avait aussi des écoles gratuites [1]. A Paris, l'abbé de Saint-Pierre voyait à l'œuvre les frères de la doctrine chrétienne que Jean-Baptiste de La Salle venait de fonder. Aussi ne parle-t-il pas d'*établir* l'instruction populaire mais de la *perfectionner* et de multiplier dans les campagnes les maîtres qui apprennent à lire et à écrire.

« Il naît souvent parmi le bas peuple des esprits excellents qui auraient fait de grands progrès dans les arts et dans les sciences s'ils avaient appris à lire et à écrire dans leur enfance, car ils auraient beaucoup lu : et, d'ailleurs, c'est donner deux hommes à l'état que de lui donner un artisan qui a le double d'industrie et d'esprit. De là il suit qu'il est de l'intérêt de l'Etat de multiplier les petites écoles, de donner des gages suffisants aux maîtres et maîtresses et de laisser toujours aux parents la liberté de leur faire des petits présents ; car ce sont ces petits présents qui les engagent à travailler à l'envi les uns des autres pour avoir plus d'écoliers ; et leurs travaux et leurs efforts tournent ainsi à la plus grande utilité publique [2]. »

Comme l'enseignement secondaire, l'instruction primaire doit être dirigée vers un but utilitaire. Indépendamment de l'écriture, de la lecture et du calcul, l'abbé propose de donner aux paysans des notions sur l'agriculture qui leur permettent d'améliorer les produits de la terre, sur la médecine pour guérir les maladies communes et soigner les animaux et enfin sur la morale pour plaire à Dieu et gagner le paradis.

« Un homme de l'Académie des sciences, écrit-il [3], devrait avoir la direction des livres destinés pour instruire les habitants des campagnes et surtout pour multiplier les fruits de la terre, pour le blé, le vin, etc... pour indiquer les remèdes communs pour certaines maladies communes des paysans et des animaux domestiques, pour expliquer naturellement plusieurs phéno-

1. *Recherches historiques sur les vingt communes du canton de Saint-Pierre-Eglise*, par Louis Drouet, p. 164 et suiv.

2. *Observations concernant le ministère intérieur de l'Etat.* — Observation VII. *Multiplier dans les campagnes les maîtres qui apprennent à lire et à écrire gratis. (Ouvrages de politique et de morale*, t. VII, p. 43 et 44.)

3. *Observations concernant le ministère intérieur de l'Etat.* — Observation VI. *Pour rendre les habitants des campagnes plus raisonnables et moins superstitieux. (Ouvrages de politique et de morale*, t. VII, p. 42.)

mènes qui jettent les ignorants dans des craintes et dans des espérances superstitieuses. »

L'ignorance ajoute à la misère, parce que les paysans ne retirent pas de la terre tout ce qu'elle peut leur donner. Ils ne savent pas en profiter et les plus habiles ne sont pas là pour le leur apprendre car ils désertent « tous les jours la campagne pour se réfugier dans les villes exemptes de la taille. »

La loi de 1882 s'est inspirée des idées de l'abbé de Saint-Pierre en mettant au programme de l'enseignement primaire les éléments des sciences physiques, mathématiques et naturelles, leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, aux travaux manuels et à l'usage des outils des principaux métiers. S'il est une chose excellente, c'est bien cette disposition légale que l'abbé de Saint-Pierre aurait votée avec enthousiasme pour rendre les habitants des campagnes un peu plus heureux.

CHAPITRE XIII

LES THÉORIES DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE SUR LA LITTÉRATURE ET LES BEAUX-ARTS

I. Le *Projet pour rendre l'académie des bons écrivains plus utile à l'Etat.* — II. Le *Projet pour perfectionner l'orthographe des langues d'Europe.* — III. Les goûts littéraires de l'abbé de Saint-Pierre. Ses théories sur le style. — IV. Ses goûts artistiques. — V. Il veut moraliser les poésies, les romans, les pièces de théâtre...

I

« L'Académie, quand tout est parti de l'ancien régime, est comme un paquet qu'on a oublié d'emporter, disait Barbey-d'Aurevilly [1]... Chez un peuple viril, en possession de sa pleine maturité, cet enfantillage solennel des concours académiques ne serait qu'un spectacle sottement et prétentieusement puéril. Mais ce qui est insupportable, c'est qu'il y ait dans l'opinion d'un peuple moqueur — qui rit, mais qui paie, qui rit, mais qui souffre et même salue ce dont il rit — je ne sais quel respect traditionnel, attardé et curieux pour cette institution décrépite qui ne doit plus qu'à son impertinence d'exister. »

L'abbé de Saint-Pierre aurait volontiers souscrit à l'opinion de son compatriote [2]. S'il n'a pas fait le procès de la compagnie dans un langage aussi pittoresque — ce dont il était incapable — s'il n'a pas demandé sa suppression, il a du moins réclamé sa transformation radicale. Non pas, certes, qu'il eût gardé la moindre rancune contre les confrères qui l'avaient expulsé ! Mais il ne voyait pas en quoi l'Académie, telle qu'elle existait,

1. *Les Œuvres et les hommes*, 1re série, t. IV, p. 95.

2. Saint-Sauveur-le-Vicomte, où est né Barbey d'Aurevilly, est à environ trente-cinq kilomètres de Saint-Pierre-Eglise.

pouvait concourir à l'utilité publique. Aussi l'a-t-il traitée « d'instrument de flatterie et d'esclavage. » Il s'est moqué de ses harangues qui ressemblaient, suivant l'expression de Boileau, à ces messes solennelles où le diacre, après avoir encensé l'assistance, finit par être encensé lui-même. Enfin, il a déclaré qu'elle serait *inutile* tant qu'elle dépenserait son temps à maintenir les traditions qui font l'honneur de la république des lettres.

« Le plan de l'Académie française et de ses statuts, tel qu'il fut formé et agréé par le cardinal de Richelieu, disait-il, est une preuve de l'enfance de la raison humaine d'il y a cent ans, en France, sur la politique ou la science du gouvernement [1]. » — « Elle est occupée à déclarer que tels mots, telles phrases sont du bon ou du mauvais usage présent, mais l'usage est nécessairement changeant et, par conséquent, ce qui est mauvais aujourd'hui, sera bon dans cinquante ans. En vérité est-ce là un but digne d'un grand politique [2] ! »

Il est certain que l'Académie avait besoin d'être réformée ; on connait les célèbres épigrammes que Boileau lui a consacrées. Le 2 juin 1700, il écrivait à son ami Brossette pour le féliciter de la formation d'une académie à Lyon ; et il ajoutait : « Elle n'aura pas grand peine à surpasser en mérite celle de Paris qui n'est maintenant composée, à deux ou trois hommes près, que de gens du plus vulgaire mérite, et qui ne sont grands que dans leur propre imagination [3]. »

Le public s'en était mêlé et prétendait que ces Messieurs travaillaient avec la sage lenteur du barbier de Martial, qui mettait tant de temps à faire la barbe, que tandis qu'il rasait d'un côté, elle avait le loisir de croître de l'autre tout à son aise.

« Quand le bureau est composé de cinq à six personnes, disait Furetière, il y en a un qui lit, un qui opine, deux qui causent, un qui dort, et un qui s'amuse à lire quelque dictionnaire qui est sur la table. Il ne se passe pas deux lignes qu'on ne fasse quelques digressions, que chacun ne débite un conte plaisant ou quelque nouvelle, qu'on ne parle des affaires d'Etat et de réformer le gouvernement. On a employé toute une après-dînée à examiner

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XVI, p. 96.
2. *Annales de Castel* (Ms. 130 H de la bibl. de l'Arsenal).
3. Chavaray. *Catalogue d'autographes* (Vente Sensier des 11 et 12 février 1878, n° 505, p. 73). Cité par A. Rouxel, *op. cit.*, p. 68.

ce qu'était qu'avoir la puce à l'oreille. La question de savoir si la lettre A devait être qualifiée voyelle ou substantif masculin dura cinq semaines sur le bureau ; les bureaux furent partagés et départagés plusieurs fois, les opiniâtres se dirent plus d'injures que de raisons et elle ne fut terminée que par la lassitude des combattants...

« Une fois, l'Académie étant en peine pour savoir le sens du mot officialité, il fallut, pour lever cette grande difficulté, l'autorité de Pierre le Petit, libraire et portier de l'Académie... A maintes reprises, Monsieur Mézeray a été chargé de consulter le maître garçon de Racicot, son apotiquaire et le clerc de son procureur, quand il y avait des mots qui regardaient la pharmacie ou la pratique... A chaque séance, la première demi-heure se passe à faire des procès à l'horloge, car il n'y a de participants aux jetons que ceux qui sont arrivés quand l'heure sonne, ce qu'on observe avec une précision géométrique. On voit alors une grande joie sur le visage des diligents et une grande consternation sur celui des paresseux : ceux-ci accusent les autres d'avoir avancé l'aiguille, comme il est arrivé souvent ; on compare les montres, on cite les cadrans qu'on a vus en chemin, les brailleurs tâchent de se faire rétablir et y réussissent quelquefois et quand on vient à opiner là-dessus, cela s'étend jusqu'à la fin de la vacation [1]. »

Le recrutement s'opérait d'une manière déplorable. C'était l'époque où l'Académie préférait les créatures des princes du sang à J.-B. Rousseau, à Regnard, à Dancourt, à Bayle et à Mallebranche. L'abbé lui-même, qui devait son élection aux brigues de Madame de Lambert et à l'influence de Fontenelle, s'emporta contre les brigues et les influences qui entraient en jeu à chaque nouvelle élection. Ce fut à propos du poète Antoine Dauchet [2]. « M. Dauchet, dit Fontenelle, avait de bons titres et une mauvaise fortune, et ainsi avait plus de droits et de besoin d'une place à l'Académie. *D'ailleurs M. Dauchet m'était fort recommandé par M*mes *de Ferriol et de Tencin* [3]. » Il est probable que l'abbé de Saint-Pierre reçut les mêmes sollicitations, car il envoya une note à Huet, évêque d'Avranches, lui rappelant

1. *Recueil des factums de Furetière*, par Ch. Asselineau, t. I, p. 184.
2. Reçu le 22 décembre 1714.
3. Trublet, *op. cit.*, p. 206.

qu'il y avait « un règlement solennel pour délivrer les académiciens des sollicitations en faveur de ceux qui désiraient être reçus dans l'Académie [1]. Ce règlement, disait-il, a été fait pour laisser aux électeurs liberté entière de choisir les plus dignes qui d'ordinaire sont fort éloignés de solliciter, dans la pensée où ils sont qu'en pareil cas c'est à la réputation et au seul mérite de solliciter [2]. »

En résumé, tout le monde parlait d'améliorations et de réformes. L'abbé de Saint-Pierre alla plus loin que les autres...

Avant de changer le but de l'Académie pour en faire une compagnie qui se serait occupée de morale et de politique et aurait repris l'œuvre interrompue de Plutarque, il s'en prit d'abord à son nom [3]. Il trouvait que l'ancien titre s'expliquait avant la création des autres académies mais que les nouvelles compagnies (Sciences, Médailles et inscriptions, Peinture, Sculpture, Architecture) établies par Louis XIV étaient aussi bien que leur aînée des académies françaises, et il voulut lui donner un nom distinctif qui ne parût point équivoque aux étrangers : celui d'Académie des *Bons Ecrivains*.

Il faut croire que cette réforme n'eut guère de succès car l'abbé, en 1741, revient lui-même à l'ancienne dénomination dans son *Discours sur le plan de l'Académie française* [4], alors que c'est huit ans auparavant, dans son *Projet pour rendre l'Académie des Bons Ecrivains plus utile à l'Etat* [5], qu'il proposait pour la première fois le titre de son invention.

C'est dans ces deux opuscules que nous allons trouver les principales idées de l'abbé, il ne nous les propose que pour dix ans parce que, dit-il, « l'homme le plus sage ne saurait pré-

1. Règlement du 5 avril 1701. Cf. Pellisson et d'Olivet. *Histoire de l'Académie*, t. II, p. 402.

2. *Correspondance de Huet*. Ms. de la Bibliothèque nationale, n° 15.189, t. II, p. 704.

3. « Quelques-uns l'ont nommée l'*Académie des Beaux Esprits*, quelques autres l'*Académie de l'éloquence*, comme M. de Boissat... Plusieurs autres ont cru qu'elle s'appelait l'*Académie éminente*, par une allusion à la qualité du cardinal son protecteur... mais enfin elle ne s'est jamais appelée elle-même que l'*Académie française*. » (Pellisson. *Histoire de l'Académie*, édit. de 1653, p. 24-33.)

4. *Ouvrages de morale et de politique*, t. XVI, p. 96.

5. *Ibid.*, t. IV, p. 165.

voir présentement tout ce qu'il verra et tout ce qu'il saura dans dix ans d'expérience [1] ».

Il conçoit d'abord le projet de faire travailler les académiciens. C'était peut-être un mauvais moyen de rentrer en grâce auprès de ses anciens confrères [2], que de les considérer comme des écoliers un peu trop enclins à faire l'école buissonnière. Mais l'abbé n'était pas homme à s'arrêter devant de telles considérations, ce qui est tout à son honneur. « Pour représenter les lettres dans l'Etat, dit M. Goumy [3], l'Académie a autre chose à faire que d'exister, quoique le seul fait de son existence soit déjà très considérable. Elle ne doit point être un aéropage oisif, un sénat honoraire, régnant et ne gouvernant pas. Sa devise n'est pas : *Otium cum dignitate*. La république des lettres a des lois qui sont les traditions du bon sens et du bon goût : le devoir de l'Académie est de rappeler sans cesse ceux qui écrivent au respect de ces lois et par ses exemples et par ses arrêts. »

A côté des académiciens honoraires, sans pension, qui assisteront aux conférences, quand il le voudront, sans être chargés d'aucun travail, il distribue les académiciens *travailleurs* ou *actifs*, comme il les appelle, dans trois bureaux se réunissant, le lundi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, dans « trois pièces de l'appartement bas du vieux Louvre [4] ».

Il faut, dit-il, un dictionnaire de la langue pour enseigner la véritable signification des mots français et dans quel style ils sont usités ; il faut des observations sur la grammaire française et sur certaines expressions qui ne sont pas grammaticales : il faut enfin noter les plus heureux endroits des poètes pour former une poétique, et les plus beaux endroits des orateurs et des historiens pour former une rhétorique [5]. Ce sera l'œuvre du *bureau du dictionnaire, grammaire et poétique* composé de quatorze académiciens et présidé par le directeur.

Le second bureau, celui des *monuments modernes et antiques*, était chargé de compléter le dictionnaire étymologique de la langue, d'annoter les recherches des principaux compilateurs,

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 171.
2. L'abbé était alors exclu de l'Académie française. Cf. notre ch. IV.
3. *Op. cit.*, p. 161.
4. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 177.
5. *Ibid.*, t. IV, p. 175.

de perfectionner les ouvrages du P. Mabillon et de travailler au dictionnaire des vieux mots français et latins que le vulgaire employait en France « sous les trois races de nos rois ». C'est à ce bureau que l'abbé donne mission de laisser la porte grande ouverte aux néologismes, d'introduire dans le dictionnaire toute la terminologie scientifique et d'ajouter à chaque mot sa traduction dans les six langues : latine, espagnole, italienne, anglaise, allemande et polonaise.

Mais son bureau de prédilection est assurément celui *de l'éloquence et des vies des hommes illustres*. Les notions du vrai et du beau ne se gravent facilement dans les esprits que si on les montre incarnés dans la conduite et dans les œuvres des grands hommes qui ont le mieux servi et le plus honoré l'humanité. Voilà pourquoi il serait fort à propos que les auteurs les plus éloquents et les plus vertueux « fussent employés à écrire des ouvrages les plus propres pour perfectionner les mœurs de la nation, tels que sont les vies des hommes illustres qui ont procuré les plus grands bienfaits à leur patrie... Ces sortes d'ouvrages, quand ils sont vivement et sagement écrits, peuvent plus contribuer que tous autres à rendre les lecteurs tous les jours plus sensés, plus laborieux, plus vertueux, et la nation entière plus heureuse [1]. » Il s'agit de recommencer Plutarque, mais pour faire mieux que lui, parce qu'il ne s'occupe pas assez de morale.

L'éloge du maréchal de Saxe, qui ouvrit en 1758 la série des concours académiques, est-il une application de l'idée suggérée par l'abbé ? Nous ne voudrions pas l'affirmer. Cependant il faut bien reconnaître qu'il y a là une coïncidence qui mérite d'être signalée, encore bien que la vie du vainqueur de Fontenoy ne semble pas de celles où la vertu soit l'élément dominant.

Telle était la confiance de notre abbé dans ces sortes d'écrits et dans la critique de l'Académie réformée, qu'il a souhaité : « qu'au concert spirituel on chantât souvent en langue vulgaire les louanges des grands hommes, de certains saints et de quelques saintes qui, au jugement du *bureau des bons ouvrages*, ont travaillé le plus utilement pour la société chrétienne [2]. »

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 166.
2. Ms. Genty, t. VII.

Après être entré dans les plus petits détails, après avoir fixé le travail des trois bureaux pour chacune des réunions, il s'est donné la peine de noter quelques *Observations pour diriger ceux qui écrivent la Vie des Hommes illustres* [1] : grands princes, grands ministres, grands généraux d'armée, grands magistrats, grands auteurs politiques et moraux.

L'écrivain devra parler « de la récompense des talents et des vertus des grands hommes » ; il décrira avec un grand soin « les peines qu'ils auront surmontées pour les acquérir ». De même, il peindra « avec force et avec étendue le *mépris*, le *ridicule* que les téméraires et les capricieux se sont attirés, et la haine et l'exécration publique dont les princes injustes ont été punis ». En somme, il rendra le vice répugnant et la vertu aimable.

Que l'Académie se transforme en un grand atelier de *biographies morales*, le but de l'abbé de Saint-Pierre sera atteint. Les vertus ne se transmettent pas malheureusement avec autant de facilité que les connaissances... Les *vies des hommes illustres* remédieront à cet inconvénient. Quelle gloire pour l'Académie, comme elle sera plus utile ! « Voilà où devait tendre le cardinal de Richelieu, s'il eût été assez éclairé [2]. » Mais il ne l'était pas suffisamment..., ni sans doute les membres de l'Académie, ses anciens confrères, car le projet de l'abbé n'eut pas l'honneur d'être mis en pratique, même à titre d'essai.

Le bon abbé ne se serait peut-être pas montré aussi sévère à l'égard de l'Académie actuelle : Le discours annuel *sur les prix de vertu*, tout en répondant aux vœux philanthropiques de M. de Montyon, n'a-t-il pas plus d'un trait commun avec la proposition de notre auteur ? [3]

II

La question de la réforme de l'orthographe ne date pas d'hier. Du vivant de l'abbé de Saint-Pierre, elle était déjà vieille d'un siècle et demi, mettant aux prises les réformateurs qui voulaient

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. IV, p. 196-215.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XVI, p. 104.
3. On trouvera des détails intéressants sur l'origine des prix de vertu dans un article de M. Louis Guinebaud : *Vertu et prix de vertu au XVIIIe siècle*. (*La Revue Hebdomadaire*, 20 novembre 1909).

bouleverser l'orthographe sans souci aucun de l'étymologie et de l'usage et les défenseurs du *statu quo* qui s'obstinaient à voir dans la langue comme un bien héréditaire sur lequel il eût été criminel de porter une main sacrilège.

L'Académie, qui procédait à la rédaction définitive de son dictionnaire, avait dû prendre parti. Bossuet adressa une note à ses collègues où il proposait de décider que l'usage ferait la loi : « Il ne faut pas souffrir une fausse règle, disait-il, qu'on a voulu introduire, *d'écrire comme on prononce*, parce qu'en voulant instruire les étrangers et leur faciliter la prononciation de notre langue, on la fait méconnaître aux Français mêmes... On ne lit pas lettre à lettre, mais la figure entière du mot fait son impression tout ensemble sur l'œil et sur l'esprit, de sorte que, quand cette figure est changée considérablement tout à coup, les mots ont perdu les traits qui les rendent reconnaissables à la vue et les yeux ne sont pas contents. » Son avis prévalut et les réformateurs, qui n'étaient point satisfaits, continuèrent la lutte.

L'année même de l'apparition du dictionnaire, en 1694, l'abbé de Dangeau publiait sa *Lètre sur l'orthographe* à M. Pontchartrain conseiller au Parlement ; le père Gilles Vaudelin faisait paraître en 1718, lors de la seconde édition du dictionnaire, une *Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France*. Un président du parlement de Grenoble, Expilly, prenait parti pour les réformateurs, suivi par quelques inconnus : Dobert, Givry, Lesclache et Lartigault. Les membres de l'Académie ne pouvaient s'entendre sur la décision à prendre. « Il y a six mois qu'on délibère sur l'orthographe, écrivait l'abbé d'Olivet au président Bouhier le 1er janvier 1736, car la volonté de la compagnie est de renoncer, dans la nouvelle édition de son dictionnaire, à l'orthographe suivie dans les éditions précédentes, la première et la deuxième. Mais le moyen de parvenir à quelque espèce d'uniformité ? Nos délibérations depuis six mois n'ont servi qu'à faire voir qu'il était impossible que rien de systématique partît d'une compagnie. Enfin, comme il est temps de se mettre à imprimer, l'Académie se détermina hier à me nommer seul plénipotentiaire à cet égard. Je n'aime point cette besogne, mais il faut bien s'y résoudre car, sans cela, nous aurions vu arriver non pas les calendes de janvier 1736, mais celles de 1836, avant que la compagnie eût pu se trouver d'accord. »

Enfin l'édition du dictionnaire apparut en 1740. On avait supprimé quelques lettres doubles, le B, le D, l'H et l'S inutiles ; dans les mots où l'S marquait l'allongement de la syllabe, elle était remplacée par un accent circonflexe. C'est depuis lors qu'on écrit *fiole* pour *phiole*, *accroître*, *avocat*, *noce*, *piqûre* pour *accroistre*, *advocat*, *nopce*, *piqueure*. Il y avait environ cinq mille mots dont l'édition de 1740 changeait l'orthographe.

En sa qualité de novateur, l'abbé de Saint-Pierre était acquis d'avance à toutes les réformes, et il n'avait pas laissé échapper l'occasion de se jeter dans la mêlée. Il le fit par la publication successive d'un mémoire et d'un article inséré au *Journal des Savants*, développé plus tard, en 1730, en un compact in-octavo de 266 pages : *Projet pour perfectionner l'orthographe des langues d'Europe* [1]. Nous disons bien : *des langues d'Europe*, car l'ambition de l'auteur, qui ne connaissait pas de frontières, ne visait rien moins qu'à dicter des lois, à tout l'ancien continent.

Il est certain que le moment était mieux choisi qu'aujourd'hui. Nos orateurs classiques n'étaient pas encore répandus à profusion ; l'instruction pas aussi développée qu'à l'heure actuelle ; des milliers d'instituteurs n'enseignaient point la grammaire d'après les règles sévères et méticuleuses ; le journalisme enfin n'avait pas pris les esprits et les yeux dans les liens de l'habitude.

Du reste, le système de l'abbé ne manque pas de bon sens, au moins quand il veut que les changements s'opèrent par degrés presque insensibles. Il a raison d'affirmer que les réformateurs anciens et nouveaux se sont attiré un grand nombre d'adversaires parce qu'ils voulaient totalement et tout d'un coup suivre dans la pratique la règle générale spéculative. M. Darmesteter a repris cette idée en demandant que les simplifications de l'orthographe s'échelonnent sur un assez long espace de temps : trente années par exemple.

Comment s'opérera cette transformation ? Il suffit, à en croire l'abbé, que les écrivains fassent de temps en temps, chacun de leur côté, quelques petits changements pendant deux ou trois générations. Ces changements mêmes ne devraient pas être opérés d'une manière uniforme dans un même nom, pour que les auteurs montrent bien que d'une part ils n'abandonnent pas l'usage

1. Paris, chez Briasson.

commun et vicieux des savants, et de l'autre qu'ils adoptent quelquefois l'orthographe régulière des ignorants.

Tel est le mode qu'il préconise pour en arriver peu à peu à la simplification et au perfectionnement de l'orthographe dont il formule ainsi la règle principale : « Il faut, dit-il, que les caractères écrits signifient si précisément la prononciation du mot prononcé, qu'il n'y ait jamais aucune équivoque, ni aucun sujet de doute, ni pour le lecteur sur la manière de prononcer avec exactitude ce qui est écrit, ni pour l'écrivain sur la manière d'écrire avec exactitude ce qui est prononcé [1]. »

Mais alors comment se reconnaître entre tous les mots dont la prononciation est identique ? Comment distinguer la capitale de la Basse-Normandie que l'abbé écrit *Kan* ou *Can*, du *Khan* des Tartares, du *camp* de César ou encore de l'adverbe *quand* ?

L'abbé a pensé à l'objection : après avoir déclaré qu'un mot, qui est toujours prononcé de la même manière, doit toujours être écrit avec les mêmes caractères quoiqu'il signifie deux idées différentes, il ajoute : Afin d'éviter dans l'écriture l'équivoque qui se trouve dans la prononciation, on peut, si l'on veut, ajouter quelques lettres à ce mot, en ayant soin de souligner ces lettres pour prévenir le lecteur qu'elles ne se prononcent pas. Ainsi, on pourra écrire : *point*, *poing* [2]. Mais, ce sont là bien des complications, il nous semble, alors qu'il s'agit de simplification !

Une objection que l'abbé n'a pas prévue, c'est que la prononciation est chose essentiellement variable, que le provençal n'a pas le même accent que le normand et qu'à moins de cent ans d'intervalle, le même mot, dans la même province, se prononcera presque nécessairement d'une façon différente. Ceux qui veulent rendre l'orthographe plus conforme à la prononciation, dit Johnson [3], ne s'aperçoivent pas que c'est mesurer un corps à la longueur de son ombre que de prendre pour modèle et pour guide ce qui change dans le temps même qu'on l'y applique : *Lingua semper in motu.*

Mais au lieu de s'arrêter à cette objection, l'abbé semble vouloir nous démontrer qu'il ne connaît pas complètement le sujet qu'il traite. Avec une inconscience qui n'a d'égale que son

1. *Projet pour perfectionner l'orthographe des langues d'Europe.*
2. *Projet pour perfectionner l'orthographe des langues d'Europe.*
3. Cité par B. Jullien (*Grammaire générale*) et par E. Goumy, p. 166.

assurance, il vient nous parler du chinois comme un mandarin, et de l'égyptien comme s'il eût passé vingt ans sur les bords du Nil. Ou encore, sous prétexte de simplification, il invente des voyelles, des consonnes, des figures et des signes.

Une des raisons pour laquelle l'abbé se passionnait pour la réforme orthographique, c'était l'influence qu'elle devait exercer sur la diffusion de la langue française à l'étranger. On sait que notre langue était devenue européenne. On l'employait dans les traités conclus entre les représentants des diverses nations, et elle avait remplacé le latin qui était auparavant la langue de la science et des affaires L'abbé de Saint-Pierre voulait qu'elle continuât à se répandre encore davantage, et assurait qu'elle se répandrait en raison de la facilité qu'il y aurait à l'écrire. Ne se trompe-t-il pas ? L'anglais, qui est très difficile, se parle partout, alors que l'italien qui, au contraire, est extrêmement simple, ne se parle qu'en Italie. Et même, la transformation de notre orthographe ne déconcerterait-elle pas les étrangers qui connaissent notre langue et qui s'en font honneur ? Comme le remarquait justement M. Bréal [1], « une altération trop soudaine dans l'air extérieur de notre langue pourrait faire croire à quelque gros ébranlement interne. Il serait à craindre qu'à ce moment une partie de nos clients littéraires ne profitât de la circonstance pour nous abandonner. »

L'orthographe simplifiée serait plus facile à apprendre aux enfants. C'est le seul avantage qui résulterait de la réforme tant prônée par les néographes de jadis et réclamée de nos jours par Francisque Sarcey, Louis Havet, Paul Meyer et tant d'autres.

Débarrasser l'école primaire des broussailles qui l'encombrent, voilà enfin un motif de réelle valeur, encore bien qu'il ne faille pas exagérer ! Le premier pas n'a-t-il pas du reste été franchi depuis les circulaires de MM. Bourgeois et Leygues, ministres de l'Instruction publique, prescrivant aux examinateurs d'accepter l'orthographe des candidats « quand la logique leur donne raison contre l'usage. »

Disons pour en finir que l'abbé n'obtint dans le public qu'un succès de douce hilarité, ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs de persévérer dans son opinion avec ténacité et d'écrire de façon

1. *Revue des Deux-Mondes du 1er décembre* 1889.

à rendre ses livres « presque indéchiffrables à des yeux non exercés [1] ».

III

Ce n'est pas seulement l'orthographe que l'abbé eût voulu réformer, c'est encore l'art d'écrire. Il s'est exprimé incidemment à ce sujet dans la préface de son *Discours sur la Polysynodie* :

« Je désire extrêmement, dit-il, que pour éclairer la matière, quelqu'un écrive, non contre moi, car il ne faut point désirer de disputes personnelles, mais contre ce mémoire. Je sais bien que les ouvrages de politique sont très susceptibles des ornements de l'éloquence, et qu'un discours oratoire fait beaucoup d'impression sur le commun des esprits : mais la méthode des orateurs me semble plus propre à exciter les sentiments et à fortifier les passions, qu'à faire naître des idées justes et précises et qu'à augmenter la lumière du lecteur ; elle est beaucoup plus propre à persuader le cœur par un arrangement délicat de peintures vives et animées, qu'à convaincre l'esprit par un enchaînement continuel de raisonnements justes et solides. *Je m'en tiens à la sorte d'éloquence qui est propre aux géomètres*, et à leur méthode qui est simple et qui a une grande commodité. C'est que l'esprit du lecteur n'étant point ébloui par des images trop vives et trop séduisantes, il lui est très facile de démêler si la preuve de la proposition n'est qu'un sophisme ou si c'est une véritable démonstration, commodité qu'il ne trouve pas dans un discours oratoire où la preuve est si enveloppée d'images et de figures, si mêlée de bons et de mauvais raisonnements, qu'à moins que d'en faire l'analyse exacte, il est impossible d'en connaître la véritable force et la véritable valeur. Aussi voit-on

1. Lettre de Grimm du 15 février 1758, *op. cit.*, t. III, p. 474. — L'abbé d'Olivet écrivait le 8 avril 1736 : « Coignard a depuis six semaines la lettre A, mais ce qui fait qu'il n'a pas encore commencé à imprimer, c'est qu'il n'avait pas pris la précaution de faire fondre des É accentués ; et il en faudra beaucoup, parce qu'en beaucoup de mots nous avons supprimé les s de l'ancienne orthographe comme dans *dépescher* que nous allons écrire dépêcher, tête, mâle, etc., etc... sans adopter aucune des nouveautés vicieuses des abbés de Dangeau et de Saint-Pierre. » (*Op. cit.*, p. 433).

que la réputation de ces beaux discours oratoires ne dure que tant qu'il n'en paraît pas un plus beau par un auteur qui entreprendrait de prouver le contraire, au lieu qu'une vérité, une fois bien démontrée, demeure démontrée pour toujours et pour tous les lecteurs. »

« Il me semble, écrit-il ailleurs, que l'auteur est éloquent et que sa sorte d'éloquence plaît et peut persuader les esprits superficiels tels que ceux qui composent les assemblées des peuples. Pour moi, je souhaiterais fort que les dissertations politiques et surtout celle de la vénalité de tous les emplois publics fut réduite au *calcul arithmétique*, telle que l'arithmétique politique de M. William Petty, ou de la Dime royale de M. de Vauban, ou de ce que j'ai écrit sur la taille, sur les chemins... et que l'on pût peser le *pour* contre les *contre* [1]. »

Dans un autre passage, il est allé pour ainsi dire jusqu'au cynisme : « Un domestique, dit-il, nous fait tous les jours plus de plaisir, nous rend plus de services que le meilleur auteur ou le plus bel esprit par ses ouvrages. Il en coûte davantage au domestique. N'est-il pas juste aussi qu'il reçoive une récompense plus grande et plus solide ? » Enfin il a condensé la même pensée dans cette phrase lapidaire : « Les hommes à imagination forte persuadent les ignorants par des *galimatias* bien arrangés. »

On a reproché avec trop de dureté ces pages malheureuses à l'abbé de Saint-Pierre qui s'est vu traiter à cette occasion de bâtard de Lycurgue [2]. Nous ne songeons pas à les défendre, ce serait en quelque sorte faire le procès des lettres et un pareil procès ne saurait trouver place dans un travail comme celui-ci. Quoi qu'en dise l'abbé, il y a un art d'écrire et celui qui en méconnaît les règles ne pourra jamais prétendre au titre d'écrivain, de même qu'il y a un art oratoire sans lequel celui qui veut parler en public doit s'attendre à rester la voix qui crie dans le désert.

L'abbé de Saint-Pierre a eu le tort de s'insurger contre cette vérité qui est d'évidence. Que voudrait-il en effet ? Que la prose soit débarrassée de tout artifice, dépouillée de tout vêtement et

1. *Observations sur l'ouvrage manuscrit de M. d'Argenson intitulé* : « Jusques où la démocratie peut être admise dans le gouvernement monarchique. » (Bibl. de l'Arsenal, ms. 2337 (57 SAF).

2. Paul Albert. *La littérature française au XVIIIe siècle*, p. 38.

qu'elle se présente à nous dans toute sa nudité ? Non, ce n'est pas assez. Ce que veut l'abbé, c'est que l'écrivain et l'orateur « ne demandent d'autres services aux mots que d'être l'algèbre de la pensée, qu'ils opèrent sur les mots comme sur des chiffres ou des notations algébriques, indifférents à la forme de ces signes, occupés seulement des valeurs intelligibles que la convention humaine leur a assignés [1]. » L'humanité, a-t-il dit quelque part, n'est composée que d'enfants encore assis sur les bancs de l'école. De là à dire que la seule éloquence utile est celle du pédagogue qui, la craie dans une main et l'éponge dans l'autre, fait défiler sur le tableau noir toutes les formules géométriques sans autre péroraison à son discours que les traditionnelles majuscules C. Q. F. D., il n'y a qu'un pas. L'abbé l'a presque franchi.

Mais il ne faut pas se montrer impitoyable à son égard. D'abord il y a du vrai dans sa théorie : Ils ne se comptent pas les écrivains chez lesquels la richesse de la forme ne sert qu'à dissimuler l'indigence de la pensée quand elle n'est pas un pavillon pour faire passer en fraude une marchandise de mauvais aloi, qui ne résisterait pas à l'examen, si on la débarrassait de l'enveloppe séduisante sous laquelle elle est présentée. Que de doctrines, dans l'ordre philosophique ou historique, ont eu un moment les faveurs du public et qui sont tombées dans le discrédit le jour où on les a dépouillées de leurs artifices : peintures vives et animées, images séduisantes plus propres à exciter les sentiments et à fortifier les passions qu'à faire naître des idées nettes et précises et à augmenter la lumière du lecteur ! Que d'orateurs, lorsqu'ils sont à la tribune, soulèvent leur auditoire par la sonorité majestueuse de leurs périodes et, une heure après, l'auditoire qui les a applaudis cherche en vain à dégager leur pensée. De tous ces tribuns, de tous ces rhéteurs ne peut-on pas dire avec l'abbé de Saint-Pierre : « Ce sont des faiseurs de *galimatias* ! »

N'y a-t-il pas aussi quelques circonstances atténuantes à accorder au bon vieillard qui a l'admirable fatuité d'écrire une phrase comme celle-ci : « Je souhaiterais fort que les dissertations politiques fussent écrites dans le genre de ce que j'ai écrit sur la taille et les chemins publics ! » Avant de le rudoyer, on

1. G. Lanson. *L'art de la prose*, p. 65 et suiv.

doit se souvenir de l'état dans lequel la prose française était au moment où il écrivait — à égale distance, pourrait-on dire, entre la phrase polie, solennelle et sévère du grand siècle et la phrase courte, légère et spirituelle du XVIIIe siècle. Il faut bien reconnaître, à la décharge de l'abbé de Saint-Pierre, que s'il y a dans l'histoire de notre littérature un moment où les poètes, les écrivains et les orateurs, quelle que soit leur tribune, font pauvre figure, c'est l'époque de la Régence, qui ne fut pas moins désastreuse sous ce rapport que sous beaucoup d'autres.

L'abbé de Saint-Pierre a fait à la fin de sa vie un *mea culpa* dont il est juste de lui tenir compte. Témoin de l'indifférence dédaigneuse avec laquelle le public accueillait ses ouvrages, il écrivait en 1741 : « La méthode géométrique est certainement la seule qui soit propre à former des démonstrations solides et inébranlables en politique et en morale, et à persuader les bons esprits... Mais cela n'empêche pas que cette méthode ne puisse être perfectionnée par différents ornements de l'éloquence qui plaisent au lecteur sans l'éloigner de l'exacte vérité, et qui par différentes images excitent en lui plus de désirs et plus de craintes raisonnables [1]. » C'est encore un acte de contrition qu'il nous fait lorsqu'il ajoute : « Je suis persuadé que si M. Le Normand ou M. Cochin, nos deux plus éloquents orateurs, avaient à écrire l'abrégé du *Projet de Paix Perpétuelle*, ils l'écriraient beaucoup plus agréablement qu'il n'est, et qu'ils en feraient désirer l'exécution aux souverains et aux ministres, et beaucoup plus fortement que je n'ai pu faire... Il y a des endroits dans mes écrits qui sont assez bien écrits, mais il faut avouer aussi que dans la plupart je me suis attaché uniquement à la matière, à bien démontrer mes propositions, et que j'ai un peu négligé la manière. Je suis trop vieux pour y remédier [2]. »

Enfin il serait cruel d'insister, car l'abbé de Saint-Pierre a durement expié sa faute. Avec la logique intransigeante qu'il apportait toujours dans ses actes, il s'était fait un devoir d'appliquer dans ses propres ouvrages ses idées sur le style, comme il appliquait ses théories sur l'orthographe. Du même coup il avait fait le vide autour de son œuvre et aucun écrivain ne ren-

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XV, p. 85.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XIII, p. 258.

contrait comme lui la défaveur du public. L'expiation était d'autant plus dure que l'arrêt prononcé par Buffon allait s'exécuter dans toute sa rigueur : « Les ouvrages bien écrits sont les seuls qui passeront à la postérité. »

Quelques années après sa mort, madame Dupin, son amie, eut la pensée de remettre à Rousseau ses manuscrits pour en faire le résumé. Rousseau se mit à l'œuvre, mais à peine eut-il entrepris ce travail qu'il dut y renoncer, se déclarant dans l'impossibilité d'assumer la tâche de poursuivre jusqu'au bout la lecture de ces manuscrits : « L'entreprise n'était pas légère, nous dit-il lui-même, il ne s'agissait rien de moins que de lire, de méditer, d'extraire vingt-trois volumes diffus, confus, pleins de longueurs, de redites, de petites vues courtes ou fausses parmi lesquelles il en fallait pêcher quelques-unes grandes et belles [1]. » Et il ajoute un peu plus loin : « La plupart des écrits de l'abbé de Saint-Pierre étaient ou contenaient des observations critiques sur quelques parties du gouvernement des rois de France ; il y en avait même de si libres qu'il était heureux pour lui de les avoir faites impunément. Mais, dans les bureaux des ministres... *on le laissait faire tout à son aise parce qu'on voyait bien que personne ne l'écoutait* [2]. »

Pour une fois Voltaire partage l'avis de Rousseau : « S'il ne fut point persécuté, remarque-t-il, c'est qu'il écrivait d'une manière à ne rendre personne jaloux : son style n'a aucun agrément, il était peu lu, il ne prétendait à rien. Ceux qui le lisaient se moquaient de lui et le traitaient de bonhomme [3]. »

On ne peut malheureusement que souscrire à l'opinion de Voltaire et de Rousseau. V. Cousin disait que le démon de la géométrie avait été le mauvais génie de Descartes. Il fut aussi le mauvais génie de l'abbé de Saint-Pierre.

IV

Il eût été bien surprenant qu'avec de pareilles théories sur le style, l'abbé de Saint-Pierre eût manifesté des goûts artis-

1. *Confessions*. Partie II, livre IX, année 1756.
2. *Confessions*. Partie II, livre IX, année 1756.
3. *Lettre sur les Français*. Edit. Moland, t. XXVI, p. 501.

tiques. Il s'est expliqué à ce sujet dans ses *Annales politiques* à propos d'une des plus heureuses fondations de Colbert : Nous voulons parler de la fondation de l'Académie des Beaux-Arts.

« La peinture, la sculpture, la musique, la poésie, la comédie, l'architecture prouvent les richesses présentes d'une nation : elles ne prouvent pas l'augmentation et la durée de son bonheur ; elles prouvent le nombre des fainéants, leur goût pour la fainéantise qui suffit à entretenir et à nourrir d'autres espèces de fainéants ; gens qui se piquent d'esprit agréable, mais non pas d'esprit utile ; ils veulent exceller sur leurs pareils, mais ils se contentent sottement d'exceller dans des bagatelles, dans des choses peu importantes pour un bonheur un peu durable.

« Ce n'est pas que ces ouvriers illustres ne travaillent, ce n'est pas qu'ils ne fassent des ouvrages difficiles, et où ils emploient beaucoup d'esprit et d'adresse, mais c'est dommage de tant dépenser d'esprit dans des ouvrages si peu utiles pour le bonheur solide de la société. C'est un défaut de notre gouvernement, de ne proposer pas des occupations plus utiles, au lieu de semblables amusements passagers, dont il ne reste aucune utilité, ni pour les pauvres familles, ni pour la postérité.

« Qu'est-ce présentement que la nation italienne où ces arts sont portés à une haute perfection ? Ils sont gueux, fainéants, paresseux, vains, poltrons, occupés de niaiseries. Tels sont devenus peu à peu par l'affaiblissement du gouvernement les misérables successeurs de ces Romains si estimables, de ces contemporains de Caton qui étaient dignes de gouverner les autres nations et capables, en les assujettissant, de les rendre plus heureuses qu'avant leur assujettissement.

« Colbert, grand travailleur, en négligeant les compagnies de commerce maritime, pour avoir plus de soin des sciences curieuses et des beaux-arts, prit l'ombre pour le corps, donna l'ombre aux Français et laissa le corps aux Hollandais et aux Anglais [1]. »

1. *Annales politiques*, t. I, p. 155. « Ces réflexions grossières et écrites grossièrement, remarque à ce propos Voltaire, n'en sont pas plus justes. Lorsque les Italiens réussirent le plus dans ces arts, c'était sous les Médicis, pendant que Venise étant la plus guerrière, était la plus opulente des républiques. C'était le temps où l'Italie produisit de grands hommes de guerre, et des artistes illustres en tout genre, et c'est de même dans les années florissantes de Louis XIV que les arts ont été le plus perfectionnés. L'abbé de Saint-Pierre s'est trompé dans beaucoup de choses et a fait

Quelques années plus tard, Rousseau, reprenant pour son compte le procès fait aux arts et l'étendant aux sciences, est allé plus loin et s'est chargé de soutenir qu'ils sont une source de corruption pour la société, et qu'il ne faut pas aller chercher ailleurs l'origine du dérèglement des mœurs. C'était un pamphlet et rien ne prouve que l'auteur lui-même en fût convaincu.

Tel n'est pas le cas de l'abbé de Saint-Pierre. Ce n'est certes pas lui à que l'on peut reprocher d'avoir traduit, en écrivant les lignes qui précèdent, une pensée qui n'était pas la sienne. Tout d'abord, on serait tenté de croire à une boutade semblable à celle du renard regardant d'un œil dédaigneux les raisins vermeils qui sont hors de sa portée. On se tromperait. L'abbé était inaccessible aux sentiments de l'envie et livrait naïvement le fond de sa pensée. Il arrive à chacun de nous de rester saisi d'étonnement devant le lever ou le coucher du soleil, l'obscurité étincelante d'une belle nuit d'été, l'immensité de la mer, un orage, une toile, un marbre d'un grand maître, un vaste monument d'architecture, une large composition musicale. Ne demandez pas à l'abbé de Saint-Pierre ce qu'il en pense : Quand d'aventure il se promène dans sa campagne normande, la seule chose qui le frappe, c'est le mauvais état des chemins. Son attitude n'a rien qui étonne, étant donné le mépris transcendant et presque hautain qu'il affiche pour tout ce que ses préoccupations utilitaires n'atteignent pas. Il ira jusqu'à englober dans les *bagatelles coûteuses* toutes les œuvres qui n'ont point pour résultat d'augmenter le bien-être matériel de l'homme.

Surcharger un peuple d'impôts ; obérer le trésor public pour étonner les étrangers par une vaine magnificence ; bâtir des palais, lorsqu'on manque de fontaines ou qu'on n'a pas de fonds pour creuser des canaux nécessaires à la prospérité publique, voilà des fautes que l'amour de l'art ne saurait faire pardonner et ces fautes avaient été commises, sous les yeux de l'abbé, pendant le règne de Louis XIV. Mais ce qu'il n'a pas voulu constater, c'est que les beaux-arts peuvent être la suite de l'industrie et de la richesse d'une nation et qu'en un temps de prospérité, loin de blesser la justice, ils servent utilement à occuper

regretter que la raison n'ait pas secondé en lui les bonnes intentions. » *Siècle de Louis XIV* (en note de l'édition de 1756. Edit. Moland, t. XIV, p. 504).

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE

nombre de travailleurs. Entre les mains d'un gouvernement éclairé ils deviendront même d'excellents moyens pour adoucir et élever les âmes, et pour rendre les mœurs moins féroces et moins grossières. Car si les arts ne répondent pas au vœu de l'abbé de Saint-Pierre ils satisfont les besoins de l'homme auquel le Créateur a donné l'amour de ce qui est beau et qui a d'autres appétits que les appétits matériels à satisfaire dans ce monde.

Il ne faut même pas parler à l'abbé des découvertes de Newton, de Leibniz et des mathématiciens spéculatifs. Il n'hésitera pas à les mettre au même rang que les poésies, les romans, les ouvrages d'érudition : tout cela parce qu'il ne voit pas en quoi ils ont amélioré le sort de l'humanité.

« Rien ne prouve mieux notre enfance, du côté de la raison, dit-il, que de voir nos beaux esprits, nos savants occupés les uns de l'éloquence, les autres des progrès et des découvertes dans la physique, dans l'astronomie, dans la géométrie, dans les talents pour faire des opéras et des comédies, et de voir en même temps combien la morale et la politique sont méprisées par ces savants et par ces beaux esprits. Cette enfance n'est pas seulement remarquable en Italie et en Espagne, mais elle est encore fort sensible à Berlin, à La Haye, à Londres et à Paris. De là vient qu'il paraît à leurs beaux esprits que c'est un blasphème que de dire que Descartes, Newton et Leibniz ne sont grands esprits seulement que dans les sciences de très petite utilité en comparaison des deux sciences les plus utiles : morale et politique. De là il suit que l'on ne doit point les appeler grands esprits *tout court* [1]. » Un de ses biographes le connaissait bien, lorsqu'il laissait échapper cette exclamation qui peint admirablement le bonhomme : Quel malheur que l'abbé de Saint-Pierre n'ait pas assez vécu pour voir la découverte de la pomme de terre ! Il n'eût pas manqué de mettre Parmentier au-dessus de Leibniz et de Newton.

Mais ce que ce biographe ne dit pas, c'est que l'abbé n'était pas le seul à émettre de pareilles idées contre les sciences spéculatives et contre les beaux-arts ; il ne faisait même que sacrifier à l'opinion publique qui, d'aristocratique qu'elle était au XVIIe

1. Ms. Genty, t. VII. — Cf. MOLINARI, *op. cit.*, p. 223 et 224 et *Ouvrages de politique et de morale*, t. II, p. 237.

siècle, devenait bourgeoise dès le second tiers du XVIIIe, précisément à l'époque où l'abbé de Saint-Pierre écrivait sa diatribe [1]. Selon la remarque de Brunetière [2], toute la littérature va devenir désormais une littérature pratique, c'est-à-dire sociale, sociologique, populaire, ouvrière de progrès, inspirée de l'intérêt public, réformatrice en attendant qu'elle devienne révolutionnaire ; mais ce sont aussi les arts et les sciences spéculatives qui vont voir pâlir leur auréole à côté de celle de la nouvelle déesse : *l'Utilité*.

Ecoutons Diderot dans l'Encyclopédie, au mot *art*. C'est la glorification des arts mécaniques qu'il célèbre, le véritable artiste c'est l'artisan : « Mettez dans un des côtés de la balance, écrit-il, les avantages réels des sciences les plus sublimes et des arts les plus honorés, et dans l'autre côté ceux des arts mécaniques et vous trouverez que l'estime qu'on a faite des uns et celle qu'on a faite des autres n'ont pu être distribuées dans le juste rapport de ces avantages et qu'on a bien plus loué les hommes occupés à faire croire que nous étions heureux que les hommes occupés à faire que nous le fûssions en effet. Quelle bizarrerie dans nos jugements, nous exigeons qu'on s'occupe utilement de nous et nous méprisons les hommes utiles ! » Et Diderot fait encore cette remarque : « En examinant les productions des arts, on s'est aperçu que les uns étaient plutôt l'ouvrage de l'esprit que de la main. Telle est en partie l'origine de la prééminence que l'on a accordée à certains arts sur d'autres et de la distribution qu'on en a faite en arts libéraux et arts mécaniques. Cette distinction, quoique bien fondée, a produit mauvais effet et en avilissant des gens très estimables et très utiles et en fortifiant en nous je ne sais quelle paresse naturelle, qui ne nous portait que trop à croire que donner une application constante et suivie à des expériences et à des objets particuliers sensibles et matériels, c'était déroger à la dignité de l'esprit humain... Préjugé qui tendait à remplir les villes d'orgueilleux raisonneurs et de

1. Le passage, tel que nous l'avons reproduit, n'apparait pas dans les *Annales politiques* avant 1735 (*Ms. de l'Arsenal*). Dans le manuscrit de Rouen, qui est de 1730, il ne s'en trouve qu'une partie.

2. BRUNETIÈRE. *Les origines de l'esprit encyclopédique*. (*Revue hebdomadaire*, 23 nov. 1907).

contemplateurs inutiles et les campagnes de petits tyrans ignorants, oisifs et dédaigneux. »

Cet article, à la forme près, ne semble-t-il pas avoir été écrit par l'abbé de Saint-Pierre ?

V

Pour l'abbé, si le but vers lequel doivent tendre les hommes est le bonheur, une des conditions primordiales pour le réaliser est de suivre rigoureusement les principes de la loi morale. C'est ce qui explique l'importance que prend la morale dans son œuvre. Comme il a l'habitude de pousser jusqu'à l'éxagération l'application de ses idées, même les meilleures, il ne faut pas s'étonner de le voir demander aux romanciers, aux poètes, aux historiens de mettre leur talent au service de la morale et de faire de leurs ouvrages des écoles pour nous la prêcher. A cette condition ils trouveront grâce devant lui et l'abbé ne comparera plus les œuvres de ces « fainéants » aux pyramides d'Egypte dont on peut dire : Quelle dépense inutile [1] !

Le gouvernement lui-même doit prendre en main la réforme, car c'est son rôle de « mener les hommes par le plaisir de la fiction, de la versification, du chant, du spectacle, de la distinction et par les autres plaisirs, vers l'observation de la justice et vers la pratique de la bienfaisance [2] » ; c'est son rôle, comme dira Mably [3], « de prendre les mesures les plus efficaces pour empêcher que les passions ne sortent victorieuses du combat éternel que notre raison est condamnée à soutenir contre elles ».

Qui ne connaît la célèbre comparaison de Phèdre, où l'âme humaine est assimilée à un char attelé de deux coursiers : l'un noir, rebelle, toujours prêt à la révolte, représentant le désir ; l'autre blanc, généreux, symbole du courage ; enfin le cocher,

1. *Projet pour rendre les livres et autres monuments plus honorables pour les auteurs futurs et plus utiles à la postérité. (Ouvrages de politique et de morale*, t. II, p. 259).

2. *Ms. Genty*, t. VII.

3. *Des droits et des devoirs du citoyen. (Collection complète des Œuvres de l'abbé de Mably*, en 15 volumes, Paris, 1794, t. XI). On trouve dans ce même volume le jugement de Mably sur l'abbé de Saint-Pierre (p. 405-408 ; 491-495).

qui n'est autre que la raison, devant contenir le courage, maîtriser le désir et conduire le char vers le bien. On a dit [1] que cet apologue, appliqué à l'Etat, faisait le fond de la doctrine de Mably. Ne représente-t-il pas aussi d'une façon saisissante l'idée de l'abbé de Saint-Pierre qui confond l'objet de la politique avec celui de la morale pour donner à l'Etat la mission de faire régner la vertu ?

L'abbé ne se contente pas de s'élever — avec beaucoup de raison d'ailleurs — contre « les romanciers et les petits poètes qui font des chansons et des épigrammes satiriques et personnelles ou des ouvrages qui tendent à inspirer l'intempérance, la licence, la débauche, la vengeance, le mépris pour les lois et pour les bienséances ; qui louent la paresse, la mollesse, la fainéantise ; qui excusent l'indifférence envers les familles, envers les domestiques, envers les voisins et envers les pauvres [2]. » Il va plus loin : Il ne veut pas admettre qu'il puisse exister quelque chose en dehors de la morale et, pour mieux engager les auteurs à se cantonner dans la mission de moraliser le public, il demande la création d'une assemblée ou *bureau des gens vertueux et connaisseurs* destiné à juger les romans et les poésies anciennes et « surtout à faire récompenser les ouvrages vertueux distingués par leur agrément [3] ».

Au premier rang de ces ouvrages, l'abbé range le *Télémaque*, car les sermons de Mentor le ravissent [4]. Il préfère le *Grisélidis* de Ch. Perrault à cause « du beau sérieux et de l'utilité » de ce conte à l'*Aulne de boudin*, qui plaît davantage aux gens d'esprit à cause de son art et de son ton plaisant. Enfin il a la consolation de saluer avant sa mort l'apparition du roman moral : En 1742, il pouvait lire la traduction du fameux roman de Richarson, *Pamela* ; mais à sa joie se mêlait quelque tristesse, car c'était, à ses yeux, un très grand avantage que l'Angleterre avait sur nous. « Je meurs de peur, écrivait-il, que la raison humaine ne croisse

1. L. Ameline. *L'idée de la souveraineté d'après les écrivains français du XVIIIe siècle*, p. 90.
2. *Ms. Genty*, t. VII.
3. *Ibid.*
4. Cf. dans le *Portefeuille de madame Dupin* publié par le *comte de* Villeneuve-Guibert (p. 257) les *Réflexions sur quelques ouvrages appelés ouvrages d'imagination et auxquels l'imagination n'a aucune part.*

davantage à Londres qu'à Paris, où la communication des vérités démontrées est dès à présent moins facile. »

L'auteur dramatique lui-même doit être un prêcheur de morale et l'abbé de Saint-Pierre ferait volontiers sien le mot de Diderot à Catherine II : « Il faut que le souverain tienne le prêtre dans une de ses manches et l'homme de lettres, mais *surtout le poète dramatique*, dans l'autre. Ce sont deux prédicateurs qui doivent être à ses ordres[1]. » C'est un prédicateur que l'auteur dramatique, tel que le conçoit l'abbé de Saint-Pierre dans son *Projet pour rendre les spectacles plus utiles à l'Etat*[2]. L'abbé y tombe assez fortement sur Corneille, dont le *Cid* encourt une censure parce que Rodrigue se bat en duel — sur Racine, auquel il ne pardonne pas les débordements de Phèdre et qu'il accuse de « blasphémer contre la vertu[3] » — sur Molière, qu'il traite de corrupteur public et auquel il reproche de n'avoir visé qu'à faire sa réputation et sa fortune.

Il demande sérieusement que l'on « raccommode » les bonnes pièces avec celles des autres auteurs qui sont morts et il y trouve

1. *Diderot et Catherine II* par Maurice Tourneux, p. 300.

2. Ce projet, qui se trouve en manuscrit à la bibliothèque de Rouen (Ms. 949), a paru dans le *Mercure de France* en avril 1726.

3. Voici ce qu'il écrit à propos de Racine : « J'ai ouï dire à feu Mme de Lafayette que, dans une conversation, Racine soutint qu'un bon poète pouvait faire excuser les grands crimes, et même inspirer de la compassion pour les criminels, que Cicéron disait que l'on pouvait porter jusque-là l'éloquence, et il ajouta qu'il ne faut que de la fécondité, de la justesse et de la délicatesse d'esprit pour diminuer tellement l'horreur des crimes ou de Médée ou de Phèdre, qu'on les rendrait aimables au spectateur au point de lui inspirer de la pitié pour leurs malheurs. Tel est le pouvoir des bons poètes, et telle est la faiblesse de nos esprits qui ne sont point en garde contre les charmes de l'illusion. Or, comme les assistants lui nièrent que cela fût possible, et qu'on voulut même le tourner en ridicule sur sa thèse extraordinaire, le dépit qu'il en eut le fit résoudre à entreprendre Phèdre où il réussit si bien à faire plaindre ses malheurs, que le spectateur a plus de pitié de la criminelle, que du vertueux Hyppolyte.

« Or l'on m'avouera que c'est un mauvais emploi de l'art et de l'esprit par rapport à la société que de rendre les crimes et les criminels moins dignes d'horreur.

« Tout le monde sait ce que c'est que Médée ; cependant un poète croit bien employer son esprit en lui faisant dire :

Et mon cœur était fait pour aimer la vertu.

« En bonne foi n'était-ce pas réellement blasphémer contre la vertu ? Il prouve en même temps son esprit et son peu de jugement, de l'employer au préjudice des bonnes œuvres. » (*Ms. Genty*, t. VII).

plusieurs avantages : Les anciennes pièces ainsi modifiées produiraient du nouveau et d'excellent nouveau, ce qui serait un moyen de les faire vivre toujours, sinon elles périraient avec la langue ancienne : on ne joue plus de pièces de cent vingt ans, dit-il, on ne jouera plus Racine dans deux cents ans. Ensuite ce changement serait conforme à la nature humaine, dont la raison va toujours en croissant, dont le bon goût se perfectionne tous les cinquante ans. Et enfin, nous aurions « de nouvelles pièces meilleures » car personne ne voudrait donner une pièce de moindre valeur que les bonnes pièces de Corneille, de Racine et de Molière.

On imprimera donc : « Comédie de Sertorius de P. Corneille, perfectionnée par M. B... Et si cinquante ans après elle est encore perfectionnée par un second perfectionneur, on dira : Et depuis par M. R... Et c'est ainsi que chaque auteur pourra espérer que son nom durera autant que son ouvrage [1]. »

Pourvu qu'au bout de trois siècles les perfectionneurs ne se multiplient pas outre mesure et que la pièce en question ne soit pas devenue semblable au couteau de Jeannot qui était toujours resté identique à lui-même bien qu'il eût été remanié du manche à la lame !

Chose étonnante ! les conseils de l'abbé ont été suivis. Marmontel a raccommodé Rotrou et Quinault ; Ducis a arrangé Shakespeare. Voltaire lui-même s'est trouvé de son avis en conseillant de refaire les tragédies de second ordre de Corneille et de retoucher ses chefs-d'œuvre pour rendre à la fois « service à la mémoire de Corneille et à la scène française qui reprendrait une nouvelle vie [2]. »

Fidèle à une idée qui lui est chère, l'abbé propose d'attribuer, sous forme de prix annuel, une pension de deux cents onces d'argent au meilleur des perfectionneurs, étant convaincu que avant trente ans, les pères et les mères les plus sages, mèneront leurs enfants à la comédie comme au sermon pour leur inspirer des sentiments raisonnables et vertueux.

Car les perfectionneurs auront soin : « d'inspirer, d'entretenir et fortifier l'amour pour la patrie, et inspirer de l'ardeur, du

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VII, p. 14.
2. *Epître dédicatoire de Sophonisbe à M. le duc de La Vallière*, en 1769.

courage et de la constance pour rendre et pour faire rendre la justice, et en général pour pratiquer la bienfaisance [1]. » De même, ils pourront : « dans leurs pièces comiques, inspirer du dégoût et de l'aversion pour la mollesse, la poltronnerie, pour le métier de joueur, pour le luxe de la table, pour les dépenses de pure vanité, pour le caractère impatient, chicaneur, avaricieux, flatteur, indiscret, hypocrite, menteur, misanthrope, médisant, en un mot, pour tous les excès qui font souffrir les autres et qui rendent les vicieux fâcheux et désagréables pour plusieurs des personnes avec qui ils ont à vivre [2] ».

L'abbé va même jusqu'à proposer de *sanctifier les spectacles innocents*, en parlant du paradis et de l'enfer, et en modifiant dans ce sens *Esther* et *Athalie* « qui sont peu dirigés vers les deux points de la religion révélée et raisonnable, c'est-à-dire vers les punitions et les récompenses de la vie future [3] ».

Les perfectionneurs devenus ainsi des prédicateurs seront très considérés. Le roi créera une place de premier poète tragique, une autre de premier poète comique, comme il a déjà donné des lettres de premier géographe, de premier peintre, de premier sculpteur ; elle leur confèrera une noblesse héréditaire. Pour les autres, il sera de la bonne police de leur faire acquérir des revenus et de l'illustration, car ce seront des : « officiers très utiles à l'Etat ».

L'abbé n'oublie qu'une chose, c'est que le théâtre n'est pas une école de morale, pas plus qu'il ne doit être une école de corruption. Il est un amusement, rien de plus, amusement très délicat ou très grossier suivant les pays, mais il n'est point une succursale de la chaire. Celui qui veut se sanctifier assistera au sermon ou au prêche ; il n'ira pas entendre les tirades des comédiens sur la vertu. Ce n'est pas, nous le savons, l'avis de tout le monde. S'il vivait encore, l'abbé aurait pu revendiquer pour son disciple le créateur du *théâtre à thèse*, Alexandre Dumas, et nous le verrions applaudir chaleureusement les pièces de MM. Donnay, Curel, Hervieu, Brieux et Bourget. Le théâtre aujourd'hui remplace quelquefois la chaire, n'est-ce pas un peu l'application de la théorie du bon abbé ?

1. *Ms. Genty*, t. VII.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

CHAPITRE XIV

LA RELIGION DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

I. Le déisme de l'abbé de Saint-Pierre. Observations sur l'essentiel de la religion. — II. Les attaques indirectes de l'abbé contre le dogme catholique. Discours contre le Mahométisme. L'Explication physique d'une apparition. — III. Sa croyance à l'immortalité de l'âme — IV. Projet pour faire cesser les disputes séditieuses des théologiens. Projet pour rendre les sermons plus utiles. — V. Observations chrétiennes et politiques sur le célibat des prêtres. — VI. Projet pour rendre les établissements religieux plus parfaits.

I

La plupart des écrivains politiques du XVIIIe siècle, d'opinions parfois si opposées lorsqu'il s'agit d'édifier un système, s'accordent du moins sur la partie négative de l'œuvre à accomplir. Tous ou presque tous sont hostiles aux mêmes institutions : Ils maudissent la guerre ; ils attaquent le despotisme ; ils signalent le malaise de la situation financière et s'élèvent contre l'injustice qui préside à la répartition de l'impôt [1]. Les projets de la paix perpétuelle, de la polysynodie et de la taille tarifée permettent à l'abbé de Saint-Pierre de prendre place dans leurs rangs. Enfin ces mêmes écrivains ont une autre haine et c'est peut-être la plus forte : Ils luttent avec acharnement contre l'Eglise et, si tous ne vont pas jusqu'à vouloir « écraser l'infâme », les plus modérés eux-mêmes la rendent responsable des excès du despotisme et veulent supprimer son influence. Par là encore l'abbé de Saint-Pierre est bien de son époque. Mais avant de connaître l'attitude qu'il a prise à l'égard de l'Eglise et de sa

1. Cf. Bayet et Albert. *Les écrivains politiques du XVIIIe siècle*, p. XII et XIII.

discipline, il est utile d'étudier dans ses grandes lignes la religion de notre personnage. N'est-ce pas son dogme qui expliquera sa conduite ?

Son Dieu n'est ni le Dieu du catholicisme ni celui de la philosophie. Il n'a rien de commun avec l'Etre impassible qui, satisfait de pousser le monde en avant, méprise les individus qu'il écrase, ou qui, absorbé dans le maintien de l'univers, n'a pas un regard pour les chétives créatures que frappent des lois inflexibles. Ce n'est pas non plus le Dieu qui, suivant l'expression de M. Bersot [1], « vient se mêler invisible aux sublimes entretiens de Malebranche avec ses disciples, ou recevoir les touchants aveux de saint Augustin, ou s'asseoir familièrement près de l'auteur de l'*Imitation*, là pour ouvrir les intelligences, pour servir d'intermédiaire et d'interprète dans de religieuses discussions ; ici, pour façonner la volonté et guider la créature vers cette perfection idéale qu'il n'aime à posséder que pour la communiquer. »

Son Dieu à lui, c'est un personnage débonnaire, une sorte de monarque constitutionnel, qui n'a soumis ses sujets qu'à une seule loi : C'est que tous ensemble *ils vivent en paix*, et passent leur vie ici-bas le plus heureusement du monde, moyennant quoi il se fera un sensible plaisir à la fin de leurs jours de les accueillir dans son paradis. C'est dans l'Evangile que l'abbé est allé chercher l'essentiel de la religion [2], c'est-à-dire « d'un côté ce qu'il faut nécessairement pratiquer et de l'autre ce qu'il suffit de faire exactement pour plaire à Dieu, pour éviter l'enfer et pour obtenir le paradis [3] ». Le passage est tiré du *Discours sur la montagne* : « Faites donc pour les hommes tout ce que vous voulez qu'ils fassent pour vous, car c'est la loi et les prophètes [4]. »

« On prétend, raconte d'Alembert [5], que les premiers voyageurs qui découvrirent les Moluques trouvèrent que dans l'île de Ternate, qui est une de ces îles, la religion était uniquement bornée à ce que nous allons dire : Le peuple, un certain jour de la semaine, s'assemblait dans un temple sans autels, sans images,

1. *La Providence*, p. 55.
2. *Observations sur l'Essentiel de la Religion. (Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 1-32).
3. *Ibid.*, p. 2.
4. *Saint Mathieu*, VII, 12.
5. *Eloge de l'abbé de Saint-Pierre, op. cit.*, t. V, p. 207 et 208.

sans aucune marque extérieure de culte. Il y avait seulement au milieu du temple une colonne sur laquelle étaient gravés les préceptes de la loi naturelle : *Aimez-vous les uns les autres. Exercez mutuellement la bienfaisance*, etc... Un prêtre, assis au pied de cette colonne, n'avait d'autre fonction que de montrer ces préceptes au peuple avec une baguette sans qu'il fût permis de prononcer un seul mot. » C'est l'idéal de l'abbé de Saint-Pierre.

Au surplus, qu'on ne parle pas à son Dieu des braves gens de religion positive, de culte ou de prière : Pour l'abbé toutes les religions sont bonnes, ce qui veut dire qu'il a pour elles toutes, sinon un égal mépris, du moins une profonde indifférence. L'aumônier de la duchesse d'Orléans n'admet que la *théologie qu'inspire la raison universelle*, pour employer ses propres expressions [1], c'est-à-dire celle qui se compose seulement des articles dont toutes les théologies particulières conviennent entre elles ; et, d'après lui, ces articles ne sont qu'au nombre de deux : Pour être heureux après la mort il ne faut point faire de mal que l'on ne tâche de le réparer et il faut faire tout le bien que l'on peut pour plaire à Dieu. Cette loi si simple et si courte renferme « tous les moyens nécessaires pour arriver à la béatitude éternelle, c'est-à-dire au but que l'Etre sage et bienfaisant s'est proposé pour rendre les hommes heureux, tant durant leur passage sur la terre, que dans le ciel où ils doivent recevoir la récompense du bon usage qu'ils auront fait de leur liberté [2]. » Il n'y a point d'autres commandements.

« Dire que Dieu ne donnera le paradis qu'à ceux qui croiront l'alcoran un livre descendu du ciel ou miraculeusement inspiré à Mahomet, et que les autres hommes qui ne croiront que l'alcoran un ouvrage humain, quelque juste et bienfaisants qu'ils soient, seront damnés, voilà un article de la religion particulière mahométane... Le théologien indien dit la même chose de son vedas. Ils se damnent mutuellement [3]. » L'abbé de Saint-Pierre les

1. *Ms. Genty*, t. VII.

2. *Observations sur l'Essentiel de la Religion*, XI, p. 3 et 4.

3. *Ms. Genty*, VII. Nous verrons un peu plus loin (p. 300) que les attaques de l'abbé de Saint-Pierre contre le catholicisme sont presque toujours indirectes et ce passage contre l'alcoran s'applique certainement, dans la pensée de l'auteur, à l'évangile des chrétiens. L'observation de l'abbé n'est pas très juste car les théologiens enseignent que la fameuse maxime : *Hors de l'Eglise point de salut* n'a pas le sens étroit que certains

plaint de leur crédulité. De pareilles questions sont oiseuses et sa ligne de conduite est vite tracée s'il est dans l'obligation de choisir une religion : Il prendra celle du lieu qu'il habite : « Un sage à Constantinople professe la religion de Mahomet pour ne déplaire à aucun des autres mahométans » ; et, pour vivre en paix avec eux, « il fait, comme les médecins, usage du mensonge officieux [1]. » Ce sont les conséquences de la maxime qui dominait alors en Europe : *cujus regio ejus religio.*

Faites à l'abbé de Saint-Pierre l'application de cette règle de conduite, vous aurez l'explication du véritable problème que présente sa vie et vous saurez pourquoi cet honnête homme appartient nominalement à la religion d'Etat, pourquoi il remplit la charge lucrative d'aumônier catholique, pourquoi enfin il meurt « muni des sacrements de l'Eglise ». Vous saurez pourquoi il approuve la révocation de l'Edit de Nantes, bien qu'il ait toujours préconisé la tolérance, fille de la charité bienfaisante [2].

Il existe un *Credo* que Voltaire a attribué à l'abbé de Saint-Pierre. Ce *Credo* est-il réellement sorti de la plume de l'abbé ? On peut en douter et pour plusieurs raisons : aucune bibliographie ne fait mention du manuscrit sur la *Pureté de la religion*, où se trouverait cette profession de foi. Si nous y voyons des crudités de style qui ne sont pas habituelles à notre écrivain, nous n'y rencontrons point, d'autre part, les longueurs et les redites qui constituent, pour ainsi dire, sa marque de fabrique. Enfin, la parole de Voltaire ne nous inspire pas une très grande con-

veulent lui attribuer. Ceux qui obéissent à toutes les lois divines qu'ils connaissent, qu'ils fassent ou non partie de l'Eglise catholique, seront sauvés : « Dieu voit le secret des cœurs, dit Mgr Gouraud, et il considère comme membres de son Eglise tous ceux qui le servent fidèlement et qui, s'ils connaissaient l'Eglise extérieure, en feraient partie. » *(Notions élémentaires d'apologétique chrétienne*, 6e édition, p. 210 et 211).

1. Ms. Genty, VII.

2. « Les catholiques qui raisonnaient le plus sensément disaient que le but du Roi, qui visait à diminuer cette secte dans son royaume, était raisonnable et d'un prince prudent ; mais qu'il ne fallait pas prendre des voies si promptes et si éclatantes, de peur d'obliger cinq cent mille familles à sortir du royaume avec leurs effets, leurs métiers et leur industrie pour aller fortifier nos ennemis à nos dépens, et les fortifier d'autant plus qu'ils sortiraient la rage dans le cœur contre la dureté et l'injustice du gouvernement. » *(Annales Politiques*, édit. de 1757, p. 276 et 277).

fiance, étant donné que le *Dictionnaire philosophique*[1] où est inséré le *Credo* a paru vingt ans après la mort de l'abbé et que Voltaire ne dédaignait pas de faire passer sa marchandise sous pavillon étranger. Néanmoins, si ce *Credo*, comme nous le croyons, n'a pas été rédigé par l'abbé de Saint-Pierre, il paraît bien refléter l'ensemble des idées religieuses qui se dégagent de son œuvre. Le voici :

« S'il est permis de citer des modernes dans une matière si grave, dit Voltaire, je rapporterai ici le *Credo* de l'abbé de Saint-Pierre, tel qu'il est écrit de sa main dans son livre de la *Pureté de la religion*, lequel n'a point été imprimé et que j'ai copié fidèlement : Je crois en un seul Dieu et je l'aime. Je crois qu'il illumine toute âme venant au monde, ainsi que le dit saint Jean. J'entends par là toute âme qui le cherche de bonne foi. Je crois en un seul Dieu parce qu'il ne peut y avoir qu'une seule âme du grand tout, un seul être vivifiant, un formateur unique. Je crois en Dieu le père tout-puissant, parce qu'il est père commun de la nature, de tous les hommes qui sont également ses enfants. Je crois que celui qui les fait tous naître également, qui arrange les ressorts de notre vie de la même manière, leur a donné les mêmes principes de morale aperçus par eux dès qu'ils réfléchissent, n'a mis aucune différence entre ses enfants que celle du crime et de la vertu.

« Je crois que le Chinois juste et bienfaisant est plus précieux devant lui qu'un docteur pointilleux et arrogant. Je crois que Dieu étant notre père commun, nous sommes tenus de regarder tous les hommes comme nos frères. Je crois que le persécuteur est abominable et qu'il marche immédiatement après l'empoisonneur et le parricide. Je crois que les disputes théologiques sont à la fois la farce la plus ridicule et le fléau le plus affreux de la terre, immédiatement après la guerre, la peste, la famine et la vérole.

« Je crois que les prêtres doivent être payés et bien payés comme serviteurs du public, précepteurs de morale, teneurs des registres des enfants et des morts ; mais qu'on ne doit leur donner ni la richesse des fermiers généraux, ni le rang des princes, parce que l'une et l'autre corrompent l'âme et que rien

1. *Œuvres complètes*, édit. Moland, t. XX, p. 466.

n'est plus révoltant que de voir des hommes si riches et si fiers faire prêcher l'humilité et l'amour de la pauvreté à des gens qui n'ont que cent écus de gages. Je crois que tous les prêtres qui desservent une paroisse doivent être mariés, non seulement pour avoir une femme honnête qui prenne soin de leur ménage, mais pour être meilleurs citoyens, donner de bons sujets à l'Etat et pour avoir beaucoup d'enfants bien élevés. Je crois qu'il faut absolument extirper les moines, que c'est rendre un très grand service à la patrie et à eux-mêmes. Ce sont des hommes que Circé a changés en pourceaux, le sage Ulysse doit leur rendre la forme humaine. »

C'est bien le reflet ,ou si l'on veut le résumé, de cette sorte de religion naturelle qui nous arriva d'Angleterre au XVIIIe siècle. Malgré la qualité et l'ardeur de leurs champions, les théories déistes n'avaient eu de l'autre côté de la Manche qu'une vogue relative et temporaire. Elles commençaient à se répandre en France ; Voltaire, Rousseau et les encyclopédistes allaient les accréditer. L'un des importateurs les plus convaincus de ces doctrines fut précisément lord Bolingbroke, l'ami de Voltaire, dont l'abbé avait fait la connaissance probablement au congrès d'Utrecht et qu'il retrouva au club de l'Entresol [1].

L'abbé de Saint-Pierre ne fut donc pas un novateur en matière religieuse. Il n'a fait que démarquer la pensée d'autrui — en y ajoutant des réflexions originales — lorsqu'il a combattu le catholicisme pour y substituer une religion basée uniquement sur l'idée d'un Dieu créateur, providence dans la vie présente et justicier dans la vie future, mais d'où il a grand soin d'exclure la révélation, tout en semblant parfois l'admettre.

Sans doute, l'abbé a fait appel en quelques endroits de ses ouvrages à la « révélation divine prouvée par des miracles authentiques [2] »... quand elle venait corroborer ses idées personnelles sur la charité bienfaisante. Mais, qu'on ne s'y trompe pas, n'est-ce point là une de ces concessions dont les auteurs

1. *Lettres de Henri John, lord vicomte de Bolingbroke*, éditées par le général de Grimoard. Paris, 1808, t. III, p. 469. — Cf. *La philosophie religieuse en Angleterre* par LUDOVIC CARREAU. *(Ch. IV. Les déistes : Bolingbroke).*

2. *Discours sur le désir de la béatitude. (Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 343).

se montraient prodigues pour éviter un séjour à la Bastille ? Il y a des raisons pour le croire, d'autant plus que l'abbé de Saint-Pierre, en plusieurs occasions et notamment à propos des questions religieuses, ne s'est pas montré moins bon diplomate que Voltaire.

II

Voltaire a fait paraître la plus grande partie de ses ouvrages sous le couvert de l'anonyme ou du pseudonyme et les a presque tous démentis. Notre abbé emploie une autre méthode : celle de son ami Fontenelle [1] qui était un stratégiste consommé. Au lieu de s'en prendre directement au catholicisme, il s'attaque violemment aux autres religions, au mahométisme en particulier, et il s'applique, non sans habileté du reste, à faire retomber sur le Christ et sa doctrine les traits dont il vise Mahomet [2].

Dans son *Discours contre le Mahométisme* [3] en effet, il faut distinguer la fausse attaque de la vraie. Un jour, l'abbé avait rencontré un homme de qualité « d'un esprit peu solide » qui était persuadé que Mahomet était un vrai prophète inspiré miraculeusement et qui soutenait que l'établissement du mahométisme était entièrement miraculeux : « Ce fut sur cette dernière opinion que je l'arrêtai, nous dit l'abbé ; nous disputâmes un peu et le lendemain je mis par écrit quelques observations sur ce sujet [4]. »

Il recherche, dans son opuscule, les causes purement physiques ou naturelles qui ont fait naître le mahométisme ; il les trouve dans la nature même de l'homme et dans les circonstances ambiantes, et il en arrive à réduire aux proportions d'un événement ordinaire et qui devait nécessairement se produire, un phénomène en apparence surnaturel. « Il n'est pas difficile de conclure, dit-il en terminant, qu'il n'y a réellement ni miracle, ni même rien de prodigieux et de surprenant dans l'établissement,

1. Cf. *L'Origine des fables* et les *Oracles*.

2. Il a écrit un jour à d'Argenson qu'un auteur « peut dire prudemment ce qui manque au gouvernement de France, *en parlant d'un autre royaume* » (*Ms. de l'Arsenal* 2337, 57 S.A.F).

3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 105.

4. *Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 105.

dans le progrès et dans la durée de ce fanatisme ; mais que les causes en sont si naturelles, qu'il était moralement impossible que le mahométisme ne s'établît pas dans les circonstances et parmi les peuples où il s'est établi, et qu'y étant une fois établi, le grand respect pour Mahomet n'y dure pas autant que la grande ignorance des causes morales et des causes physiques durera parmi eux. Et c'est ce que je m'étais proposé de démontrer [1]. »

S'il y a une religion dont l'origine ait la prétention d'être miraculeuse, ce n'est certes pas le mahométisme qui s'est établi par les armes. S'il y a une religion en France contre laquelle on doive s'insurger, ce n'est certes pas le mahométisme qui ne compte chez nous aucun adepte. Mais c'est bien le catholicisme dont les encyclopédistes, après Voltaire, vont essayer de saper les bases. C'est lui que vise l'abbé de Saint-Pierre quand il explique la formation du mahométisme par deux faits principaux : l'influence excessive de l'imagination et l'influence des climats sur l'imagination. Le portrait qu'il trace de Mahomet ne fait-il pas quelque peu penser à Jésus-Christ ?

« Mahomet, dit-il, fut quelque temps fanatique de bonne foi. Il n'était pas étonnant qu'un jeune ignorant d'une imagination vive devînt fanatique dans ses voyages et dans son commerce avec les Juifs, et environné de fanatiques très ignorants. Et si tous les hommes, surtout dans les pays chauds, naissent avec de grandes dispositions à craindre et à espérer beaucoup sans grand fondement, Mahomet avait cette disposition à un plus haut degré qu'un autre. Ainsi, il commença par être fanatique de bonne foi, et l'on verra qu'il n'aurait jamais réussi à persuader sa femme, ses parents, ses voisins de la vérité et de la réalité de ses visions, s'il avait commencé par être imposteur : il fallait qu'il fût lui-même étonné des apparitions d'un ange en songe, pour faire naître un pareil étonnement dans l'imagination des autres. Il fut le premier trompé et il n'en fut que plus propre à tromper les autres [2]. »

Si les autres se sont laissé tromper si facilement, c'est qu'ils avaient comme tous les hommes une grande disposition à croire aux événements heureux qu'on leur annonçait. « Cette dispo-

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 138.
2. *Ibid.*, p. 108.

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE LIBRARY

sition naturelle, continue l'abbé, doit augmenter : 1° à proportion de l'ignorance de l'auditeur ; 2° à proportion que l'imagination du fanatique est forte, c'est-à-dire à mesure qu'il est éloquent ; 3° à proportion que l'opinion du crédule est entretenue par des habitudes de l'enfance longues, fréquentes, continuelles ; 4° à mesure que cette opinion est fortifiée par les exemples journaliers de ceux qui nous environnent ; 5° à proportion qu'elle est fortifiée par la chaleur du climat et par le régime de vivre ; 6° à proportion que les choses annoncées promettent de grands biens ou menacent de grands maux [1] », toutes conditions qui peuvent aussi bien s'appliquer au christianisme.

L'abbé est revenu à cet ordre d'idées dans son opuscule sur *l'Explication physique d'une apparition* [2]. Il s'agit de la prétendue apparition d'un revenant à un prêtre de Valognes, M. Bézuel, en 1695, apparition attestée par un témoin de bonne foi. L'abbé tend à prouver que ce miracle n'est autre qu'un transport au cerveau causé au père Bézuel par un violent coup de soleil, et son explication est très plausible. Mais, ce n'est pas ce qui nous intéresse : ce sont plutôt les digressions qu'il fait à ce propos :

« Les fanatiques, dit-il, croient fort volontiers que Dieu veut leur faire entendre sa volonté par des prodiges, et de là il arrive qu'ils attribuent souvent à l'être parfait des volontés très déraisonnables et très injustes [3]. »

« Tout ce qui peut servir à diminuer le fanatisme dans les esprits, écrit-il un peu plus loin, est très utile pour maintenir la tranquillité de la société... Il serait important pour diminuer notre disposition au fanatisme que le Ministère fondât un prix tous les ans pour celui qui, au jugement de l'Académie des sciences, expliquerait le mieux par les règles de la nature les effets extraordinaires de l'imagination qui sont racontés dans les livres des Grecs et des Romains, et *les prétendus miracles que racontent les Protestants, les Schismatiques et les Mahométans* [4]. »

Arrêtons notre citation, car c'est ici que la diplomatie de l'abbé est surtout en défaut et laisse par trop percer sa pensée. Pourquoi ne pas contrôler aussi les miracles des catholiques, et quels sont

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 109.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 57-58.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 84.
4. *Ibid.*, t. IV, p. 87.

les miracles des protestants, sinon ceux qu'ils ont gardés de la religion romaine ? « Le mot qu'on voit le mieux dans cette phrase est celui qui n'y est pas [1]. »

Aussi bien, dans le même ordre d'idées, il écrit un jour : « Qui dit *parmi nous* théologien de profession dit théologien intolérant et ordinairement persécutant », puis il efface *parmi nous* et met *parmi les hérétiques* [2].

Pourquoi, après tout, respecterait-il le catholicisme, puisqu'il ne croit pas à la plupart des dogmes qu'il enseigne ?

Ce qu'il croit, c'est que Dieu est l'être infiniment parfait et la raison même. « Il y a un être tout-puissant, dit-il, qui voit tout, qui sait tout, qui gouverne le monde avec sagesse et qui est souverainement juste et bienfaisant [3]. » Ce qu'il croit *surtout*, c'est que Dieu récompense les bons et punit les méchants. Car, si notre auteur ne disserte sur la Divinité que très rarement dans ses ouvrages, il s'appesantit au contraire sur la croyance à l'immortalité de l'âme qui revient sous sa plume à tout propos. Il lui a consacré spécialement son *Discours sur le désir de la Béatitude* [4], ses *Observations sur la Béatitude après cette vie* [5] et ses *Pensées sur l'Immortalité* [6].

III

« Il y a eu de tous les temps, dit l'abbé, parmi les différentes nations de la terre une opinion sur le sujet du monde le plus intéressant pour chacun de nous : C'est qu'aucune des deux parties dont l'homme est composé n'était anéantie à la mort, et que l'âme humaine, cette substance capable de connaissance, de mémoire, de plaisir, de douleur, de désir, de crainte subsistait toujours aussi bien que la matière dont le corps humain est composé. Une suite de cette opinion, c'est que les personnes

1. E. Goumy, *op. cit.*, p. 118.
2. Nous trouvons cette correction dans le tome VII des manuscrits de M. Genty.
3. *Ms. Genty, non classé.*
4. *Ouvrages de politique et de morale,* t. XI, p. 333-543.
5. *Ibid.*. t. XIII, p. 11-62.
6. *Ibid.*, t. XVI, p. 210-235.

qui ont été fort vertueuses, c'est-à-dire fort justes et fort bienfaisantes durant leur vie, surtout *lorsqu'elles ont procuré de grands bienfaits au public*, sont toujours fort heureuses après leur mort [1].» L'abbé de Saint-Pierre prouve la vérité de cette opinion pendant une vingtaine de pages où il nous inonde de redites qui ne donnent que trop de vraisemblance à une anecdote où il se trouve mêlé : Quelqu'un lui avait dit un jour : Je vois d'excellentes choses dans vos ouvrages, mais elles y sont trop répétées. — Indiquez-m'en quelques-unes, je vous prie, repartit l'abbé. — Et comme son interlocuteur lui en citait plusieurs, il ajouta : « Vous les avez donc retenues. Voilà pourquoi je les ai répétées et j'ai bien fait : sans cela, vous ne vous en souviendriez plus. »

Mais de ce que les hommes sont beaucoup plus préoccupés de leur corps que de leur âme, l'espérance qu'ils ont du bonheur éternel demeure en eux comme un *ressort sans force*. L'abbé s'en indigne, car la simple « opinion spéculative » de l'existence de la vie future nous laissant inactifs ne nous suffit pas. Nous devons tous avoir « le sentiment agréable que produit la grande espérance d'un grand bonheur futur », ce sentiment doit devenir une passion capable de nous faire prendre avec joie les moyens les plus efficaces pour obtenir la béatitude éternelle. Et l'abbé de nous donner la manière de devenir des *espérants passionnés*. Certes, son procédé n'est pas infaillible ; il oublie que l'âme humaine n'est pas une machine aussi simple qu'il semble le croire, et il ne paraît pas deviner que pour produire en elle ce phénomène multiple qu'on appelle la foi, il faut faire jouer des ressorts autrement compliqués et autrement puissants qu'une simple formule [2]. Mais on ne peut nier que l'habitude soit une seconde nature et que les formules employées avec discrétion et à propos servent à fortifier nos croyances.

A un enfant qui mange de bons fruits, on dira que « les fruits du Paradis sont beaucoup meilleurs, que le plaisir d'en manger est beaucoup plus grand et d'une beaucoup plus grande durée [3]. » Les jeunes gens et les hommes ne tarderaient pas de leur côté à désirer ardemment le bonheur futur si « en goûtant leurs plaisirs

1. *Discours sur le désir de la béatitude*. (*Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 333).
2. E. Gouny, *op. cit.*, p. 130.
3. *Discours sur le désir de la Béatitude*, t. XI, p. 397.

innocents journaliers » ils prenaient l'habitude de se dire les uns aux autres : « Nous goûterons bien de plus grands plaisirs en Paradis si nous sommes bienfaisants [1]. » Un bon magistrat, un bon ministre, un bon père de famille, en un mot, tous ceux qui ont des devoirs à remplir devraient répéter tous les matins et tous les midis une formule comme celle-ci : « C'est par le moyen des petites affaires de charité bienfaisante, tantôt pénibles, tantôt agréables que nous pouvons avancer notre grande affaire [2]. » Enfin, il serait à souhaiter que les hommes, toutes les fois qu'ils parlent de la vie, disent la *première vie* et que cette formule fût ajoutée non seulement dans les lettres particulières, mais encore dans les actes publics.

L'abbé s'est même donné la peine de composer des prières, qui sont plutôt à vrai dire des actes de foi que des invocations. En voici une pour le matin : « Je crois que Dieu a ordonné qu'il y ait après la mort un enfer pour punir les méchants et les œuvres de malfaisance non réparées, et un paradis et une félicité éternelles pour récompenser les bienfaisants et les œuvres de bienfaisance de chaque journée, et j'espère qu'avec son secours je n'en ferai aujourd'hui aucune mauvaise qui lui déplaise, et que j'en ferai beaucoup de bonnes pour lui plaire [3]. »

S'il termine ses lettres par cette expression : *Paradis aux bienfaisants*, c'est parce que *l'adieu* en usage, formule excellente en elle-même, ne nous fait plus penser ni à Dieu, ni à la vie future.

Il se montre sévère pour ceux qui ne croient pas à la vie future. Les expressions qu'il emploie contre madame Deshoulières et Voltaire nous le montrent quand il s'agit de son dogme favori presque comme « un de ces fanatiques qu'on peut appeler boutefeux, qui voudraient exterminer par un beau zèle tous ceux qui n'ont pas le bonheur de penser précisément en tout comme eux [4]. » Or, ces boutefeux, il les a en horreur.

Un jour, on avait loué devant lui le *ruisseau* de madame Deshoulières et quelqu'un lui demanda ce qu'il en pensait : C'est dommage, répondit-il, de voir tant de grâces et d'esprit employés à faire adopter une opinion fausse, détestable, abominable, exé-

1. *Discours sur le désir de la Béatitude*, t. XI, p. 399.
2. *Ibid.*, p. 415.
3. *Ibid.*, p. 411.
4. *Annales politiques*, t. II, p. 636.

crable. Et après avoir chaleureusement plaidé la cause de la vie future, il ajouta : « Madame Deshoulières qui avait, dit-on, tant d'esprit n'en avait pas assez pour s'apercevoir que son opinion sur l'anéantissement de l'âme humaine était une opinion qui la déshonorait elle-même et qui flétrissait sa réputation parmi les personnes les plus sages et les plus sensées [1]. »

Une autre fois, c'est la fameuse comparaison du philosophe de Ferney entre l'âme de Newton et celle de son chien qui indigne notre bon abbé : « L'âme du chien de Newton à six mois, disait Voltaire, avait plus de connaissance et de perception distinctes que l'âme de Newton au même âge. On peut donc les considérer toutes deux, comme étant de la même nature. Or, l'âme du chien a été anéantie à sa mort, donc il en a été de même de l'âme de Newton. » Vous raisonnez mal, répliqua l'abbé [2], car de la différence qui existe entre l'âme du chien de Newton à six mois et l'âme de Newton au même âge, différence qui est si fort à l'avantage du chien, vous devriez conclure que l'âme de celui-ci est supérieure à celle de son maître. Pourquoi ne le faites-vous pas ? Moi, je ne les prends pas à six mois. Je les prends à vingt ans et je vois que l'âme de Newton est incomparablement supérieure à l'âme de son chien. Que répondez-vous ? Que l'âme du chien serait ce qu'est l'âme de Newton si elle était dans le corps de Newton et réciproquement. Qu'en savez-vous ? Vous supposez précisément ce qui est en question à savoir que l'âme dépend de la machine qui l'enferme, et je crois, moi, que les deux substances que l'on appelle le corps et l'âme sont complètement distinctes. »

Il faut bien reconnaître que de ce duel ce n'est pas l'abbé qui sort vaincu et l'on s'explique qu'avec son caractère vindicatif, Voltaire lui en ait gardé rancune d'autant plus que l'abbé ne se gêne pas pour qualifier son écrit d'infâme et provoquer contre lui toutes les sévérités de la justice. « C'est aux parlements qui ont soin de la police, dit-il, à condamner sévèrement ces sortes d'écrits. »

De ce que l'abbé de Saint-Pierre se fait le champion — et le champion intolérant — de l'immortalité de l'âme, il serait

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XIII, p. 68-71.

2. *Ibid.*, t. XIII, p. 51-63. *Observation sur deux lettres sur la nature de l'âme humaine attribuées faussement à M. de Voltaire.*

excessif de conclure qu'il est *convaincu* de l'existence d'un paradis et d'un enfer. Non, sa foi ne repose que sur ce fait « qu'il y a pour les bienfaisants plus de *vraisemblance* suffisante pour croire l'immortalité de leur âme après leur mort, que pour croire son anéantissement [1]. » « L'opinion de l'immortalité est pour l'homme le parti le plus désirable et le plus vraisemblable [2] », cela lui suffit. Il dit même quelque part [3] à propos des preuves de la vie future : « Il ne s'agit pas ici de certitude et de démonstration, il ne s'agit que de probabilité, de vraisemblance pour fonder notre désir, notre espérance, notre passion pour le Paradis. »

Le fond de sa pensée, c'est qu'un Dieu justicier est très utile et très conforme à nos intérêts en ce qu'elle éloigne les autres de nous faire du mal et qu'elle peut nous exciter à leur faire du bien. Voilà la seule raison pour laquelle l'abbé de Saint-Pierre va même jusqu'à vouloir livrer au bras séculier celui qui nie l'immortalité de l'âme. Il se rattache à cette école qui trouve bon de se servir d'un Dieu (qu'il existe ou qu'il n'existe pas, peu importe), afin de remplacer les gendarmes et qui, sans croire elle-même à la religion, estime qu'il en faut une pour ce qu'elle appelle *la canaille*. Otons au dogme de l'immortalité de l'âme la grande utilité pratique qu'il peut avoir dans la société, il est hors de doute que l'abbé de Saint-Pierre ne s'en fût jamais occupé et que les théophilanthropes de la Révolution n'auraient pas eu l'avantage de le plagier. Car, on le sait, leur but était de remplacer les cultes « mystérieux et superstitieux » par une religion basée sur la morale. Mais comme une religion, si morale qu'elle soit, ne peut se passer d'une base et d'une sanction, on avait introduit dans la religion de la théophilanthropie deux dogmes, ceux de Robespierre : l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. C'était bien la même doctrine que celle de l'abbé de Saint-Pierre ; et comme le nom qu'ils ont pris aurait convenu au bon abbé : Théophilanthrope, ami de Dieu et surtout ami des hommes, n'est-ce pas ainsi qu'il nous apparaît au début du XVIIIe siècle !

Les encyclopédistes ne suivront pas l'abbé de Saint-Pierre sur le terrain de l'immortalité de l'âme. Sans doute, ils estimeront

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 359.
2. *Ibid.*, t. XVI, p. 211.
3. *Ibid.*, t. XI, p. 376.

avec lui qu'il faut une sanction à la loi morale, mais, le mépris qu'ils professent pour tous les croyants qui « prêtent à Dieu à la petite semaine » les conduira à chercher des sanctions purement terrestres : « Assurez à la vertu sa récompense, diront-ils, comme vous avez assuré à la méchanceté son châtiment, que, sans aucune distinction de culte, dans quelque condition que le mérite se trouve, ils conduisent aux grandes places de l'Etat ; et alors ne comptez plus que sur un petit nombre de méchants [1]... Si on tenait compte des bonnes actions elles seraient plus fréquentes, n'en doutez pas. C'est ce que l'on fait en Chine. On les y publie à son de trompe, elles y ont des récompenses assurées. Nous, nous ne savons que punir. Nous arrêtons tant que nous pouvons les méchants, mais nous ne nous mêlons pas de faire germer les bons. Où l'on donne une bourse d'or à l'homme bienfaisant, on n'en doit guère voler. Peut-être y aurait-il moins de châtiments pour le crime, s'il y avait des prix pour la vertu [2]. »

Si l'on juge les deux théories du point de vue exclusivement pratique où se placent l'abbé de Saint-Pierre et les encyclopédistes, avant d'avoir élucidé la question de savoir si l'âme est immortelle, il faut avouer que le système de Diderot est incontestablement plus pratique : Un *tiens* a toujours mieux valu qu'un problématique *tu l'auras* et, comme disait le bon La Fontaine :

« L'un est sûr, l'autre ne l'est pas. [3] »

IV

Il va de soi que la religion de l'abbé ne s'accommode pas du rôle que l'Eglise catholique assigne à ses ministres. Une réforme du clergé tant séculier que régulier s'impose et notre rénovateur a consacré plusieurs opuscules à exposer les « perfectionnements » qu'il rêvait d'apporter à la discipline et aux occupations du clergé.

« On met communément le clergé comme la première des pro-

1. Diderot. *Entretien avec la maréchale de* ***.
2. Diderot. *Lettre à Mademoiselle Volland*, le 17 août 1762.
3. *Le petit poisson et le pêcheur.*

fessions du corps politique, écrit-il [1]. Ce n'est pas que cette profession soit regardée par les gens de bon esprit comme la plus utile de la république ; mais nous tenons nos coutumes de nos ancêtres ignorants et plus l'ignorance du peuple sera grande, plus il sera disposé à passer au clergé ses préséances anciennes. » La constatation est juste, du moins en ce sens que l'utilité du prêtre devenait de plus en plus discutée à mesure que la foi disparaissait aussi bien chez les ecclésiastiques que chez les laïques et la préséance du clergé sur les autres ordres n'avait plus guère pour base que la tradition.

La tradition ! Elle importe peu à notre époque et l'incroyant conclurait de nos jours, non sans logique : Puisque le prêtre remplit un rôle inutile, supprimons-lui tout caractère officiel et ne le mettons pas au rang de ceux qui assurent le bon fonctionnement des services publics.

Au début du XVIIIe siècle, la tendance est toute différente, encore bien que les monuments basés sur la tradition commencent à s'effriter. Les déistes sont d'avis de garder le prêtre — le curé, pour parler plus exactement — en lui donnant une nouvelle raison d'exister, c'est-à-dire en le transformant en un officier de police morale, en un mandataire temporel de ses ouailles, en un bonhomme d'humeur douce et tranquille qui rend service à tout le monde et qui s'occupe très peu du dogme religieux et des controverses théologiques. Leur type de curé, monseigneur Myriel devait le réaliser avant de devenir l'évêque de Digne dont Victor Hugo célébra les vertus [2].

L'abbé de Saint-Pierre est le premier de ses contemporains à noter avec quelques détails ces idées qui commençaient à devenir communes. Nous ne saurions mieux faire, pour les résumer, que de citer une page que nous empruntons au *Mémorial de Sainte-Hélène* : « Plus les curés sont éclairés, disait l'empereur, moins ils sont portés à abuser de leur ministère. Aussi à leur cours de théologie aurait-il voulu qu'on eût joint un cours d'agriculture et les éléments de la médecine et du droit. Par là, disait-il, le dogme et la controverse, qui ne sont que le cheval de bataille

1. *Annales Politiques. Discours Préliminaire.* Ce passage, que les éditions des *Annales* n'ont pas reproduit, se trouve dans le manuscrit 950 de Rouen.

2. *Les Misérables.* Ire partie, livre I.

et les armes du sot et du fanatique, fûssent insensiblement devenus plus rares dans la chaire. Il ne serait plus guère demeuré que la pure morale, toujours belle, toujours éloquente, toujours persuasive, toujours écoutée et, comme on aime d'ordinaire à parler de ce qu'on sait, ces ministres d'une religion toute de charité eûssent pu donner de bons conseils contre la chicane et de bons avis aux malades, tous y eûssent gagné [1]... » Plus de discussions théologiques, l'enseignement de la morale excluant tout autre enseignement, les attributions du prêtre étendues aux questions temporelles, tels sont les trois points dont parlait Napoléon. On serait tenté de croire — et du reste le fait n'aurait rien de surprenant — qu'il a lu l'abbé de Saint-Pierre, car ce sont ces mêmes sujets qui intéressent le bon abbé.

Il a écrit un *Projet pour faire cesser les disputes séditieuses des théologiens* [2] qui troublent la société. Le gouvernement ne doit permettre aucune querelle entre les citoyens de la même république et moins encore aucune formation de deux partis dans l'Etat. Il est de son devoir d'obliger les adversaires au silence « sous des peines suffisantes et inévitables [3]. » En admettant même que des erreurs se soient glissées dans l'interprétation des dogmes, ces erreurs sont de peu de conséquence. « Le zèle pour la charité chrétienne, pour la tranquillité publique et pour la concorde des chrétiens est encore plus recommandé par la même religion et par le même Evangile que n'est la connaissance de certaines vérités théologiques et mystérieuses qui ne sont point dans le formulaire ancien de confession de foi que nous appelons le *Credo* qui suffisait au temps des apôtres [4]. » Il est préférable qu'une nation demeure dans la paix avec le mal que peut causer une erreur que de la voir sacrifier la tranquillité publique à la recherche d'une vérité. Aussi, dans l'intérêt de tous, le magistrat de police doit-il imposer « un silence entier et continuel » dans la chaire, dans les écrits et dans les assemblées sur toutes les matières théologiques qui peuvent prêter à discussion [5].

1. T. II, p. 442.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 143.
3. *Ibid.*, p. 159.
4. *Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 160.
5. *Ibid.*, p. 151.

Le rêve de l'abbé serait même de ne faire prêcher que l'*essentiel de la religion* : Aimez-vous les uns les autres. Il n'a pas osé le proposer aux curés de campagne, mais il le conseille très vivement aux missionnaires. Qu'ils ne choquent point la raison des infidèles en leur soumettant nos « vérités incompréhensibles », c'est-à-dire nos mystères [1] ! Qu'ils se contentent d'enseigner et de pratiquer la charité, ils ne trouveront plus d'obstacles à leur mission de la part des magistrats ou des prêtres païens et ils formeront quantité d'hommes justes, raisonnables et bienfaisants.

Aux prêtres français, c'est le *Projet pour rendre les sermons plus utiles* [2] qu'il dédie. Car l'abbé n'est pas content des grands prédicateurs. Nous l'avons vu faire la leçon à Corneille, à Racine et à Molière [3], il va maintenant s'attaquer à Bossuet, à Bourdaloue et à Massillon. A quoi bon, en effet, prêcher le dogme et expliquer l'écriture sainte ? « Que nous importe de la vérité ou de la fausseté des différents raisonnements, s'ils sont également inutiles à l'augmentation de notre bonheur [4] ? » Ne vaudrait-il pas mieux nous enseigner nos devoirs qui nous rendront heureux en cette vie et dans l'autre ! Du reste, « les catéchismes nous instruisent suffisamment des articles nécessaires à *croire* » et « ce n'est pas le plus ou le moins de connaissance théologique qui sauve ou qui damne éternellement, mais c'est le plus ou moins d'injustices et le plus ou le moins de bienfaits envers ceux avec qui nous avons à passer cette vie passagère qui font la décision de notre destinée éternelle [5] ».

Il fallait donc réformer les sermons, et afin de les rendre « plus fréquents, plus instructifs, plus touchants et plus persuasifs [6] », l'abbé nous a exposé, avec des idées justes, des idées bizarres qui à défaut d'autres mérites ont celui de l'originalité.

Il imagine d'abord de créer une académie de *morale chrétienne* pour choisir les meilleurs sermons, les perfectionner et les *rectifier* « en retranchant ce qui ne va pas assez droit à l'instruction de

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. XI, p. 25.
2. *Ms. Genty*, VII.
3. Chapitre XIII, p. 291.
4. *Projet pour rendre les sermons plus utiles. Ms. Genty*, VII.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*

nos devoirs et aux motifs nécessaires pour s'en bien acquitter ». Il est entendu que dans tous les bons sermons, il faudra qu'il y ait de l'histoire, des exemples, et surtout qu'on y fasse mention très souvent de l'enfer et du paradis, à l'instar de ce qui se passe chez les Turcs. « J'ai fait autrefois une observation, dit-il [1], *en lisant l'Alcoran*, c'est que dans chaque page il est fait mention du paradis ou de l'enfer et c'est une des raisons qui fait que la religion humaine des Turcs influe tellement sur leurs actions et sur leur conduite que les chrétiens eux-mêmes sont étonnés de toute la probité et de toute l'humanité qu'ils trouvent parmi eux. » L'idée est saugrenue de nous proposer pour modèle l'éloquence des imans, alors que la chaire chrétienne retentit encore des accents de Bossuet et de Fénelon.

Mais, voici qui est plus original : Comme tous les prédicateurs, qui ont le talent de la prononciation, n'ont pas celui de la composition, et que, d'autre part, l'auteur des meilleurs sermons, mal doué pour les prononcer, peut s'exposer à manquer l'effet qu'il doit attendre de son œuvre, l'abbé considère qu'il serait très utile d'avoir des prédicateurs uniquement chargés de dire les sermons écrits par les autres. Il y aurait donc deux catégories de sermonneurs : les *déclamateurs* et les *compositeurs*. Dans les séminaires, les jeunes ecclésiastiques, pour être vicaires et curés, devraient s'exercer principalement à bien déclamer les bons sermons imprimés ; des récompenses leur seraient accordées pour stimuler leur émulation et les meilleurs déclamateurs, toutes choses étant égales d'ailleurs, seraient préférés pour les bonnes places.

Il faudrait aussi qu'il y eût un assez grand nombre de bons sermons, d'une demi-heure chacun, pour le cours de l'année. Chaque curé, vicaire ou religieux, pour une petite somme, pourrait les acheter et tous les cinq ans environ ils seraient perfectionnés dans une nouvelle édition. L'abbé a même calculé qu'un in-douze de quatre cents pages peut contenir huit ou dix sermons, de sorte que les sermons des cinquante-deux dimanches de l'année ne formeraient que six tomes. A force de moraliser le théâtre, il avait transformé les acteurs en sermonneurs. C'est le contraire qu'il fait ici... tout simplement.

1. Ms. Genty.

Dans l'impossibilité légale où ils devaient être de discuter théologie et n'ayant plus à rédiger eux-mêmes leurs sermons, qu'auraient donc à faire les curés ? Eh bien ils s'emploieraient à des *choses utiles*. « Il serait de la bonne politique qu'ils pûssent soulager le corps aussi bien que l'âme... Dans cette vue, les évêques et autres *nominateurs* pourraient préférer pour curés à la campagne ceux qui auraient appris assez de morale dans les séminaires et *assez de médecine dans les hôpitaux* pour faire usage à l'égard des pauvres malades ou blessés de leurs paroisses des remèdes ou des pratiques qui sont écrits en détail... dans le petit livre de l'illustre madame Fouquet à qui on a donné depuis le titre de *médecin charitable*... Cette vue d'enseigner un peu de médecine aux ecclésiastiques, remarque l'abbé, est plus importante à l'Etat que l'on ne croit et mérite d'être approfondie [1]. »

Déjà le prêtre de l'ancien régime était un véritable héraut du pouvoir séculier. Non seulement il tenait les registres des baptêmes, des mariages et des sépultures, mais encore il avait le droit de recevoir les testaments. Au prône de chaque dimanche, il notifiait les édits, lisait les bulletins de victoire, résumait les traités, proclamait les naissances ou les décès dans la maison royale. Il était à l'occasion l'auxiliaire de la justice et lorsqu'un crime avait été commis, il publiait en chaire des monitoires pour faire découvrir le coupable. Dans toutes les assemblées qui se tenaient dans la paroisse, il avait une place prépondérante [2].

L'abbé de Saint-Pierre veut encore étendre le cercle de ses occupations : qu'il donne à ses paroissiens des conseils juridiques ; qu'il informe le gouvernement des opérations de la taille, des dénombrements, de la situation matérielle de ses paysans [3]. « A vrai dire, le seul homme bien élevé ou, comme disent les Anglais, le seul *gentleman* qui résidât d'une manière permanente au milieu des paysans et restât en contact incessant avec eux était le curé... Au XVIIIe siècle, un village est une communauté dont tous les membres sont pauvres, ignorants et

1. *Projet pour perfectionner la médecine. (Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 22).

2. Cf. *L'organisation du clergé paroissial à la veille de la Révolution*, par Em. Sevestre. Paris, 1911.

3. *Ouvrages de politique et de morale*, t. VII, p. 82, etc...

grossiers ; ses magistrats sont aussi incultes et aussi méprisés qu'elle ; son syndic ne sait pas lire ; son collecteur ne peut dresser de sa main les comptes dont dépendent la fortune de ses voisins et la sienne propre [1]. » Le curé devra tous les diriger, guider leur inexpérience et leur ignorance et, au nom de la charité bienfaisante, se faire le serviteur de tous.

« Il n'y a plus que le pouvoir central qui s'occupe de la communauté, remarque M. de Tocqueville [2], et comme il est placé fort loin et n'a encore rien à craindre de ceux qui l'habitent, il ne s'occupe guère d'elle que pour en tirer profit. » Le curé servira d'intermédiaire, il constatera les abus et, s'il y a des doléances à présenter, c'est lui qui s'adressera au gouvernement pour le prier d'y mettre fin. Il ressemble aux maires de nos communes modernes, le curé de l'abbé de Saint-Pierre, avec son double rôle de mandataire de la paroisse devant le pouvoir central et de représentant du pouvoir devant les paroissiens. Ajoutons qu'à ce dernier titre il doit être « payé et bien payé » non certes comme un fermier général, mais comme un fonctionnaire subalterne qui dépense son temps au service de l'Etat.

Avant la « loi de séparation » qui abolit le Concordat, on discutait fort la question de savoir si le prêtre était un fonctionnaire et les partisans de l'affirmative devaient concéder que le prêtre était un fonctionnaire à part, d'un ordre spécial, auquel ne devait pas s'appliquer le statut complet des fonctionnaires de l'Etat. Point de discussion ici, le prêtre de l'abbé de Saint-Pierre est sans aucun doute un fonctionnaire dans toute l'acception du terme. S'il a un caractère particulier, c'est celui de s'occuper de plusieurs branches administratives à la fois, car il remplit les fonctions d'agent-voyer [3], de financier [4], de juge de paix, de secrétaire de mairie et — s'il lui reste du temps libre — de ministre du culte catholique.

C'est un fonctionnaire et par conséquent le roi a toute autorité sur lui comme sur tous les fonctionnaires, malgré les prétentions « exorbitantes » des papes, « souverains étrangers », à vouloir

1. Alexis de Tocqueville. *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 189 et 190.
2. *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 191.
3. *Projet pour rendre les chemins plus praticables en hiver.*
4. *Projet de taille tarifée.*

s'immiscer, sans l'autorisation du prince, dans le gouvernement des affaires ecclésiastiques. L'abbé en est amené à conclure que le pouvoir spirituel ne doit pas être plus indépendant que les autres pouvoirs et avec Voltaire il propose de l'unir au pouvoir temporel.

« Ce secret des Romains, ce conseil des vainqueurs
« Présidait aux autels et gouvernait les mœurs,
« Restreignait sagement le nombre des vestales,
« D'un peuple extravagant réglait les saturnales,
« Marc-Aurèle et Trajan mettaient au Champ de Mars
« Le bonnet de Pontife au bandeau des Césars [1]. »

Cette sorte de cesaro-papisme, célébré par Voltaire, c'est celui que rêve l'abbé de Saint-Pierre, quand il demande, « pour aider le roi à gouverner l'église de France », la création d'un conseil épiscopal dont les membres seraient choisis par le monarque à l'aide du scrutin perfectionné [2].

S'il ne s'étend pas longuement sur ce sujet, c'est que les prétentions du pape n'ont aucune chance d'aboutir en France depuis le concordat de Léon X et François Ier qui a rendu le clergé beaucoup plus soumis à la Cour, c'est-à-dire à la *suprême autorité* [3]. « Tant que les docteurs et les évêques de la nation ne croiront pas le pape infaillible, il ne pourra nous assujettir malgré nous à ses décisions ; nous aurons toujours la liberté de les examiner, de laisser les Constitutions sans exécution et la voie de l'appel au futur concile général ; mais la meilleure méthode est de laisser sans exécution celles dont on ne sera pas content. Nous avons pour rempart les anciennes libertés de l'église de France et les quatre propositions du clergé de 1682, défendues par tous les parlements du royaume ; et d'un autre côté, il n'y a point à craindre qu'un concile soit jamais général sans les évêques français, ni que le roi permette aux évêques français d'y aller, s'il prévoit quelque excommunication injuste de ses officiers ou de ses évêques, ni que le concile soit infaillible s'il n'est général [4]. »

Tous les traits distinctifs du prêtre tel que le comprend l'abbé de Saint-Pierre se trouvent disséminés de part et d'autre dans

1. Cf. *Œuvres complètes*, Edit. Moland, t. XI, p. 145 et suiv.
2. *Annales Politiques*. Edit. 1758, p. 31. Cf. aussi p. 570 et 571.
3. *Ibid.*, p. 25.
4. *Annales Politiques*. Ed. 1758, p. 27.

ses *Ouvrages de politique et de morale* et c'est là que nous sommes allés les chercher pour écrire les pages qui précèdent. Mais l'abbé a réuni tous ces traits en un seul volume pour en composer, à la façon d'un La Bruyère, le portrait d'*Agathon, archevêque très vertueux, très sage et très heureux* [1], dont les soixante-dix-huit pages sont à lire d'un bout à l'autre. Agathon, qui est sans doute archevêque, mais qui est prêtre aussi, s'est imposé un programme de vie qui devrait être l'idéal du clergé, c'est-à-dire — pour employer un mot dont l'invention appartient à l'abbé et qui depuis a fait fortune — l'idéal des *officiers de vertu* et des *officiers de morale* chargés d'inspirer au peuple la justice et la bienfaisance. Est-il besoin d'ajouter que Agathon ressemble à s'y méprendre à l'abbé de Saint-Pierre dont tous les ouvrages ornent la bibliothèque du palais archiépiscopal et qu'il fait sa méditation quotidienne dans les *Ouvrages de politique et de morale*. L'archevêque et l'abbé sont deux jumeaux qui ont évidemment sucé le lait de la même nourrice.

V

La haute idée que l'église romaine conçoit du sacerdoce a eu pour corollaire d'imposer à celui qui en est revêtu la chasteté, que les docteurs s'accordent à considérer comme la plus belle de toutes les vertus. Le rôle que l'abbé de Saint-Pierre assigne au prêtre, l'amène nécessairement à une conclusion opposée. A moins d'être un Napoléon, on n'imagine pas d'imposer le célibat au professeur, au magistrat, ou au médecin, pourquoi faire une exception pour le curé dont la profession résume les trois autres ! La règle, que l'Eglise a posée, est de pure discipline, il est donc aisé de l'abolir ; et le mariage de prêtres aurait tant d'avantages, alors que leur célibat présente tant d'inconvénients, qu'il n'y a pas à hésiter pour abolir cette fâcheuse prohibition [2].

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. X, p. 340.

2. *Observations politiques et religieuses sur le célibat des prêtres. (Ouvrages de politique et de morale*, t. II, p. 150-184). Diderot, dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot *célibat* a donné une analyse de l'ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre.

D'abord, l'abbé a calculé que chaque année quatre-vingt mille enfants naîtraient de ces unions sacerdotales, contribueraient à l'accroissement de la population et, comme ils seraient plus vertueux et mieux élevés que les autres, ils augmenteraient le nombre des bons catholiques. Quel bien n'en résulterait-il pas pour l'Eglise et pour l'Etat !

Le mariage des missionnaires en pays infidèle aurait encore plus d'avantages en formant un noyau de familles chrétiennes qui s'augmenterait de plus en plus. L'abbé n'a pas fait le calcul et c'est regrettable, il arriverait probablement à des chiffres fantastiques. N'a-t-il pas compté [1] que la France en 1733 aurait eu cinq cent mille habitants de plus, si deux cents ans auparavant François Ier avait signé avec le pape un concordat autorisant les prêtres à se marier, et que l'Europe aurait deux millions de catholiques de plus, si le concile de Trente n'avait pas fait du célibat ecclésiastique une règle très stricte !

Ensuite, si le vœu du célibat était supprimé, beaucoup de sujets vertueux et habiles, qui sont effrayés par l'observation rigoureuse de la continence, entreraient dans les ordres et « l'église serait beaucoup mieux servie ». On éviterait aussi les scandales qui font tant de mal au peuple, et le curé édifierait ses paroissiens en leur donnant l'exemple des vertus du père de famille.

L'abbé a réponse aux objections qu'on pourrait lui présenter. Si on lui déclare que la virginité, suivant l'expression de saint Athanase, est la vie des anges et la plus belle couronne des saints, il nous répondra que plus on a de devoirs à remplir, plus on plaît à Dieu quand on les remplit bien : or, la famille impose des devoirs dont le célibat dispense. Il ajoutera même que le célibat affaiblit chez beaucoup de prêtres la pratique des vertus, car « ils se persuadent aisément qu'ils remplissent bien leurs devoirs pourvu qu'on n'ait rien à leur reprocher de ce côté, parce que souvent c'est l'article le plus difficile pour eux. »

Qu'on ne lui dise pas que le curé ne pourra se consacrer suffisamment à ses paroissiens. L'objection était bonne autrefois, car les curés n'avaient pas le secours des « *bons prônes imprimés* » ; ils avaient besoin de plus de temps pour s'instruire eux-mêmes et pour instruire les autres. Mais elle ne vaut plus rien maintenant,

1. *Ms. Genty.* Papiers non classés.

depuis que toutes les meilleures instructions sont entre leurs mains.

Que ne s'est-il souvenu du langage pittoresque que le P. Gontier mettait dans la bouche du pasteur protestant Bayeux lors de la conversion de sa grand'mère en 1606 : « Il m'a pris envie de quitter épouse, enfants et ménage et de me mettre à l'étude comme font ces jésuites. Tandis que par notre ministère marital, nous remplissons la province de ministreaux comme un marais de grenouilles, ils nagent sur les livres la nuit comme le jour. Nous achetons de la vaisselle, des berceaux et des cotillons, et eux se procurent de bons auteurs pour en remplir leur cabinet. Avouons ingénuement qu'après cette volée de moines défroqués qui avaient étudié aux écoles de ces Antechrist de docteurs catholiques, nous n'avons plus eu de savants personnages... Nous sommes tous pauvres garçons ; notre mine est éventée, notre manteau est décousu, on nous voit à nu, on se garde de nous comme de vieux renards... Notre religion se sèche en l'avril de son âge [1]. »

Toutes les raisons entassées à plaisir par l'abbé de Saint-Pierre à l'appui de son système, disparaissent devant l'idée austère et sublime que, seule de toutes les religions, la religion catholique a conçue du sacerdoce. Mais notre abbé s'en rend si peu compte, qu'il s'adresse au pape lui-même, en lui conseillant de permettre au clergé le mariage *moyennant finances*. Les prêtres achèteraient des dispenses qui ne manqueraient pas de s'élever à des sommes considérables et qui serviraient à faire des pensions aux cardinaux pauvres, à racheter les captifs, etc... Les princes feraient bien de négocier avec Rome cette importante affaire et, au cas où la négociation échouerait, on pourrait réunir des conciles nationaux qui auraient à la rigueur l'autorité nécessaire pour décider souverainement.

VI

Le XVIIIe siècle fut une grande époque pour les ordres religieux. Indépendamment des réformes qu'il accomplit parmi les

1. *Dialogues de quelques ministres de Normandie*. Cité par A. Galland. *Essai sur l'histoire du protestantisme à Caen*, p. 17. Cf. supra, p. 3.

congrégations déjà existantes, il ajouta aux établissements que lui avait légués le passé dix-neuf congrégations nouvelles d'hommes — parmi lesquelles l'Oratoire, Saint-Lazare, les Doctrinaires, Saint-Sulpice, les Eudistes — et trente-trois congrégations de femmes — dont les Ursulines, la Réforme du Carmel, la Visitation, le Calvaire, les filles de Notre-Dame, et surtout les filles de la Charité. Treize cent cinquante-six abbayes d'hommes, cinq cent cinquante abbayes de femmes, douze cents prieurés, quatorze mille sept cent soixante-dix-sept couvents avec une moyenne de religieux oscillant autour de douze mille et une moyenne de religieuses allant de trente à trente-cinq mille, tel était le bilan de la France monastique au commencement du XVIIIe siècle [1].

Incontestablement, dans beaucoup de ces couvents, les habitants étaient en proie au relâchement, et, à part quelques exceptions d'autant plus remarquables qu'elles étaient plus rares, comme celles des Jésuites, des Trappistes et des Chartreux, les ordres religieux étaient en pleine décadence. Taine [2] ne se livre pas à un vain exercice de rhétorique quand il nous fait toucher du doigt « les excroissances, les moisissures et les parasites qui défigurent et qui étiolent » le vieux chêne

> de qui la tête au ciel était voisine
> Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts.

A quelle cause attribuer ce déclin ? Il y en a plus d'une...

Les richesses presque scandaleuses, qu'avaient accumulées dans quelques abbayes les générosités des siècles passés, avaient fini par y acclimater à la longue des habitudes de vie oisive, molle et facile qui contrastaient singulièrement avec les privations, les austérités et les renoncements des premiers âges. Les habitants y vivaient en gens amoureux de leurs aises et accessibles aux suggestions du dehors, beaucoup plus qu'en ascètes épris de l'idéal du sacrifice.

Les *exemptions*, qui avaient leur raison d'être à l'origine des grandes fondations monastiques, étaient devenues par leur extension une menace tout à la fois pour la hiérarchie ecclésiastique et pour la discipline. Soustraits à l'autorité de l'évêque, relevant

1. TAINE. *La Révolution*, t. I, p. 216. (Edit. in-8).
2. *Ibid.*, p. 212.

directement du pape (qui était loin), non seulement les religieux groupés dans les monastères, mais encore ceux qui étaient détachés dans les cures et autres bénéfices jouissaient d'une indépendance d'autant plus funeste que les idées nouvelles qui étaient dans l'air et pénétraient par toutes les fissures, n'étaient pas faites pour ramener les esprits, prêts à s'émanciper, sous le joug de l'obéissance et de la règle.

Et que dire de cette plaie de la *commende* ? En vertu du concordat de 1516 et des indults qui l'avaient suivi, le roi eût dû, dans les six mois de la vacance des abbayes soumises à sa nomination, présenter à l'agrément du pape *un religieux du même ordre* âgé au moins de 23 ans. Telle était la règle. Mais comment la royauté eût-elle pu résister aux appétits qui se manifestaient autour d'elle ? Les signatures du Concordat étaient à peine séchées, qu'elle reprenait ses anciens errements et qu'elle distribuait à ses favoris, avec ou sans tonsure, les commendes abbatiales. « *Hac vice tantum* », répétait le pape à chaque présentation en signant les provisions demandées. Mais si ces trois mots, qui étaient devenus de style et que l'abbé de Saint-Pierre avait entendus en devenant abbé de Tiron, pouvaient, à la rigueur, sauvegarder le principe, ils n'avaient pas la vertu magique d'enrayer le mal. Les monastères métamorphosés en fermes, continuaient d'être exploités par des étrangers qui, au lieu d'y maintenir la discipline, n'y apportaient souvent que le spectacle d'une vie fastueuse et véritablement scandaleuse pour les moines.

Une réforme s'imposait donc. Mais réformer n'est pas détruire. Les cloîtres renfermaient encore de grandes vertus et de grands talents qu'il importait de conserver au pays. Des ordres presque entiers comme la Trappe et la Chartreuse avaient échappé à la contagion générale... Aussi, lorsqu'à la fin de 1789 il s'agit de supprimer les monastères en quantité d'endroits, on rédigea des suppliques pour demander leur conservation. « Dans son fond, l'institution était bonne et si on n'y portait le fer, il fallait au moins, en retranchant la partie molle ou gâtée, conserver la portion vivante et saine [1]. » Ainsi conclut Taine, et ainsi concluaient alors tous les amis de la religion — et non pas seulement des ordres monastiques — qui voyaient avec effroi le

1. *Origines de la France contemporaine. La Révolution*, t. I, p. 215.

mal s'envenimer et multiplier de jour en jour ses ravages.

Chacun a sa spécialité. Celle de l'abbé de Saint-Pierre était de s'occuper de tout. Il fallait qu'il dise son mot sur une question autour de laquelle ses amis de l'Encyclopédie allaient se donner rendez-vous pour agiter l'opinion.

« *Moine*, a dit Voltaire [1], quelle est cette profession-là ? C'est celle de n'en avoir aucune, de s'engager par un serment inviolable à être absurde et esclave, et à vivre aux dépens d'autrui. » Cette définition, on pourrait croire que Voltaire l'a empruntée à l'abbé de Saint-Pierre et qu'il est allé la chercher dans le *Projet pour rendre les établissements religieux plus parfaits* [2].

On peut ramener ce projet aux cinq propositions suivantes : 1° Suppression de tous ordres autres que ceux qui se consacrent au service des malades et des pauvres, et à l'éducation de la jeunesse. 2° Interdiction de s'engager dans la vie religieuse avant quinze ans et après quarante ans, et pour une durée supérieure à dix ans chez les hommes et à cinq ans chez les femmes. 3° Interdiction des vœux perpétuels avant quarante ans accomplis. 4° Soumission à l'Etat des généraux d'ordre. 5° Dévolution des biens appartenant aux ordres supprimés qu'on laissera d'ailleurs vivre jusqu'à extinction mais en leur défendant de recruter des novices.

Voilà ce que l'abbé, avec son inconscience ironique, appelle un projet appelé à *perfectionner* les ordres religieux. C'est le bûcheron qui sous prétexte de faire circuler l'air et la lumière dans la forêt ne s'arrête que lorsqu'il l'a saccagée d'un bout à l'autre, et qu'il n'y reste plus debout que quelques bouquets d'arbres disséminés çà et là.

Laissons de côté, dans ce projet, les dispositions secondaires dont l'examen nous entraînerait trop loin, et bornons-nous à ce qui en est l'idée-mère, c'est-à-dire à l'ostracisme dont l'auteur frappe tous les ordres qui dépensent leur activité en dehors des hôpitaux et des collèges.

Oh ! ce n'est pas sans phrases que l'abbé les condamne ainsi en bloc à rentrer dans le néant : Invalides, imbéciles, pauvres d'esprit, enclins à la singularité et à la paresse, visionnaires,

1. VOLTAIRE. *Dialogues*. Cf. Edit. Moland, t. XXVIII, p. 8 et XXI, p. 200.
2. *Ouvrages de politique et de morale*, t. V. — Voir aussi au tome XIII : *Sur les Vœux monastiques*.

fanatiques [1], tels sont les qualificatifs que le tolérant écrivain prodigue libéralement aux religieux qui se consacrent à la vie contemplative, à la prédication et à l'étude. Nous connaissons suffisamment la chanson ; nous l'avons entendue fredonner plus d'une fois depuis, agrémentée de quelques couplets égrillards, par l'immortel pharmacien dont les bocaux éclairaient d'une lumière symbolique la grande place de Yonville-l'Abbaye.

En vain a-t-on dit d'ouvrir l'Evangile et d'y parcourir le chapitre où le Christ, rencontrant sur son chemin le jeune homme qui veut atteindre à la perfection, lui déclare, après avoir jeté sur lui un long regard chargé de tendresse : « Une seule chose vous manque si vous voulez être parfait, allez et vendez tout ce que vous possédez ; donnez-le aux pauvres pour vous faire un trésor dans le ciel et suivez-moi [2]. »

En vain objectera-t-on qu'il est des âmes visitées par l'épreuve, fatiguées de la lutte, ou encore effrayées des dangers du monde, qui ont besoin d'aller demander à la solitude du cloître la résignation, le repos et la sécurité, de même qu'il en est d'autres qui ont besoin d'expier dans les austérités de la pénitence les égarements d'une vie de dissipation et de scandales ; ou encore qu'il appartient à chacun d'organiser sa vie à sa guise et qu'on saisit difficilement pourquoi il serait interdit de passer en commun ses nuits à chanter des psaumes et ses jours à jeûner, alors que le monde est peuplé d'inutiles et d'oisifs pour lesquels il se montre si tolérant.

Il n'ouvrira pas l'histoire pour y trouver que ces soi-disant fainéants ont défriché notre sol à la sueur de leurs fronts, desséché nos marais, sauvé du naufrage tous les trésors de l'ancienne civilisation, et que sans eux la vieille Europe serait encore plongée dans la barbarie, et il oubliera qu'il est toujours dangereux de toucher au droit de propriété et qu'en détournant de leur destination des biens accumulés en vue d'une œuvre déterminée, il s'attaque directement à l'un des fondements essentiels de l'ordre social et que personne ne peut prévoir les conséquences du coup qu'il essaie de lui porter.

Les moines, hommes ou femmes, sont-ils utiles à la société ?

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 98 et *passim*.
2. *Saint Mathieu*.

Voilà à ses yeux toute la question et il la tranche hardiment par la négative. Sans autre forme de procès, après avoir condamné tous ces inutiles, il confisque leurs biens pour en fonder des établissements *perfectionnés*.

Que fera-t-on dans ces établissements ? Certes, on n'y péchera point par excès de dévotion et les pensionnaires n'y passeront pas leurs jours et leurs nuits dans la contemplation et la prière. Si l'on y prie, la prière s'adressera à un Dieu qui aura l'esprit assez large pour écouter tout le monde, car les protestants eux-mêmes devront être admis à prendre l'habit, en supposant qu'il y en ait un. Si l'on y prie, la prière sera courte, car ce que l'abbé de Saint-Pierre prétend former avant tout dans ses couvents, ce sont de *bons ingénieurs* qui perceront de tous côtés de nouvelles routes et de *bons architectes* pour construire dans l'intérêt public des édifices qui ne seront peut-être pas des chefs-d'œuvre artistiques, mais qui reposeront sur des fondations solides. « Il y a une occupation utile à la société chrétienne, écrit-il [1], qui pourrait être du ressort de ces quatre ordres de religieux [2]. C'est qu'il y a souvent dans un Etat des travaux publics que l'on adjuge au rabais, comme des collèges, des églises, du pavé, des chaussées, des ponts, des ports, des canaux ou à faire ou à entretenir. Or si dans ces quatre ordres on y élevait de bons ingénieurs, de bons architectes, l'intendant de chaque province pourrait les assembler et adjuger l'ouvrage à celui de ces ordres qui demanderait le moins. Le roi serait sûr que l'ouvrage serait bon et que ce que ces entrepreneurs gagneraient irait au profit des hôpitaux ou des collèges de la province ; au lieu que souvent l'ouvrage est mal fait, peu solide, il coûte trop et la dépense excessive est employée à enrichir des fripons qui se mêlent de ces travaux publics. »

En un mot, de tous les moines qui ne consacrent pas leur vie à l'éducation des enfants dans les collèges ou aux soins des malades dans les hôpitaux, l'abbé de Saint-Pierre voudrait faire de nouveaux *frères pontifes*. Il ne fait aucune allusion à cette congrégation qu'un jeune pâtre du Vivarais, Benezet, avait fondée vers la fin du XIIe siècle pour construire des ponts et des

1. *Ouvrages de politique et de morale*, t. V, p. 76.
2. L'abbé proposait de réduire à quatre les congrégations d'hommes et au même nombre les congrégations de femmes.

bacs, creuser des canaux, réparer des routes, escorter les voyageurs et leur donner abri dans des auberges. Ce serait cependant une erreur de croire que cette idée de diriger les occupations des moines vers l'architecture et les travaux publics lui appartient en propre, qu'elle est sortie un jour de son cerveau, et que nous lui en sommes redevables. Il suffit d'ouvrir l'histoire pour constater que la proposition de l'abbé se réduit à recopier les statuts de cette congrégation des frères pontifes, au long habit blanc au-devant duquel un pont était brodé en laine de couleur, et qui ont cessé la vie commune depuis 1633. Pour ne citer que les plus importants de leurs travaux, ils construisent de 1177 à 1188 le fameux pont d'Avignon, le premier pont que la France voyait édifier en pierre depuis les Romains. Avec le pont du Saint-Esprit, qui est un des plus hardis morceaux d'architecture qu'on connaisse, ils arrêtent les naufrages incessants que cause à Saint-Saturnin la rapidité inouïe du Rhône et en même temps font desservir une communication importante entre le haut Languedoc et la rive gauche du fleuve.

Les autres congrégations religieuses ne restent pas indifférentes. C'est un dominicain italien, Joconde, qui au XVIe siècle construit le Petit-Pont et le pont Notre-Dame à Paris ; c'est un religieux carme qui élève en 1620 sur la petite église de son couvent, rue de Vaugirard, le premier dôme qu'on voit en France. Le père Derrand, jésuite, est l'auteur d'un traité où sont réunis d'excellents préceptes sur la coupe des pierres. Les fondations du Pont-Royal sont commencées le 28 octobre 1685 sous la direction du frère Romain, dominicain, qui applique le premier à Paris pour un travail de ce genre la machine à draguer et le mortier à pouzzolane et l'abbé de Saint-Pierre peut constater de ses yeux avec quelle adresse le religieux réussit à vaincre les difficultés qui proviennent du peu de solidité du terrain pour la pose de la première pile du côté des Tuileries.

On voit donc que l'abbé de Saint-Pierre, quand il vient proposer de former dans les monastères de bons architectes et de bons ingénieurs, ne demande en réalité qu'à donner plus d'extension à un état de fait déjà existant. Non, il ne convient pas de lui accorder le mérite de l'invention, comme on serait tenté de le faire au premier abord, si l'on jugeait les choses d'après les mœurs de notre époque.

CHAPITRE XV

L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE ET SES CONTEMPORAINS

I. L'abbé de Saint-Pierre et d'Argenson. — II. Rousseau est-il le disciple de l'abbé ? — III. Ce que pensaient de l'abbé Voltaire, Grimm, Leibniz et d'Alembert. — IV. Pourquoi il a eu si peu d'influence sur ses contemporains.

I

Ce fut en 1718 dans les salons de madame de Lambert que René-Louis d'Argenson, fils aîné du garde des sceaux et futur ministre lui-même, se trouva pour la première fois en relations avec l'abbé de Saint-Pierre. Conseiller d'Etat, il avait alors vingt-quatre ans. On ne l'appelait pas encore d'Argenson-la-bête, comme on devait le faire quelques années après pour le distinguer d'un frère cadet plus brillant et plus aimable, mais c'était déjà un esprit original et un caractère généreux [1]. Une amitié presque filiale le lia de suite à l'abbé de Saint-Pierre que l'exclusion de l'Académie venait de mettre sur le pavois et de sacrer patriarche. Il devint aussitôt son disciple.

Ils se retrouvaient — mais un peu plus tard — au *Club de l'Entresol* et c'est d'Argenson qui nous apprend que l'abbé de Saint-Pierre y occupait une place prépondérante. La mort seule a pu les séparer, puisque aussi bien c'est encore d'Argenson qui raconte les derniers moments de son ami comme s'il y avait assisté, tant il semble bien renseigné sur les moindres détails [2].

Le maître prenait son rôle très au sérieux. Quand l'élève avait écrit un traité politique ou économique, il l'envoyait au professeur, et l'abbé corrigeait et annotait de sa main les dissertations

1. C. Aubertin. *L'esprit public au XVIIIe siècle*, p. 192 et suiv.
2. Cf. Ch. VI, p. 103.

du futur ministre. D'Argenson les a conservées dans ses *Mémoires d'Etat* [1]. « J'étais bien éloigné à votre âge, lui dit l'abbé, de penser aussi profondément que vous sur les affaires publiques. Si par vos observations et par les conférences vous continuez à exercer votre esprit et cherchez à vous instruire de plus en plus des faits, où serez-vous parvenu dans quarante ans ? »

Il est vrai que d'Argenson s'occupe de beaucoup de sujets. En 1731, c'est un mémoire sur la réforme de la Taille qu'il envoie à l'abbé avec prière de le lire avant de le remettre à Fleury. En 1733, c'est une dissertation sur le commerce des blés pour Chauvelin, à laquelle l'abbé reproche le manque de précision, et en la renvoyant à l'auteur, il y joint un mémoire qu'il a rédigé sur le même sujet.

Quelques années plus tard, d'Argenson écrit un traité « *Jusques où la démocratie peut être admise dans le gouvernement monarchique* [2] » en réponse à celui de Boulainvilliers sur l'ancien gouvernement féodal de la France, et il tend à prouver que la gloire et la force de l'autorité royale ne résident nullement dans la dépendance servile des sujets. Suivant son habitude, il l'envoie en manuscrit à l'abbé de Saint-Pierre qui s'empresse de le lire, d'en faire la critique et d'écrire à d'Argenson ce qu'il en pense :

« Mardi, 8 avril 1738, au Palais-Royal.

« M. de Fontenelle a lu plusieurs chapitres du manuscrit. Il pense comme vous sur les élections des officiers municipaux et trouve que sans y penser vous parlez fort éloquemment et fortement et souvent avec des allusions très justes et très gracieuses.

« Pour moi, je pense aussi très souvent comme vous et que vous pouvez aller loin si vous continuez à méditer et à écrire. *Vous verrez dans ce petit cahier les observations que j'ai faites en lisant votre manuscrit*, que je vous invite à perfectionner de plus en plus, et surtout l'accusation de notre extrême indolence sur la très pernicieuse méthode de la vénalité des charges.

« M. de Fontenelle croit que M. d'Aube serait bien aise de lire votre manuscrit. Il en est digne et est de vos amis. Il écrit aussi sur quelques matières du gouvernement. C'est à vous à juger de mes observations et à les rectifier. »

1. Cf. E. Gourmy, *op. cit.*, p. 56 et suiv.
2. *Ms. de la bibliothèque de l'Arsenal* 2337 (57 S. A. F.).

Le petit cahier des observations de l'abbé de Saint-Pierre ne comporte pas moins de dix pages et peut se résumer en deux mots : Il trouve que c'est *grêler sur le persil* que de s'arrêter à réfuter quelqu'un aussi décrié pour son peu de solidité que l'est M. de Boulainvilliers, mais que néanmoins « il y a de l'excellent dans la vue de l'auteur. » D'Argenson conserve précieusement le cahier et la lettre en ayant soin d'y ajouter de sa main : « De M. l'abbé de Saint-Pierre. Sur mon manuscrit de la démocratie monarchique. »

Loin de se moquer du *Projet de Paix perpétuelle*, comme font la plupart de ses contemporains, il essaie de le faire mettre en pratique, car l'abbé lui a inculqué l'amour de la paix et lui a fait prendre place à l'école des pacifistes. Dans un *Essai de l'exercice du Tribunal Européen par la France pour la pacification universelle, appliqué au temps présent* [1], il écrit : « La mémoire de Louis XII et celle d'Henri IV seront à jamais chères aux Français, celle du premier pour le bien qu'il leur voulait, celle du second pour celui qu'il leur a fait et pour tout celui qu'on suppose volontiers qu'il leur eût fait encore.

« On lui a attribué le projet d'une paix perpétuelle qui se trouve dans quelques mémoires contemporains. M. l'abbé de Saint-Pierre a renouvelé cette idée et l'a simplifiée. Il a d'abord écarté le dessein de réduire les puissances de l'Europe à une espèce d'égalité entre elles, il trouve l'équilibre dans la jonction de plusieurs moindres puissances contre une seule trop forte et trop ambitieuse.

« Mais ne pourrait-on pas simplifier encore davantage cet établissement en invitant une seule puissance à agir dès à présent dans la même vue et sur le même plan. La signature des cinq articles rencontre aujourd'hui de grandes difficultés dans le *mauvais penchant* qu'ont à l'ambition plusieurs des principales puissances de l'Europe et il faut du temps pour déraciner ces penchants. On avancera ici cette proposition que *la France seule peut non seulement commencer, mais exercer seule et efficacement tout ce que le Tribunal général exercerait, c'est-à-dire un arbitrage armé.* »

D'Argenson passe en revue l'état de toutes les puissances de

1. Novembre 1737, *Ms. de la bibl. de l'Arsenal* 2337 (57 S. A. F.).

l'Europe et il conclut en ces termes : « La France est seule aujourd'hui en volonté et en pouvoir de jouer ce beau rôle d'arbitre universelle. Quelle plus belle situation ! Elle ne demande rien et on ne lui demande rien : elle a par elle-même des forces plus que suffisantes pour se défendre. Sa seule réputation la fait respecter après l'avoir fait craindre quand elle a mis ses forces en mouvement. Elle possède l'empire du goût et des arts. Elle a obtenu cet avantage sans le chercher. Quelles autres lois donnera-t-elle encore que celles de la sagesse et de la politique ? Voilà la véritable monarchie universelle : juger, c'est gouverner. Décider avec équité devrait être le seul empire admis sur les hommes. »

Tel est le plan chevaleresque de d'Argenson, il descend en ligne directe du projet de l'abbé de Saint-Pierre. Mais nous ne dirons pas, comme M. Goumy [1], qu'il est moins chimérique. Il l'est autant, et ce qui mérite d'être noté, c'est que l'abbé de Saint-Pierre, qui ne voyait pas en quoi son système n'était point viable, s'est très bien aperçu que celui de son disciple n'était qu'un beau rêve :

« A l'égard de votre proposition que le roi de France se proposât pour l'arbitre de l'Europe, dit-il à d'Argenson, je vous ai déjà dit les obstacles invincibles qui s'opposeront à l'acceptation des autres souverains. S'il n'est pas de beaucoup le plus fort, ils se moqueront de ses jugements ; s'il est beaucoup le plus fort, ils craindront la tyrannie. Nul établissement solide que là où la grande supériorité de force est toujours intimement unie à la grande supériorité de justice et de raison ; or peut-on dire que la grande supériorité de justice et de raison soit toujours intimement unie ni à une monarchie ni même à un monarque quelconque [2] ? »

C'est encore l'esprit de l'abbé de Saint-Pierre que l'on rencontre dans la belle lettre, devenue historique, que d'Argenson écrivit à Voltaire, son ancien camarade de collège, du champ de bataille de Fontenoy et qui lui valut cette réponse : « Vous m'avez écrit une lettre telle que madame de Sévigné l'eût faite si elle s'était trouvée au milieu d'une bataille. »

1. *Op. cit.*, p. 62.
2. *Ms. de l'Arsenal* 2337 (57 S. A. F.).

« J'ai remarqué, disait d'Argenson, une habitude trop tôt acquise de voir tranquillement sur le champ de bataille des morts nus, des ennemis agonisants, des plaies fumantes. Pour moi, j'avouerai que le cœur me manqua et que j'eus besoin d'un flacon. J'observai bien nos jeunes héros ; je les trouvai trop indifférents sur cet article ; je craignis, pour la suite d'une longue vie, que le goût ne vînt à augmenter pour cette inhumaine curée. Le triomphe est la plus belle chose du monde ; les vive le roi ! les chapeaux en l'air au bout des baïonnettes, les compliments du maître à ses guerriers, la visite des retranchements, des villages et des redoutes si intactes, la joie, la gloire, la tendresse... Mais le plancher de tout cela est du sang humain, des lambeaux de chair humaine [1]... »

Comme l'abbé, d'Argenson a foi au progrès de la raison universelle [2], et il a aussi la passion du bien public. Etre utile aux hommes, voilà son ambition. Cet homme d'Etat, pour qui la morale et la politique ne font qu'un, « brûle d'amour, suivant ses propres expressions, pour le bonheur de ses concitoyens [3]. » Comme l'abbé, il proscrit les moines et les abbés et on cite de lui un mot à Voltaire à propos des querelles du jansénisme, que l'abbé de Saint-Pierre pourrait revendiquer comme sien : « Monsieur, il n'y a qu'un parti pour un bon citoyen d'accord avec le bon chrétien, c'est celui du *tolérantisme* destructeur de tout parti en France. »

Il est bien le disciple de l'abbé, ce d'Argenson faiseur de plans dont Louis XV disait, non sans ironie : « N'y a-t-il pas là-dessus quelque mémoire de M. d'Argenson ? » et qui écrivait lui-même dans son *Journal* : « Je joins ici la vraisemblance pêle-mêle avec le visionnaire. »

Mais — et c'est ce qui le distingue de notre abbé — il y a un autre homme en lui. Bien que le maréchal de Richelieu l'appelât « le secrétaire d'état de la république de Platon », il ne faut pas en conclure qu'il s'abusait sur le côté faible des projets politiques.

1. Cité par J. Barni. *Histoire des idées morales et politiques en France au XVIIIe siècle.*

2. « C'est une grande vérité, selon moi, qu'a dite l'abbé de Saint-Pierre et je ne sache pas qu'aucun écrivain métaphysicien ou politique s'en fût avisé avant lui. Notre espoir sera dans le progrès de la raison universelle. » Edit. Janet, t. V, p. 307.

3. Cf. Aubertin, *op. cit.*, p. 197.

N'a-t-il pas écrit : « L'abbé de Saint-Pierre s'est trompé souvent, *car il n'a rien administré* ; et on ne peut, dans son cabinet, deviner aujourd'hui hommes et affaires. »

Lui, au contraire, s'était initié au commerce des hommes : Il avait été cinq ans intendant ; plus tard sa participation assidue aux travaux du conseil d'Etat, ses deux années de ministère, ses devoirs de seigneur des terres qu'il prenait fort au sérieux [1], l'attention qu'il prêtait à toutes les questions administratives, économiques et sociales, combattirent heureusement ce penchant qu'il avait de se nourrir de pensées et de méditations solitaires, et de prendre des chimères pour des réalités [2].

II

Ceux qui ont lu dans les œuvres de Rousseau le *Projet de paix perpétuelle* et le *Discours de la Polysynodie* pourraient croire que d'Argenson et Turgot [3] n'ont pas été les seuls écrivains célèbres du XVIIIe siècle sur lesquels l'abbé de Saint-Pierre a exercé une sérieuse influence. Jean-Jacques n'a-t-il pas dit un jour de l'abbé que « c'était un homme rare, l'honneur de son siècle et de son espèce et le seul peut-être depuis l'existence du genre humain qui n'eût d'autre passion que celle de la raison [4] ! »

On se tromperait néanmoins. Comme le dit George Sand, « il n'y a pas d'unité, il n'y a pas de fixité dans le jugement de Rousseau sur le philosophe de Chenonceaux. Selon les époques de sa vie où les dégoûts de la persécution l'abattent plus ou moins lui-même, il le traite de *grand homme* ou de *pauvre homme*. En de certains endroits de ses confessions, on dirait même qu'il rougit de l'avoir admiré [5]. »

C'est en 1742, à Chenonceaux, que l'abbé de Saint-Pierre rencontra le jeune Genevois, complètement inconnu alors, qui allait

1. Il a écrit un *Mémoire sur le bien que les seigneurs peuvent faire aux habitants de leurs terres.*
2. E. Zevort. *Le marquis d'Argenson.* Paris, 1880.
3. Cf. ch. IX, IV. *L'abbé de Saint-Pierre et Turgot*, p. 201.
4. *Confessions.* Partie II. L. IX. An. 1756.
5. *Histoire de ma vie.* T. I, p. 47-48. Paris, 1876.

être le précepteur du jeune fils de madame Dupin [1] avant de devenir le rival de Voltaire. L'abbé avait quatre-vingt-deux ans et se trouvait à la veille d'une troisième attaque d'apoplexie qui devait le mener au tombeau. Quelque temps après la mort du vieillard, madame Dupin pria Rousseau, par l'intermédiaire de l'abbé de Mably, de faire un extrait de ses ouvrages. « Elle conservait pour la mémoire du bonhomme un respect et une affection qui faisaient honneur à tous deux et son amour-propre eût été flatté de voir ressusciter par son secrétaire les ouvrages mort-nés de son ami [2]. »

C'était un très mauvais conseil. « Le métier de faiseurs d'analyses est en lui-même fort plat, disait Grimm, mais c'est bien pis lorsqu'on se met à analyser des projets, car c'est dépouiller la chimère de ce que l'inventeur peut y mettre d'original et qui seul peut la faire pardonner [3]. » Il faut ajouter que nul n'était moins propre à faire comprendre le bon et simple abbé que l'auteur inquiet, éloquent et apprêté du *Contrat social*. L'un, philosophe doux et débonnaire rapporte tout à l'utilité publique, est animé par une bienveillance générale qui s'étend à tout le genre humain, il croit même que l'humanité va enfin atteindre l'âge d'or ! L'autre, misanthrope austère, ne rend jamais justice à ce qui est bien que pour avoir l'occasion de décrier ce qui est mal. Il semble avoir pris à tâche de rendre l'existence odieuse, il personnifie le système de la plainte, de la désillusion et du dégoût. S'il montre quelquefois aux hommes la raison et le bonheur, c'est, suivant l'expression de Grimm, « pour les avertir qu'ils en sont à mille lieues et qu'ils n'en approcheront jamais ».

Il suffit de lire l'*Analyse du Projet de Paix perpétuelle* pour s'en rendre compte. Rousseau, qui cherche les effets de style, commence par une sorte de dithyrambe en l'honneur de la Paix universelle et de son inventeur. « Jamais auteur, dit-il, ne mérita mieux l'attention du public que celui qui propose des moyens pour mettre ce Projet en exécution. Il est bien difficile qu'une pareille matière laisse un homme sensible et vertueux exempt

1. Rousseau a toujours parlé avec éloges de madame Dupin. Il dit dans ses lettres *écrites de la Montagne* que c'est à la prière de son amie qu'il entreprit d'écrire *l'Emile*.

2. *Confessions*. Partie II. L. IX. An. 1756.

3. *Correspondance*. Edit. Tourneux, t. IV, p. 394,

d'un peu d'enthousiasme ; et je ne sais si l'illusion d'un cœur véritablement humain, à qui son zèle rend tout facile, n'est pas en cela préférable à cette âpre et repoussante raison qui trouve toujours dans son indifférence pour le bien public le premier obstacle à tout ce qui peut le favoriser. » C'est avec une « émotion délicieuse » qu'il prend la plume. Il va voir, du moins en idée, les hommes s'unir et s'aimer, il va penser à une douce et paisible société de frères « vivant dans une concorde éternelle, tous conduits par les mêmes maximes, tous heureux du bonheur commun. »

Après ce brillant début, il expose assez exactement la théorie de l'abbé de Saint-Pierre sur la Confédération Européenne et conclut : « Si ce projet demeure sans exécution, ce n'est pas qu'il soit chimérique, c'est que les hommes sont insensés et que c'est une sorte de folie d'être sage au milieu des fous. »

Puis, dans son *Jugement sur la paix perpétuelle*, le voici qui se met à prendre la contre-partie du *Projet* et à déclarer que les rois ne pourraient même pas supporter sans indignation « la seule idée de se voir forcés d'être justes... Peut-on espérer de soumettre à un tribunal supérieur des hommes qui s'osent vanter de ne tenir leur pouvoir que de leur épée et qui ne font mention de Dieu même que parce qu'il est au ciel ? Les souverains se soumettront-ils dans leurs querelles à des voies juridiques que toute la rigueur des lois n'a jamais pu forcer les particuliers d'admettre dans les leurs ? Un simple gentilhomme offensé refuse de porter ses plaintes au tribunal des maréchaux de France, et vous voulez qu'un roi porte les siennes à la diète européenne ? Encore y a-t-il cette différence que l'un pèche contre les lois et expose doublement sa vie, au lieu que l'autre n'expose guère que ses sujets ; qu'il use en prenant les armes d'un droit avoué de tout le genre humain et dont il prétend n'être comptable qu'à Dieu seul. » Les ministres eux-mêmes ne peuvent pas souscrire à la paix « parce qu'ils ont besoin de la guerre pour se rendre nécessaires et pour perdre l'Etat plutôt que leur place. »

En somme ce projet qui faisait naître en lui une *émotion délicieuse*, ne lui paraît plus désirable car « il ferait peut-être plus de mal tout d'un coup qu'il n'en préviendrait pour des siècles. » Il n'est pas jusqu'à l'ironie qu'il appelle à son aide pour se moquer du bon abbé qui *prétendait faire avec un livre* ce qu'Henri IV voulait obtenir par les armes !

N'allez pas croire que l'analyse du *Projet* et le jugement de Rousseau soient d'une époque différente, ce qui expliquerait la différence d'appréciation. Ce serait une erreur. L'auteur lui-même nous dit dans les *Confessions* : « Quant au jugement que j'en ai porté (du Projet de Paix perpétuelle) il n'a point été imprimé et j'ignore s'il le sera jamais ; mais il fut fait en même temps que l'extrait [1]. »

C'est bien le cas de répéter après Grimm [2] que Rousseau aurait mieux fait de ne pas « raccourcir le *Projet de Paix Perpétuelle*. Ce Projet est devenu sous sa plume plus absurde qu'il n'est dans l'ouvrage de son auteur. Nulle vue profonde, nulle notion de politique, nulle idée qui puisse du moins faire rêver sur la chimère d'une manière agréable et touchante [3]. »

A propos de la *Polysynodie*, Rousseau commence également par avoir l'air d'approuver les projets de l'abbé, et il s'attache ensuite à démontrer que la pluralité des conseils est incompatible avec la monarchie où la seule introduction du scrutin « ferait un renversement épouvantable. » Il s'attaque au principe même après l'avoir vanté, et conclut en disant : « L'aristocratie est la pire des souverainetés ; c'est ce qui rendrait peut-être la Polysynodie le pire des ministères. »

Avec une pareille disposition d'esprit, il est préférable qu'il n'ait pas voulu aborder les autres *visions* de l'abbé de Saint-Pierre, notamment son *Projet de Taille Tarifée* et tous ses mémoires économiques. Ils étaient trop *terre-à-terre* pour son génie hautain et dédaigneux ; il aurait pu leur enlever les idées justes et pratiques dont ils ne manquaient pas. Les rêves de l'abbé en cette matière se sont quelquefois transformés en des réalités bienfaisantes, tandis que les déclamations de Rousseau n'ont fait souvent que des ruines et qu'on est saisi « d'une *horreur sacrée* (au sens latin) devant la grandeur et le mystère de son action sur les hommes [4]. »

1. *Confessions*. Partie II. L. IX. An. 1756.
2. *Lettre du* 1er *mai* 1761 (Edit. Tourneux, t. IV, p. 394).
3. Cf. *Le pacifisme*, par E. Faguet, p. 25 et suivantes.
4. Jules Lemaitre. *J.-J. Rousseau*, p. 357.

III

Voltaire agit plus franchement que Rousseau à l'égard de l'abbé de Saint-Pierre. Cela ne veut pas dire qu'il soit plus tendre pour lui. En écrivant l'histoire du siècle de Louis XIV, il avait rencontré sur son chemin celui que dans son catéchisme chinois il met en scène sous le nom de *stelca ed isant Errepi* [1] et qu'il appelle ailleurs *Saint-Pierre d'Utopie* [2]. Il ne s'est pas fait faute de l'égratigner jusqu'au sang ; il a dénaturé ses écrits pour les ridiculiser plus à l'aise, il a dit de lui que c'était la moitié d'un fou et enfin il l'a, non pas crayonné, mais caricaturé.

« N'a pas longtemps de l'abbé de Saint-Pierre,
« On me montrait un buste tant parfait
« Qu'on ne sut voir si c'était chair ou pierre
« Tant le sculpteur l'avait pris trait pour trait,
« Si que restai perplexe et stupéfait,
« Craignant bien fort de tomber en méprise,
« Puis dis soudain : ce n'est là qu'un portrait,
« L'original dirait quelque sottise. [3] »

Nous avons vu avec quel dédain il traitait le *Projet de paix perpétuelle d'Aristide de Saint-Pierre* [4] qui avait « beaucoup [5] de vues philosophiques et très peu de praticables », dit-il, et dont « la bonne foi grossière avec laquelle il se croyait fait pour gouverner [6] » était fort curieuse.

Et lorsque Montesquieu, à propos de l'*Esprit des lois*, explique sa vocation politique, il ne peut s'empêcher d'esquisser un sourire moqueur à l'adresse de « l'illustre abbé de Saint-Pierre [7] ». — « Chez les Grecs et chez les Romains, dit-il, l'admiration pour les connaissances politiques et morales fut portée à une espèce

1. *Œuvres complètes de Voltaire* (Edit. Moland, t. XXXV, p. 32). *Stelca ed isant Errepi* est l'anagramme de *Castel de Saint-Pierre*.
2. *Œuvres complètes de Voltaire* (Edit. Moland, t. XXXV, p. 74. *Lettre à Theriot du 20 décembre* 1738).
3. Edit. Moland, t. X, p. 484.
4. *Lettre à Theriot du 31 octobre* 1738 (Edit. Moland, t. XXXV, p. 32).
5. Edit. Moland, t. XIV, p. 486.
6. Edit. Moland, t. XIV, p. 486.
7. *Pensées et fragments inédits de Montesquieu publiés par le baron Gaston de Montesquieu*. Bordeaux, 1899, t. II, p. 55.

de culte. Aujourd'hui, nous n'avons d'estime que pour les sciences physiques, nous en sommes uniquement occupés et le bien et le mal politiques sont parmi nous un sentiment plutôt qu'un objet de connaissances. Ainsi, n'étant point né dans le siècle qu'il me fallait, j'ai pris le parti de me faire sectateur de l'excellent homme l'abbé de Saint-Pierre, qui a tant écrit de nos jours sur la politique, et de me mettre dans l'esprit que, dans sept ou huit cents ans d'ici [1], il viendra quelque peuple à qui mes idées seront très utiles et, dans la petite portion de ce temps que j'ai à vivre, de faire pour mon usage un emploi actuel de ma modestie [2]. »

A ceux qui discuteraient le caractère un peu ironique de ce passage et qui croiraient l'*Esprit des lois* inspiré par le *Discours sur la Polysynodie* ou par le *Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats*, il suffirait de rappeler l'épigraphe hautaine que Montesquieu avait placée en tête de son ouvrage : *Prolem sine matre creatam*. C'est un enfant né sans mère, je n'ai pris aucun modèle pour le composer, « c'est le fruit des réflexions de toute ma vie [3]. » Nous pourrions noter encore, pour les mieux convaincre, cette autre appréciation de Montesquieu : « L'abbé de Saint-Pierre, qui était le meilleur honnête homme qui fut jamais, ne sait pour chaque inconvénient dire autre chose si ce n'est qu'il faut assembler dix honnêtes gens. On dirait que c'est un major qui choisit ses soldats et qui dit : *Il faut qu'ils aient cinq pieds huit pouces*. Il faut que les lois commencent par travailler à faire des honnêtes gens avant de penser à les choisir. Il ne faut pas commencer par parler de ces gens-là ; il y en a si peu que cela ne vaut pas la peine [4] ». C'est le procès de la « merveilleuse » méthode du scrutin perfectionné, l'œuvre préférée de l'abbé de Saint-Pierre.

Grimm, qui estimait cependant le bon abbé, s'amusait de « son rabâchage éternel. Il renvoie partout à son scrutin perfectionné et à sa diète européenne, avec une confiance qui m'amuse beaucoup [5]... Rien n'est plus désagréable au vrai philosophe que

1. Allusion aux prétentions de l'abbé de Saint-Pierre qui travaillait « pour l'avenir. »
2. *Pensées et fragments inédits...* T. I, p. 102.
3. *Ibid.*, p. 102.
4. *Pensées et fragments inédits.* T. I, p. 205.
5. *Correspondance de Grimm, Diderot,* etc. (Edit. Tourneux, t. III, p. 474). Lettre du 15 février 1758.

d'entendre soutenir à grands frais des projets chimériques qui ont tous les avantages du monde, excepté celui de la possibilité. L'abbé de Saint-Pierre nous a laissé de longs et nombreux écrits de cette espèce. Il a passé la plus grande partie de sa vie à former des projets pour la prospérité du genre humain... Je n'abuserai point de votre temps en démontrant l'absurdité et l'impossibilité du *Projet de Paix Perpétuelle*. Les plus simples réflexions sur la nature humaine suffisent pour en faire voir la chimère... S'il est vrai que Henri IV se soit préoccupé du projet de la monarchie universelle, et que son ministre Sully ait eu dans la tête celui d'une paix perpétuelle, ne faisons pas à ces deux grands hommes l'injure de croire qu'ils aient conçu ces projets d'une manière aussi puérile que le *bonhomme Saint-Pierre* et son rédacteur Jean-Jacques Rousseau... Aux yeux du sage, *l'abbé de Saint-Pierre et Jean-Jacques Rousseau sont deux fous logés à l'une et l'autre des petites maisons*, mais j'aime mieux la folie du premier, elle n'a rien d'attristant, et le fiel me déplaît en tout. »

Leibniz qui exerçait alors sur l'Europe une sorte de dictature intellectuelle, ne prenait guère au sérieux, lui non plus, le pauvre abbé de Saint-Pierre. « J'ai vu quelque chose de son projet, écrivait-il à Grimarest, pour maintenir une paix perpétuelle en Europe. Je me souviens de la devise d'un cimetière, avec ce mot, *pax perpetua* : car les morts ne se battent point, mais les vivants sont d'une autre humeur... » Et après s'être amusé aux dépens de l'abbé il termine sa lettre en disant : « Voilà des projets qui réussiront aussi aisément que celui de M. l'abbé de Saint-Pierre ; mais, puisqu'il est permis de faire des romans, pourquoi trouverions-nous sa fiction mauvaise qui nous ramènerait le siècle d'or ? »

Son panégyriste lui-même, d'Alembert, écrit [1] : « Nous passerions les bornes de cet Eloge en donnant ici la simple liste des écrits de l'abbé de Saint-Pierre. Ces écrits, il faut en convenir, furent assez peu lus dans le temps où il les publia et sont encore moins lus aujourd'hui. Tout a concouru à la disgrâce qu'ils ont éprouvée : Des idées quelquefois singulières, quelquefois impraticables, quelquefois minutieuses ; des vérités même qui peu connues encore lorsqu'il les écrivait sont maintenant usées et

1 *Op. cit.*, t. I, p. 107.

triviales. Voilà pour le fond. La forme est moins attrayante encore, longueurs, défauts de méthode, négligence du style et jusqu'à la singularité de l'orthographe qui suffirait toute seule pour rendre la lecture pénible. »

Nous avons vu que Fleury traitait le bon abbé de « politique triste et désastreux ». Le cardinal Dubois avait qualifié tous ses projets d'un mot qui a fait fortune. *Ce sont les rêves d'un homme de bien*[1] et ce bon mot sorti de la bouche d'un homme d'esprit avait jeté un ridicule sur l'abbé. La Bruyère lui a donné la réputation d'un importun et d'un sot [2]. Saint-Simon l'a traité de vieux fat [3].

Enfin, lorsque l'Académie l'exclut de son sein, pas une voix ne s'éleva pour prendre sa défense. Au scrutin secret, il ne se trouva qu'un bulletin en sa faveur ; et il fallut qu'il fût depuis trente-deux ans couché dans la tombe, pour que d'Alembert osât prononcer devant ses confrères le nom de l'auteur de la *Polysynodie*.

Pour trouver un milieu sympathique à l'abbé de Saint-Pierre, il faut franchir la porte de quelques salons féminins, et encore ne l'y prend-on qu'à moitié au sérieux, puisqu'on l'y traite en *enfant gâté*.

IV

Comment expliquer cette coalition contre un homme auquel ses détracteurs eux-mêmes n'ont pas contesté le titre d'*homme de bien* ? Car au demeurant et à tout prendre c'est une séduisante figure que celle de l'abbé.

Il nous est resté de lui un portrait dont l'original devait être au château de Saint-Pierre-Eglise. L'abbé y porte entre trente-cinq et quarante ans ; le front large, encadré d'une chevelure frisée et divisée au milieu ; l'œil vif et expressif ; la bouche fine et arquée qui laisse passer un demi-sourire ; le nez du grec le plus pur ; tout dans ce portrait contribue à donner au personnage

1. *Œuvres complètes de Voltaire*. Edit. Moland, t. XXIII, p. 128.
2. Nous avons reproduit le passage de La Bruyère. Chap. II, p. 37.
3. Journal de Dangeau. *Lundi* 25 *mai* 1718.

une belle physionomie où rayonnent l'intelligence, la distinction et la douceur [1].

Et au moral on rencontre rarement une nature plus sympathique que celle de ce seigneur Bas-Normand de mœurs douces et polies, de nobles manières, sans un grain de malice, qui n'a jamais connu ni l'envie, ni la rancune, ni l'orgueil et qui a passé toute sa vie à mettre la bienfaisance en pratique [2]. Il s'est dépeint tout entier dans la devise qu'il avait donnée à madame Geoffrin : *Donner et pardonner*, et aussi dans cette admirable lettre qu'au lendemain de son exclusion de l'Académie française, il écrivait à M. de Sacy [3], — et surtout dans cette phrase qui pour être alambiquée n'en est pas moins touchante, par laquelle Mopse s'est vengé de l'auteur des *Caractères* : « Quel agrément dans la vie pour le bienfaisant de sentir la joie de ceux chez qui il entre ; c'est qu'ils savent qu'il ne remarquera dans leur caractère pour en parler que ce qu'il y a de louable. »

La réponse est facile et le problème que nous avons posé cesse d'en être un quand on met en parallèle le rôle qu'a voulu jouer l'abbé de Saint-Pierre et les moyens dont il disposait pour le remplir, quand on rapproche ses aptitudes de son ambition.

L'abbé de Saint-Pierre a ambitionné le rôle de censeur, de moraliste, de réformateur de son siècle. L'édifice social lui paraissait mal compris, mal distribué, sans harmonie, sans proportions, — en quoi il n'avait pas tort —. Il a entrepris d'en remanier le plan pour donner à l'édifice plus de commodité et le rendre plus habitable. Sans prétendre réaliser la république de Platon ni le royaume de Salente, sans vouloir — comme on devait le faire

1. Ce portrait a été reproduit par ALLETZ dans *Les rêves d'un homme de bien* (Paris 1775), par S. SIEGLER-PASCAL dans *Un contemporain égaré au XVIIIe siècle* (Paris, 1900), par le comte AUGUSTE DE BLANGY dans *Deux lettres de M. l'abbé de Saint-Pierre à M. de Tourlaville* (Caen, 1894) et par nous-même dans notre édition des *Annales Politiques* (Paris, 1912). Un autre portrait de l'abbé de Saint-Pierre se trouve en tête du *Projet de Paix perpétuelle*, nous le reproduisons à la première page de cet ouvrage ; c'est d'après ce dernier portrait qu'a été peinte la toile que l'on voit à la mairie de Saint-Pierre-Eglise.

2. « Ses mœurs étaient douces, égales et pleines d'indulgence ; il blâmait rarement, il excusait souvent et louait volontiers ce qui était louable ; patient, simple, sans faste, aimant la bonne gloire plus que la fortune et le bien public plus que la gloire. » *(Ms. de Rouen* 950, p. 220).

3. Cette lettre se trouve p. 75-76 (Ch. IV) de notre ouvrage.

soixante ans plus tard — tout jeter par terre et tout réédifier de la base jusqu'au faîte, il a voulu agrandir ici, diminuer là, remplacer à côté. En un mot de la cave jusqu'aux combles, il est entré partout, il a touché à tout. On ne se hasarderait guère en disant que la plupart des abus et des préjugés de son temps il les a entrevus, s'il n'a réussi d'y porter remède.

Il ne faut pas médire des hommes qui se laissent séduire par la perspective de travailler à la réforme de l'humanité. Où en serions-nous si de temps à autre elle n'avait rencontré sur sa route des utopistes et des rêveurs pour jeter au vent de la publicité ce que nous sommes convenus d'appeler des paradoxes ? Mais le rôle de censeur est un rôle ingrat entre tous ; les hommes sont ainsi faits qu'ils n'aiment pas qu'on leur prêche la morale et qu'on leur ouvre les yeux sur leurs défauts. En cela, pour rappeler une comparaison empruntée à l'abbé, ils ressemblent aux enfants qui s'insurgent contre l'autorité paternelle et qui ne comprennent pas qu'elle les fustige parce qu'elle les aime.

S'il veut briser les obstacles et avoir de l'influence, le réformateur doit nécessairement remplir certaines conditions : Ces théories qu'il va s'efforcer d'ancrer profondément dans les esprits, il faut qu'il les expose dans leur ensemble sans conduire le lecteur parmi le dédale ennuyeux des règlements d'application et des questions secondaires ; il faut aussi qu'il les présente gracieusement revêtus d'un style agréable et limpide qui enlèvera toute aridité au sujet.

L'abbé de Saint-Pierre s'en est tenu toujours au détail, presque tous ses projets se terminent par un règlement d'exécution et nous ne trouvons chez lui aucun édifice entièrement construit sous sa direction. Si Rousseau est un architecte, l'abbé n'est qu'un de ces modestes casseurs de cailloux qui travaillent dans le chantier, ou encore un tailleur de pierres qui répare çà et là une vieille bâtisse. On parle des architectes mais on ne dit rien de ces modestes travailleurs... à moins que la pierre ne soit merveilleusement sculptée... Or ce n'est pas non plus le cas de l'abbé car si les pierres qu'il ajoute sont peut-être solides, elles sont loin d'attirer l'œil par la beauté de l'exécution.

Comme *écrivain* en effet, sa place est au-dessous du médiocre. Il a réussi à ennuyer tout le monde, ce qui suffit à expliquer pourquoi tout le monde a fait le vide autour de lui. A l'époque où

Fontenelle introduisait dans notre langue cette phrase souple et alerte qui a fait sa fortune et qui, après lui , devait faire celle de Voltaire, l'abbé de Saint-Pierre n'a-t-il pas eu la candeur de croire qu'il était permis d'être long, plat, diffus, d'abuser de la division, de se perdre dans le détail et dans les digressions.

Il est arrivé un jour à l'abbé d'écrire que les discoureurs — c'est ainsi qu'il appelait les orateurs — n'étaient que des gens à imagination forte, qui persuadent le public par des galimatias bien arrangés. S'il ne mérite pas qu'on lui retourne le mot, il mérite le reproche d'abuser de la répétition et, pour reprendre l'expression de Grimm, de *rabâcher* à satiété la même chose. « Il énonce une idée juste, dit Sainte-Beuve, il propose une réforme utile. Vous l'approuvez, il n'est pas content ; pour le mieux établir, il va s'amuser à énumérer les objections les plus futiles, se donnant le plaisir de les réfuter une à une : premièrement, deuxièmement... vingt-huitièmement... Il ne s'arrêtera qu'après vous avoir accablés. Il tient à rester victorieux jusqu'au bout sur le papier et à dormir sur le champ de bataille. Dormir est bien le mot, surtout pour le lecteur. »

« La pensée détachée c'est la flèche qui vole, elle est isolée, elle a comme la flèche dans les airs du vide au-dessus et du vide au-dessous, mais elle vibre, elle traverse, elle va frapper. » La pensée de l'abbé de Saint-Pierre, malheureusement il ne la détache pas, il la noie.

Et qu'on ne dise pas que nous allons trop loin ; nous en appellerions au témoignage de Rousseau qui a voulu jeter un peu de vie, de lumière et d'éloquence dans les lourds factums de notre auteur et qui après y avoir mis la main a reculé effrayé devant la tâche. D'ailleurs, qui lit aujourd'hui, qui a jamais lu l'abbé de Saint-Pierre ?

Il ne faut pas oublier non plus ce qu'était cette société d'alors, au milieu de laquelle notre idéologue avait la fatuité de dresser sa chaire. Société légère, moqueuse, toujours prête à déverser le ridicule et le sarcasme sur les hommes et sur les choses, même les plus respectables ; mais en même temps experte à manier la langue avec une dextérité, une finesse et un accent qu'on n'a pas revus depuis. Causer était alors la grande affaire et Dieu sait si l'on savait causer dans le salon de madame Geoffrin par exemple, quand les habitués de la maison se réunissaient pour échanger

leurs anecdotes, leurs remarques et leurs jugements sur tous les objets de curiosité, de science et de goût. « Pour nous figurer cette conversation hardie et entraînante, a dit Taine, il nous faut prendre les correspondances, les petits traités, les dialogues de Diderot et de Voltaire, ce qu'il y a de plus vif, de plus fin, de plus piquant dans la littérature du siècle ; encore n'est-ce là que du résidu, un débris mort. Tout cela a été dit avec l'accent, l'entrain, le naturel inimitable de l'improvisation, avec les gestes et l'expression mobile de la malice et de l'enthousiasme. Aujourd'hui refroidie et sur le papier elle enlève et séduit encore. Qu'était-ce alors qu'elle sortait vivante et vibrante de la bouche de Voltaire et de Diderot [1] ? »

Etonnez-vous qu'un pareil monde pour lequel un bon mot était un régal, ait pris plaisir à cribler de ses traits le fâcheux et importun personnage qu'il rencontrait partout et qu'il lui fallait subir. Car, ce n'était pas chose aisée que de fausser compagnie au Père de la Taille Tarifée et de la Paix perpétuelle. « Je sais bien que je vous ennuie, disait-il un jour à la maîtresse du logis, mais moi je m'amuse fort à vous entendre et je vous prie de trouver bon que je reste. » L'ennui ! Malheureusement pour lui et pour les autres, jamais l'abbé ne soupçonna ce que renferme de triste et de fâcheux ce mot qui est mortel en France.

Faut-il ajouter que les sarcasmes auxquels il était en but n'étaient qu'une riposte ? Avec la franchise du paysan du Danube, il s'en était pris aux écrivains et les avait morigénés Il avait justifié par avance la levée de boucliers — ou pour mieux dire d'encriers — qui s'est faite contre lui de son vivant. Il devait apprendre à ses dépens que dans la république des lettres les poètes ne sont pas les seuls qui aient l'épiderme chatouilleux et les nerfs irritables.

1. *Origines de la France contemporaine.* T. II, p. 120.

CONCLUSION

Il est des hommes qui sont pour ainsi dire hors cadres et en présence desquels l'historien et le psychologue restent perplexes quand il s'agit de les définir et de les classer ; ce sont des phénomènes. On a voulu mettre l'abbé de Saint-Pierre dans le nombre et le présenter comme une contradiction vivante, un être fait de pièces et de morceaux disparates, un mélange sans égal d'incohérences et de contrastes. Le jour sous lequel il nous apparaît est très différent. Personnage tout d'une pièce, chez lequel tout s'harmonise, tout s'enchaîne et — la comparaison ne lui eût pas déplu — logique comme un vrai syllogisme, tel est à nos yeux l'auteur de la Paix perpétuelle.

L'idée qui éclaire le mieux sa physionomie et qui suffit à expliquer son œuvre est la *foi au progrès indéfini*, dont personne ne fut pénétré comme lui et qui fut la pensée directrice de sa vie. Remplacez-la par l'indifférence ou par le scepticisme et aussitôt tout l'échafaudage de l'abbé de Saint-Pierre s'écroule par la base. On a dit de la foi de l'Evangile qu'elle transporterait les montagnes ; celle de l'abbé de Saint-Pierre est une foi de même nature qui discute mais ne transige jamais, qui agit toujours et qui se joue des difficultés. Il est tellement imprégné de cette idée que l'humanité est en marche vers l'âge d'or et qu'elle est à la veille d'y toucher, que, si Bacon et Bodin n'étaient là, on serait tenté de croire qu'il en est l'inventeur. tant elle anime et alimente son œuvre, tant elle y circule d'un bout à l'autre comme la sève qui nourrit la plante ou le sang qui circule dans le corps humain. C'est à cette foi qu'il doit cette sagacité puissante et cette ardeur inventive dont il a donné tant de preuves.

Voilà pourquoi il monte et descend sans cesse dans cette vieille bâtisse qu'est la société, pourquoi il promène successivement

dans toutes les pièces son regard de presbyte, agrandissant celle-ci, aérant celle-là, en un mot essayant de perfectionner tout, en utilisant tout, même, comme le disait un mauvais plaisant de son époque, les prédicateurs et les médecins, les traitants et les moines, les journaux et les marrons d'Inde, les ducs et pairs et les toiles d'araignées. *Perfectionner*, mais n'est-ce pas le titre de la plupart des écrits dont il a inondé les boutiques des libraires !

Voilà pourquoi il marche droit son chemin sans regarder ni à droite ni à gauche et sans prêter l'oreille aux railleries et aux quolibets de ses contemporains, qu'ils s'appellent La Bruyère ou Voltaire, persuadé comme son ami Duclos qu'il est des choses qui ne paraissent impossibles que parce qu'on s'est habitué à les considérer comme telles.

Voilà enfin pourquoi il a droit à une place de choix parmi les philanthropes du XVIIIe siècle.

Philanthrope ! Ce mot qui attire volontiers aujourd'hui le sourire sur les lèvres, tant on en a fait abus, reprend sa haute et véritable acception quand on l'applique à l'abbé de Saint-Pierre. Sa philanthropie a ceci de particulier qu'elle prend sa source directement au cerveau. La raison y tient tant de place que le cœur n'a plus rien à y faire. Il fait vraiment bande à part dans ce XVIIIe siècle auquel Rousseau a communiqué sa sensibilité maladive.

Mais s'il ne pleure pas, il agit, il travaille, il se plonge dans l'étude des problèmes les plus ardus et les plus épineux de la science sociale. Vrai philanthrope celui-là, bien digne du titre de « solliciteur de l'intérêt public » qu'il s'est octroyé, et combien différent de tous ces semeurs de paroles dont le verbe sonore ne sert qu'à flatter les foules et qui n'ont d'autres mobiles que l'orgueil, l'ambition ou l'intérêt !

L'abbé de Saint-Pierre, c'est l'homme de bien par excellence. Il ne faut point parler sans respect, dit George Sand, de celui que ses détracteurs eux-mêmes appelaient ainsi. « N'eût-il conservé que ce titre pour tout bagage dans la postérité, c'est quelque chose de plus que celui de plus d'un grand écrivain de son temps. »

George Sand ajoutait que l'abbé de Saint-Pierre était un de ces génies incompris et malheureux « auxquels l'expression

manque et qui, à moins de trouver un Platon pour les traduire au monde, tracent de pâles éclairs dans la nuit des temps et emportent dans la tombe le secret de leur intelligence, l'inconnu de leur méditation ».

La sympathie de George Sand pour l'ami de sa grand'mère a par trop influencé son jugement. Le génie est créateur par définition ; les idées qu'il jette dans la circulation lui appartiennent en propre comme l'œuvre appartient à l'ouvrier des mains duquel elle est sortie. Or toutes les idées qui se rencontrent dans les ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre avaient vu le jour lorsqu'il apparut.

Le titre d'ancêtre, que lui donnent les pacifistes, conviendrait mieux à Emeric Cruce dont il n'est que le continuateur ; le gouvernement des conseils existait avant la polysynodie ; la taille proportionnelle avait déjà été proposée par Boisguillebert ; la plupart de ses perfectionnements en matière de finances sont empruntées à l'Angleterre ; c'est encore dans ce pays qu'il est allé chercher son déisme. La méthode géométrique dont il prône les avantages et qu'il expérimente sur lui-même, elle lui vient en droite ligne de son maître Descartes. On a dit de lui qu'il était le père de l'école utilitaire et qu'il avait eu l'honneur de devancer Bentham ; mais en mettant l'utilité à la base de tout son système, il n'a fait que suivre les enseignements de Bacon, dont il était déjà devenu le disciple en sa qualité de *progressiste*.

Il n'a pas créé... Son mérite a consisté à prendre un peu partout des idées qui avaient été émises, pour les creuser et familiariser l'esprit public avec leur semblant de nouveauté. Son mérite a été surtout de tenter de les faire sortir du domaine de la théorie pour leur donner un corps et les introduire dans le domaine de la réalité. C'est même ce qui explique le bruit fait autour de son nom et pourquoi on lui attribue souvent des systèmes et des idées qu'il a démarquées et qu'on a fini à la longue par considérer comme siens.

Comment a-t-il tenté de les introduire dans le domaine de la en réalité ? En faisant ce que personne n'avait fait avant lui, en élaborant pour chacun d'eux un véritable plan d'exécution. De même que l'architecte remet à l'ouvrier non pas seulement le croquis de son œuvre, mais les plans détaillés qui lui donneront les proportions à respecter et les dimensions à suivre, l'abbé de

Saint-Pierre a voulu fournir au public, avec chacune de ses réformes, un projet d'exécution répondant d'avance à toutes les objections, prévoyant toutes les difficultés, entrant dans les détails les plus minutieux. C'est un *réalisateur*.

Son nom est le symbole de l'utopie généreuse et bienfaisante. Cette réputation de chimérique, il ne la mérite pas. Ses contemporains sont excusables de la lui avoir faite en qualifiant de rêves des projets qui ne devaient entrer dans la réalité que cent à cent cinquante ans plus tard ; suivant la judicieuse remarque de Sainte-Beuve, on n'est pas myope quand on ne voit pas aussi loin devant soi. Mais nous, nous n'avons plus de raisons de le traiter ainsi. Sans doute on trouvera bien dans son œuvre — elle est si importante et il a touché à tant de choses — quelques idées impraticables, quelques aperçus chimériques. Cette concession faite, il faut convenir que l'abbé de Saint-Pierre n'a rien de l'utopiste, soit que l'on considère ses procédés de réalisateur ou que l'on examine les sujets qu'il a traités.

Ses procédés ! mais ce sont ceux d'un opportuniste. Il a des opinions « provisionnelles », il tient compte des circonstances, il ménage les susceptibilités. Loin de lui la pensée de vouloir démolir, ce sont seulement des améliorations, des perfectionnements qu'il suggère. Il se gardera bien de se poser en frondeur ou en révolutionnaire et il placera ses projets sous le patronage de Henri IV ou du duc de Bourgogne. Il attaquera *indirectement* le catholicisme, non pas tant par crainte du pouvoir, dont il n'a pas peur, mais parce que c'est le meilleur moyen de faire pénétrer son déisme dans les esprits. Il s'astreindra à vivre la vie de la Cour, malgré son penchant pour l'existence calme et tranquile, car les relations mondaines sont nécessaires à la réalisation de ses projets.

Ses idées ! mais la plupart se sont réalisées ou sont en voie de s'accomplir. Beaucoup de bons esprits pensent que le monde est en marche vers la paix perpétuelle et les plus pessimistes sont bien obligés de constater que la guerre n'est plus comme autrefois l'état normal des peuples. Le gouvernement délibératif des conseils était préférable à la monarchie absolue et il ne vaut peut-être pas moins que le régime parlementaire. La méthode du scrutin perfectionné a donné lieu à quelques essais et n'a pas dit son

dernier mot. La taille tarifée a été appliquée non sans succès dans le courant du XVIIIe siècle. L'Académie politique existe de nos jours. La noblesse de l'abbé, c'est celle de Napoléon Ier. Le « Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats », où chaque ministère était divisé en bureaux composés de conseillers et de maîtres des requêtes, fait penser à notre conseil d'Etat. Le code civil a réalisé le « Projet pour diminuer le nombre des procès » en unifiant la législation sur tout le territoire français. Les tableaux annexés au voyage d'Arthur Young et empruntés aux documents officiels permettent de constater les progrès de la statistique depuis les « Observations sur l'utilité des dénombrements » jusqu'en 1789. Comme économiste, on a pu dire de l'abbé qu'il était un contemporain égaré au XVIIIe siècle et les critiques, dont la Sorbonne est l'objet, sont la meilleure démonstration que les théories littéraires de cet anti-humaniste qu'était l'abbé de Saint-Pierre, ne sont pas des chimères.

A quelle place faut-il suspendre son portrait dans la galerie des hommes du XVIIIe siècle ?

Philosophe, il ne l'a jamais été, il est vrai qu'il n'a jamais prétendu l'être, ayant la métaphysique en horreur. Il voulait une philosophie qui n'eût rien de vain ni d'abstrait et dont le seul but fût d'améliorer les diverses conditions humaines. Si ce n'est pas un disciple, c'est un ami d'Epicure. Son bagage théologique est si léger qu'on peut dire qu'il n'en a pas. Lui-même eût été fort embarrassé de définir exactement sa croyance, car il n'est pas très sûr que l'âme soit immortelle bien qu'il promette à la fin de toutes ses lettres le « Paradis aux bienfaisants ». Il restreint la morale aux devoirs de l'homme à l'égard du prochain, comme si nous n'en avions pas à remplir envers nous-mêmes et envers Dieu.

Politique, il a à son actif un projet de paix perpétuelle, la polysynodie et son scrutin perfectionné ; mais, malgré tout le bruit qu'on a fait autour, ces œuvres ne sont pas d'une portée suffisante pour qu'on puisse le placer dans le voisinage de Montesquieu.

On sait la conception qu'il avait de l'histoire. Il la considère exclusivement comme un moyen de propager ses idées et de faire connaître ses projets. Sa documentation est nulle.

Écrivain, il ne pouvait l'être, trop absorbé par ses méditations pour perdre son temps à polir une phrase, à arrondir une période, estimant d'ailleurs qu'il avait mieux à faire que de contenter ce qu'il appelait une vaine gloriole.

Economiste, ce titre qu'il a porté l'un des premiers est celui qui lui appartient sans conteste. Il est un de ceux qui ont ouvert la voie aux Quesnay, aux Gournay, aux Mirabeau et aux Turgot. On ne connaissait pas la science économique, du moins en tant que science définie et classée ; il a contribué à lui faire acquérir droit de cité. Tous les problèmes qui allaient préoccuper le XVIIIe siècle et dont la solution intéresse encore nos modernes législateurs : mendicité, assistance publique, impôt sur le revenu, commerce, chemins, l'abbé de Saint-Pierre les a envisagés. La modeste boîte, dans laquelle nous glissons nos lettres, nous rappelle elle-même un de ses mémoires.

A ce titre on doit lui reconnaître, avec une véritable intuition de l'avenir, des lueurs et des éclairs qui l'ont fait passer pour un homme de génie. Ce n'est pas se montrer injuste à l'égard de Turgot que de placer l'abbé de Saint-Pierre à côté de lui. Turgot a peut-être fait davantage, mais il n'est apparu sur la scène qu'au moment où l'abbé venait d'en sortir après lui avoir frayé la voie. L'abbé de Saint-Pierre est le précurseur.

Donnons à l'économie politique une définition plus large, en lui faisant embrasser, après Sismondi, tout ce qui peut contribuer au bonheur et au progrès de la société, nous aurons encore une raison de plus pour placer l'abbé de Saint-Pierre aux premiers rangs des économistes dont s'honore le XVIIIe siècle.

Si la postérité se montre sévère à l'égard des hommes illustres qui ne se sont servis de leur talent ou de leur génie que pour satisfaire leur égoïsme ou flatter les passions de leur siècle, c'est qu'elle réserve ses sympathies et ses faveurs à ceux qui, travaillant à enrichir le patrimoine intellectuel et moral de l'humanité, n'ont eu en vue que le bonheur des générations à venir. Avec le recul du passé, ils vont grandissant dans l'estime et l'admiration publiques.

Il en sera ainsi pour l'abbé de Saint-Pierre. Plus on avancera, plus on apprendra à connaître cet homme qui vécut en isolé et en méconnu au milieu de ses contemporains ; plus on fermera les yeux sur ses travers et ses petites manies pour voir

uniquement en lui l'âme parfaitement bonne, pétrie de bonnes intentions, qui n'a cherché que le bien de tous ; et l'esprit sagace, ingénieux et inventif dont les vues prophétiques ont parfois pénétré les secrets de l'avenir.

Pas n'est besoin d'être devin pour prévoir que telle se dégagera un jour dans l'histoire la douce physionomie du patriarche débonnaire qui se décora du titre d'apothicaire de l'Europe pour promener, il y a deux cents ans, de cour en cour, la potion calmante et rafraîchissante destinée à guérir l'humanité du plus terrible, sinon du plus incurable de ses maux.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. GÉNÉALOGIE DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

a) *Ascendants paternels.*

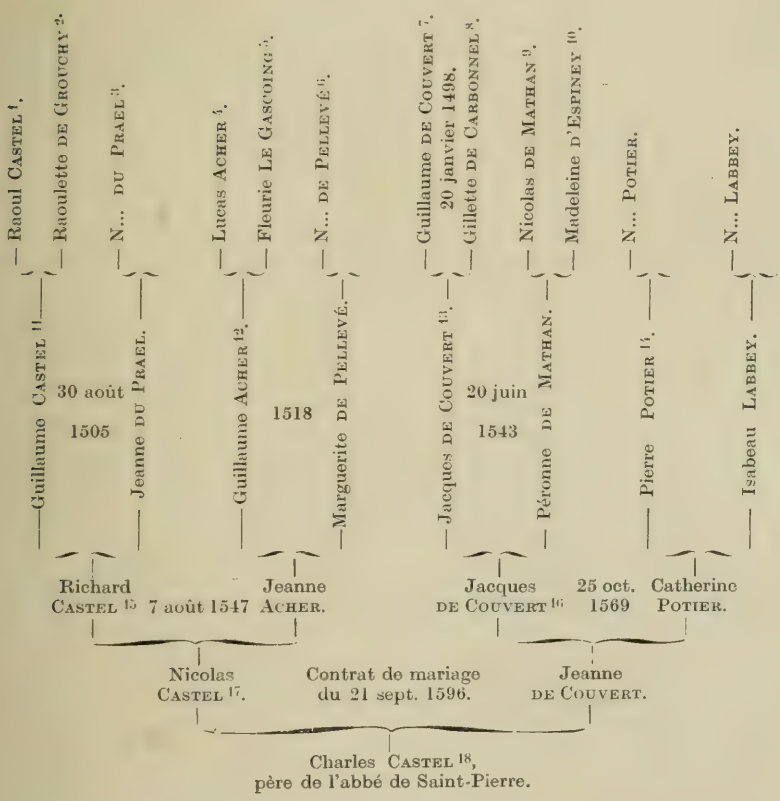

1. Raoul Castel, écuyer, seigneur de Rauville (près Caen) et de Grouchy (à Urville-Hague) ; par tradition de famille petit-fils de *Perrinet*,

lieutenant des gendarmes de M. le duc de Guyenne, frère unique du roi, et fils de *Jean Castel*. Ce Jean Castel, « écuyer de Valence, vivait au XIVe siècle, m'est inconnu et ses alliances au Dauphiné, sinon que M. de Valence, capitaine aux gardes, qui porte même nom et mêmes armes, me dit au siège de la Rochelle que nous étions parents, de même famille, mais fort éloignés. » *(Mémoires de Charles Castel)*.

2. RAOULETTE DE GROUCHY (D'or fretté d'azur ; sur le tout un écusson d'argent, chargé de trois trèfles de sinople), fille de Pierre de Grouchy, écuyer ; dame de Grouchy et de Rauville.

3. N. DU PRAEL, baron de la Hougue et de Morsalines (D'argent au chevron d'or, accompagné de trois trèfles de même).

4. LUCAS ACHER (D'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois écus d'or).

5. FLEURIE LE GASCOING (D'argent à trois feuilles de laurier de sinople, accompagnée de trois molettes d'éperon de gueules).

6. N. DE PELLEVÉ, chevalier, seigneur de Flers (De gueules, à la tête humaine d'argent, au poil levé d'or en profil).

7. GUILLAUME DE COUVERT (D'argent chargé d'hermines sans nombre, à la fasce de gueules, chargée de trois boucles d'or), écuyer, seigneur de Sottevast... etc., fit ses preuves de noblesse en 1523 devant les élus de Valognes en remontant à *Jean de Couvert*, seigneur de la Boissaye, qui vivait en 1390. — Fils de *Marin de Couvert* et de *Louise du Praël* (fille de Richard du Praël, seigneur de Hieville, Ravenoville et Morsalines). — Petit-fils de *Colin de Couvert* et de *Guillemette de Reviers* (fille de Jean, seigneur de Fontenailles et de Philipote d'Argouges).

8. GILLETTE DE CARBONNEL, fille de *Jean*, seigneur des Marets, Nacqueville et Auderville et de *Jeanne de Magneville*.

9. NICOLAS DE MATHAN (De gueules à deux jumelles d'or et un lion passant d'or en chef, armé et lampassé de même). La famille de Mathan est une des plus anciennes maisons de Normandie. Jean de Mathan, premier du nom, vivait au XIe siècle. Nicolas de Mathan, chevalier, était seigneur de Mathan, Longvillers, Jurques, Saint-Martin-de-Villers, Bellonde, Montpied, Urville, La Selle, Le Homme, Le Tilleul, Pierrefitte, La Forêt, Coulonges, Saint-Ouen-le-Brisoult et Saint-Pierre-de-Semilly. — Fils de *Gilles de Mathan*, chevalier, mort en 1500, et de *Jeanne de Coulonges*, dame de Coulonges au Maine et baronne de Saint-Ouen-le-Brisoult. — Petit-fils de *Jean de Mathan*, chevalier, et de *Jeanne d'Urville* (fille de Jean, seigneur d'Urville, et de Jeanne de Clinchamps).

10. MADELEINE D'ESPINEY, dame de Vains ; fille de *Henri*, sire d'Espiney en Bretagne, chambellan du roi, et de *Catherine d'Estouteville*. Les *de Couvert* étaient donc alliées aux maisons de Bourbon, d'Orléans-Longueville, de Lorraine et de Matignon.

11. GUILLAUME CASTEL, écuyer, seigneur de Rauville et de Grouchy.

12. GUILLAUME ACHER, écuyer, seigneur du Mesnilvet.

13. JACQUES DE COUVERT, chevalier, seigneur de Sottevast, Escoquinneauville, Auderville, Vieil et Sainte-Suzanne.

14. PIERRE POTIER, seigneur de la Londe.

15. RICHARD CASTEL, écuyer, seigneur et patron de Saint-Pierre-Eglise, Rauville, Clitourps, Varrouville et Cosqueville. — Mort en 1592. — Jeanne Acher, sa femme, est morte en 1578. — Il acheta le fief, terre et sieurie de Saint-Pierre-Eglise, au prix de 18.000 livres tournois en principal et

200 écus de vin, le 24 avril 1575, de *Jacqueline de Clamorgan* et de son fils *Jean du Puits*, assisté de son « conducteur ». Il s'obligeait en outre à payer à des cohéritiers, *Antoinette de Clamorgan* et *Charles de La Montaigne* 100 livres tournois de rente [1].

16. Jacques de Couvert, IIe du nom, chevalier, seigneur de Sottevast, etc... Homme d'armes des ordonnances du maréchal de Matignon.

17. Nicolas Castel, seigneur de Saint-Pierre-Eglise, capitaine-colonel des côtes du Val-de-Saire. — Mort le 13 avril 1634. — Jeanne de Couvert, sa femme, est morte le 20 février 1613.

18. Charles Castel, chevalier, seigneur et baron de Saint-Pierre-Eglise, Cosqueville, Clitourps, Varrouville, Canteloup, La Motte, Le Vast, Morsalines. — Capitaine garde-côtes au Val-de-Saire, gouverneur des ville et château de Valognes. — Mort le 28 juin 1676. — Avait épousé en 1642 (contrat de mariage du 2 mars) *Madeleine Gigault de Bellefonds.*

b) *Ascendants maternels.*

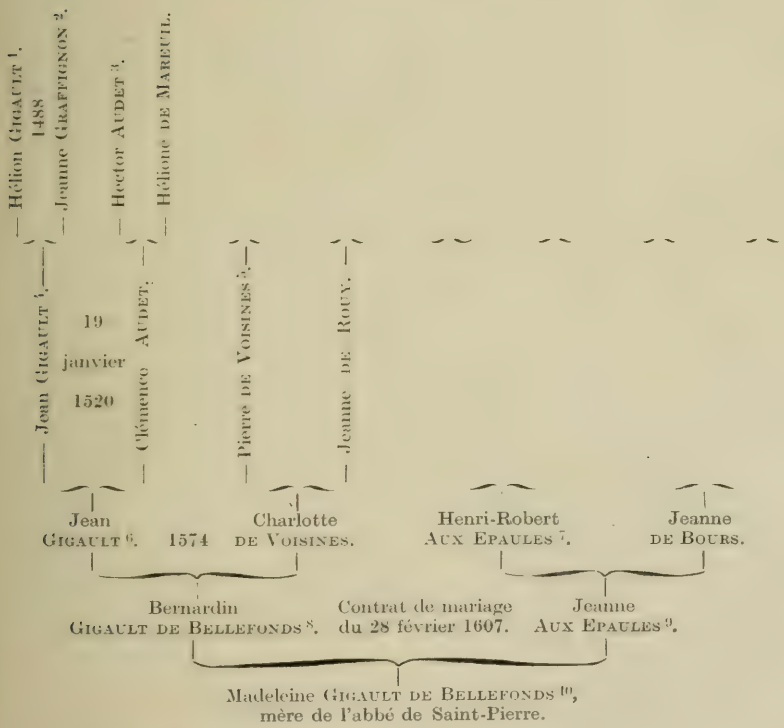

1. Ms. 1398 de la bibliothèque de Grenoble, p. 143. Cité par L. Drouet, *op. cit.*, p. 84.

1. Hélion Gigault (D'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges d'argent), écuyer.

2. Jeanne Graffignon, fille de *Jean Graffignon*, écuyer, seigneur de Bellefonds en Berry, et de *Jacquette de Boué*, apporta la seigneurie de Bellefonds, nom que la postérité a ajouté à celui de Gigault.

3. Hector Audet, seigneur de la Gaudinière, capitaine de Sagonne.

4. Jean Gigault, seigneur de Bellefonds.

5. Pierre de Voisines, seigneur de Laleu.

6. Jean Gigault, IIe du nom, seigneur de Bellefonds et de Marennes ; gentilhomme de la maison du roi ; maître d'hôtel de François, duc d'Alençon.

7. Henri Robert aux Epaules, seigneur de Sainte-Marie-du-Mont ; chevalier de l'ordre du roi ; lieutenant général pour le roi en Normandie ; bailli de Rouen ; gentilhomme ordinaire de Sa Majesté ; gouverneur de Carentan et de Valognes (De gueules à une fleur de lys d'or).

8. Bernardin Gigault de Bellefonds, gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Valognes et des ville et château de Caen ; grand-père du maréchal de Bellefonds par son fils *Henri Robert Gigault* et du maréchal de Villars par sa fille *Marie*.

9. Jeanne aux Epaules, dame de l'Ile-Marie et de Chef-du-Pont, sœur de la maréchale de Saint-Géran (*Suzanne aux Epaules*).

10. Madeleine Gigault de Bellefonds, épouse en 1642 *Charles Castel*, baron de Saint-Pierre.

II. EXTRAIT DES MÉMOIRES DE CHARLES CASTEL, PÈRE DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE

De Madeleine Gigault de Bellefonds, « j'ai tiré treize enfants baptisés, dont les quatre décédés s'appelaient :

« *Jean François*, nommé par madame la maréchale de Saint-Ephrem, né le 23 octobre 1650 et décédé le 15 juin 1654.

« *Jean François II*, né le 13 juillet 1654, nommé par M. de Sottevast et mademoiselle de Gonneville, décédé le 26 du même mois.

« *Marie-Thérèse*, née le 13 février 1658, avec Charles qui vit encore, sur les sept heures du matin, nommée par mademoiselle de Gonneville et le marquis de Néville son frère, vouée au blanc comme ledit Charles à l'habit de Saint-François, est décédée à l'abbaye de Montivilliers en avril 1664.

« *Cécile Dorothée*, née le 11 mars 1661, nommée par Suzanne Davy, dame de Sortosville avec M. d'Estoubeville, décédée le 1er juillet suivant quelques mois après.

« Voici l'ordre du nombre de mes enfants vivants :

« *Françoise Madeleine Castel*, née au château de Valognes, dont j'étais gouverneur, le jour de Pâques 27 mars 1644 sur les quatre heures du matin, nommée par madame de Sebeville et M. de Sainte-Marie, lieutenant-général audit Valognes ; s'est faite religieuse à Bellefond à Rouen où elle vit bien ce 22 janvier 1667 que j'écris ceci.

« *Bon-Thomas*, né le 1er février 1646 à Saint-Pierre entre six à sept heures du matin, jour de jeudi, et nommé le jour de la Purification par M. d'Auderville et madame de Gonneville. Après avoir fait ses études, été à l'Académie, voyagé en Angleterre, Haute et Basse Allemagne, Autriche, etc... servi un an et demi dans les mousquetaires du roi, où il a fait la campagne de Hollande contre l'évêque de Munster ; est entré depuis huit à neuf mois dans les gardes du corps où il sert à présent [1].

« *Suzanne*, née le 7 avril 1647 à cinq heures du matin et nommée par Suzanne Gigault, dame de Gonneville et M. de Bellefonds, revenu de l'Académie ; est mariée à Louis Le Prévost de Reviers, demeure à Caen, dont n'y a encore d'enfant ; est dotée de 42.000 livres dont n'y a que 28.000 livres constituées pour son remplacement, lesdites 42.000 livres payées deux mois avant son mariage du 15 juillet 1665.

« *Bernardin*, né le jeudi 23 septembre 1649 et nommé le jour de la Madeleine 1651 par Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, lieutenant général des armées du roi et Anne Davy, dame de Monsroux, ma nièce ; est entré dans la milice de saint Ignace, jésuite, où il a fait profession au mois d'octobre dernier.

« *Jean-François*, décédé ci-dessus.

« *Jeanne-Marguerite*, née le 10 septembre 1652 à 11 heures 1/2 du soir, nommée par madame la marquise de Sortosville et M. de Sottevast le 18 dudit mois. Est de présent pensionnaire au monastère de Bellefonds avec sa sœur, attendant la vocation.

« *Jean-François II*, décédé ci-dessus.

« *Charles* et *Marie-Thérèse*, décédée ci-dessus, nés le mercredi 13 février 1658 sur les sept heures du matin et nommés le lendemain. Charles, premier né, nommé par Pierre Jalot, marquis de Néville et ladite Thérèse par Jeanne Jalot, dame du Mesnileury, de présent décédée avec sa filleule. Charles, voué à saint François, dont il a porté l'habit jusqu'à sept ans et Thérèse à la Vierge et au blanc. Ledit Charles étudie bien chez M. Doyard avec ses deux autres frères.

« *Louis-Charles-Hyacinthe* et *Agnès-Eulalie* sont nés le 13 octobre 1659 et nommés ladite Eulalie le dimanche 19 dudit mois par Suzanne Jalot, dame de Gonneville et Jean du Mesnileury, et ledit Hyacinthe le 20 par madame la duchesse de Ventadour et M. de Gonneville. Ladite Eulalie de présent au monastère de Montivilliers, pensionnaire et ledit Hyacinthe chez M. Doyard où il étudie avec ses frères.

« *Cécile-Dorothée*, née le 11 mars 1661, décédée ci-dessus le 2 juillet.

« *Antoine-François*, né le 16 août 1662 entre onze et douze heures du soir, fut nommé le 20 par Antoine de Longaulnay, marquis de Boisheron, avant qu'il épousât mademoiselle de Gonneville et mademoiselle de Mémont qui donna les noms, étudie de présent avec ses frères chez M. Doyard. »

1. *Bon Thomas Castel* hérita par droit d'aînesse du domaine de Saint-Pierre-Eglise en 1676 à la mort de son père. Au mois de janvier 1688 il épousa *Marie des Hommets*, fille de Jacques, seigneur de Crévecœur et conseiller au parlement de Normandie. Il mourut le 31 octobre 1712 et fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Pierre-Eglise.

III. EXTINCTION DE LA FAMILLE CASTEL DE SAINT-PIERRE

La famille Castel de Saint-Pierre est éteinte depuis le mois de mars 1786, à la mort de son dernier représentant : *Bon-Hervé* CASTEL, marquis de Saint-Pierre Elle n'a plus de descendants que par les femmes. Il nous a paru intéressant de rechercher d'après les archives du château de Saint-Pierre-Eglise et d'après le Mercure de France [1], comment elle a pu s'éteindre malgré la fécondité de plusieurs de ses alliances.

Le chef de la branche des Castel de Saint-Pierre, *Richard* CASTEL [2], l'arrière grand-père de l'abbé de Saint-Pierre, n'eût qu'un fils de sa femme Jeanne Acher [3], *Nicolas* CASTEL, seigneur de Saint-Pierre.

Nicolas CASTEL, marié à Jeanne de Couvert, eut quatre enfants : deux filles [4] et deux fils, Pierre qui ne se maria point, et *Charles* qui suit.

Parmi les treize enfants de *Charles* CASTEL et de Madeleine Gigault de Bellefonds, sa femme, on compte deux fils morts en bas âge et six filles. Des cinq autres fils il en est trois qui ne se marièrent pas : Bernardin le jésuite, l'abbé de Saint-Pierre et Antoine, le chevalier de Malte. *Bon Thomas* et *Louis-Hyacinthe* restèrent donc les seuls à perpétuer la famille des Castel. Examinons successivement leur descendance.

I. *Bon-Thomas*, marquis de Saint-Pierre, avait épousé au mois de janvier 1688 Marie des Hommets, fille du seigneur de Crèvecœur. Ils eurent dix enfants, dont deux fils [6] *Bernardin-Joseph*, marquis de Crèvecœur, qui ne se maria pas et mourut à 27 ans au mois de juillet 1706 et *Bon-Hervé*, marquis de Saint-Pierre, né le 27 décembre 1682, qui mourut sans postérité en 1766, veuf de Catherine de Turgis, dame de Canteleu.

II. *Louis-Hyacinthe* eut de Jeanne de Kerven cinq enfants, dont deux fils [7], Gabriel, abbé d'Evron, mort en 1745 et *Louis-Sébastien*.

1. Nos de mars 1740, juin 1743, janvier 1744, juillet 1746, août 1747, mai 1748, juin 1749.

2. Cf. supra la généalogie (p. 352). *Richard Castel* était le seul héritier mâle de Guillaume Castel. Ses deux sœurs, Anne et Cassine épousèrent, l'une, Lenfant, écuyer, sieur de Tourville ; l'autre, Christophe Thomas, écuyer, sieur d'Auderville, Joganville et Ecausseville.

Le père de Richard Castel, *Guillaume Castel*, était lui-même le seul fils de *Raoul Castel*. Jeanne Castel, sa sœur, avait épousé Faulcon, sieur de Saint-Marcouf et de Fontenay.

Les documents nous manquent pour l'époque antérieure. Charles Castel, qui écrivait ses mémoires en 1667 ne donne aucun renseignement sur cette époque « pour être éloignée, dit-il, de plus de deux cents ans. »

3. Une fille, Anne, mourut avant d'être mariée.

4. L'une, Marie, épousa le 16 avril 1618 François Davy, seigneur et patron de Saint-Hilaire ; l'autre, Renée, fut mariée le 21 novembre 1625 à Jean le Fort, écuyer, sieur de Manneville.

5. Pierre Castel, qui « joua et dissipa beaucoup de bien », fut tué par Robert Clérel, sieur de la Roque, le 26 janvier 1640. Il était né en novembre 1597. *(Mémoires de Ch. Castel.)*

6. Les huit filles étaient : 1° Agnès-Eulalie-Paule, mariée à Guillaume d'Anneville et de Chiffreux, et : 2° Suzanne, religieuse ; 3° Marie-Thérèse, religieuse ; 4° Madeleine, religieuse ; 5° Charlotte, morte à l'âge de quatorze ans ; 6° Marie-Louise, mariée à Jean Erard de Belisle, dont le petit fils devint seigneur de Saint-Pierre en 1786 ; 7° Bernardine, mariée à Louis-Claude-René de Marguerie ; 8° Marie-Anne, religieuse.

7. L'aînée des trois filles, Françoise Castel, épousa en 1742 Charles de Brosse, président à mortier au parlement de Dijon : les deux autres, Aglae et Henriette n'étaient pas mariées en 1748.

Louis-Sébastien CASTEL, marquis de Crèvecœur et de Kersilis, maître de camp de cavalerie, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, né en 1691 et mort en 1749, épousa le 8 février 1720 Marie-Anne Farges, dont il eut un fils unique *Louis-Tancrède*.

Louis-Tancrède CASTEL, comte de Crèvecœur, enseigne des gendarmes de Bretagne, né le 25 septembre 1722, mourut sans alliance au siège de Charleroi en 1746.

A la disparition du dernier représentant mâle de la famille Castel, la seigneurie de Saint-Pierre échut à Bon-Jacques Erard de Belisle, petit-fils de Jean Erard et de Marie-Louise Castel (fille de Louis-Hyacinthe) et par conséquent arrière-petit-neveu de l'abbé de Saint-Pierre. C'était en 1786. Seize ans plus tard, le 22 décembre 1802, M. de Belisle échangea le château de Saint-Pierre-Eglise et ses dépendances, contre plusieurs immeubles situés à Valognes et à Carquebut, avec la famille Le Vicomte de Blangy. Cette famille possède encore actuellement le château de Saint-Pierre-Eglise.

IV. ARTICLE DU MERCURE GALANT SUR LA NOBLESSE DES SAINT-PIERRE [1]

« On a eu la hardiesse de faire dire au roi et à monsieur le duc d'Orléans des choses fort désavantageuses sur la noblesse de M. le comte de Saint-Pierre qui est attaché à M. le duc d'Orléans. Il y a même eu une lettre écrite où l'on avançait que son Grand-Père (Nicolas Castel, seigneur de Saint-Pierre) était tanneur ; que son Père (le Baron de Saint-Pierre) avait acheté une charge pour s'exempter de la taille ; que Mr le Marquis de Saint-Pierre, frère du Comte (qui a possédé la charge de grand bailli de Cotentin vingt-sept ans), avait été obligé de se défaire de cette charge, forcé à cela par la noblesse du pays qui lui avait déclaré qu'elle ne voulait point avoir à sa tête un homme de si basse naissance ; qu'il était vrai que Mr le Comte de Saint-Pierre et M. le chevalier, son frère, capitaine de vaisseau, avaient été faits chevaliers de Malte, mais que c'étaient des chevaliers de grâce ; que Mr le Marquis de Saint-Pierre avait été obligé depuis peu de payer la Taxe des Francs-Fiefs, comme possédant une Baronnie sans être Gentilhomme ; enfin qu'ayant été inquiété par le traitant pour sa noblesse, Mr l'abbé de Saint-Pierre son frère, premier aumônier de Madame, avait fait faire de faux titres de Noblesse et qu'avec ces titres faux et un peu d'argent on avait appaisé le Traitant. Tel était le contenu de la lettre.

« Sitôt que M. le comte de Saint-Pierre fut averti de cette calomnie et qu'on avait pris soin de la répandre sourdement par toute la cour, il alla avec la protection de M. le duc d'Orléans en demander justice au roy. Sa Majesté, toujours juste, ordonna à Mr Daguesseau de voir ses Titres de Noblesse, de les examiner à toute rigueur, et de lui en rendre compte. Il en a fait son rapport au roi le 26 de ce mois, il en a aussi rendu compte

1. N° de novembre 1701.

à Madame et à Monsieur le duc d'Orléans. Ce rapport a été aussi avantageux à Mr le Comte de Saint-Pierre qu'il pouvait le souhaiter, puisqu'il ne désirait rien sinon que la vérité fut connue...

« Cette affaire qui a été suscitée à Mr le Comte de Saint-Pierre par la fausse lettre a fait beaucoup de bruit à la cour, à Paris et surtout en Normandie où cette famille est fort connue et distinguée parmi la noblesse. »

V. LETTRE DE M. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE A SES CONFRÈRES DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

(24 novembre 1719).

« MESSIEURS,

« Tout le monde convient que les juges les plus éclairés et les plus équitables sont quelquefois trompés. Aussi, y a-t-il des cas où ils réparent par des révisions et par des féconds jugements, le tort que par erreur ils auraient pu faire aux parties sur leurs premiers jugements et personne n'ignore que la révision est de droit quand le jugement n'a pas été contradictoire, c'est-à-dire lorsque la partie accusée ou citée n'a pas été entendue. Je sais bien, messieurs, que pour juger avec suffisante connaissance de cause que dans tel ou tel livre il y a des propositions fausses et des expressions répréhensibles et qu'il mérite d'être supprimé, il n'est pas nécessaire d'entendre l'auteur ; mais quand il s'agit de décider si l'auteur lui-même mérite punition, personne ne doute pas qu'il est absolument nécessaire de l'entendre pour avoir des preuves suffisantes de ce qu'il a de criminel et de punissable dans ses intentions ; car enfin, Messieurs, comme il n'y a point de crime punissable où il n'y a eu effectivement aucune intention tant soit peu criminelle, il ne doit pas y avoir de punition déshonorante où il n'y a point de preuves suffisantes d'intention criminelle ; et jusqu'ici tout le monde a cru qu'il ne peut y avoir de preuve suffisante pour ordonner une punition exemplaire, si l'accusé n'a point été entendu lui-même sur les intentions ; c'est qu'elles peuvent avoir été innocentes et même louables lorsqu'au premier coup d'œil elles paraissent mauvaises et blamâbles.

Cette coutume qu'ont les juges d'entendre toujours l'accusé pour savoir ce qu'il peut dire pour excuser ses intentions est observée par toutes les Nations. Elle est observée parmi nous dans tous les Tribunaux et l'on n'a jamais refusé de revoir même une affaire civile, quelque claire qu'elle ait parue lors du jugement quand la Partie condamnée peut prouver qu'elle n'a été ni citée ni entendue. Cette coutume est non seulement fondée sur l'équité naturelle mais encore sur l'intérêt commun de tous ceux qui composent la société civile. Quel serait l'homme de bien, Messieurs, quel serait le bon citoyen qui avec les plus louables intentions du monde ne se trouvât pas dans des alarmes continuelles d'être bientôt accablé par la calomnie, s'il n'était pas sûr qu'il lui fût permis en tout temps de la repousser en rendant lui-même compte des intentions qu'il a eues dans ses actions ?

Il me semble, Messieurs, que l'application de ces principes généraux se fait naturellement dans mon affaire particulière. Vous savez que le jugement que vous avez fait de certains endroits de mon livre s'est étendu sur ma personne par une interdiction déshonorante, qui m'a privé sans avoir été entendu de l'honneur et du plaisir d'assister à vos conférences où j'étais des plus assidus : vous savez d'un autre côté que ce jugement n'a pas été contradictoire. Je n'ai point eu la liberté de me défendre ; il ne m'a point été permis d'excuser devant vous sur mes bonnes intentions, ce qu'il pouvait y avoir d'imprudent dans mes expressions. J'espère donc que vous voudrez bien statuer que mon affaire sera revue ; que je serai entendu par les commissaires que vous nommerez ; qu'ils me communiqueront les endroits de mon Livre qu'on me reproche et où l'on avait cru voir des intentions punissables, et qu'après qu'ils en auront rendu compte à la Compagnie en pleine Assemblée, elle voudra bien statuer sur la *durée de mon interdiction*. Il me semble, Messieurs, que non seulement vous devez cette revision à la justice que vous aimez, mais que vous la devez encore à la peine d'un ancien confrère qui se plaisait tant à vos conférences, et qui souffre d'en être si longtemps privé. »

VI. LETTRE DE M. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE A M. DE VOLTAIRE A PROPOS DE « CHARLES XII » [1]

Jeudi 1er octobre 1739, au Palais-Royal.

« Je vous remercie, Monsieur, de l'ouvrage que vous m'avez envoyé ; en revanche en voilà un autre en manuscrit un peu plus ample que l'imprimé [2].

« Je ne l'ai fait qu'en faveur des excellents auteurs pour les inviter à mieux choisir qu'ils ne font pour l'utilité publique le sujet de leurs ouvrages.

« Je vous dirai même que lorsque je l'ai revu l'année passée, j'ai plusieurs fois pensé à vous en disant : c'est dommage qu'un tel génie n'ait pas visé plus haut en sortant de collège et n'ait pas de bonne heure examiné quels sont les sujets les plus importants au bonheur de chaque homme en particulier et de la société en général, morale et politique.

« Mais comme il est encore dans la vigueur de l'esprit, ne pourrait-il pas se mettre bientôt à niveau de nos meilleurs moralistes et de nos meilleurs politiques, et ne plus donner que des histoires des vies des plus grands hommes, et des histoires des règnes des rois illustres.

« Voilà ce que j'ai pensé après avoir lu votre ouvrage sur Charles XII, seulement de la première édition ; j'ai pensé un peu plus profondément

1. Ms. Genty.
2. Probablement les *Observations pour rendre la lecture des hommes illustres de Plutarque beaucoup plus agréable et plus utile. (Œuvres de politique et de morale*, t. XI, p. 173).

que d'autres sur la morale et sur la politique, mais je n'ai pas animé mes pensées en comparaison de ce que vous savez animer les vôtres ; or quelle différence pour l'agrément et pour l'utilité des lecteurs !

« Destinez le reste de votre vie, non plus à divertir les dames d'esprit et d'autres enfants. Songez à instruire les hommes, à instruire ceux qui nous instruisent, et à gouverner ceux qui nous gouvernent. Enfin donnez-nous des modèles d'histoire, il est vrai qu'il faut pour cela une grande ambition et une grande patience ; et je ne sais encore si vous en avez assez ; mais essayez et laissez là vos ouvrages de *glorioles* pour marcher ainsi vers le sublime de la gloire. »

Paradis aux bienfaisants !

L'abbé de SAINT-PIERRE.

VII. EXTRAIT DU SCELLÉ APRÈS LE DÉCÈS DE MESSIRE CHARLES-IRÉNÉE DE CASTEL DE SAINT-PIERRE[1]

L'an mil sept cent quarante-trois, le lundi vingt-neuf avril sur les sept heures et demie du soir, par devant nous Abraham Desnoyers, avocat au Parlement, Conseiller du roy, Commissaire du Chatelet de Paris, en notre hôtel, est comparu Me Louis François Gigot, clerc tonsuré du Diocèse de Paris, Prieur de St Blaize de Lhéry, demeurant à Paris rue Neuve des filles St Thomas, paroisse de St Eustache. Lequel nous avise que Mre Charles, Irénée Castel de Saint-Pierre, abbé commendataire de l'abbaye de Ste Trinité de Tiron, ordre de St Benoit, Diocèse de Chartres, l'un des quarante de l'académie française et cy-devant premier aumônier de feu S. A. R. Madame, Duchesse d'Orléans, est décédé il y a environ une heure en un appartement par lui occupé en la maison du S. de Pernet, Me d'hôtel du roi, seize grande rue du faubourg St Honoré, paroisse de Ste Marie Madeleine... Le S. abbé Gigot au nom et comme ayant charge et pouvoir, ainsi qu'il l'a dit, de Mre Louis Hyacinthe Castel, Comte de Saint Pierre, Baron de Crèvecœur, cy-devant Ier écuyer de S. A. R. Madame, Duchesse d'Orléans, demeurant rue et près la porte St Honoré, paroisse St Roch, habile à se dire et porter héritier en partie dudit défunt S. abbé de Saint Pierre son frère. Requis de nous transporter dans ladite rue du faubourg St Honoré et dans la maison et appartement où ledit S. abbé de Saint Pierre est décédé à l'effet d'y apposer nos scellés et cachets sur les meubles et effets qui y sont demeurés à son décès, faire telle description que de raison, mettre le tout en bonne et sûre garde, à la requête et à la conservation des droits du S. Comte de Saint Pierre et de qui il appartiendra...

Sur quoi, nous, conseiller du roi, commissaire susdit... en conséquence et aux fins de ladite apposition de nos scellés, nous sommes à l'instant transporté au lieu susdit grande rue du Faubourg St Honoré, en la maison du S. de Pernet... et ayant été conduit par ledit S. abbé Gigot en un

1. *Archives nationales*, Y 15172.

appartement au 1er étage, composé de quatre pièces et ayant vue tant sur ladite rue du faubourg St Honoré que sur la cour de ladite maison, et où nous avons trouvé plusieurs domestiques et nous est apparu un corps mort gisant dans son lit dans la principale chambre dudit appartement, ayant vue sur ladite rue, et à nous déclaré être celui dudit défunt S. abbé de Saint Pierre, et en conséquence avons procédé à l'apposition de nosdits scellés et description dudit appartement ainsi qu'il en suit.

Ayant observé que dans ladite chambre, où est décédé le S. abbé de Saint Pierre, sont deux tablettes remplies de livres de sa bibliothèque, attendu que ladite chambre ne peut être renfermée sous nos scellés étant celle où est le corps dudit défunt et ayant reconnu que lesdits livres peuvent être aisément renfermés dans des armoires vides étant dans le Cabinet de plein pied à ladite chambre ayant même vue, avons fait ôter et déplacer lesdits livres desdites tablettes et yceux fait transporter dans ledit cabinet dans lesdites armoires...

Avons dans le susdit cabinet de plein pied à la chambre dudit défunt, où ont été transportés lesdits livres de sa bibliothèque, fait aussi transporter un grand bureau à écrire trouvé dans ladite chambre, ainsi que plusieurs papiers qui se sont trouvés sur ledit bureau. Ensuite avons fait fermer le contre-vent de la croisée dudit cabinet sur ladite rue ainsi que le chassis de ladite croisée au dedans de ladite chambre, avons fermé une porte d'issue dudit cabinet à l'escalier...

Avons avec une clef, qui nous a été représentée et qui s'est trouvée dans la poche de la culotte dudit défunt, fait ouverture d'une armoire dans sa chambre près la cheminée dans laquelle il ne s'est trouvé seulement sur une planche qu'une somme de cent soixante quatorze livres en écus de six livres à trois livres, faisant avec celle de trente six livres dix huit sols trois deniers en écus de six livres et trois livres, pièces de vingt quatre sols et de douze sols en monnaie trouvées dans la poche de ladite culotte dudit défunt, la somme de deux cent dix livres dix-huit sols trois deniers...

Ensuite avons décrit ce qui s'est trouvé de surplus en évidence dans ladite chambre dudit défunt, savoir : un lit composé d'une couchette, d'une paillasse, d'un matelas et traversin en coutil remplis de plume, un oreiller et une couverture de laine blanche, un couvre pied de satin blanc, piqué... et la housse dudit lit d'étoffe de siamoise flambée, la tenture de ladite chambre de même siamoise, un lit de repos avec matelas et traversin et six fauteuils de bois de hêtre verni couverts d'une étoffe, un vieux fauteuil de commodité... une petite table à écrire de bois de noyer, une autre petite table de bois de chêne et une autre de pareil bois... un rideau de fenêtre de toile de coton, une montre faite par Marron à Paris, dans sa boîte de cuivre doré... un poèle de fonte avec ses tuyaux, une pendule à répétition dans sa boîte d'écaille plaquée, une chaise de commodité couverte d'une étoffe bleue, un petit tabouret recouvert de tapisserie un tableau peint sur toile ovale représentant Louis quatorze...

Sommes de ladite chambre repassé dans une autre chambre, ayant vue sur la cour de ladite maison, occupée par ledit Riqueur[1] et sa femme en laquelle chambre nous avons décrit ce qui suit : un lit garni de sa cou-

1. Riqueur, dont le notaire a parlé précédemment et qu'il charge de garder les scellés, était le secrétaire et l'intendant de l'abbé de Saint-Pierre.

chette, une paillasse et un matelas et traversin de coutil rempli de plume, un drap de toile de ménage, deux couvertures de laine blanche, la housse du lit de siamoise rayée noir et blanc, la tenture de ladite chambre pareille audit lit, quatre chaises et un fauteuil de bois blanc... une table de bois de noyer... une commode de bois de noyer à quatre tiroirs dans lesquels il ne fut trouvé que du linge... à l'usage dudit Riqueur et de sa femme... deux tableaux peints sur toile représentant des paysages... six planches servant de tablettes...

Est observé que les cheminées des susdites deux chambres sont ornées de glaces déclarées être de la maison.

Dans l'antichambre dudit appartement, commune aux susdites chambres, avons décrit ce qui suit trouvé en évidence : une tenture de tapisserie de Siamoise... une table à piquet, une banquette de Siamoise pareille à la tapisserie, un fauteuil et deux chaises de bois blanc... trois tableaux peints sur toile représentant l'un un portrait et les deux autres des paysages, un lit de sangle garni de matelas traversin et un drap de toile de ménage, une couverture de laine blanche, armoire à chauffer. S'est de plus trouvé dans ladite antichambre une armoire de bois de sapin blanchi... Ladite armoire composée de deux guichets se communiquant et d'un troisième guichet séparé... dans lequel ont été renfermées différentes espèces de linge à l'usage dudit défunt.

Avons ensuite été conduit au troisième étage, dans le corridor, à deux chambres déclarées dépendre des lieux qu'occupait ledit abbé de Saint Pierre.

Etant entré dans une chambre au fond dudit corridor à droite ayant vue sur ladite rue et s'y étant trouvé des coffres et des armoires... mis et apposé nos scellés...

Dans une chambre vis à vis celle susdite ayant vue sur ladite cour, étant la chambre des domestiques, deux lits de sangle garnis chacun de leur paillasse, deux matelas, un traversin, deux draps de toile de ménage, une couverture de laine blanche, deux vieux tabourets couverts de moquette, deux tables de bois de sapin...

Sommes ensuite descendus dans la salle à manger, qui est au rez-de-chaussée et ayant vue sur la cour, où nous avons décrit ce qui suit : une grande table à manger de bois de sapin, sept chaises en bois blanc ; dans deux armoires en buffet, pratiquées dans la menuiserie, il ne s'est rien trouvé.

Dans la cuisine de plein pied à la salle à manger, s'est trouvé une table de cuisine, une autre table de bois de sapin... quatre chaises de paille, six planches servant de tablettes, deux chenêts, pelle et pincette, une crémaillère, un trépied.... trois poêles, un lèchefrite, un couperet, une broche, le tout en fer ; un tourne broche, une fontaine sablée... trois marmites de différentes grandeurs avec leur couvercle, trois casseroles à queue avec deux couvercles... le tout de cuivre rouge ; deux petits chaudrons, cinq chandeliers, une mouchette... le tout en cuivre jaune ; plusieurs poissonnières, une petite cafetière... une timbale, une lampe d'étain, deux chandeliers d'argent... quatre cuillers et quatre fourchettes, un gobelet ou timbale, le tout d'argent, un bassin de commodité, une seringue et un urinal, le tout d'étain.

Dans un petit bûcher à côté de la cuisine fut trouvé environ une voye et demie de bois partie scié.

Dans un petit cabinet sans jour pratiqué entre la cuisine et la salle à manger s'est trouvé un vinaigrier de bois de hêtre, deux planches servant de tablettes.

Dans une petite serre, vis à vis de la petite cuisine, fut trouvé un croc de fer et environ douze boisseaux d'avoine.

Dans la cave ne s'est rien trouvé.

Dans une remise et écurie et grenier au-dessus ne s'est rien trouvé.

Après lesquelles appositions de nos scellés et descriptions, ledit S. Riqueur a déclaré que le bois étant dans le susdit bûcher et l'avoine cy-dessus mentionnée lui appartiennent et qu'il ne se trouve point dans la remise de carrosse, ni de chevaux dans l'écurie, attendu que suivant marché fait par devant notaire [1] entre lui et ledit défunt S. abbé de Saint Pierre il entretenait ledit défunt son maître, d'équipage.

VIII. EXTRAIT DES NOTES ENVOYÉES PAR L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE AU NOUVEL INTENDANT DE CAEN [2]

Liste des notables :

« *Banneville*, autrefois trésorier de France et subdélégué. Trop vieux pour agir, mais homme habile, de bon conseil, qui a la réputation d'une probité exacte et d'un bon citoyen.

« *Varsainville*, autrefois secrétaire de M. Foucaut, à présent trésorier de France, homme habile, mais il n'a pas pareille réputation de probité.

« Le marquis *de Malherbe*, homme d'honneur, pieux, bon esprit qui peut être cru sur la réputation des autres et sur ce qui regarde la noblesse.

« Le comte *de Vassy*, son beau-frère, plus habile, qui mérite d'être consulté, particulièrement sur les choses où il n'a point d'intérêt, il a du crédit parmi la noblesse. Il demeure à sa campagne.

« *M. de Bourgeauville*, autrefois envoyé dans les cours d'Allemagne, beaucoup d'esprit, mérite d'être consulté.

« *M. de Lion*, homme sensé, mérite d'être consulté. Il demeure aussi à Caen.

. . . . . .

« L'esprit de parti est un peu vif dans la ville entre les ecclésiastiques, l'un soutenu par l'évêque, l'autre par les Jésuites. Aller deux fois à la messe aux Jésuites contre une aux pères de l'Oratoire, c'est ce qui me semble la proportion du penchant du Gouvernement présent. Déclarer qu'on ne veut point que l'on parle ni que l'on prêche, ni que l'on écrive sur la matière, suivant l'intention du roi ; n'en jamais parler parce que l'on ne veut déplaire à aucun bon citoyen.

« Il y a dans la ville une académie de gens savants et de gens d'esprit ; il est bon de la cultiver et de leur envoyer les livres nouveaux, et de leur porter quelquefois les nouvelles publiques. Il y a beaucoup de gens d'esprit

1. Le marché avait été passé le 31 juillet 1742 devant Me Davust.
2. Ms. Genty.

capables d'entendre raison, et par conséquent faciles à gouverner pourvu qu'on leur marque et des égards et de la confiance.

« On peut se passer de tenir une table publique en leur déclarant que d'un côté on n'est pas assez riche et que de l'autre on ne veut rien prendre ; mais donner à dîner ou à souper à trois ou quatre personnes priées deux fois la semaine et ne pas toujours prier les mêmes. Il faut des visites, les unes d'égards et de politesse aux occasions ; les autres d'inclination et de plaisir, *les intendants les plus honnêtes sont toujours les plus approuvés...*

IX. MÉMOIRE SUR LE PÉDIPOSTE[1]

J'appelle ainsi la poste à pied que je propose d'établir à Paris, telle qu'est la *Pennyposte* ou la poste d'un sou établie à Londres dès 1680.

M. Miège dans son état d'Angleterre, imprimé à Amsterdam en 1708, fait mention de cet établissement page 205. Il dit que moyennant un sou pour chaque lettre, ou pour chaque paquet, dont le poids ne dépasse point une livre, cette lettre, ce paquet se trouvaient portés sûrement d'un bout de Londres à l'autre presque à toutes les heures du jour dans toutes les rues de la ville ; et à l'égard des bourgs et lieux voisins de Londres qu'on les y portait le matin et le soir. Ce sou vaut un sou et demi de notre monnaie. Il y a environ cent personnes occupées à cette fonction.

M. Miège ajoute que l'on s'aperçut que par l'établissement de la Pennyposte, le revenu de la grande poste était augmenté de plus de quatre mille livres sterling par an, c'est-à-dire de plus de soixante mille livres de notre monnaie. C'est que l'augmentation du commerce dans un lieu augmente le nombre d'un cinquième de plus d'habitants à Londres qu'à Paris ; mais je crois qu'il se trompe et que le nombre est à peu près égal.

Utilité de cet établissement.

Il est certain en général que tout ce qui sert à faciliter et à augmenter le commerce entre les sujets apporte une grande utilité au royaume. On voit par exemple que l'établissement de la grande poste a augmenté considérablement le commerce et qu'il est devenu par conséquent d'une très grande utilité à l'Etat. Tout le monde convient que la dépense que fait tous les ans en ports de lettres chaque particulier n'est pas la dixième partie de l'utilité qu'il en retire.

Or qui peut douter que l'établissement de la pédiposte ne soit à proportion aussi utile aux habitants de Paris et des environs de Paris que l'établissement de la grande poste a été utile aux autres habitants du royaume. Car enfin ne seront-ce pas les mêmes motifs qui feront écrire les lettres que l'on mettra à la pédiposte, que ceux qui font écrire les lettres que l'on met à la grande poste.

Pour juger de l'utilité de la grande poste par rapport au commerce, on

1. Ms. de la bibliothèque de l'Arsenal 4258 (437 HF, fol. 58).

peut compter que la dépense des hommes et des chevaux, qui y sont employés, monte à plus de trois millions, qu'outre cela il en revient au roi plus de trois millions et, comme l'utilité qu'en retirent les sujets est dix fois plus grande que ce qu'il leur en coûte, on peut assurer que cette utilité pour tout le royaume monte à plus de soixante millions par an.

On peut estimer sur le menu pied l'utilité qui revient aux habitants de Londres de la pennyposte, car pour nourrir et entretenir cent personnes, le fort portant le faible, avec les loyers des bureaux et autres frais de régie, il faut plus de quarante mille francs. Outre cela la compagnie qui tient la pennyposte à ferme, en rend plus de vingt-cinq mille francs de fermage et y gagne au moins quinze mille livres. Ces trois articles font quatre-vingt mille livres. Or comme l'utilité qu'en retire chaque habitant de Londres et des environs monte à dix fois plus qu'il ne lui en coûte, il est évident que le profit total, que leur procure à tous cet établissement, monte à plus de huit cent mille livres par an et c'est un pareil profit que l'établissement de la pédiposte procurerait aux habitants de Paris et des environs et c'est ce que je m'étais proposé de démontrer.

Objection I.

Je conviens, m'a-t-on dit, que les habitants de Paris et des environs retireraient de cet établissement des commodités et des utilités proportionnées à celles que le reste des habitants du royaume retirera de la grande poste. Je conviens même que le revenu de la grande poste en serait encore augmenté par l'augmentation du commerce comme il est arrivé à Londres. Mais il y a à craindre que ceux qui font imprimer des libelles séditieux et injurieux au gouvernement ne se servent de la commodité de la pédiposte pour les répandre encore plus qu'ils ne font.

Réponse.

1° Ces libelles se répandent présentement sans le secours de la pédiposte et cependant nous ne voyons pas qu'ils fassent ni grande impression sur le public ni grand préjudice à l'Etat ; et quand on supposerait que par la pédiposte ils se répandraient dix fois davantage, cela ne produirait pas plus de mal contre la tranquillité publique. Jamais les chansons satiriques et les libelles n'ont fait de peine au cardinal Mazarin. Il disait qu'il n'y avait à craindre que les assemblées ; aussi, quand quelqu'un lui annonçait quelque nouvelle contre lui, il avait coutume de répondre ce bon mot : « Laissons-les dire, pourvu qu'ils nous laissent faire. »

2° Tout le monde sait que la grande poste sert à faire entrer ces libelles non seulement dans Paris, mais encore dans toutes les villes du royaume. Cependant, qui doute que nonobstant cet inconvénient, elle ne soit incomparablement plus utile que nuisible au public. Or la considération d'un pareil inconvénient ne portera jamais le ministère à détruire un pareil établissement et n'a jamais pu fonder une objection capable de l'empêcher de se former, donc, etc... *(sic)*.

3° Il y a une réponse sans réplique, c'est que ces faiseurs de libelles n'oseront jamais se servir de la pédiposte pour les répandre, comme ils se servent de la grande poste pour cet usage. Et cette différence vient de la différente manière de donner les lettres à porter à ces deux différentes

postes. Dans la grande poste il suffit de mettre ou de faire mettre sans témoins dans une boîte des lettres, des paquets pour qu'ils soient rendus à leur adresse par les commis de la grande poste. Mais c'est tout le contraire à la petite poste, car pour faire porter une lettre, un paquet par le commis de la pédiposte, il en faut payer le port au commis et même les paquets sont enregistrés.

Or quand tout le monde saura qu'il y a récompense promise aux commis qui feront arrêter un porteur de libelles soit contre l'Etat, soit même contre des particuliers, qui est-ce qui osera leur en porter ou leur en faire porter à leurs bureaux, de peur d'être soupçonné et arrêté par les commis. Ainsi il est évident que la considération proposée dans l'objection, venant de ce que l'on ne fait pas d'attention à cette différence essentielle qui est entre la constitution de la pédiposte et la constitution de la grande poste, cette considération ne doit faire aucun obstacle à un établissement qui serait d'ailleurs d'une si grande commodité et d'une utilité si considérable.

4° On sait qu'il s'imprime dix fois plus de libelles séditieux et calomnieux à Londres qu'à Paris. Or si les magistrats eussent vu depuis trente-six ans, ou que la pennyposte servit à les répandre, ou que cet inconvénient fût plus considérable que ne peut être l'utilité qui revient au public de cet établissement, n'est-il pas évident qu'ils l'auraient supprimé, il y a longtemps ? Il faut donc bien que cet inconvénient ne soit pas réel, puisqu'ils ont laissé subsister l'établissement. On voit donc que l'expérience en cette rencontre est parfaitement d'accord avec la raison et que la pédiposte fera beaucoup de bien au public sans faire aucun mal qui soit comparable à ce bien.

Objection II.

Dans les minorités, les établissements nouveaux sont à craindre. Ils font crier.

Réponse.

Les établissements volontaires ne font point crier : la banque n'est-elle pas un établissement nouveau ? Mais, parce qu'il est volontaire, fait-il crier ? Il n'y a point de proposition si utile qui n'ait quelque léger inconvénient. Mais quand l'inconvénient n'est pas la vingtième partie de l'utilité qu'il apporte, ne fait-on pas sagement de passer par-dessus.

Objection III.

On a déjà proposé plusieurs fois cet établissement et il a toujours été refusé.

Réponse.

Il n'y a personne qui ne sache que l'établissement de la grande poste a été proposé trente fois pendant plus de trente ans à différents ministres par différentes personnes et toujours constamment refusé. Tel ministre ne croyait pas que cet établissement fut fort utile au public ; tel autre craignait la distribution des libelles ; tel autre craignait dans les minorités les nouveaux établissements. Mais enfin sa grande utilité se fit sentir il y a environ dix ans à un ministre éclairé. On vit que les inconvénients n'étaient rien en comparaison de l'utilité et nous en jouissons. La pédi-

poste n'est qu'une addition, qu'un perfectionnement de la grande poste. Ce projet trouvera son moment favorable et l'établissement s'en formera chez nous avec le même avantage que chez nos voisins.

Du pennyposte ou de la poste d'un sou [1].

Il y a une poste établie qui est très commode pour tout le royaume et particulièrement pour la ville de Londres et pour les lieux aux environs. Par le moyen de cette poste on peut envoyer pour un sou une lettre ou un paquet, qui ne pèse pas plus d'une livre ou qui n'est pas au-dessus de la valeur de dix livres sterling, dans toutes les paroisses de la ville et des faubourgs de Londres et à la plupart des bourgs et villages qui sont à dix milles aux environs, où la poste générale ne peut pas aller commodément. Les profits, qui reviennent de ce pennyposte aussi bien que le port légitime de toutes sortes de lettres, appartiennent au roi par un acte du parlement. Sa Majesté a nommé un contrôleur qui en ménage le revenu et qui en a le soin. Il y a dix grands bureaux fort commodément placés à une distance raisonnable l'un de l'autre, à tous lesquels il y a des officiers depuis le matin jusqu'au soir tous les jours de la semaine excepté les dimanches. Il y a un grand nombre de messagers pour prendre et délivrer les lettres, qui ont tous donné bonne caution. Il y a cinq ou six cents maisons dans Londres où l'on reçoit les lettres de la ville et des environs de la campagne. Il y a une liste de tous les bourgs et villages où cette poste va, que l'on donne gratis dans aucun de ces grands bureaux qui se tiennent dans six endroits différents de la ville.

Une autre commodité de penny poste, c'est que toutes les lettres, qui viennent de quelque pays que ce soit par la poste générale et qui sont adressées aux personnes, qui demeurent dans les bourgs ou villages aux environs de Londres où cette poste va, sont délivrées le même jour qu'elles arrivent à ces personnes et les réponses sont portées au bureau général. Dans Lombart street il y a un contrôleur général de la même poste.

Les avantages et commodités qui reviennent de cette poste d'un sou, les voici : Toutes les personnes de qualité, marchands et autres, qui ont des affaires à Londres, peuvent en un moment, pour ainsi dire, faire savoir à leur correspondant leur arrivée à Londres. Ceux qui gardent boutique et les gens de métier peuvent envoyer à leurs ouvriers tout ce dont ils ont besoin. On peut faire courir ou publier des billets pour quelque affaire de conséquence que l'on peut envoyer partout promptement. Les brasseurs peuvent envoyer les droits d'entrées au bureau de l'*Execré*. Les gens d'affaires se peuvent donner un rendez-vous. On épargne beaucoup de temps pour solliciter son argent. Les personnes qui ont des procès peuvent avoir aisée correspondance avec leurs avocats, procureurs, etc... Ceux qui sont malades peuvent envoyer les médecins, apothicaires et chirurgiens pour avoir tout ce dont ils ont besoin, outre plusieurs autres avantages que ce pennyposte apporte à la nation.

1. En marge : *Réponse venue de Londres. Octobre* 1716.

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE LIBRARY

X. OBSERVATIONS SUR LE PROJET D'EXERCICES D'UNE SEMAINE POUR LES PENSIONNAIRES DE M. D'ALIBART[1]

Le dimanche matin.

Lecture et explication de l'Epître et de l'Evangile.
Catéchisme.
La grand'messe et puis la vie du saint du jour.

Le dimanche après-midi.

Sermon.
Vêpres.
Catéchisme latin.
Pères de l'Eglise en latin.
Lecture de Joseph.
Promenade : jeux d'adresse, comme volant
Jeux de commerce.

Lundi matin.

Vie du saint du jour.
Explication de la Bible latine.
Catéchisme historique. Lecture des auteurs profanes en latin : lecture de Joseph. Visite des estampes de l'Ecriture Sainte.

Lundi après-midi.

Lecture de la gazette.
Bible française mise en latin.
Essais d'explication des poètes latins.
Histoire de France.
Jeu au bureau de l'histoire.
Jeu du dictionnaire.
Arithmétique.
Blason.
Sphère.
Géographie. Lecture régulière en français.
Déclamation.
Entretien de la jurisprudence.

Mardi matin

Essais d'Allemand.
Essais d'Italien.
Conversation latine.

1. Maître de pension, rue de Seine, au faubourg Saint-Victor. C'est dans cette pension que Madame Dupin avait envoyé son jeune fils et l'abbé de Saint-Pierre remplissait le rôle de *correspondant*.

Danse.
Maître d'Ecriture.
Saint du jour.
Cicéron et César.
Lecture de Joseph.
Visite des estampes de l'Ecriture Sainte.

Mardi après-midi.

Jeu du dictionnaire.
Virgile, Ovide, Horace, Térence.
Déclamation.
Arithmétique.
Blason.
Sphère et géographie.
Histoire de France et bureau historique.

Mercredi matin.

Essai sur la quantité des mots latins et vers scandés.
Saint du jour : bureau historique.
Catéchisme latin.
Bible latine. Estampes du bureau de l'Ecriture Sainte.
Lecture de Joseph : lecture grave et bien prononcée.

Mercredi après-midi.

Les mêmes vers latins du matin à retourner.
Exercice du bureau typographique pour l'orthographe : exercice pour la politique, pour la morale, pour la politesse.
Auteurs latins.
Déclamation : Histoire de France. Bible française mise en latin.
Sphère et géographie.
Eléments de géométrie.

Jeudi matin.

Conversation en langues étrangères.
Exercices sur les arts et sur les sciences.
Vie du saint du jour prise au bureau typographique.
Maître d'écriture.
Bible latine mise en français.
Exercice sur la fable et sur la narration.
Traduction de Cicéron, Horace, Virgile, Quinte-Curce... etc.

Jeudi après-midi.

Bible française mise en latin.
Jeu du dictionnaire.
Lecture bien prononcée dans la tribune.
Déclamation.
Lecture des fables de Phèdre et de La Fontaine, des tragédies de Racine, de Corneille, de Molière et autres poètes français.
Faire un recueil des traits remarquables d'extraits.

Promenade au jardin du roi pour herboriser et voir des expériences de physique, de chimie.

Promenade à la ville pour les artisans.

Entendre plaider au Palais.

Jeux de commerce.

Vendredi matin.

Vie du saint.

Gazette.

Vers latins retournés.

Bible latine mise en français.

Joseph. Explication sur la religion des Juifs.

Vendredi après-midi.

Histoire au bureau.

Lecture du père Daniel de l'histoire de France.

Bible française traduite en latin.

Géographie, Arithmétique, blason, Géométrie.

Déclamation, entretien sur les lois du pays.

Samedi.

Répétition de toute la semaine.

Avril 1740.

(Ouvrages de politique et de morale, t. XV).

BIBLIOGRAPHIE

I. LISTE CHRONOLOGIQUE DES OUVRAGES DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE [1].

1695

DISCOURS PRONONCÉS DANS L'ACADÉMIE FRANÇAISE, *le* 3 *mars* 1695 *à la réception de M. l'abbé de Saint-Pierre*. Paris, 1695, chez J.-B. Coignard, in-4°.

1705

MÉMOIRE AU SUJET DES BÉNÉFICES *possédés par les religieux de la congrégation de Saint-Maur, en* 1704. Luxembourg, 1705, chez A. Cavelier.

1708

HISTOIRE D'UNE APPARITION. 8 *janvier* 1708. S. l. n. m.

MÉMOIRE SUR LA RÉPARATION DES CHEMINS. 10 *janvier* 1708. S. l. n. m., in-4°.

1712

MÉMOIRE POUR RENDRE LA PAIX PERPÉTUELLE EN EUROPE. Cologne 1712, chez J. le Pacifique, in-12.

1713

PROJET POUR RENDRE LA PAIX PERPÉTUELLE EN EUROPE [2]. Utrecht, 1713, chez Antoine Shouten, 2 volumes in-12.

1714

PREMIER DISCOURS DE M. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE *sur les travaux de l'Académie française*. SECOND DISCOURS DE M. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE,

1. Pour dresser la liste aussi complète que possible des ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre, nous avons eu principalement recours aux catalogues des bibliothèques de Paris *(Nationale, Mazarine, Arsenal)* et de Rouen, et au livre de bio-bibliographie normande : ATHENÆ NORMANORUM, *manuscrit inédit du R.-P. Martin, cordelier, publié pour la première fois avec introduction, notes, additions et corrections par l'abbé V. Bourrienne et Tony Genty*. Caen, 1905, chez Jouan, t. II, fascicule II, p. 605-613.

2. Le *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe* a été traduit en anglais et « en diverses autres langues » *(Ms. fr.* 12453 *de la bibliothèque nationale)*.

donné le 26 mai 1714 *sur les travaux de l'Académie*. Ces deux discours forment un seul volume, sans mention d'imprimeur. Ils ont été réimprimés en tête de l'*Histoire de l'Académie* de Pellisson (Amsterdam, 1717, chez Frédéric Bernard) et dans l'*Histoire de la république des lettres*, par Masson (t. XII).

1715

MÉMOIRE POUR PERFECTIONNER LA POLICE CONTRE LE DUEL [1]. 4 *juillet* 1715. S. l. n. m., in-4°.

MÉMOIRE POUR PERFECTIONNER LA POLICE SUR LES CHEMINS. 6 *septembre* 1715. S. n. l. m., in-4°.

1717

PROJET DE TRAITÉ POUR RENDRE LA PAIX PERPÉTUELLE ENTRE LES SOUVERAINS CHRÉTIENS, *pour maintenir toujours le commerce libre entre les nations, pour affermir beaucoup davantage les maisons souuveraines sur le trône. Proposé autrefois par Henri le Grand, roi de France, agréé par la reine Elisabeth, par Jacques Ier, roi d'Angleterre, son successeur et par la plupart des autres potentats d'Europe. Eclairci par M. l'abbé de Saint-Pierre*. Utrecht, 1717, chez Antoine Shouten, in-12 [2].

MÉMOIRE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA TAILLE PROPORTIONNELLE. S. l., 1717. Autre édition semblable à la première. S. l. n. m., in-4°.

ADDITION AU MÉMOIRE SUR LE DUEL. *Septembre* 1717. S. l. n. m., in-4°.

1718

DISCOURS SUR LA POLYSYNODIE, *où l'on démontre que la Polysynodie ou pluralité des conseils est la forme du ministère la plus avantageuse pour un roi et pour son royaume*. Londres, 1718, chez J. Tousson, in-4° [3].

INSTRUCTION FAMILIÈRE *sur la soumission due à la constitution Unigenitus*. Avignon, 1718, chez J. Chastel, in-12.

1719

DISCOURS SUR LA POLYSYNODIE... *Seconde édition*. Amsterdam, 1719, chez du Villard et Changuion, in-12. Cette seconde édition est augmentée des lettres de l'abbé de Saint-Pierre à M. de Sacy après son expulsion de l'Académie et du mémoire qu'il se proposait de lire à l'Académie pour sa justification. L'abbé fait suivre son nom de la mention : *ci-devant de l'Académie française*.

1723

PROJET DE TAILLE TARIFÉE, *pour faire cesser les maux que causent en France les disproportions ruineuses dans les répartitions de la taille arbitraire*. Paris, 1723, chez Emery, Saugrain et Pierre Martin. In-4°.

1. Le *Mémoire sur le duel* se trouve en manuscrit à la bibliothèque de Rouen (*Ms.* 949).
2. Ce volume est le troisième tome du *Projet pour rendre la paix perpétuelle*. Il fut imprimé chez Deville à Lyon sous le nom d'Utrecht (*Ms.* 950 *de la bibliothèque de Rouen*, p. 221).
3. Le *Discours sur la Polysynodie* se trouve en manuscrit à la bibliothèque Mazarine (*Ms.* 2649).

PROJET DE TAILLE TARIFÉE. *Eclaircissements aux difficultés. Tome second.* Paris, 1723, chez Emery, in-4°.

1724

MÉMOIRE SUR LES PAUVRES MENDIANTS. Paris, 1724, chez Emery.

1725

MÉMOIRE POUR DIMINUER LE NOMBRE DES PROCÈS. Paris, 1725, chez Cavelier, in-8°.

MÉMOIRE POUR AUGMENTER LE REVENU DES BÉNÉFICES *et pour faire valoir davantage au profit de l'Etat les terres et autres fonds des bénéfices.* S. l., 1725, in-8°.

1726

DISCOURS DE M. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE POUR EXPLIQUER PHYSIQUEMENT CERTAINES APPARITIONS, paru dans les *Mémoires de Trévoux* de janvier 1726 [1].

POUR RENDRE LES SPECTACLES PLUS UTILES A L'ETAT, paru dans le *Mercure de France* d'avril 1726 [2].

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LE DICTIONNAIRE UNIVERSEL, paru dans le *Mercure de France* de novembre 1726.

1727

LIBERTÉ DE SUBSTITUER POUR CONSERVER LES BIENS DANS LES FAMILLES NOBLES. Paris, chez Cavelier. In-12.

1728

PROJET POUR PERFECTIONNER L'ÉDUCATION DANS LES COLLÈGES [3]. Paris, chez Briasson, in-12.

PROJET POUR RENDRE LES SERMONS PLUS UTILES [4]. Paris, 1728, chez Briasson, in-12.

1729

ABRÉGÉ DU PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE, *inventé par le roi Henri le Grand, approuvé par la reine Elisabeth, par le roi Jacques, son successeur, par les républiques et par divers autres potentats. Approprié à l'état présent des affaires générales de l'Europe, démontré infiniment avantageux pour tous les hommes nés et à naître en général et en particulier pour tous les souverains et pour les maisons souveraines.* Rotterdam, 1729, chez Daniel Beman. In-12 [5].

1. Cet article se trouve en manuscrit à la bibliothèque de Rouen *(Ms.* 949).
2. Cet article se trouve en manuscrit à la bibliothèque de Rouen *(Ms.* 949).
3. Ce projet se trouve en manuscrit à la bibliothèque de Rouen *(Ms.* 948).
4. Ce projet se trouve en manuscrit à la bibliothèque de Rouen *(Ms.* 949).
5. Ce volume ne porte pas d'indication de tomaison, cependant il doit être considéré comme le premier tome des *Ouvrages de politique.* On lit en effet à la page 2 du second tome : « On suppose que l'Abrégé du projet de paix perpétuelle imprimé en 1729 à Rotterdam chez Jean-Daniel Beman sera regardé comme le premier tome. » Ce volume se trouve en manuscrit à la bibliothèque de Rouen *(Ms.* 948).

1730

PROJET POUR PERFECTIONNER L'ORTHOGRAPHE DES LANGUES D'EUROPE [1]. Paris, 1730, chez Briasson, in-8°.

1733

OUVRAGES DE POLITIQUE [2]. *Tome II*. Rotterdam, 1733, chez Beman et Paris, chez Briasson. Contient :

I. SUPPLÉMENT A L'ABRÉGÉ DU PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE.
II. * PROJET POUR L'EXTIRPATION DES CORSAIRES DE BARBARIE [3].
III. ORIGINE DES DEVOIRS ET DES DROITS DES UNS A L'ÉGARD DES AUTRES.
IV. PROJET POUR RENDRE LES TITRES HONORABLES PLUS UTILES A L'ETAT.
V. * OBSERVATIONS POLITIQUES SUR LE CÉLIBAT DES PRÊTRES.
VI. MÉMOIRE POUR OBTENIR LE DROIT DE SUBSTITUER.
VII. DISCOURS CONTRE L'AUGMENTATION DES MONNAIES ET SUR L'UTILITÉ DE LA MÉTHODE DES ANNUITÉS.
VIII. PROJET POUR RENDRE LES LIVRES ET AUTRES MONUMENTS PLUS HONORABLES POUR LES AUTEURS FUTURS ET PLUS UTILES POUR LA POSTÉRITÉ.

OUVRAGE DE POLITIQUE. *Tome III*. Rotterdam, 1733, chez Beman, et à Paris, chez Briasson. Contient :

PROJET POUR PERFECTIONNER LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS.

OUVRAGES DE POLITIQUE. *Tome IV*. Rotterdam, 1733, chez Beman, et à Paris, chez Briasson. Contient :

I. * PROJET POUR RENDRE LES CHEMINS PRATICABLES EN HIVER.
II. PROJET POUR RENFERMER LES MENDIANTS.
III. EXPLICATION D'UNE APPARITION.
IV. AVANTAGES DES CONFÉRENCES POLITIQUES.
V. * AGRANDISSEMENT DE LA CAPITALE.
VI. * PROJET POUR RENDRE L'ACADÉMIE DES BONS ÉCRIVAINS PLUS UTILE.
VII. OBSERVATIONS SUR LES VIES DES HOMMES ILLUSTRES.
VIII. PROJET POUR LES RENTES EN BANQUE.
IX. PROJET POUR ÉTABLIR DES ANNALISTES DE L'ÉTAT.
X. UTILITÉ DES DÉNOMBREMENTS.
XI. PROJET POUR MULTIPLIER LES COLLÈGES DE FILLES.

OUVRAGES DE POLITIQUE. *Tome V*. Rotterdam, 1733, chez Beman, et à Paris, chez Briasson. Contient :

I. PROJET POUR PERFECTIONNER LA MÉDECINE.

1. Ce projet se trouve en manuscrit à la bibliothèque de Rouen (*Ms*. 948).

2. *Les ouvrages de politique* forment 16 volumes in-12 intitulés tantôt : *Ouvrages de politique*, tantôt : *Ouvrages politiques*, tantôt : *Ouvrages de morale et de politique*. C'est le recueil de la plus grande partie des opuscules de l'abbé de Saint-Pierre. La plupart se trouvent en manuscrit dans la bibliothèque de M. Tony Genty.

3. Les opuscules précédés d'un astérisque sont en manuscrits à la bibliothèque de Rouen (*Mss*. 949, 948 et 950).

II. * Projet pour rendre les établissements des religieux plus parfaits.

III. * Discours contre le mahométisme.

IV. Projet pour faire cesser les disputes séditieuses des théologiens.

V. Projet pour perfectionner le commerce de France.

VI. Projet pour des conférences de physique.

1734

Fauteuil de poste, paru dans le *Mercure de France* de décembre 1734.

Ouvrages politiques. *Tome VI*. Rotterdam, 1734, chez Beman. Contient :

I. Observations sur le ministère général.

II. Projet d'éducation des dauphins et autres princes héréditaires.

III. Sur l'éducation domestique du dauphin.

IV. Vue générale du nouveau plan de gouvernement des états.

V. Application des quatre méthodes générales du nouveau plan de politique au gouvernement d'Angleterre.

Ouvrages politiques. *Tome VII*. Rotterdam, 1734, chez Beman. Contient :

* Observations concernant le ministère de l'intérieur de l'état.

Ouvrages politiques. *Tome VIII*. Rotterdam, 1734, chez Beman. Contient :

I. * Sur le ministère des finances.

II. * Sur le ministère des affaires avec les étrangers.

III. Sur le ministère de la guerre avec les étrangers.

IV. Projet pour parvenir a la paix.

Ouvrages politiques. *Tome IX*. Rotterdam, 1734, chez Beman. Contient :

I. Observations politiques sur le gouvernement des rois de France.

II. Réflexions morales et politiques sur la vie de Charles XII, roi de Suède.

III. Réflexions morales et politiques sur la vie de Pierre Ier, empereur de Moscovie.

IV. Observations sur la forme des conseils de Louis XIV.

1735

Première réponse de M. l'abbé de Saint-Pierre *à la quatrième lettre du sieur Pelletier, chanoine de Reims, sur la communication avec les jansénistes*. S. l., 1735, in-8°.

SECONDE RÉPONSE DE M. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE *à la quatrième lettre du sieur Pelletier, chanoine de Reims, sur la communication avec les jansénistes.* S. l., 1735, in-8°.

OBSERVATIONS SUR LA SOBRIÉTÉ. Paris, 1735, chez Gonichon, in-12.

OUVRAGES POLITIQUES. *Tome X.* Rotterdam, 1735, chez Beman. Contient :

I. * PROJET POUR PERFECTIONNER NOS LOIS SUR LE DUEL.
II. RÉFLEXIONS SUR LA VIE DE SOCRATE ET DE POMPONIUS ATTICUS.
III. QUESTIONS SUR L'ÉDUCATION DES COLLÈGES.
IV. RAISONS POUR PUBLIER LES MOTIFS DES LOIS.
V. OBSERVATIONS NOUVELLES SUR LES SUBSTITUTIONS.
VI. PROJET POUR RENDRE LES TROUPES BEAUCOUP MEILLEURES ET LES SOLDATS PLUS HEUREUX.
VII. COMPARAISON ENTRE LE SYSTÈME DE L'ÉQUILIBRE DES DEUX PRINCIPALES PUISSANCES ET LE SYSTÉME DE LA DIÈTE EUROPÉENNE.
VIII. OBSERVATIONS POUR PERFECTIONNER UN JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES.
IX. OBSERVATIONS SUR LA PROMOTION PROCHAINE DES MARÉCHAUX DE FRANCE.
X. OBSERVATIONS SUR LES COLONIES ÉLOIGNÉES.
XI. PREMIER RECUEIL DE VÉRITÉS MORALES ET POLITIQUES.
XII. AGATHON, ARCHEVEQUE TRÈS VERTUEUX, TRÈS SAGE ET TRÈS HEUREUX.
XIII. OBSERVATIONS SUR LA SOBRIÉTÉ.
XIV. ARTICLES FONDAMENTAUX DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA DIÈTE EUROPÉENNE.
XV. OBSERVATIONS SUR LE PLAN DES MÉDIATEURS.

1736

DÉFENSE DE LA FOI CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE ET ROMAINE contre *un libelle intitulé : Les illusions des communicants... adressé à l'auteur par M. l'abbé de Saint-Pierre.* S. l. ,1736, in-8°.

DISCOURS SUR LA VÉRITABLE GRANDEUR ET SUR LA DIFFÉRENCE QUI EST ENTRE LE GRAND HOMME ET L'HOMME ILLUSTRE, paru dans les *Mémoires de Trévoux* de janvier 1736. Ce *discours* se trouve aussi en tête de l'*Histoire d'Epaminondas*, par l'abbé Seran de la Tour. Paris, 1739, chez Didot.

1737

PROJET DE TAILLE TARIFÉE et *Supplément*. Rotterdam, 1737, chez Beman, in-8° [1].

OUVRAGES POLITIQUES. *Tome XI.* Rotterdam, 1737, chez Beman. Contient :

1. Ce volume forme le troisième tome du *Projet de taille tarifée* paru en 1724.

I. Observations sur l'essentiel de la religion.
II. Sur le Grand Homme et l'Homme Illustre.
IIII. Mémoire pour obtenir le droit de substituer.
IV. Avantages de l'éducation des collèges sur l'éducation domestique.
V. Observations pour juger sainement de la valeur des actions courageuses qui se font pour plaire a Dieu.
VI. Observations sur les quatre principaux défauts du gouvernement d'Angleterre.
VII. Observations pour rendre la lecture des Hommes Illustres de Plutarque beaucoup plus agréable et plus utile.
VIII. Observations sur les progrès continuels de la raison universelle.
IX. Observations sur les dernières paix.
X. Discours sur le désir de la béatitude.

Ouvrages de morale et de politique. *Tome XII*. Rotterdam, 1737, chez Beman. Contient des Pensées diverses.

Ouvrages de morale et de politique. *Tome XIII*. Rotterdam, 1737, chez Beman. Contient des Pensées diverses, *revues à Saint-Pierre-Eglise en juillet* 1736.

1738

Testament politique du cardinal duc de Richelieu, *premier ministre de France sous le règne de Louis XIII, avec des observations politiques de M. l'abbé de Saint-Pierre qui paraissent pour la première fois dans cette édition* [1]. Amsterdam, chez les Janssons, à Wæsberge, 1738, 2 vol. in-12.

Nouveau plan du gouvernement des États souverains. *Seconde édition* . Rotterdam, 1738, chez Beman, in-12.

Ouvrages de politique. *Tome I*. Rotterdam, 1738, chez Beman, et Paris, chez Briasson. Contient : L'Abrégé du projet de paix perpétuelle, *seconde édition revue et augmentée* [3].

1739

Projet de la taille tarifée. *Seconde édition* [4]. Rotterdam, 1739, chez Beman, et Paris, chez Briasson, in-12, 3 volumes.

1740

Avantages de l'éducation des collèges sur l'éducation domestique. Amsterdam, 1740, et Paris, chez Briasson, in-12.

1. Ces *Observations* ont été reproduites en 1741 dans le tome XVI des *Ouvrages politiques*.
2. La première édition parut dans le tome VI des *Ouvrages politiques*.
3. La première édition parut en 1729.
4. Les deux premiers tomes de la première édition parurent en 1723 et le troisième en 1737.

EXERCICES DU LUNDI *pour faire désirer aux enfants la vertu comme cause du bonheur*. Amsterdam, 1740, et Paris, chez Briasson, in-12.

DE LA DOUCEUR. MODESTIE. IMPORTANCE DES EXPRESSIONS MODESTES POLIES. ÉCONOMIE BIENFAISANTE. Amsterdam, 1740, et Paris, chez Briasson, in-12.

TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DUC DE RICHELIEU. *Nouvelle édition enrichie d'observations historiques et politiques par M. l'abbé de Saint-Pierre*. La Haye, chez Jean Van Duren, 1740, 2 vol. in-12.

OUVRAGES DE MORALE ET DE POLITIQUE. *Tome XIV*. Rotterdam, 1740, chez Beman. Contient :

I. DISCOURS SUR L'ÉCONOMIE BIENFAISANTE.
II. LETTRE SUR LA MÉTHODE DES EXTRAITS.
III. DISCOURS POUR PERFECTIONNER L'ÉDUCATION DANS LES PENSIONS.
IV. DISCOURS SUR LE GRAND HOMME. *Nouvelle édition*[1].
V. THÉMISTOCLE ET ARISTIDE ou *Modèle pour perfectionner les vies de Plutarque*.

1741

OUVRAGES DE POLITIQUE ET DE MORALE. *Tome XV*. Rotterdam, 1741, chez Beman. Contient :

I. RÈGLE POUR DISCERNER LE DROIT DU TORT, LE JUSTE DE L'INJUSTE, ENTRE NATION ET NATION.
II. PLAN DE TRAITÉ DE PAIX PERPÉTUELLE ENTRE L'ESPAGNE ET L'ANGLETERRE.
III. RÉFLEXIONS MORALES.
IV. OBSERVATIONS POUR FORMER LA PRÉFACE DE LA VIE DE M. LE MARÉCHAL D'HARCOURT.
V. AVANTAGES DE L'ÉDUCATION DES COLLÈGES SUR L'ÉDUCATION DOMESTIQUE.
VI. MÉMOIRES SUR LES COLLÈGES DES BÉNÉDICTINS.
VII. SUR L'ÉDUCATION DES ENFANTS DANS LES PENSIONS.
VIII. OBSERVATIONS SUR LE PROJET D'EXERCICES D'UNE SEMAINE POUR LES PENSIONNAIRES DE M. D'ALIBART.

OUVRAGES DE MORALE ET DE POLITIQUE. *Tome XVI*. Rotterdam, 1741, chez Beman. Contient :

I. OBSERVATIONS SUR LE TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU.
II. PROJET POUR LE PERFECTIONNEMENT DU CLERGÉ EN FRANCE.
III. DISCOURS SUR LE PLAN DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.
IV. PROJET D'UN RÈGLEMENT SUR LES BÉNÉFICES.
V. *Correspondance de l'abbé de Saint-Pierre avec le cardinal de Fleury*.
VI. OUVRAGES DE MORALE.

1. La première édition parut en 1736.

VII. Lycurgue.
VIII. Vie de Solon.
IX. Réflexions sur l'éducation. *Plan général.*
X. Réflexions sur l'Anti-Machiavel de 1740.

1747

Projet d'une paix perpétuelle et générale entre toutes les puissances de l'Europe. S. l., 1747, in-12.

1757

Annales politiques *de feu monsieur Charles-Irénée Castel, abbé de Saint-Pierre, de l'académie française*[1]. Londres, 1757, sans nom d'imprimeur. 2 volumes in-8°.

1758

Annales politiques... Londres, 1758, sans nom d'imprimeur. 2 vol. in-12.

1767

Annales politiques... Genève, 1767, sans nom d'imprimeur, et à Lyon, chez Pierre Duplantin aîné. 2 volumes in-12. Cette édition et celle de 1758 contiennent les discours des cardinaux de Fleury et de Polignac lors de l'exclusion de l'abbé de l'académie française.

1775

Les rêves d'un homme de bien qui peuvent être réalisés, *ou les vues utiles et praticables de M. l'abbé de Saint-Pierre, choisies dans ce grand nombre de projets singuliers dont le bien public était le proncipe*, par Alletz. Paris, Duchesne, 1775.

1868

Projet pour multiplier les collèges de filles. *Nouvelle édition* par Victor Develay[2]. Paris, académie des bibliophiles, 1868, in-32.

1884

Le comte Gaston de Villeneuve-Guibert a publié en 1884 dans le *Portefeuille de Madame Dupin* (Paris, chez Calmann-Lévy) les écrits suivants de l'abbé de Saint-Pierre :

Cinquante-deux lettres a Madame Dupin (mardi 13 septembre 1735 au mercredi 27 octobre 1742).

Plotine aimable, estimable et heureuse.

1. Les *Annales politiques* se trouvent en manuscrit, avec de nombreuses variantes, dans les bibliothèques de Rouen *(Ms.* 950) et de l'Arsenal *(Ms.* 3719 130 HR) sous le titre de *Annales de Castel.* Une partie de l'ouvrage (le dernier tiers) se trouve également en manuscrit à la bibliothèque de Caen *(Ms.* 312, in-4°, 163). Les Archives Nationales (R^4 825) et M. Tony Genty de Caen possèdent en manuscrit les dernières pages des *Annales* sous le titre : *Comparaison entre Henri IV et Louis XIV.* Tous ces manuscrits sont antérieurs aux éditions.

2. La première édition parut dans le tome IV des *Ouvrages de politique.*

RÉFLEXIONS SUR QUELQUES OUVRAGES APPELÉS OUVRAGES D'IMAGINATION ET AUXQUELS L'IMAGINATION N'A AUCUNE PART.

LETTRE SUR LES FEMMES.

1894

DEUX LETTRES DE M. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE A M. DE TOURLAVILLE, 1707, publiées par le comte A. de Blangy. Caen, 1894, chez Valin, in-8°.

1912

ANNALES POLITIQUES... nouvelle édition collationnée sur les exemplaires manuscrits et imprimés avec une introduction et des notes, par Joseph Drouet. Paris, chez H. Champion, 1912.

Ouvrages sans date ni millésime.

UTILITÉ DE SE GUÉRIR DE LA PRÉSOMPTION POUR RENDRE CETTE PREMIÈRE VIE PLUS HEUREUSE. In-12.

NOUVEAU PROJET D'UNE TAILLE RÉELLE POUR L'INTÉRET DE L'ÉTAT ET LE SOULAGEMENT DU PEUPLE, *où l'on fait voir par des réflexions solides les erreurs qui se sont trouvées dans le livre de feu Mr de Vauban qui a pour titre : Projet d'une dîme royale.* S. l. n. d., in-8°.

II. LISTE DES PRINCIPAUX AUTEURS ET DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS OU CITÉS AU COURS DE L'OUVRAGE.

A. *Manuscrits.*

ARCHIVES NATIONALES. — V⁷ 1259, fol. 115. — *Judule de Clément XII pour les bénéfices et commendes de l'abbaye de Tiron, en faveur du sieur de Castel de Saint-Pierre, abbé de ladite abbaye.*

Y 15712. — *Scellé après le décès de messire Charles-Irénée de Castel de Saint-Pierre, abbé de Tiron...* (Etude de Me Abraham Desnoyers, notaire au Châtelet).

R⁴ 825. — *Papiers ayant appartenu à la famille d'Orléans.*

ARCHIVES DE LA SEINE-INFÉRIEURE. — *Fonds de Bellefonds G.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL. — 3053 (209 BSAF). *Réflexions sur la Taille tarifée de l'abbé de Saint-Pierre.*

4258 (437 HF). — *Mémoire sur le Pédiposte et le Pennyposte.*

2584 (62 ASAF). — 2585 (62 ASAF). — 3719 (130 H). — 2337 (57 SAF). — 2334 (53 *bis* ASAF), etc... sur divers ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre.

BIBLIOTHÈQUE DE M. TONY GENTY DE CAEN. — *Lettres adressées à l'abbé de Saint-Pierre. Documents sur sa généalogie.*

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. — Ms. fr. 12453. *Motifs pour donner à M. l'abbé de Saint-Pierre, abbé de Tiron, et à M. l'abbé de Crévecœur, son neveu, abbé d'Evron, chacun un indult pour les prieurés de ces deux abbayes.*

BIBLIOTHÈQUE DE ROUEN. — Ms. 950. *Documents généalogiques et biographiques.*

CORDA. — *Catalogue des factums et d'autres documents judiciaires antérieurs à* 1790. (Bibliothèque nationale. Département des imprimés).

B. *Imprimés.*

ALBERT (Paul). — *La littérature française au XVIIIe siècle.*

ALEMBERT (D'). — *Histoire des membres de l'Académie française morts depuis* 1700 *jusqu'en* 1771. (Tomes I et V. *Eloge de l'abbé de Saint-Pierre prononcé à l'Académie en* 1775).

AMELINE (L.). — *L'idée de la souveraineté d'après les écrivains français du XVIIIe siècle.* Paris, 1904.

ARGENSON *(le marquis d').* — *Mémoires publiés par la société d'histoire de France* sous la direction de M. Bathery. Paris, 1868.

AUBERTIN. — *L'esprit public au XVIIIe siècle.* Paris, 1873.

BARINE (Arvède). — *Madame, mère du régent.* Paris, 1909.

BARNI (Jules). — *Histoire des idées morales et politiques en France au XVIIIe siècle.* Paris, 1865.

BEAUREPAIRE (Georges DE). — *L'abbé de Saint-Pierre.* Discours de réception à l'académie de Rouen. 1902.

BENTHAM (Jérémie). — *Principes of international law.* Edition d'Edimbourg, 1839, t. II.

BODEMAN (Edward). — *Aus den briefen der herzogin Elisabeth von Orleans an die hurfurftin Sophie von Hannover.* Hannover, 1891.

BOLINGBROKE *(Lord).* — *Lettres de Henri John, lord vicomte de Bolingbroke,* éditées par le général de Grimoard. Paris, 1808.

BOUHOURS *(Le père).* — *La vie de madame de Bellefonds, supérieure et fondatrice du monastère des religieuses bénédictines de N.-D. des Anges établi à Rouen.* Paris, 1686.

CHAMILLART (G.). — *Recherche de la noblesse faite par ordre du roi en* 1666 *et années suivantes* (publiée par un membre de la société des antiquaires de Normandie). Caen, 1887.

CRUCE (Emeric). — *Le nouveau cynée ou discours d'état représentant les occasions et moyens d'établir une paix générale et la liberté du commerce pour tout le monde.* Paris, 1723.

DROUET (Louis). — *Recherches historiques sur les vingt communes du canton de Saint-Pierre-Eglise.* Cherbourg, 1893.

FABRE (Joseph). — *Les pères de la révolution française.* Paris, 1910.

GOUMY (Edouard). — *Etude sur la vie et les écrits de l'abbé de Saint-Pierre.* Paris, 1859.

GRIMM. — *Lettres du* 15 *février et du* 1er *avril* 1758. (Edition Tourneux en 16 volumes. T. III).

HAY (Paul). — *Traitté de la politique de France, par M. P. H., marquis de C. Reveu, corrigé et augmenté d'une seconde partie,* avec *quelques réflexions sur cet traitté par le* sr *l'Ormegregny.* Cologne, 1677.

HENNOT (Ch. DE). — *La mort et les funérailles de très illustre et très excellente dame Magdeleine Gigault de Bellefonds, baronne de Saint-Pierre.* Rouen, 1665.

HUGUES (D'). — *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges.*

JANET. — *Histoire de la philosophie morale et politique dans l'antiquité et les temps modernes.* Paris, 1858.

KANT. — *Projet de paix perpétuelle. Essai philosophique.* Edit. Tissot, Paris, 1837.

LAFARGUE (René). — *L'agriculture en Limousin au XVIIIe siècle et l'intendance de Turgot.* Paris, 1902.

LANSON (Gustave). — *Origines et premières manifestations de l'esprit philosophique dans la littérature française de* 1675 *à* 1748 (Revue des cours et conférences, 1907-1911). — *Manuel bibliographique de la littérature française moderne, III. Dix-huitième siècle.* Paris, 1911.

LAVERGNE (Léonce DE). — *Les économistes français au XVIIIe siècle.* Paris, 1870.

MERCIER DE SAINT-LÉGER. — *Notice raisonnée des ouvrages de Gaspard Shott, jésuite.* Paris, 1725.

MERLET (Lucien). — *Cartulaire de l'abbaye de la sainte Trinité de Tiron.* Chartres, 1883.

MOLINARI (Georges DE). — *L'abbé de Saint-Pierre, membre exclu de l'Académie française. Sa vie et ses œuvres.* Paris, 1857.

PAULTRE (Christian). — *La taille tarifée de l'abbé de Saint-Pierre et l'administration de la taille.* Paris, 1905.

REGISTRES DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — 1672-1793, t. II.

RINGIER (E.). — *Der abbe de St-Pierre, ein nationalokonon des XVIII jahrhunderts.* Karlsruhe, 1905.

ROUSSEAU (Jean-Jacques). — *Extrait du projet de paix perpétuelle de M. l'abbé de Saint-Pierre.* S. l., 1761.

— *Jugement sur la paix perpétuelle.* Edition Houssiaux en 4 volumes. T. I.

— *Extrait du discours sur la polysynodie de M. l'abbé de Saint-Pierre.* Même édition. T. I.

— *Jugement sur la polysynodie.* Même édition. T. I.

ROUXEL (A.) — *Chronique des élections à l'Académie française* (1634-1870). Paris, 1888.

SAINT-EVREMOND. — *Idée de la femme qui ne se trouve point et ne se trouvera jamais.* (Edit. des Maizeaux, 1753. T. III.)

SAINT-SIMON. — *Mémoires.* (Edit. Chéruel en 13 volumes.)

SAINTE-BEUVE. — *Causeries du lundi.* T. XV.

SEROUX-D'AGINCOURT (Camille). — *Exposé des projets de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre (et de Henri IV), de Bentham et de Kant.* Paris, 1905.

SIEGLER-PASCAL (S.). — *Un contemporain égaré au XVIIIe siècle.* Paris, 1900.

SULLY. — *Economies royales* (Edit. Michaut et Poujoulat. Paris, 1836).

VILLENEUVE-GUIBERT (Comte DE). — *Le portefeuille de madame Dupin, dame de Chenonceaux.* Paris, s. d.

VOLTAIRE. — *Défense de Louis XIV contre les* Annales Politiques *de l'abbé de Saint-Pierre* (Edit. Moland en 52 volumes, chez Garnier, 1883-1885. T. XXIX.

— *Le siècle de Louis XIV* (même édition. T. XIV).

— *Lettres des* 30 *et* 31 *octobre* 1738 (même édition. T. XXXV) et *du* 20 *août* 1756 (même édition. T. XXXIX).

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES CONTENUS DANS L'OUVRAGE

ACHENWALL (Gottfried), professeur à l'Université de Gœttingue, 180.
ACHER (Guillaume), 351.
ACHER (Jeanne), 351, 356.
ACHER (Lucas), 351.
AGUESSEAU (Le chancelier d'), 160, 178, 180.
AIGUILLON (Anne-Charlotte de Crussol-Florensac, duchesse d'), 82, 86.
ALARY (L'abbé), 80.
ALBERONI (Le cardinal), 160.
ALCUIN, 238.
ALEMBERT (Jean Le Rond d'), 15, 64, 79, 81, 104, 105, 173, 213, 295, 336, 337.
Alençon, 196, 197.
ALEXANDRE (Le Grand), 230, 231, 236.
ALIBART (D'), maître de pension, 89, 251.
ALPHONSE X, roi de Castille, 3.
AMPHICTION, roi d'Athènes, 112.
ANNE D'AUTRICHE, 6.
ANNE STUART, 143.
ANNEVILLE (Guillaume d'),
ANTIN (Le duc d'), 156.
Ardennes (L'abbaye d'), 13, 27.
ARGENSON (René-Louis, marquis d'), 32, 38, 40, 78, 94, 103, 139, 152, 156, 157, 160, 325-330.
ARNAULD (Antoine), 31.
ASTRUC (Jean), médecin, 83, 97, 98, 100.
AUBE (D'), 326.
AUBER, économiste, 186.
AUBERT DE TOURNY (Louis), 198-201.
AUDET (Clémence), 353,
AUGUSTIN (Saint), 295.
AUX-EPAULES (Robert), 4, 353.
AUX-EPAULES (Jeanne), 4, 353.
(Pour les autres membres de la famille *Aux-Epaules*, voir p. 353).
AVARAY (Madame d'), 82.
Avignon, 21, 324.

BACON, 343, 345.
BALLESDENS, 44.
BALTHAZAR D'AYALA, 130.
BANEVILLE, 363.
BARANTE (De), 44.
BARBEY D'AUREVILLY, 39, 269.
Barfleur, 1, 216.
BASNAGE (Benjamin), ministre de la R. P. R., 3.
BAYEUX, ministre de la R. P. R., 318.
BAYLE, 271.
Beaugency, 82.
BEAUMARCHAIS, 173.
BEAUREPAIRE (Georges de), 1, 19.
BEAUVILLIERS (Le vicomte de), 12.
BELISLE (Bon-Jacques ERARD de), 357.
BELISLE (Jean ERARD de), 356.
BELLEFONDS (Voir GIGAULT DE BELLEFONDS).
BELLE-ISLE (Le maréchal de), 261.
BENEZET, 323.
BENOIT VIII, 113.
BENSERIE (La), ministre de la R. P. R., 3.
BENTHAM (Jérémie), 141-143, 149, 345.
BERGERET, académicien, 40, 44.
BERNARD (Saint), 54, 240.
BERNIS (De), 86.

Bersot, 295.
Bertin, contrôleur général, 201.
Bézuel (L'abbé), 302.
Bignon (L'abbé), 68, 105, 196.
Bodin, 343.
Boileau, 41-44, 104, 270.
Boisguillebert, 186, 190, 197, 207, 345.
Bolingbroke (Lord), 78, 83, 299.
Bologne, 114.
Boniface VIII, 242.
Bonrepaus (De), 9.
Bordeaux (Henri), 258, 259.
Bossuet, 23, 42, 43, 57, 276, 311, 312.
Bouhier (Le président), 276.
Boulainvilliers (Henri de), 186, 326, 327.
Bourbon (Louis-Henri de), duc de Verneuil, 56, 57.
Bourdaloue, 23, 104, 311.
Bourdelot (Pierre Michon, dit l'abbé), 19, 21-24.
Bourgeauville (De), 363.
Bourgeois (Léon), 279.
Bourget (Paul), 44, 293.
Bourgogne (Louis, duc de), 156, 163, 164, 256, 346.
Bours (Jeanne de, 353).
Bouvier (Le), ministre de la R. P. R., 3.
Boyer (L'abbé Claude), 44, 47, 104.
Boze (Claude Gros de), 68, 74.
Bréal, 279.
Bréauté (Madame de), 10.
Brest, 32.
Brieux, 293.
Brignolet (Madame de), 86.
Briroy (De), évêque de Coutances, 4.
Brosse (Le président de).
Brossette (Claude), 270.
Brunetière (Ferdinand), 160, 288.
Buffon, 86, 284.

Caen, 3, 4, 16, 17, 197, 198.
Cairms (Lord), 129.
Calvin, 245.
Camp (Maxime du), 44.
Caraman, 78.
Carbonnel (Gillette de), 351.
Carbonnel (Jean de), 352.
Carentan, 3.
Caribert, 237.
Carignan (Le prince de), 38.
Carneville, 266.
Carquebut.
Casablanca (L'affaire de), 147.
Castel (Guillaume) 351.
Castel (Raoul), 351.
Castel de Saint-Pierre (Antoine), 9, 10, 12, 355, 356.
Castel de Saint-Pierre (Bernardin), jésuite, 9, 16, 41, 54, 355.
Castel de Sant-Pierre (Bernardin-Joseph), 356.
Castel de Saint-Pierre (Bon-Hervé), 2, 12, 356.
Castel de Saint-Pierre (Bon-Thomas), 8, 355, 356.
Castel de Saint-Pierre (Charles), 1, 3, 6-10, 12, 351, 356.
Castel de Saint-Pierre (Gabriel), abbé d'Evron, 6, 356.
Castel de Saint-Pierre (Louis-Hyacinthe), 2, 9, 10, 26, 102, 356.
Castel de Saint-Pierre (Louis-Sébastien), 357.
Castel de Saint-Pierre (Louis-Tancrède), 357.
Castel de Saint-Pierre (Marie-Thérèse), 1, 2.
Castel de Saint-Pierre (Nicolas), 2, 3, 12.
Castel de Saint-Pierre (Richard). 351.
(Pour les autres membres de la famille *Castel*, voir p. 351).
Castello (Hugo de), 3.
Castello (Johannès de), 3.
Catherine II, 291.
Catinat (Le maréchal de), 174.
Caton, 230, 285.
Caudebecq-en-Caux, 32.
Caylus (Madame du), 38.
Cellamare, 61, 66.
César, 228, 230, 231, 236.
Châlons, 197.
Chantilly, 211.
Chapelle (La), 44, 47, 68.
Charcot (Le docteur), 98.
Charlemagne, 237, 238.
Charles le Chauve, 239.
Charles V, 243.
Charles VI, 243.

Charles VII, 184, 243.
Charles VIII, 244.
Charles IX, 245.
Charles II, roi d'Angleterre, 6.
Charles-Quint, 126, 230.
Charles VI, empereur, 80, 126, 135.
Charles XII, roi de Suède, 91, 135, 228, 235, 236.
Charles-Louis, électeur palatin, 41.
Charpentier, 14.
Chartres, 55.
Chateautiers (De), 186.
Chaulieu, 44.
Chaumont (De), évêque de Dax, 43.
Chauvelin, garde des sceaux, 80, 326.
Chauvelin, intendant de Picardie, 198-200.
Chavigny, secrétaire d'ambassade, 61.
Chenonceaux (Château de), 15, 57, 86, 87.
Cherbourg, 1, 216.
Childéric Ier, 236.
Childéric III, 237.
Chirac, médecin du roi, 96.
Choisy (L'abbé de), 36, 68.
Christine de Suède, 43.
Cicéron, 130, 227.
Clément XII, 380.
Clérel (Robert), sieur de la Roque, 356.
Clermont (Mademoiselle de), 85.
Clitourps, 8.
Clotaire, 228.
Clovis, 237, 238.
Cochin, 283.
Coignard, 280.
Colbert, 43, 161, 176-178, 180, 186, 285.
Commynes, 177.
Condé (Le grand), 22.
Conrart, 22.
Cordemoy (Géraud de), 44.
Corneille (Thomas), 23, 43, 44.
Corneille (Pierre), 23, 43, 291, 292, 311.
Cosqueville, 8.
Cousin (Victor), 284.
Couture (L'abbé), 85.
Couvert (Guillaume de), 351.
Couvert (Jacques de), 351.
Couvert (Jeanne de), 3, 4, 318.
Crévecœur (L'abbé de), 6, 356.
Crévecœur-sur-Eure, 189.
Creil (De), intendant, 186.
Croissy-la-Garenne, 29.
Cruce (Emeric), 115, 117-123, 345.
Curel, 293.
Cyrus, 112.

Dacier, 67, 68.
Dagobert, 237.
Dancourt, 271.
Dangeau (L'abbé de), 67, 68, 276.
Dangeau (Le marquis de), 68.
Dario, chirurgien, 99.
Darmesteter, 277.
Dauchet (Antoine), 68, 271.
Daudin (François), domestique, 101.
Dauphin (Louis, dit le Grand), 21, 53.
Davust, notaire, 101.
Davy (François), seigneur de Saint-Hilaire, 356.
Delacour (Auguste), maire de Saint-Pierre-Eglise, 99.
Denain, 5.
Derrand (Le père), 324.
Descartes, 32, 34, 230, 231, 284, 287, 345.
Deshoulières (Madame), 305, 306.
Desmarets.
Desmoulins (Camille), 154.
Desnoyers (Abraham), 101-103.
Desportes (Philippe), 56.
Diderot, 96, 170, 288, 291, 308, 341.
Dobert, 276.
Donnay, 293.
Doyard (Pierre), 10, 25.
Dreux (Madeleine de), 4.
Drouet (Louis), 13.
Droz, 206.
Dubarry (Madame), 156.
Dubois (Le cardinal), 36, 61-63, 66, 133, 156, 160, 337.
Ducis, 44, 292.
Duclos, 53, 66, 344.
Duguet, machiniste, 97, 98.
Dumas (Alexandre), fils, 293.
Dumoulin, 177.
Dunois, 243.
Dupin de Chenonceaux, 86, 90.
Dupin (Madame), 15, 57, 82, 86-90, 100, 197, 257, 262, 284, 331.

Dupin (Armand), 89, 90, 331.
Duverney, 19, 21, 263.

Epaminondas, 230-231.
Espiney (Madeleine d'), 351.
Estouteville (Catherine d'), 352.
Estrées (Le cardinal d'), 43.
Estrées (Le maréchal d'), 156.
Eudes, 239.
Eugène (Le prince), 140.
Expilly, 276.

Fabert (Le maréchal de), 174.
Farges (Marie-Anne), 357.
Faulcon, seigneur de Saint-Marcouf, 356.
Fénelon, 23, 39, 43, 48, 49, 67, 160, 226, 248, 257, 258, 260, 262, 290, 312.
Féniole (Madame de), 62.
Ferriol (Madame de), 271.
Fielding, 53.
Fléchier, 43.
Fleury (L'abbé), 68, 72.
Fleury (Le cardinal de), 67-70, 80, 137-139, 197, 223, 326, 337.
Fœrster (Le professeur), 146.
Fontenelle, 10, 16, 19, 21, 23, 24, 28-32, 38, 39, 42, 43, 46, 68, 82, 83, 85, 86, 89, 100, 137, 271, 300, 326.
Fontenoy, 328.
Fortcalquier (La comtesse de), 86.
Fossard (David), 266.
Fouques, comte d'Anjou, 240.
Fouquet (Madame), 313.
Fourmont (De), 86.
François Ier, 118, 244, 315.
François II, 244.
Franqueville (Le comte de), 44.
Frédéric II, 92, 135-137.
Furetière, 14, 69, 74, 75, 104, 270, 271.

Gassion (Le maréchal de), 174.
Gasville (De), intendant, 197.
Genest (L'abbé), 49, 68.
Genlis (Madame de), 261.
Genty (Tony), II, 3, 136, 138, 200.
Geoffrin (Madame), 82, 84, 102, 338, 340.
Georges Ier, roi d'Angleterre, 143.
Gigault de Bellefonds (Famille), 4-6, 354.
Gigault de Bellefonds (L'abbesse), 6, 8, 10, 25.
Gigault de Bellefonds (Bernardin), 4, 353, 354.
Gigault de Bellefonds (Judith), 10, 29.
Gigault de Bellefonds (Louis-Christophe), 6.
Gigault de Bellefonds (Le maréchal), 5, 6, 17, 38.
Gigault de Bellefonds (Madeleine), baronne de Saint-Pierre, 7-10 88.
(Pour les autres membres de la famille *Gigault de Bellefonds*, cf. p. 353).
Gigot (Louis), 360.
Girardin (Madame de), 41.
Givry, 276.
Gonneville, 266.
Gontier (Le père), jésuite, 4, 318.
Gouberville, 266.
Goumy (Edouard), I, 19, 107, 328.
Gournay, 348.
Graffignon (Jeanne), 353.
Gratry (Le père), 44.
Grimarest, 134, 336.
Grimm, 134, 160, 229, 331, 333, 335, 336, 340.
Grotius, 121, 151.
Grouchy (Pierre de), 352.
Grouchy (Raoulette de), 351.
Guerrand (Jeanne), servante, 101.
Guimonneau (L'abbé), 196.
Guise (Le duc de), 245.

Habercorn (Le docteur), 122.
Hanovre (La princesse Sophie de), 110.
Haussmann, 222.
Havet (Louis), 279.
Haye (Conférence de *La*), 147.
Hénault (Le président), 38, 39.
Hennot (Charles de), curé de Bretteville, 7.
Henri (Le Saint), empereur, 113.
Henri Ier, 239.
Henri II, 244.
Henri III, 175, 177, 245.

Henri IV, 115-117, 134, 163, 230, 234, 245, 327, 332, 336, 346.
Herver (Milady), 86.
Hervieu (Paul), 293.
Hervieu, notaire, 8.
Hesse-Rheinfels (Le landgrave Ernest de), 115, 122.
Hommets (Marie des, 356).
Hougue (Désastre de *La*), 5.
Huet, évêque d'Avranches, 23, 43, 271.
Hugo (Victor), 309.
Hugues Capet, 239.
Hull (Incident de), 147.

Jacques Ier, roi d'Angleterre, 150.
Jalot (Jeanne), dame de Mesnileury, 2, 355.
Jalot (Pierre), marquis de Néville, 2.
Jean-Baptiste de La Salle, 267.
Jean le Bon, 242.
Jeanne d'Arc, 243.
Joconde (Le père), 324.
Jouffroy, 26.
Judicael, 237.
Justinien, 177.

Kamarrowsky (Le comte), 146.
Kant, 141, 143-145, 149.
Kerven (Françoise de), 32, 356.

Labbey (Isabeau), 351.
La Bruyère, 36, 37, 42, 43, 46, 110, 187, 316, 337, 338, 344.
La Fayette (Madame de), 31, 37, 291.
La Fontaine, 29, 42, 43, 308.
Lambert (La marquise de), 38-40, 42, 49-51, 82, 83, 248, 271, 325.
Lamoignon (Le président de), 177, 178.
Lamotte (De), 68.
Lartigault, 276.
Las Cases, 145.
Launay (De), 19.
Launay (Mademoiselle de), devenue madame de Staal, 38, 85.
Lauzanne, 114.
Law, 156, 223.
Lefort (Jean), sieur de Manneville. 356.
Lefranc de Pompignan, 44.
Le Gascoing (Fleurie), 351.
Leibniz, 53, 117, 118, 132-134, 287, 336.
Lemaire (Mademoiselle), 89.
Lemery, 19, 22, 24.
Le Mignot (François), 266.
Lenfant, sieur de Tourville, 356.
Le Normand, 283.
Léon X, 315.
Le Petit (Pierre), 271.
Le Prévost de Reviers, 355.
Lesclache, 276.
Le Tellier, 57.
Le Theil, 266.
Le Trosne, 186.
Le Vicomte de Blangy (Famille), 357.
Leygues (G.), 279.
Limoges, 197, 198, 201.
Lion (De), 363.
Lisieux, 198.
Locke, 248.
Londres, 61, 66, 220.
Longueville (Le duc de), 6.
Louis de Bavière, 150.
Louis le Débonnaire, 238.
Louis II (Le Bègue), 239.
Louis VII, 240.
Louis VIII, 241.
Louis IX, 130, 241, 242.
Louis XI, 177, 243.
Louis XII, 171, 244, 327.
Louis XIII, 118, 245, 246.
Louis XIV, 43, 45, 46, 54, 57, 64-74, 109, 110, 150, 164, 171, 230, 231, 236, 246, 256, 272, 286.
Louis XV, 74, 160, 169, 256, 329.
Louis XVI, 201, 212.
Louis-Philippe, 256.
Louvois, 5, 176.
Louvois (L'abbé de), 68.
Lusson (De), 89.
Luther, 245.
Lycurgue, 228, 232-235, 281.
Lyon, 270.

Mabillon, 57.
Mably (L'abbé de), 289, 290, 331.
Machiavel, 132, 136.
Magni (Le père), 122.
Mahomet, 296-303.

MAINE (Le duc du), 66, 70.
MAINE (La duchesse du), 38, 85.
MAINTENON (Madame de), 262.
MAIRAN, 38, 83.
Maisons, 39.
MAISTRE, (Joseph de), 109.
MALEBRANCHE, 23, 31, 271, 295.
MALEZIEUX (De), 68, 85.
MALHERBE (Le marquis de), 363.
MALLET, 68.
MALLEVILLE (De), 44.
Malte (Eglise Saint-Jean de), 9.
MALTHUS, 208.
MANCEL, 17.
Manneville, 196.
MARCEL (Etienne), 242.
MAREUIL (Hélionne de), 353.
MARGUERIE (Louis de), 356.
MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE, 126, 135, 136.
MARIVAUX, 38, 83.
Marly, 53.
MARMONTEL, 83.
MASSIEU (L'abbé), 68.
MASSILLON, 311.
MASSINISSA, 112.
MATHAN (Famille de), 352.
MATIGNON (De), lieutenant général, 6.
MAUPERTUIS (Moreau de), 44, 104, 105.
MAURY (Le cardinal), 44.
MAZARIB, 6, 161, 246.
MEILLERAYE (Le maréchal de La), 6.
Mer, 82.
MERCI (Le comte de La), 140.
MERCIER DE SAINT-LÉGER, 97.
MÉROVÉE, 236.
MEYER (Paul), 279.
MÉZERAY, 271.
MICHON (Pierre). Voir BOURDELOT.
MIÈGE, 356.
MINEURE (Le marquis de), 68.
MIRABEAU, 186, 348.
MIREPOIX (Madame de), 86.
MOLIÈRE, 20, 231, 291, 292, 311.
MOLINA, 38.
MOLINARI (Georges de), 65, 151, 182, 213.
MONCRIF (De), 105.
MONLIEN, 13.
MONSIEUR, frère de Louis XIV, 38, 41.
MONTAIGNE, 26, 132, 171, 248, 249, 251.
MONTESPAN (Madame de), 38.
MONTESQUIEU, 78, 83, 87, 141, 155, 334, 335, 347.
Montivilliers (Abbaye de), 1.
Montriond (Concile de), 114.
MONTYON (De), 275.

NANCRÉ (De), 63.
NAPOLÉON Ier, 145, 175, 309, 310, 316, 347.
Narbonne, 114.
NEIPPERB (Le comte de), 136.
Néville, 266.
NEWTON, 287, 306.
NICOLAS II, 147.
NICOLE, 37, 38.
NOAILLES (Le cardinal de), 74, 156.
NOAILLES (Le duc de), 156.

OBY (D'), avocat général, 78.
OLIVET (L'abbé d'), 75, 276, 280.
Orléans, 55.
ORLÉANS (Le duc d'), régent, 2, 55, 61, 63, 65-76, 89, 155, 157, 187, 188.
ORLÉANS (Henriette d'Angleterre, duchesse d'), 41.
ORLÉANS (La duchesse d'), mère du Régent, 41, 49, 50, 52-55, 60, 61, 110, 111, 122.
ORLÉANS (La duchesse d'), épouse du Régent, 2, 9, 60.
ORRY, contrôleur général, 197, 200.
OUEN (Saint), 237.

Padoue, 114.
Paris, 18 et suiv., 28 et suiv., 51-55, 220-222, 267, 324, etc.
PARMENTIER, 287.
PASCAL, 23, 32.
PAUL (Saint), 113.
PELLETIER (Le chanoine), 92.
PELLEVÉ (Marguerite de), 351.
PELLISSON, 41, 49.
PÉPIN LE BREF, 153, 237.
PERNET (De), 102, 360.
PERRAULT, 41, 43, 290.
PETTY (William), 281.
PHARAMOND, 228, 236.
PHILIPPE Ier, 240.

Philippe-Auguste, 3, 240, 241.
Philippe le Bel, 242.
Philippe V, 242.
Philippe VI, 242.
Pierre (Le czar), 228, 235.
Pierre II, roi de Portugal, 6.
Pierre l'Ermite, 240.
Platon, 78.
Plélo, 78, 79.
Plutarque, 33, 34, 228, 230.
Polignac (Le cardinal de), 60, 61, 66-68, 70, 107.
Pompadour (Madame de), 156.
Pomponne (L'abbé de), 80.
Pontchartrain, 276.
Porte (Le duc de La), 6.
Pothier (Catherine), 351.
Prael (Jeanne du), 351.
Préaus (De), 7.
Prévost (L'abbé), 14.

Quesnay, 348.
Quinault, 292.
Quintilien, 253.

Racicot, 271.
Racine, 9, 32, 42, 43, 64, 291, 292, 311.
Rambouillet, (Hôtel de) 38.
Ramsay, 78.
Rancé (L'abbé de), 78.
Récamier (Madame), 40.
Regnard, 271.
Renaudot, 68.
Renouf (Guillaume), 266.
Renouf (Jean), notaire, 266.
Retz (Le cardinal de), 28, 246.
Richarson, 290.
Richelieu (Le cardinal de), 43, 161, 270, 275.
Richelieu (Le duc de), 75, 140, 329.
Richelieu (La duchesse de), 89.
Riqueur (Henri), 88, 101, 102, 361.
Robert II, duc de Normandie, 240.
Robert le Pieux, 113, 239.
Robespierre, 307.
Rochelle (La), 44, 189.
Rohan (Famille de), 6.
Rohan (Le prince de), 6.
Rohan (La princesse de), 86.
Rollin, 248, 253.
Romain (Le frère), 324.
Romulus, 228, 230.
Roque (L'abbé de La), 20.
Rosni, 161.
Rossi, 206.
Rotrou, 292.
Rotterdam, 139.
Rouen, 11, 25, 197.
Rousseau (Jean-Baptiste), 271, 299.
Rousseau (Jean-Jacques), 15, 26, 28, 82, 90, 128, 134, 135, 140, 151, 157-162, 169, 195, 248, 252, 258, 284, 286, 330-334, 336, 339, 340, 344.
Rouy (Jeanne de), 353.

Sacy (De), 68, 70, 72, 75-77, 338.
Saint-Aulaire, 38.
Saint-Bris, 40.
Saint-Cloud, 52, 53.
Saint-Cyr (Maison de), 261.
Saint-Evremond, 7, 88.
Saint-Isbert, 251.
Sainte-Beuve, 1, 11, 78, 105, 340, 346.
Sainte-Marie-du-Mont, 3, 4.
Sainte-Mère-Eglise, 3, 4.
Saint-Pierre (Castel de). Voir Castel.
Saint-Pierre-Eglise, 1, 2, 6-10, 12, 13, 98, 99, 108, 185, 188, 214, 216, 266, 337.
Saint-Remy (L'abbé de), 140.
Saint-René-Taillandier, 44.
Saint-Saturnin, 324.
Saint-Simon, 2-5, 52, 74, 155-157, 171, 173, 337.
Salisbury (Le comte de), 55.
Sallier (L'abbé), 86.
Sand (George), 330, 344, 345.
Sandwich (La comtesse de), 89.
Sarcey (Francisque), 279.
Saxe (Le maréchal de), 274.
Sceaux, 38, 39, 85.
Scipion (L'Africain), 230.
Scudery (Mademoiselle de), 21.
Scudery, 47.
Sebeville (De), 6.
Sebeville (La marquise de), 7.
Segrais, 12, 31, 37, 43.
Seguier (Pierre), 43.
Sévigné (Madame de), 22, 38, 328.

Sèvres, 261.
SHAKESPEARE, 292.
SIÉGLER-PASCAL, I, 207.
SISMONDI, 206, 348.
SMITH (Adam), 207.
STAAL (Madame de). Voir LAUNAY (Mademoiselle de).
SOISSONS, 153, 197.
SOLON, 230, 232-235.
SOREL (Agnès), 243.
STORCH, 206.
SUGER (L'abbé), 240.
SULLY, 115, 117, 336.
Sully, 39.
SWIFT (Le docteur), 86.
SYLLA, 230.

TAINE, 169, 319, 320.
TENCIN (Madame de), 82, 83, 87, 88, 271.
TERRASSON, 38.
THÉSÉE, 230.
Théville, 266.
THIERS, 159.
THOMAS (Christophe), sieur d'Auderville.
Tiron (Abbaye de), 11, 54-59, 246, 320.
TOCQUEVILLE (Alexis de), 171, 314.
TORCY (Le maréchal de), 60.
TORT (Madame du), 100.
TOURNY. Voir AUBERT DE TOURNY.
Tourny, 11.
Tours, 89, 197, 198.
TOURVILLE, 9.
TURENNE, 6.
TURGIS (Catherine de), 356.
TURGOT, 160, 186, 199, 201, 202, 330, 348.

Utrecht, 60, 83, 107, 111, 112.
UXELLES (Le maréchal d'), 60, 156.

VALINCOURT (Le marquis de), 38, 49, 68.
Valognes, 4, 6, 214, 302.
VARENNE (De), procureur, 197.
VARIGNON, 16, 29-32.
Varouville, 8.
VARSAINVILLE, 363.
VASSY (Le comte de), 363.
VAUBAN (Le maréchal de), 38, 174, 180, 186, 197, 281.
VAUDELIN (Le père), 276.
VAUVRAY (Madame du), 85.
Vaux, 39.
VAYER (LE), 88.
VELLY, 238.
VENTADOUR (La duchesse de), 6.
Vernon, 11.
Versailles, 53, 85.
VERTAMMOND, (De) 7.
VERTOT L'abbé de), 10, 29-32.
VEUILLOT (Louis), 75.
VILLARS (Le maréchal de), 5, 38, 156, 211.
VILLARS (Le marquis de), 5.
VILLARS (Le lieutenant général de), 5.
VILLENEUVE-GUIBERT (Le comte de), 7, 265.
VILLEROY (Le maréchal de), 66, 70, 156.
VINCENNES, 89.
VOISENON (L'abbé de), 14.
VOISINES (Charlotte de), 353.
VOLTAIRE, 14, 17, 27, 40, 86, 91, 92, 97, 103, 130, 133, 141, 155, 160, 163, 164, 180, 212, 213, 229, 230, 284, 285, 292, 297-300, 305, 306, 315, 321, 328, 329, 331, 334, 341, 344.

WALPOLE (Horace), 79.
WENDT, 53.
WIDON (Conrad), 53.

TABLE DES CHAPITRES

Préface v

PREMIÈRE PARTIE

L'HOMME

Chapitre I. Les premières années 1

I. *Les familles Castel de Saint-Pierre et Gigault de Bellefonds.* 1

II. *L'abbé de Saint-Pierre à Saint-Pierre-Eglise et au collège de Rouen. Fut-il ordonné prêtre ?* 9

III. *Ses études théologiques au collège de Caen* 16

Chapitre II. L'arrivée a Paris 19

I. *Les sciences à Paris à la fin du XVIIe siècle* 19

II. *Influence des milieux scientifiques sur l'abbé de Saint-Pierre* 24

III. *La cabane du faubourg Saint-Jacques. L'abbé se consacre à l'étude de la morale puis à la politique* 28

IV. *Le salon de madame de Lambert. L'abbé est reçu à l'Académie française* 36

Chapitre III. Le membre de l'Académie française 43

I. *Discours de réception. Assiduité de l'abbé aux séances* 43

II. *Il est nommé aumônier de la duchesse d'Orléans* 49

III. *L'abbé commendataire de Tiron* 54

IV. *Apparition du projet de paix perpétuelle. Les relations de l'abbé de Saint-Pierre et du cardinal Dubois* 59

Chapitre IV. L'exclusion de l'Académie française 64

I. *Première affaire avec l'Etablissement d'une taille proportionnelle. Apparition de la Polysynodie* 64

II. *Le procès de l'abbé* 67

III. *Vaines demandes de réintégration* 74

CHAPITRE V. LE CLUB DE L'ENTRESOL. LES RELATIONS FÉMININES DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE 77

I. *L'abbé de Saint-Pierre au club de l'Entresol. Il est cause de la fermeture du club* 77

II. *L'abbé et les salons à la mode. Ses relations avec madame Dupin* 81

CHAPITRE VI. LES DERNIÈRES ANNÉES 90

I. *L'activité de l'abbé de Saint-Pierre* 90

II. *Il invente* le trémoussoir *ou* fauteuil de poste 96

III. *Sa mort, son genre de vie comme alimentation et logement* 99

IV. *L'Académie et les honneurs funèbres* 104

DEUXIEME PARTIE.

L'ŒUVRE

CHAPITRE VII. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE POLITIQUE. LE PROJET DE PAIX PERPÉTUELLE 107

I. *La genèse du* Projet de paix perpétuelle 107

II. *Les précurseurs de l'abbé de Saint-Pierre : Les scolastiques ; Sully et les* Économies Royales ; *Emeric Cruce et le* Nouveau Cynée ; *le landgrave Ernest de Hesse-Rheinfels et* le Catholique Discret 112

III. *Le* Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe *de l'abbé de Saint-Pierre* 122

IV. *Un appendice de la* Paix perpétuelle : Règle pour discerner le droit du tort, le juste de l'injuste entre nation et nation 129

V. *Opinion des contemporains de l'abbé de Saint-Pierre. Démarches de l'abbé en faveur de son ouvrage* 133

VI. *Les* Essais *sur la paix perpétuelle de Bentham et de Kant. La conférence de La Haye* 140

CHAPITRE VIII. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE POLITIQUE *(suite)*. SES PROJETS DE POLITIQUE INTÉRIEURE 150

I. *Idées de l'abbé de Saint-Pierre sur l'origine de la souveraineté, sur la forme politique du gouvernement, sur la division des pouvoirs et sur les états généraux* 150

II. *Le* Discours sur la Polysynodie 155

III. *Le* Projet pour perfectionner le gouvernement des Etats 162

IV. *L'abbé de Saint-Pierre et la vénalité des charges* 171

V. *Le* Projet pour rendre les titres honorables plus utiles à l'Etat 173
VI. *Le* Projet pour diminuer le nombre des procès. Utilité des dénombrements. *Les Académies de l'armée et de la marine* 175

CHAPITRE IX. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE FINANCIER. LA TAILLE TARIFÉE 184
I. *Abus dans le recouvrement de la taille. Lettre du Régent demandant aux « sujets zélés » des avis pour y remédier* .. 184
II. *La taille tarifée de l'abbé de Saint-Pierre* 189
III. *Mise en pratique du projet de l'abbé dans quelques généralités. Ses résultats* 196
IV. *L'abbé de Saint-Pierre et Turgot* 201
V. Observation pour perfectionner la capitation 202

CHAPITRE X. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE ÉCONOMISTE 206
I. *Idées générales* 206
II. *Projets pour soulager les pauvres et pour renfermer les mendiants* 208
III. *Le* Projet pour rendre les chemins praticables en hiver. 213
IV. *Le* Projet pour perfectionner le commerce de France ... 217
V. *Mémoires sur le pédiposte et sur l'agrandissement des capitales* 220
VI. *L'augmentation des monnaies, la méthode des annuités, le commerce des rentes sur l'Etat* 223

CHAPITRE XI. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE HISTORIEN 226
I. *Le but que l'abbé de Saint-Pierre poursuit dans ses ouvrages historiques* 226
II. *La théorie des grands hommes : Solon, Lycurgue, Pierre le Grand, Charles XII* 230
III. Observations politiques sur le gouvernement des rois de France 236

CHAPITRE XII. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE ÉDUCATEUR 247
I. *Prééminence de la morale. Suppression des langues mortes. Programmes très chargés* 247
II. *Avantages de l'éducation publique sur l'éducation privée. L'abbé veut faire instruire les Dauphins dans les collèges* . 252
III. *L'éducation des filles* 257
IV. *Il est anti-féministe* 262
V. *L'éducation du peuple* 266

CHAPITRE XIII. LES THÉORIES DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE SUR SUR LA LITTÉRATURE ET SUR LES BEAUX-ARTS 269
I. *Le* Projet pour rendre l'académie des bons écrivains plus utile à l'Etat 269

II. *Le* Projet pour perfectionner l'orthographe des langues d'Europe 275
III. *Les goûts littéraires de l'abbé de Saint-Pierre. Ses théories* sur *le style*..... 280
IV. *Ses goûts artistiques*..... 284
V. *Il veut moraliser les poésies, les romans, les pièces de théâtre*..... 289

CHAPITRE XIV. LA RELIGION DE L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE..... 294
I. *Le déisme de l'abbé de Saint-Pierre.* Observations sur l'Essentiel de la religion..... 294
II. *Les attaques indirectes de l'abbé contre le dogme catholique.* Discours contre le mahométisme. Explication physique d'une apparition..... 300
III. *Sa croyance à l'immortalité de l'âme*..... 303
IV. *Le* Projet pour faire cesser les disputes séditieuses des théologiens. *Le* Projet pour rendre les sermons plus utiles..... 308
V. Observations chrétiennes et politiques sur le célibat des prêtres..... 316
VI. *Le* Projet pour rendre les établissements religieux plus parfaits..... 318

CHAPITRE XV. L'ABBÉ DE SAINT-PIERRE ET SES CONTEMPORAINS.. 325
I. *L'abbé de Saint-Pierre et d'Argenson*..... 325
II. *Rousseau est-il le disciple de l'abbé ?*..... 330
III. *Ce que pensaient de l'abbé Voltaire, Grimm, Montesquieu, Leibniz et d'Alembert*..... 334
IV. *Pourquoi il a eu si peu d'influence sur ses contemporains.* 337

CONCLUSION..... 343

PIÈCES JUSTIFICATIVES..... 351
I. *Généalogie de l'abbé de Saint-Pierre*..... 351
II. *Extrait des* Mémoires de Charles Castel..... 354
III. *Extinction de la famille Castel de Saint-Pierre*..... 356
IV. *Article du* Mercure Galant *sur la noblesse des Saint-Pierre*..... 357
V. *Lettre de l'abbé de Saint-Pierre* à *ses confrères de l'Académie*..... 358
VI. *Lettre de l'abbé de Saint-Pierre à Voltaire*..... 359
VII. *Extrait du* Scellé *après le décès de l'abbé de Saint-Pierre*. 360
VIII. *Notes envoyées par l'abbé de Saint-Pierre à un intendant de Caen*..... 363
IX. *Mémoire sur le pédiposte*..... 364
X. *Observations sur le projet d'exercices d'une semaine pour les pensionnaires de M. d'Alibart*..... 368

BIBLIOGRAPHIE 371

I. *Liste chronologique des ouvrages de l'abbé de Saint-Pierre*. 371

II. *Liste des principaux auteurs et des principaux documents consultés ou cités au cours de l'ouvrage* 380

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES CONTENUS DANS L'OUVRAGE 385

TABLE DES CHAPITRES 393

ABBEVILLE

Imprimerie F. Paillart.

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

SAINT-PIERRE, L'ABBE BQX
1779
.S2D7
AUTHOR
L'homme & L'oeuvre
TITLE
DATE DUE
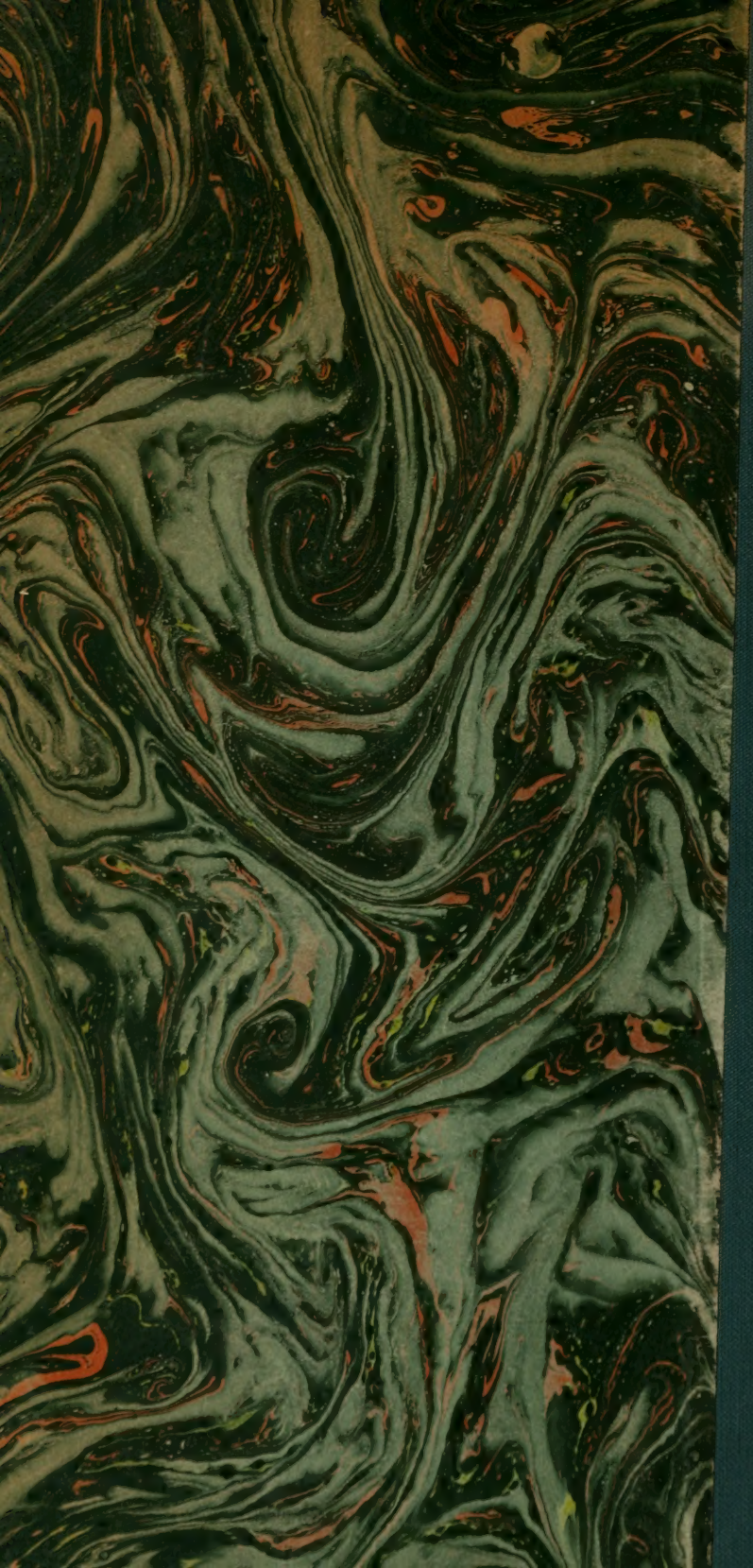
SAINT-PIERRE, L'ABBE BQX
1779
.S2D7
l'homme & l'oeuvre